



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



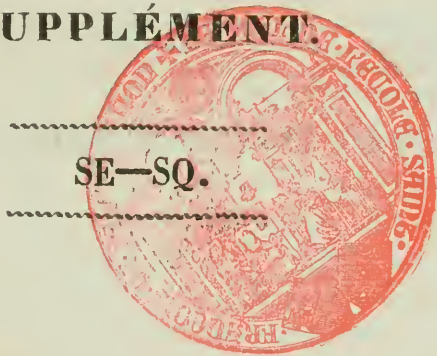
BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLÉMENT.

SE—SQ.



ИЗВЕЩАНИЕ

О

О

О



BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE.

SUPPLEMENT,

OU

SUITE DE L'HISTOIRE, PAR L'ORDRE ALPHABÉTIQUE, DE LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENTS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES.

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF,

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants; on ne doit aux morts que la vérité. (VOLT., *première Lettre sur OEdipe.*)

TOME QUATRE-VINGT-DEUXIÈME.

A PARIS,

AU BUREAU DE LA BIOGRAPHIE UNIVERSELLE,

RUE DU BOULOI, 8,

ET CHEZ BECK, LIBRAIRE,

RUE GIT-LE-CŒUR, 12.

—
1849.



REPUBLICAN

(MAY 1900)

WILLIAM W. WOODRUFF

REPUBLICAN

THE REPUBLICAN PARTY OF THE STATE OF CALIFORNIA
HAS THE HONOR TO ANNOUNCE THAT IT HAS
NOMINATED WILLIAM W. WOODRUFF
FOR GOVERNOR AT LARGE

AND
HAS THE HONOR TO ANNOUNCE THAT IT HAS
NOMINATED
FOR SENATOR AT LARGE

WILLIAM W. WOODRUFF

CT
143
.M5
1811
✓82

REPUBLICAN

THE REPUBLICAN PARTY OF THE STATE OF CALIFORNIA

HAS THE HONOR TO ANNOUNCE

THAT IT HAS NOMINATED

WILLIAM W. WOODRUFF

(1900)

AVIS DES EDITEURS.

Comme toutes les branches du commerce, l'entreprise de la *Biographie universelle* a souffert des derniers évènements, et cette première édition, près d'être achevée, a éprouvé des retards dont les souscripteurs se plaignent avec raison, mais d'une manière aussi flatteuse que faite pour nous encourager. Nous allons redoubler nos efforts pour qu'il n'en soit plus ainsi, et nous espérons que, les effets cessant avec les causes, les derniers volumes de ce grand ouvrage ne seront pas indignes des premiers. Ils ne tarderont pas à être publiés.

Quant à ce quatre-vingt-deuxième volume, dont l'impression a exigé un si long temps, on verra qu'il y a du moins gagné quelque chose sous le rapport de la perfection. Indépendamment des détails bibliographiques et typographiques, auxquels on a continué de donner les plus grands soins, il s'y trouve des notices d'un très-haut intérêt pour l'histoire contemporaine qui doit nécessairement former la plus grande partie de ce Supplément.

Au nombre de ces notices, il faut particulièrement remarquer celles du comte de *Séguir*, de l'illustre avocat du roi-martyr, de *Séze*, celle de *Sismondi*, par M. Parisot, celle de cet abbé *Sieyès*, auteur de tant d'intrigues et de constitutions tant de fois imitées, parodiées, et qui lui ont à peine survécu. Cette notice, composée par M. Capéfigue, l'un des historiens les plus éclairés de notre époque, jette une grande lumière sur les causes de nos calamités. Celle de l'amiral anglais *Sidney Smith*, dont l'histoire est aussi liée à tant de faits importants de la guerre et de la

diplomatique, n'offre pas moins d'intérêt; elle est composée par M. de la Roquette. Les articles spéciaux des sciences, tels que *Sebizi*, *Siebold*, *Sæmmering* et *Sprengel*, ont été faits par les docteurs Renauldin et Leroy-Dupré. Ainsi, de même que dans les premiers volumes, chaque sujet continue à être traité par des auteurs spéciaux. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres; mais nous nous bornerons à *Sémonville*, par M. Boullée, *Siméon*, *Soulié*, par M. Champion, *Sestini*, par M. Walckenaer, *Sgricci*, par M. Alby, *Sotion*, par M. Blondeau, et enfin *Somaglia*, qui a été le dernier écrit du savant Artaud de Montor. Ce fut réellement le chant du cygne de cet homme si digne de nos regrets. Il en lisait les dernières épreuves quand la mort l'a frappé; ainsi ont succombé les trois quarts de nos collaborateurs, et déjà la plupart d'entre eux doivent être le sujet d'un ouvrage dont ils n'ont pu voir la fin.

Après avoir parcouru toutes les branches de l'histoire contemporaine, on ne doit pas oublier le volume biographique sur l'ex-roi Louis-Philippe, qui vient d'être publié par l'un de nous et qui complète le tableau de nos révolutions. Peu de livres réunissent dans un cadre étroit des faits aussi curieux et qui expliquent aussi bien le passé, le présent et peut-être l'avenir. Si quelques jugemens en ont été trouvés sévères, il doit suffire à l'auteur de dire que dans cette histoire, comme dans toutes les autres parties de ce grand ouvrage, on n'a cherché qu'à être vrai.

SIGNATURES DES AUTEURS

DU QUATRE-VINGT-DEUXIÈME VOLUME.

MM.	MM.
A—D. ARTAUD DE MONTOR.	G—T—R. GAUTHIER.
A—G—S. DE ANGELIS.	G—Y. GLEY.
A—N—D. ARNOUD aîné.	J—N. JOURDAIN.
A. P. PÉRICAUD aîné (Ant.).	L. LEFEBVRE-CAUCHY.
A—T. H. AUDIFFRET.	L—C—J. LACATTE-JOLTROIS.
A—Y. ALRY (René).	L—D—É. LEROY-DUPRÉ.
B—D—E. BADICHE.	L—M—X. J. LAMOUREUX.
B—ÉE. BOULLÉE.	L—P—E. Hippolyte DE LA PORTE.
B—F—S. BONAFOUS.	M—D j. MICHAUD jeune.
B—H—D. BERNHARD.	M—É. DE MONMERQUÉ.
B—IN. A.-G. BALLIN.	M—LE. MENTELLE.
B—L—U. BLONDEAU.	M—N—O. Anonyme.
B. M—ES. BIGOT DE MOROGUES.	M—ON. MARRON.
B—N—T. BRUNET (Gustave).	OZ—M. OZANAM.
B—P. DE BEAUCHAMP.	P—OT. PARISOT.
B—R—G. BOURGOING.	P—RT. PHILBERT.
B—U. BEAULIEU.	P—S. PÉRIÈS.
C—F—E. CAPEFIGUE.	R—D—N. RENAULDIN.
C—H—N. CHAMPION (Maurice).	S. D. S—Y. SILVESTRE DE SACY.
C—O. CONSTANCIO.	S. S—I. SIMONDE-SISMONDI.
D—ÉS. DESPRÉS.	ST—T. DE STASSART.
D—G. DEPPING.	T—D. TABARAUD.
D—ZE. DE SÈZE.	V—S—I. VISCONTI (Sigismond).
D—Z—S. DEZOS DE LA ROQUETTE.	V. S. L. VINCENS-SAINTE-LAURENT.
E—S. EYRIÈS.	W—R. WALCKENAER.
F—A. FORTIA D'URBAN.	W—S. WEISS.
F. P—T. Fabien PILLET.	Z. Anonyme.
G—X. GUILLON (Aimé).	

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

SUPPLÉMENT.

S

SEABURY (SAMUEL) ; premier évêque de l'église épiscopale des États-Unis, naquit en 1728. Fils d'un ministre évangélique de la congrégation à Groton, puis à New-London, il fit de bonnes études, et après avoir pris ses degrés au collège d'Yale, il partit pour l'Écosse, dans le but d'y étudier la médecine en même temps que la théologie. Mais s'étant décidé pour l'état ecclésiastique, il se voua spécialement à cette dernière science, et se rendit en 1753 à Londres, où on lui conféra les ordres. De retour dans sa patrie, il y devint ministre de la religion, et après avoir rempli ces fonctions dans plusieurs villes il remplaça son père à New-London. En 1784, on le choisit pour évêque du Connecticut, charge qu'il exerça avec autant de zèle que de piété jusqu'à sa mort, arrivée en 1796. Il a publié des ouvrages estimés, savoir : I. *Le devoir de considérer les routes que nous suivons*. II. *Discours prononcé à Portsmouth, à l'ordination de Robert Fowle*, 1791. III. *Sermons*, 2 vol. in-8°. En l'année 1798, il a paru un volume de supplément aux sermons de Samuel Seabury.

C—H—N.

SEADEDIN (MOHAMMED-BEN-HASANDCHAN), historien musulman, né en 1536 de notre ère, avait été le *chodscha* ou précepteur du prince qui monta sur le trône sous le nom de Mourad ou Amurat III, et fut pendant tout le règne de ce sultan son conseiller politique, ayant par conséquent une grande influence dans le gouvernement. Aussi les puissances étrangères s'adressaient-elles à lui pour faire réussir leurs négociations à la Porte-Ottomane. C'est ainsi que la France avait obtenu par son entremise, à ce qu'il paraît, l'assentiment du sultan à l'élection du duc d'Anjou comme roi de Pologne, et que l'Angleterre le gagna pour faire agir la Turquie dans le sens de la politique anglaise contre l'Espagne. L'historien turc Aali nommé Seadeddin une des quatre colonnes soutenant la cour du sultan, dont l'une était le renégat hongrois Ghasnefer, qui devint dans la suite grand-maître de la maison impériale, et fut toujours uni avec Seadeddin contre leurs ennemis communs, parmi lesquels était le célèbre poète lyrique Baki. Du reste, le précepteur paraît avoir pris peu de souci de l'éducation morale de son

élève, qui est cité dans la série des sultans comme un des plus débauchés, des plus efféminés, et qui fut cent deux fois père. Sous Mohamed on Mahomet III, fils de Mourad, Seadeddin conserva d'abord la grande autorité dont il avait joui sous le règne du père. L'histoire ne dit pas s'il eut part à l'horrible résolution qui fut prise dans le sérail de faire étrangler par des muets les dix-neuf frères du nouveau sultan, et de noyer sept femmes enceintes provenant du harem de son père, où il y avait cinq cents femmes esclaves. Mahomet désigna Seadeddin avec le grand-visir pour l'accompagner dans la guerre de Hongrie, et là, le ci-devant précepteur montra une énergie qui contribua au succès des Turcs, et qui l'a fait considérer comme l'auteur de leur victoire. En effet, quand après la prise de la ville d'Erlau par les chrétiens le sultan, qui n'était pas plus brave que ne l'avait été son père, tint un conseil de guerre, pour savoir s'il ne convenait pas de s'occuper de la retraite, Seadeddin exposa la nécessité de tenir ferme et de prendre l'offensive contre l'armée ennemie, ajoutant qu'il était inouï qu'un padischa des Ottomans tournât le dos aux ennemis sans y être contraint. Mahomet n'était pas encore très-rassuré; mais d'accord avec les grands fonctionnaires ses amis, Seadeddin obtint enfin que ce prince livrât bataille aux Allemands et aux Hongrois auprès des marais de Keresztes. A la tête des juges de l'armée, il se tint à la gauche du lâche sultan, qui cherchait son salut auprès de l'étendard du prophète. La bataille ne fut gagnée par les Turcs que parce que leurs ennemis, vainqueurs d'abord, se jetèrent en confusion sur les tré-

sors pour les piller, ce qui donna aux musulmans le temps de les surprendre et de les tailler en pièces. Mais le grand-visir Cicala ayant ensuite puni cruellement les troupes turques qui n'avaient pas répondu à l'appel de guerre ou qui avaient reculé dans les combats, souleva contre lui une partie de l'armée. Il fut disgracié, et Seadeddin, un de ses partisans, fut enveloppé dans sa disgrâce; toutefois Mahomet, respectant en lui son conseiller, se borna à lui enjoindre de se retirer de la cour, quoique Baki et ses autres ennemis eussent voulu le faire exiler de Constantinople. Seadeddin avait dans le harem des intelligences, grâce auxquelles il conserva la bienveillance de son maître. En 1597, le sultan lui conféra même la charge vacante de moufti, que Baki avait aussi sollicitée. En vain le grand-visir, ennemi de Seadeddin, avait fait tous ses efforts pour empêcher la nomination de celui-ci; Mahomet demeura ferme dans sa résolution. Dès lors le nouveau moufti intrigua avec ses amis pour faire tomber le grand-visir Hasan, en mettant dans leurs intérêts la sultane Validé, qui conservait beaucoup d'influence sur le sultan son fils, et que le grand-visir avait compromise en publiant qu'elle avait partagé avec lui les exactions qu'on lui imputait. A force d'intrigues, ils obtinrent l'ordre de faire conduire le grand-visir dans les Sept-Tours et de l'étrangler; après quoi ses biens furent confisqués au profit du sultan, et l'ancien grand-visir Ibrahim, beau-frère du monarque, fut rétabli dans cette dignité. Seadeddin continua d'intriguer avec la sultane Validé et avec son ami Ghasnefer pour conférer les dignités importantes de l'empire; ils réüssi-

rent notamment à faire réintégrer Cicala dans le poste de capitain-pacha ou grand-amiral, et ils surent empêcher l'armistice que négociait l'Espagne auprès de la Porte. L'âge n'avait point affaibli dans ce courtisan le goût des intrigues politiques; mais le 2 octobre 1599, jour anniversaire de la naissance du prophète Mahomet, Seadeddin mourut subitement dans la mosquée Aja-Sofia, où il se disposait à faire ses prières. Quatre fils, tous occupant des postes considérables dans l'ordre des ulémas, portèrent son corps à la tombe érigée à Éjoub. Baki, son rival et son adversaire, lui succéda dans le poste de moufti; mais il ne lui survécut que six mois. Seadeddin a traduit du persan en turc l'*Histoire universelle*, de Lari, et il est auteur d'une *Histoire de l'empire Ottoman*, depuis la fondation de cet empire jusqu'à la mort de Sélim I^{er}, ouvrage que M. de Hammer (1) qualifie de modèle unique de l'historiographie osmane, à cause de la pompe asiatique du style; mais il ne vaut pas, sous le rapport de la vérité, l'histoire écrite par Aali, contemporain de Seadeddin, qui ne fut pas courtisan et ambitieux comme lui. La biographie de l'ancien précepteur de Mourad se trouve parmi celles des ulémas qu'a rassemblées son compatriote et contemporain Ataii.

D—G.

SEBA. Voy. DAVID, X, 592.

SEBASTIAN-LATRE (don THOMAS), littérateur espagnol, né vers 1740, d'une famille noble, eut dès sa jeunesse les titres de secrétaire du roi et de conseiller d'État, purement honorifiques, et dont il ne remplit point les fonctions. Sa vie

entière fut consacrée aux lettres, et ses premiers essais furent des traductions de Racine en vers espagnols. Il conçut pour ce poète une grande admiration, qu'il s'efforça longtemps de faire partager à ses compatriotes, leur attestant qu'il était de beaucoup supérieur à Calderon, à Lope de Vega, à Moreto, à Solis, à Roxas, etc., ce qui déplut singulièrement à l'orgueil national, et nuisit aux succès de Sébastien-Latre. Ce fut en vain qu'il essaya de démontrer aux Espagnols que sous le rapport du goût et de l'invention les ouvrages de Racine ne devaient pas être comparés aux productions romanesques de ces auteurs, et surtout à celles de Roxas. Pour le prouver, il fit lui-même, d'une mauvaise comédie de celui-ci, sous le titre de *Progné et Philomèle*, une pièce très-bonne et qui eut beaucoup de vogue; ce qui n'empêcha pas le docteur Signorelli, qui a publié une *Histoire du théâtre ancien et moderne*, de dire que Sébastien-Latre aurait mieux fait de composer des pièces nouvelles que de refaire les anciennes. Ce poète mourut en 1806. Les ouvrages qu'il a publiés sont : I. Une traduction en vers espagnols de la tragédie de *Britannicus*. II. *Essai sur le théâtre espagnol*, 1772, in-4°. III. *Dissertation sur la littérature arabe*, 1775, in-4°. IV. *Dissertation sur l'éloquence grecque et romaine*, 1788, in-4°. V. *La vie des trois fameux poètes espagnols, Lope de Vega, Calderon, Moreto, avec un jugement de leurs ouvrages*, 1790, in-4°. VI. *Histoire du théâtre grec et romain*, Madrid, 1804, 3 vol. in-4°.

C—O.

SEBASTIANI (LAZARE), peintre, né à Venise, fut élève de Carpaccio, et et non son fils, comme Vasari l'avance

(1) *Geschichte des Osmanischen Reiches*, 2^e édit., Pesth, 1834, t. II, liv. 41.

par erreur. C'est lui qui fut chargé par les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem de peindre dans l'avant-salle de leur maison, où est déposé le morceau de la vraie croix, qui leur fut donné en 1369, le moment où le chevalier Philippe Mazeri apporte à Venise cette sainte relique. On voit aussi dans l'église de Saint-Sauveur un tableau consacré à la Vierge, et placé à droite, en entrant dans la sacristie. Ce tableau est divisé en cinq compartiments. Celui du milieu représente *saint Augustin entouré d'un grand nombre de religieux à genoux et le bréviaire à la main*; dans celui du haut, on voit *le Christ mort soutenu par des anges*. Il existe, dans l'église des religieuses du *Corpus Domini*, un tableau représentant *sainte Vénérande assise dans la gloire céleste auprès de J.-C.* De chaque côté sont plusieurs figures de saintes et un ange qui joue du luth; le fond est enrichi de fabriques d'un excellent style. Cet artiste a encore exécuté pour l'église de St-Antoine un tableau d'autel représentant une *Notre-Dame de Pitié*, et deux autres petits tableaux, dans l'un desquels il a peint *saint Anastase*, et dans l'autre *saint Roch*. P—s.

SÉBASTIEN de Saint-Paul (le père), dont le nom de famille était *Petyt*, né en 1630 à Enghien, ville du Hainaut, entra dans l'ordre des Carmes, où il professa long-temps la philosophie, la théologie, et remplit des fonctions importantes. Admettant, comme un grand nombre de ses confrères, la haute antiquité de leur institut qu'ils faisaient remonter jusqu'au prophète Élie, il prit une part active aux disputes survenues à ce sujet entre les Carmes et les Bollandistes. Il publia d'abord : I. *Libellus supplex ad beatiss. papam Inno-*

centium XI, pro origine et antiquitate ord. carmel., Francfort, 1683, in-4°. II. *Exhibitio errorum quos P. Daniel Papebrochius, soc. Jesu, suis in notis ad Acta Sanctorum commisit, ad Innocentium XII, pontif. max. oblata*, Cologne, 1693, in-4°. III. *Motivum juris pro libro cui titulus est : Exhibitio, etc.*, Anvers, 1694, in-4°. IV. *Appendix ad Motivum juris*, Anvers, 1694, in-4°. Ces divers écrits ne restèrent pas sans réponse de la part des Bollandistes. Le P. Conrad Janning les réfuta tous les quatre dans le tome 1^{er} des *Acta Sanct.* du mois de juin. Le P. Papebroch, attaqué nominativement et sous le poids d'une condamnation prononcée par l'inquisition d'Espagne contre les 14 volumes qui portaient son nom, obtint néanmoins la permission de se justifier et publia : *Responsio ad Exhibitionem errorum, etc.*, Anvers, 1696-99, 3 vol. in-4° (*voy.* PAPEBROCH, XXXII, 515). Mais, dès 1697, le tribunal du saint-office avait prohibé tous les écrits relatifs à cette querelle, dans laquelle d'ailleurs de savants religieux carmes avaient déclaré ne pas vouloir entrer. Enfin le pape Innocent XII, pour terminer la polémique, imposa silence aux deux partis, en 1698. Le P. Sébastien de Saint-Paul mourut à Bruxelles le 2 août 1706. P—RT.

SEBIZIUS, en allemand *Sebiz* ou *Sebisch* (MELCHIOR), professeur en médecine à Strasbourg, naquit en 1539 à Falkenberg, ville du duché d'Oppelen en Silésie. Son père, qui était docteur en droit et conseiller du duc d'Olnitz, lui fit d'abord étudier les lois; mais, à l'âge de 24 ans, Melchior abandonna l'étude de la jurisprudence, et se livra à celle de la médecine pour laquelle il se sen-

tait une vocation décidée. Il consacra ensuite plusieurs années à des voyages qui devaient augmenter la somme de ses connaissances. C'est ainsi qu'en 1566 il suivit les cours de l'école de Montpellier, et qu'en 1569 il parcourut les universités de l'Italie. En repassant par la France, il se fit recevoir docteur à Valence, le 25 août 1571. De retour en Allemagne, Sebizius devint médecin de la ville de Haguenau; puis se fixa définitivement à Strasbourg, où ses talents l'élevèrent au rang de professeur, et lui valurent un canonicat dans le chapitre de Saint-Thomas. Déclaré vétérân, en 1612, il fut remplacé dans sa chaire par son fils, dont l'article suit, et mourut à Strasbourg le 19 juin 1625, à l'âge de 86 ans. Il n'a rien publié sur la médecine proprement dite; mais, comme il avait cultivé à fond l'histoire naturelle, surtout celle des plantes, il donna, sous le titre de *Neu Kräuter-buch*, une nouvelle édition de la botanique de Tragus, qui est la meilleure de ce livre, parce que Sebizius l'a non-seulement corrigée, mais augmentée d'une quatrième partie, qui comprend la description des éléments, la zoologie, etc. (voy. Bock, IV, 630). On lui doit aussi la traduction en allemand de la *Maison rustique* d'Estienne et Liébault. R—D—N.

SEBIZIUS (MELCHIOR), fils du précédent, vint au monde à Strasbourg le 15 juillet 1578. Après avoir terminé avec succès son cours de philosophie, il se livra avec ardeur à l'étude de la médecine sous la direction de son père et d'Israël Spachius. Il suivit, dit-on, les leçons de vingt-sept universités, mais plus spécialement de celle de Bâle, où il reçut le bonnet de docteur le 26 juin 1610; il avait par conséquent 32 ans,

tardive réception sans doute, mais qui s'explique par les nombreux cours qu'il suivit dans tant d'universités. Le 27 mars 1612, après la retraite de son père, il devint professeur en médecine, puis archiâtre de Strasbourg et chanoine du chapitre de Saint-Thomas. Sa haute réputation lui mérita la bienveillance de l'empereur Ferdinand II, qui lui conféra le titre de comte palatin le 7 octobre 1630. En cette qualité, Sebizius créa lui-même quarante-sept notaires impériaux. Malgré son grand âge, il continua de remplir avec assiduité ses fonctions de professeur jusqu'à sa mort, qui arriva le 25 janvier 1674, à l'âge de 95 ans. Jusqu'à la maladie dont il mourut sa santé n'avait souffert aucune atteinte; il ne s'était jamais servi de lunettes, et n'eut dans son extrême vieillesse d'autre incommodité qu'une légère surdité. On ne doit pas s'étonner que, pendant une si longue carrière d'enseignement, il ait composé un grand nombre de dissertations académiques roulant pour la plus grande partie sur les ouvrages de Galien, et qui dénotent une vaste érudition; aussi doit-on souscrire au jugement de Boerhaave, lorsqu'il dit de Sebizius: *Egregius scriptor, summæ eruditionis*. (*Methodus stud. med.*, t. II, p. 693.) Boerhaave ajoute qu'on trouverait à peine un auteur qui eût mis autant de distance entre ses écrits, dont les uns ont commencé avec sa vingtième année et dont les autres se sont continués sans interruption jusqu'à sa quatre-vingt-quinzième. Plusieurs biographes ont erré en attribuant à Haller ces mots sur Sebizius: *Eruditus vir, parum usus propriis experimentis*. Comme il serait trop long de citer les nombreux ouvrages sor-

tis de la plume de Sebizius, nous nous bornerons aux principaux : I. *Dissertatio inauguralis de urinis*, Bâle, 1610, in-4°. II. *Discursus medico-philosophicus de casu adolescentis cujusdam, qui anno 1617 mortuus repertus est, adjacente ipsi serpente*, Strasbourg, 1617, in-4°, 1618, 1624, 1660, in-4°, avec un *Appendix de quibusdam serpentum generibus*. L'auteur croit que le serpent avait séjourné dans le corps du jeune homme, et l'avait étranglé en sortant par la trachée-artère : sa conjecture ne nous paraît pas rationnelle. III. *Exercitationes medicæ triginta sex, ab anno 1622 ad 1636 propositæ*, Strasbourg, 1636, in-4°. IV. *Historia femine, quæ ventrem supra modum tumidum gestavit ultra decennium, et tum hydropse uterino tum molis carnosæ 76 fuit conflictata*, Strasbourg, 1627, in-4°. V. *De dysentericæ natura, causis, differentiis, signis diagnosticis et prognosticis*, Strasbourg, 1628, in-8°. VI. *Miscellaneous quæstionum medicarum fasciculi quinquaginta tres*, Strasbourg, 1630, 1638, in-8°. VII. *Galenî ars parva in XXX disputationes resoluta*, ibid., 1633, 1638, in-8°. VIII. *Description de quelques abus qui ont régné jusqu'à présent dans les bains d'eaux minérales et autres* (en allemand), Strasbourg, 1647, in-8°. Après avoir parlé de quelques eaux acidules voisines de l'Alsace, l'auteur recommande de ne pas faire un usage trop abondant de ces eaux, de ne pas les boire trop précipitamment, et de ne pas les faire chauffer. IX. *De alimentorum facultatibus libri IV*, ibid., 1650, in 4°; ample recueil de ce que les anciens ont écrit de plus important sur les aliments dans leurs rapports avec la médecine et l'histoire naturelle.

X. *Galenî libri quinque priores de simplicium medicamentorum facultatibus in 16 dissertat. resoluti cum corollariis* 183, Strasbourg, 1651, in-8°. XI. *De marasmo et gracilescentia sanorum et ægrotantium, crassitie et obesitate naturali et morbosa*, ibid., 1658, in-4°. XII. *Manuale, seu Speculum medicinæ practicum in usus tyronum*, ibid., 1659, in-8°, 1661, in-8°. *Tomus posterior*, ibid., 1661, in-8°. XIII. *Examen vulnerum singularum corporis partium, quatenus vel lethalia sunt, vel incurabilia, vel ratione eventus salutaria et sanabilia*, Strasbourg, 1638, in-4°; ibid., 1639, in-4°.

R—D—N.

SEBIZIUS (JEAN-ALBERT), fils de celui qui fait le sujet de l'article précédent, vit le jour à Strasbourg le 22 octobre 1615. Adonné de bonne heure à l'étude de la médecine, il y fit de grands progrès sous les yeux de son père; puis, suivant la coutume de cette époque, qui consistait à quitter le pays natal pour voyager et se perfectionner en visitant les universités étrangères, il se rendit à Bâle, à Montpellier et à Paris. Après avoir suivi pendant quelque temps les leçons des professeurs de ces facultés, il revint à Strasbourg en 1639, et y reçut le bonnet de docteur l'année suivante. Comme il avait cultivé spécialement l'anatomie, il fut choisi en 1652 pour enseigner cette science, et il s'acquitta de ses fonctions avec une assiduité exemplaire. Il devint aussi, comme son père et son aïeul, chanoine de Saint-Thomas et médecin de la ville de Strasbourg. Il avait acquis l'estime de ses collègues au point qu'ils le nommèrent leur doyen jusqu'à vingt-une fois, et qu'il en porta tous leurs regrets lorsque la mort vint le

frapper, le 8 février 1685, dans la soixante-dixième année de son âge. Il a publié: I. *Anatomicæ theses miscellanæ*, Strasbourg, 1653, in-4°. II. *Problemata anatomica quædam*, ibid., 1662, in-4°. III. *De Æsculapio inventore medicinæ*, ibid., 1669, in-4°. IV. *Exercitationes pathologicæ*, ibid., 1669-1682, in-4°. C'est un recueil de vingt-cinq dissertations sur la pathologie. Il en a publié d'autres encore sur différents sujets, tels que la syncope, la rate, l'estomac, l'inanition, la phthisie, la cachexie, la colique, le vertige, etc. (1). R—D—N.

SEBIZIUS (MELCHIOR), fils de Jean-Albert, était aussi de Strasbourg, où il prit naissance le 18 janvier 1664. Voulant soutenir dignement l'honneur de son nom, il étudia les principes de l'art de guérir, d'abord dans la ville où il était né, ensuite à Paris, dont il fréquenta assidûment les écoles pour perfectionner son éducation médicale. Revenu à Strasbourg, il s'y fit recevoir docteur en 1688; puis, en 1701, il obtint une chaire de médecine; mais il y avait à peine trois ans qu'il était installé, lorsqu'il mourut le 13 novembre 1704, pendant qu'il occupait en même temps la charge de recteur de l'université. Il a publié: I. *Dis-*

sertatio de risu et fletu, Strasbourg, 1684, in-4°. II. *Dissert. de sudore*, ibid., 1688, in-4°; c'est sa thèse inaugurale. III. *Dissert. de origine fontium et fluviorum*, ibid., 1699, in-4°. IV. *Dissert. de urinatoribus et arte urinandi*, ibid., 1700, in-4°. Il est digne de remarque que les quatre médecins dont nous venons d'esquisser la vie, tous les quatre de la même famille et portant le même nom, ont exercé avec succès le professorat en médecine dans la ville de Strasbourg pendant cent trente ans sans interruption. R—D—N.

SECANO (JÉRÔME), peintre et sculpteur, naquit en 1638 à Sarra-gosse où il apprit les premiers éléments de la peinture. Venu à Madrid pour perfectionner son talent, il y étudia avec fruit les beaux tableaux que renferment les palais de cette ville, et son assiduité au travail seconda les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature. Il suivit avec la même régularité les divers cours que faisaient les meilleurs professeurs, soit en public, soit en particulier. Devenu capable de travailler sans aide ni conseil, il retourna à Sarra-gosse où l'on s'empessa de l'employer à l'exécution de plusieurs tableaux pour l'église de Saint-Paul. Il s'en tira avec honneur et l'on crut alors devoir lui confier les peintures de la chapelle de Saint-Michel et la fresque de la coupole. Dessinateur correct et coloriste habile, il donna dans ses diverses compositions, tant à l'huile qu'à fresque, des preuves manifestes de ce double talent. L'hôtel-de-ville le chargea d'exécuter quatre tableaux pour la salle des députés. Jusqu'à cinquante ans il n'avait fait que peindre; il tenta à cet âge

(1) La plupart des dissertations attribuées à ce médecin n'étaient que des thèses dont il arrêtait sans doute le programme, mais qui étaient soutenues par des étudiants de l'université de Strasbourg. Nous avons sous les yeux celle qui a paru sous ce titre: *Dissertatio philologico-medica de Æsculapio inventore medicinæ*, Strasbourg, 1669, in-4°, de viii et 72 pag. Elle est terminée par un corollaire ou série de questions relatives à l'art médical, parmi lesquelles on remarque celle-ci: *Un vieux médecin doit-il être préféré à un jeune?* Les quatre *Sebizius* n'ont point d'articles dans le *Dictionnaire historique de la médecine*, de M. Dezeimeris. L—M—X.

de cultiver la sculpture et fit voir qu'il n'avait pas de moins rares dispositions pour cet art que pour la peinture. Il avait ouvert une école dans laquelle il professa ces deux arts avec succès, et d'où sont sortis d'habiles élèves dans les deux genres. Secano mourut à Sarragosse en 1710.

P—s.

SECCANTE (SÉBASTIEN), peintre, natif d'Udine, fut élève de Pomponio Amalteo. Il se fit connaître dans sa patrie par deux grands tableaux où l'on admire de beaux portraits frappants de ressemblance, et que l'on voit dans une des salles du château de la ville, et surtout par quelques tableaux d'autel dans lesquels il déploya un talent peut-être plus original encore. On cite, entre autres, un *Christ succombant sous le poids de sa croix, entouré d'anges qui tiennent les autres instruments de la passion*, et qui est le plus bel ornement de l'église de Saint-Georges. On ne peut rien voir de plus gracieux que les figures d'anges qui environnent le Sauveur dont l'expression n'est pas moins remarquable ; on y reconnaît l'excellence des principes qu'il avait reçus d'Amalteo. Ce dernier maître avait pour le talent de son élève une si grande estime, qu'il lui donna une de ses filles en mariage. Sébastien est regardé comme le dernier soutien de la belle école fondée par Amalteo. Il mourut vers 1576. — **SECCANTE** (*Jacques*), frère du précédent, commença à cultiver la peinture à l'âge de 50 ans seulement. Il travaillait encore en 1571. — **SECCANTE**, le jeune (*Sébastien*), fils du précédent, naquit vers 1550 et s'appliqua à la peinture dès sa plus tendre jeunesse ; mais, malgré tous ses efforts, il ne put même s'élever à la hauteur de son

père dont le talent était déjà bien inférieur à celui du premier Sébastien. Il mourut vers 1629. — **SECANTE** de *Seccanti*, autre peintre de la même famille, et disciple de la même école, travaillait encore en 1621, mais il ne s'est pas élevé au-dessus du médiocre.

P—s.

SECILE ou **SICILE** (JEAN), héraut d'armes d'Alphonse V, roi d'Aragon, est un des premiers écrivains qui aient composé des livres sur le blason. Ses connaissances approfondies dans l'art héraldique le firent nommer maréchal d'armes du pays de Hainaut. Il est resté de lui deux ouvrages en prose : *Le Blazon de toutes armes et escutz, très-nécessaire, utile et prouffitable à tous nobles et seigneurs pour icelles blazonner en sept sortes de manières*, Paris, 1495, in-8° ; Lyon, 1503, in-8° ; sans lieu ni date, in-8°. — *Le Blazon des couleurs ou armes, livrées et devises très-utile et subtil pour savoir et cognoistre d'une chacune couleur la vertu et propriété*, in-8°, sans lieu ni date. Devenus fort rares, ces ouvrages sont recherchés des curieux. La bibliothèque du roi possède de Secile un traité des armoiries ou du comportement des armes, resté inédit, et sur lequel M. Paulin Paris a donné quelques détails dans le savant ouvrage qu'il consacre à la description des *Manuscrits français de la bibliothèque du roi*, t. III, p. 281.

B—N—T.

SECKER (THOMAS), prélat anglican, naquit en 1693, à Sibthorp, dans le comté de Nottingham. Fils d'un protestant *dissenter*, il fut d'abord destiné à exercer le ministère évangélique dans cette communion et s'y prépara par de bonnes études ; mais ayant été à même d'observer les divisions qui existaient parmi ses

co-religionnaires, il tourna, pour le choix d'une carrière, ses vues d'un autre côté. La médecine alors lui parut être sa vocation, et deux ans d'assiduité aux divers cours faits à Londres, suivis de quelque séjour à Paris, où il étendit ses études médicales à la chirurgie et à l'art des accouchements, semblaient l'attacher pour toujours à cette profession, lorsqu'une autre perspective s'ouvrit à ses yeux. Un condisciple et un ami qu'il avait laissé en Angleterre, et avec lequel il était en correspondance, lui fit entrevoir une position très-avantageuse s'il se résolvait à entrer dans le sein de l'église établie. Secker y ayant consenti, Talbot, récemment promu à l'évêché de Durham, lui conféra les ordres, et le choisit pour être un de ses chapelains. Dès lors, pourvu d'un riche rectorat, il épousa, en 1725, la sœur de l'évêque Benson. Devenu depuis un des chapelains du roi et pasteur de Saint-James, il alla prendre à Oxford le degré de docteur ès-lois, et à cette occasion prononça un discours sur les avantages et les devoirs de l'éducation académique, discours qui fut très-goûté, imprimé sur la demande des chefs d'institution, et fréquemment reproduit. On peut présumer que le mérite de cette composition contribua pour beaucoup à faire arriver (1734) son auteur au siège épiscopal de Bristol. C'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il prononça la plupart de ses sermons, plus recommandables par leur solidité et par une profonde connaissance du cœur humain que remarquables par l'éclat du style. Secker fut transféré, en 1737, à l'évêché d'Oxford. Il échangea, en 1750, sa prébende de la cathédrale de Durham et la cure de

Saint-James contre le doyenné de Saint-Paul; et, ayant regagné par là du loisir, il put s'adonner davantage à ses occupations de cabinet. Ainsi le docteur Church et l'archidiacre Sharp trouvèrent en lui un coopérateur zélé dans leur lutte contre Middleton et Bolingbroke, et contre les partisans d'Hutchinson. Il atteignit, en 1758, le plus haut degré de son élévation, étant appelé au siège archiépiscopal de Cantorbéry. Thomas Secker était très-attaché aux principes politiques qui avaient mis la maison de Hanovre sur le trône, et il avait manifesté son dévouement pour cette dynastie lors de la rébellion de 1745; du reste il était fort enclin à la modération, et il fit notamment preuve de cette heureuse disposition à l'égard des méthodistes qui se multiplièrent étonnamment durant son épiscopat. On admirait sa capacité administrative, la dignité de ses manières, et surtout sa charité. L'archevêque Secker mourut le 3 août 1768, âgé de soixante-quinze ans. Il légua par testament une somme d'argent considérable destinée à des actes de bienfaisance, et sa riche bibliothèque à l'archevêché de Lambeth. Ses *Leçons (lectures) sur le catéchisme de l'église d'Angleterre; huit Mandements adressés au clergé des diocèses d'Oxford et de Cantorbéry*, avec des *Instructions aux candidats pour les ordres; quatorze Sermons prêchés en différentes occasions; Sermons sur divers sujets*, et quelques autres écrits furent confiés par lui à ses chapelains Portens et Simton, qui les publièrent après sa mort, en 1770. Portens, devenu évêque de Londres, les recueillit de nouveau et les fit imprimer en 1811, 6 vol. in-8°, précédés d'une notice biographique. L.

SECONDS (JEAN-LOUIS), député de l'Aveyron à la Convention nationale, né dans le Rouergue, en 1742, occupait avant la révolution une des places les plus avantageuses de l'administration de cette province, celle d'employé supérieur des eaux et forêts à Rodez. Naturellement enthousiaste et partisan sans beaucoup d'examen de toutes les idées nouvelles, on le vit, à l'époque de la découverte des ballons, courir les rues en s'écriant, comme Archimède : *Je l'ai trouvé, je l'ai trouvé!* C'était le moyen de diriger les aérostats dans les airs, que certes il était loin d'avoir découvert, puisqu'on l'ignore encore. Il ne renonça jamais complètement à cette idée. Ayant embrassé avec transport les innovations de la révolution en 1789, il fut nommé député extraordinaire de sa province à l'Assemblée constituante, puis député à la Convention, où il siégea avec les plus fongueux révolutionnaires, et vota ainsi dans le procès de Louis XVI : « Comme homme, comme citoyen, « comme juge, comme législateur, « pour le salut de ma patrie, pour la « liberté du monde et le bonheur des « hommes, je vote pour la mort, la « mort la plus prompte de Louis. Il « est ridicule, il est absurde de vou- « loir être libre, d'oser seulement en « concevoir la pensée, quand on ne « sait pas, quand on ne veut pas pu- « nir les tyrans. Je n'en dirai pas « davantage; le surplus de mes mo- « tifs est imprimé dans mon cœur, « pour répondre à la nation, à l'Eu- « rope, à l'univers de mon ju- « gement. » Seconds vota ensuite contre l'appel au peuple, contre le sursis, et il fit imprimer son vote sous ce titre : *Mon opinion politique*. Du reste, il parut rarement à la

tribune dans le cours de la session, se bornant à siéger et à voter avec les plus ardents montagnards. Le sort ne l'ayant pas favorisé après la session pour être député, il fut, ainsi que la plupart de ses collègues, qui se trouvaient dans le même cas, nommé par le Directoire exécutif commissaire près l'administration de son département. Mais ces fonctions ne convinrent pas long-temps à la mobilité de son caractère; il donna sa démission et ne reparut plus dans les fonctions publiques, ce qui le sauva de l'exil auquel il n'eût pu échapper en 1816 comme régicide. Il mourut paisiblement à Paris, le 6 décembre 1819. Ses ouvrages publiés sont : I. *Essai sur les droits des hommes, des citoyens et des nations, ou Adresse au roi sur les États-généraux et les principes d'une bonne constitution*, 1789, in-8°. Cette brochure parut avant la convocation, pour répondre à l'appel que Necker avait fait sur cette question à tous les publicistes, à tous les rêveurs qui se trouvaient en si grand nombre dans tous les coins de la France. Seconds, qui savait à peine écrire, se prétendait un des penseurs les plus profonds, un des premiers publicistes de l'univers; et c'est dans cette conviction qu'il a publié l'un des ouvrages les plus ridicules qui aient paru sur cette matière où tant de sottises ont été dites, savoir : II. *L'Art social, ou les Vrais principes de la société politique*, 1792-1793, in-8°. III. *Le Sensitisme, ou la Pensée et la connaissance des choses, remplacées dans les sens, traitées historiquement dans l'ordre des sensations, et réduites à l'histoire naturelle de l'homme sentant et de l'homme sensible*, Paris, 1815, in-8°.

SECRETAN (PHILIPPE), l'un des directeurs de l'éphémère république helvétique érigée en 1798 et qui tomba en 1801, était né en Suisse et déjà connu comme écrivain politique lorsque cette révolution éclata et qu'une nouvelle constitution, plagiat de celle qui existait en France, fut promulguée. L'ardeur avec laquelle il se prononça pour cette innovation le fit nommer député au corps législatif helvétique; ses principes dans cette assemblée turbulente le placèrent au premier rang de la faction républicaine qui voulait tout changer. Grand faiseur de propositions, il en formula sur toutes choses, et c'est de lui qu'émane celle qui tendait à rendre aux juifs les droits de citoyen dont ils avaient joui autrefois. Véritable stoïcien, il demanda qu'aucun théâtre ne fût établi à Lucerne, « pour éviter, s'écria-t-il, que la publication officielle de la mort des défenseurs de la patrie se trouvât placée à côté d'une affiche de spectacle. » En 1799, Secretan fut nommé membre du directoire exécutif, où il eut pour collègues Laharpe et Oberlin (voy. LAHARPE, LXIX, 438). Mais ce triumvirat tint peu de temps le pouvoir; après la tentative infructueuse de Berne, dont le but était d'accomplir un 18 brumaire à leur profit, les directeurs furent renversés. Secretan eut alors à subir la vengeance du parti triomphant qui se borna à le placer sous la surveillance de la haute police. Dans cette retraite forcée, en présence des événements, ses idées républicaines se modifièrent beaucoup; comme la plupart des révolutionnaires, il passa de l'exaltation à une modération timide. Bientôt on oublia le rôle qu'il avait joué, et il put rentrer dans les affaires. En 1803, il fit par-

tie de la consulte des cantons suisses convoquée à Paris, puis, en 1809, il alla siéger à la diète de Fribourg, en qualité de député du canton de Vaud. Lui, qu'on avait vu à la tête du parti patriotique, en était arrivé à ce point de se montrer approbateur, sinon admirateur, de la puissance de Napoléon, qui se constitua *médiaire* de la confédération suisse. Les événements de 1814 et de 1815, auxquels il assista presque sans y prendre part, ne changèrent rien à sa position; il continua long-temps encore de représenter le canton de Vaud à la diète. Il était membre et vice-président de la cour des appellations suprêmes de ce canton. Nous ignorons la date précise de sa mort. On a de lui : I. *Réflexions sur les gouvernements, pour servir de suite à l'ouvrage de Burke sur la révolution en France, et à celui de Payne sur les droits de l'homme*, Londres, 1792, in-8°. II. *Observations sur la constitution helvétique*, Lausanne, 1798, in-8°. III. *Mémoires de M. Falckenskiold, suivis de considérations sur l'état militaire du Danemark, avec une notice préliminaire sur la vie de l'auteur de ces Mémoires*, Paris, 1826, in-8°. — **SECRETAN** (David), professeur de philosophie à l'académie de Lausanne, a publié : I. *Les Amis de l'ordre et de la paix à tous ceux qui veulent sincèrement le bien de ce pays* (pays de Vaud), 1798, in-8°; cet écrit est suivi d'un *Hymne aux habitants du pays de Vaud*. II. *Le philosophisme démasqué, ou la philosophie vengée*, ouvrage de Kant, traduit de l'allemand, Berne, 1800, in-8°. III. *Des progrès de l'éducation et de l'instruction publique dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*, opuscule inséré dans les *Notices d'utilité publique* (Lausanne, 1805-1807, 2 vol.

in-8°). IV. *Dissertation sur le divorce selon la loi de Moïse et selon l'Évangile*, présentée au concours pour la chaire destinée à l'interprétation des livres saints, 3 octobre 1808 (imprimée dans le premier volume des pièces présentées au concours pour les chaires dans l'académie de Lausanne). — Plusieurs autres membres de la famille SECRETAN ont rempli des fonctions publiques comme magistrats, professeurs et pasteurs, et ont publié quelques ouvrages. C—H—N.

SEDENNO (JUAN DE), littérateur espagnol, n'est cité que par Nicolas Antonio, dont la *Bibliotheca Hispana Nova* (t. 1^{er}, p. 596) mentionne une *tragi-comedia de Calixto y Melibea*, en vers, comme ayant été imprimée à Salamanque en 1540, in-4°. Ce volume contient une transformation poétique de l'ouvrage célèbre connu sous le nom de la *comedia Celestina*. Sa rareté est extrême; le savant auteur du *Manuel du libraire*, les bibliographes et les écrivains qui se sont occupés de l'ancien théâtre espagnol, n'en ont fait aucune mention; on le chercherait en vain sur les plus riches catalogues, notamment sur celui de Soleinne, qui avait réuni, dans sa bibliothèque dramatique, une collection très-curieuse d'éditions et d'imitations de la *Celestine*. Profitons de cette occasion pour dire quelques mots de cette composition qui a contribué plus qu'aucun autre livre à fixer la langue espagnole; il n'est guère d'écrits qui aient joui auprès des contemporains d'une vogue plus générale et plus populaire. Sa prose, claire, sententieuse, logique, est proche parente, sinon de l'esprit, du moins de l'idiome nerveux et sain du *Don Quichotte*. Avouons-le aussi, la *Celestine* livre à la moquerie tout ce que l'Espagne

avait jusqu'alors de plus sacré, le clergé, la noblesse et les femmes. Dans l'ignorance où l'on était sur le véritable auteur d'une production aussi extraordinaire, on a cru pouvoir désigner Fernando de Roxas, Juan de Menu, Rodrigue de Cota, et l'on a pensé que le premier acte (beaucoup plus long que les autres) n'était pas de la même main que les vingt actes suivants; le fait est que le problème reste insoluble, puisque toutes les données un peu positives manquent. La *Celestine* n'a point été jouée; c'est une histoire d'amour dialoguée, une nouvelle sous forme dramatique, mais une diction élégante, des portraits tracés de verve, des conversations animées, semées de proverbes, un rare talent d'observation en font une œuvre très-remarquable. Dans un feuilleton du *Journal des Débats*, M. Philarète Chasles l'a appréciée avec beaucoup de justesse: « C'est un roman de mœurs partagé en vingt-un chapitres inégaux qu'il a plu à l'auteur de transformer en actes; c'est un calque des mœurs intérieures de l'Espagne au commencement du XVI^e siècle; une suite de leçons à l'usage de la jeunesse démontrant les périls de l'amour, les funestes conséquences de la passion, les intrigues des entremetteuses, les perfidies des valets; enfin, une espèce de cours expérimental dans lequel sont exposées les traverses, les sottises, les joies, les douleurs d'un beau jeune homme très-amoureux, qui se ruine, se fait aider dans cette œuvre facile par tout ce qui l'environne, et finit par causer la mort de sa maîtresse. La lenteur du développement, la finesse de l'analyse, la longueur des discours rejettent cette œuvre singulière au nombre des narrations ro

manesques et, il faut le dire, parmi les meilleures. La *Célestine* a remué tout son siècle, ce qui n'arrive jamais aux ouvrages sans valeur. » M. Chasles est moins dans le vrai lorsqu'il ajoute que le XVI^e siècle réimprima la *Célestine* dix-neuf fois; elle obtint au moins trente éditions successives. Elle fut traduite en italien et même en allemand. « On peut ajouter en flamand et même en latin, grâce au soin d'un laborieux philologue, C. Barthius, qui paraît avoir eu du goût pour les ouvrages enjoués. Dès 1529, il avait été publié à Paris, chez Galiot du Pré, une traduction que recommande encore la naïve fidélité du langage. J. de Lavedin et deux autres traducteurs plus modernes affaiblirent le texte original en l'adouciissant. De nos jours, M. Germond de Lavergne a donné de la *Célestine* une version hardiment exacte qu'il a fait précéder d'une notice fort intéressante (Paris, 1842, in-12). Nous y renvoyons les curieux qui seront bien aises de connaître cet étrange roman; ils verront comment le jeune Calixte, épris de Mélibée, emploie, pour réussir dans ses amours, l'appui d'une femme âgée, experte, quelque peu sorcière, et comment, troublé dans un de ses rendez-vous, il descend avec précipitation par une échelle, tombe et se tue. Sa maîtresse, folle de désespoir, se précipite du sommet d'une tour. « Cet honnête sujet, ajoute le critique que nous venons de citer, n'a pour ressort que la dépravation d'une vieille et la passion d'un jeune homme; il occupe le volume tout entier. Les détails sauvent l'auteur. Il est difficile d'avoir plus d'esprit dans la satire, de mettre plus de vérité dans les portraits, d'être

plus fin et plus coloré, de mieux dissimuler par l'habileté du travail la laideur et le vice de la vieille et les redites éternelles d'un amour poussé jusqu'à l'extravagance. » Les anciennes éditions espagnoles de la *Célestine* sont extrêmement rares; celle de 1499, dont on ne connaît qu'un ou deux exemplaires, s'est payée jusqu'à 499 fr. à la vente Soleinne, en 1844. On rencontre plus facilement les éditions faites à Anvers au XVI^e siècle. Dès le règne de Philippe II, la *Célestine* cessa d'être mise sous presse en Espagne; l'inquisition, de plus en plus sévère, ne pouvait tolérer un écrit aussi médiocrement édifiant. Plus tard, la presse moins gênée reproduisit l'œuvre attribuée à Roxas et à Cota; l'édition de *Madrid*, 1822, petit in-8°, accompagnée d'une introduction savante, de notes qui discutent toutes les variantes du texte, est jusqu'à présent la meilleure (voy. ROXAS, LXXX, 97, et SILVA, dans ce vol.). B—N—T.

SÉDILLEZ (MATHURIN - LOUIS-ÉTIENNE), inspecteur-général des études, était né à Nemours le 19 octobre 1745. Après avoir fait son droit à Orléans, il remplaça son père dans la charge d'avocat et de procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts. Comme la plupart des membres du barreau, et bien qu'il occupât une place assez lucrative, il embrassa les principes de la révolution de France, et devint administrateur du district de Nemours, puis membre du tribunal de cassation (mars 1792). Au mois de septembre suivant il fut élu député à l'assemblée législative par le département de Seine-et-Marne. Si l'on compare sa conduite à celle des ardeurs révolutionnaires, elle pourra paraître d'une modération extrême; mais si l'on consulte le *Moniteur*, on

verra qu'il ne se sépara pas toujours des mesures rigoureuses de cette époque. Ainsi dans la séance du 9 février 1792, il proposa, en qualité de rapporteur du comité de législation, d'ordonner aux émigrés de rentrer sous peine d'une triple contribution ; dans celle du 27 juillet, il fit décréter qu'il ne serait plus délivré de passe-ports qu'aux envoyés du gouvernement et aux négociants tant que la patrie serait en danger. Le 12 septembre, il prononça un discours sur l'utilité et la nécessité d'une loi relative au divorce. Il ne fut point réélu à la Convention, et sous le régime de la terreur il ne parvint à sauver sa vie qu'en se tenant caché. En 1798, le département de Seine-et-Marne l'envoya au conseil des Anciens, où il prit plusieurs fois la parole, notamment contre la liberté de la presse et contre l'emprunt forcé dont il démontra les inconvénients, puis pour s'opposer à ce qu'on interdît aux fonctionnaires publics de s'intéresser dans les fournitures ; enfin pour combattre la proposition de la peine de mort contre ceux qui traiteraient avec l'étranger. C'était de la part de Sédillez une idée fixe que l'abolition de la peine de mort. L'abus qu'on en avait fait et surtout la pensée d'avoir manqué d'en devenir la victime stimulaient peut-être beaucoup ce philanthropisme. S'étant montré favorable au 18 brumaire, il fut appelé à faire partie de la commission intermédiaire du conseil et entra ensuite au tribunal. On doit reconnaître que dans cette assemblée, il osa quelquefois manifester de l'opposition. Ainsi, dans le mois de février 1800, il réfuta les orateurs du gouvernement, sur la division territoriale et l'organisation administrative. Le 4 août suivant, toujours poursuivi par son utopie

humanitaire, il demanda l'abolition de la peine de mort, et, chose curieuse, au moment où le consulat allait en faire un usage immodéré et inutile. « Pour la répression des délits, s'écria-t-il, elle est dangereuse, en ce qu'elle accoutume le peuple à la férocité. » Sa conclusion était que l'on s'occupât d'un système pénal analogue à nos institutions et à la fois humain et répressif. En 1801, il proposa d'organiser les travaux préparatoires du tribunal de manière à placer cette autorité dans un juste rapport avec le gouvernement et le corps législatif. Après avoir repoussé le projet du Code civil, il déclara que, subordonnant son avis au bien public, il en votait l'approbation, bien qu'il en désapprouvât les bases. Sédillez continua de siéger dans le tribunal jusqu'en 1804 ; il y remplit les fonctions de secrétaire, et s'y occupa spécialement d'administration et d'ordre judiciaire. Au commencement de l'empire, il fut nommé inspecteur-général des écoles de droit d'Aix, de Grenoble et de Turin ; puis en 1811 candidat au corps législatif. Durant les Cent-Jours, il fit partie de la chambre des représentants, et reçut le titre d'inspecteur-général des études, nomination qui fut annulée par la seconde Restauration sous laquelle il ne remplit aucune fonction. Il mourut vers 1830. On a de lui un écrit intitulé : *De l'unité en politique et en législation*, ou Développement d'un principe naturel applicable à la législation de tous les temps et de tous les peuples, dont la connaissance est utile à ceux qui font la loi et à ceux qui l'exécutent ; suivi d'un *Essai sur le droit de propriété* considéré comme fondement de tout gouvernement et de toute législation, Paris, 1802, in-8°. C—H—N.

SÉDILLOT (JOSEPH), né à Vire (Calvados) en 1745, appartenait à une famille de médecins, et suivit la même carrière. Venu de bonne heure à Paris, il obtint au concours la place de chef du service médical et chirurgical à l'hospice de la Salpêtrière, où il enseigna l'anatomie et la chirurgie. Lié avec Vicq-d'Azyr, il improvisa un jour pour lui une leçon que le savant professeur n'avait pas eu le temps de préparer. Sédillot prit le grade de docteur en médecine à la faculté de Reims, devint membre du collège et de l'Académie royale de chirurgie de Paris et autres sociétés savantes, et s'adonna spécialement à l'art des accouchements. Il mourut le 15 février 1825. Il a inséré dans le premier volume du *Journal général de médecine*, rédigé par son frère (voy. l'art. suivant), deux observations intéressantes : l'une sur un coma convulsif, avec une gourme répercutée, suivi de mort ; l'autre sur une crevasse du vagin et du col de la vessie, suite de gangrène, guérie sans fistule. — **SÉDILLOT (Jean)**, docteur en médecine, frère du précédent, naquit le 13 janvier 1757 à Veaux de Cernay, commune voisine de Rambouillet. Après avoir perdu son père, il vint à Paris et fit de bonnes études au collège du cardinal Le moine. Sa vocation l'entraînant vers l'étude de la médecine et de la chirurgie, il suivit les cours des professeurs les plus célèbres de l'époque, devint élève des hospices de la Salpêtrière et de la Pitié, puis entra à l'Hôtel des Invalides, dont l'illustre Sabatier était le chirurgien en chef. Au mois d'août 1784, Sédillot se fit recevoir docteur en médecine à Reims, et choisit pour sujet de sa thèse la question suivante : *An sit cerebro peculiaris motus ?* Bien-

tôt il devint médecin de la maison de Condé. Après avoir fourni quelques articles à l'ancien Journal de médecine, il publia, en 1791, des *Réflexions sur l'état présent de la chirurgie dans la capitale et sur ses rapports militaires, suivies d'un plan pour le traitement des maladies de la milice nationale*, in-8° ; puis, en 1795, des *Réflexions historiques et physiologiques sur le supplice de la guillotine*, in-8°, où il combat les idées de survie et d'arrière-douleur dans la tête après la décapitation, assertions avancées par quelques auteurs et affligeantes pour les parents des condamnés qui avaient péri sous le couteau de la guillotine. Il s'élève avec force contre l'invention de cet instrument de supplice, dont il croit que l'application facile a prodigieusement multiplié le nombre des victimes. Malheureusement les bourreaux de cette époque avaient trouvé des moyens plus expéditifs encore dans les *fusillades* et les *mitrailleurs* de Toulon, de Lyon, les *noyades* de Nantes... L'affreux régime de 1793 avait supprimé toutes les sociétés savantes sans leur avoir rien substitué, menaçant ainsi de plonger dans la barbarie une nation si distinguée par les grands hommes qu'elle a produits dans tous les genres. Sédillot conçut l'heureuse idée de remédier à la suppression de l'Académie de chirurgie et de la Société royale de médecine, pour conserver les bonnes traditions et concourir aux progrès des sciences médico-chirurgicales. Il éprouva d'abord des obstacles à la réalisation de son projet ; mais, à force de soins et de démarches actives, il parvint à son but en constituant une société, qui tint ses assemblées à l'Hôtel-de-Ville de Paris, sous le nom de So-

ciété de médecine du département de la Seine. Il en fut nommé secrétaire-général, et fit servir ces hautes fonctions à la création d'un journal de médecine (1797), qu'il rédigea pendant vingt-cinq ans et dont il fit paraître soixante-trois volumes in-8°. En établissant ce moyen de communication entre les médecins de la capitale et ceux des départements, et même de l'étranger, Sédillot rendit à la science un service d'autant plus signalé qu'il n'existait en France à cette époque aucun journal de médecine, et que le sien régna seul pendant cinq ou six années. Malgré ses nombreuses occupations, Sédillot trouva le temps de publier des mémoires sur des sujets variés, tels que l'emploi de l'éther acétique, les poids et mesures dans leur application à l'usage médical, la patente de médecin, l'éloge du professeur Sabatier, un mémoire intéressant sur la rupture musculaire, dont il lut la première partie à l'Académie des sciences, des observations sur l'emploi du phosphore et du muriate de baryte dans la paralysie et les affections cancéreuses, plusieurs opuscules sur la fièvre jaune, différents articles dans le grand *Dictionnaire des sciences médicales*, des notes sur la vaccine et le virus vaccin, et, en dernier lieu, un mémoire sur les revaccinations, qui a été imprimé parmi ceux de l'Académie royale de médecine, dont il était membre depuis sa fondation. Il a publié, en société avec M. Ch. Pelletier fils, les *Mémoires et observations de chimie de Bertrand Pelletier*, Paris, 1798, 2 vol. in-8°, édition à laquelle il a joint un éloge de l'auteur, son beau-frère (*voy. PELLETIER (Bertrand)*, XXXIII, 289). Sédillot était médecin consultant des maisons royales de la

Légion-d'Honneur, chevalier de cet ordre, associé ou correspondant d'un grand nombre de sociétés nationales et étrangères, administrateur du bureau de bienfaisance du deuxième arrondissement de Paris. Arrivé à un âge avancé, il dut renoncer à la pratique, et il termina doucement sa carrière le 5 août 1840, dans sa 84^e année, laissant deux fils qui exercent aujourd'hui l'art de guérir, l'un à Paris, l'autre à Dijon. R—D—N.

SÉDILLOT (JEAN-JACQUES-ÉMMANUEL), frère puîné des précédents, orientaliste, né le 26 avril 1777 à Enghien-Montmorency, fut un des premiers élèves de l'école instituée en l'an III (1795) pour l'enseignement des langues orientales vivantes, école dont la création a donné une impulsion si grande à la culture des langues de l'Asie, et de laquelle sont sortis tant d'hommes distingués. Il se livra avec zèle à l'étude de l'arabe, du persan et du turc, et fut bientôt attaché à cette école pour aider les professeurs dans leurs travaux scientifiques. Dans la suite, il devint à la même école professeur-adjoint pour la langue turque, place que des motifs d'économie firent supprimer en 1816. Deux ans auparavant, le bureau des longitudes avait senti la nécessité de puiser dans les écrivains de l'Orient la connaissance des faits relatifs à l'histoire et aux progrès des sciences mathématiques et de l'astronomie chez les peuples de l'Asie, et particulièrement chez les Arabes et les Persans. Ce fut pour satisfaire à ce besoin de la science qu'une place d'adjoint à ce bureau pour l'histoire de l'astronomie chez les Orientaux fut créée en 1814, sous le ministère de l'abbé de Montesquion, en même temps que deux nouvelles

chaires étaient ajoutées au Collège royal de France pour l'enseignement des langues sanscrite, chinoise et tartare-mantchou. Sédillot, ancien élève de l'École polytechnique, qui s'était livré d'une manière spéciale à l'étude des mathématiques et de leurs applications, fut nommé astronome-adjoint : ses travaux furent appréciés par les Delambre, les Laplace, etc., et contribuèrent au succès de leurs recherches. Un travail important de Sédillot, mais entrepris pour concourir aux prix décennaux, avait été jugé digne d'obtenir un de ces prix ; c'est sa traduction de la première partie du *Traité d'astronomie d'Aboul-Haçan* (voy. ce nom, I, 96), partie qui a pour objet la construction des instruments astronomiques. On sait quel a été le sort de cet acte de munificence annoncé avec tant de pompe et resté sans résultat, sans doute parce qu'il ne tendait qu'à produire une diversion en faveur d'une politique ombrageuse autant qu'ambitieuse. Si la traduction de l'ouvrage d'Aboul-Haçan eût été offerte au comité de traductions de la Société asiatique d'Angleterre, il n'est pas douteux qu'il ne se fût chargé avec empressement de sa publication ; mais Sédillot, savant modeste, sans énergie quand il s'agissait de ses intérêts, aimant l'étude pour elle-même, et d'ailleurs gravement infirme depuis bien des années, était précisément l'opposé de tant de jeunes écrivains qui croiraient avoir perdu leur temps si le public ne jouissait aussitôt qu'eux du fruit de leurs études. C'est ainsi qu'en toutes choses les extrêmes manquent toujours le but. Sédillot mourut à Paris le 9 août 1832, laissant une veuve et des enfants sans

fortune. Le second de ses fils a publié en 1834-35 la traduction de l'ouvrage arabe cité plus haut (2 vol. in-8°). On trouve aussi de Sédillot quelques articles scientifiques dans les *Recherches asiatiques*, dans le *Magasin encyclopédique* et le *Moniteur*. Ces opuscules, notamment une *Notice de la partie littéraire des Recherches asiatiques*, ont été tirés à part in-8°.

S. D. S—Y.

SEEBECK (JEAN-THOMAS), l'un des plus illustres physiciens de l'Allemagne, naquit à Réval le 9 avril 1770. Sa jeunesse s'écoula sans bruit ; ce qu'on pourrait y remarquer de moins ordinaire, c'est qu'il fut assez heureux pour échapper à ces angoisses et à ces épreuves pénibles auxquelles la plupart des hommes de talent sont fatalement condamnés, et qui, tantôt devenues un puissant aiguillon, forcent le génie à prendre un glorieux élan, tantôt l'étouffent ou l'empoisonnent tristement dans son germe. Le père de Seebeck était un riche négociant qui lui fit donner toute l'instruction qu'il pouvait recevoir dans sa ville natale ; il le perdit à seize ans ; sa mère était morte depuis plusieurs années. L'enfance de Seebeck ne se présente sous aucun de ces traits caractéristiques qui signalent un esprit inventif ; rien ne le désignait à l'avance comme destiné à reculer un jour les limites des connaissances humaines. Nous savons seulement que l'amour des sciences naturelles s'éveilla de bonne heure en lui, et qu'il se faisait le spectateur caché des séances d'expériences physiques qui réunissaient les élèves les plus avancés en âge. Cet attrait le décida à quitter à 17 ans le gymnase de Réval pour suivre les cours de l'université et se livrer à l'étude de la médecine. Il alla d'a-

bord à Berlin et suivit les cours du collège chirurgico-médical; bientôt il partit pour Gœttingue, entraîné par la réputation des professeurs qui avaient rendu cette académie célèbre entre toutes les autres, Richter, Blumenbach, Lichtenberg, etc. Peu d'années après, il prit le degré de docteur, et pendant les derniers mois de son séjour à Gœttingue il fit une étude approfondie des maladies de l'oreille, qu'il se proposait de traiter dans un ouvrage spécial. Il avait d'abord songé à se consacrer tout entier à l'exercice de la médecine; mais le goût des recherches expérimentales le captiva chaque jour de plus en plus, et il avait trop la conscience de l'indépendance de son caractère pour croire qu'il pût jamais se plier à ces exigences incessantes qui font de la vie du médecin un glorieux mais réel esclavage. Il renonça donc à la médecine et résolut de faire des sciences physiques l'unique occupation de sa vie. Il tint parole : libre de toute sollicitude, étranger à tout emploi public et même à toute affaire extérieure, renfermé seulement dans le cercle étroit de la famille, en relation seulement avec les hommes d'esprit qui l'entouraient, il étudia, il expérimenta jusqu'au dernier soupir. Il épousa en 1795 la fille du conseiller aulique Boye, et passa les premières années de son mariage à Bayreuth, étroitement lié avec le conseiller d'État Langermann, qui plus tard devint à Berlin son meilleur ami. Il vécut aussi dans une grande intimité avec l'illustre voyageur Alexandre de Humboldt, qu'il avait connu à Gœttingue. Au commencement de ce siècle, la ville d'Iéna était comme le rendez-vous d'une foule d'hommes illustres : Knebel, Griess, Schelling, He-

gel, Scheller, Griesbach, Neltammer, Thibaud, Riter, Oken, etc., etc. L'habitaient à la fois. Seebeck ne put résister à une si puissante attraction; il quitta Bayreuth et vint résider à Iéna. Il y rencontra aussi l'immortel Gœthe, et trouva en lui un ami. Plus tard, Seebeck alla souvent à Weimar passer des jours, des semaines, des mois entiers dans la maison du grand poète : ils travaillaient et expérimentaient ensemble; les phénomènes des couleurs les occupèrent spécialement, et le résultat de leurs études communes fut l'ouvrage trop vanté que Gœthe publia sous le titre de *Farben-lehre* (*Traité des couleurs*) : c'est un roman plutôt qu'un traité scientifique; parmi une foule d'inexactitudes on y trouve cependant quelques heureuses idées sur la nature des couleurs. Disons-le hautement, Gœthe fut surtout et presque exclusivement poète et romancier; si des admirateurs enthousiastes l'ont proclamé penseur profond, physicien habile, naturaliste consommé, ce fut, hélas! par esprit de coterie ou de système : Gœthe était panthéiste; le génie du poète n'aurait pas assez recommandé les doctrines chéries; il fallait le transformer en philosophe éminent. Les relations de Seebeck avec Gœthe et ses apparitions à Weimar le mirent en contact avec le grand-duc, qui voulut être initié, par ses entretiens et ses expériences, aux progrès récents des sciences physiques. Seebeck avait quitté Iéna en 1810. Après deux années de voyages et de séjour à Bayreuth, il se fixa à Nuremberg pour y passer les plus belles années de sa vie. Rien enfin ne manquait à son bonheur : sa femme et ses enfants l'entouraient de soins et de tendresse; il était riche; un petit

cercle d'amis savants et dévoués ajoutaient à tant de jouissances l'agrément d'une conversation parfaitement en rapport avec ses goûts. La plupart de ces amis sont devenus à leur tour célèbres : c'étaient Hégel, le père des Hégéliens; Merckel, le citoyen le plus considéré et le glorieux représentant de Nurenberg; Schweigger, l'inventeur du galvanomètre; Pfaff, le mathématicien profond; Erhardt, Schubert, Werner, le grand minéralogiste; Sulpice Boisseré, directeur de l'Académie des beaux-arts de Munich; Ærsted, le créateur de l'électro-magnétisme; Erman, Fr.-Aug. Wolff, etc. etc. L'année 1818 amena un changement notable dans les habitudes de Seebeck : l'honneur qu'on lui fit de le nommer membre ordinaire de l'Académie royale de Berlin l'arracha, non sans regret, au calme de la solitude et aux douceurs d'une vie tout intérieure. Mis en évidence, il devenait malgré lui presque un homme public, et il fallait quitter sa délicieuse résidence de Nurenberg pour habiter l'enceinte plus bruyante de la capitale de la Prusse. A Berlin, toutefois, il resta ce qu'il avait toujours été; il sut se défendre des dissipations extérieures pour se livrer tout entier à ses savantes recherches et aux joies de la famille. Il fut atteint en 1803 d'une infirmité redoutable qui lui préparait et de cruelles douleurs et de longues insomnies : c'était une hypertrophie du cœur, maladie organique rare autrefois, trop commune aujourd'hui, qui l'enleva en 1831, et qui depuis a moissonné tant d'illustres victimes. Il était âgé de 52 ans, et mourut regretté de l'Allemagne entière, des siens surtout, qui perdaient en lui plus qu'un père plein

de tendresse. Il a été assez heureux pour revivre dans un de ses fils, qui porte glorieusement son nom et que l'Allemagne compte au nombre de ses plus savants physiciens. Directeur de l'école polytechnique à Dresde, M. Seebeck fils a déjà publié un grand nombre de mémoires; il a enrichi l'acoustique d'expériences et de théories nouvelles. Un amour ardent pour la science que toutes les académies de l'Europe surent apprécier et récompenser, un caractère noble et doux, un extérieur affable et plein de dignité, telles furent surtout les qualités naturelles qui distinguèrent le savant dont nous venons d'esquisser l'histoire et lui concilièrent l'estime et l'amitié de tous ceux qui le connurent. Son nom n'a pas joui d'une grande popularité, parce qu'il ne fut ni écrivain ni professeur. Il nous reste à passer en revue les travaux qui l'ont immortalisé. Seebeck commença sa carrière scientifique à une époque mémorable : les premiers jours du XIX^e siècle ont été pour la science l'ère de la renaissance. Après un trop long repos, le génie de l'observation et de l'expérience se réveillait tout à coup et prenait un glorieux élan. Sur les fondements posés par Newton, Huygens, Æpinus, Coulomb, un magnifique édifice allait s'élever : Volta, à Pavie, découvrait la pile, instrument de tant de merveilles, source de tant de progrès; et Thomas Young formulait en Angleterre le principe si fécond des interférences; le champ était ouvert aux plus brillantes découvertes. Cédant à l'enthousiasme universel, Seebeck étudia d'abord les phénomènes encore obscurs de l'électricité galvanique. Humphry Davy avait à peine trans-

taux doués, entre autres propriétés imprévues, de l'étonnante faculté de s'enflammer et de brûler dans l'eau, que Seebeck, le devançant, conçut l'heureuse idée d'obtenir d'abord à l'état d'amalgame les plus irréductibles de ces bases, pour les séparer ensuite et les obtenir à l'état de pureté par une simple distillation. Il réussit par ce moyen à se procurer des quantités plus considérables de potassium, de barium, de calcium. Le premier aussi il obtint, combiné avec le mercure, ce métal problématique et composé, base de l'ammoniaque, et que l'on a désigné sous le nom d'ammoniacum ; ce fut dans le printemps de 1808. Il avait alors presque abandonné l'électricité pour se livrer exclusivement à des recherches d'optique. Ses relations avec Goëthe contribuèrent sans doute à l'entraîner dans cette nouvelle direction, et ce fut un bonheur, car les découvertes optiques de Seebeck sont le plus beau fleuron de sa couronne. Il étudia d'abord l'influence des divers rayons colorés sur les composés chimiques et les substances phosphorescentes. Zanotti, en éclairant le phosphore de Bologne avec les diverses couleurs du prisme, était arrivé à ce résultat singulier, que toutes, ainsi que la lumière blanche, elles faisaient briller le phosphore d'une même couleur jaune rouge. Beccario voulait, au contraire, que chaque rayon communiquât sa couleur à la substance phosphorescente ; il est vrai qu'il se rétracta plus tard ; mais sa rétractation fut comme non avenue, parce que son assertion première souriait beaucoup aux partisans trop nombreux alors de la théorie de l'émission. Comment concevoir, en effet, si la lumière est une substance matérielle,

que l'intussusception du fluide lumineux bleu, par exemple, colore en jaune rouge, sans cependant le décomposer, le phosphore de Bologne ? Il fallait donc que dans son expérience Zanotti se fût trompé. Mais il n'en était rien, et Seebeck le prouva jusqu'à l'évidence en la répétant sous toutes les formes imaginables. Il y ajouta un fait plus curieux encore et qui démontre non moins invinciblement le système des ondulations : la quantité de lumière émise par le phosphore résultant d'un mélange calciné de chaux et de baryte dépend de la couleur des rayons par lesquels on l'éclaire ; le maximum d'intensité correspond aux rayons violets, le minimum aux rayons rouges. Il y a plus : quand la phosphorescence a été excitée par une première lumière, l'action des rayons rouges la fait cesser tout à coup. On conçoit qu'un mouvement en éteigne un autre ; mais il serait impossible d'admettre que l'addition d'une matière lumineuse amène l'obscurité. Cette propriété négative des rayons rouges est un fait d'une grande portée et dont on n'a compris l'importance que lorsque, trente ans après, un physicien français crut l'avoir découvert pour la première fois. Seebeck constata encore que, dans des circonstances convenablement choisies, le chlorure d'argent prend la couleur du rayon qui l'éclaire ; il remarqua que l'action chimique n'est pas instantanée et qu'elle se continue comme la phosphorescence pendant un temps appréciable. En 1819, il reprit la question difficile de la distribution de la chaleur dans le spectre solaire. Landreani plaçait le maximum de température dans le jaune, Rochon entre le jaune et le rouge, Senebier

dans le rouge, Herschel enfin en dehors du rouge. Seebeck vida le différend en démontrant que la position du maximum dépend de la nature du prisme employé. M. Melloni, depuis, a reconnu qu'il fallait de plus tenir compte de l'épaisseur du prisme, ce que Seebeck n'avait pas pu observer avec les instruments imparfaits mis à sa disposition. S'il avait été mieux pourvu, il est très-probable qu'il aurait fait la découverte capitale des différences existant entre les rayons calorifiques provenant de diverses sources, découverte qui suffirait à immortaliser M. Melloni. M. Arago découvrit en 1811 la propriété remarquable dont jouissent toutes les substances doublement réfringentes de dépolariser le rayon lumineux qui les traverse; il observa que quelques substances non cristallisées, certains sucres, par exemple, jouissaient de la même propriété, mais que l'action exercée par eux était différente dans divers points de leur masse. En répétant ces belles expériences avec un appareil qui augmentait le champ de la vision et permettait d'embrasser d'un seul coup d'œil tout l'ensemble du phénomène, Seebeck aperçut, non sans étonnement, ces belles figures diversement colorées qu'il a désignées sous le nom d'*entoptiques*. Distribuées dans toute l'étendue de la plaque; quadrangulaires dans les plaques carrées, circulaires dans les plaques rondes, trigones dans les plaques triangulaires, etc., elles varient d'arrangement comme aussi de couleur quand on tourne les plaques dans leur propre plan, et subissent des mutations soudaines et générales de teinte et de configuration quand on enlève par fracture une portion des plaques. Seebeck comprit sur-le-

champ que ces phénomènes résultaient d'une tension inégale des différentes parties des plaques où on les observe, et il le prouva en modifiant les figures entoptiques déjà formées ou les faisant naître par l'application d'une pression artificielle, par le refroidissement subit des plaques chauffées et la trempe, etc., etc. Seebeck avait donc à la fois et découvert un brillant phénomène et trouvé son explication: l'Académie royale des Sciences de Paris couronna ses belles recherches en lui faisant partager avec le docteur Brewster un prix de 3,000 francs, et, mieux encore, en lui ouvrant son sein en qualité de membre correspondant. Parmi les phénomènes lumineux découverts en si grand nombre, de 1811 à 1815, il n'en est aucun, ou presque aucun, que Seebeck n'ait observé de son côté; de sorte qu'avec plus d'ambition ou d'empressement, avec moins de modestie ou d'abandon, il aurait beaucoup ajouté à ses titres de gloire. Citons quelques exemples: Il constata la polarisation du ciel bleu, il reconnut la propriété dont jouit une plaque de tourmaline taillée parallèlement à l'axe de ne laisser passer que le rayon polarisé perpendiculairement à ce même axe; il vit les anneaux colorés des plaques de spath d'Islande perpendiculaires à l'axe; il pressentit la rotation du plan de polarisation par le passage à travers certaines substances solides ou liquides, plusieurs mois avant d'apprendre que ces phénomènes avaient été remarqués avant lui par MM. Arago, Wollaston et Biot, et que dans l'histoire de la science ils se rattacheront à ces noms glorieux. Pour donner une idée de la patience avec laquelle Seebeck observait, pour montrer à quel point

il multipliait les expériences, nous citerons un passage d'une lettre qu'il écrivit à M. Biot et qui est datée de Nuremberg, 26 février 1816. « Le sucre dissous dans l'eau rétablit la transparence entre les piles croisées (ou, ce qui revient au même, dépolairise le rayon polarisé par son passage à travers une première pile de lames parallèles), et cela d'autant mieux qu'il y a plus de sucre dans la dissolution : il diminue la transparence des piles dans leur position parallèle. Si l'on place une dissolution de sucre au-devant d'un verre rempli d'essence de térébenthine, l'ensemble des deux liquides n'est pas transparent entre les piles croisées... J'ai indiqué dans une de mes précédentes lettres (1) plusieurs huiles qui réta-

(1) Ces mots expriment nettement que Seebeck avait déjà entretenu M. Biot de la propriété dont jouissent certains fluides de dépolairiser la lumière ou de faire tourner son plan de polarisation. Quelle était la date de la lettre à laquelle Seebeck renvoie, nous ne le savons pas. M. Biot, qui a gardé précieusement et publié les trois autres, dit en parlant de celle-ci : « M. Seebeck m'avait adressé une quatrième lettre sur les mêmes objets à une époque intermédiaire entre celle-ci. Mais je l'avais donnée à une personne qui n'est plus et on ne l'a pas retrouvée dans ses papiers, de sorte qu'elle l'a vraisemblablement échangée pour quelques autres autographes. » *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, tom. XV, pag. 95. Nous avons de la peine à croire qu'en l'absence de cette lettre M. Biot ait cru pouvoir résoudre d'une manière pleinement satisfaisante la controverse de la découverte du beau phénomène de la rotation des liquides. Herschel et après lui beaucoup de physiciens avaient dit en parlant de ce fait : « M. Biot et M. Seebeck paraissent avoir fait cette singulière et intéressante découverte à peu près dans le même temps. » M. Biot affirme que dans ce passage on a fait au physicien allemand une trop belle part ; il veut que la première observation de Seebeck soit postérieure de quatre mois aux communications qu'il fit à l'Académie vers la fin d'octobre 1815. Mais si la lettre perdue avait précédé de quatre ou cinq mois celle dont

blissent la transparence, si l'on fait agir l'une de ces huiles, par exemple celle de menthe poivrée, conjointement avec de l'essence de térébenthine ; ces deux huiles étant renfermées dans des vases particuliers, les objets paraissent beaucoup plus nets qu'avec une seule des deux huiles. L'huile de cèdre combinée de même avec l'essence de térébenthine produit un effet pareil. Ces huiles existent donc de la même manière que l'essence de térébenthine, car cette dernière éclaircit le champ proportionnellement à son épaisseur. Plusieurs autres huiles exercent des actions semblables, d'autres ne rétablissent pas la transparence : ce sont celles d'hysope, d'origan, de cerfeuil, de camomille, d'œillet, d'anis, de thym, de mille-fleurs, de cumin, de cajeput, de marjolaine, de bergamotte, de lavande, de cassis, d'aneth, de valériane, etc.... » Il résulte au moins de cette lettre que Seebeck a constaté le premier l'action dépolairisante et par conséquent le pouvoir rotatoire du sucre ; c'est un fait ordinaire en apparence, c'était en même temps le germe d'une des plus belles applications de la science à l'industrie. Aujourd'hui, avec le saccharimètre si ingénieux de M. Soleil et en s'aidant des principes posés par M. Biot, des tables calculées par M. Clerget, on peut, en portant la propriété caractéristique mise en évidence par Seebeck, déterminer avec la plus grande facilité, à un ou deux centièmes près, la quantité

nous avons cité un fragment, et qui est du 26 février 1816, la question de priorité resterait très-douteuse. Il est vraiment fâcheux que la plus importante des lettres soit précisément celle qui s'est perdue. Dans tous les cas, c'est bien M. Biot qui le premier a montré et mesuré la rotation à droite ou à gauche.

réelle de sucre contenue dans un mélange ou dans une dissolution donnée. Une simple expérience faite il y a trente ans, dans un des laboratoires d'une humble cité allemande, aura eu pour résultat d'établir sur ses seules bases raisonnables un impôt qui rapporte au Trésor français de nombreux millions. Tant de désintéressement, une si noble répugnance à défendre ses droits méritaient une éclatante compensation : elle ne se fit pas long-temps attendre, et, en 1821, Seebeck attachait son nom à l'une des magnifiques découvertes qui ouvrent un horizon nouveau et seront célébrées à jamais d'âge en âge. Seebeck, un jour inspiré par un bon génie, voulut étudier les modifications électriques qu'une élévation de température devait produire au contact de deux métaux hétérogènes. Il prit un cylindre de bismuth, et souda à ses deux bases les extrémités pliées rectangulairement d'une lame de cuivre. Il avait ainsi construit un rectangle dont un des côtés était formé de bismuth uni au cuivre par une double soudure. Au sein de ce rectangle il suspendit une aiguille aimantée, puis il chauffa l'une des soudures, en maintenant l'autre à la température de l'air ambiant ; aussitôt l'aiguille dévia et devint perpendiculaire à sa première direction : l'élévation de température de l'une des soudures avait donc donné naissance à un courant électrique intense : les phénomènes thermo-électriques étaient découverts et une pile nouvelle venait s'ajouter à celle de Volta. Son apparition fut saluée par des transports d'enthousiasme faciles à expliquer, parce que l'on comprit sur-le-champ qu'elle rendrait possibles des recherches inabordable jusqu'alors. Et, en effet,

la pile thermo-électrique, ou le thermo-multiplicateur, a reçu mille applications fécondes et imprévues. M. Peltier, physicien français, la transforma en pince thermoscopique et constata, au grand étonnement du monde savant tout entier, l'existence d'un courant électrique produisant du froid : l'électricité voltaïque, qui jusque-là ne s'était révélée que par une chaleur intense et ses effets terribles de combustion, se montra froide tout à coup ; au lieu d'étincelles brillantes, elle donna des glaçons. Entre les mains de MM. Novoli et Melloni cette même pile, unie au galvanomètre, devint un thermomètre d'une sensibilité en quelque sorte infinie : aucune chaleur, quelque peu intense qu'on la suppose, n'échappera désormais aux investigations de la science : la température des insectes, la chaleur dégagée dans la combustion lente des substances phosphorescentes, celle des rayons lunaires, ont été non-seulement constatées, mais mesurées ; on a exploré tout à la fois avec le merveilleux instrument et la température des parties les plus intimes du corps de l'homme et des animaux, et celle des fourneaux les plus embrasés, la température des mers les plus profondes et celle des hauteurs de l'atmosphère, etc., etc. Avec cette pile, enfin, M. Melloni nous a révélé la nature inconnue de la chaleur rayonnante, il a constaté des différences énormes entre des rayons calorifiques que l'on avait identifiés jusqu'à lui. Six grands phénomènes dominent la science aujourd'hui si vaste de l'électricité : 1° la découverte du courant électrique et de la pile ; 2° l'action des courants sur l'aiguille aimantée ; 3° l'action des courants sur les courants ; 4° la pile

thermo-électrique; 5° l'aimantation produite par les courants; 6° l'action sur l'aiguille aimantée des corps en mouvement, et plus généralement l'induction voltaïque et magnétique. Un de ces phénomènes appartient à Seebeck, et, par conséquent, son nom resplendira dans tous les siècles à côté de ceux des Volta, des Ørsted, des Ampère, des Arago et des Faraday. Arrêtons-nous, en rappelant toutefois que Seebeck, dans sa note sur le magnétisme transversal, avait depuis long-temps devancé M. Faraday dans sa distinction tant exaltée des substances magnétiques et dia-magnétiques. L'illustre physicien de Berlin avait réellement reconnu que, placées sous la forme allongée entre les pôles d'un aimant, les diverses substances sont diversement influencées. Les unes, simplement magnétiques, étaient attirées et se dirigeaient suivant la ligne des piles; les autres, repoussées, prenaient une direction transversale; les troisièmes, enfin, n'étaient ni attirées ni repoussées, elles restaient indifférentes ou neutres. Nous avons prouvé surabondamment que Seebeck doit être placé au premier rang des physiciens qui se sont fait un nom célèbre par leurs expériences et leurs observations; sous le rapport de la théorie il fut beaucoup moins heureux; il a partagé avec Gœthe le triste privilège de substituer des systèmes vagues et incohérents aux idées universellement admises. Lui aussi voulait que le rayon de lumière blanche fût simple et un; il se refusait à reconnaître que le magnétisme eût des rapports intimes avec l'électricité, etc. Il est donc vrai que l'homme le plus heureusement pourvu des dons de la nature est encore incomplet et que la per-

fection n'est pas dans la condition humaine. M—N—O.

SEEGER (CHRISTOPHE - DENIS, baron de), général wurtembergeois, naquit en 1740, à Schockingen, où son père était pasteur. Ses parents l'ayant destiné à l'état ecclésiastique, il fréquenta pendant quatre ans les écoles de Blaubeuren et Babenhauseu; mais au moment où il devait se rendre à Tubingen pour y continuer ses études, il changea de plan et entra comme cornette dans le régiment des cuirassiers de Phull, nouvellement organisé. Il fit la guerre dans la même année contre la Prusse, et se trouva à la malheureuse affaire de Fulde. Il devint l'année suivante lieutenant d'un bataillon de grenadiers, et fit plus tard le service d'aide-de-camp. On voit par un petit traité qu'il publia en 1762, à Tubingen, *De l'influence des arts et des sciences sur l'art militaire*, qu'il ne négligea point la littérature et tout ce qui pouvait orner son esprit. Le duc Charles l'employa dans différentes occasions comme inspecteur des travaux publics, des bâtimens, etc., et lui conféra, en 1768, le grade de capitaine. En 1770, il fut chargé par ce prince de lui présenter le plan d'un établissement destiné à l'éducation des jeunes jardiniers. Ce fut le premier germe de l'établissement qui acquit plus tard une si grande réputation sous les noms d'*Académie de Charles*, de *Maison des orphelins militaires*, de *Pépinière militaire*, et enfin d'*Académie militaire*. Seeger en fut nommé l'intendant en 1773, et dès lors la plus grande partie de ce qui s'y lit de brillant et d'utile fut son ouvrage. Lorsque après la mort du duc Charles l'établissement fut supprimé, Seeger quitta la carrière de l'éducation et reentra au ser-

vicé militaire. Nommé précédemment par les états de Souabe colonel et adjudant-général, il reçut, en 1795, le brevet de major-général des troupes du cercle de Souabe, et quand les Français entrèrent, en 1799, dans les bailliages septentrionaux du Wurtemberg, Seeger marcha contre eux avec le corps du général de Phull, et se distingua à Bieligheim et à Lochgau; il contribua encore, par son activité et ses talents, au succès des combats de Sinzheim et de Wislock. Dans la campagne de 1800, on lui donna le commandement du contingent wurtembergeois, et ce fut à la tête de ce corps qu'il soutint plusieurs combats dans la Haute-Souabe, qu'il empêcha le 18 juin les ennemis de passer le Danube près de Dillingen, et qu'il protégea au-delà de l'Inn la retraite des Autrichiens. L'empereur d'Allemagne lui donna alors le titre de baron. En 1805, lorsque le Wurtemberg s'allia avec la France contre l'Autriche, Seeger fut nommé lieutenant-général et commandant du corps destiné à agir sous les ordres de Napoléon. Depuis, en 1806, il fut mis à la retraite et inourut à Blaubeuren, le 26 juin 1808. B—H—D.

SEGA (PHILIPPE), né à Bologne, fut promu, en 1578, au siège épiscopal de Plaisance, et remplit, sous Grégoire XIII, les fonctions de légat en Belgique, en Espagne et en Portugal. Il exerça, sous Sixte-Quint, les mêmes fonctions en Allemagne, et fut à cette occasion décoré des ordres impériaux. C'était, dit l'Estoile, un homme de peu de savoir, mais de beaucoup d'esprit et de jugement. De retour en Italie, il publia des ordonnances synodales pour son diocèse; puis il accompagna en France le cardinal Cajetan (voy. ce nom, VI, 190), légat de

Sixte-Quint auprès de la Ligue, et, lorsque ce légat fut rappelé, Sega resta à Paris et le remplaça. Il reçut, le 20 janvier 1591, du nouveau pape Grégoire XIV, un bref dans lequel le pontife rappelait tous les efforts que le saint-siège avait faits pour combattre l'hérésie, et promettait de nouveaux secours en argent et en troupes, s'ils étaient nécessaires pour assurer l'élection d'un roi catholique, seul parti propre à pacifier les discordes civiles auxquelles la France était en proie. Philippe Sega publia ce bref le 20 février, en l'accompagnant d'une lettre où il disait que sa lecture confirmerait les gens de bien dans leurs résolutions, réchaufferait les tièdes et confondrait ceux que leur obstination ou plutôt un fatal enchantement avait enchaînés à la suite des hérétiques. Le 15 janvier 1593, au moment de la réunion des États de la Ligue, Philippe Sega adressa une nouvelle exhortation aux catholiques, dans laquelle il reproduisit les mêmes sentiments avec plus de force et de développement. Il se présenta aussi dans cette assemblée et joignit inutilement ses efforts à ceux de l'ambassadeur d'Espagne pour faire décerner par les États la couronne de France à l'infante Isabelle, nonobstant la loi salique. Enfin, il menaça d'excommunication les ecclésiastiques qui se rendraient à Saint-Denis pour assister à l'abjuration de Henri IV, déclarant que ce prince ne pouvait être absous que par le pape (Clément VIII). Malgré la vive et longue opposition du légat, le roi, lors de son entrée à Paris, le traita avec égard; il lui envoya Duperron, évêque d'Évreux, pour lui annoncer qu'il le recevrait convenablement s'il jugeait à propos de venir le voir.

et que, dans le cas contraire, il pouvait en toute sûreté se retirer où il voudrait. Sega n'osa point paraître, et quitta Paris accompagné de Duperron, qui veilla à ce qu'il fût traité d'une manière conforme à sa dignité. Ce prélat mourut à Rome le 29 mai 1596, et fut enterré dans l'église de Saint-Onuphre, qui était celle de son titre de cardinal, que lui avait conféré Innocent IX en 1591. Jérôme Aguccio, son neveu, lui fit élever un tombeau de marbre dans l'église de Plaisance, sur lequel une épitaphe latine rappela les emplois éminents qu'il avait occupés et les vertus évangéliques dont il avait donné l'exemple. B—ÉE.

SEGARRA (JAYME), peintre d'histoire, naquit vers les dernières années du XV^e siècle, dans le royaume de Portugal. Il était déjà renommé par plusieurs ouvrages exécutés dans l'ancien style, lorsque la ville de Reus le chargea, en 1530, de peindre le maître-autel de l'antique ermitage de Notre-Dame-de-Belem, aujourd'hui de la Miséricorde. Il y représenta avec un talent remarquable plusieurs sujets de l'*histoire de la Vierge*. L'ermitage qu'il avait ainsi décoré ayant par la suite été réparé, on fut obligé d'en enlever les peintures de Segarra; mais on les plaça dans un local particulier, où elles sont conservées avec soin, comme un monument précieux de l'art à l'époque où ce peintre vivait. Ce fut aux Juncosa que l'on confia l'exécution des peintures qui ont remplacé celles de Segarra. P—s.

SEGATO (JÉRÔME), naturaliste et voyageur, né vers 1792, à Vedana, près de Bellune, fit ses études dans cette dernière ville, et montra de bonne heure un goût prononcé pour les sciences naturelles. La chimie,

la minéralogie et la géologie avaient surtout pour lui un charme particulier; et, comme sa fortune n'était rien moins que brillante, il s'imposait souvent les plus dures privations afin de pouvoir se procurer quelques instruments et faire des expériences. Le temps qu'il ne donnait pas à l'étude du cabinet, il le consacrait à des excursions dans la vallée d'Agondo et dans les montagnes du pays de Feltre, qui, comme on le sait, ont un intérêt spécial pour le géologue, et sont riches en objets d'histoire naturelle. Segato explora avec soin cette curieuse contrée, et il eut bientôt formé un petit musée avec les coquillages et les minéraux dont il revenait chargé à chaque voyage. Mais l'horizon du pays natal lui sembla trop étroit, et la passion de la science lui fit tourner ses regards vers l'Orient, vers ces contrées où la civilisation est morte aujourd'hui, mais d'où elle nous est venue, et qui gardent encore une foule de monuments et de secrets. Voilà pourquoi les savants de l'Europe se répandent maintenant de préférence dans la Syrie et l'Égypte, et voilà aussi pourquoi Segato désirait si vivement les connaître autrement que par les relations et les descriptions des voyageurs. Léger d'argent, mais plein d'ardeur et de courage, il se rendit à Venise, bien décidé à saisir la première occasion qui s'offrirait à lui de s'embarquer, n'importe pour quel pays, pourvu que le vaisseau se dirigeât vers le Levant. Ce fut avec ces dispositions qu'il arriva à Venise; et au bout de quelques jours il faisait voile vers Alexandrie. En mai 1820, il était au Caire, où il se joignit à l'armée que le vice-roi envoyait à la conquête du Sennaar. Parvenu à la seconde cata-

raete du Nil, il se jeta dans le grand désert avec un domestique, deux chameaux, et n'ayant d'autres provisions que du pain, des dattes et quelques outres d'eau. Ce fut avec d'aussi faibles ressources qu'il osa s'aventurer pendant quatre-vingts jours dans cette mer de sable, où les caravanes les plus nombreuses, les plus aguerries au climat et les mieux pourvues restent souvent ensevelies à jamais. Mais ces terribles exemples n'effrayèrent point Segato, et au lieu de fuir le danger, il allait au-devant, puisque c'était dans le danger même qu'il pouvait trouver le germe de quelque découverte et l'explication encore inconnue de certains phénomènes. La trombe terrestre lui en fournit l'occasion. Un jour que ce redoutable phénomène s'était montré, Segato voulut examiner les traces qu'il avait laissées, et trouva entre autres une excavation où le tourbillon avait découvert des corps momifiés d'hommes et d'animaux. En examinant attentivement ces restes, Segato conçut l'idée de la découverte qu'il réalisa plus tard, et qui consistait à donner aux parties animales la solidité de la pierre, tout en en conservant la forme, la couleur et même le volume. A force d'essais, le succès dépassa ses espérances, et il put soumettre aux médecins et aux chimistes les plus distingués de l'Italie des pièces préparées à tous les degrés, depuis la flexibilité ordinaire jusqu'à la pétrification la plus complète. Son procédé agissait sur les corps entiers comme sur les parties détachées, et il avait fait une table composée de deux cent quatorze pièces prises dans différentes parties du corps, et qui présentaient l'aspect d'autant de morceaux de marbre de différentes

couleurs et nuances. Mais revenons à l'Égypte. En quittant le désert, Segato se dirigea vers le Nil, pénétra dans la pyramide d'Abu-Sir, où il resta pendant six jours, et contracta une maladie qui faillit le conduire au tombeau. Il revint au Caire malade, brisé, méconnaissable, et ce ne fut qu'à grand'peine qu'il put regagner Alexandrie et s'embarquer pour Livourne. Déjà plein de l'idée de sa découverte, il crut qu'il trouverait plus facilement en Toscane que dans l'Italie autrichienne les moyens de la réaliser et de l'exploiter; mais, faut-il le dire? ses espérances, sous ce dernier rapport, furent complètement trompées. On admira sa découverte, on lui décerna les plus grands éloges; des médecins et des chimistes, tels que Targioni-Tozzetti, Gazzeri, Betti, Zannetti, constatèrent les résultats obtenus; mais personne n'offrit les trente mille francs que Segato demandait pour rendre public son procédé; si bien que le pauvre inventeur fut obligé, pour vivre, de s'adonner à la calcographie. Ce fut lui qui grava la fameuse carte de l'Afrique septentrionale, publiée à Florence, et celle de la Toscane, du père Inghirami, qu'il améliora encore dans les détails. C'est aussi sous sa direction que fut publié l'*Atlas de la Haute et Basse-Égypte*, illustré par le professeur Dominique Valeriani, d'après les dessins de Denon et le grand ouvrage de l'expédition scientifique faite en Égypte en 1827-28 par des savants français et toscans sous les auspices de leurs gouvernements respectifs. Cet *Atlas*, publié par livraisons, se compose de 135 planches auxquelles sont joints deux volumes de texte, Florence, 1835-37, in-folio. Ce fut au milieu de ces tra-

vaux que la mort le surprit, le 3 février 1836, sans lui laisser le temps de confier à un ami le secret de sa découverte. On trouve cependant de curieux détails sur cet objet dans l'opuscule italien qui a pour titre : *De l'Art de rendre aussi durs que la pierre et inaltérables les corps des animaux; Relation de la découverte de J. Segato*, par M. Joseph Pellegrini, avocat, Florence, 1835, in-8°. Plusieurs savants italiens se sont efforcés de marcher sur les traces de Segato, et de faire revivre son procédé avec le petit nombre de données qu'il avait laissées échapper. Celui qui semble avoir eu le plus de succès dans cette tentative est M. Ange Comi, jeune médecin romain, qui, à force d'essais et de patience, est parvenu, il y a peu d'années, à pétrifier des fleurs, des poissons, et même le corps entier d'une jeune fille. Mais ces préparations étaient loin d'égaliser sous tous les rapports celles de Segato.

A—Y.

SEGAUD (PIERRE-DOMINIQUE), né en 1784, à Montluel en Bresse, vint de bonne heure à Paris, où il étudia la jurisprudence dans l'institution nommée Académie de législation; puis il se rendit à Lyon et fut inscrit, en 1806, au nombre des avocats à la Cour royale de cette ville. Quoiqu'il écrivit presque toujours ses plaidoyers, il les débitait avec autant de chaleur et d'énergie que s'il les eût improvisés. Les fonctions du barreau ne l'empêchaient pas de cultiver la littérature; il y consacrait ses loisirs, et il concourut, en 1807, à la fondation du cercle littéraire de Lyon. Après la Restauration, il se rangea dans l'opposition libérale. Il espérait d'être élu député, lorsque la mort le frappa prématurément le 27 septembre 1821.

Un discours funèbre, prononcé sur sa tombe par M. Passet, bâtonnier de l'ordre des avocats, a été inséré dans la *Gazette universelle de Lyon*, 2 octobre 1822, qui contient aussi, dans le numéro du 28 septembre, une *Notice sur Segaud*. On a de lui : 1° Des mémoires judiciaires, dont plusieurs sont imprimés, un entre autres *pour les enfants Basset*, sur les effets civils d'une double bigamie, et un *pour le président Michily*, sur la restitution des biens d'un proscrit, en vertu de l'édit révocatoire de celui de Nantes; 2° *L'Académie de Lyon en 1809*, précédée d'une épître à S. A. S. le prince Lebrun; Lyon, 1810, in-8° (anonyme). C'est une parodie du compte-rendu des travaux de cette société. Segaud a laissé manuscrits : 1° une comédie en trois actes et en prose, dans le goût latin, intitulée *Les trois Sabines*; 2° un *Voyage à Chantilly et à Ermenonville*; 3° le *Temple de la nature*, imité du *Temple de Gnide* de Montesquieu; 4° des *Considérations sur l'état actuel du commerce de Lyon*, en réponse aux assertions émises à la tribune par M. Pavy, député du Rhône, sur la dégénération de l'industrie en France depuis la Révolution. Segaud s'occupait aussi d'un ouvrage *Sur le prêt à intérêt*.

P—RT.

SEGOVIA (JEAN DE), peintre de marines, né dans les premières années du XVII^e siècle, se rendit à Madrid vers 1650. Il déploya un rare talent artistique, et ses ouvrages se firent distinguer par une facilité prodigieuse, et surtout par leur élégance. Peu de peintres ont porté à un degré aussi éminent la fidélité à rendre tout ce qui tient à la forme des vaisseaux et de leurs agrès; mais le dessin de ses figures est loin de répondre aux au-

tres parties de ses ouvrages et à sa couleur, qui est belle et vigoureuse. Les amateurs espagnols font le plus grand cas des charmants ouvrages de ce peintre.

P—s.

SÉGUENOT (CLAUDE), oratorien fameux, qui a largement contribué à nourrir et justifier les préventions contre la congrégation à laquelle il appartenait, était fils de Jean Séguenot, conseiller du roi aux bailliage, chancellerie et prévôté d'Avallon, en Bourgogne, et naquit dans cette ville le 6 (Papillon met le 7) du mois de mai 1596. Après avoir fait ses études de théologie en Sorbonne, il fréquenta le barreau à Dijon et à Paris, où il plaida quelques causes. Il fut ensuite pourvu d'une charge de judicature qu'il abandonna pour entrer, en 1624, dans la congrégation de l'Oratoire, qui ne comptait encore que treize ans d'existence. Dans ce nouveau régime, Séguenot s'appliqua d'une manière particulière à l'étude des œuvres de saint Augustin, et se lia dès ce temps-là avec l'abbé de Saint-Cyran, que la congrégation naissante avait encouragé dans ses projets de travaux sur saint Augustin; circonstance ignorée du plus grand nombre et que nous tenons à faire connaître. Séguenot fut un des douze pères qui accompagnèrent Bérulle en Angleterre, à la suite de la reine Henriette, sœur de Louis XIII, épouse de Charles 1^{er}. De retour à Paris en 1626, il fut, cette année-là, ordonné prêtre par Jean-François de Gondi, évêque de Paris, et dès l'âge de 33 ans il fut, en 1629, nommé supérieur de la maison de Nancy, puis successivement des maisons de Dijon, de Rouen et de Saumur. Cependant, d'après le *Gallia Christiana*, t. XII, il aurait vécu quelque temps hors de sa congrégation, sans l'abandonner. Claude

Le Muet, doyen de la cathédrale d'Auxerre, ayant été nommé doyen de Vézelay, eut pour successeur le P. Séguenot, qui résigna en faveur d'Edmond d'Amyot, de Sens, qui prit possession en 1632. Peut-être, d'ailleurs, Séguenot ne résida-t-il pas. Il n'avait, dit-on, aucun goût pour la théologie scolastique, partageant toutes les préventions semi-protestantes et janséniennes qu'on a manifestées contre elle depuis deux siècles. Il aurait voulu qu'on trouvât moyen de rendre saint Augustin familier, et que chacun eût été excité à étudier les ouvrages de ce père; chose excellente, pourvu qu'on y apporte les dispositions nécessaires. Ce fut ce goût qui le lia intimement avec l'abbé Duvergier de Hauranne (Saint-Cyran), Arnauld et presque tous les amis de l'un et de l'autre. Cette liaison, qui ne contrariait pas vraisemblablement les opinions de l'Oratoire, l'égara et troubla son repos pendant quelques années. Ayant fait, en 1638, une traduction française du livre de *la Virginité*, par saint Augustin, avec d'amples notes théologiques, il vit s'élever contre son ouvrage les religieux et tous les catholiques, scandalisés des sentiments étranges et nouveaux qu'il y établissait. Le P. Séguenot était pour lors supérieur de la maison de N.-D. des Ardilliers, à Saumur, où la troisième assemblée générale de l'Oratoire, à laquelle il était député, se réunit cette année-là, et s'ouvrit le 6 mai. Dès le lendemain, le cardinal de Richelieu, qui montrait des dispositions énergiques pour prévenir les troubles arrivés au siècle précédent en Allemagne et étouffer l'hérésie naissante, fit enlever le P. Séguenot, le fit constituer prisonnier au château de Saumur, d'où, le 24 du même

mois, il fut transféré à la Bastille. On conçoit la sensation que cet enlèvement dut produire sur l'assemblée. Elle était présidée par l'excellent P. de Condren, qui, sachant qu'on répandait déjà des bruits sur les maximes et la doctrine de la congrégation, parla, à l'ouverture d'une séance, sur les vœux de l'état religieux avec une grande vénération. Ce pieux général crut devoir y ajouter une déclaration fidèle des sentiments de l'Oratoire, pour servir à ses membres et de règle au dedans, et d'apologie au dehors. L'assemblée parut entrer dans ses vues, et ajouta à son discours qu'elle soumettait sa doctrine aux évêques et même aux docteurs, particulièrement de la faculté de Paris. Cela avait rapport à l'examen que faisait cette faculté du livre du P. Séguenot, examen commencé le 3 mars de cette année 1638. La censure de la Sorbonne, contre ce livre déjà oublié, parut au *prima mensis* de juin. Le P. de Condren fit faire, en date du 13 juin, une nouvelle déclaration des PP. de la maison de Saint-Honoré, en opposition aux sentiments de Séguenot ; elle est rédigée en latin. Il est fort douteux que la congrégation ait agi dans ces manifestations avec autant de droiture que le R. P. général. La suite prouvera qu'elle n'avait pas grande animosité contre les doctrines de Séguenot. Celui-ci, qui craignait de rester à la Bastille jusqu'à la mort de Richelieu, donna lui-même une rétractation de son livre, fort humble dans les termes, mais au fond très-peu sincère. Cette condescendance, au reste, ne servit à rien, et, jusqu'à la mort de Richelieu, il resta à la Bastille. La *Vie du P. Joseph*, par l'abbé Richard, attribuée à la vengeance du capucin les

vexations éprouvées par Séguenot ; on sait à quoi s'en tenir sur les assertions de Richard. La véritable cause des disgrâces de l'oratorien se trouve dans ses propositions erronées et dans sa liaison avec Saint-Cyran. Le Dictionnaire de Moréri, qui recule au 18 et au 23 juin les débats de la faculté de théologie sur cette affaire et l'apparition de sa censure au 1^{er} juillet, nous paraît dans l'erreur. Richelieu étant mort en 1642, Séguenot sortit de la Bastille et rentra dans la congrégation de l'Oratoire *sans flétrissure* : ce sont les termes de Richard Simon. Il avait, dit celui-ci, plusieurs petits oiseaux dans sa chambre quand on vint lui annoncer sa mise en liberté ; il est juste, dit-il, de la donner aussi à ceux qui m'ont fait une si agréable compagnie dans ma solitude. En même temps il ouvrit leur volière, et ces oiseaux allèrent se réjouir dans les airs de la liberté de leur maître. Les annales manuscrites de l'Oratoire, écrites dans un tel esprit que nous nous croyons fondé à les attribuer à Adry, quoiqu'il les cite comme n'étant pas de lui, disent que Richelieu ayant demandé au P. de Condren d'exclure Séguenot de l'Oratoire, le P. de Condren s'y refusa absolument et répondit avec générosité qu'on n'avait qu'à le punir lui-même si on le croyait coupable, mais qu'il ne pouvait condamner un sujet de l'innocence duquel il était persuadé. Séguenot trouva dans la plupart de ses confrères de bonnes dispositions pour lui. En 1661, dans l'état d'impuissance où les infirmités réduisaient le P. Bourgoing, zélé à combattre le jansénisme dans sa congrégation, l'assemblée générale, pour la faire jouir de plus de latitude, en contre-balçant un zèle qui ne

lui convenait guère, choisit trois assistants d'opinions opposées à celle du supérieur, et l'un des trois fut le P. Séguenot. La joie que causa aux amis des idées nouvelles un choix de cette sorte fut de peu de durée. En 1662, sur une dénonciation de jansénisme suscitée, dit une relation de Pontchâteau, par le P. Amelotte (ce qui lui faisait honneur), trois lettres de cachet furent accordées, à la prière du légat, pour exiler deux visiteurs et un assistant, le P. Séguenot, qui fut envoyé à Boulogne (1). Les exilés ne revinrent, quelque temps après, 1663, que sur le vu d'une déclaration qu'ils avaient signée. Séguenot avait déjà signé le formulaire en 1658. Il était, ainsi que les deux visiteurs, élargi à la condition qu'il n'aurait voix ni active ni passive. Cette défense fut révoquée; à l'assemblée de 1668, il fut fait assistant, et continué dans la même charge à l'assemblée suivante. Les annales manuscrites de l'Oratoire veulent que son esprit ait été droit, noble, élevé; elles ajoutent qu'il saisissait d'abord le vrai et cherchait en tout le solide. Le P. Séguenot fut supérieur de la maison de Saint-Honoré depuis 1667 jusqu'en 1673, après l'avoir été successivement des maisons de Dijon, Nancy, Rouen et Saumur, où il fut arrêté. Depuis sa sortie de la Bas-

(1) L'abbé de Rancé, qui faisait alors une retraite à l'institution de l'Oratoire, donna, par un procédé peu excusable, un témoignage écrit, favorable à la doctrine des PP. compromis. Nous rappellerons à ce propos un fait peu connu. C'est à Tours et sous la direction du P. Séguenot que l'abbé de Rancé fit sa retraite spirituelle à l'époque de sa conversion. Or, à cette époque, les sentiments du P. Séguenot étaient bien connus, et son influence était si redoutée que le pieux Olivier, fondateur de Saint-Sulpice, avait employé son zèle pour empêcher le retour du fameux oratorien à Paris.

tille, il gouverna les maisons de La Rochelle, de Clermont, de Rouen (pour la deuxième fois), et de Troyes. Attaqué d'une fluxion de poitrine, il souffrit ses maux avec une grande tranquillité, et succomba le 11 mai 1676, et non le 7 mars, comme le dit le Dictionnaire de Moréri. Le P. Séguenot avait composé plusieurs ouvrages : I. *Conduite de l'Oraison pour les âmes qui n'y ont pas de facilité*, Paris, 1633, in-12; Lyon, 1634; Paris, 1635; nouvelle édition en 1674, donnée et augmentée par le P. Quesnel. On prétend, disent Dupin et Richard Simon, que Séguenot copia le P. de Condren, en y mêlant beaucoup de choses de sa composition pour ne pas paraître plagiaire. II. *Traité de la sainte Virginité, discours prononcé par saint Augustin, avec quelques remarques pour la clarté de sa doctrine*, Paris, 1638, in-8° de 201 pages pour la traduction, et de 192 pour les notes. C'est cet ouvrage qui a causé les premiers désagréments au P. Séguenot. « Le livre fut supprimé, et la seule raison qu'on en donna fut que les notes n'avaient été vues avant l'impression par aucun père de l'Oratoire. En effet, il n'est fait mention d'aucune approbation, et l'on n'y trouve qu'un simple privilège du roi. L'auteur avait fait passer ses notes, ajoute R. Simon, sous la simple permission de traduire le traité de saint Augustin de la Virginité, et de faire imprimer cette traduction. Il dit que les propositions contenues en ces remarques, et qui furent communément blâmées, n'avaient jamais été avancées ni entendues auparavant dans la congrégation de l'Oratoire. » Ainsi s'exprime le P. Adry dans son manuscrit. La véritable cause des disgrâces du

livre et de l'auteur fut celle que nous avons indiquée dans cet article. Au sortir de la Bastille, Séguenot entreprit de défendre son ouvrage contre la censure de la faculté (du 1^{er} juin 1638), mais sa défense n'a point été imprimée. On a depuis long-temps montré que c'était à tort que plusieurs écrivains avaient fait l'abbé de Saint-Cyran auteur des notes qui accompagnent la traduction du livre de la sainte Virginité. III. *Pratique de vertu et de dévotion pour les âmes qui ont à vivre dans le monde*, Paris, vol. in-12 de 209 pages. IV. *Remarque de Claude Séguenot sur le livre de saint Augustin, de la Virginité*, Paris, 1638, in-8^o. V. *Élévations à J.-C. notre sauveur au très-Saint-Sacrement, contenant divers usages de grâces sur ses perfections divines*. Il était dressé par articles et sous les mêmes titres que le *Chapelet secret du Saint-Sacrement*, donné sous le nom de la mère Agnès de Saint-Paul-Arnould. Séguenot a laissé plusieurs ouvrages manuscrits : I. Une traduction latine des *Grandeurs*, etc. : *Magnalia Domini Jesu, autore Card. Berulli, a patre Seguenot, latine conversa*. II. Un traité particulier de la contrition pour servir d'apologie à ses notes (c'est peut-être la défense mentionnée ci-dessus). M. de Neercassel, évêque de Castorie, en a employé presque tous les passages dans son *Amor pœnitens*, ouvrage janséniste. Ant. Arnould parle de cet ouvrage du P. Séguenot dans la lettre 56^e, tome VIII du Recueil de ses lettres. Un autre Séguenot, neveu de l'auteur, possédait en manuscrit une Retraite de dix jours et d'autres ouvrages du P. Séguenot. Le manuscrit des *Magnalia Domini Jesu* se conservait dans la bibliothèque de l'Oratoire St-Honoré. On peut consulter sur le

P. Séguenot et le bruit que causa son livre la *Bibliothèque critique*, de Richard Simon, les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, du P. d'Avrigny, etc. B—D—E.

SÉGUIER (ARMAND-LOUIS-AURICE, baron), fils puîné d'Antoine-Louis Séguier, avocat-général au parlement de Paris (voy. SÉGUIER, XLI, 465), naquit à Paris le 3 mars 1770. Reçu aux pages de la grande écurie du roi le 24 mars 1783, il entra en 1787 dans les dragons de Lorraine. Ayant émigré avec sa famille, il servit dans l'armée de Condé jusqu'à sa dissolution; il fut même choisi pour accompagner le prétendant jusqu'au lieu de sa retraite. Rentré en France, il fut nommé, en 1802, chef de comptoir à Patna, sur le Gange. Il se rendait à cette lointaine destination lors de la rupture de la paix d'Amiens, et fatigué de la longueur du voyage il était descendu à Pondichéry, pour prendre quelque repos, quand il apprit à son réveil que, la nouvelle de la reprise des hostilités étant arrivée durant la nuit, l'escadre avait en même temps reçu l'ordre de quitter les mers des Indes et d'appareiller. Ainsi Maurice Séguier, jeté à 6,000 lieues de sa patrie, se vit prisonnier des Anglais. Ramené lentement en Europe, il ne fut échangé que long-temps après. Il fut nommé en 1806 consul à Trieste, puis aux îles Ionniennes en 1814, enfin consul-général à Londres en 1816. Dans ce dernier poste et sous sa direction, les fonctions consulaires prirent une importance qu'elles n'avaient pas obtenue jusqu'alors. Pendant l'ambassade du comte d'Osmond, la correspondance de la légation ayant éprouvé des retards, et peut-être même quelque insuffisance, le baron Maurice y suppléa avec une

grande distinction, et il adressa au ministre des affaires étrangères des mémoires aussi étendus qu'approfondis qui, sortant de la sphère des intérêts commerciaux, traitaient de la situation intérieure de l'Angleterre et de questions politiques devenues si importantes entre deux nations, dont l'influence peut entraîner la paix ou la guerre européenne. Le consul-général apportait d'autant plus de soins dans sa correspondance qu'il savait qu'elle devait être mise sous les yeux du roi Louis XVIII, qui la lisait avec intérêt. Ce fut à l'aide des observations recueillies par le baron Séguier que le comte d'Hauterive composa un mémoire remarquable, trouvé après sa mort dans ses papiers, et analysé dans l'ouvrage que notre honoré confrère et ami M. le chevalier Artaud de Montor lui a consacré (1). L'auteur y rend une entière justice au consul-général, reconnaissant tout ce qu'il doit à ses veilles. Les travaux que Séguier s'était imposés étaient immenses, et d'autant plus pénibles que personne n'en partageait le poids avec lui. Il écrivait lui-même, sans employer de secrétaire, et souvent avec des encres de couleurs différentes, afin que d'un seul coup d'œil on pût en saisir les résultats. On nous a même assuré qu'afin que le caractère de l'écriture du consul demeurât toujours le même, Mordan, habile ingénieur anglais, avait inventé la plume sans fin, à bec de rubis, que n'éprouve pas l'usage le plus prolongé. Ce fut aussi pour lui que le célèbre ingénieur Brunel perfectionna la presse à copier, imaginée par Watt,

(1) *Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive*, Paris, 1839, in-8°, p. 452.

l'auteur du condenseur séparé de la machine à vapeur. Des travaux aussi opiniâtres avaient altéré la santé du baron; il s'affaiblissait visiblement, et il tomba dans un état de langueur qui ne tarda pas à donner les plus graves inquiétudes. M. Armand Séguier, son neveu, membre de la Cour royale et de l'Académie des sciences, de qui nous tenons plusieurs de ces détails, se rendit à Londres, et il ramena son oncle à Paris, où, rempli des sentiments les plus religieux, il est mort le 14 mai 1831, dans les bras de M. et madame Séguier, de son neveu et de madame la baronne de Brandois, sa nièce. Transportés à Hautefeuille, ses restes ont été inhumés à Malicorne, paroisse de la terre de M. le premier président Séguier, qui lui a fait élever un monument sur lequel l'épithape suivante est gravée :

ARMAND-LOUIS MAURICE
SÉGUIER,
PAGE DU ROI, OFFICIER SUPÉRIEUR
DE CAVALERIE,
CONSUL-GÉNÉRAL DE FRANCE
DANS L'INDE, EN ILLYRIE,
EN ANGLETERRE,
ÉCRIVAIN FAVORI DE THALIE,
CHANTRE GRACIEUX DE LA MODE,
OBSERVATEUR PROFOND
DES INTÉRÊTS ET DES DROITS
DES NATIONS,
MORT A PARIS LE 14 MAI 1831,
AGÉ DE 61 ANS 2 MOIS 11 JOURS,
REPOSE ICI,
PAR LES SOINS PIEUX
DE CELUI QUI AURAIT DU PRÉCÉDER
ET QUI CONSACRE UN REGRET DURABLE
A SON FRÈRE.

On lit au revers de la pierre tombale ces touchantes paroles, extraites du testament du baron Maurice :

« O mon Dieu ! qui m'as créé, je me confie en ta bonté paternelle, ne vois à ma

« dernière heure que ma faiblesse, mon
« ignorance et mes bonnes intentions ! Je me
« prosterne devant toi et j'implore ta misé-
« ricorde ! »

Le baron Maurice était chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur. Il avait cultivé les lettres avec succès, et il a donné au théâtre du Vaudeville divers petits ouvrages qui furent goûtés : 1° *Le Maréchal ferrant de la ville d'Anvers*, Paris, an VII, in-8°. 2° *La Girouette de Saint-Cloud*, en prose, en société avec Barré, Radet, Desfontaines, Bourgueil et Dupaty, Paris, an VIII, in-8°. 3° *L'Entrevue et le Rendez-vous*, Paris, an VIII. 4° *Les Hasards de la guerre*, comédie en un acte, Paris, madame Masson, 1802, in-8°. 5° *L'un pour l'autre*, comédie en un acte, avec Thésigny, Paris, madame Masson, 1802. 6° *La Parisienne à Madrid*, en un acte, Paris, Léopold Collin, 1805, in-8°. 7° *Le lendemain de la Pièce tombée*, en un acte, avec Dupaty et Dubois, Paris, Barba, 1805. 8° *Isaure, ou l'Inconstance dans l'embarras*, en un acte, Paris, madame Masson, 1806, in-8°. 9° *Lavater*, en un acte, Paris, Fages, 1809, in-8°. Maurice Séguier a encore donné avec Dupaty *les Otages, le procès de Scudéry et le Sauvage de l'Arveyron*, que nous ne pouvons indiquer avec plus de précision, n'en ayant pas d'exemplaires sous les yeux. L'œuvre littéraire du baron Maurice Séguier qui est surtout destinée à lui survivre est le poème intitulé *la Naissance de la Mode*, Paris, Firmin Didot, 1819, in-8°. Ce petit poème, écrit en vers de dix syllabes, place son auteur sur le Parnasse français au-dessus de Senecé et non loin de Gresset ; la versification en est brillante et facile. La Mode, cette reine du monde élégant, née des

amours de Vénus et de Protée, empruntant à l'une et aux Grâces qui l'accompagnent le charme qui séduit, et à Protée cette variété fantastique qui change, se renouvelle et n'est jamais la même. L'unique édition de cet ouvrage, tirée à petit nombre, est si rare, que l'on croit faire plaisir aux lecteurs en en citant quelques vers dans lesquels le poète a décrit le palais mobile de la déesse à qui chacun de son côté obéit plus ou moins.

Entre la terre et la voûte éthérée
Près de cette île, où maintenant Paris
S'offre aux regards de l'étranger surpris,
Est un palais de forme si légère
Qu'il se soutient porté sur l'atmosphère.
Ses murs d'appui sont un simple réseau,
Tissu fragile, éphémère édifice
Qu'à chaque instant reconstruit le Caprice ;
C'est tous les jours un bâtiment nouveau...
Tel est le lieu que la brillante Mode
Dès sa naissance a choisi pour sa cour.
L'Invention, son ministre commode,
A ses côtés s'assit le premier jour,
Et l'Inconstance est sa dame d'atour.
Mille ouvriers, vieux enfans du Caprice,
Y font revoir maint ouvrage fini,
Qui semble neuf et n'est que rajeuni.
Chaque pays a là son intendance,
Ses pourvoyeurs, ses fournisseurs exprès ;
Le Goût préside à nos envois de France,
C'est l'art tout seul que consulte l'Anglais ;
L'ordre et le soin servent le Hollandais ;
L'antique usage est chargé de l'Espagne,
Et les rebuts, les ouvrages mal faits,
Tous les six mois partent pour l'Allemagne.

Ces jolis vers ne perdront rien à être rapprochés de ceux de Delille, sur un sujet qui se confond presque avec l'objet des chants de Maurice Séguier, et la *Biographie universelle* nous pardonnera ces citations, quoiqu'elles sortent un peu de sa ligne.

La Nouveauté paraît, et son brillant pinceau
Vient du vieil univers rajeunir le tableau...
La baguette à la main, voyez-la dans Paris,
Arbitre des succès, des mœurs et des écrits,
Exercer son empire élégamment futile ;
Et tandis qu'oubliant leur rudesse indocile,
Les métaux les plus durs, l'acier, l'or et l'argent
Sous mille aspects divers suivent son goût
[changeant,

Et la gaze et le lin, plus fragile merveille,
 Dédaigneux aujourd'hui des formes de laveille,
 Inconstants comme l'air et comme lui légers,
 Vont mêler notre luxe aux luxes étrangers,
 Ainsi, de la parure aimable souveraine,
 Par la Mode, du moins, la France est encor

[reine,

Et, jusqu'au fond du Nord portant nos goûts

[divers,

Le mannequin despote asservit l'univers (2).

Nous n'hésitons pas à placer la *Naissance de la Mode* au rang des modèles du genre gracieux, décent et badin; cet hommage lui a déjà été rendu par MM. Noël et Delaplace, qui en ont inséré des fragments dans leurs *Leçons de littérature française* (3). Il serait à désirer qu'une édition nouvelle de cet opuscule permît aux amateurs de notre littérature de se le procurer. M—É.

SÉGUIER DE SAINT-BRISSON, écrivain moraliste du XVIII^e siècle, descendait de Nicolas Séguier, frère de Pierre Séguier I^{er}, seigneur de Saint-Cyr et de Saint-Brisson. Destiné par sa famille à l'état militaire, il devint capitaine au régiment de Limousin. Il mit à profit les loisirs qu'une longue paix et le désœuvrement des garnisons lui laissèrent pour se livrer à l'étude des philosophes anciens et modernes. Il se passionna surtout pour les doctrines de J.-J. Rousseau, et voulut même les mettre en pratique en quittant le service pour apprendre l'état de menuisier. « Il avait un frère aîné, capitaine dans le même régiment, pour lequel était toute la prédilection de sa mère qui, dévote outrée et dirigée par je ne sais quel abbé tartufe, en usait très-mal avec le cadet qu'elle accusait d'irréligion et même du crime irremissible d'avoir

« des liaisons avec moi. Voilà les griefs sur lesquels il voulut rompre avec sa mère et prendre le parti dont je viens de parler, le tout pour faire le petit *Émile*. Alarmé de cette pétulance, je médisai de lui écrire pour le faire changer de résolution, et je mis à mes exhortations toute la force dont j'étais capable. Elles furent écoutées; il rentra dans son devoir vis-à-vis de sa mère, et il retira des mains de son colonel sa démission qu'il lui avait donnée... Saint-Brisson, revenu de ses folies, en fit une un peu moins choquante, mais qui n'était guère plus de mon goût; ce fut de se faire auteur. Il donna coup sur coup deux ou trois brochures qui n'annonçaient pas un homme sans talents, mais sur lesquelles je n'aurai pas à me reprocher de lui avoir donné des éloges bien encourageants, pour poursuivre cette carrière. » C'est ainsi que J.-J. Rousseau lui-même rend compte de ses liaisons avec Séguier de Saint-Brisson. On peut consulter pour plus de détails le livre douzième de ses *Confessions*, et surtout la lettre si remarquable qu'il écrivit à son disciple, le 22 juillet 1766, et dans laquelle il semble qu'il se soit attaché à démentir par des conseils fort judicieux l'interprétation exagérée que l'on pouvait donner à des principes émis dans plusieurs de ses ouvrages. « Si vous croyez avoir suivi mes principes, vous vous trompez. A quoi bon aller effaroucher la conscience tranquille d'une mère, en lui montrant, sans nécessité, des sentiments différents des siens? Votre brouillerie avec elle me naïvre. J'avais dans mes malheurs la consolation de croire que mes

(2) Delille, *Imagination*, chant III.

(3) *Leçons de littérature de Noël et Delaplace*, 15^e édit., Paris, 1826, t. II, p. 342.

« écrits ne pouvaient faire que du bien. Voulez-vous m'ôter encore cette consolation? Je sais que, s'ils font du mal, ce n'est que faute d'être entendus; mais j'ai toujours le regret de n'avoir pu me faire entendre (1). » Séguier de Saint-Brisson, à la fois philosophe et homme du monde, avait peine à concilier les devoirs que ce double titre lui imposait. Il faut reconnaître à sa louange que, malgré une certaine effervescence d'esprit et de caractère, il ne s'abandonna jamais à toute la fougue de ses passions. Lui-même nous apprend (2) qu'il conserva la même maîtresse pendant cinq années, ce qui, pour un officier français, devait paraître à cette époque tout-à-fait exemplaire. Il contracta plus tard une union plus sérieuse, de laquelle est issu M. Séguier de Saint-Brisson, aujourd'hui académicien libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et savant helléniste. Mais il ne jouit pas long-temps des douceurs de la vie conjugale, ayant cessé de vivre en 1773. On doit à sa plume peu exercée, quoique facile, les ouvrages suivants : I. *Ariste, ou les Charmes de l'honnêteté*, Paris, Pancoucke, 1765, in-8°. C'est une espèce de roman pastoral, en prose poétique, comme on le disait alors, mais dont le défaut principal est de manquer d'intérêt. « J'ai communiqué cet ouvrage, dit l'auteur, à l'illustre J.-J. Rousseau, et il ne l'a pas jugé indigne des gens de bien. » Rémond de Saint-Albine, approbateur du livre, pense que la vertu y est présentée sous les

couleurs les plus propres à la rendre aimable. Mais Grimm, dans sa *Correspondance littéraire* (tome IV, p. 477, édit. de 1829), traite l'ouvrage et l'auteur avec un mépris qu'ils ne méritaient ni l'un ni l'autre (3). II. *Philopénès, ou le Régime des pauvres*, 1764, in-12. III. *Lettre à Philopénès, ou Réflexions sur le régime des pauvres*, 1764, in-12. IV. *Traité des droits du génie, dans lequel on examine si la connaissance de la vérité est avantageuse aux hommes et aux philosophes*, Carlsruhe, 1769, in-8°. L—M—X.

SÉGUIER (GUILLAUME), dominicain. *Voy.* THOMAS de *Cantimpré*, XLV, 450, note 1.

SÉGUIN (PHILIPPE - CHARLES - FRANÇOIS), évêque du département du Doubs et conventionnel, naquit à Besançon en 1741. Disgracié de la nature et d'une taille peu avantageuse (il était petit et bossu), peut-être entra-t-il sans vocation dans une carrière pour laquelle il ne semblait point né. Parvenu au sacerdoce, il fut nommé chanoine de la cathédrale de sa ville natale. Ayant embrassé avec ardeur le parti de la révolution, il prêta serment à la constitution civile du clergé, décrétée par l'Assemblée nationale, et fut sacré évêque métropolitain le 27 mars 1791, puis nommé député à la Convention nationale (1792), où seul de sa députation il eut le courage, dans le procès de Louis XVI, de voter pour la détention, le bannissement à la paix, l'appel au peuple et le sursis à l'exécution. « Obligé, dit-il, le 16 janvier 1793, de répondre à la question : *Quelle est la peine que*

(1) *Œuvres de J.-J. Rousseau*, édition donnée par Musset Pathay, t. XX, pages 178-181.

(2) *Préface d'Ariste, ou les Charmes de l'honnêteté*, page xxvi.

(3) L'annotateur de Grimm s'est trompé en avançant que Séguier de Saint-Brisson n'était pas de la famille du chancelier.

« *Louis doit subir*, je réponds d'a-
 bord que je ne partage point l'o-
 pinion de ceux qui croient devoir
 le condamner à la mort. Je sais que
 c'est la peine prononcée par la loi
 contre les conspirateurs, et que de
 bien moins coupables que Louis y
 ont été condamnés ; mais cette loi
 est-elle applicable à Louis, et de-
 vons-nous ici, pouvons-nous même
 prononcer comme juges ? Je ne le
 pense pas. » Par une exception
 plus rare encore, Séguin accompa-
 gna son vote d'une opinion extrême-
 ment courageuse. « Si vous condam-
 nez Louis à la mort, dit-il, ma
 crainte est que, loin de servir la
 nation française par ce grand acte
 de vengeance, vous ne serviez au
 contraire contre elle tous les des-
 potes de l'Europe, en leur donnant
 un nouveau prétexte de s'armer
 d'une manière plus terrible contre
 notre liberté... Cette crainte peut-
 elle ne pas être fondée quand nous
 nous voyons environnés d'hommes
 achetés pour influencer, par leurs
 menaces surtout, le jugement à
 porter sur le ci-devant roi ? » Ces
 dernières paroles méritent d'autant
 plus d'être recueillies par l'histoire
 que Séguin fut le seul qui osa s'ex-
 primer ainsi, et qu'elles révèlent bien
 l'état d'oppression, les menaces qui
 dans ce mémorable procès *influen-*
cèrent la Convention nationale. Dans
 la suite de la session conventionnelle
 Séguin fut loin de soutenir ce noble
 caractère. Le fameux évêque Gobel
 étant venu, le 7 novembre 1793, à la
 barre, accompagné de treize de ses
 vicaires, pour y faire abjuration,
 Séguin monta le lendemain à la tri-
 bune pour y déclarer qu'il n'avait
 accepté les fonctions épiscopales qu'a-
 vec *répugnance*, qu'il ne voulait
 plus prêcher que la morale, l'amour

de la liberté et la soumission aux
 lois. Il est bien permis de croire que
 dans cette circonstance il céda beau-
 coup plus à la peur qu'à la convic-
 tion. Pendant tout le reste de la ses-
 sion il garda le silence, et n'ayant
 pas été favorisé par le sort pour faire
 partie des conseils en 1795, il ren-
 tra dans l'obscurité. En 1797 il re-
 nonça publiquement encore une fois
 aux fonctions épiscopales, *pour le
 bien de la paix*, dit-il, *et pour céder
 à la nécessité*. Il eut pour successeur
 sur le siège épiscopal de Besançon
 l'abbé Demandre, prêtre assermenté
 et constitutionnel (*voy.* DEMANDRE,
 LXII, 305). Ayant abjuré les fonctions
 ecclésiastiques, il n'eut point à don-
 ner la démission qui fut demandée à
 tous les évêques, lors du concordat,
 en 1802, et il mourut peu de temps
 après.

B—D—E.

SEGUIN (ARMAND), célèbre four-
 nisseur de la république, fut un de
 ceux qui gagnèrent le plus d'argent
 dans ce facile métier. Né vers 1765
 à Paris, où son père était inten-
 dant-trésorier du duc d'Orléans (1),
 il se livra de bonne heure à l'étude
 des sciences naturelles, se lia avec
 plusieurs savants, surtout avec
 ceux qui embrassèrent le plus chau-
 dement la cause de la révolution,
 entre autres Fourcroy et Berthol-

(1) On raconte que ce prince ayant ap-
 pris que son trésorier, qui avait toujours à
 sa disposition de très-fortes sommes, en
 abusait, et qu'il avait fait de grandes pertes
 au jeu, le prévint un jour que le lendemain
 il voulait vérifier sa caisse. Comme cette
 caisse présentait réellement alors un grand
 déficit, Séguin, dans l'embarras où le jeta
 cet ordre imprévu, courut à la hâte chez
 ses amis et parvint à se mettre au niveau,
 de manière que le prince trouva tout en
 règle et que le caissier se crut sauvé; mais le
 rusé duc, qui avait ainsi donné du temps
 pour ne rien perdre, garda la clef de son
 trésor quand il fut bien assuré qu'il n'y
 manquait rien, et Séguin fut remercié.

let. L'excessive consommation de souliers que les armées françaises firent dans les années 1793 et 1794 ayant épuisé tous les moyens ordinaires, le comité de salut public fit un appel à tous les industriels, à tous les hommes de science dans cette partie. Berthollet désigna alors son ami Séguin qui depuis longtemps s'occupait d'une nouvelle méthode de tanner le cuir, et cette méthode fut aussitôt soumise à des expériences qui eurent un plein succès, et d'où il résulta qu'il y avait économie pour la main-d'œuvre, pour un plus long usage, et surtout pour le temps de la préparation, ce qui était d'un avantage immense à cause de l'urgence des besoins. Dès lors tout fut mis à la disposition de l'heureux inventeur ou se disant tel; car on lui a contesté non-seulement l'invention, mais le perfectionnement de cette méthode qui consiste principalement dans l'emploi de la chaux; ce qui était depuis long-temps connu, mais rarement usité, à cause de la cherté et d'autres causes qui ont empêché de l'adopter généralement. Séguin n'eut donc que le mérite de l'avoir indiquée dans un moment d'urgence, et ce service lui fut assez bien payé. Son ami ou plutôt son compère Fourcroy fit, dans la séance de la Convention nationale du 14 nivôse an III (janvier 1795), un rapport très-éloquent et fort étendu dont toutes les conclusions furent en faveur de la grande découverte qui devait opérer une révolution dans la chaussure des nations, et qu'il fallait même craindre, dit-il, de faire connaître trop tôt à nos ennemis. Pour assurer d'aussi importants résultats, le rapporteur proposa de céder à l'instant même à Séguin l'île de Sé-

vres tout entière, ainsi qu'une autre propriété non moins considérable près de Nemours, afin qu'il pût y former aussitôt deux établissements de tannerie. On lui fit même encore d'autres avances pour ses outils et le paiement de ses ouvriers; enfin on lui assura la fourniture générale et exclusive de toutes les armées de la république, à peu près comme dans un autre temps on a donné à d'autres fournisseurs des forêts, des canaux, des chemins et tant d'autres propriétés nationales. On conçoit que dans une telle position la fortune de Séguin soit devenue considérable, rapide, et qu'elle dut aller toujours croissant, tant que dura la république. Mais il n'en fut point ainsi lorsque Napoléon devint le maître. On sait la guerre qu'il fit aux traitants de toute espèce, et comment, aidé par le conseiller Defermon, il trouva des moyens de leur faire rendre gorge par des taxes arbitraires ou des avances souvent réitérées. On sent que dans ce système Séguin ne pouvait pas être oublié. Soumis l'un des premiers à d'énormes restitutions, il les paya d'abord; mais il s'en lassa bientôt et se laissa traîner en prison sans qu'on pût lui en faire payer d'autres. Persuadé que s'il continuait à donner tout ce qu'on lui demanderait, sa fortune n'y suffirait pas, il prit le parti de rester sous les verrous jusqu'à ce que la Providence l'en délivrât. Il s'était fait arranger dans la prison un appartement où il recevait beaucoup de monde et où, avec un peu de philosophie et de gaieté naturelle, il était aussi heureux qu'on peut l'être en prison. Cette captivité ne finit qu'à la chute de l'empire. Alors Séguin alla habiter son beau châ-

teau de Jouy, et n'ayant plus à faire autre chose que de jouir de ses immenses revenus, il s'y livra à toute l'expansion de son caractère original et bizarre. Sans parler de sa manie d'écrire à tout propos de petites brochures, principalement sur les matières de finances, il avait encore la manie d'acheter de très-beaux chevaux qu'il lâchait dans son parc, où ces animaux vivaient et paissaient à leur gré. Il donnait aussi quelquefois dans ce même parc de grandes fêtes où il se plaisait à admettre pêle-mêle sans distinction tous les curieux de la ville et de la campagne. Un jour il voulut qu'une de ces fêtes fût terminée par un feu d'artifice, et il en fit arranger les fusées de telle sorte que, couchées horizontalement, elles vinrent frapper au visage tous les assistants, en blessèrent plusieurs et mirent en fuite tous les autres, qui tombaient dans des chausse-trapes perfidement couvertes de fleurs. On a dit qu'en ce moment Séguin, caché dans un bosquet, d'où il voyait tout, riait tout haut de sa malice. Nous avons de la peine à croire à ce dernier trait, d'abord parce que le rieur, s'il eût été découvert, aurait pu payer bien cher sa plaisanterie, ensuite parce que dans le fond il n'était pas méchant; ce n'était qu'un original, persuadé, comme beaucoup d'autres dans la même position, que sa fortune devait lui faire tout pardonner. On cite de lui quelques traits de bienfaisance. En l'an VIII (1800), il offrit au ministre de l'intérieur, pour les pauvres, cinquante mille mottes à brûler qui provenaient probablement de ses tauneries. Il faisait des pensions à plusieurs artistes, entre autres à Cambini (*voy.* ce nom, LX, 23), dont la musique l'avait quelquefois amusé; car c'était un de nos

dilettanti les plus prononcés. Pour satisfaire ce goût, il ne se refusait aucune dépense, et il en était de même de sa manie des chevaux et de quelques autres objets. Sous ce rapport, du moins, on ne peut pas dire qu'il fût avare. Ce n'était pas non plus par avarice, mais par l'excès de son originalité, qu'il laissait son bel hôtel de la rue de Varennes, son île de Sèvres et même son château de Jouy dans un état complet de délabrement et de désordre. On l'y voyait souvent au milieu de ses fioles et de ses appareils de chimie, à peu près comme un de ces nécromanciens que Rembrandt a si bien représentés cherchant la pierre philosophale. Pour lui, il l'avait trouvée dans ses cuirs, et ne la cherchait plus; mais doué de beaucoup d'imagination et n'ayant rien à faire, il ne pouvait attirer l'attention que par son excentricité et ses bizarreries. On a encore cité de lui un trait assez remarquable, mais que nous ne croyons pas entièrement, parce qu'il eût dépassé toutes les bornes et touché de près à la démente; que c'eût été d'ailleurs une insulte que Napoléon n'aurait pas laissée impunie. Ayant appris que Séguin possédait quatre magnifiques chevaux, l'empereur les lui fit demander plusieurs fois, et enfin lui envoya 30,000 fr. pour les payer. Séguin, ayant refusé cette somme, descendit dans la cour où les chevaux se trouvaient, et les ayant tués de sa propre main, il fit venir l'officier chargé de la commission impériale, et lui montra les quatre cadavres gisant sur le pavé, disant qu'il pouvait les emmener. Il est bien sûr que, tant que dura le règne de Napoléon, Séguin éprouva plus d'une contrariété, et que son repos et sa fortune ne furent jamais bien assurés. On doit croire que dans cette position

ce fut avec beaucoup de satisfaction qu'il le vit tomber, et qu'il salua de bon cœur Louis XVIII. Le gouvernement de ce prince lui fut d'autant plus agréable, qu'ainsi que d'autres fournisseurs il avait encore à régler avec l'État quelques comptes arriérés qu'il s'était bien gardé de demander à Bonaparte, et qu'il eut le bonheur de se voir payer intégralement par le gouvernement de la Restauration. Ainsi le fournisseur de la république, Seguin, fut un des hommes qui durent le plus au retour des Bourbons. Plus reconnaissant que tant d'autres, qui jouirent des mêmes avantages, il ne manqua aucune occasion de leur témoigner son dévouement, et dans chaque brochure qu'il publia dès lors, il leur exprima son zèle. Quant à lui, il ne payait pas tout à fait aussi bien ses créanciers, et l'on sait que souvent il ne s'acquitta que quand il y fut contraint par les huissiers. Décidé à ne jamais donner un écu qu'en cédant à la force, il ne voulait pas que les agents du fisc entrassent jamais chez lui sans rompre une chaîne qu'il faisait placer en travers de la porte, et que ces messieurs brisaient sans peine, étant prévenus d'avance. Ils en dressaient procès-verbal, et faisaient même encore d'autres frais que Séguin payait sur-le-champ. C'était à peu près ainsi qu'en agissait Ouvrard, qui était son confrère et son ami, mais, comme l'on sait, moins original et beaucoup plus rusé que lui (*voy. OUVRARD, au second Supp.*). Cependant il ne fut point sa dupe, et l'on cite de celui-ci un trait qui les caractérise assez bien l'un et l'autre. Ce fut chez lui, dans son propre hôtel, que Séguin, après avoir engagé Ouvrard à dîner sous prétexte de causer d'affaires, le fit arrêter par des gardes

du commerce déguisés, qui le servirent à table. Ouvrard, se voyant pris au dessert, dit froidement : *Voilà un tour bien joué*, et se laissa conduire en prison, où, de même que Séguin, il resta plusieurs années pour ne pas payer ses dettes. Armand Séguin mourut en 1835, laissant à des collatéraux une succession considérable, et qui a donné lieu à plusieurs procès. Il était membre correspondant de l'Institut à la résidence de Sèvres, depuis sa création, en 1795, et il y avait fait plusieurs lectures, entre autres sur le quina et sur le cinabre. Outre différents *Mémoires* insérés dans des recueils scientifiques, notamment dans le *Journal de physique*, ainsi que dans les *Annales de chimie*, dont il était un des rédacteurs depuis 1800, on a de lui : I. *Mémoire sur la combustion du gaz hydrogène dans les vaisseaux clos*, lu à l'Académie royale des sciences, le 21 mai 1791, par MM. Fourcroy, Vauquelin et Séguin, 1791, in-8°. II. *Rapport à l'Institut sur la manière de tanner les cuirs*, 1796. III. *Aux créanciers compris dans l'arrière*, Paris, 1816, in-8°. IV. *Observations succinctes sur quelques points de finances*, Paris, 1816. V. *Observations sur les emprunts, sur l'amortissement et sur les compagnies financières*, Paris, 1817. VI. *Nouvelles observations, etc.*, *ibid.*, 1817. VII. *Des finances de la France*, 1818, in-4°. VIII. *Observations sur le mode de libération de la France*, 1818, in-8°. IX. *Observations sur quelques propositions du discours à la chambre des députés par M. Laffitte, le 31 mars 1818*, Paris, 1818. X. *Observations sur un ouvrage de M. F. D. B., ayant pour titre : Quelle sera notre position financière en 1821?* Paris, 1818.

XI. *Observations* sur un ouvrage de M. le duc de Gaëte, ayant pour titre : *Aperçu théorique sur les emprunts*, Paris, 1818. XII. *Observations* sur un plan de finances proposé par M. Laffitte, 1818, in-4°. XIII. *Projet de l'emprunt* qui doit achever la libération de la France, 1818, in-8°. XIV. *Aperçu* sur la situation financière de la France, 1819. XV. *Observations* sur les comptes par exercice et sur les comptes de gestion, 1819. XVI. *Observations* sur un moyen donné par la loi de réduire les impositions, 1819. XVII. *Observations* sur un ouvrage de M. Bricogne, ayant pour titre : *Situation des finances*, etc., 1819. XVIII. *Observations* sur les courses de chevaux en France, 1820 ; 2^e édit., 1821. XIX. *Observations* sur les résultats possibles du projet de loi relatif au mode de paiement du premier cinquième des reconnaissances de liquidation, 1821. XX. *Observations* sur les courses du Champ-de-Mars, 1822. XXI. *Fragments* d'un nouvel écrit sur les finances, relatifs à l'amélioration du taux vénal des propriétés particulières dites nationales, 1823. XXII. *Observations* sur la vente des 23, 114, 516 fr. de rentes qui appartiennent au trésor royal, 1823, 8 éditions. — *Nouvelles observations*, 1823. — *Dernières observations*, 1824. XXIII. *Barème des contribuables*, 1824. XXIV. *Des conséquences* du projet de réduction relativement à de nouvelles négociations de rentes, 1824. XXV. *Du projet de remboursement* ou de réductions de rentes, 1824, 3 éditions. — *Observations additionnelles*, 1824. — *Dernières observations*, 1824. XXVI. *Un mot* sur l'importante question du capital nominal, etc., 1824. XXVII. *Causes* de la dernière erreur de M. le président du conseil, 1825. XXVIII.

Considérations sur les systèmes suivis en France dans l'administration des finances, etc., 1825, 2 vol. in-8°. XXIX. *Moyens* d'acquitter intégralement le milliard des indemnités, 1825. XXX. *Observations* sur la nouvelle conception financière présentée à la Chambre des députés par M. le président du conseil, 1825. XXXI. *Régulateur des rentiers*, 1825. XXXII. *Résumé* des discussions sur la réduction des rentes, 1825. XXXIII. *Résultats inévitables* de l'adoption du projet de loi sur la réduction des rentes, etc., 1825. XXXIV. *Moyens* d'obtenir le bien que désirent le roi, le dauphin et les chambres, etc., 1826. XXXV. *Moyens* d'obtenir le bien voulu par le roi, et de parer aux maux produits par M. de Villèle, 1827. XXXVI. *Redressement* de l'aspect sous lequel se présente le dernier rapport fait aux chambres par la commission de surveillance de la caisse d'amortissement, 1827. XXXVII. *Le Régulateur* de la direction qu'on doit donner à l'emploi de notre puissance amortissante, 1827, 3 éditions. Cet opuscule s'est vendu au profit des pauvres, ainsi que le précédent. XXXVIII. *Observations* sur l'amendement de M. Odier relativement au projet de l'emprunt de 80 millions, 1828. XXXIX. *Observations* sur quelques assertions de M. Laffitte, relatives au projet d'emprunt de 80 millions, 1828. XL. *Observations* sur les propositions de M. Laffitte, relatives au même sujet, 1828. XLI. *Rêve d'améliorations* administratives et financières, 1828. XLII. *Moyens* de supprimer la moitié de l'impôt des boissons et la totalité des impôts du sel et de la loterie, 1829. XLIII. *Observations*, 1^o sur les courses qui ont en lieu, etc., 1829. XLIV. *De la réduction* de l'int-

térêt de notre dette 5 p. 100, 1829. XLV. *Le Régulateur* des classements de vitesse des chevaux de course, 1829. XLVI. *Application* du Régulateur des classements, etc., 1829. — *Observations* sur l'application du Régulateur, etc., 1829. XLVII. *Résultat et conséquences* du choix des directions possibles de notre puissance amortissante, 1829. XLVIII. *Projet* d'un nouvel aménagement financier, 1829. XLIX. *Combinaisons* administratives et financières, etc., 1830. L. *Le Fiat lux du ministère français et des rentiers*, 1830. — *Conséquences* du prix de l'adjudication de l'emprunt de 80 millions (première suite), 1830. — *Motif exceptionnel d'apologie*, etc. (deuxième suite), 1830. LI. *Observations* succinctes sur une communication officielle relative à la réduction des 4 pour 100 anglais, 1830. LII. *Des pertes* qu'occasionnerait à l'État la continuation de l'application actuelle de notre puissance amortissante, etc., 1830. LIII. *Plan de suppression* de l'impôt sur les boissons, 1830. — *Suite au Plan de suppression*, 1831. LIV. *Le Régulateur* des choix de placements en rentes, 1830. LV. *Des surcharges et des pertes* absolues qu'occasionnerait aux contribuables la réduction de notre dette rentière, etc., 1830. LVI. *Combinaison financière* ayant pour but de diminuer de moitié l'impôt sur le sel, 1831. LVII. *Des dommages* qu'occasionnerait à l'État, et conséquemment aux contribuables, l'adoption sans rectification de la nouvelle loi sur l'amortissement, 1831. LVIII. *Des emprunts* comme voies de ressources ouvertes par la loi au gouvernement, etc., 1831. LIX. *Essai* sur les causes réelles du malaise qu'éprouvent aujourd'hui générale-

ment en France toutes les fortunes individuelles, 1831. LX. *Évaluation* comparative du nombre d'électeurs qui ressortirait du chiffre du cens électoral proposé, etc., 1831. LXI. *Des pertes* qu'occasionnera à l'État l'emprunt de 120 millions, 1831. LXII. *Plan de suppression* de l'impôt sur le sel, 1831. LXIII. *Propositions* de nouveaux cadres des budgets de la France, 1831. LXIV. *Redressement* des assertions de M. le comte de Mosbourg, 1831. LXV. *Résultats* de l'emprunt de 120 millions, 1831. LXVI. *Des Résultats* sinon assurés, au moins extrêmement probables, des dispositions de M. le ministre des finances relatives au nouvel emprunt de 120 millions, 1831. — *Suite de l'écrit précédent*, 1831. LXVII. *De l'avenir des contribuables*, 1832. LXVIII. *Barème des placements* dans l'emprunt de 40 millions de la ville de Paris, 1832. LXIX. *Coup d'œil* sur l'emprunt projeté, 1832. LXX. *Des éléments* et des résultats de l'emprunt de 150 millions, 1832. LXXI. *Du bilan financier* de la France, 1833. LXXII (avec MM. Vergès et Bayard de la Vingtrie). *Observations* sur deux projets de loi présentés par M. le ministre de l'intérieur, le 3 avril 1835. Paris, 1835, in-4°. LXXIII. *Idées sur l'état actuel des finances*, in-4° sans date. Les écrits d'Armand Séguin, dont nous venons de donner la longue nomenclature, ne sont pour la plupart que des brochures de quelques pages, inspirées par les circonstances financières de l'époque, et n'ayant guère d'autre but que de mettre l'auteur en évidence. Il est probable que de tout cela, et même de ses inventions de chimie, rien n'est destiné à parvenir à la postérité.

SÉGUR (le comte **LOUIS-PHILIPPE DE**), diplomate et historien, aussi distingué par sa naissance que par son savoir et les hautes fonctions qu'il a remplies, était le fils aîné du maréchal de ce nom (*voy. SÉGUR, XLI, 475*). Il naquit à Paris, le 10 déc. 1753, et reçut dans la maison paternelle une éducation plus soignée qu'on n'en donnait alors aux enfants de la haute noblesse. Il l'acheva à Strasbourg, où il suivit un cours de droit public sous le célèbre Koch. A l'âge de 14 ans, en 1767, il fit le service d'aide-de-camp de son père qui commandait le camp de Compiègne, et il le remplaça dans celle de ses fonctions qui, sans paraître la plus importante, était cependant une des plus enviées et des plus recherchées, ce fut de servir à table le roi Louis XV, ce qui lui valut des paroles très-gracieuses de la part du monarque. Quatre ans plus tard, il parut à la cour au milieu de cette jeunesse alors si imprévoyante, et dont il a fait dans ses Mémoires un tableau si vrai : « Sans regrets pour le
« passé, dit-il, sans inquiétude pour
« l'avenir, nous marchions gaîment
« sur un tapis de fleurs qui cachait un
« abîme. Frondeur des modes ancien-
« nes, de l'orgueil féodal de nos pères
« et de leurs graves étiquettes, tout ce
« qui était antique nous paraissait gê-
« nant et ridicule. La gravité des an-
« ciennes doctrines nous pesait ; la
« philosophie riante de Voltaire nous
« entraînait en nous amusant. Nous
« l'admirions surtout comme em-
« preinte de courage et de résistance
« au pouvoir arbitraire. Revenant
« dans nos châteaux avec nos paysans,
« nos gardes, nos baillis, quelques ves-
« tiges de notre ancien pouvoir féodal,
« jouissant à la cour et à la ville des
« distinctions de la naissance, élevés

« par notre nom seul aux grades su-
« périeurs dans les camps, et libres
« de nous mêler à tous nos conci-
« toyens pour goûter les douceurs
« de la vie plébéienne, nous voyions
« s'écouler ces courtes années de no-
« tre printemps dans un cercle d'il-
« lusions et une sorte de bonheur
« qui, je crois, dans aucun temps,
« n'avait été destiné qu'à nous....
« Entravés dans cette marche légère
« par l'ancienne morgue de la vieille
« cour, par les ennuyeuses étiquettes
« du vieux régime, par la sévérité
« de l'ancien clergé, par l'éloigne-
« ment de nos pères pour nos modes
« nouvelles, pour nos costumes favo-
« rables à l'égalité, nous nous sen-
« tions disposés à suivre avec en-
« thousiasme les doctrines philoso-
« phiques que professaient des litté-
« rateurs spirituels et hardis. Voltaire
« entraînait nos esprits ; Rousseau
« touchait nos cœurs ; nous sentions
« un secret plaisir à les voir atta-
« quer un vieil échafaudage qui nous
« semblait gothique et ridicule.
« Ainsi, quoique ce fussent nos
« rangs, nos privilèges, les débris
« de notre ancienne puissance qu'on
« minât sous nos pas, cette petite
« guerre nous plaisait ; nous n'en
« éprouvions pas les atteintes ; nous
« n'en avions que le spectacle ; ce
« n'était que des combats de plume
« et de paroles, qui ne nous parais-
« saient pouvoir faire aucun dom-
« mage à la supériorité d'existence
« dont nous jouissions et qu'une
« possession de plusieurs siècles nous
« faisait croire inébranlable. Les for-
« mes de l'édifice restant intactes,
« nous ne voyions pas qu'on le minait
« en dedans, nous riions des graves
« alarmes de la vieille cour et du
« clergé qui tonnaient contre cet es-
« prit d'innovations. Nous applau-

« dissions les scènes républicaines
 « de nos théâtres, les discours phi-
 « losophiques de nos académies, les
 « ouvrages hardis de nos littéra-
 « teurs, et nous nous sentions en-
 « couragés dans ce penchant par la
 « disposition des parlements à fron-
 « der l'autorité, et par les nobles
 « écrits d'hommes tels que Turgot
 « et Malesherbes, qui ne voulaient
 « que de salutaires, d'indispensables
 « réformes, mais dont nous confon-
 « dions la sagesse réparatrice avec
 « la témérité de ceux qui voulaient
 « plutôt tout changer que tout cor-
 « riger. La liberté, quel que fût son
 « langage, nous plaisait par son cou-
 « rage, l'égalité par sa commodité.
 « Sans prévoyance, nous goûtions
 « tout à la fois les avantages du
 « patriciat et les douceurs d'une
 « philosophie plébéienne... A peu
 « près dans ce temps, le hasard
 « m'avait admis dans la société in-
 « time de la comtesse Jules de Poli-
 « gnac. Rien ne semblait devoir être
 « plus étranger à ma jeune ambition
 « que cette douce liaison avec une
 « famille illustre par sa naissance,
 « mais alors éloignée de toutes les
 « grandeurs. Madame la comtesse Ju-
 « les et son mari, ainsi que la com-
 « tesse Diane de Polignac, sa belle-
 « sœur, vivaient modestement loin
 « de la cour, où ils allaient rarement.
 « Leur goût, leur caractère les por-
 « taient à préférer les douceurs de
 « la vie privée aux orages de la vie
 « publique. Il était impossible de
 « trouver une personne qui réunît
 « plus d'agrément dans la figure,
 « plus de douceur dans les regards,
 « plus de charmes dans la voix, plus
 « d'aimables qualités de cœur et
 « d'esprit. Les comtesses de Châlons
 « et d'Andlaw, ses parentes, le comte
 « de Vaudreuil, le duc de Coigny,

« un homme distingué par l'origina-
 « lité de son esprit, Delille, le ba-
 « ron de Besenval, dont la légèreté
 « toute française faisait oublier qu'il
 « était Suisse, formaient des réu-
 « nions charmantes, où les heures
 « passaient comme des minutes... »
 C'est dans un état de choses présenté
 avec tant de franchise par l'un des
 principaux acteurs, autant que dans
 la faiblesse et l'impéritie du pouvoir,
 qu'il faut voir la décadence, la chute
 de notre antique monarchie et toutes
 les calamités qui en ont été la suite.
 Et ce qui caractérise encore très-bien
 cette époque d'illusions et d'impré-
 voyance, c'est qu'au milieu de tou-
 tes ces décevantes félicités le jeune
 comte de Ségur obtenait, sans beau-
 coup de peine, et sans y être en au-
 cune façon préparé, un avancement
 militaire assez rapide. A peine âgé de
 quinze ans il fut nommé sous-lieute-
 nant dans le régiment de cavalerie
 mestre-de-camp dont M. de Castries,
 ami de son père, était colonel, et
 deux ans plus tard, capitaine dans le
 même corps. En 1776, sur la demande
 du duc d'Orléans, le roi le fit colo-
 nel en second des dragons de ce nom.
 Pour toutes ces promotions il n'eut
 guère qu'à passer quelques mois
 dans les garnisons de Metz et de
 Strasbourg où, faute de pouvoir se
 distinguer par des exploits plus glo-
 rieux, il eut du succès dans des
 duels qui firent quelque bruit et re-
 tentirent jusqu'à la cour, où il fut
 d'autant mieux reçu lorsqu'il y re-
 parut. Ce n'était pas encore le temps
 où la moindre participation à de pa-
 reils faits devait être punie par de sé-
 vères lois. Ce qui doit étonner, c'est
 que le jeune comte de Ségur, tout en
 cédant comme ses amis à ce préjugé
 funeste et justement réprouvé par
 la philosophie moderne, se montrait

un des partisans les plus enthousiastes de cette philosophie, et se liait intimement avec quelques-uns de ses chefs, entre autres Condorcet, Raynal, d'Alembert, Diderot, etc. Admirateur passionné de Voltaire, il eut enfin le bonheur de voir et d'entendre ce grand maître des philosophes, dans son dernier voyage à Paris, en 1778. La capitale offrit alors un spectacle véritablement curieux et que l'histoire doit reproduire. C'est d'ailleurs une circonstance importante de la vie du comte de Ségur, et nous aurons plus d'une fois occasion d'en remarquer l'influence sur sa destinée. « Le prince des poètes, dit-il dans ses Mémoires, le patriarche des philosophes, la gloire de son siècle et de la France, se trouvait depuis un grand nombre d'années exilé de sa patrie! Tous les Français lisaient avec délice ses ouvrages, et presque aucun d'eux ne l'avait vu. L'admiration pour son génie universel était dans beaucoup d'esprits une espèce de culte et d'adoration. Ses écrits ornaient toutes les bibliothèques: son nom était présent à toutes les pensées, et ses traits absents de tous les regards. Son esprit domine, dirigeait tous les esprits; mais, excepté un petit nombre d'hommes qui avaient été admis à Ferney dans son sanctuaire philosophique, il régnait pour le reste de ses concitoyens comme une puissance invisible. Jamais peut-être aucun mortel n'opéra d'aussi grands changements.... Profitant de quelques imprudences, de quelques écrits contraires aux mœurs, de quelques taches qui ternissaient légèrement le disque de cet astre brillant, le clergé par son influence, quelques vieux parlementaires en-

clins à la sévérité, un petit nombre d'anciens courtisans, partisans des anciens abus du pouvoir, avaient obtenu contre lui, non une condamnation ou un ordre de bannissement, mais des insinuations assez efficaces pour l'obliger à chercher un repos et sa sûreté dans l'exil. Son retour fut, comme sa disgrâce, une preuve de la faiblesse de l'autorité. L'opinion philosophique l'emportait tellement alors dans les esprits, et intimidait à tel point le pouvoir, qu'on le laissa revenir dans son pays sans le lui permettre. La cour refusa de le recevoir, et la ville entière sembla voler au-devant de lui. On ne voulut point lui accorder une légère grâce, et on le laissa jouir d'un triomphe éclatant. La reine, entraînée par le tourbillon, fit de vaines tentatives pour obtenir du roi la permission d'admettre chez elle cet homme célèbre. Louis XVI, par scrupule de conscience, crut qu'il ne devait point laisser approcher de lui un écrivain dont les coups téméraires avaient souvent porté atteinte à des doctrines vénérées. L'enceinte du trône resta donc fermée à celui auquel la nation rendait une sorte de culte. Les rivaux de ce grand homme furent consternés; le clergé s'indigna, mais se tut; les parlements gardèrent le silence, et la puissance des philosophes s'accrut par la puissance et le triomphe de leur chef. Il faut avoir vu la joie publique, l'impatience, l'empressement tumultueux de la foule pour entendre ce vieillard contemporain de deux siècles, qui avait hérité de l'un et fait la gloire de l'autre. C'était l'apothéose d'un demi-dieu encore vivant. Aussi avide d'admirer de

« près cet homme illustre, mais plus
 « heureux que les autres, j'eus le
 « bonheur de le voir à mon aise deux
 « ou trois fois chez mes parents
 « avec lesquels, dans sa jeunesse, il
 « avait eu des liaisons assez intimes.
 « Ma mère était alors atteinte d'une
 « maladie grave; elle ne pouvait
 « plus sortir de son lit; un mois
 « après elle rendit le dernier sou-
 « pir (1). Elle avait toujours été con-
 « sidérée comme une des femmes les
 « plus distinguées par la finesse, la
 « justesse de son goût et de son esprit,
 « par l'élégance de son langage et de
 « ses manières. Remarquable dans sa
 « jeunesse par les agréments de sa
 « figure, elle passait pour un mo-
 « dèle du meilleur ton. Voltaire ne
 « l'avait point oubliée: il demanda
 « à la voir, et, quoiqu'elle fût à peine
 « en état de l'entendre, elle le reçut.
 « Sa maigreur nous retraçait ses longs
 « travaux; son costume antique et
 « singulier rappelait le dernier témoin
 « du siècle de Louis XIV, l'historien
 « de ce siècle et le peintre immortel
 « de Henri IV. Son œil perçant étin-
 « celait de génie et de malice; on y
 « voyait à la fois le poète tragique,
 « l'auteur d'*OEdipe*, de *Mahomet*,
 « le philosophe profond, le conteur
 « malin et ingénieux, l'esprit obser-
 « vateur et satirique du genre hu-
 « main. Son corps mince et voûté n'é-
 « tait plus qu'une enveloppe légère,
 « presque transparente et au travers
 « de laquelle il semblait qu'on vît
 « apparaître son âme et son génie.
 « J'étais saisi de plaisir et d'admira-

« tion comme quelqu'un à qui il se-
 « rait permis de se transporter dans
 « les temps reculés, et de voir face à
 « face Homère, Platon, Virgile ou
 « Cicéron. Pour concevoir ce que j'é-
 « prouvais alors, il faudrait être dans
 « l'atmosphère où je vivais; c'était
 « celle de l'exaltation. Nous ne con-
 « naissons pas ces tristes fruits des
 « longs orages et des discordes poli-
 « tiques, l'envie, l'égoïsme, le besoin
 « du repos, l'insouciance produite par
 « lassitude, la froideur qui suit le
 « triste réveil des illusions déçues.
 « Nous étions éblouis par le prisme
 « des idées et des doctrines nouvelles,
 « rayonnants d'espérance, brillants
 « d'ardeur pour toutes les gloires,
 « d'enthousiasme pour tous les ta-
 « lents et bercés par les rêves sédui-
 « sants d'une philosophie qui voulait
 « assurer le bonheur du genre hu-
 « main en chassant avec son flam-
 « beau les tristes et longues ténèbres
 « qui, depuis tant de siècles, l'avaient
 « retenu dans les chaînes de la su-
 « perstition et du despotisme. Loin
 « de prévoir des malheurs, des excès,
 « des crimes, des renversements de
 « trônes, nous ne voyions dans l'ave-
 « nir que tous les biens qui pouvaient
 « être assurés à l'humanité par le
 « règne de la raison. Jugez, d'après
 « ces dispositions, quel devait être
 « sur notre esprit l'effet de l'homme
 « illustre que nos plus grands écri-
 « vains, nos plus célèbres philoso-
 « phes regardaient comme leur mo-
 « dèle et leur maître! J'étais tout yeux,
 « tout oreilles en approchant de Vol-
 « taire, comme si j'attendais à cha-
 « que instant qu'il sortit de sa bouche
 « quelque oracle. Cependant ce n'é-
 « tait le temps ni le lieu d'en pro-
 « noncer, quand il eût été Apollon
 « lui-même, car il se trouvait près du
 « lit d'une mourante dont l'aspect ne

(1) La mère du comte de Ségur était une demoiselle de Vernon, riche créole de Saint-Domingue, qui avait apporté en dot à son mari une des habitations les plus considérables de cette colonie, dont le fils hérita après sa mort, mais qu'il perdit par la révolution.

« pouvait inspirer que des idées tris-
 « tes. Le désir de voir cet homme
 « extraordinaire avait attiré chez ma
 « mère plus de cinquante personnes
 « qui faisaient foule dans son salon,
 « s'entassant en plusieurs rangs près
 « de son lit, allongeant le cou, se le-
 « vant sur la pointe des pieds et prê-
 « tant l'oreille. Là je vis à quel point
 « la prévention et l'enthousiasme,
 « même parmi la classe la plus éclair-
 « rée, ressemblent à la superstition
 « et s'approchent du ridicule. Ma
 « mère ayant dit à Voltaire que sa plus
 « grande souffrance venait de la fai-
 « blesse de son estomac, il lui dit
 « qu'ayant éprouvé le même mal, il
 « s'en était tiré par un remède bien
 « simple, des jaunes d'œufs délayés
 « avec des poignées de terre. *Quel*
 « *homme!* dit alors en me prenant
 « vivement le bras un de mes voi-
 « sins connu par son excessive dis-
 « position à l'engouement et la mé-
 « diocrité de son esprit, *pas un mot*
 « *sans un trait!* Jusque-là je m'étais
 « tenu modestement comme je le de-
 « vais, au dernier rang de ceux qui
 « contemplaient Voltaire; mais à la
 « fin de sa seconde visite, je lui fus
 « présenté. Plusieurs de ses amis, le
 « comte d'Argental, Chastellux, Ni-
 « vernais, Guibert, Marmontel, d'A-
 « lembert, qui me jugeaient trop fa-
 « vorablement, lui avaient parlé de
 « moi avec des éloges que je ne de-
 « vais qu'à une extrême bienveil-
 « lance, puisque je n'étais connu que
 « par quelques productions légères,
 « quelques contes, quelques roman-
 « ces dont le succès dans la société
 « dépend du caprice de la mode et n'a
 « souvent pas plus de durée qu'elle.
 « Dans le fond je ne m'étais rendu
 « digne de leur affection que par
 « l'empressement avec lequel je cher-
 « chais à former mon goût et mon

« esprit dans leurs entretiens et à m'é-
 « clarer par leurs lumières : ainsi
 « c'était plutôt le zèle d'un disciple
 « que le talent d'un écrivain qu'ils
 « louaient en moi. Quoiqu'il en soit,
 « Voltaire charma mon amour-pro-
 « pre en me parlant avec grâce et fi-
 « nesse de ma passion pour les lettres
 « et de mes premiers essais. « N'ou-
 « bliez pas, me dit-il, que vous avez
 « mérité le bien qu'on dit de vous,
 « mêlant dans les plus légers mor-
 « ceaux de poésie quelques réalités
 « aux images, un peu de morale aux
 « sentiments, quelques grains de
 « philosophie à la gaieté. Méiez-vous
 « cependant de votre penchant pour
 « la poésie; vous pouvez le suivre,
 « mais non vous y laisser entraîner.
 « Vous êtes destiné à de plus hautes
 « occupations. Vous avez bien fait de
 « commencer en composant des vers,
 « car il est difficile de bien écrire en
 « prose si on ne les a point aimés
 « et si l'on n'en connaît ni l'art ni le
 « charme. Allez, jeune homme, rece-
 « vez les vœux d'un vieillard qui
 « vous prédit d'heureux destins. » —
 « Je le remerciai de la bénédiction
 « littéraire qu'il me donnait, me res-
 « souvenant, lui dis-je, qu'autrefois
 « les mots de grand poète et de pro-
 « phète (*vates*) étaient synonymes.
 « Depuis ce moment je ne revis plus
 « Voltaire qu'au théâtre, le jour de la
 « représentation d'*Irène*, jour de
 « triomphe qui prouva, par les ap-
 « plaudissements donnés à la plus
 « médiocre tragédie, l'excès de
 « l'enthousiasme que l'auteur inspi-
 « rait. On pouvait dire qu'alors il y
 « avait deux cours en France : celle
 « du roi à Versailles et celle de Voltaire
 « à Paris. La première, où le bon roi
 « Louis XVI, sans faste, vivait avec
 « simplicité, ne rêvant qu'à la ré-
 « forme des abus et au bonheur d'un

« peuple trop sensible à l'éclat pour
 « bien apprécier ses modestes ver-
 « tus, la première, dis-je, paraissait
 « l'asile paisible d'un sage, en com-
 « paraison de cet hôtel du quai des
 « Théatins, où toute la journée l'on
 « entendait les cris, les acclamations
 « d'une foule idolâtre qui rendait ses
 « hommages au plus grand génie de
 « l'Europe. Jusque-là on avait vu
 « des triomphes décernés avec justice
 « aux grands hommes par le gou-
 « vernement de leur pays; le triom-
 « phe de Voltaire était d'un nouveau
 « genre, il était décerné par l'opinion
 « publique qui bravait pour ainsi dire
 « le pouvoir des magistrats, les fou-
 « dres de l'église et l'autorité du
 « monarque... » Ces dernières ré-
 flexions prouvent que le jeune comte
 de Ségur comprenait fort bien la por-
 tée de cette espèce d'insurrection po-
 pulaire en faveur du patriarche de la
 philosophie moderne, du chef de l'op-
 position la plus redoutable que pût
 alors rencontrer le pouvoir royal; mais
 il n'est pas probable qu'il en vît toutes
 les conséquences pour sa famille et pour
 lui-même. Comme dans son enthousiasme
 voltairien il ne prononce pas une seule
 fois le nom de son père, on ne peut douter
 que celui-ci, homme grave et plein de
 sens, ne fût pas contraire à de pareilles
 idées, et que, fort estimé et considéré
 des gens les plus sages de la cour de
 Versailles, s'il n'empêcha point aux siens
 de se rendre à celle du quai des Théatins,
 il s'abstint du moins d'y paraître lui-même,
 tandis que son fils aîné, après s'être enivré
 des séduisantes flatteries de Voltaire,
 venait se prosterner devant le roi dont
 il vénérât les vertus, mais dont lui et
 ses amis combattaient ouvertement le
 pouvoir et les vues bienfaites; ce qui
 ne les empêchait pas

d'en obtenir les plus hautes faveurs.
 Colonel à vingt-cinq ans, le comte de
 Ségur brûlait de s'élever encore, et pour
 cela, ainsi que ses jeunes amis, Lafayette,
 Lameth, Lauzun, etc., il était impatient
 de se distinguer les armes à la main,
 lorsque survint la guerre d'Amérique.
 Quelles qu'aient été les causes et les
 conséquences de cette guerre, on ne peut
 nier que ce ne fût politiquement une
 grande et utile entreprise. Il fallait
 rendre à la France le rang que des traités
 humiliants lui avaient fait perdre, il
 fallait donner au dehors à l'ardeur
 belliqueuse de cette turbulente jeunesse
 un aliment qui pût la détourner des
 agitations de l'intérieur. Ainsi, loin
 de penser que Louis XVI eut tort de
 soutenir contre l'Angleterre la cause
 de ses colonies révoltées, nous sommes
 au contraire persuadé que, cédant trop
 tôt, selon sa coutume, à un aveugle désir
 de paix et d'humanité, il y mit fin plus
 promptement qu'il n'aurait dû le faire.
 Une guerre continentale en eût peut-être
 été la conséquence; mais, après avoir
 vaincu l'Angleterre sur terre et sur mer,
 la France aurait certainement lutté avec
 le même avantage contre ses rivaux du
 continent, et sans nul doute elle eût
 par là empêché le dernier partage de
 la Pologne, que la révolution a consommé.
 Pour elle, ce qu'il y avait de pire dans
 de pareilles circonstances, c'était de
 rester immobile en présence de cette
 grande spoliation, comme l'a très-bien
 démontré dans ses curieux Mémoires le
 comte de Ségur, que ses fonctions mirent à
 même d'apprécier sous tous les rapports
 ces grandes questions. A l'époque où
 commença la guerre d'Amérique, comme
 la plupart des gentils-hommes ses amis,
 jeune et sans ex-

périence, il brûlait de se signaler par quelques exploits ; mais le régiment des dragons d'Orléans, dont il était le second colonel, ne devait pas combattre au delà des mers. Ce fut en vain que long-temps il sollicita la faveur de passer dans un autre corps ; il fallut que son père devint ministre de la guerre (1781) pour qu'il reçût un brevet de colonel en second dans le régiment de Soissonnais, alors employé en Amérique. Ils s'embarqua au mois d'avril de cette année à Brest, sur la frégate *la Gloire*, avec ses amis Lameth, Broglie et Lauzun, dont la destination était la même. Leur traversée, un peu longue, fut mêlée de beaucoup de vicissitudes, de combats, de naufrages et même de quelques aventures un peu romanesques et qu'il raconte d'une manière assez piquante. Enfin il aborda aux rives de la Delawarre, et, après un long voyage de terre où il courut encore quelques dangers et essuya de grandes fatigues, il eut le bonheur de rejoindre son régiment, et de remettre ses dépêches au général en chef Rochambeau. On sent avec quel empressement dut être accueilli le fils du ministre de la guerre. Il était au comble de la joie ; mais déjà les grandes opérations touchaient à leur fin, et le jeune colonel eut à peine l'occasion d'assister à deux ou trois combats de peu d'importance ; de sorte que dans ses Mémoires, où quelquefois il rend compte avec beaucoup de détails de faits très-minutieux, on ne trouve guère sur cette époque que des descriptions de fêtes données aux Français par la reconnaissance américaine, après la conclusion de la paix. Avant de quitter le Nouveau-Monde il fit, dans les possessions espagnoles du Mexique et du Pérou, une excursion

dont il a donné une relation assez curieuse ; puis il visita la colonie de Saint-Domingue, alors si riche, si florissante, où il possédait une très-belle habitation que lui avait laissée sa mère, et qu'il devait bientôt perdre par une révolution qu'il appelait de tous ses vœux. Enfin, après une nouvelle traversée non moins orageuse que la première, il aborda au port de Brest, d'où il était parti deux ans auparavant. Son grade était encore le même ; mais son goût pour la liberté et les révolutions était fort augmenté. Comme tous ses camarades, il apportait la décoration de Cincinnatus, sans être tenté toutefois d'aller, comme le héros de Rome, se mettre à la charrue. Il se rendit, dès les premiers jours, à Versailles, où il revit d'abord son père, qui venait d'être nommé maréchal de France, et sa femme, la petite-fille du chancelier d'Aguesseau, qu'il avait épousée en 1777. Il se présenta ensuite au roi et à la reine, qui l'avait toujours particulièrement distingué, et qui l'entretint, a-t-il dit, *du succès de nos armées sur terre et sur mer avec la fierté et le sentiment d'une reine, et d'une reine française*. C'est ainsi qu'il a toujours parlé de cette admirable princesse, qui avait alors la bonté de le recevoir dans sa société intime, dont par conséquent il était fort à même d'apprécier le noble caractère. Il ne s'exprime pas avec moins d'estime et d'admiration sur les vertus de Louis XVI ; mais, par une de ces contradictions très-difficiles à expliquer, et qui pourtant n'avaient alors que trop d'exemples, il n'hésita point à se ranger parmi les novateurs dont le but évident était la ruine d'une monarchie et le renversement d'un trône qu'ils sem-

blaient aimer et qui les comblait de biens. Son goût pour les nouveautés était tel à cette époque, qu'on le vit un des plus enthousiastes parmi les partisans de Mesmer, lorsque déjà ce charlatan était voué au ridicule par tous les hommes de sens et de savoir (*voy. MESMER, XXVIII, 409*). Les illusions de Ségur à cet égard se sont tellement prolongées que, dans ses Mémoires, il se vante encore d'avoir figuré au fantastique baquet, à côté de Chastellux, de Choiseul-Gouffier, de D'Espréménil, etc. Il aurait pu ajouter à cette liste son parent Lafayette, dont il ne cessa jamais d'être l'ami, l'admirateur, et qui, à cette époque, contribua beaucoup à l'entraîner dans le torrent des révolutions. Cependant son père, homme sage et prévoyant, faisait tous ses efforts pour l'en éloigner. C'est avec cette intention sans doute qu'il l'employa pendant quelques mois dans son ministère, et qu'ensuite il obtint pour lui de Vergennes, son collègue, un des postes les plus élevés de la diplomatie, celui d'ambassadeur à la cour de Saint-Pétersbourg, dont la France avait depuis trop long-temps négligé les rapports, ce qui ajoutait beaucoup aux difficultés de cette mission. Ce fut dans les premiers jours de 1785 qu'il partit pour sa destination, passant d'abord par Deux-Ponts, où il vit le duc, qu'il avait connu en Amérique et à Versailles, et qui lui fit part d'un projet d'échange de la Bavière avec la Belgique, dont il était inquiet, mais qui n'eut pas de suite. A Berlin il eut avec le grand Frédéric, un entretien dans lequel ce monarque lui fit des confidences assez curieuses sur l'impératrice Catherine et sur la part

qu'elle avait prise à la mort de son époux. Il lui révéla des choses non moins importantes sur la politique générale de l'Europe, et particulièrement sur le partage de la Pologne, dont le prince Henri, son frère, se vantait d'avoir fait à Catherine la première ouverture. Les détails de ces entretiens, que Ségur a rapportés dans ses Mémoires, sont du plus haut intérêt. Nous ne pensons pas cependant qu'il y ait dit toute la vérité; pour cela il était trop diplomate. Ce qu'il a raconté de son entrevue avec le roi Stanislas à Varsovie n'est pas moins intéressant. Enfin il arriva à Saint-Pétersbourg, et, après quelques jours d'attente, il fut reçu par l'impératrice. Son embarras et son trouble furent tels dans cette première audience, que, ne pouvant se rappeler le discours que, selon l'usage, il avait fait remettre la veille, il en improvisa un autre que Catherine trouva fort bon, quelque étonnée que cette princesse fût de ne point y reconnaître celui qu'elle venait de lire. Tous les rapports, toutes les négociations que le nouvel ambassadeur eut à suivre auprès de la czarine furent les conséquences de ce premier succès. Personnellement il lui avait plu, et l'on crut généralement qu'il allait être le successeur, le rival des Orloff, des Poniatowski, des Potemkin, etc.; mais on doit reconnaître que, tout en répondant avec une extrême politesse aux séductions de l'impératrice, le comte de Ségur n'oublia pas qu'il était l'ambassadeur du roi de France, qu'il lui résista, au moins sous le rapport politique, avec autant de fermeté que de patriotisme. Il combattit surtout avec beaucoup de force ses projets sur Constantinople, auxquels elle revenait sans cesse. « Vous

ne savez donc pas ce que c'est que ces Turcs que vous protégez? Ini disait-elle souvent, ce sont des barbares, les descendants de Scythes. — Cela est vrai, répondait Ségur, mais ces barbares sont nos plus anciens alliés; la chute de leur empire romprait tout équilibre en Europe. » Un jour qu'elle dit les mêmes choses en présence de Joseph II, ce prince, qui n'était pas encore entré dans ses projets de conquêtes, ne contesta point la barbarie des Ottomans, mais déclara franchement que, tout bien considéré, il aimait mieux voir à Constantinople des turbans que des chapeaux. Potemkin, avec qui Ségur s'était assez intimement lié, revint aussi plusieurs fois sur ce sujet, mais toujours il reçut de lui des réponses aussi fermes que convenables; [et il faut remarquer que cette fermeté, qui ne se montra jamais au reste que sous des formes extrêmement polies, ne déplaisait point à l'impératrice; que l'ambassadeur du roi de France jouit constamment auprès d'elle d'une faveur que n'obtinrent jamais les envoyés de l'Angleterre, ni ceux d'aucune autre puissance. Admis dans l'intimité, à toutes les fêtes de la cour, il composait des pièces pour le théâtre de l'Hermitage, et fut comblé de présents par la czarine, qui, à sa demande, signa en 1787 un traité de commerce plus avantageux que celui de l'Angleterre. Le cabinet de Londres en fut très-piqué et se lia dès lors avec la Prusse contre la France et la Russie. Ce fut pour combattre cette ligue que Ségur, d'accord avec les cours de Vienne, d'Espagne et de St-Pétersbourg, conçut la pensée d'une quadruple alliance, qui eût consacré, il est vrai, la chute de la Turquie et de la Pologne, mais qui, si nous ne

pouvions empêcher l'une et l'autre, nous eût du moins offert un moyen d'être admis au partage ou d'obtenir de justes compensations. Comme nous l'avons dit, ce qui pouvait arriver de pire à la France, et ce qui malheureusement est arrivé, c'était de rester immobile et impassible en présence de cette grande spoliation. Ségur fit de vains efforts pour l'empêcher; le faible et timide Louis XVI, qu'épouvantait la moindre pensée de guerre, repoussa toutes les propositions qu'on lui soumit à cet égard, et son ambassadeur fut obligé d'y renoncer, ce qui déplut fort à Catherine, et sembla quelquefois affaiblir le crédit de M. de Ségur auprès d'elle. Ils cessaient de se voir pendant quelques jours, et ne correspondaient plus que par intermédiaire, ce qui ressemblait un peu à la bonderie de deux amants. L'ambassadeur tenait ferme, et c'était souvent l'impératrice qui revenait la première. En 1786, elle l'invita à l'accompagner presque seul dans un voyage à l'intérieur de ses États, sous prétexte d'établir des moyens de navigation sur le Volga et d'autres fleuves. Mais une faveur plus grande encore, ce fut de lui donner la première place de son cortège dans un autre voyage plus célèbre et qui devait être beaucoup plus long, puisqu'il s'agissait d'aller jusqu'en Crimée, cette nouvelle conquête à laquelle il est bien sûr qu'elle brûlait d'en ajouter d'autres, comme elle le fit assez voir en inscrivant fastueusement sur un arc de triomphe où elle devait passer : *C'est là le chemin de Byzance*. Le comte de Ségur fut le témoin discret de cette audacieuse démonstration; et, s'il ne protesta pas ouvertement, on doit au moins reconnaître que rien dans ses discours

et ses actions ne parut contraire aux intérêts et à l'honneur de la France. Les détails qu'il a donnés sur ce voyage de 3,000 lieues, qui dura six mois, sont d'un très-haut intérêt. Tout ce qu'il dit de ses conversations avec la czarine, avec Potemkin et Joseph II, est réellement très-curieux. Le long séjour de cette cour magnifique à Kiew, cette vieille capitale, qui vit encore une fois dans ses murs les maîtres du monde, n'est pas moins remarquable ! Et cette majestueuse navigation sur le Borysthène ! Ces villes, ces palais, créés la veille pour disparaître le lendemain ! Cette longue haie de peuples accourus de toutes les contrées pour voir la nouvelle Sémiramis ! Tout cela a quelque chose de grand, de féerique, et Ségur l'a très-bien représenté dans un style simple, mais clair et facile, comme tout ce qu'il écrit. Ce qu'il dit des grands personnages qui vinrent se ranger dans le cortège impérial n'est pas moins intéressant. Le premier est le spirituel Joseph II, accouru évidemment, non pour empêcher la conquête de *Byzance*, mais pour y prendre part. Après ce grand empereur apparaît le roi Stanislas, venu pour mettre ses hommages respectueux aux pieds de l'impératrice, à laquelle naguère il avait fait agréer d'autres sentiments, et qui en ce moment daignait à peine le regarder du haut de son char de triomphe ! Il en obtint cependant la permission de porter encore pendant quelques années le titre de roi. Dans sa relation, Ségur parle beaucoup du prince de Ligne qu'il avait connu à Versailles et qu'il retrouva avec tant de plaisir en Russie. Il dit aussi quelque chose d'un autre personnage non moins célèbre, le prince de Nassau, avec qui il avait eu à Paris un duel

acharné, mais heureusement terminé par un serment d'amitié auquel les deux champions se montrèrent fidèles. Ségur présenta son ami à l'impératrice qui lui donna le commandement de ses flottes sur le Borysthène et dans la Baltique, où il remporta d'éclatantes victoires. Enfin, une apparition plus étonnante, ce fut celle d'Alexandre Lameth qui se trouvait dans ces contrées sans que l'on sache pourquoi, et que son ami présenta à Catherine qui le reçut très-bien, comme aussi le Péruvien Miranda qui déjà avait commencé ses pérégrinations révolutionnaires. Revenu à St-Petersbourg vers le commencement de 1788, le comte de Ségur, à la prière de l'impératrice, et d'accord avec l'ambassadeur d'Autriche Cobentzl, fit de nouveaux efforts pour que la France entrât dans une quadruple alliance ; mais déjà des symptômes de révolution avaient ajouté aux perplexités, aux faiblesses de Louis XVI. Dès lors, ce prince avait perdu toute influence en Europe, et toutes les puissances, le cabinet de Saint-Petersbourg comme les autres, ne doutaient plus qu'il n'eût trop à faire de se défendre contre ses ennemis de l'intérieur, pour entrer dans une alliance dont une guerre continentale eût été la conséquence. Quelques mois plus tôt, cette guerre l'eût sauvé ; il ne l'avait pas osée, l'occasion était manquée. A présent elle pouvait le perdre, et d'ailleurs il lui était impossible de la faire. L'ambassade de Russie, comme toutes les autres, devint à peu près inutile. Ségur le sentit, ou peut-être lui vint-il à la pensée d'aller se mêler au mouvement révolutionnaire. Se rappelant un congé qui lui avait été précédemment accordé, il annonça subitement son départ à l'im-

pératrice. C'était à la fin de l'année 1789. Les événements de Versailles étaient déjà connus, et l'on savait que Louis XVI avait été entraîné captif dans sa capitale en présence de l'Assemblée nationale protégeant la révolte ; enfin, on ne doutait pas qu'en France le pouvoir royal ne fût anéanti. Catherine surtout avait parfaitement compris la portée de ces événements, et, ainsi que les autres puissances, elle s'appropriait à en profiter. Dès le commencement, elle prit la résolution de rompre avec tous les pouvoirs révolutionnaires, et rappela son ministre de Paris. Cependant elle avait quelque estime personnelle pour Ségur ; elle désirait sincèrement le retenir auprès d'elle, et l'attacher à la cause royaliste. « Je vous vois par-
tir avec peine, lui dit-elle. Vous feriez mieux de rester au près de moi, de ne pas aller chercher des orages dont vous ne prévoyez peut-être pas toute l'étendue. Votre penchant pour la nouvelle philosophie et pour la liberté vous portera probablement à soutenir la cause populaire. J'en suis lâchée ; car moi je resterai aristocrate : c'est mon métier. Songez - y : vous allez trouver la France bien enfiévrée et bien malade. » Voilà quelles furent, selon M. de Ségur, toutes les paroles de l'impératrice. Nous ne contestons pas leur exactitude ; mais si l'on en croit les bruits qui coururent alors à St-Petersbourg et qui retentirent à Paris, la czarine y en ajouta de plus remarquables encore, qu'elle le chargea de porter à Louis XVI. « Dites à votre maître qu'il a trop fait de concessions, que ce n'est pas en cédant aux peuples qu'on peut les gouverner. Moi-même, au milieu de mes

« Cosaques, si je faisais un pas en arrière, ils me renverseraient.....
« Qu'il montre de la fermeté et du courage ; s'il en est temps encore, je ferai ce qui me sera possible pour l'aider. » Nous ignorons si l'ambassadeur rapporta fidèlement à Louis XVI de pareils avis ; ce qu'il y a de sûr, c'est que rien, dans la conduite ultérieure de celui-ci, ne prouve qu'il en ait eu connaissance. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas douter que M. de Ségur ne fût alors très-pressé de retourner en France. Il lui tardait de revoir ses amis, sa famille, ou peut-être, comme le lui avait dit assez ouvertement Catherine, il se flattait de jouer un rôle dans ces troubles et ces agitations, où plusieurs de ses amis figuraient au premier rang. En passant à Varsovie, il vit encore le malheureux Stanislas qui, plein de sens et de raison, lui exposa fort bien sa position, dont il pressentait toutes les conséquences, sans pouvoir leur opposer autre chose qu'une froide résignation. Cette fois Ségur n'alla point à Berlin, où il n'eût plus trouvé le grand Frédéric. D'ailleurs la Prusse était alors très-étroitement liée avec l'Angleterre, et l'on n'ignorait pas ce que l'ambassadeur de France avait fait pour opposer à cette union un traité de quadruple alliance. C'était plus tard et sous d'autres auspices qu'il devait retourner dans cette capitale. De Varsovie il se rendit à Vienne, où Joseph II, sur son lit de mort, lui dit des paroles non moins lumineuses, non moins prophétiques que celles de Catherine II :
« La quadruple alliance que j'ai désignée eût prévenu bien des malheurs. Vos ministres ont trop craint la guerre. Si elle avait eu lieu, vos parlements n'auraient pu refuser de l'argent au roi, et l'ardeur fran-

« gaise se serait jetée dans les camps.
 « Au reste, qui pourrait savoir ce
 « qui serait arrivé? une folie générale
 « semble s'être emparée de tous les
 « peuples. Ceux du Brabant se ré-
 « voltent parce que j'ai voulu leur
 « donner ce que votre nation exige
 « en se révoltant. » Rien ne put con-
 vaincre l'ambassadeur de Louis XVI,
 et il vint à Paris, non pour combattre
 la *folie générale*, mais pour y prendre
 part. Ses premières visites furent pour
 ses chers amis Lameth, Lafayette, Bi-
 ron, qui étaient alors à l'apogée de la
 faveur populaire, et qui n'eurent au-
 cune peine à lui démontrer que tout
 ce qu'ils avaient fait était pour le plus
 grand bien de la France, et même de
 la famille royale. Il vit ensuite le roi;
 puis la reine « qu'il avait laissée,
 « dit-il, si heureuse, si brillante,
 « si aimée, si entourée d'homma-
 « ges. Et lorsqu'elle me raconta
 « les injustices dont elle avait été
 « l'objet, les efforts de la jalousie
 « contre sa réputation, à l'époque de
 « l'affaire du collier, contre ses sen-
 « timents d'épouse et de mère, quand
 « on l'accusait de faire passer l'ar-
 « gent de la France en Autriche, en-
 « fin contre ses véritables inten-
 « tions, en lui reprochant d'avoir
 « voulu détourner le roi de son pen-
 « chant à satisfaire le peuple par des
 « réformes et des sacrifices néces-
 « saires., il me serait impossible de
 « dire, ajoute M. de Ségur, à quel
 « point je fus ému. » Nous ne voyons
 pas néanmoins, dans la suite de cet
 entretien, tel qu'il le rapporte, des
 traces bien évidentes de cette émo-
 tion. Et cependant comment n'être
 pas attendri par le récit de tant et de
 si grands malheurs dans la bouche
 d'une reine qu'on a tant admirée, tant
 aimée? Nous ne pensons pas qu'il
 en ait été fait de plus simple ni de plus

exact et de plus touchant. Comme l'his-
 toire ne saurait être appuyée de meil-
 leurs témoignages, nous en citerons
 encore la dernière partie.. « Nous
 « avons pourtant choisi pour minis-
 « tres, dit cette infortunée princesse,
 « tous ceux que nous désignait l'opi-
 « nion publique. Mais à peine le roi
 « adoptait leurs plans, que nous étions
 « assaillis de plaintes, de cris, de re-
 « montrances contre ces mêmes mi-
 « nistres dont on regardait les con-
 « seils comme dangereux. Les par-
 « lements, la noblesse, le clergé,
 « notre cour même s'efforçaient de
 « nous persuader que nous nous
 « trompions, que notre confiance
 « était mal placée, et qu'au lieu de
 « guérir les maux de l'État on les
 « aggravait de jour en jour. Vous
 « connaissez la bonté du roi, sa dé-
 « fiance de lui-même, et son unique
 « passion, le bonheur de la France.
 « Il céda tantôt à la cour, tantôt
 « aux parlements. Nous cherchions
 « d'autres moyens de faire le bien.
 « Ils ne réussissaient pas mieux.
 « Les grands corps de l'État, les no-
 « tables, tout semblait se réunir
 « contre nous. Enfin, comme de tou-
 « tes parts on demandait les États-
 « généraux, le roi les a convoqués;
 « mais à peine sont-ils assemblés
 « que la discorde se met entre eux;
 « qu'une épouvantable révolution
 « éclate. On a voulu anéantir notre
 « autorité, les prérogatives du clergé,
 « les droits de la noblesse; et, comme
 « nous croyions devoir les défendre,
 « on a soulevé le peuple contre nous,
 « déchaîné sa furie, séduit nos trou-
 « pes, bravé ouvertement l'autorité
 « royale. Le roi s'est vu contraint
 « de renvoyer les régiments qui veil-
 « laient à sa sûreté; nos amis deve-
 « nus l'objet de la haine publique
 « ont été forcés de fuir. Paris en ré-

« volte s'est emparé de la Bastille,
 « et bien que la condescendance du
 « roi, qui ne veut pas qu'une goutte
 « de sang soit versée pour sa cause,
 » ait été jusqu'au point d'acquiescer
 « à tout ce qu'on lui demandait, le
 « calme n'a pu se rétablir; les pas-
 « sions du peuple ont redoublé de
 « violence; enfin nous avons vu
 « notre palais de Versailles envahi
 « par des brigands. Je n'ai échappé
 « à la mort qu'en sortant précipitam-
 « ment de ma chambre pour me ré-
 « fugier dans celle du roi. Plusieurs
 « de nos gardes ont péri; et vous
 « nous voyez, enfin, ici, exposés
 « peut-être à de nouveaux dangers.
 « Que pensez-vous d'un si funeste
 « état de choses? Et croyez-vous
 « qu'il soit possible de nous en tirer?
 « Tel fut à peu près, ajoute M. de
 « Ségur, un récit qui me touchait
 « trop pour que je puisse l'oublier.
 « Jamais je ne vis plus de dignité
 « dans la douleur, plus de douceur
 « dans l'affliction. » La reine ter-
 mina ce récit par quelques mots qui
 indiquent assez que, quelle que fût sa
 confiance en M. de Ségur, cette prin-
 cesse croyait ne devoir lui parler
 qu'avec une certaine réserve, à cause
 de ses liaisons avec Lafayette, La-
 meth et tout le parti qui dominait.
 « Elle me parla sans aigreur, dit-il
 « encore, de ceux de mes amis qui
 « se trouvaient à la tête du parti po-
 « pulaire. Ils ont fait du mal en por-
 « tant de fortes atteintes à l'autorité
 « royale; mais, loin de les confondre
 « avec ceux qui ont ameuté contre
 « nous une populace en fureur, je
 « les crois disposés à nous mettre à
 « l'abri de pareils excès, et à main-
 « tenir ce qui nous reste d'autorité.
 « C'est surtout le devoir de M. de
 « Lafayette, votre parent et votre
 « ami. Quelques reproches que j'aie à

« lui faire, je dois convenir qu'à
 « Versailles, dès qu'il a su notre pé-
 « ril, il est venu à notre secours et
 « nous a rendu par là le service le
 « plus essentiel. Vous le verrez sou-
 « vent; rappelez-lui bien ce qu'il
 « m'a promis. Il est de son honneur,
 « puisqu'il commande à Paris, que
 « la dignité et la sûreté du roin'y re-
 « çoivent aucune atteinte... » Nous
 ignorons si M. de Ségur s'acquitta
 bien exactement auprès de son illus-
 tre cousin de la commission que lui
 donna Marie-Antoinette; seulement
 nous voyons qu'au bout de quarante
 ans il a rapporté à côté de ce cu-
 rieux entretien un extrait de sa ré-
 ponde que nous trouvons bien froide
 et même inconvenante. En vérité,
 nous n'aurions jamais pensé qu'un
 homme aussi poli, un si bon courti-
 san, qui avait si bien apprécié le
 beau caractère de cette malheureuse
 reine, eût pu répondre à tant de con-
 fiance, à un si attendrissant récit,
 par de froids avis, d'inutiles réflexions
 et même des reproches au moins in-
 tempestifs sur l'exil et le rappel des
 parlements, sur les dédains de la
 cour pour le tiers-état, sur des
 coups d'autorité peu calculés, mal
 soutenus, sur l'indécision dans les
 questions les plus importantes, et
 autres récriminations peut-être fon-
 dées, mais certainement très-dépla-
 cées dans une pareille occasion. Ma-
 rie-Antoinette avait trop d'esprit
 et de sens pour ne pas voir que
 M. de Ségur n'était plus l'homme
 poli, l'aimable courtisan que na-
 guère elle avait accueilli dans sa so-
 ciété intime, qui en avait paru si
 reconnaissant, mais qui, dans ce
 moment, n'avait plus de rapport et
 d'intimité qu'avec ses ennemis les
 plus dangereux. Cependant il recon-
 naît que cette princesse lui donna

encore pendant un an des preuves de confiance, mais que plus tard d'autres conseils l'en privèrent!... En vérité, comment ne pas s'étonner que cette confiance ait duré si long-temps, quand on considère que Ségur vivait alors dans l'intimité des chefs de la révolution; qu'en sortant du château ou plutôt de la prison où ces messieurs tenaient la famille royale enfermée, il assistait à leurs réunions, à leurs clubs, se mêlait à tous leurs projets, à leurs intrigues, et, pour acquérir dans ce parti de l'influence et de la popularité, publiait des brochures et des articles de journaux, qui, pour être écrits avec un peu de réserve et de modération, n'en étaient pas moins, selon les idées nouvelles et très-contraires à la cause du roi et de la monarchie. Nous lisons, par exemple, dans le *Moniteur*, qui déjà était considéré comme le journal officiel de la révolution, un de ces articles où le ci-devant ambassadeur disserte fort au long sur la question de la peine de mort qui s'agitait à l'Assemblée nationale, et que des philanthropes hypocrites, des tartufes de patriotisme laissent semblant de vouloir abolir. Ce qu'il y eut d'assez remarquable dans cette discussion, c'est que le fameux Robespierre opina pour l'abolition, et que M. de Ségur fut du même avis. Et ce qui est peut-être plus remarquable encore, c'est que celui-ci s'appuya, pour le faire prévaloir, de l'exemple de Catherine II, *qui, dit-il faussement, l'avait presque entièrement abolie dans ses États, où elle régnait en philosophe sur un trône absolu.* Cet article, publié le 2 juin 1791, est signé *Ségur, ambassadeur à Rome, et ci-devant ministre du roi en Russie.* Le premier de ces titres lui avait en effet été donné par

le roi constitutionnel, ou plutôt par les meneurs du parti qui régnaient en son nom; mais on sait que Pie VI, qui alors régnaît encore un peu plus réellement que Louis XVI, avait positivement refusé de reconnaître en lui l'ambassadeur de la révolution, et que M. de Ségur, qui s'était mis en route, n'avait pu parvenir au delà de Florence. Obligé de revenir à Paris, il fut dédommagé de cet affront par sa promotion au grade de maréchal-de-camp, et par une autre mission moins éclatante peut-être, mais certainement d'un plus haut intérêt, dans les circonstances où se trouvait la France, puisqu'il s'agissait de conjurer un orage très-redoutable près de fondre sur elle. Les bases d'une puissante ligue venaient d'être posées à Pilnitz entre la Russie, l'Autriche et les princes français émigrés. Le roi Frédéric-Guillaume devait se mettre à la tête de cette coalition, et la France, dans l'état de désordre et d'anarchie où elle était plongée, n'avait réellement aucun moyen de lui résister. C'était donc un service immense que Ségur allait rendre à son parti, et on lui donna pour cela de grands pouvoirs et des instructions dont le texte n'a jamais été publié, mais dont le sens est facile à comprendre. On lui donna aussi de l'argent (environ 3 millions), ce qui était beaucoup pour ce temps-là et pour un pays où Mirabeau s'était fait fort, quelques années auparavant, de gagner tout le monde pour 25,000 fr. Mais nous pensons que les instructions de Ségur s'étendaient bien au delà des limites de la Prusse, et même qu'elles avaient quelque connexité avec celles du jeune Custine (*voy. ce nom, X, 389*), qui dans le même temps fut chargé par le même parti d'aller

offrir la couronne de France au duc de Brunswick. Ce qui doit aussi faire penser que dans les instructions de l'un et de l'autre il y avait un but de propagandisme, c'est que Ségur, passant par Strasbourg, y eut une conférence, à l'auberge du Saint-Esprit avec des agents de la propagande germanique, venus tout exprès, et que leur conversation, entendue d'une chambre voisine, fut portée à Berlin avant l'arrivée de l'ambassadeur. On conçoit le mécontentement, le dépit que cet avertissement causa aux ministres, aux maîtresses et aux courtisans, personnellement désignés comme aussi faciles à tromper qu'à corrompre. Le roi lui-même paraît avoir été peu ménagé dans ces étranges instructions, et son irritation en fut extrême. Le jour où M. de Ségur lui présenta ses lettres de créance (12 janvier 1792), il lui tourna le dos, affectant de demander des nouvelles du prince de Condé à l'envoyé de Mayence; et sur la réponse de celui-ci que le prince allait se rapprocher de la France, il lui dit très-haut: « Tant mieux, car il y rentrera bientôt. » On conçoit tout le déplaisir qui dut résulter d'une pareille boutade pour l'envoyé du pouvoir constitutionnel de France, et l'on a dit qu'à quelques jours de là celui-ci reçut un affront encore plus sanglant, et tel qu'il ne crut pas devoir y survivre. Ce qui est sûr, c'est que le lendemain il fut trouvé blessé et tout sanglant dans sa chambre. Le bruit se répandit dans Berlin qu'il s'était enfoncé un poignard dans le sein, ce que ses amis eux-mêmes ne nièrent point absolument, disant qu'il avait été relevé tout en sang. Lui-même déclara qu'atteint d'une fièvre violente pendant la nuit, il était tombé de son lit et s'était blessé gra-

vement. Peu de jours après, soit qu'il eût demandé son congé, soit qu'on le lui eût donné, il quitta la Prusse sans être remplacé. Revenu à Paris, il y trouva le malheureux Louis XVI de plus en plus dégradé et humilié. On a dit que ce fut alors que ce prince lui offrit le portefeuille des affaires étrangères; mais nous pensons que déjà le parti constitutionnel auquel s'était attaché l'ex-ambassadeur était dépassé et vaincu, que déjà plusieurs de ses amis étaient proscrits, fugitifs, que bientôt lui-même n'allait avoir autre chose à faire que de se soustraire à la proscription. Convaincu de tout cela, il alla habiter pendant quelques jours le château de Fresne, si célèbre par la retraite du chancelier d'Aguesseau, aïeul de madame de Ségur, et ce fut de là que bientôt il vit s'écrouler le trône éphémère sur lequel ses amis avaient si aveuglément assis l'infortuné Louis XVI; puis la mort de ce prince, et l'exil, l'échafaud pour tous ceux qui ne voulurent pas se ranger au nombre des assassins ou devenir leurs complices! Le citoyen Ségur (c'est ainsi qu'il lui fallut désormais s'appeler) fut inscrit sur la liste des émigrés comme aussi son père et son frère, qui n'avaient pas quitté la France un seul instant. C'était un véritable arrêt de mort pour tous les trois; mais l'envoyé de la révolution à Berlin avait de puissants amis, même parmi les plus féroces montagnards; il lui fut accordé de rester détenu ou en surveillance dans une maison de campagne près de Sceaux, tandis que le vieux maréchal et son plus jeune fils restèrent en prison à la Force, d'où ils ne sortirent que par la chute de Robespierre. Ceux qui connaissent bien cette époque de sang et de meurtres peuvent seuls

comprendre toutes les humiliations que dut subir, toutes les supplications que dut faire le ci-devant comte de Ségur pour échapper à la mort et pour y soustraire aussi les siens ; car, il faut le dire, ce fut toujours un très-bon fils, un très-bon mari et même un très-bon frère, quoique le vicomte se fût dès lors tout à fait séparé de lui par la différence de leurs opinions. Ainsi échappé miraculeusement à l'échafaud, on doit bien penser qu'il fit tout pour ne pas retomber dans les mêmes périls. Par prudence ou par économie, car il était resté sans fortune, il habita encore la campagne pendant quelques années, et s'y occupa uniquement de littérature et de l'éducation de ses enfants, venant rarement à Paris, et voyant peu de monde. Boissy-d'Anglas était le seul ami qu'il eût conservé. C'est dans cet intervalle qui sépara la révolution du 9 thermidor de celle du 18 brumaire qu'il composa la plupart de ses écrits, publiant parfois dans les journaux les plus connus pour leur attachement aux doctrines révolutionnaires des articles sur la politique du temps et la littérature, qui, bien qu'écrits avec mesure et ménagement pour tout le monde, décèlent toujours un sincère attachement aux doctrines de la révolution. Ce fut dans ce temps-là (1799), un peu après la mort de Catherine II, qu'il publia, sous le titre de *Théâtre de l'Hermitage*, toutes les pièces qu'il avait composées dans les années 1787, 1788 et 1789, annonçant que plusieurs de ces pièces étaient de l'ambassadeur Cobentzl, du prince de Ligne, des comtes de Strogonoff, Schvalow et de l'impératrice elle-même. Sans croire absolument à une pareille coopération, nous ne doutons

pas que Catherine II, qui aimait beaucoup dans ce temps-là l'esprit et la gaieté de Ségur, et qui était elle-même douée d'un esprit, d'une gaieté véritablement française, n'ait souvent laissé échapper dans la conversation des traits plaisants et d'un fort bon comique, lesquels, saisis par l'adroit courtisan, et placés habilement dans un cadre qu'il ajustait à sa manière, auront suffi pour flatter la vanité de la czarine, et même lui persuader qu'elle était le véritable auteur de la pièce. Le prince de Ligne se sera d'autant plus aisément associé à ces petits mensonges, qu'il était à cette époque également admirateur de l'impératrice et du comte de Ségur, et que dans plusieurs passages de ses écrits de cette époque il a fait de lui un portrait extrêmement flatteur. Cependant, comme ce prince resta fort attaché aux doctrines monarchiques, il changea complètement d'avis, quand il vit son ami de Versailles et de St-Pétersbourg devenir révolutionnaire. Alors il fit de lui un second portrait commençant par ces mots : *Quantum mutatus ab illo*, dans lequel il rétracta tous ses premiers éloges. Les apologistes de Ségur se sont empressés de citer le premier de ces portraits, mais on conçoit par quel motif ils ont gardé le silence sur le second. Cet excellent prince de Ligne, qui était plus vrai et plus franc que M. de Ségur, a peu dissimulé, même dans ses écrits, son intimité avec Catherine. L'envoyé de France, au contraire, même dans les derniers temps de sa vie, se taisait toujours à cet égard, et quand on le pressait de questions sur ce sujet, il détournait la conversation et semblait cependant vouloir faire penser qu'il avait joué le rôle de Joseph ou d'Hippolyte. Quelquefois, pour ajou-

ter au mérite de la résistance, il vantait les beaux yeux bleus de l'impératrice et la fraîcheur de teint qu'elle avait conservée jusque dans l'âge le plus avancé. Mais dans le même temps il fournissait des matériaux à Castera, dont on sait que l'*Histoire de Catherine II* est la plus violente diatribe qu'on ait imprimée contre cette princesse. A la même époque Ségur publia sous son nom un autre ouvrage, l'*Histoire des principaux événements du règne de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, ou Tableau historique et politique de l'Europe de 1786 à 1796*. Les circonstances dans lesquelles se fit cette publication et son titre équivoque, que l'auteur a changé plusieurs fois depuis, fixèrent au plus haut degré l'attention publique. On s'attendait à y trouver, de la part de M. de Ségur, d'importantes révélations sur la diplomatie européenne, et principalement sur sa mission de Berlin, que chacun expliquait à sa manière, et sur laquelle lui-même n'avait jamais dit que quelques mots insignifiants. Mais, sous ce rapport, l'attente du public fut complètement trompée. Il y est à peine fait mention de cette circonstance si importante dans la politique de l'époque, et plus importante encore dans la vie du comte de Ségur. On espérait aussi trouver dans cet ouvrage quelques mots d'éloge et de reconnaissance envers Catherine II, qui avait été si bonne pour l'auteur ! Mais sous ce rapport les espérances des lecteurs furent encore déçues. L'écrit dans lequel Ségur a parlé avec le plus de liberté de cette princesse est le *Portrait de Potemkin*, qu'il n'a pas craint d'insérer sous son nom dans les dernières éditions de Castera, lesquelles, il est vrai, ne parurent qu'a-

près la mort de Catherine II, que probablement il n'aurait pas osé traiter ouvertement aussi mal de son vivant, de peur que cette princesse ne se fût écriée, ainsi que le prince de Ligne : *Quantum mutatus ab illo !* Comme l'*Histoire de Frédéric-Guillaume* était écrite pour la France dans un assez bon esprit de modération, de justice, et qu'alors on était peu accoutumé à un pareil langage, cet ouvrage eut beaucoup de succès. Ségur en donna peu de temps après un autre qui n'était pas de lui, mais dont il se fit l'éditeur en y ajoutant des notes et commentaires. C'est celui du célèbre Favier, intitulé *Politique de tous les cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et Louis XVI*, publié en 1793 d'après le manuscrit enlevé dans le pillage des Tuileries après la journée du 10 août. On sait que ce précieux écrit n'était autre chose que le résumé de la fameuse correspondance du comte de Broglie et de Favier, ce profond publiciste dont les deux rois auxquels elle était destinée eurent si grand tort de ne pas faire leur principal guide. Les notes que Ségur a ajoutées à cette édition sont, pour la plus grande partie, conformes aux opinions de Favier ; mais quand elles en diffèrent, c'est presque toujours par suite de ses nouveaux principes, qui lui ont d'ailleurs fait commettre des erreurs bien plus graves. A cette époque, son premier soin, son seul but était de plaire au nouveau consul, qui l'avait nommé membre du corps législatif, emploi bien humble sans doute en raison de son ancien rang et de ses hautes fonctions ; mais c'était un motif pour chercher à en avoir davantage, et, sur ce point, Ségur ne se rebutait pas facilement. Cependant il ne

se dissimulait point que le créateur de la nouvelle monarchie avait peu de goût pour ceux qu'il soupçonnait d'avoir renversé l'ancienne, ou du moins de ne l'avoir pas défendue comme ils auraient dû le faire. Et une autre cause de défaveur auprès de Bonaparte, c'est qu'il n'aimait pas que ceux qu'il plaçait dans de hauts rangs fissent des livres, et surtout des livres politiques. Lors de la publication de l'*Histoire de Frédéric-Guillaume*, sachant très-bien que M. de Ségur en était l'auteur, il feignit un jour de l'ignorer, et lui demanda sur le ton dédaigneux qu'il prenait quelquefois avec les *ci-devant* grands seigneurs, quand il voulait les humilier, si ce M. de Ségur qui faisait des livres était son parent. Obligé d'avouer le fait, Ségur se le tint pour dit, et jusqu'à la chute du trône impérial il ne publia pas un volume, bien qu'il en eût composé un grand nombre dans sa retraite. Il les renferma dans ses cartons et chercha un autre moyen de plaire au maître. C'était le temps où la France, échappée aux calamités des factions et de l'anarchie, se précipitait dans le despotisme. Les hommes de l'ancien et ceux du nouveau régime, les sénateurs, les tribuns et les législateurs, tous manifestaient le même zèle; c'était à qui se montrerait plus humble et plus empressé: *ad servitutum ruunt*, aurait dit Tacite. Placé dans une assemblée condamnée au silence, il était difficile de se faire remarquer, même pour l'ancien comte, pour le *ci-devant* ambassadeur. Ce ne fut qu'en 1804, quand il fallut consacrer par une loi ou un décret son élévation au trône impérial, que Bonaparte permit à cette assemblée de muets de rompre enfin le silence

pour cette fois et pour cet objet seulement. Alors on vit le législateur Ségur s'élançant à la tribune et s'écrier d'une voix pathétique :

« Lorsque le tribunal a émis un vœu dicté par la reconnaissance nationale pour le premier magistrat de la république, le corps législatif, qui éprouvait le même sentiment, crut avec regret que la constitution lui interdisait la faculté de l'exprimer et de prendre à cet égard aucune initiative. Je craignis dès lors, d'après les entraves imposées par la constitution, qu'aucune des autorités établies ne pût remplir complètement un vœu que je crois général. Dans une aussi grande circonstance, lorsqu'il s'agit de décider si la gloire de nos armes, si les douceurs de la paix, la restauration de l'ordre public, la compression de toutes les factions seront durables ou passagères; lorsqu'il faut imprimer le sceau de la confiance à nos institutions et enlever aux ennemis du peuple français l'espoir de voir renaître les troubles qui tourmentaient la république avant le 18 brumaire; lorsqu'il s'agit enfin de donner à l'homme que la France admire et que l'Europe nous envie une récompense digne de nous et de lui, c'est au peuple souverain qu'il faut s'adresser; c'est lui seul qui peut réaliser complètement nos vœux, et, par un acte de sa volonté libre et suprême, assurer son bonheur et son repos en donnant à Bonaparte la marque la plus éclatante de sa confiance et le digne prix de ses travaux et de ses périls. La réponse du premier consul au sénat est parfaitement conforme à cette opinion. Cet il-

• illustre citoyen, à l'esprit duquel au-
 • cune grande pensée n'échappe, ex-
 • prime à la fois sa reconnaissance
 • pour cette grande autorité et son
 • respect profond pour la majesté du
 • peuple souverain. Enfin les consuls
 • et le conseil d'État, en convoquant
 • la nation, nous donnent le juste es-
 • poir de voir disparaître ces tristes
 • bornes que le patriotisme regardait
 • avec inquiétude, et l'envie avec
 • une joie basse et perfide. Cet ar-
 • rêté des consuls qui nous a été
 • communiqué nous laisse une en-
 • tière liberté d'exprimer nos sen-
 • timents. Ce n'est point ici l'un de
 • ces actes sur lequel le silence im-
 • partial d'un juge nous est imposé ;
 • c'est un appel au peuple dont nous
 • faisons partie, dont nous sommes
 • les représentants..... » A la suite
 de ce beau discours, le *citoyen* Sé-
 gur (car c'était encore ainsi qu'il
 devait se nommer) fit décréter l'ou-
 verture immédiate d'un registre pour
 inscrire le vœu de chacun de ses col-
 lègues et l'envoi au consul d'une
 grande députation pour lui porter
 le résultat de ces vœux. On con-
 çoit toutes les conséquences d'une
 telle manifestation, sans nul doute
 préparée d'avance, ainsi que cela se
 faisait sous Napoléon, dans les cir-
 constances importantes. On voit que
 dans cette grave comédie Ségur
 n'avait pas eu le rôle le moins écla-
 tant. La récompense ne se fit pas at-
 tendre ; dès les premiers jours de
 l'année suivante, il fut nommé con-
 seiller d'État, et il fit en cette qua-
 lité beaucoup de rapports sur des
 matières d'administration auxquelles
 on le croyait tout à fait étranger,
 telles que les douanes, les for-
 rêts, les séminaires, etc. Nous ne di-
 rons rien du mérite de ces rapports,
 qui ne trouvèrent jamais de contra-

dicteurs et furent invariablement
 adoptés par les ci-devant confrères
 du rapporteur, restés impassibles et
 muets. Ce qui prouve que le maître
 en fut également satisfait, c'est que
 Ségur fut successivement nommé
 grand-officier du palais de l'em-
 pereur, grand-maître des cérémo-
 nies, et enfin sénateur avec dota-
 tion, majorat et le titre de comte, qui
 lui fut rendu (1813) ; ce qui fit dire
 aux plaisants, comme sur la fin de
 sa vie il avait la taille un peu con-
 trefaite, que c'était un *comte refait*
 (contrefait). Ainsi le comte de Ségur
 était parvenu, sous le règne im-
 périal, à réunir d'assez grands
 avantages ; mais il n'y avait dans
 tout cela aucune preuve de vérita-
 ble confiance. Napoléon, nous l'a-
 vons dit, ne se fiait point aux
 grands seigneurs qui, après avoir été
 comblés des faveurs de l'ancienne
 cour, lui avaient manqué de devoue-
 ment. Il avait trouvé bon de se ser-
 vir de son zèle et de placer sur la
 liste de ses courtisans un nom aussi
 illustre ; mais il ne lui avait jamais
 donné véritablement ni influence ni
 pouvoir. La diplomatie était au reste
 la seule carrière qui pût être con-
 venablement ouverte au comte de
 Ségur, et il y avait dans cette partie
 des secrets où l'on ne voulait pas
 l'admettre. D'ailleurs Talleyrand
 était là pour lui barrer le chemin,
 et l'on doit bien penser que ce rusé
 diplomate ne dut pas le recomman-
 der. Ce ne fut qu'au dernier moment
 de la décadence, et quand Napoléon
 eut besoin de tout le monde, que,
 voulant s'assurer de l'obéissance de
 toutes les parties d'un empire qui lui
 échappait, il y envoya des commis-
 saires extraordinaires avec de grands
 pouvoirs, de longues instructions,
 mais peu de moyens de les exécuter.

Le comte de Ségnr fut un de ces commissaires, et ce fut la 18^e division, celle de Dijon, qui lui échut. Au moyen de quelques proclamations bien sonores, de quelques mesures insignifiantes, il ne s'en tira pas plus mal que les autres, et revint paisiblement dans la capitale quand les armées de la coalition envahirent la Bourgogne, dès les premiers jours de 1814. Ainsi il était à Paris lorsque les alliés entrèrent dans cette ville, et, comme ses confrères, il vota dans le sénat pour la déchéance de Napoléon et pour le rétablissement de Louis XVIII. Se flattant alors de conserver son titre de grand-maître des cérémonies, et prenant au sérieux le mot *si niais* et pourtant si vanté, qu'en France il n'y avait qu'un Français de plus, que rien ne devait être changé, il continua de présider à la direction du mobilier et de la domesticité des maisons royales ; et quand Louis XVIII fut près d'entrer dans la capitale, il fit préparer avec beaucoup de soin le château des Tuileries ; puis il se rendit au devant du roi, à Compiègne, où, après avoir rappelé à ce prince les témoignages de bienveillance qu'il en avait autrefois reçus, il lui dit qu'en sa qualité de grand-maître des cérémonies, il avait fait tout préparer pour recevoir dignement Sa Majesté. « Vous étiez, lui dit Louis XVIII, le grand-maître des cérémonies de l'empereur ; mais il me semble que nous avons aussi un grand-maître des cérémonies qui s'appelait M. de Dreux-Brézé, et je n'ai pas appris qu'il fût mort ou qu'il eût renoncé à ses fonctions. » La réponse était claire ; M. de Ségur se le tint pour dit, et dès ce moment il ne se montra plus que dans l'opposition avec le parti li-

béral ou bonapartiste, ce qui alors, était à peu près identique. Cependant, comme il était sénateur, et qu'il y avait une convention ou une espèce de capitulation qui assurait la position de ces messieurs, il fut porté sur la liste des pairs et continua de jouir d'un assez bon traitement, siégeant dans la chambre haute avec l'opposition, qui n'y était que dans une faible minorité. Cet état de choses dura jusqu'à l'invasion de Bonaparte, en 1815. On pense bien qu'alors Ségur ne fut pas des derniers à lui présenter ses hommages. Parfaitement accueilli, il fut à l'instant même rétabli dans toutes ses charges et fonctions, puis inscrit au premier rang des nouveaux pairs. Dans toutes les discussions de cette chambre, auxquelles il assista régulièrement, il se montra l'un des plus zélés pour la cause impériale ; et lorsque, après la bataille de Waterloo, la seconde abdication fut annoncée, il demanda avec beaucoup de chaleur que le fils de Napoléon fût reconnu, et qu'une régence fût nommée en son nom ; mais on sait que rien de tout cela ne put s'exécuter, et que Bonaparte fut bientôt contraint de s'éloigner. Dans son désespoir le grand-maître des cérémonies offrit de le suivre partout où il devrait aller ; et ce généreux dévouement, qui ne fut point accepté, fit sur l'esprit de Napoléon une très-vive impression. Long-temps après, sur le rocher de Sainte-Hélène, il parlait encore à ses amis du dévouement de ce *bon M. de Ségur* qui, malgré son grand âge, avait voulu le suivre, lorsque d'autres plus jeunes et pour lesquels il avait fait beaucoup plus, hésitaient et même refusaient positivement. Nous pensons bien, au reste, que dans ce dé-

vouement napoléonien il y avait autant de répulsion et de crainte des Bourbons que d'amour pour Bonaparte ; mais M. de Ségur ne connaissait pas alors l'étendue de la clémence royale, et il ignorait que toute la vengeance de Louis XVIII devait se borner à l'éloigner momentanément de la chambre des pairs, pour l'y faire rentrer un peu plus tard triomphant, et y voter avec une nouvelle majorité selon ses opinions et par conséquent, toujours contre le gouvernement royal. Ce fut en 1819 que, pour s'opposer aux conséquences de la proposition Barthélemy (*voy.* ce nom, LVII, 241), et faire de la chambre haute ce que la dissolution du 5 septembre 1817 avait fait de celle des députés, le ministère de ce temps-là introduisit parmi les pairs tout ce qui restait d'hommes un peu marquants dans les débris de la révolution et de l'empire. Le comte de Ségur, en pareil cas, ne pouvait être oublié. Dès ce jour jusqu'à la fin de sa vie, il siégea dans cette chambre avec assiduité, prenant beaucoup de part à toutes les discussions, votant et parlant toujours avec le parti libéral. En 1816, lors de la réorganisation de l'Institut, où il avait été admis en 1803, il y fut maintenu comme membre de l'Académie française. Dans les dernières années de sa vie il eut le bonheur d'y avoir pour confrère son fils, le brillant historien de Napoléon dans sa campagne de Russie. Sous l'empire il avait été académicien, plutôt en grand seigneur qu'en homme de lettres, c'est-à-dire ne se montrant que dans les occasions solennelles, parce que le maître le voulait ainsi. Sous la Restauration, au contraire, il ne parut plus s'occuper que de

littérature, et ce fut alors qu'il publia ses Mémoires (3 vol. in-8°, 1824), que nous regardons comme son ouvrage le plus important et le plus curieux par les documents qu'il contient sur l'état politique de l'Europe avant la révolution de 1789. On regrette que l'auteur se soit arrêté précisément à l'époque où son livre pouvait offrir le plus d'intérêt ; mais on doit comprendre que c'était aussi l'époque où il eût rencontré le plus de difficultés, et où il eût surtout été fort embarrassé d'expliquer sa conduite personnelle. Bien que comblé sous le règne impérial de beaucoup de faveurs et d'honneurs, il est sûr qu'il ne lui fut jamais donné d'emploi de confiance et qu'il n'eut aucune part aux affaires d'État. Comme nous l'avons dit, Talleyrand lui avait dès le commencement barré le chemin dans cette voie ; et quand ce diplomate fut tombé dans la disgrâce impériale, il n'était plus temps pour Ségur de rentrer dans la carrière. Sous le gouvernement de la Restauration elle dût lui être encore bien plus rigoureusement fermée. Ainsi, dans la dernière partie de sa vie, il ne fut plus réellement qu'un homme de lettres ; et il faut avouer que sous ce rapport il fut toujours plus remarquable que comme homme d'État. Sans être un savant de premier ordre, il n'ignorait rien de ce qu'un homme lettré doit savoir. Son style est facile, correct, mais souvent prolixe et sans énergie. C'est bien de lui qu'on peut dire *le style est l'homme même*. Le comte de Ségur mourut à Paris le 27 août 1832, ayant à côté de lui Mathieu Dumas, Barbé-Marbois, Lafayette et Lameth, ses amis les plus anciens et les plus fidèles. On ne peut pas douter qu'il n'eût

vu avec joie la révolution qui venait de s'accomplir ; mais il eut à peine le temps d'en connaître les conséquences. Son confrère à l'Académie, Arnault, prononça sur sa tombe un discours où se trouve cette phrase qui le caractérise assez bien. « Il « (Séjour) réunissait à ce que la cul- « ture des lettres peut apporter « de plus piquant dans les habitu- « des de l'homme du grand monde, « ce que les habitudes du grand « monde peuvent prêter de plus ai- « mable au commerce de l'homme de « lettres. » M. Viennet, son successeur à l'Académie, a fait de lui une brillante apologie dans son discours de réception. D'autres académiciens ont encore publié sur leur confrère des notices ou des éloges du même genre ; mais ce n'est pas dans de tels écrits, toujours d'autant plus applaudis qu'ils sont moins vrais, que l'histoire doit puiser ses couleurs. Les ŒUVRES COMPLÈTES du comte de Séjour, formant 33 vol. in-8° avec son portrait, un *fac-simile* et 2 atlas, ont été imprimées en 1824, et années suivantes. Cette collection se compose des ouvrages ci-après : I. *Mémoires ou Souvenirs politiques*, ornés du portrait de l'auteur, et d'un *fac-simile* de son écriture ; 3 vol. in-8°. II. *Décade historique*, précédemment *Histoire du règne de Frédéric-Guillaume*, réimprimée sur la 3^e édit., revue, corrigée et améliorée ; 2 vol. in-8°. III. *Politique de tous les cabinets de l'Europe*, réimprimée sur la 3^e édit., revue, corrigée et améliorée ; 3 vol. in-8° (c'est l'ouvrage de Favier où Séjour n'a fait que des notes). IV. *Histoire ancienne*, réimprimée sur la 3^e édit., revue et corrigée, 3 vol. in-8°. V. *Histoire romaine*, réimprimée sur une 3^e édition, revue et

corrigée, 3 vol. in-8°. VI. *Histoire du Bas-Empire*, réimprimée sur une 3^e édit., revue et corrigée, avec table alphabétique et analytique des matières, et atlas ; 4 vol. in-8°. VII. *Histoire de France*, 9 vol. avec atlas. VIII. *Galerie morale et politique*, réimprimée sur une troisième édit., revue et améliorée ; 4 vol. in-8°. IX. *Mélanges*, composés de Poésies, Théâtres (celui de l'Hermitage compris), Discours, etc. ; 1 vol. in-8°. Séjour a encore publié, à différentes époques, beaucoup d'articles de journaux et de morceaux de prose et de vers qui ne sont pas dans la collection de ses Œuvres. Il était décoré de la plupart des ordres de l'Europe, membre de la *Société littéraire et politique du Portique républicain*, et, ce qui n'est pas moins remarquable, l'un des fondateurs de la Société des dîners du Vaudeville aux séances de laquelle il était fort assidu. Il a fourni beaucoup de chansons et de morceaux de poésie à son Recueil, ainsi qu'à l'*Almanach des Muses* et à d'autres collections poétiques, car, malgré l'avis de Voltaire, il a continué de faire des vers jusqu'à ses derniers moments. — M^{me} de SÉJOUR (*Antoinette-Marie-Élisabeth d'Aguesseau*), qui l'aïda dans ses travaux littéraires, et dont on conserve les manuscrits comme monument de famille, mourut à Paris le 5 mars 1818, à l'âge de 72 ans. M—D j.

SÉJOUR (OCTAVE-HENRI-GABRIEL, comte de), fils aîné du précédent, né à Paris en 1779, reçut une partie de son éducation à l'École polytechnique, où ses progrès furent rapides. En 1803, au sortir de cette école, il publia des *Lettres élémentaires sur la chimie*, 2 vol. in-12. En 1801, il traduisit de l'anglais de miss Priscilla Wakefield, et fit im-

primer la *Flore des jeunes personnes*, ou *Lettres familières sur la botanique*, in-12. Cette traduction, qui a eu trois éditions de 1801 à 1810, répond avec une élégante exactitude au texte de l'auteur anglais, et peut être lue très-utilement, même après les *Lettres* de Rousseau sur le même objet. A vingt-deux ans le comte de Ségur fut nommé sous-préfet de Soissons et s'y fit chérir par sa justice et son noble caractère; mais tout à coup il disparut de cette ville sans qu'on sût ce qu'il était devenu. Le ministre de la police, Fouché, fit insérer dans les journaux une note annonçant qu'on le croyait noyé, et que des ordres étaient donnés pour la recherche de son cadavre. Mais on sût plus tard que dès-lors tourmenté par des chagrins domestiques, il était allé s'enrôler dans un régiment de l'armée d'Italie, et qu'à la suite d'une défense désespérée, dont la vigueur excita la surprise et mérita l'estime du général ennemi, il fut pris et conduit en Hongrie. Plus tard on le revit capitaine à l'armée d'Espagne, sous les ordres de Masséna, qui lui montrait une haute estime et la plus honorable confiance. Ce fut lui qui se jeta généreusement au milieu des troupes anglaises, pour sauver le jeune Septeuil qu'un boulet venait de mutiler. Il le prit sur ses épaules, et, passant à travers une pluie de balles, il le rapporta dans nos lignes. En 1812, près de Wilna, son escadron reçut l'ordre d'enfoncer un régiment de la garde russe. Octave de Ségur obéit; mais son escadron enveloppé fut presque entièrement détruit, et lui-même tomba percé de coups. Guéri de ses blessures, il demeura prisonnier à Saratoff jusqu'à la paix, qui le rendit à sa famille. Une mort prématurée le lui ravit en 1818, où

cette fois il se noya réellement sous le Pont-Royal, le 15 août, toujours tourmenté par le même motif qui avait causé son départ de Soissons. Il avait épousé mademoiselle d'Aguesseau, sa cousine germaine. On a encore de lui : I. *Ethelvina*, traduit de l'anglais de Horsley Curties, 1802, 2 vol. in-12. II. *Bélinde*, conte moral de Marie Edgeworth, traduit de l'anglais, 1802, in-8°. Octave de Ségur a laissé trois fils, dont l'un a épousé mademoiselle Rostopchin, la fille du fameux gouverneur de Moscou; un autre mademoiselle de Lamoignon, et le troisième mademoiselle d'Aguesseau, sa cousine. Ces deux derniers ont ajouté à leur nom de famille ceux de leurs femmes. Deux d'entre eux siégeaient à la Chambre des pairs avec leur oncle le comte Philippe de Ségur. D—s et M—D J.

SÉGURA (JUAN-LORENZO DE), poète espagnol du XII^e siècle, est auteur d'un *poema de Alexandro*, épopée dont Alexandre est le héros et qui, après être restée long-temps inédite, fut enfin publiée par Sanchez, dans le tome III de sa *Collección de poesias castellanias* (Madrid, 1782). Elle a reparu depuis dans la réimpression donnée à Paris, en 1812, de cette même *Collección*. Ségura nous apprend qu'il était ecclésiastique (*clerigo*). Il a pris pour base de son travail le poème de Gauthier de Châtillon, l'*Alexandreis*, qu'il lui arrive de citer formellement en un ou deux endroits; il a eu recours à d'autres sources qu'il serait difficile de bien préciser aujourd'hui. Il faut convenir que cet auteur manque d'invention, de dignité, d'harmonie; mais son ignorance de l'antiquité le rend assez piquant. Pour peindre ce qu'il ne connaît pas il a recours à ce qu'il connaît; il prête

au héros macédonien les préjugés, les opinions, les mœurs d'un Espagnol du XII^e siècle ; la mythologie se mêle à la légende ; les anachronismes sont effrayants. Alexandre exprime le désir de voir Tolède et Séville ; il parle de Mahomet et des Maures ; sa mère Olympias le fait, lors de son enfance, entrer dans un couvent de bénédictins ; il est armé chevalier le jour de la fête du pape saint Anthère (le 3 janvier). Nous avons remarqué une curieuse description de Babylone, ville où règne la plus grande abondance, où toutes les figures sont joyeuses, où les trois rivières saintes roulent sur des pierres précieuses, dont les unes jettent une brillante clarté, tandis que les autres donnent la santé et la force. Là se trouve le jaspé qui préserve de tout poison, l'émeraude qui détruit les serpents et qui met les démons en fuite, le diamant sur lequel nulle substance n'a d'action, si ce n'est le sang des chevreux, la topase qui communique sa couleur à tout ce qui l'approche, la *galuca* qui donne bonheur et richesses à son propriétaire, le *melaciüs* qui découvre les voleurs, l'*idropicus* qui rend invisible celui qui le porte, le corail qui écarte la foudre et préserve d'une mort soudaine, l'agate qui arrête le cours des fleuves. Mais c'est assez de détails au sujet d'un poème dont personne ne parle et que personne ne lit.

B—N—T.

SEGURANA (CATHERINE) fut la Jeanne Hachette de Nice. Née dans cette ville vers 1518 d'une famille pauvre et obscure, elle vivait d'un petit commerce en plein vent, lorsque la flotte turco-française assiégea en 1543 la ville de Nice, qui fut vaillamment défendue non-seulement par les troupes du duc de Savoie, mais

encore par la population tout entière. Segurana se distingua par son ardeur martiale et fut admise dans la tour de Cinquaire, un des endroits les plus menacés. Après une canonnade de plusieurs jours, la brèche était devenue praticable sur une grande étendue, et une foule de Turcs, mêlés de quelques Florentins commandés par Strozzi, montèrent à l'assaut. Déjà les Niçois commençaient à faiblir, lorsque Segurana se jette résolument sur le porte-étendard ennemi, l'étend à ses pieds d'un coup de poignard, s'empare de son enseigne, et, la brandissant d'un air de triomphe, ranime le courage de ses compatriotes qui se précipitent avec fureur sur les assaillants et les chassent de tous les points. Cet échec décida la flotte turco-française à cesser les hostilités et à prendre le large. C'est ainsi que Nice dut au courage d'une femme d'échapper au plus grand danger qu'elle eût jamais couru. L'infime condition de l'héroïne n'empêcha pas ses concitoyens de lui ériger dès l'année suivante un buste sur le théâtre même de son exploit. On lisait au bas cette inscription : *Nicæna amazon, irruentibus Turcis, occurrit ereptoque vexillo triumphum eruit.* Placé d'abord près de la porte Pairoliera, ce buste fut ensuite transporté à l'hôtel-de-ville. En 1803 on éleva à Segurana, sur la promenade publique du *Parco*, une statue en plâtre avec quatre inscriptions, mais elle n'existe plus aujourd'hui. Nous avons vu dernièrement chez un artiste une autre statue en bronze de moyenne grandeur, due au talent d'un sculpteur de Nice fort distingué, M. le comte de Pierlas. Elle représente Segurana dans le moment où elle vient de s'emparer d'un drapeau turc et s'élanche contre l'ennemi en invitant du

regard ses compatriotes à la suivre. Cette figure noble et martiale qui n'exclut pas le caractère propre au sexe, cette taille à la fois élevée et élégante, souple et bien prise, cette énergie qu'indique l'expression du visage, la fierté de la pose, la décision de l'allure, voilà bien le type idéal de l'amazone. Malheureusement ce type ne s'accorde guère avec le portrait réel de Segurana, qui était si peu douée des avantages de la beauté qu'elle n'était connue parmi le peuple que sous le nom de *dona mauffaccia*, mots qui, en dialecte niçois, signifient *femme mal faite*. Aureste, cette difformité n'a pas plus arrêté les poètes que les artistes, et Segurana a eu des Homères, quoique la fin de sa vie soit restée enveloppée, comme le commencement, des plus épaisses ténèbres. Chose incroyable ! il ne s'est trouvé aucun historien qui ait suivi jusqu'au bout de sa carrière cette femme à qui l'on avait élevé une statue de son vivant, honneur que bien des princes n'obtiennent pas même après leur mort. Gioffredo, ce chroniqueur si minutieux et si prolix, accorde à peine quelques lignes à Segurana, et la plupart de ses contemporains qui ont raconté le siège de Nice, ne font d'elle aucune mention. Heureusement la reconnaissance du pays l'a vengée de cet injuste oubli, et l'enthousiasme que son nom excite à Nice ne s'est pas refroidi malgré un intervalle de trois siècles. Parmi les poètes qui ont chanté Segurana, nous citerons Louis Andreoli (1), auteur d'un poème italien

(1) Andreoli avait servi sous l'empire, et il était colonel en retraite lorsqu'il mourut à Turin, il y a une dizaine d'années. Le poème dont nous parlons a pour titre : *Segurana*, Nice, 1806, in-8°; seconde édition, Turin, 1827, augmentée d'autres poésies de l'auteur.

en six chants, qui n'est pas dépourvu de tout mérite, quoiqu'il soit assez pauvre d'invention et que le style laisse souvent beaucoup à désirer sous le rapport de l'élégance et de l'harmonie. A—Y.

SEIDEL (CHARLES), romancier allemand, né vers 1754, se fit d'abord connaître par la publication de romans et de nouvelles qui obtinrent beaucoup de vogue, furent réimprimés fréquemment, mais qui ne paraissent pas avoir été traduits en français. On cite comme les meilleurs *la Comtesse Séraphine de Hœnacker*; *la Comtesse Sidonie de Montabauer*; *Goldchen*, ou *la Jeune Bohémienne*. Dans la suite Seidel se livra à des occupations plus sérieuses et fut nommé professeur à l'école des jeune filles de la ville de Dessau, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort arrivée en 1822. B—H—D.

SEINT-GERMAN (CHRISTOPHE), né à Skilton, près de Coventry, dans le Warwickshire, d'une très-bonne famille, fit son cours académique à Oxford, et s'acquit une réputation honorable dans le barreau de Londres par son savoir, dans la jurisprudence, par sa probité et la générosité avec laquelle il exerça sa profession d'avocat, ne refusant jamais ses services à ceux qui recouraient à ses lumières; il joignait à l'étude des lois celle de la théologie et des belles-lettres. Son application à lire la Bible et à l'expliquer aux autres le fit soupçonner d'être favorable aux nouvelles opinions importées d'Allemagne, ce qui lui valut l'éloge des écrivains réformés. Seint-Germain mourut à Londres le 28 septembre 1540. On a de lui : I. *Dialogus de fundamentis legum Angliæ et de conscientia*, Londres, 1528, 1598, 1604 et 1613, in-8°. II. *Principia le-*

gum Angliæ a gallico sermone translata, 1546, in-8°. Comme cet ouvrage est joint au précédent dans l'édition de 1528 donnée par Saint-Germain lui-même, on l'en croit l'auteur. III. *Du pouvoir du clergé selon les lois*. IV. *Traité pour prouver que le clergé ne peut point faire des lois*. V. *Traité de l'Église et de ses droits*. VI. *Traité des Sacrements de l'Église*. VII. *Apologie de Thomas More*. VIII. *Dialogue concernant le pouvoir du clergé et celui du peuple*.

T—D.

SELIGMAN (JEAN - MICHEL), graveur, né à Nuremberg, le 10 décembre 1720, était fils d'un imprimeur en taille-douce établi dans la même ville, et montra fort jeune un goût particulier pour le dessin et la gravure. Ce penchant reçut une direction salutaire à l'Académie de peinture, où il fut admis comme élève en 1739, et où il se perfectionna sous la surveillance de professeurs habiles, notamment sous celle des deux Preisler (*voy.* ce nom, XXXVI, 38). En 1744, sa réputation le fit appeler à Rome, puis à Saint-Pétersbourg. Revenu dans sa ville natale, il exécuta un grand nombre de gravures, spécialement pour des ouvrages d'histoire naturelle, de botanique, d'anatomie. Cet artiste mourut à la fin de 1762. Parmi ses travaux qui sont fort estimés, on remarque surtout les trente-quatre gravures coloriées représentant les *vaisseaux de nutrition dans les feuilles des arbres*, avec l'explication de C.-J. Trew en allemand, Nuremberg, 1748, in-fol.; les cent quatre-vingt-dix planches coloriées de l'*Hortus nitidissimus* du même auteur (*voy.* TREW, XLVI, 503-504), et qui ont paru à Nuremberg de 1768 à 1786, in-fol.; une Collec-

tion d'oiseaux rares et étrangers avec la description exacte, en allemand, Nuremberg, 1749 et ann. suiv., t. I-IX, grand in-fol. Elle a reparu avec une traduction française, Nuremberg, 1768 à 1774, in-fol. On trouve dans le dictionnaire des savants nurembergeois, par Will, t. III, p. 667, le catalogue complet de l'œuvre de Seligman. — Un juif de ce nom, qui était banquier de la cour de Bavière, fut créé baron d'Eichtal en 1815, et mourut à Paris peu de temps après. B—H—D.

SELLÈQUE, littérateur, né vers 1767, fonda en 1797, en société avec madame Clément-Hémery, le *Journal des Dames et des Modes*. Il prit pour collaborateur Lamésangère, (*voy.* ce nom, LXX, 89), chargé spécialement de tout ce qui concernait les gravures annexées à ce journal, et finit par lui en céder la propriété, sans cesser néanmoins de concourir à sa rédaction. Ses articles sont signés de la lettre S; le dernier qu'il y ait inséré est relatif aux soupes économiques dites à la Rumford, importées d'Allemagne et dont on s'occupait beaucoup (*voy.* RUMFORD, XXXIX, 314). Une maladie fébrile retenait Sellèque chez lui, rue de Rohan, lors de l'explosion de la machine infernale, le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), qui brisa toutes les vitres de son logement. Ayant appris la cause de ce désastre, il fut frappé d'épouvante; son état devint des plus alarmants et le délire s'y joignit bientôt. Il se persuadait que le premier consul avait péri, et qu'on lui cachait sa mort pour ne pas l'effrayer. S'imaginant que la France était retombée sous le régime de la Terreur, il ne parlait que de prisons, de tribunaux révolutionnaires, d'échafauds, et croyait qu'on venait à

chaque instant pour l'arrêter. Alors il faisait apporter sa carte de sûreté, et demandait avec les plus vives instances qu'on le laissât mourir entre les bras de sa femme. En vain les médecins épuisèrent toutes les ressources de l'art ; en vain ses parents et ses amis lui prodiguèrent les consolations les plus affectueuses ; rien ne put le tirer de sa stupeur, et il succomba, en proie à ces agitations cruelles, le 1^{er} janvier 1801, âgé seulement de trente-quatre ans, et généralement estimé pour ses talents et l'aménité de son caractère. Il avait publié un petit ouvrage spirituel et piquant, intitulé : *Voyage autour des galeries du Palais-Egalité* (royal), Paris, 1800, in-8°, fig. P—RT.

SELLON (JEAN-JACQUES DE), célèbre philanthrope, né à Genève, en 1782, dans la religion calviniste, d'une famille noble et portant le titre de comte du Saint-Empire romain, fut appelé en 1816 au conseil souverain de cette ville. Il avait reçu de Napoléon le titre de chambellan qu'il conserva jusqu'à la chute du gouvernement impérial, bien qu'il n'en eût jamais rempli les fonctions. Après avoir fait d'assez bonnes études dans sa ville natale, il avait voyagé en Italie et séjourné long-temps en Toscane, où il avait admiré la douceur des lois pénales et surtout l'abolition de la peine de mort. Doué de beaucoup de sensibilité et vivant dans un temps où le double fléau de la guerre et des révolutions fit couler tant de sang, il fut vivement ému des maux de l'humanité, et passa le reste de sa vie à y chercher des adoucissements. Tandis que Malthus, Richerand et d'autres signalaient dans leurs écrits la difficulté, augmentant chaque jour, de faire vivre et de maintenir dans l'ordre des populations

d'autant plus turbulentes qu'elles devenaient plus nombreuses, Sellon n'était occupé que de les multiplier encore, ne doutant pas qu'elles ne dussent trouver assez de subsistances dans le sol, et que les gouvernements ne fussent toujours en état de les maintenir dans le devoir, même après s'être dépouillés de toute leur autorité et après leur avoir fait les plus imprudentes concessions. C'est dans cette conviction qu'il ne cessa de demander l'abolition de la peine de mort, et celle de la guerre, comme aussi la suppression des armées permanentes, et qu'il écrivit et publia beaucoup de brochures pour obtenir ces grands résultats. Mais ses ouvrages, assez mal écrits, il faut le dire, trouvaient peu de lecteurs, et ils resteront dans l'histoire comme les produits d'une âme vertueuse, d'un cœur généreux, mais aussi comme des rêves et des utopies inexécutables. Le comte de Sellon aimait sans doute beaucoup les hommes, mais il ne les connaissait point assez, et il ne savait pas que, quoi que l'on puisse faire, la vertu et le savoir ne seront jamais en majorité, et qu'ainsi le gouvernement du plus grand nombre et la souveraineté du peuple présentent de grandes difficultés et peut-être même sont impossibles. Ce zélé philanthrope fut en 1830, à Genève, fondateur et président de la Société de la Paix. Il était membre de la Société des Arts de la même ville, et correspondant de celle de la Morale chrétienne de Paris, des Académies de Besançon, de Strasbourg, de Mâcon, d'Abbeville, du Saint-Sépulchre de Toscane et de la Société qui s'est formée à Londres pour l'abolition de la peine de mort. Dans un recueil qu'il publiait sous le titre de *Mélanges politiques, moraux et litté-*

raires, il passait successivement en revue tous les intérêts sociaux, et proposait souvent des plans et des projets qui seraient admirables si l'exécution en était possible. Il fut aussi quelquefois le défenseur spécial de la cause des femmes, dont il déplorait surtout la malheureuse destinée. En mourant il légua à sa veuve la charge, un peu forte peut-être, de continuer pendant dix ans à publier son *Recueil des faits moraux les plus importants*. Ce fut le 9 juin 1839 que cet excellent homme mourut entouré de parents et d'amis qui le regrettèrent sincèrement. Sans doute il n'avait pas fait autant d'heureux qu'il l'eût voulu, mais il est au moins bien sûr qu'il ne fit jamais sciemment aucun mal. Il sacrifia sa fortune et sa vie à des spéculations qui toutes tendirent au bonheur de ses semblables. Loin de ressembler aux sycophantes, aux tartufes hypocrites qui, en 1790, voulurent aussi abolir la peine de mort, et qui deux ans après firent couler des torrents de sang, on peut être assuré que Sellon fut toujours de bonne foi, et que c'est dans une conviction sincère qu'il chercha des moyens d'améliorer le sort des hommes. Ses ouvrages sont : I. *Un mot sur la proposition de la suppression de la peine de mort, suivi des points principaux qui doivent être traités dans le concours, et de quelques fragments à ce sujet*, Genève, 1826, in-8°. Dans ce premier écrit qu'il publia pour l'abolition de la peine de mort, Sellon insiste sur l'exemple de la Toscane où cette suppression fut prononcée par le grand-duc Léopold en 1763, et confirmée dans son code de 1786. II. *Motifs d'un amendement proposé par M. de Sellon à la loi sur la presse, présentée au sou-*

verain conseil de Genève, 1827, in-8°. III. *Lettre de l'auteur du concours ouvert à Genève, en faveur de l'abolition de la peine de mort, à l'un de ses honorables collègues du conseil souverain, avec l'histoire de Lesurques, injustement guillotiné à Paris*, Genève, 1827, in-4°. L'auteur rend compte dans cet ouvrage de l'impression que lui avait faite la lecture de trente mémoires envoyés au concours pour le prix que lui-même avait proposé; et il cite pour exemple l'horrible injustice subie par Lesurques, qui périt sur l'échafaud en 1796, accusé d'un assassinat dont le vrai coupable fut reconnu plus tard (voy. LESURQUES, LXXI, 415). IV. *Lettres et discours en faveur du principe de l'inviolabilité de la vie de l'homme*, Genève, 1828, in-4°. V. *Charles-le-Téméraire*, scènes dramatiques, Genève, 1829, in-8°. Je ne parlerais pas de cette esquisse, a dit plus tard Sellon, si elle ne se rattachait au désir que j'ai conçu de faire envisager aux hommes la folie de la guerre. On ne peut nier que le choix d'un tel sujet ne fût très-bon. Il aurait pu en faire de non moins heureux dans notre siècle. VI. *Extraits tirés du 1^{er} numéro d'un journal allemand, destiné à rendre compte de la législation et du droit dans toutes les contrées civilisées*, trad. de l'allemand, Genève, 1829, in-8°. VII. *Fragments extraits des Mémoires de Commines et de l'Histoire des ducs de Bourgogne* (avec des réflexions), suivis de scènes dramatiques, Genève, 1829, in-8°. VIII. *Mes réflexions*. 1829, où l'auteur fait un appel aux vrais amis de l'humanité pour qu'ils prouvent que la guerre est non-seulement l'œuvre de la barbarie, mais une faute en économie politique. IX. *Réflexions*,

Genève, 1829, 2 vol. in-8^o; ouvrage où se trouvent beaucoup de pensées empruntées à J.-J. Rousseau, à Guibert, à Say, à M. Bérenger, à madame de Saussure, etc. X. *Lettres au Journal de Genève sur les scènes dramatiques de Charles-le-Téméraire*, 1829, in-8^o. XI. *Programme d'un concours ouvert à Genève sur les meilleurs moyens d'assurer une paix générale et permanente*, Genève, 1830, in-8^o. XII. *Vœux adressés au futur congrès*, Genève, 1830, in-8^o. XIII. *Considérations sur l'initiative*, 1830, in-8^o. Il s'agit de l'initiative populaire pour la législation que propose Sellon, et il cite à l'appui de son opinion de célèbres publicistes. XIV. *Développement de la proposition de J.-J. Sellon en faveur de l'abolition de la peine de mort, prononcé le 7 décembre 1829, au sein du souverain conseil de Genève*, 1830, in-8^o. XV. *Lettres inédites de Bérenger, vice-président de la Chambre des députés, sur la peine de mort*, 1830, in-8^o. C'est une réfutation de l'ouvrage de M. Urtis en faveur de la peine de mort. XVI. *Allocution adressée à la Société de la Paix*, 1830, in-8^o. XVII. *Adresse aux Amis de la paix intérieure et extérieure*, Genève, 1831, in-8^o. XVIII. *Quelques observations sur l'ouvrage de M. Urtis*, Genève, 1831, in-8^o. XIX. *Revue de quelques propositions individuelles faites ou à faire dans le sein du conseil représentatif*, Genève, 1831, in-8^o. XX. *Archives de la Société de la Paix de Genève*, décemb. 1833-fév. 1834. XXI. *Fragments sur divers sujets*, Genève, 1833, 2 vol. in-8^o; extraits de divers auteurs, entre autres mesdames Guizot, Campan, Necker de Saussure, J.-J. Rousseau, avec des réflexions de Sellon. XXII. *Lettre du fondateur et prési-*

dent de la Société de la Paix sur la séance du 1^{er} décembre, Genève, 1833, in-8^o. XXIII. *Adresse du fondateur de la Société de la Paix de Genève aux chrétiens de toutes les communions et de tous les pays, en faveur d'une paix permanente et générale*, Genève, 1834, in-8^o. XXIV. *Amen- dement destiné à écarter la peine de mort de la loi sur la presse du 2 mai 1827, et à lui substituer l'emprisonnement*, Genève, 1834, in-8^o. XXV. *Dialogue sur la peine de mort, sur le système pénitentiaire et sur la guerre*, Genève, 1834, in-8^o. Sellon a encore fait imprimer sur la guerre et la peine de mort quelques brochures auxquelles il n'a pas mis son nom, et beaucoup d'articles sur les mêmes sujets dans les journaux de la Suisse, de la France, de l'Italie et de l'Angleterre. M—dj.

SELVAC, roi d'Écosse en 766, fut le successeur de Fergus II. Il vécut en paix avec ses voisins. Malheureusement la goutte, dont il fut horriblement tourmenté dès la troisième année de son règne, le mit hors d'état de continuer à veiller avec la même assiduité aux affaires de son royaume. Pendant son règne, un rebelle prit le titre de roi des Ebudes, et attaqua les provinces occidentales d'Écosse. Il fut défait et mis à mort; d'autres troubles, fomentés par le fils de ce rebelle, furent heureusement apaisés. Selvac succomba en 787 aux maux dont il était accablé, laissant la couronne à Akay Achais. E—s.

SELVE (LAZARE DE), seigneur de Breuil et de Marignan, qui remplit à Metz des fonctions judiciaires au commencement du dix-septième siècle, n'est rappelé ici que pour rectifier une erreur commise à son sujet, dans cette Biographie, à la fin de l'article consacré au célèbre Jean de

Selve, premier président du parlement de Paris, et à d'autres membres de cette famille (voy. t. XLI, p. 543). On dit en cet endroit : « Les négociations de Lazare de Selve, premier président du parlement de Metz, ont passé du cabinet de Brienne dans la bibliothèque du Roi. » Lazare de Selve ne fut jamais premier président du parlement de Metz, ce parlement n'ayant été créé qu'en 1633, onze ans après que Lazare eut résigné ses fonctions. Sa qualité était celle de *président de la ville de Metz et pays Messin*. « Cette qualité, disent les bénédictins, auteurs de la grande *Histoire de Metz*, ne signifie point le chef de la judicature messine, mais un officier royal établi pour juger des différends entre les gens de guerre, et de ceux qui pouvaient s'élever entre les soldats et les habitants. » L'établissement de cet office, dont François de l'Aubespine fut en 1555 le premier titulaire, était l'œuvre du roi Henri II, qui, n'étant alors que *protecteur* de Metz et l'occupant militairement, préparait doucement la voie à la réunion définitive de cette importante forteresse à la France. Les présidents royaux, se conformant sans doute à des instructions secrètes, étendirent bientôt leur juridiction aux dépens des juridictions du pays (1) et rendirent ainsi moins difficile le changement de l'ordre

ancien de la justice et, par suite, l'avènement du parlement (2). Lazare de Selve fut le quatrième de ces présidents, et il marcha aussi habilement que les autres vers le but qu'on voulait atteindre. Puisque nous sommes revenus sur ce personnage, nous ajouterons quelques particularités qui le concernent. Il était *conseiller du roi en ses conseils d'État et privé*, lorsque Jacques Viart, troisième président de Metz (le second avait été Antoine de Senneton), parvenu à un âge avancé, songea à se retirer. Lazare traita avec lui de la place et vint en prendre possession en mars 1606. Il l'occupa jusqu'en 1622, et la céda alors, avec l'agrément du roi, à Michel Charpentier, lequel l'exerça jusqu'à l'établissement du parlement dont il fit lui-même partie. Les historiens déjà cités nous apprennent que Selve fut ferme à maintenir la police extérieure de la religion catholique, quant à l'observation des fêtes et à l'abstinence de viande aux jours prescrits. Meurisse s'exprime encore plus naïvement à cet égard : « Le président de Selve, dit-il, étant fort homme de bien et grandement zélé à sa religion, ne laissait rien passer au préjudice de l'Église. Les transgresseurs de

(2) Voy. l'*Histoire du parlement de Metz*, par Emmanuel Michel, conseiller à la cour royale de Metz, membre de l'Académie de cette ville, chevalier de la Légion-d'Honneur, Paris, J. Techener, 1845, gr. in-8° de 548 pages. Cette ancienne cour souveraine de Metz, qui compte dans son sein une foule d'hommes du premier mérite, a trouvé dans M. le conseiller Michel un historien digne d'elle. Nous regrettons vivement, et tous ceux qui liront ce très-intéressant ouvrage regretteront comme nous, que l'auteur ait renoncé à la publication de la partie biographique qui en aurait fait l'utile et curieux complément.

(1) Ils eurent, à Toul et à Verdun, des lieutenants qui les imitèrent. Celui de Lazare de Selve, dans cette dernière ville, lutta contre l'évêque, lequel l'excommunia, etc. (*Histoire de Verdun*, par le chanoine Roussel, p. 514). Ce lieutenant, qui se nommait Jean Gillet, était un jurisconsulte distingué pour un ouvrage qu'il a publié et qui a eu trois éditions (voy. GILLET, XVII, 379).

« fêtes, les chanteurs de psaumes de
 « Marot, les scandaleux mangeurs
 « de viande ès jours prohibés et au-
 « tres semblables ouvriers d'iniqui-
 « tés, étaient âprement et sévère-
 » ment corrigés. » Le zèle ardent du
 magistrat messin, pour l'observation
 des commandements de l'Église, se
 manifesta encore d'une autre ma-
 nière. Lazare composa des sonnets
 sur les évangiles du carême et, sui-
 vant D. Calmet, il les fit imprimer à
 Metz en 1607. Nous ne connaissons
 point cette édition qui, si elle existe,
 doit être fort rare, car elle a échappé
 aux recherches du savant M. Teis-
 sier (*Essai sur la Typographie à*
Metz). Nous transcrivons le titre de
 celle dont M. Viollet-Leduc a un
 exemplaire dans sa précieuse collec-
 tion (*voy. le n° 1644 de son cata-*
logue, etc.) : *Diurnal ou livre de*
caresme, contenant plusieurs son-
nets (65) spirituels, pieux et dévo-
tieux, sur les évangiles de chaque
jour du caresme, etc., Paris, Pierre
 Sevestre, 1614, in-8°. Sans porter
 de jugement sur ces sonnets, leur
 spirituel possesseur en dit assez
 pour nous faire conclure que l'au-
 teur n'était pas doué du talent poé-
 tique. Nous ignorons l'époque de la
 mort de Lazare de Selve, et nous
 ne savons point si, avant ou après
 son séjour à Metz, il fut chargé
 de quelque mission diplomatique, et
 si les *negociations* que lui attribue
 l'article de la Biographie sont véri-
 tablement de lui. Ne seraient-elles
 pas plutôt d'un autre membre de la
 famille de Selve, nommé aussi La-
 zare, qui a été ambassadeur en
 Suisse, etc. ? Nous abandonnons à
 de plus instruits que nous la solu-
 tion de ce petit problème. B—L—U.

SEMEDO (ALVAREZ), mission-
 naire portugais, né vers 1585, à

Niza, petite ville de la province
 d'Alentejo, entra en 1602 dans la
 Société de Jésus, et, avant d'avoir
 terminé sa philosophie, sollicita de
 ses supérieurs la permission de se
 rendre aux Indes pour y travailler à
 la conversion des infidèles. Arrivé à
 Goa en 1608, il s'appliqua pendant
 quelque temps à l'étude de la théo-
 logie, puis partit pour la Chine et se
 fixa à Nankin, où, après avoir fait
 ses quatre vœux, il se livra entière-
 ment aux fatigues de l'apostolat. Son
 zèle obtenait les plus grands succès
 quand, au bout de trois ans, une
 violente tempête s'étant élevée con-
 tre les missionnaires, le P. Semedo
 fut arrêté, mis dans une cage de fer
 et transporté à Canton par des sol-
 dats qui l'insultaient sans cesse et
 l'exposaient partout aux huées et
 aux mauvais traitements de la popu-
 lace. Ce long et cruel voyage n'eut
 pas toutefois le résultat qui était à
 craindre. On se contenta de relé-
 guer le jésuite à Macao, où les Por-
 tugais avaient un établissement. La
 persécution ne le découragea point.
 Changeant de nom et d'habit, il re-
 tourna bientôt dans l'intérieur de la
 Chine et y continua son œuvre. En
 1642, il vint à Rome réclamer le se-
 cours de nouveaux ouvriers évangé-
 liques, et, en 1644, il se rembar-
 qua avec eux. Il mourut à Canton en
 1658, âgé d'environ 73 ans. Le P.
 Semedo ne travailla pas seulement
 au triomphe de la croix ; il contri-
 bua encore efficacement par ses
 écrits à soulever le voile épais qui
 dérobaient la Chine au reste du mon-
 de (1). Il écrivit d'abord plusieurs

(1) Avant les écrits du P. Semedo, on n'a-
 vait guère, sur ces vastes contrées, que ceux
 de Jean-Gonçales de Mendoza, Gaspard de
 Cruz (*voy. ces noms X, 323, et XXVIII, 287*),
 et Marcello Ribadeneyra.

lettres latines (*Litteræ sinenses annorum 1621 et 1622*) qui furent traduites en français par un de ses confrères, le P. Jean-Baptiste de Machault. Elles forment la seconde partie du recueil intitulé : *Histoire de ce qui s'est passé es royaumes du Japon et de la Chine*, etc., Paris, Cramoisy, 1627, in-8°. Il publia ensuite : *Relaçao de propagaçao da fé no reyno da China e outros adjacentes*, Madrid, 1641, in-8°. Cette relation, qui offrait alors un grand intérêt, fut aussitôt traduite en espagnol (Madrid, 1642, in-4°), par Manoel Faria de Sousa (*voy. FARIA, XIV, 156*), qui y fit quelques additions. Le P. Jean-Baptiste Giattini (*voy. XVII, 306*) en donna une élégante version italienne (Rome, 1643, in-4°), et Louis Coulon (*voy. X, 94*) une française, sous ce titre : *Histoire universelle du royaume de la Chine*, Paris, 1645, in-4°. Suivant Moréri, on a une autre traduction française du même ouvrage, imprimée avec celle de l'*Histoire de la guerre des Tartares*, du P. Martin Martini, Lyon, 1664, in-4° (2). Dans son catalogue des jésuites, qui, pendant un siècle (de 1581 à 1681), consacrèrent leur vie à la propagation de la foi dans le céleste empire, le P. Phil. Couplet dit que Sinedo avait composé un dictionnaire chinois-portugais et un portugais-chinois. Nous croyons qu'ils n'ont pas été publiés.

B—L—U.

SÉMÉLÉ (JEAN-BAPTISTE-PIERRE), général français, naquit le 16 juin

1773, à Metz, où son père était receveur du grenier à sel. Dès qu'il eut terminé ses études, il s'enrôla, dans un des bataillons de volontaires nationaux qui furent créés en 1791 dans le département de la Moselle. Il fit avec ce corps toutes les campagnes de la révolution aux armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse. Après avoir passé par tous les grades, il était colonel au camp de Boulogne en 1804, et il y commandait le 24^e régiment d'infanterie. Ayant suivi le mouvement de cette armée en Allemagne, il eut part à toutes les opérations de cette mémorable campagne, et notamment à la bataille d'Austerlitz, puis à la guerre de Prusse, en 1806. Il se distingua particulièrement en Pologne, aux batailles meurtrières de Golymin et d'Eylau, où il combattit jusqu'au dernier moment, quoique grièvement blessé. Après la paix de Tilsitt, il passa en Espagne (1808) avec le grade de maréchal-de-camp et le titre de baron. Devenu chef de l'état-major du premier corps d'armée, il fit en cette qualité, au ministre de la guerre, un rapport sur l'évasion des Français que les Espagnols tenaient prisonniers sur des pontons dans la baie de Cadix. L'année suivante, il fut nommé général de division, et assista en cette qualité à l'attaque du camp de Saint-Roch. Le 5 novembre 1811, il repoussa courageusement le général espagnol Ballesteros, qui était venu l'attaquer ; mais il essuya ensuite lui-même quelques pertes dans une surprise où il eut le malheur de voir enlever par l'ennemi ses propres bagages. Appelé à la grande armée en 1813, il fit, sous les ordres de Napoléon, la campagne de Saxe, où il soutint sa réputation de bravoure,

(2) Suivant le même Moréri, qui nous a fourni une grande partie de cet article, il existerait, dans notre langue, une troisième traduction de la relation, sous le titre de *Recueil des commencements, progrès et état moderne de la chrétienté de la Chine*, Rouen, 1645, in-8°.

mais ne put empêcher les revers qui cette année s'attachèrent aux armes de la France. Ayant fait un des premiers sa soumission au gouvernement royal, en avril 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis et inspecteur-général d'infanterie dans la 19^e division militaire. Il se trouvait à Strasbourg en 1815, lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, et il n'hésita point à se ranger sous son drapeau (*voy.* SUCHET, au Supp.). Il fut nommé gouverneur de Strasbourg, et il l'était encore lors de l'espèce d'insurrection qui éclata parmi la garnison de cette ville, après le second retour des Bourbons. Bientôt, mis à la retraite par le gouvernement royal, il se retira dans son château d'Urville, près de Metz. Nommé, en 1822, par le département de la Moselle, membre de la chambre des députés, il y vint siéger à l'extrême gauche avec l'opposition libérale. Ayant interrompu brusquement un jour le général Lafont, il en résulta un duel où les combattants tirèrent chacun trois coups de pistolet sans se faire aucun mal. Le lendemain, Sémélé prononça un long discours écrit en faveur des officiers en retraite; ce qui, dit-il, était fort délicat pour lui, puisque c'était sa propre cause qu'il défendait. Il ne parla plus guère ensuite que dans la discussion sur l'introduction des bestiaux, et plus spécialement des porcs. Il fut réélu avec la députation libérale du mois de juin 1830; et, après la révolution de juillet, il fut chargé par le général Gérard, alors ministre de la guerre, d'organiser le personnel de l'armée dans les divisions du nord-est. Sémélé provoqua de vifs mécontentements dans les corps soumis à son inspection. Ayant pris part à

l'*association nationale* de Metz, il défendit ses intentions auprès du ministère en alléguant qu'il n'était entré dans cette association que pour lui donner une *direction salutaire*. Il ne faisait plus partie de la chambre des députés, lorsqu'il mourut dans sa terre d'Urville en janvier 1839.

M—D j.

SEMENTI ou **SEMENZA** (JACQUES), peintre, naquit à Bologne, en 1580, et fut élève de Guido Reni, dont il s'efforça d'imiter la manière. Parmi les nombreux disciples que ce maître vit sortir de son école de Bologne, aucun ne lui fut plus cher que Sementi et François Gessi, qu'il regardait comme les plus habiles artistes que cette ville possédât. Il les employa dans des peintures de la chapelle du Dôme de Ravenne, ouvrages dont on ne peut trop admirer la belle exécution; il se servit de leur pinceau dans les cours de Mantoue et de Savoie, et il ne dédaigna pas de les aider dans les travaux dont ils furent chargés à Rome et dans leur patrie. Sementi n'oublia jamais ce qu'il devait à un pareil maître, que le Gessi, au contraire, ne paya que par des persécutions. Sementi imita le Guide tantôt dans sa première, tantôt dans sa seconde manière; il se montra correct, savant et plein d'une force qui n'exclut ni la grâce ni la beauté. Les fresques qu'il a exécutées dans *Ara-Celi* et dans plusieurs autres églises de Rome lui assignent le premier rang parmi les peintres à fresque dont cette ville renferme les ouvrages. On y voit aussi plusieurs tableaux d'autel à l'huile, dont le mérite n'est pas moins éminent. Mais son chef-d'œuvre en ce genre est le *saint Sébastien* qu'il a peint pour l'église de Saint-Michel, à Bologne. Il eût peut-

être atteint à la réputation de son maître, si une mort prématurée ne l'eût enlevé à son art dans la fleur de l'âge. Le musée du Louvre a possédé un tableau de Sementi, représentant le *Mariage de sainte Catherine*, qui provenait de la galerie impériale de Vienne. Il a été repris en 1815.

P—s.

SÉMONVILLE (CHARLES-LOUIS HUGUET, marquis de), grand-référendaire de la chambre des pairs, né à Paris le 9 mars 1759, était fils de M. Huguet de Montaran, secrétaire du roi et du conseil. Il fut reçu avant l'âge de dix-neuf ans conseiller aux enquêtes du parlement de Paris, et ne se fit pas moins remarquer par son aptitude pour les travaux judiciaires que par la finesse et la distinction de son esprit. Il fixa bientôt l'attention publique par un discours qu'il prononça dans une réunion générale des chambres du parlement, en présence des princes et des pairs du royaume, discours dont la conclusion fut un appel à la convocation des États-généraux. Cette convocation paraissait déjà à un grand nombre d'esprits la seule solution possible aux difficultés de la situation; mais le jeune Sémonville, en conseillant cette détermination hardie, avait eu soin de semer son discours d'allusions délicates à la louange des princes, et l'auteur plut également à la cour et à la ville. Ce discours ouvrit au jeune magistrat la vie politique. Cependant Sémonville ne fit point partie des États-généraux, quoiqu'il eût paru successivement dans trois assemblées de la noblesse, à Châteauneuf, à Montfort-l'Amaury et à Paris. Membre de l'ordre privilégié, il lui répugnait, a-t-il dit lui-même, d'accepter d'un collège de gentils-

hommes le mandat d'agir en leur nom, avec la résolution de sacrifier à l'intérêt général des prérogatives que la plupart tenaient à si haut prix. Élu seulement député suppléant du comte de Beauharnais, il ne fut point appelé à siéger. Cependant les rapports intimes qu'il entretenait à cette époque avec la jeune aristocratie française, dont il partageait les idées progressives, ne pouvaient le laisser inactif au milieu du mouvement général des esprits. Le ministre Montmorin, appréciant la sincérité de son zèle pour la cause monarchique, déjà si compromise, le chargea secrètement d'aller, étudier à Bruxelles la nature des mouvements qui venaient d'éclater en Belgique, mission à laquelle un remarquable talent d'observation le rendait éminemment propre. A son retour en France, Sémonville fut nommé envoyé extraordinaire près la république de Gènes. Il sembla s'efforcer, dans cette légation, de couvrir sous le faste de sa représentation extérieure la décadence rapide de la monarchie qui la lui confiait, et il ouvrit avec le saint-siège d'utiles négociations pour prévenir les déchirements qui menaçaient l'Église de France. Dumouriez, alors ministre des affaires étrangères, aspirait à détacher le roi de Sardaigne de l'Autriche; il jeta les yeux sur Sémonville, qui fut d'abord chargé de proposer une déclaration de neutralité évidemment impossible; puis de demander la cession à la France de la Savoie et du comté de Nice, moyennant quelques agrandissements territoriaux dont les possessions autrichiennes, en Italie, étaient destinées à faire les frais. Mais, soit que la cour de Turin eût pressenti d'avance le but de cette mission,

soit plutôt qu'elle la considérât comme masquant le dessein de semer dans la monarchie piémontaise des germes de subversion et de propagande révolutionnaire (supposition à laquelle la conduite et les discours de Sémonville ne donnaient que trop de poids), elle refusa obstinément de reconnaître le caractère diplomatique de cet envoyé, qui ne put dépasser Alexandrie. Vainement Dumouriez multiplia les exhortations et même les menaces; le cabinet de Turin s'affermir dans sa résistance et se constitua en état de rupture ouverte avec la France. Sémonville fut forcé de repartir. Appelé bientôt après à l'ambassade de Constantinople, en remplacement de Choiseul-Gouffier, il fut encore refusé par le sultan Sélim, qui en cela céda aux représentations de plusieurs ministres des cours européennes. Rien ne faisait présager le terme de cette résistance, lorsque la trop mémorable journée du 10 août 1792 mit définitivement obstacle à son départ. Bien que Sémonville eût été dépeint comme un démagogue effréné dans plusieurs notes diplomatiques, la chute du trône de Louis XVI compromit sa sécurité personnelle, et ses amis ne trouvèrent d'autre moyen de le dérober aux proscriptions que de lui faire donner pour la Corse une mission d'observation. Sémonville s'y lia d'amitié avec le célèbre Paoli, et il assista pour ainsi dire à l'aurore du jeune officier qui, peu d'années plus tard, devait remplir l'univers du bruit de sa renommée. Le jeune Montholon, fils adoptif de Sémonville, reçut de Napoléon Bonaparte les premières leçons des exercices militaires, lui que la destinée appelait à recueillir sur le rocher de Sainte-Hé-

lène les dernières paroles et les vœux du prisonnier de l'Europe. Quand Sémonville revint en France, au mois de mai 1793, la terreur révolutionnaire y régnait sans partage, et la tête de l'ambassadeur était menacée comme celles de tous les personnages qui avaient prêté leur concours au gouvernement royal. Il dut son salut à la renommée naissante de son habileté diplomatique. Le grand-duc de Toscane et le gouvernement napolitain avaient ouvert des négociations avec la république française pour sauver les faibles et derniers débris de la famille royale, et Danton lui-même, ce tribun sanguinaire, songeait sérieusement à mettre sa vie impure et proscrire sous la protection de ce trône à la chute duquel il avait si puissamment contribué. Maret, depuis duc de Bassano, reçut ordre de partir pour Naples, et Sémonville, à qui l'ambassade de Constantinople était de nouveau destinée, fut tout à coup chargé de se rendre à Florence. Mais les deux plénipotentiaires, partis ensemble de Coni, furent brusquement enlevés le 25 juillet 1793 à Novale, sur le territoire neutre des Grisons, par les ordres du gouverneur de Milan, et transférés à Gravedone par le lac de Côme. L'examen des papiers dont ils étaient porteurs n'amena aucun adoucissement aux rigueurs de cette mesure si ouvertement attentatoire au droit des gens, et si faiblement justifiée par l'imputation qui leur fut faite de couvrir de leur caractère officiel des menées révolutionnaires et des intrigues de propagandisme, ainsi que cela se pratiquait alors par tous les agents de la diplomatie républicaine. On a dit, et Maret a souvent répété qu'il était aussi chargé

d'offrir au cabinet autrichien la liberté de la reine et même celle de sa fille, alors détenues à la prison du Temple (*voy. MARET, LXXIII, 107*) ; mais quelques personnes ont supposé que ce n'était là qu'un prétexte et un moyen de dissimuler le but principal de cette célèbre mission (1). Le ministre Manfredini, premier auteur des négociations, tomba en disgrâce, et la mort de l'infortunée Marie-Antoinette suivit de près. Sémonville subit pendant trente mois, dans la forteresse de Mantoue, puis à Kuffstein, dans le Tyrol, les angoisses d'une étroite captivité. Il s'y lia d'une amitié intime, sous la protection de leur adversité commune, avec Maret, qu'il ne connaissait point jusqu'alors ; et cette intimité, qui ne se démentit jamais depuis, fut l'unique consolation des deux captifs. A cette douloureuse époque de sa vie se place une anecdote qu'il se plaisait à raconter et que nous reproduisons, parce qu'elle peint assez bien la tournure originale et la présence de son esprit. Il gémissait à Mantoue sous le poids d'une détention sévère, quand, une nuit, des hommes armés s'introduisent dans sa cellule, et lui enjoignent de les suivre sans proférer une parole. Sémonville obéit en silence. On le conduit dans une des cours de la prison ; là, en présence d'un général et de nombreux officiers, un sbire s'agenouille devant lui, et se met en devoir de lui river une lourde chaîne. Sémonville

reconnaît cet homme, et lui dit brusquement : *Come stà la Lamberti, sempre bella?* Par cette ingénieuse exclamation, qui excita vainement le courroux du général autrichien, Sémonville avait trouvé le moyen de rappeler son existence à une femme chérie que son sort alarmait. Enfin, au mois de décembre 1795, à la suite de l'échange qui eut lieu de Madame royale, fille de Louis XVI, contre les députés Bancal, Quinette, Camus et Lamarque, les deux captifs se virent rendus à la liberté (2). Ils furent reçus avec solennité dans une séance du conseil des Cinq-Cents, et une loi déclara que par leur constance et leur fermeté ils avaient honoré le caractère français. Quoique Sémonville n'eût pris aucune part active à la révolution du 18 brumaire, le premier consul, trois semaines après son avènement au pouvoir, jeta les yeux sur lui pour consolider les rapports du gouvernement français avec la république batave. Envoyé dans ce but à La Haye, il réussit, à force d'adresse et de modération, à concilier à la France des voisins inquiets, ombrageux, et dont les défiances n'étaient que trop entretenues par la présence des troupes françaises qui n'avaient point cessé d'occuper les ports et les villes de cette florissante contrée. On a cité plus tard avec éloge la bienfaisance toute désintéressée dont il fit preuve envers les Français qu'un régime réparateur rappelait dans leur

(1) Il est difficile de concilier le but réel de cette mission avec les négociations qui se suivaient dans le même temps à Bruxelles entre la cour de Vienne et le comité de salut public, mais la conséquence trop évidente de l'une et de l'autre, c'est que le cabinet autrichien ne fit rien et ne voulut rien faire pour sauver la tante de l'empereur (*voy. MERCY-ARGENTEAU, LXXIII, 468*).

(2) On peut consulter, pour plus de détails sur l'arrestation et la mise en liberté de Sémonville et de Maret, la quatrième partie du *Rapport des représentants du peuple Camus, Bancal, Quinette et Lamarque*, lu au conseil des Cinq-Cents, Paris, an IV, in-8°, pages 115 à 132. Cette partie, rédigée par Quinette en style emphatique, offre néanmoins quelques faits intéressants. L—n—x.

patrie. Un grand nombre de ces exilés lui durent la faveur de ne pas mourir sur une terre étrangère, et M. Dambray put dire plus tard avec vérité à Louis XVIII : « Sémonville « avait toujours une bourse et un pas- « se-port au service des proscrits. » Élu en 1805 candidat au sénat conservateur par le département des Ardennes, il y fut nommé par l'empereur et revint à Paris, où, sans vouloir s'attacher spécialement à aucune branche du gouvernement, il ne cessa d'exercer depuis lors, par la souplesse et la dextérité de son esprit, une assez grande influence. S'il faut en croire un document récent, c'est sur un mot de Sémonville que la famille impériale d'Autriche se serait décidée à contracter avec Napoléon cette alliance qui ajouta plus à la splendeur de son trône qu'à sa puissance et à sa solidité. La cour était réunie au théâtre des Tuileries. Napoléon s'assied le front soucieux ; la main de la sœur du puissant empereur du Nord lui était refusée : personne dans la salle n'en était informé. Sémonville, se penchant vers un des membres de l'ambassade d'Autriche, lui dit à voix basse : « La « Russie a laissé tomber les cartes ; la « partie est à vous, si vous les relevez. « — Nous ne demandons pas mieux, et « nous y sommes prêts, » répond l'étranger. Le lendemain tout était convenu (3). Sémonville fut rapporteur des commissions sénatoriales appelées à prononcer, en 1809 et 1810, en faveur des décrets qui réunissaient la Hollande et la Toscane à la France. Dans les premiers mois de 1814, il fut envoyé par l'empereur à Bourges, chef-lieu de sa sénatorerie, en qualité

de commissaire extraordinaire. Ce fut là qu'il apprit la dissolution du gouvernement impérial. Il adhéra sans hésiter à la délibération par laquelle le sénat prononça la déchéance de Napoléon, et fit reconnaître immédiatement l'autorité du roi dans les cinq départements composant la 21^e division militaire ; mais, de retour au sénat, il s'opposa avec énergie à la lecture d'une lettre par laquelle l'empereur Alexandre demandait à ce corps la réhabilitation du général Moreau : « Le roi, dit-il, n'a pas en- « core touché le sol français. Il n'a « reçu ni nos serments ni nos hom- « mages ; vous allez commencer vos « délibérations comme la Pologne a « fini les siennes ; c'est à l'histoire à « juger le général Moreau. » Attaché à MM. Dambray et Ferrand par les liens d'une ancienne amitié, Sémonville dut à cette circonstance de faire partie de la commission chargée de préparer le projet de la Charte constitutionnelle. Il fut compris dans la première promotion des pairs nommés par Louis XVIII, qui lui conféra le titre de grand-référendaire de cette chambre, et fit enregistrer le 20 mars 1815, en l'absence des ministres, l'ordonnance du roi qui prononçait la clôture de la session. Pendant les cent-jours, il se retira dans une de ses terres, où il persista à demeurer malgré les assurances bienveillantes de Napoléon, et ne reparut à Paris qu'après le retour du roi. Mais, fidèle en cette occasion à sa tactique favorite qui était de se ménager des intelligences dans les deux camps, pendant que le général Montholon, son fils adoptif, s'attachait étroitement à la fortune de l'empereur, il avait soin d'engager le frère de cet officier-général à suivre Louis XVIII dans son exil. Au retour de ce prince, Sémon-

(3) Éloge de Sémonville à la chambre des pairs, par Mounier ; février, 1840.

ville reconvra la faveur dont il jouissait à la cour, et la justifia, on doit le reconnaître, par le dévouement plein d'intelligence et de sincérité avec lequel il s'attacha dès-lors au service de la branche aînée des Bourbons. Sa pensée dominante était de rallier au système de la Restauration ceux des personnages influents de la révolution et de l'empire que leurs antécédents n'en séparaient point trop irrévocablement. Personne, il faut le dire, n'était mieux placé soit par ses antécédents, soit par son esprit souple et conciliant, pour opérer ce rapprochement. Le régime de 1814 et 1815 dut à ses inspirations plusieurs conquêtes précieuses. C'était à son instigation que le maréchal Macdonald, à qui l'unissaient les liens d'une assez étroite affinité, avait fait à la chambre des pairs, sous la première Restauration, la proposition d'indemniser les émigrés dépossédés de leurs biens durant la tourmente révolutionnaire. Ce fut surtout au sein de la chambre des pairs que sa bienveillante et ingénieuse sollicitude eut occasion de s'exercer. Cette chambre, formée et recrutée parmi les notabilités de la révolution, de l'empire et de la Restauration, offrait dans son ensemble les éléments les plus hétérogènes, les intérêts les plus divers, les passions les plus opposées :

« Les préjugés de la jeunesse, les
 « impressions de la vieillesse, tout
 « conspirait à entretenir l'éloignement. Il fallait persuader aux héritiers d'un nom antique d'approuver que leurs honneurs et leur rang fussent partagés par ces hommes nouveaux qui, selon l'énergique image d'un vieux guerrier, seraient à leur tour des ancêtres. Il fallait concilier l'orgueil de l'illustration reçue avec la fierté de l'illustration

« conquise (4). » Le zèle du grand-référendaire s'appliqua avec fruit à surmonter ces préjugés, à dissiper ces défiances, et l'on peut le regarder comme le principal auteur de l'heureuse harmonie qui ne cessa d'exister, durant la Restauration, dans cette haute région de l'État. Il ne se montrait pas moins jaloux de la considération et de la dignité de ce grand corps. Désireux de compléter autant que possible son assimilation avec la chambre des lords d'Angleterre, il insista vivement, sous le ministère Villèle, pour y constituer un banc des évêques, et présenta au ministre à ce sujet un mémoire qui se faisait remarquer par les vues les plus profondes et les plus judicieuses. Louis XVIII, de son côté, ne se montra point ingrat. Ce prince témoignait à Sémonville beaucoup d'estime, d'égards, et il lui fit à plusieurs reprises l'honneur fort rare de le visiter dans son appartement de grand-référendaire au palais du Luxembourg. Sémonville parut peu à la tribune, et semblait réserver pour les discussions particulières les ressources d'un esprit éminemment propre à la conversation. Parmi ses opinions législatives, il convient de mentionner son opposition, en 1820, à la publicité des débats de la chambre des pairs, et en 1825, à ce que les héritiers directs de la pairie pussent assister à ses séances dans une tribune réservée. Le 2 avril 1827, il rendit compte à la chambre de la profanation commise aux obsèques du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, et prit à cette occasion l'engagement formel d'accompagner désormais les pairs à leur dernière demeure. La position

(4) Éloge de Sémonville à la chambre des pairs, par Mounier février, 1840.

élevée de Sémonville et l'utilité de son concours le mettaient en mesure d'adresser aux organes du gouvernement des vérités quelquefois sévères sur la direction qu'ils imprimaient aux affaires publiques, et ce serviteur en apparence si obséquieux du régime établi passait souvent à la cour pour un censeur incommode des tendances périlleuses auxquelles elle se laissait insensiblement entraîner. Le cours des événements ne tarda pas à justifier la sagesse et la prévoyance de ses exhortations. Il apprit avec anxiété, dès le 25 juillet, l'imprudent défi jeté par la couronne, sans précautions préalables, sans nécessité actuelle, à une portion considérable de la population. Il assista d'abord dans une inaction apparente à la déplorable lutte qui s'engagea bientôt dans les rues de Paris entre la populace et les troupes royales. Mais le 29 au matin, également frappé et de la gravité du mouvement insurrectionnel auquel les principaux chefs du parti libéral commençaient à prendre part, et de l'inconcevable silence des pouvoirs publics, il résolut de conjurer autant qu'il pouvait être en lui les dangers de la monarchie. Accompagné d'un de ses collègues à la chambre des pairs, M. d'Argout, il se rendit, à travers les cris des combattants et le sifflement des balles, au château des Tuileries, où les ministres de Charles X avaient cherché un asile contre les fureurs de la multitude. Il les pressa, les conjura vainement d'abdiquer un pouvoir dont l'impopularité aggravait les dangers de la situation. Les ministres endurent avec impassibilité les reproches et même les menaces qui leur furent adressés. Sémonville, n'écoutant que son zèle, se rendit sur-le-champ à Saint-Cloud, où il fut

admis sans obstacle auprès de Charles X, par les soins de M. de Polignac qui l'y avait suivi avec ses collègues. Il eut avec ce prince un long et pathétique entretien; mais ses efforts pour obtenir la révocation des ordonnances et le changement du ministère furent d'abord impuissants. Ni la liberté de ses paroles, ni la véhémence de ses prédictions ne purent ébranler la sécurité du monarque. Enfin, il fit parler avec force les périls auxquels la Dauphine, alors en voyage, était exposée dans une province qui pouvait maintenant connaître les événements de Paris. Ces représentations fléchirent une volonté que les considérations les plus puissantes avaient trouvée inébranlable. Charles X, vivement ému, laissa tomber sa tête sur sa poitrine; il promit d'assembler son conseil, et donna immédiatement des ordres. A la suite de cette conférence, Sémonville reparut devant le roi, et prit l'engagement d'aller annoncer aux chefs du parti libéral les résolutions qu'il venait de provoquer. L'attitude de ce prince avait perdu toute sa sévérité; elle était empreinte d'une noble résignation: « Rien d'utile au bien de la France, dit-il aux négociateurs, ne sortira de tout cela ! » En congédiant affectueusement le grand-référendaire, il laissa échapper à voix basse ces paroles prophétiques: « Allez, mais vous arriverez trop tard ! » Avant de quitter Saint-Cloud, Sémonville eut avec le ministre Polignac une conversation courte, mais vive et animée, qui parut plus d'une fois éveiller des dispositions inquiètes et menaçantes de la part de quelques courtisans, secrètement irrités de la mission pacifique qu'il était venu remplir. Polignac lui reprocha d'avoir attiré tous les malheurs qu'on

déplorait par son refus obstiné de disposer la chambre des pairs à accepter le système des ordonnances (5), le seul qui, en donnant une large base à l'aristocratie, pût, dit-il, assurer en France l'avenir des institutions représentatives. En déposant plus tard de toutes ces circonstances devant la cour des pairs, Sémonville, inspiré par sa partialité reconnaissante envers un des derniers ministres de Charles X, y ajouta quelques détails de pure imagination, que l'histoire doit écarter, et qui ne figurent point dans les Mémoires encore inédits du narrateur. Il était huit heures et demie quand MM. de Sémonville et d'Argout, accompagnés de M. de Vitrolles, furent admis dans la salle de

(5) Voici en quels termes, dans ses *Études historiques*, publiées en 1845, le ministre Polignac rend compte des conférences qu'il avait entamées avec le marquis de Sémonville, à ce sujet. « Il fallait, dit-il, s'assurer d'avance que la chambre des pairs « fût lassée de sa honteuse impuissance. Mais « je ne tardai pas à acquérir la preuve que, « satisfaite de sa nullité, cette chambre se « contenterait toujours d'accepter comme « sienne, l'opinion du parti triomphant. Je « soumis mon plan au marquis de Sémon- « ville, qui, en sa qualité de grand-réfé- « rendaire, avait des communications jour- « nalières avec tous les pairs; il feignit d'en- « trer dans mes vues, déplora avec moi l'a- « baissement dans lequel le second pouvoir « de l'état était tombé dans l'opinion pu- « blique. Il me promit de consulter ses col- « lègues. Le peu de confiance que j'avais « dans la sincérité de M. de Sémonville de- « vait céder devant la nécessité de l'em- « ployer en cette occasion; il était le seul « intermédiaire naturel entre la chambre « des pairs et moi; il revint et me remit « une note, laquelle indiquait comme moyen « d'influence sociale à donner à la chambre « des pairs, et comme étant l'expression du « désir de ses membres, l'autorisation, pour « leurs fils aînés, d'entrer dans la salle du « trône avec un habit vert-pomme. M. de Sé- « monville sans doute voulait rire. Je n'é- « tais guère d'humeur à me joindre à lui. « J'envoyai sa note au premier gentilhomme « du roi, dans le ressort de qui elle tom- « bait : c'était la condamner au feu. »

l'Hôtel-de-Ville où siégeait la commission municipale. Après avoir justifié par quelques explications conciliantes la présence inattendue de M. de Vitrolles, Sémonville annonça à la commission, dans une allocution simple mais habile, la mission pacifique qu'il venait remplir. Cette allocution fut écoutée silencieusement, sans contradiction ni sympathie. Casimir Périer fit quelques objections de forme sur le défaut de pouvoirs écrits des trois parlementaires, et le général Lafayette, que la commission municipale avait mandé dans son sein, entendit avec le même calme la communication du grand-référendaire. En accompagnant Sémonville, qui prit congé des commissaires, il se borna à lui demander si la conquête du drapeau tricolore ne serait pas le fruit de la victoire du peuple de Paris. Sémonville répondit qu'il n'avait point été question de cet objet à Saint-Cloud, et, après avoir échangé quelques propos bienveillants et légers, ils se séparèrent. Tout le monde connaît les déplorables causes qui firent échouer une négociation commencée sous d'aussi favorables auspices. Mais ce qui est moins connu, ce sont les efforts qu'employa Sémonville pour compléter sa mission et pour conserver à la dynastie de Charles X un trône dont la chute ne pouvait manquer de produire au dedans et au dehors de longues et douloureuses convulsions. Il s'empressa de réunir au Luxembourg dix-huit à vingt pairs avec lesquels il tint conseil sur les mesures les plus propres à paralyser le mouvement révolutionnaire, et mit à la disposition du duc de Mortemart tous les moyens d'assurer la reconnaissance du caractère officiel dont il était revêtu. Mais la chambre des

pairs, vouée depuis la fameuse adresse des 221 à l'espèce d'infériorité parlementaire que les événements postérieurs n'ont fait qu'aggraver, n'était guère en mesure de comprimer l'élan des esprits, et ces efforts n'aboutirent à aucun résultat. La nature assez intime des rapports que Sémonville entretenait depuis long-temps avec la maison d'Orléans lui permit d'entreprendre des démarches plus directes dans le même but. Soit que le duc d'Orléans fût combattu par un reste de reconnaissance pour les bienfaits qu'il avait reçus de Charles X, soit que les ressources demeurées au pouvoir de ce monarque rendissent la situation encore très-précaire, Louis-Philippe, malgré les pressantes incitations de sa sœur, hésitait à prendre la couronne qui ne reposait plus que sur la tête d'un faible enfant. La duchesse d'Orléans, pas ses exhortations et ses instances, le maintenait dans cette irrésolution, et Sémonville ayant, dans un entretien avec cette princesse, exprimé cette sentence que *la couronne de France brûlerait tout autre front que celui du roi légitime*, elle le conjura de répéter ce mot à son époux. L'auteur de cette notice a lu dans les souvenirs manuscrits du grand-référendaire le récit d'une conférence entre les deux époux, tenue en sa présence peu de jours avant le 7 août, et dont voici quelques traits : « Cette couronne, disait la princesse, est souillée de sang et de boue ; » et, s'adressant avec onction à Sémonville : « Monsieur, s'écriait-elle, faites venir ici le duc de Bordeaux, il sera le plus cher de mes enfants !.... Philippe, reniez-vous Bordeaux ? » A ces généreuses tentatives, le duc d'Orléans n'opposait que des difficultés de situation.

« A la moindre indisposition de cet enfant, répondait-il, on m'accuserait d'avoir attenté à ses jours comme on a fait de mon aïeul. N'ai-je donc point assez des torts de mon père ! (6) » Les rancunes de Sémonville n'atteignirent point toutefois le gouvernement qui s'était établi contre ses conseils et ses pressentiments. Moins d'un an après, le 25 juillet 1831, il faisait pavoiser la salle des séances de la chambre des pairs de quarante drapeaux autrichiens envoyés en 1805 de Mayence par Napoléon au sénat conservateur, et par ce trésor qu'un asile inviolable avait, disait-il, dérobé à toutes les recherches, sa courtoisie préparait au jeune duc d'Orléans, présent à la séance, l'occasion d'une allocution belliqueuse, évidemment destinée à grossir sa popularité naissante. Cette flagornerie, qui déconsidéra profondément Sémonville aux yeux du parti légitimiste, ne le sauva point d'une disgrâce inévitable, et que sans doute il avait voulu prévenir. La cour, qui avait pu lui pardonner certaines vérités incommodes, ne voyait plus en lui qu'un instrument usé ; d'autres services, plus anciens ; plus utiles que les siens, attendaient leur récompense. Le 21 septembre 1834, à la suite de diverses négociations plus ou moins mystérieuses, il fut remplacé dans ses fonctions de grand-référendaire par le duc Decazes, que la fortune destinait à devenir le conseiller privé du trône populaire, comme il l'avait été de celui du droit divin. Malgré ses habitudes de vieux courtisan, le marquis de Sémonville dissimula avec peine le déplaisir que lui causa cette

(6) *Histoire de la dernière année de la Restauration*, t. I, p. 136.

abdication forcée ou extorquée d'une dignité qu'il occupait avec éclat depuis tant d'années, et le vain titre de grand-référendaire honoraire n'adoucit point l'amertume de cette impression. Il se retira à Versailles dans une habitation qu'il avait achetée peu de temps auparavant en prévision de sa disgrâce, et ne reparut plus à Paris que pendant les sessions des chambres. Sémonville avait peu d'années à jouir de cette retraite. Le 11 août 1839, il fut pris de vertige sur le haut de l'escalier de l'hôtel qu'il habitait à Paris, rue de Lille, et tomba avec une telle violence, que la mort s'ensuivit presque immédiatement. Il touchait à sa quatre-vingtième année. Des obsèques très-pompeuses lui furent faites dans la capitale, et la chambre des pairs y assista dans la presque totalité de ses membres. Son éloge, prononcé devant cette assemblée le 7 février suivant par le baron Mounier, est un des meilleurs morceaux sortis de la plume de cet homme d'État. La dépouille mortelle de Sémonville fut ensuite transportée dans sa terre de Bourai, où sa perte avait excité un deuil profond et universel. En lui s'éteignit l'un des derniers types de cette ancienne politesse française modifiée par les épreuves du régime révolutionnaire. C'est le propre des oscillations politiques d'énervier les caractères et de substituer les combinaisons subtiles d'une personnalité inquiète et prévoyante aux nobles inspirations de la droiture et de la vertu. Né dans des temps tranquilles, Sémonville, doué de mœurs douces, d'un sens exquis et judicieux, d'un esprit conciliant, d'un penchant irrésistible à la bienfaisance (7), n'eût

point porté dans sa vie extérieure ces habitudes cauteleuses, cette incroyable souplesse de caractère et de maximes à la faveur desquelles il cherchait à se rendre utile et acceptable sous les régimes les plus opposés, sans égard pour les impulsions de sa conscience et de sa conviction. Talleyrand, qui ne l'aimait point et qui l'appelait *le vieux chat*, demandait un jour *quel intérêt il avait à être malade*. Cette plaisanterie résume assez bien le caractère tout positif de Sémonville et cette constance de calcul à laquelle semblait ne se dérober aucune circonstance de sa vie, même les plus indifférentes. Mais si la recherche du pouvoir, si la poursuite du crédit et des honneurs fut son application dominante, et l'on peut dire exclusive, il est juste de reconnaître que l'ambition se montra chez lui généralement exempte de cet instinct d'égoïsme et d'ingratitude que cette passion traîne trop souvent à sa

Sémonville, nous en citerons deux, dont l'un surtout est marqué au coin de la plus ingénieuse délicatesse. Il avait assisté aux débuts d'un jeune avocat au barreau de Paris et distingué son talent. Il l'engage à entrer dans la magistrature; le jeune homme oppose le manque de fortune. « Qu'à cela ne tienne, répond le grand-référendaire; dites-vous: J'ai là Sémonville; un ancien ami de mon père, qui a toujours cent louis à ma disposition. Vous me les rendez à moi ou à mes enfants quand vous serez riche. » L'objet de ce généreux mensonge est M. Chaix-d'Est-Ange. — Un physicien, M. Tabarié, voulait expérimenter à Paris un procédé de son invention sur la concentration de l'air appliqué au traitement de certaines maladies. C'est en vain qu'il s'était adressé à différents ministres. Sémonville en entend parler, s'informe et apprend que *douze mille francs* sont nécessaires pour établir l'appareil: « Je me reproche, rais toujours, dit-il, d'avoir laissé échapper pour douze mille francs un procédé utile au soulagement de l'humanité; les voilà: faites et réussissez. »

(7) Parmi les traits de bienfaisance de

suite. Bien préférable sur ce point comme sur plusieurs autres à l'homme d'État que nous venons de citer, Sémonville mettait ses affections personnelles au-dessus de la disgrâce et usait noblement de sa puissance et de son crédit en faveur des opprimés de tous les régimes. Une femme célèbre a dit de lui que « lorsqu'il passait dans les rangs des vainqueurs, c'était pour relever les blessés du parti vaincu. » Par une rare et heureuse disposition, l'ingénieuse subtilité de son esprit ne retranchait rien à la générosité de son âme, et son obligeance universelle s'exerçait souvent au profit de ses propres ennemis. Simple dans ses manières et dans ses habitudes personnelles, il aimait le faste, la représentation, et dépensait noblement, dans ses vastes appartements du Luxembourg, ses splendides émoluments. Ses salons, fréquentés par les sommités politiques de tous les partis, étaient comme un terrain neutre où toutes les opinions se rencontraient sans se heurter. On retrouvait au sein même de son ménage ce partage de sentiments politiques (8) qu'il affectait d'entretenir dans l'ensemble de sa famille. Madame de Sémonville, femme aussi distinguée par l'élégance et la dignité de ses manières que par la finesse et l'étendue de son esprit, y représentait l'ancienne France, et Sémonville la France actuelle. Sa conversation, singulièrement attachante, mais empreinte dans l'occasion d'une teinte de cynisme assez prononcée,

(8) Sémonville avait été frappé d'une paralysie par suite de laquelle il était privé en partie de l'usage du bras droit. Par une coïncidence assez curieuse avec les habitudes dominantes de sa tactique, il écrivait ses lettres de la main gauche et les signait de la droite.

brillait surtout par un talent de narration dont le charme était irrésistible. Parmi les anecdotes qu'il aimait à raconter, nous citerons la suivante, qui nous paraît marquée au coin d'une spirituelle et malicieuse bonhomie. Lorsque, déjà grand-référendaire, il alla en 1814 faire sa cour au comte de Blacas, favori de Louis XVIII, ce ministre lui dit obligeamment qu'il le connaissait depuis long-temps. « Plus que vous ne croyez, répliqua Sémonville, et pour preuve, vous souvenez-vous qu'un jeune et noble émigré peu chargé de fortune, voyant passer un jour, à Turin, un ministre de la république éclatant d'or et de broderies, s'écria en courroux : Voilà un de ces traîtres qu'il faudrait pendre ! Le gentilhomme, c'était vous ; le traître, moi. Plus tard, un émigré de marque se trouvait à Constance, lorsqu'il vint à rencontrer l'ambassadeur de la république française à Constantinople. Parbleu ! s'écria cet émigré, voilà un coquin que je jetterais volontiers dans le lac ! Cet émigré, monseigneur, c'était vous, et l'ambassadeur c'était moi. Enfin, plus tard encore, ce même gentilhomme apprit que l'ambassadeur français en Hollande s'employait avec zèle à faire lever les proscriptions qui pesaient sur les émigrés. Cet ambassadeur, dites-vous, est moins noir que je ne le faisais, et, de plus, il est habile, car il sert les véritables intérêts de son nouveau maître. Eh bien ! monseigneur, cet ambassadeur, c'était encore moi ! » Sémonville savait conserver en présence des plus hauts personnages le sang-froid remarquable, le piquant esprit de repartie dont il était si éminemment doué.

Un jour qu'il accompagnait le roi Louis-Philippe dans les salons de Versailles, ce prince lui dit avec une intention maligne, en montrant un tapis fleurdelisé : « Allons, M. de Sémonville, asseyez-vous là. — Sire, répondit l'ex-référendaire, si je m'asseyais sur ces fleurs de lis, je ne les verrais pas ! » Un autre jour, le même prince s'arrêtant avec lui en face du lit de Louis XIV : « C'est donc là, s'écria-t-il, que couchait le grand roi ! — Oui, sire, repartit Sémonville avec un malin soupir, mais personne n'y couche aujourd'hui ! » Le marquis de Sémonville avait épousé mademoiselle de Rostain, veuve en premières noces du comte de Montholon, belle-mère par l'aînée de ses filles du général de Sparre, par l'autre du général Joubert, et plus tard du maréchal Macdonald. Il n'en a pas eu d'enfants. Une ordonnance de Louis XVIII a autorisé le comte Louis-Désiré de Montholon, l'un de ses beaux-fils, à hériter après sa mort de son rang, de ses titres et de ses qualités. Indépendamment des Mémoires encore manuscrits dont il a été parlé dans le cours de cet article, Sémonville a laissé un travail également inédit en faveur du parlement de Paris. L'auteur de *la France littéraire* lui a attribué des *Réflexions sur les pouvoirs des États-généraux*, Paris, 1788.

B—ÉE.

SENAJI, le plus ancien poète mystique des Persans, né à Gashnah, y mourut l'an 576 de l'Hégire (1180 de notre ère). Il avait composé sous le nom de *Parterre* un recueil de vers où il développait les doctrines les plus raffinées et les plus subtiles de l'ascétisme musulman. M. de Hammer possède un manuscrit de

cet ouvrage, et il en a donné des extraits dans son *Histoire* (en allemand) *des belles-lettres en Perse*, p. 102 et suiv.

B—N—T.

SÉNANCOUR (ÉTIENNE PIVERT DE), écrivain moraliste, fils d'un contrôleur des rentes, naquit à Paris en 1770. Il fit ses études au collège de la Marche, et, à la sortie de cette institution, son père ayant remarqué apparemment la tendance du jeune homme vers les idées philosophiques de l'époque, voulut le faire entrer au séminaire; celui-ci préféra se soustraire à l'autorité paternelle, qui n'avait pas su se faire aimer, et s'en alla en Suisse pour suivre son penchant vers la vie rêveuse et indépendante. Déjà, dans son enfance, il avait aimé les lieux solitaires, les excursions dans les bois, le séjour au milieu d'une nature sauvage. Il dit, en parlant des promenades qu'il faisait alors avec sa mère dans la forêt de Fontainebleau : « J'aimais les fondrières, les vallons obscurs, les bois épais; j'aimais les collines couvertes de bruyère; j'aimais beaucoup les grès renversés, les rocs ruineux; j'aimais bien plus ces sables vastes et mobiles dont nul pas d'homme ne marquait la ride surface sillonnée çà et là par la trace inquiète de la biche ou du lièvre en fuite. » Ailleurs il dit qu'il éprouvait un sentiment de paix, de liberté, de joie sauvage, toutes les fois qu'il trouvait dans cette forêt un endroit découvert et fermé de toutes parts, où il ne voyait que des sables et des genièvres. On peut juger, d'après cet aveu, s'il devait aimer la Suisse. Après avoir erré dans plusieurs parties de ce pays, il s'établit chez une famille du canton de Fribourg, et bientôt après il se maria avec une personne de cette famille.

Il n'avait alors que vingt ans, point de fortune, et encore moins d'espoir d'en acquérir au milieu des troubles de la révolution, pendant lesquels il fut déclaré émigré. Quoique une pareille déclaration entraînaît alors de graves dangers, poussé par la nécessité et par l'amour filial, il fit un voyage à Paris; fut arrêté, puis rendu à la liberté, et, dans un temps plus tranquille, il vint se fixer en France. Après la perte de ses parents et de sa femme, il devint encore plus rêveur et mena une vie plus solitaire que jamais; il n'avait plus d'illusions, et ses yeux à demi fermés, comme il dit, *n'étaient plus éblouis par rien*. C'est dans cette triste disposition d'esprit qu'il mit par écrit ses rêveries et les fruits de ses méditations. La publication d'un premier essai en 1798 ne fut pas heureuse. L'année suivante, il fit paraître à Paris un volume plus considérable sous le titre de *Réveries sur la nature primitive de l'homme*, dont la 3^e édition est de 1833. N'ayant ni l'éloquence du style de Rousseau, ni le charme de celui de Bernardin de Saint-Pierre, il ne put obtenir le succès de ces deux écrivains sur les traces desquels il marchait. Grave et austère, il ne plut qu'à un petit nombre de penseurs. L'auteur a d'ailleurs peu d'idées d'une utilité pratique et applicables à l'état actuel de la société. « Le type auquel il rapporte constamment la société présente, » dit M. de Sainte-Beuve (1) sur cet ouvrage, « c'est un certain état antérieur à l'homme, état patriarcal, nomade, participant de la vie des laboureurs et des pasteurs, sans professions déterminées, sans

classement de travaux, sans héritages exclusifs, où chaque individu possède en lui les éléments communs des premiers arts, la généralité des premières notions, la jouissance assidue des pâturages et des montagnes. A partir de là, tout lui paraît déviation et chute, désastre et abîme. Il a devant les yeux, comme un fantôme, les funérailles de Palmyre et le linceul de Persépolis; il voit, par les progrès de l'industrie et l'usage immodéré du feu, le globe lui-même altéré dans son essence chimique et se hâtant vers une morte stérilité. Le genre humain en masse est perdu sans retour; il se rue en délire selon une pente de plus en plus croulante; il n'y a plus de possible que des protestations isolées, des fuites individuelles au vrai... En 1804, Sénancour lança dans le monde son *Obermann*, 2 vol. in-8°, autre fruit des rêveries de son esprit chagrin. Dans cet ouvrage, pour nous servir des expressions du littérateur déjà cité, « c'est à la fois un psychologue ardent, un lamentable élé- giaque des douleurs humaines et un peintre magnifique de la réalité. Il n'y a pas de roman ni de nœud dans ce livre : Obermann voyage dans le Valais, vient à Fontainebleau, retourne en Suisse, et, durant ces courses errantes et ces divers séjours, il écrit les sentiments et les réflexions de son âme à son ami. L'athéisme et le fatalisme dogmatique des *Réveries* ont fait place à un doute universel non moins accablant, à une initiation de liberté qui met en nous-mêmes la cause principale du bonheur ou du malheur, mais de telle sorte que nous ayons be-

(1) Art. *Sénancour* dans le tome 1^{er} des *Portraits contemporains*, Paris, 1846.

« soin encore d'être appuyés de tous points par les choses existantes. » Ainsi que tous les ouvrages de Sénancour, celui-ci se compose d'une suite de pensées unies sans beaucoup d'art. Toutes les questions sociales y sont touchées; dans le personnage sceptique qui en est le héros, qui ne *sait ce qu'il est, ce qu'il aime, ce qu'il veut; qui gémit sans cause, qui désire sans objet et qui ne voit rien, sinon qu'il n'est pas à sa place; enfin qui se traîne dans le vide et dans un infini désordre d'ennuis*, comme dit l'auteur, il est aisé de voir que Sénancour a peint l'état bizarre de son âme. Il y a de belles pages inspirées surtout par l'aspect des Alpes, et c'est très-probablement ce qui a valu à *Obermann* plus de succès qu'aux autres ouvrages du même auteur. La deuxième édition a paru en 1833 avec une préface de M. de Sainte-Beuve, et la troisième avec une préface de George Sand. Un an après *Obermann*, Sénancour fit paraître son ouvrage *De l'amour selon les lois primordiales et selon les convenances des sociétés modernes*, qui fut augmenté dans la troisième édition, publiée en 1828 in-8°, de plusieurs passages, entre autres d'une défense de la loi du divorce, qui venait d'être supprimée. La quatrième édition parut en 1834, 2 vol. Cet ouvrage est comme les autres, peut-être un peu plus encore, parsemé de paradoxes et d'idées étranges, pour ne pas dire bizarres. Il y met la vertu dans la satisfaction de ceux de nos désirs qui ne nuisent point à notre prochain; il va jusqu'à prétendre que l'affection des enfants pour leurs pères n'est pas dans la nature; peut-être est-ce par souvenir de la ru-

desse ou de la sévérité avec laquelle il avait été traité par son propre père. Quoique écrivant sur l'amour, l'auteur proscrit toutes les passions, et veut que l'homme ne se laisse guider que par la raison. Tout cela n'empêche pas Sénancour de semer ces rêveries de pensées profondes et d'écrire des passages aussi remarquables par le fond que par la forme. C'est peut-être pour cela que le vieux chevalier de Boufflers, en rendant compte de *l'Amour dans le Mercure de France*, salua gravement l'auteur comme poète et comme philosophe. Ceux qui ont examiné le fond de l'ouvrage y ont vu tout autre chose. Il leur semble que « dans ce livre l'auteur dévoile complètement sa doctrine égoïste et solitaire; que l'individualisme y est poussé jusqu'aux conséquences les plus impures et les plus inouïes; que si madame de Staël a dit de l'amour que c'était de l'égoïsme à deux, l'amour est pour Sénancour la réunion de deux égoïsmes; enfin que c'est dans son livre sur l'amour qu'il a exprimé la pensée à laquelle il était arrivé et qu'il n'a pas osé s'avouer à lui-même dans son *Obermann* (2). » La révolution n'avait pu entraîner Sénancour ni le faire sortir de ses rêveries. Il en fut de même de l'époque de l'empire; mais à la chute de Napoléon il se lança un moment dans le champ de la politique, toujours au profit de ses vœux et de ses idées. Il publia alors de *Simple observations soumises au congrès de Vienne par un habitant des Vosges*, et la *Lettre d'un habitant des Vosges sur MM. Buona-*

(2) Hip. Fortoul, *De l'art. actuel*, dans le tome LIX de la *Revue encyclopedique*, Paris, 1833.

parte, de Chateaubriand, Grégoire, Barruel, etc., 1814. Sous la Restauration, cet habitant des Vosges, faute de ressources, sortit de sa solitude pour se mêler au mouvement littéraire de Paris, et prit part à des entreprises de librairie et à la rédaction des journaux, surtout des journaux libéraux. C'est ainsi que pour la Bibliothèque populaire il fit le *Vocabulaire de simple vérité*, 2^e édit., 1834, et pour la Collection des petits résumés historiques il écrivit le *Résumé de l'histoire de la Chine*, Paris, 1821, 2^e édit., 1827, et celui des *Traditions morales et religieuses chez tous les peuples*, Paris, 1825; 2^e édit., 1827. Dans ces ouvrages positifs, on ne l'entend plus prédire la fin prochaine de notre globe, ni essayer de nier l'amour filial; mais il conserve son indifférence pour la foi chrétienne. A ses yeux la religion des anciens lettrés de la Chine contient *les plus saines et les plus nobles idées*; et dans un article qu'il écrivit en 1828 dans la *Revue encyclopédique* sur l'ouvrage de M. Salvador, relatif aux institutions de Moïse, il affirme, avec l'auteur de cet ouvrage, que, quant aux meilleures maximes de morale, il ne s'en trouve dans les livres du christianisme aucune qui ne fit partie de ceux de David, de Salomon, d'Isaïe ou bien du Pentateuque; encore l'enseignement de la sagesse se trouve, selon lui, chez des nations plus anciennes.

« Toute cette organisation civile ou politique des États, dit-il, doit varier selon les temps ou les climats, et elle dépend aussi des opinions systématiques ou même des passions du législateur. Au contraire, la morale est à peu près la même en tous lieux; c'est la loi imposée sans exception à l'espèce humaine. La morale est tellement sûre, tel-

lement égale dès que les erreurs accidentelles cessent de nous troubler, que nos institutions les plus opposées à d'autres égards se bornent à la modifier faiblement. »

Le *Résumé des traditions morales et religieuses* lui attira en 1827 un procès devant la police correctionnelle, où il fut accusé d'irréligion pour n'avoir parlé de Jésus-Christ que comme d'un sage. Mais l'affaire ayant été portée par appel devant la cour d'assises, l'auteur fut renvoyé absous. On pense bien que Sénancour ne voyait rien de poétique dans le christianisme, du moins dans les églises chrétiennes telles qu'elles existent; aussi, loin de partager l'enthousiasme de M. de Chateaubriand, le combattit-il par ses *Observations sur le Génie du Christianisme*, qui ne parurent qu'en 1816, parce que Sénancour n'avait pas voulu, dit-on, critiquer sous l'empire un auteur qui était alors en disgrâce. A ses résumés historiques il faut joindre celui de *l'Histoire romaine*, 1827, 2 vol. in-18. Ces travaux avaient été précédés des *Libres méditations d'un solitaire inconnu sur le détachement du monde et sur d'autres objets de la morale religieuse*, Paris, 1819, in-8°; 3^e édit., 1838. Sur cet ouvrage, le critique que nous avons cité plusieurs fois porte ce jugement exprimé peut-être un peu trop poétiquement : « Si notre reproche sincère tombe en plein sur plusieurs écrits du respectable philosophe, les *Libres méditations*, quoique rentrant dans la même vue générale, échappent tout à fait au blâme, grâce à l'esprit de condescendance infinie et de mansuétude évangélique qui les a pénétrées. C'est une sorte de vestibule hospitalier, un peu nu, fort

« vaste, où aboutissent les diverses
 « entrées du temple, et dans lequel
 « sont assis ou prosternés les anti-
 « ques Orientaux, les anachorètes
 « du Gange, Thamyris et Confucius,
 « Pythagore et Salomon, Marc-Au-
 « rèle et Nathan-le Sage, et même
 « l'auteur voilé de *l'Imitation*; leur
 « parole rare se distingue lentement
 « sous l'orgue lointain des sanctuai-
 « res... Je recommande tout ce li-
 « vre, qui est une belle fin conso-
 « lante à méditer. » Sénancour n'é-
 « tait pas un auteur propre à com-
 « poser des romans; cependant, à
 l'époque où il était lancé dans la lit-
 « térature et où il faisait des résumés
 et des articles de journaux, il publia
 le roman d'*Isabelle*, Paris, 1833,
 in-8°. L'essai ne fut pas heureux et
 n'obtint pas l'approbation de la
 presse périodique. On le traita de
 « livre écourté et sans charme, ayant
 « peu de portée dans les théories,
 « peu de netteté dans les conclu-
 « sions, pas de grandeur dans les
 « idées, et présentant, au lieu de la
 « prose grave et harmonieuse d'*O-*
 « *bermann*, une aridité triviale, une
 « sorte de panthéisme qui anime la
 « nature aux dépens de l'humanité,
 « et où les bruits de la terre ont une
 « voix plus significative que la parole
 « de l'homme (3). » Ses dernières an-
 « nées furent attristées par des ma-
 « ladies douloureuses. Il mourut à
 Saint-Cloud en janvier 1846, après
 avoir été perclus de ses membres à
 la suite de ses accès de goutte.
 M. Thiers, en sa qualité de ministre
 de l'intérieur, lui avait fait une pen-
 sion, et M. Villemain, quand il avait
 eu le ministère de l'instruction pu-
 blique, lui en avait donné momenta-
 nément une autre, et il était allé lui en

porter l'assurance écrite. *L'Illustration* du 31 janvier 1846 a publié le por-
 trait de Sénancour en ajoutant, dans
 le texte « qu'il était petit de taille,
 délicat et grêle, que ses traits avaient
 de la finesse, de la distinction, et un
 air de jeunesse qu'ils conservèrent
 jusqu'à l'âge le plus avancé; enfin,
 que son front était large, ouvert,
 ombragé de cheveux blonds et
 soyeux. » Il avait eu de son mariage
 deux enfants, un fils qui suit la car-
 rière militaire, et une fille, auteur
 comme son père, mais dans un genre
 moins sérieux.

D—G.

SÉNARMONT (ALEXANDRE-AN-
 TOINE HUREAU DE), général français,
 l'un des plus distingués des armées
 de la république et de l'empire, na-
 quit le 11 avril 1769 à Strasbourg,
 où son père, alors capitaine d'artil-
 lerie, était chargé d'une manufac-
 ture d'armes (1). Après avoir fait
 ses études à l'école militaire de Ven-
 dôme, il entra au collège de Saint-
 Louis à Metz, et fut reçu élève d'ar-
 tillerie en 1784, lieutenant au régi-
 ment de Besançon, puis à celui de
 Toul, et devint, en 1792, capitaine
 en second d'une compagnie d'ou-
 vriers qu'il suivit à l'armée des Ar-
 dennes. Nommé bientôt premier ca-
 pitaine, il fut employé dans la place
 de Philippeville, où il épousa, vers
 la fin de 1793, mademoiselle Hufty,
 fille d'un ancien procureur du roi.

(1) Alexandre-François Hureau de Sé-
 narmont était le fils d'un capitaine d'infan-
 terie, chevalier de Saint-Louis, tué au siège
 de Spire en 1755. Son grand-oncle, capi-
 taine aide-major, avait été tué de sept coups
 de feu à la bataille de Cassano en 1709, et
 un de ses arrière-grands-oncles avait péri
 de la même manière au siège d'Ath en 1697.
 D'autres officiers de cette famille étaient
 morts également sur le champ de bataille.
 Enfin on peut dire sans exagération que peu
 de familles ont réuni autant de gloire et
 d'illustrations militaires.

(3) *Ibidem*.

Envoyé au commencement de 1794 à l'aile gauche de l'armée des Ardennes qui manœuvrait sur la Sambre, sous les ordres de Charbonnier et de Desjardins, pour s'emparer de Charleroi, il eut part à toutes les alternatives de succès et de revers qu'essuyèrent ces deux généraux, et mérita d'être mentionné dans un rapport officiel. Il reçut même à cette occasion du comité de salut public une lettre fort honorable. L'armée de la Moselle étant ensuite venue sur cette frontière, après sa belle marche à travers les Ardennes, et toutes ces divisions ayant été réunies sous le nom d'armée de Sambre-et-Meuse, Jourdan en prit le commandement en chef, et remporta la victoire de Fleurus à laquelle Sénarmont eut quelque part en dirigeant l'artillerie du corps de Kléber à l'aile gauche. Il concourut aussi un peu plus tard à la prise de Maestricht, et fut nommé chef de bataillon le 23 novembre 1794. Atteint alors de la petite vérole, il fut obligé de rester pendant plusieurs mois à Givet. A peine rétabli, il concourut au siège de Luxembourg, et prit le commandement de l'artillerie de cette place lorsqu'elle fut au pouvoir des Français. Dans les campagnes de 1796 et 1797 il commanda le parc de l'armée de Sambre-et-Meuse sous Hoche et Beurnonville, puis il fut distingué par le gouvernement de ce temps-là et appelé dans la capitale, pour y faire partie du comité d'artillerie. Il occupait cette place importante en 1799, à l'époque du 18 brumaire. Bientôt remarqué par celui que cette révolution avait conduit au pouvoir suprême, il fut chargé, dans le mois de mars 1800, d'un commandement dans l'armée

de réserve, destinée à réparer en un jour toutes les pertes que la France avait faites depuis deux ans. Ce fut lui qui, dans cette mémorable campagne de Marengo, conduisit l'artillerie sur le mont Saint-Bernard et sous le cañon du fort de Bard, puis au passage du Pô, où il jeta des ponts avec une vitesse prodigieuse, admirée et récompensée aussitôt par le premier consul, qui le fit colonel et lui donna, dès que la paix fut signée, le commandement du 6^e régiment d'artillerie à Rennes. Sénarmont passa, en 1804, au camp de Boulogne où il commanda le personnel de l'équipage de siège destiné à la conquête de l'Angleterre, mais qui fut bientôt détourné de cette difficile entreprise pour envahir l'Autriche. Ce fut surtout dans cette brillante campagne qu'il se fit remarquer par son habileté, son zèle et sa prodigieuse activité. Personne ne pouvait mieux que Napoléon apprécier de tels avantages. Dans les nombreuses promotions qui accompagnèrent son avènement à l'empire, le brave colonel du 6^e d'artillerie ne devait pas être oublié; cependant le souverain maître hésitait encore. « *Vous êtes bien jeune*, lui dit-il un jour. — *Sire, j'ai votre âge*, » répondit vivement Sénarmont. Cette brusquerie qui, dans tout autre cas, eût déplu, ne choqua point l'empereur, ou du moins il n'en fit rien paraître, et Sénarmont fut nommé, le 3 mai 1805, sous-chef de l'état-major-général d'artillerie. Ce fut en cette qualité qu'il assita à la bataille d'Austerlitz où, chargé d'occuper la position importante de Santen, à l'aile gauche, il s'y maintint avec la plus grande fermeté contre les attaques répétées du général russe Bagration, ce dont il reçut de

nombreuses félicitations. Cependant il n'obtint point encore l'avancement qu'il avait droit d'attendre ; ce n'est qu'au mois d'août 1806 qu'il fut nommé général de brigade et commandant de l'école de Metz. Ce dernier titre n'était guère qu'honorifique, car il resta toujours sous-chef de l'état-major-général à la grande armée, puis chef de l'artillerie au 7^e corps que commandait Augereau. Il assista aux batailles d'Iéna, de Golymin et d'Eylau, où il se signala encore par son habileté et sa bravoure. Mais ce qui le distinguait plus particulièrement des autres chefs, c'était sa haine pour le pillage et les désordres qui ont trop souvent accompagné et flétri les plus honorables lauriers. Ces généreux sentiments se peignent bien dans une de ses lettres de cette époque. « Jamais campagne n'a été si dure, et jamais les excès si affreux et si motivés, s'il peut y en avoir qui le soient. Je suis las, archi-las de ce métier qui n'a plus rien d'honorable sous quelque point de vue qu'on veuille l'envisager. Je dois cette justice au maréchal Augereau, qu'il a maintenu son corps d'armée dans la meilleure discipline, relativement aux autres, et que lui-même a donné l'exemple d'une intégrité et d'un désintéressement dont il n'a pas la réputation ; mais il n'a pu empêcher que le besoin et l'exemple ne perdissent son corps d'armée. » On sait combien eut à souffrir dans cette terrible bataille d'Eylau le malheureux septième corps. Toujours au poste le plus périlleux, ce ne fut que par une sorte de miracle que Sénarmont échappa encore une fois à la mort. Rien de plus touchant que les simples expressions dont il se servit

pour en faire part à son frère. « Oui, très-certainement, la Providence veillait sur moi à Preussich-Eylau, où j'ai porté mon artillerie à 250 toises en avant de ma première position, avec la ferme conviction que j'allais être tué, et je vous disais à tous mentalement un éternel et tendre adieu.... » Ce dernier trait rappelle bien le vers où Virgile exprime avec tant de sensibilité la dernière pensée d'un guerrier :

Dulces moriens reminiscitur Argos.

Après la dissolution, ou plutôt l'anéantissement du 7^e corps, Sénarmont fut nommé au commandement de l'artillerie du 1^{er} qui couvrait le siège de Dantzick, sous les ordres de Victor, et qui ne tarda pas à reprendre à l'aile gauche de la grande armée la place qu'il tint si glorieusement à la bataille de Friedland, la dernière de cette guerre, où Sénarmont joua un si beau rôle. Ce fut là qu'il donna à l'artillerie une impulsion qui étonna Bonaparte lui-même. Voyant ce brave général, qui avait concentré toute l'artillerie du 1^{er} corps et allait attaquer avec elle seule le centre de la ligne russe à cent toises de ses batteries, il le crut gravement compromis, et dépêcha son aide-de-camp Mouton pour connaître la cause d'un pareil mouvement. « *Laissez-moi faire*, répondit Sénarmont emporté par son ardeur, *je réponds de tout !* » Et quand l'aide-de-camp revint, l'empereur avait déjà jugé la manœuvre ; il dit en souriant : « *Ces artilleurs sont de mauvaises têtes qui voient quelquefois mieux que nous ; laissons-les faire.* » Et, en effet, ce mouvement audacieux avait décidé la victoire. Napoléon le reconnut franchement en disant : « *Sénarmont, vous avez fait mon succès.* » Et il y

mit d'autant plus d'importance que cette manœuvre rentrait dans ses propres idées sur l'emploi de l'artillerie. Il n'en avait pas encore vu d'application aussi positive, aussi heureusement exécutée, et il s'en servit depuis avec beaucoup de succès dans plusieurs occasions, notamment à Wagram. Cette bataille de Friedland est sans contredit celle où Séarmont déploya le plus d'habileté et de valeur. Il est curieux de voir, après une aussi belle journée comment il en rendit compte à son frère.

« ... Nous fûmes placés sur quatre lignes derrière les grenadiers réunis; à gauche un ravin, à droite un bois, nul moyen de se tourner des deux côtés: il fallait s'attaquer de front et s'enfoncer. On me laissa le maître absolu de placer et diriger mon artillerie composée de 30 pièces. J'en formai deux batteries de 15 chacune, et j'en flanquai notre front à droite et à gauche, la première commandée par le major Raulot, la deuxième par le colonel Forno, et toutes les deux presque toujours par moi. Je portai mes deux batteries, pour première position, à 200 toises de l'ennemi, et après une vingtaine de salves, cet ennemi ne bougeant pas, quoique nous vissions les rangs s'éclaircir de minute en minute, je fis marcher les deux batteries à la prolonge, et leur fis prendre position à 60 toises de la ligne russe. Le terrain étant en triangle, et nous marchant vers la pointe, nous nous trouvâmes réunis. Ce fut alors que nous fîmes pendant 25 minutes le plus terrible feu de mitraille que j'aie jamais vu. Nous rasâmes leurs masses qui disparaissaient et se renouvelaient à chaque instant. Leur emplacement après le com-

« bat présentait environ 4,000 morts sur ce point seul... J'ai été chargé le 16 de jeter un pont sur la Prégel par l'empereur lui-même. Il n'est sorte d'amitiés qu'il ne m'ait faites, ainsi que le jour de la bataille. De même tous nos généraux, nos officiers, de simples soldats venaient me serrer les mains et applaudissaient nos canonniers, lorsque nous rentrâmes. Enfin, cher frère, j'éprouve qu'il est doux d'avoir contribué à donner la paix à son pays, et de la gloire à sa nation. Je ne me soucie plus de grâce, de faveur, ni de grades. Je veux arranger mes affaires, vous embrasser tendrement, vous, ma femme et mes enfants, et je n'ai point d'autre désir. » Ces dernières paroles montrent assez que, bien que parvenu au premier rang de l'armée, Séarmont n'était pas content de sa position. Il n'avait pas servi en Égypte, fort peu en Italie, et il avait à se plaindre de plusieurs passe-droits. D'ailleurs il n'approuvait point le despotisme, l'oppression sous lesquels gémissait la France.

« Ce ne sont pas les chances et les peines de cette guerre qui me la rendent désagréable, écrivait-il le 21 mars 1807 au même dépositaire de ses plus secrètes pensées, c'est le peu de fruit que la France en recueillera, même en la supposant la plus heureuse possible. Au surplus, nous n'y pouvons rien, et nous devons nous laisser entraîner au torrent, puisque ma position le commande. » Il est évident que, malgré son admiration pour le génie de Napoléon, Séarmont se laissait peu entraîner au torrent, et qu'au milieu de l'enthousiasme, de la dégradation universelle, il est resté, dans toute la force de l'expression,

un homme d'honneur et de probité. Par-dessus tout il était bon Français, et son bonheur eût été de finir sa vie au milieu de sa famille à Dreux, qui était sa ville de prédilection, quoiqu'il n'y fût pas né. Aussitôt après la paix de Tilsitt il demanda un congé. « Dans le courant de cette guerre, écrivit-il au prince de Neufchâtel, j'ai perdu mon père. Père de famille moi-même, j'ai à terminer des affaires très-urgentes dont dépend le sort de mes enfants. L'artillerie du 1^{er} corps est dans le meilleur état; et en très-peu de temps je le rejoindrais, si les circonstances l'exigeaient. L'empereur a paru satisfait de mes services et de ma conduite dans la campagne que nous venons de faire, et notamment aux batailles d'Eylau et de Friedland. » En conséquence, il fut mis en congé et nommé président à vie du collège électoral d'Eure-et-Loir, où il reçut de nombreux témoignages d'estime et d'admiration; mais il ne resta pas long-temps dans cette heureuse position. Bientôt commença la funeste guerre d'Espagne, et dès le 26 août 1808 Sénarmont reçut ordre d'aller encore une fois prendre le commandement de l'artillerie du premier corps, qui venait d'être transporté des bords du Niémen au delà des Pyrénées. Deux mois après il était à Burgos passant en revue cette excellente troupe, lorsque tout à coup parut à côté de lui Napoléon qu'il n'avait pas vu depuis Friedland. « Vous avez une belle troupe, lui dit l'empereur. — Oui, sire, mais encore plus brave que belle. — Je le sais, vous m'avez rendu un immense service à Friedland; je crois encore entendre votre terrible canonnade: savez-vous que vous m'avez un instant fait peur? » — Le maréchal Lannes

venait de gagner la bataille de Tudela; il s'agissait de reprendre Madrid et d'enlever les défilés du Sommo-Sierra défendus par de bons retranchements et des troupes qu'animaient le désespoir et le plus ardent patriotisme. Sénarmont dirigea toutes les attaques, surmonta tous les obstacles, et dès le 3 déc. l'armée française tout entière parut en bataille sous les murs de Madrid. Ce fut encore l'artillerie du 1^{er} corps que Napoléon chargea des attaques, et qui en moins de trois jours réduisit à capituler une ville dont la garnison et les habitants avaient juré de s'ensevelir sous ses ruines. Napoléon, qui fut témoin de tout, en exprima sa satisfaction à Sénarmont sur le champ de bataille, et le nomma général de division. Il lui avait accordé peu de temps auparavant une dotation de dix mille francs avec le titre de baron et celui de commandant de la Légion-d'Honneur. Voici comment ce brave général rendit compte de tout cela à son frère. « L'empereur m'a nommé général de division de lui-même et seul; c'est le résultat de l'attaque de Madrid, où mon artillerie a fait merveille. Ce serait une belle occasion de voguer à pleines voiles sur la mer de l'ambition; mais rien ne me tente que les choses de Dreux et de Voisins (terre qu'il possédait). Lorsque j'aurai achevé mes trente ans, si Dieu me prête vie, j'aurai le droit de demander ma retraite. C'est tout ce à quoi j'aspire. » Ainsi parvenu à l'apogée de sa carrière, il désirait plus que jamais d'aller vivre et mourir au milieu des siens, mais il ne devait pas en être ainsi; cette horrible guerre n'était qu'à son début; le premier corps dont il dirigeait l'artillerie devait y combattre encore long-temps, avec de

nombreuses vicissitudes ; et Sénarmont n'était pas destiné à en voir la fin. Il triompha d'abord à Ucles, à Medellin. Moins heureux à Talavera, il y eut un cheval tué sous lui, et fit quelques pertes dans son artillerie, pertes que l'envie exagéra et que l'empereur, lorsqu'il eut reconnu la vérité par l'examen de rapports contradictoires, n'attribua qu'au général Sébastiani à qui il fit retenir sur ses appointements le prix de deux pièces de canon abandonnées à l'ennemi. Sénarmont, voyant avec peine que dans le rapport officiel on n'avait pas rendu justice aux officiers de l'artillerie badoise qui avaient pris part à l'action d'une manière fort honorable, écrivit lui-même au grand-duc, pour lui en témoigner sa satisfaction, ce qui avait quelque chose d'irrégulier, il faut en convenir, et fut sévèrement blâmé par l'empereur. La bataille d'Ocana, que livrèrent aux Espagnols trois corps de l'armée française sous les ordres du maréchal Soult, fut plus heureuse. Sénarmont y commandait toute l'artillerie qui fit encore *merveille* selon sa propre expression dans la lettre qu'il en écrivit à son frère, avec ce ton de simplicité qu'on ne peut comparer qu'à celui de Turenne racontant ses propres exploits. Favé, dans son *Histoire de tactique*, a parlé avec plus d'étendue de ce beau fait d'armes :

« Qui n'admirerait la belle combinaison du général Sénarmont ? Il sait qu'on doit tourner la droite de l'ennemi, qui alors sera obligé d'exécuter un changement de front en arrière. Alors, au lieu d'aller prendre part directement à cette attaque, il commence par battre le centre qui menace de percer, et le force de reculer. Tranquille ensuite de ce côté, il exécute un

« changement de front qui lui permet d'enfiler toute la ligne espagnole. Mais si cette combinaison est belle, c'est l'exécution surtout que nous devons admirer. Elle peut être entravée par le feu des nombreux tirailleurs, placés dans le ravin. Dans toute autre circonstance ce ne serait point à l'artillerie à les éloigner, mais ici pour être plus sûr du succès, pour qu'il ne puisse manquer par des causes indépendantes de lui, c'est avec de l'artillerie même que Sénarmont protège ses batteries contre les tirailleurs que le terrain favorise. L'action doit durer peu ; il n'épargne pas la mitraille, et parvient à son but... » Ce but était la destruction de l'armée espagnole ; et en effet, bientôt poursuivie avec la plus grande vigueur, elle met bas les armes par colonnes entières, perd ses canons, ses drapeaux, et ce qui peut s'échapper disparaît. « A force de combats, écrivait le lendemain de cette importante victoire celui qui y avait le plus contribué, j'espère que nous viendrons à bout de terminer cette guerre. Cette nation est désunie, sans but, sans vrai courage. Un instinct d'orgueil et de férocité la rend opiniâtre ; mais elle n'est pas courageuse, et leurs armées les plus nombreuses se dissipent lorsqu'on les attaque sérieusement. Il n'y a pas grande gloire à vaincre de pareilles troupes, mais il est cruel que cela nous coûte de braves gens. La victoire d'Ocana et la paix d'Autriche changeront, j'espère, nos affaires. Je suis plus que las du perpétuel exil où je me trouve ; je vieillis rapidement, loin de ceux que j'aime, et avec qui je me trouverais si bien. » Dans toute sa correspondance on trouve

ainsi une empreinte de sensibilité, de goûts pacifiques qui étonnent dans un guerrier vivant depuis si longtemps sur des champs de bataille ; mais la pitié et la bienfaisance étaient innées chez lui. « Je sais, « écrivait-il un autre jour, que ce « sont dans notre métier des senti- « ments fort incommodes ; mais je « n'ai jamais pu les déraciner... » Ce qu'il détestait surtout, c'était le pillage et les concussions dont, à côté de lui, d'autres généraux accablaient le pays. Et il le disait hautement, sans crainte ni ménagement, même pour ses supérieurs. Un jour qu'il dînait chez le roi Joseph avec tous les chefs de l'armée, et qu'on vint à parler d'un malheureux employé des vivres pris sur le fait de concussion et condamné à mort : « Si vous voulez détruire le mal, dit- « il, c'est à la racine qu'il faut l'at- « teindre ; faites fusiller le premier « des commandants en chef qui sera « pris en faute, à commencer par moi, « si cela m'arrivait... » « A ces mots, dit son biographe, plus d'un convive baissa les yeux, et regarda son assiette. » Il faut se rappeler que c'était le temps où l'on enlevait dans ces contrées de magnifiques tableaux, et où les mêmes hommes, après avoir formé de grands magasins de vivres dans une position, les vendaient à des juifs, et allaient plus loin en former d'autres pour les vendre encore... On conçoit qu'avec de pareils moyens de grandes fortunes sont bientôt faites. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que c'est la France qui a payé tout cela dans les revendications de 1815 ! Quant à Sénaumont, comme il détestait par-dessus tout les pillards, et qu'il n'exerça jamais la moindre concussion, quoi- que mieux placé pour cela que beau-

coup d'autres, il était obligé, dit encore son biographe, de s'imposer des privations pour ne pas dépenser son patrimoine à l'armée. « Malgré la « belle et brillante apparence de « ma position, écrivait-il, je m'y « ruine avec toute l'économie pos- « sible. Ce siècle ne convient qu'à « ceux qui savent piller et voler, et « je ne crois pas que jamais je l'ap- « prennne... » Vers le temps où il écrivait ainsi à ses amis, Sénaumont avait occupé Andujar avec de nombreuses troupes ; les magistrats étant venus lui offrir une grosse somme en or, afin de se soustraire à d'inévitables réquisitions, loin de trouver M. de Turenne un homme inimitable, comme l'a dit un de ses compagnons d'armes, il repoussa cette offre avec indignation, et continua sa route, payant partout les provisions qu'on s'empressait de lui apporter. Il arriva ainsi sous les murs de Cadix où il fut encore une fois chargé de diriger l'artillerie de siège. Déjà il avait établi plusieurs batteries, lorsque le 25 oct. 1810, voulant essayer la portée de ses canons, accompagné seulement de quelques officiers, il fut frappé d'un obus tiré des batteries de la place et mourut sur-le-champ. Ce fut pour toute l'armée un très-déplorable événement ; elle porta le deuil pendant un mois, et le maréchal Soult qui la commandait l'annonça par un ordre du jour dans les termes les plus flatteurs. On lui rendit tous les honneurs de son grade, et les généraux Villatte et Cassagne prononcèrent son oraison funèbre. Plus tard un service fut fait à sa mémoire par ordre de l'empereur. Son cœur embaumé fut apporté à l'église Ste-Geneviève à Paris. Son corps, ainsi que celui du général Degenne, mort à côté de lui, fut déposé dans une cha-

pelle de Chiciana, où le commandant de l'artillerie française Tirlot n'en trouva aucune trace lorsqu'il voulut le reconnaître en 1823. Une populace insensée avait dès long-temps jeté au vent la cendre de celui de nos généraux qui l'avait le plus généreusement protégée. Le conseil-général d'Eure-et-Loir avait voté en 1811 un monument à sa mémoire, mais cette décision n'a pas eu de suite. L'amitié fraternelle a suppléé à cet oubli en faisant placer un marbre qui rappelle son souvenir dans une chapelle de l'église de Dreux. Son nom figure sur l'arc-de-triomphe de l'Étoile, et son buste à Versailles dans la galerie des généraux morts sur le champ de bataille. Madame de Sénarmont, après dix-huit ans d'une union heureuse sous tous les rapports, éprouva tant de chagrin de sa perte qu'elle tomba malade et ne lui survécut que deux ans. — Son fils est receveur-général des finances à l'île Bourbon, et sa fille a épousé M. de la Bigottière, ancien capitaine de dragons de la garde royale. — Le général Marion, qui fut son digne ami et que la France vient de perdre, a publié : *Mémoires sur le lieutenant-général d'artillerie baron de Sénarmont, rédigés sur la feuille officielle du dépôt de la guerre; sa correspondance privée, ses papiers de famille, etc.*, Paris, 1846, in-8°.

M—D j.

SENAULT (JEAN-FRANÇOIS-ALBERT-IGNACE-JOSEPH), général français, né le 26 septembre 1762, descendait de Pierre Sénault, greffier du roi au parlement de Paris, dont la famille s'était fait maintenir dans la noblesse de ses ancêtres, par arrêt du conseil du 18 février 1721. A 17 ans, il entra dans la marine en qualité de volontaire d'honneur, pour aller secourir les Américains;

et dans le combat que la frégate *le Robecq*, commandée par le contre-amiral Van Stabel, soutint contre le vaisseau anglais *le Crocodile*, il eut le bras gauche emporté. En 1788, lors de l'insurrection des provinces de Belgique contre la domination autrichienne, il alla servir dans les rangs des patriotes, et il se trouvait à la victoire de Turnhout où il passa l'Escaut avec Van der Mersch. A Gand, il était au nombre des habitants qui chassèrent la garnison autrichienne, et tant que durèrent les hostilités, il ne cessa d'y prendre une part active. S'étant ensuite enrôlé dans les armées françaises, il y parvint dès l'année 1792 au grade de chef de bataillon, et concourut, quoique mutilé, à toutes les affaires de cette campagne, notamment à celles de Valmy et de Jemmapes. Le 10 sept. 1793, il reçut deux coups de baïonnette en forçant les redoutes de la forêt de Mormale, près de Preux-aux-Bois. A peine rétabli, il reprit les armes, et le 7 octobre suivant il fut nommé colonel à la place de M. Richtersleben, tué à ses côtés. Dix jours après, il fut de nouveau blessé de trois coups de feu en poursuivant l'ennemi. Devenu enfin général de brigade, il commanda successivement les places de Mons, Bruxelles et Montmédy. Sous la restauration, il fut mis à la retraite, et mourut vers 1834 dans un âge avancé. Il était membre de la correspondance académique de l'Athénée de Paris.

C—H—N.

SENAVE (JACQUES-ALBERT), peintre, né le 12 septembre 1758, à Loo, près de Furnes, était fils d'un boulanger. Il ne reçut qu'une instruction fort ordinaire, mais il en profita bien, et annonça de bonne heure des dispositions pour le dessin. Un

chanoine régulier de l'abbaye de Loo qui, par amusement, cultivait la peinture, ayant vu les esquisses du jeune homme, le prit en affection et lui enseigna les premiers principes de l'art. Il engagea même son père à l'envoyer à Dunkerque pour y suivre les cours de l'académie; mais, afin de le mettre en état de pourvoir à son existence, on le plaça chez un boulanger de cette ville. Celui-ci, oubliant les conditions convenues, ne lui laissait pas le temps de vaquer à ses études; Senave s'enfuit et retourna dans la maison paternelle. Quelques amis vinrent à son secours, et, abandonnant tout-à-fait la boulangerie, il reprit le chemin de Dunkerque où, après trois ans de travaux assidus, il remporta le premier prix de l'académie. Ayant suivi son professeur à l'école de dessin de Saint-Omer, il alla deux fois à Paris dans le but de perfectionner ses talents; mais ses moyens pécuniaires ne lui permirent pas d'y rester long-temps. Dans l'intervalle il revint à Loo, où il travailla pour un riche propriétaire, puis exécuta un tableau de l'*Assomption* pour l'église du lieu. Ses protecteurs le firent admettre comme élève à l'académie d'Ypres, érigée par l'impératrice Marie-Thérèse. L'évêque de cette ville lui commanda plusieurs tableaux et lui témoigna une bienveillance qui semblait assurer son avenir; mais la mort du prélat renversa les espérances de l'artiste. Il retourna à Paris, fréquenta l'Académie royale de peinture, reçut de bons conseils du professeur Suvée, son compatriote (*voy. SUVÉE, XLIV, 242*), travailla d'après nature et remporta deux prix. Ayant acquis par ses talents une certaine fortune, il se maria. L'unique fruit de cette union fut un fils qui, après

avoir terminé d'excellentes études classiques, s'appliquait à la peinture avec autant d'ardeur que de succès, lorsque la mort l'enleva à l'âge de 22 ans; sa mère le suivit de près dans la tombe. Cette double perte accabla Senave; il chercha un allègement à sa douleur dans la pratique de son art et même dans la culture de la poésie française et flamande, pour laquelle il avait des dispositions innées, quoiqu'il n'en connût pas tous les principes. Informé que, par suite de circonstances malheureuses, ses parents avaient laissé quelques dettes, il s'empressa d'aller à Loo; réunit les créanciers et les solda intégralement. Il assura aussi une pension alimentaire à la veuve d'un de ses frères. En 1821, il fit encore un voyage en Belgique pour offrir son tableau représentant une *Réunion d'artistes dans l'atelier de Rembrandt* à l'académie d'Ypres, qui le nomma directeur honoraire. Il donna à l'église de Loo, sa ville natale, une autre production représentant *les Sept OEuvres de Miséricorde*, et à cette occasion il distribua aux pauvres d'abondantes aumônes. Partout où il passa on l'accueillit avec transport et on lui décerna de grands honneurs, qui lui causèrent une vive émotion. Revenu à Paris, il fut atteint de paralysie au côté droit, et ce funeste accident le plongea dans un profond chagrin; cependant à force d'essais et de persévérance il parvint à se servir assez habilement de la main gauche pour écrire lisiblement et même pour dessiner: il fit ainsi son propre portrait à la mine de plomb, de deux manières, en face et de profil. La Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand le nomma, en 1822, membre honoraire de la classe de peinture,

et chargea même M. Van Roo de rédiger sur cet artiste une *notice biographique* qui a été insérée dans les *Annales* de la Belgique et imprimée séparément, avec la gravure au trait et l'explication de son tableau représentant l'atelier de Rembrandt; cette gravure avait déjà paru dans les *Annales du Salon de Gand*, 1822, planche 55. L'état d'infirmité où se trouvait Sénave le détermina à contracter un second mariage avec une personne qui lui prodigua jusqu'au dernier moment les soins les plus affectueux. Il mourut à Paris le 22 février 1823, et fut inhumé au cimetière du Père-Lachaise, où un monument lui a été érigé. Outre les productions qu'il a laissées en Belgique et en France, d'autres en plus grand nombre sont répandues dans la Russie, l'Allemagne, la Suisse, l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique. La plupart des tableaux de Sénave, dans le genre de Téniers, représentent des fêtes flamandes, des scènes comiques, et se distinguent par la pureté du dessin, l'originalité de la composition et l'imitation parfaite de la nature. P—RT.

SÉNECTÈRE (ANTOINE DE), évêque du Puy en Velay, nommé en 1561, ne se fit sacrer qu'en 1573. Également propre à figurer comme guerrier, suivant l'usage de ce temps-là, il avait été nommé par le roi gouverneur et commandant dans le Velay, en 1567. L'année suivante, il marcha, à la tête d'un corps de troupes qu'il avait rassemblé avec quelques seigneurs, à la rencontre d'une armée de religionnaires, qui les défirent près de Gannat. Peu découragé par ce revers, il reprit en 1569, sur les protestants, la chartreuse de Bonnefoi, aux frontières de son diocèse, dont la garnison fut passé au

fil de l'épée. Les ordres de la cour pour le massacre de la Saint-Barthélemi lui étant parvenus, il épargna le sang des protestants habitants du Puy. Les ayant appelés chez lui, il les fit abjurer. Une pareille conduite devait lui mériter la reconnaissance des protestants; néanmoins ils s'emparèrent, en 1574, de son château d'Espaly, à un quart de lieue du Puy, déjà devenu célèbre par le séjour de Charles VII, encore dauphin, qui y apprit la mort de Charles VI et fut proclamé roi le 25 octobre 1422. Député aux États de Blois, il ne revint au Puy qu'en 1589. Reconnaisant la légitimité des droits de Henri IV à la couronne de France, et voyant avec peine que la masse des habitants du Puy était ligueuse, il se retira à son château d'Espaly, qu'il fit fortifier encore, et y mit une bonne garnison. Il fut sollicité plusieurs fois de rentrer dans la ville du Puy, mais il s'y refusa, ayant tout à craindre de la fureur des ligueurs, et sans espoir de les ramener à l'autorité de Henri IV; car tous les moyens pour les y résoudre avaient été employés vainement, de concert avec François de Clermont, seigneur de Chartes et de la Brosse, sénéchal du Puy, récemment nommé lieutenant-général pour le roi au pays de Velay. Deux ans après, en 1591, le bourg et le château d'Espaly furent battus vigoureusement avec du canon par les ligueurs, et son château forcé de se rendre par capitulation. Il eut ensuite une entrevue au monastère des cordeliers du Puy avec le duc de Nemours, l'un des principaux chefs de la Ligue; mais ce prince ne put le détacher du parti du roi. Par un accord fait entre les royalistes et les ligueurs du Velay, la petite ville de Monastier ayant été remise entre ses

main, en 1591, il s'y retira, et y mourut, dans l'abbaye des Bénédictins, le 3 novembre 1593. A—N—D.

SENÉE (CHARLES-F.), professeur de philosophie à l'académie de Caen, mort dans cette ville le 25 novembre 1823, âgé seulement de vingt-quatre ans, manifesta dès son enfance une vive ardeur pour l'étude, et fit ses humanités avec beaucoup de succès. Profond helléniste, il se livra bientôt à la métaphysique, à la physiologie, à l'économie politique, et tourna surtout ses investigations vers l'école écossaise. Dans un *Essai sur l'amitié*, il appliqua et analysa avec bonheur les principes développés par Adam Smith dans sa *Théorie des sentiments agréables*. En 1820, Senée fit un voyage en Angleterre pour y étudier l'organisation de l'instruction publique. Accueilli avec bienveillance par d'illustres personnages, tels que Brougham, Mill, Bentham, Southey, Dumouriez, il visita l'université d'Oxford et puisa d'utiles renseignements dans les entretiens qu'il eut avec plusieurs membres du collège de la Trinité. Revenu en France, il obtint le grade de docteur ès-lettres, après avoir soutenu deux thèses remarquables, l'une en français, l'autre en latin : *De l'histoire envisagée comme composition littéraire ; De signis sive de signorum in ideis generandis et instruendo ingenio vi ac potestate*, Caen, 1821, in-8°. En s'occupant des sciences morales et politiques, Senée ne négligea point la jurisprudence ; il avait suivi des cours de droit et s'était fait recevoir avocat. Promu à la chaire de philosophie de l'académie de Caen, il fut chargé de composer le discours annuel universitaire, et prit pour sujet *l'utilité des études philosophi-*

ques sur le bonheur et le perfectionnement moral de l'homme dans son état individuel et par rapport à la société, s'attachant à démontrer que la philosophie n'est pas incompatible avec l'éloquence, et que les plus grands orateurs ont été de profonds philosophes. Les fonctions du professorat, loin de ralentir son ardeur pour l'étude, ne firent que la stimuler ; mais sa santé ne put résister aux travaux excessifs qu'il s'était imposés, et la mort vint l'arrêter au début d'une carrière où ses premiers succès lui en présageaient de plus grands encore. Il a laissé manuscrits : 1° un *Essai sur l'application de la méthode d'analyse et d'induction au phénomène de notre intelligence, contenant un aperçu historique des erreurs qui ont égaré la plupart des philosophes dans ces sortes de recherches* ; 2° un *Essai sur le genre romantique, contenant un examen détaillé des ouvrages de lord Byron*. On trouve une notice sur Senée dans la *Revue encyclop.*, XXIII, 273, juillet 1824. P—RT.

SENNEFELDER (ALOYS), inventeur de la lithographie, né à Prague en 1771, était fils d'un comédien qui s'était engagé au théâtre de Munich, et qu'il perdit quand il eut atteint l'âge de 20 ans. Il voulut suivre alors la même carrière, mais voyant qu'on le réduisait au rôle de comparse, il préféra composer pour le théâtre. Il fit paraître une pièce intitulée *le Connaisseur des jeunes filles*, comédie probablement médiocre puisqu'elle a été complètement oubliée. A celle-ci devait en succéder une autre ; mais, comme l'impression éprouva des retards, l'auteur chercha le moyen de parvenir à la publicité par un procédé typographique plus expéditif que celui de ras-

sembler des lettres mobiles. Abandonnant alors pour toujours l'art dramatique, il devint industriel. Il essaya d'abord d'écrire sur des planches de cuivre, puis sur des pierres calcaires, et enfin sur les pierres provenant des carrières de Solenhofen, employées dans les maisons à Munich pour le carrelage. Il raconte lui-même, dans l'histoire qu'il a faite de son invention, qu'un jour ayant à la hâte et faute de papier écrit le mémoire de sa blanchisseuse sur une de ces pierres à l'aide de l'encre qu'il avait composée pour ses essais, il eut tout à coup l'idée d'essayer de tirer une épreuve de ce mémoire, après avoir, par le moyen de l'eau-forte, produit un peu de relief pour l'écriture faite sur la pierre. Cet essai réussit, et Sennefelder acquit dès-lors la conviction qu'il pourrait dessiner sur la pierre de Solenhofen, et en tirer des épreuves comme d'une gravure sur une planche de cuivre. Il voulait surtout appliquer sa découverte à la publication des compositions musicales, et en 1796 il fonda avec un musicien de la cour, nommé Gleissner, qui est resté long-temps son associé, le premier atelier lithographique; trois ans après, les deux entrepreneurs obtinrent du gouvernement bavarois un privilège pour quinze ans. Sennefelder avait été auparavant dans une position si gênée, qu'il s'était offert pour remplacer un conscrit, et qu'au lieu de lithographe il serait entré dans l'artillerie bavaroise, si on ne l'avait pas refusé à cause de son origine étrangère. Encore la première tentative, faite de procédés perfectionnés, eut peu de succès; mais Sennefelder parvint, à force de méditations et d'essais, à rendre les procédés plus expéditifs et plus économiques; il réussit même

à transporter sur la pierre des imprimés et des gravures, et à les multiplier par la lithographie. Différentes vignettes qu'il fit pour un catéchisme prouvèrent que cet art pouvait s'appliquer aussi au dessin; mais Sennefelder pensait toujours à en tirer parti pour la publication de morceaux de musique. Il vendit le secret de son invention à l'éditeur André, d'Offenbach, et résida même quelque temps dans cette ville, afin de mieux organiser un grand atelier lithographique; ce qui ne l'empêcha pas de projeter l'établissement d'autres ateliers dans les capitales de l'Autriche, de la Prusse, de la France et de l'Angleterre. Il se rendit en effet à Londres et à Vienne. Dans la dernière de ces villes il s'associa avec un entrepreneur pour l'impression de la musique, puis, faute de succès, il vendit son procédé à un fabricant de toiles peintes qui voulait s'en servir pour ses impressions sur coton. Il revint ensuite à Munich, où ses frères avaient continué d'exploiter son brevet, et, soutenu par le baron d'Arétin, il put donner plus d'extension à son établissement qui fournit dès-lors non-seulement de la musique et des circulaires, mais aussi des objets d'art, tels que le livre de prières d'Albert Dürer. Bientôt le nouveau moyen fut appliqué à la topographie; le gouvernement bavarois établit un atelier pour les cartes lithographiées et chargea Sennefelder de le diriger, en lui accordant le titre d'inspecteur du bureau du cadastre et une pension. Sa découverte n'avait pas tardé à exciter l'attention publique dans tous les pays de l'Europe, et de donner lieu à des établissements imparfaits d'abord, mais qui se perfectionnèrent à la longue; on sait qu'en France le comte de Lasteyrie et, Engelmann,

originaire de Mulhouse, mirent une grande activité à faire jouir leurs compatriotes de la nouvelle invention qui depuis a pris une extension que l'inventeur même n'a pas dû prévoir. Sennefelder vint à Paris vers 1819 et opéra sous les yeux d'une commission nommée par la société d'encouragement pour l'industrie nationale. Cette commission fit ensuite un rapport favorable que justifiaient d'ailleurs les produits qu'on vit sortir des principaux ateliers lithographiques. Si l'inventeur n'a pas recueilli de sa découverte le profit qu'il aurait pu en attendre, c'est parce que le défaut de fonds l'avait contraint d'opérer lentement et de perdre en sollicitations et en démarches un temps qui fut employé par d'autres à rendre les procédés plus prompts et moins dispendieux. En 1819 parut à la librairie de Treuttel et Wurtz, où avaient eu lieu aussi les essais dont il vient d'être parlé : *L'art de la lithographie, ou Instruction pratique contenant la description des différents procédés à suivre, précédée d'une histoire de la lithographie et de ses divers progrès*, par A. Sennefelder, avec un portrait de l'auteur et vingt planches, in-4°; trad. de l'allemand en français par Nic. Ponce. Les mêmes libraires publièrent ainsi l'*Aqua-tinta lithographique, ou Manière de reproduire les dessins faits au pinceau*, 1824, grand in-4°, avec planches. En effet, Sennefelder avait trouvé le moyen de fournir par la lithographie des dessins coloriés. On a encore de lui : *Recueil papyrographique. Premiers essais d'impression chimique sur cartons lithographiques nouvellement inventés*, in 4°. — *Portefeuille lithographique, ou Recueil de sujets de divers*

genres, dessinés et imprimés sur planches lithographiques nouvellement inventées pour la multiplication de tous dessins, etc., Paris, chez Sennefelder, 1823, cahier in-fol. de 12 pl. Cet homme, qui a donné naissance à une branche d'industrie de laquelle vivent maintenant des milliers d'individus, et qui a fait hausser la valeur des pierres de Solenhofen, dites aussi pierres de Munich, reconnues comme les meilleures pour la lithographie, et dont la Bavière exporte maintenant une grande quantité, est mort le 26 février 1834 à Munich où il avait créé et soutenu jusqu'à la fin de ses jours le premier atelier lithographique qui ait jamais été fondé.

D—G.

SENONNES (ALEXANDRE DE LA MOTTE-BARACÉ, vicomte de), littérateur, né le 3 juillet 1781, en Bretagne, d'une famille noble, dans le château de ses ancêtres, perdit très-jeune ses parents qui périrent pendant le règne de la terreur, et chercha dans la culture des arts un refuge contre les orages de la révolution. Il se fit d'abord connaître par quelques paysages anonymes qu'il exposa aux différents salons, et en même temps il travailla dans les journaux, particulièrement à la *Gazette de France*, où il défendit avec beaucoup de zèle les doctrines monarchiques et religieuses. Il a fourni quelques articles à cette *Biographie universelle*. Après le second retour du roi en 1815, il fut nommé secrétaire de la chambre. Le 31 mai 1816, il obtint la place de secrétaire-général des musées royaux, et conserva le titre de secrétaire-honoraire de la chambre. L'académie des beaux-arts le reçut ensuite au nombre de ses membres honoraires. Enfin il fut nommé secrétaire-général du

ministère de la maison du roi, puis conseiller d'État sous le maréchal Lauriston qui le protégeait spécialement. On lui a reproché les airs de fatuité qu'il se donnait dans l'exercice de ses fonctions; un reproche plus grave qu'il a encouru, c'est d'avoir fait destituer sans motifs le savant bibliographe Barbier, bibliothécaire du roi. Senonnes, ayant perdu tous ses emplois par la révolution de 1830, se retira dans sa patrie où il mourut vers 1840. Ses ouvrages publiés sont : I. *Lettres de Jacopo Ortis*, trad. de l'italien sur la seconde édit., Paris, 1814, 2 vol. in 12 (voy. FOSCOLO, LXIV, 289). Cette traduction a reparu la même année sous le titre du *Proscrit*, et en 1820 sous celui d'*Amour et Suicide*, ou le *Werther de Venise*. II. *Choix de vues pittoresques d'Italie, de Suisse, de France et d'Espagne*, dessinées d'après nature et gravées à l'eau-forte, 1821, in-fol. Cet ouvrage, dédié à la duchesse de Berri, devait être composé de 30 livraisons; il n'en a eu que 7 composées de 6 planches et de 2 feuilles de texte. III. *Promenade au pays des Grisons*, ou *Choix des vues les plus remarquables de ce canton*, dessinées d'après nature et lithographiées par Pingret, avec un texte historique, Paris, 1827-29, pet. in fol. de 86 pages et 38 pl. On doit encore au vicomte de Senonnes une belle édition des *OEuvres dramatiques de Destouches*, précédées d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, Paris, 1811, 1820, 1822, 6 vol. in-8°, avec fig. L—M—X.

SENTIES (JOSEPH), littérateur, né à Toulouse vers 1756, occupa longtemps un emploi de sous-chef dans l'administration de la loterie à Paris, où il mourut le 3 janvier 1824, après avoir publié, sous le voile de l'ano-

nyme : I. *Doléances des dames de la Halle*, 1789, in-8°. II. *La Pauvre Orpheline*, ou *la Force du préjugé*, Paris, an IX (1801), 2 vol. in-12. III. *Le Joueur*, ou *le Nouveau Stukély*, par madame de D***, auteur de *la Pauvre Orpheline*, Paris, Barba, 1807, 2 vol. in-12. Ce titre, *le Joueur*, etc., fut substitué par le libraire à celui que Senties avait donné à son ouvrage : *Les Tripots*, ou *Mémoires pour servir à l'histoire des Maisons de jeux*; mais ce changement n'empêcha pas la saisie du livre, probablement à la requête de l'administration des jeux, ou du fameux Bernard, dont il froissait les intérêts. Le livre fut sévèrement prohibé, et la police, que Bernard payait fort bien, y tint la main, quoiqu'à cette époque les agents de cette police vendissent souvent à leur profit des ouvrages qu'ils avaient eux-mêmes saisis comme prohibés. Senties fut un des rédacteurs de la *Notice sur Ahmed, bey de Soliman, réfugié en France*, 1814, in-8°. Z.

SEPTIER (ARMAND), né à Toulouse le 15 avril 1744, était fils d'un notaire devenu capitoul, dignité qui conférait la noblesse. Dès l'âge de 16 ans il vint à Paris, entra chez les chanoines réguliers de Saint-Victor, où il fit profession le 8 oct. 1763, et, après avoir pris le degré de licencié à la faculté de théologie, donna des leçons dans son abbaye. Bientôt la garde de la célèbre bibliothèque de Saint-Victor lui fut confiée, puis il devint *chambrier*, c'est-à-dire procureur-général de sa congrégation. Enfin il fut nommé, en 1779, prieur de Bucy-le-Roi, diocèse d'Orléans, où il resta jusqu'à la suppression des ordres religieux. Quoique la révolution lui eût fait perdre son bénéfice, il en adopta les principes, mais avec

modération. Ayant accepté des fonctions municipales, il rendit souvent service à des personnes qui ne pensaient pas comme lui. Lors de la réorganisation de la bibliothèque d'Orléans, à laquelle on venait de réunir un grand nombre de volumes provenant des monastères supprimés dans le département du Loiret, il en fut créé conservateur et s'occupa de dresser les catalogues tant des livres imprimés que des manuscrits. C'est dans ce poste modeste, mais honorable qu'il termina sa longue carrière le 17 avril 1824, âgé de 80 ans. L'abbé Septier n'avait pas renoncé à son état ; il était chanoine honoraire d'Orléans et membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de cette ville. Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque qu'il avait rédigé a été imprimé aux frais du conseil municipal, sous ce titre : *Manuscrits de la bibliothèque d'Orléans, ou Notices sur leur ancienneté, leurs auteurs, les objets qu'on y a traités, le caractère de leur écriture, l'indication de ceux à qui ils ont appartenu, précédés de notes historiques sur les anciennes bibliothèques d'Orléans, et en particulier sur celle de la ville*, Orléans, 1820, in-8°. Le rapport de la commission nommée par M. le comte de Rocheplatte, maire d'Orléans, imprimé en tête de cet ouvrage, estime « que l'abbé « Septier a acquis des droits à la reconnaissance des Orléanais par « l'excellent travail auquel il a consacré tant de veilles. La notice historique sur les bibliothèques de l'Orléanais qui sert d'introduction au « catalogue et les notes bibliographiques et critiques dont il est semé « n'en sont pas un des moindres ornements. » Septier avait mis la dernière main au catalogue des li-

vres imprimés ; mais il ne paraît pas avoir été publié. Le *Journal général du Loiret* du 25 avril 1824 contient une Notice sur Armand Septier.

L—M—X.

SERAPHINIS (DOMINIQUE DE), écrivain piémontais de la fin du XV^e siècle, est un des premiers qui se soient occupés de l'étude des synonymes. Son *Floridum compendium synonymorum* fut imprimé à Turin, en 1477, sans indication de lieu ; mis en italien, il reparut dans la même ville en 1500, sous ce titre : *I Sinonimi*. Il y a peu de chose à extraire à présent de cet *Abrégé fleuri*.

B—N—T.

SERAPION (SAINT), surnommé *le Scolastique*, à cause de son érudition et de son éloquence, était né vers la fin du III^e siècle. Il remplissait les fonctions de catéchiste à l'église d'Alexandrie lorsqu'il se retira dans la solitude, d'où il allait quelquefois visiter saint Antoine. Ordonné évêque de Thmuis, en Égypte, vers 340, il fut compté au nombre des plus illustres défenseurs de la foi catholique. Saint Athanase avait une grande confiance dans ses lumières et lui soumettait, pour les reviser, ses propres ouvrages. Ce fut même à la prière de Sérapion que le saint patriarche d'Alexandrie composa la plupart de ses écrits contre les Ariens et les Macédoniens. Quand il fut en butte aux persécutions des hérétiques, l'évêque de Thmuis prit hautement sa défense et partagea sa disgrâce, car il mourut en exil, pour la cause de l'orthodoxie, vers 460. Saint Sérapion avait écrit plusieurs *lettres* et un traité *sur les titres des psaumes*, cité par saint Jérôme ; mais ces opuscules sont perdus. Il ne reste de lui qu'un traité *contre les Manichéens*, qui a

été traduit en latin par Turrien. Cette version, insérée dans la *Bibliotheca maxima veterum patrum* de Despont, se trouve aussi dans le tome V des *Antiquæ Lectiones*, de H. Canisius. J. Basnage, en donnant une nouvelle édition de cet ouvrage, sous le titre de *Thesaurus monumentor. ecclesiasticor.*, a inséré dans le tome 1^{er} le texte grec de saint Sérapion.—L'histoire ecclésiastique mentionne encore plusieurs saints personnages de ce nom. P—RT.

SÉRAPION, médecin empirique d'Alexandrie, disciple et successeur de Philinus, vivait environ 200 ans avant J.-C. Comme les adeptes de son école, il rejetait les spéculations théoriques et n'admettait pour base de l'art médical que la seule expérience; mais il ne sut pas garder une juste mesure dans l'application de cette règle, et rassembla, sans examen, un grand nombre de formules populaires, souvent absurdes. Suivant Galien, sa vanité était extrême. Il attaqua tous les médecins qui l'avaient précédé, et s'éleva même fortement contre la doctrine d'Hippocrate, ne réservant des éloges que pour lui-même. Sérapion avait composé plusieurs ouvrages qui ne sont point parvenus jusqu'à nous; mais on en trouve des fragments dans Cælius Aurélianus, Aétius et Myrepsus. — **SÉRAPION** (*Jean*), médecin arabe, vivait vers la fin du X^e siècle; il a laissé un ouvrage sur les médicaments, qui a long-temps joui d'une grande célébrité et qui présente un recueil étendu de ce que les médecins arabes et grecs avaient déjà dit au sujet de l'histoire naturelle et des vertus des plantes et des minéraux. On y trouve parfois des idées neuves ou mieux développées que chez les prédécesseurs de Sérapion,

mais les récits fabuleux y abondent. L'histoire de la montagne d'aimant, de l'asphalte, du bézoard, montrent avec quelle crédulité notre auteur enregistrerait le merveilleux que lui offraient ses lectures. D'après lui, l'ambre se trouve dans le corps de la baleine, le meilleur près de la colonne vertébrale, le plus mauvais dans l'estomac. En Chine, il y a des individus uniquement chargés de la pêche de cette substance. Ils cherchent à se faire avaler par les baleines; une fois dans le corps du monstrueux habitant des mers, ils lui donnent la mort. Le diamant se trouve dans le fleuve Ixus, sur les frontières du Khorazan, et depuis Alexandre, personne n'a osé entreprendre un voyage jusqu'à cette rivière. Nous pourrions remplir deux colonnes de contes semblables. Après tout, nous aurions tort de blâmer Sérapion; il croyait ce que l'on croyait de son temps; peut-être ferions-nous de même. Son ouvrage, traduit de l'arabe en latin, sous le titre de *Liber de medicinis simplicibus*, fut imprimé à Milan, 1473, in fol., puis à Venise, 1479, in-fol. (*voy. le Manuel du libraire*). Une édition, sous le titre de *Serapionis opera medica*, parut à Venise en 1497, in-fol., et dans le seizième siècle de nouvelles éditions furent encore publiées à Venise, à Lyon, à Strasbourg. Outre le *Liber de simplicibus medicinis*, on y trouve la *Practica, dicta breviarium*; mais il paraît que ce dernier ouvrage a pour auteur un autre *Jean SÉRAPION*, médecin arabe, qui vivait au milieu du IX^e siècle, et que l'on croit être le même que Jean Damascène (*voy. DAMASCÈNE*, X, 458). Ce Sérapion a été surnommé l'*Ancien*, pour le distinguer de son homonyme, appelé le

Jeune, avec lequel on l'a souvent confondu. B—N—T.

SERCES (JACQUES), né à Genève, en 1695, y fit de bonnes études théologiques qui développèrent en lui des talents dont il donna des preuves dans sa patrie, et qui étendirent sa réputation à l'étranger. Appelé en Angleterre pour y exercer les fonctions du ministère pastoral, auquel il s'était consacré, il fut d'abord vicaire d'Appleby, chef-lieu du comté de Westmoreland, ensuite aumônier de la chapelle royale de Saint-James, à Londres, où il mourut en 1762. Il a publié : *Traité sur les miracles, dans lequel on prouve que le Diable n'en saurait faire pour confirmer l'erreur, et où l'on examine le système opposé tel que l'a établi le docteur Sam. Clarke*, Amsterdam, Humbert, 1729, in-8°. Ce livre, cité par Debure dans sa *Bibliographie instructive*, n° 745, paraît avoir été recherché. On l'a traduit en allemand sous ce titre : *Über die Vanderwerke*, etc., Rostock, 1749, in-8°. Voy. le *Catalogue de la Bibliothèque littéraire* (imprimé en 1832, à Strasbourg, chez Heitz, in-8°), de feu M. Haffner, doyen de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, seconde partie, n° 1580. Senebier dit que Serces a encore composé quelques ouvrages de controverse ; mais il ajoute qu'il n'a pu parvenir à en connaître les *intitulations* (1). B—L—U.

SERCEY (le marquis PIERRE-CÉSAR-CHARLES-GUILLAUME DE), amiral français, né à l'Île-de-France, en-

tra fort jeune dans la marine en 1766. Il fit les campagnes maritimes de l'Inde en 1767-1770, et celles qui eurent pour objet la découverte des terres australes, en 1772. Il était enseigne sur *la Belle-Poule* en 1778, et la bravoure qu'il déploya dans le glorieux combat qui ouvrit la guerre lui valut la faveur du commandement de cette frégate, en l'absence du brave La Clocheterie grièvement blessé. En 1781, il reçut le grade de lieutenant de vaisseau et la croix de Saint-Louis, en récompense des services qu'il rendit au siège de Pensacola, où il commandait une corvette. L'année suivante, il servit comme second, sous les ordres du vicomte de Mortemari, à bord de *la Nymphe*. Cette frégate, après un combat acharné, ayant fait baisser pavillon à *l'Argo*, Sercey fut chargé d'en aller prendre possession ; mais le canot qui le portait chavira et il se sauva à la nage. A la mort du vicomte de Mortemari, il le remplaça et conserva le commandement de *la Nymphe* jusqu'à la fin de la guerre, durant laquelle il ne cessa de donner des preuves de courage. En 1784, il fit partie de l'expédition qui conduisit l'ambassadeur de France à Constantinople et, en 1786, il prit le commandement de *l'Ariel*, en station dans les Antilles. Étant resté dans ces parages jusqu'en 1788, il revint en France au moment où allait éclater la révolution. En 1790, il passa sur *la Surveillante* et fut nommé capitaine l'année suivante. Il se trouvait à Saint-Domingue lorsque les premiers troubles s'y manifestèrent, et on l'y vit protéger et secourir les colons de tous ses moyens. Il continua de servir malgré les changements politiques survenus en France, et accepta, en 1793, le grade de contre-amiral, du

(1) Ce n'est point pour en faire un reproche à Senebier que nous soulignons ce mot. On le trouve dans les dictionnaires de Catineau, de Gattel, de Boiste, etc., mais nous pensons que l'Académie française a bien fait de ne pas l'admettre dans le sien.

gouvernement révolutionnaire, qui lui donna l'ordre de porter son pavillon à bord du vaisseau *l'Éole*, de prendre le commandement de la division en rade du cap et de réunir tous les bâtimens qui naviguaient dans ces mers pour les ramener en France. Au mois de juin, il était parvenu à en rassembler près de 200 richement chargés, et il se disposait à mettre à la voile, lorsque éclata la terrible révolte des noirs, suscitée par les commissaires Polverel et Sonthonax. S'étant prononcé ouvertement contre les agents conventionnels, ceux-ci le mirent hors la loi; mais les équipages lui restèrent fidèles et cette mesure n'eut pas de suite. On ne saurait trop louer la conduite qu'il tint alors; il offrit une généreuse hospitalité aux malheureux colons échappés du massacre, et plus de six mille lui durent la vie. Il les répartit sur ses bâtimens de guerre et de commerce, mais le manque de provisions et aussi le danger qu'il y avait à entreprendre le voyage de France avec un si nombreux convoi, le forcèrent de se diriger sur les États-Unis. Il y arriva en douze jours, sans avoir perdu un seul navire. De retour en France à la fin de 1793, il fut destitué comme noble, puis arrêté, conduit à Paris et emprisonné au Luxembourg, où il se trouvait à l'époque de la conspiration du baron de Batz (voy. ce nom, LVII, 300). On conçoit qu'il eût connaissance des manœuvres d'alors, et qu'il eut soin, dans la prison, de s'éloigner de toute société avec ses compagnons d'infortune. Il fut remis en activité après la chute de Robespierre, au 9 thermidor an II (1794). L'année suivante, on lui confia le commandement d'une division navale

destinée à prendre station dans les mers de l'Inde. Deux commissaires civils, Baco et Burnel, faisaient partie de cette expédition; durant la traversée, quelques indiscretions qui leur échappèrent firent comprendre à l'amiral Sercey l'odieuse mission dont ils étaient chargés; il ne s'agissait rien moins que de bouleverser les îles de France et de la Réunion avec les moyens employés à Saint-Domingue. Décidé à faire échouer ces infâmes projets, Sercey s'empressa, en touchant ces colonies, de dénoncer les agents du Directoire aux principaux habitans, qui ne voulurent pas les recevoir. A leur retour en France, ces agents accusèrent Sercey de s'être opposé à leur réception, d'avoir voulu couler bas *le Moineau* qu'ils montaient, et d'avoir signé l'ordre de les déposer sur une côte. On venait de publier (en juin 1796), une lettre de l'amiral Sercey au ministre, dans laquelle il rendait compte de son expédition; les représentans Boissy d'Anglas et Siméon, au conseil des Anciens, approuvèrent énergiquement la conduite qu'il avait tenue, et dans la discussion du 15 thermidor an V, sur ce sujet, Siméon prononça un discours pour obliger le Directoire à faire connaître les services que le contre-amiral avait rendus dans l'Inde, ce qui fut décrété. Pendant ce temps, ce brave marin soutenait la gloire de notre pavillon; le 8 septembre 1796, il fut attaqué près de Sumatra par deux vaisseaux anglais de 74, *le Victorieux* et *l'Arrogant*; Sercey commandait quatre frégates. Après un combat de cinq heures, les Anglais prirent la fuite et durent leur salut au calme qui survint et qui ne permit pas de les poursuivre. Il parut ensuite devant Bata-

via, qui était sur le point de succomber et qu'il sauva d'une perte certaine. En mai 1799, après une croisière, il revenait à l'Île-de-France avec une frégate et une corvette, lorsqu'il trouva cette colonie bloquée par deux vaisseaux et quatre frégates. En présence de ces forces plus que triples des siennes, il manœuvra avec une prudence habile et parvint à entrer dans le port, après une canonnade de six heures. L'Île-de-France lui dut encore une fois son salut; il n'avait cessé de pourvoir aux besoins de cette colonie par les secours que ses prises nombreuses lui procuraient. Il fut rappelé en 1800, et arriva en France après la paix d'Amiens. Le premier consul le félicita sur sa conduite dans l'Inde, et l'employa dans une des parties administratives de la marine. A la création de la Légion-d'Honneur, il en fut nommé commandant et demanda sa retraite, bien qu'un nouveau commandement lui fût offert. Il vivait retiré à l'Île-de-France, lorsque cette colonie fut attaquée par les Anglais, en 1809. Alors il prit, par ordre du gouverneur-général, le commandement du sud de cette île, et la préserva des attaques de la marine anglaise, comme il l'avait préservée des fureurs révolutionnaires. Il se trouvait en France à la chute de l'Empire, et il fut un des commissaires chargés d'aller au-devant de Louis XVIII, qu'il félicita au nom de la marine. Aussitôt après, le gouvernement royal lui confia la mission de se rendre en Angleterre pour traiter de l'échange des prisonniers, et il s'en acquitta avec un succès complet. A son retour, le roi le nomma vice-amiral, grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de Saint-Louis, et, ce qui était mieux encore,

il le comprit au nombre des vice-amiraux en activité. Après la révolution de 1830, le marquis de Sercey fut nommé pair de France, et il termina son honorable carrière vers 1835, ayant rempli de la manière la plus édifiante tous ses devoirs de religion.

C—H—N.

SERDONATI (FRANÇOIS), littérateur florentin, vécut au XVI^e siècle, et, quoiqu'il reste plusieurs de ses ouvrages, on ne sait presque rien de sa personne. Les notices que Gaddi, Poccianti, Cinelli et Negri en ont publiées sont trop incomplètes pour être satisfaisantes; et ce qu'on doit regretter le plus, c'est que son nom ait échappé à Tiraboschi, historien si exact de la littérature italienne. Dans l'impossibilité de réparer l'oubli de ses compatriotes, nous nous bornerons à donner l'indication exacte de ses écrits. I. *I tre libri dell' ira*, traduit du latin de Sénèque, Padoue, 1569, in-4^o. II. *I fatti d' arme de' Romani*, Venise, 1572, in-4^o. III. *Storie dell' Indie orientali*, trad. du latin du P. Maffei, jésuite; Florence et Venise, 1589, in-4^o; Bergame, 1749, 2 vol. in-4^o, édition surveillée par Serassi (*voy. ce nom*, XLII, 57). Cette traduction, qui fait aussi partie des classiques italiens imprimés à Milan, a été citée par les académiciens de la Crusca. IV. *Orazione funerale delle lodi di Giuliano de' Ricasoli*, Florence, 1590, in-4^o. V. *Orazione funerale delle lodi di Francesco Orsino*, *ibid.*, 1593, in-4^o. VI. *Della varia dottrina*, trad. du latin de Galeotti Marzio, de Narni, *ibid.*, 1615 (1595), in-8^o. VII. *Storia di Genova*, trad. du latin de Foglietta, Gênes, 1597, in fol. VIII. *Esortazione alla repubblica di Venezia*, trad. du latin du cardinal

Baronius, Rome, 1606, in-8°. IX. *De' vantaggi da pigliarsi da' capitani di guerra contro i nemici superiori di cavalleria*, ibid., 1608, in-4°. X. *Ordine di leggere gli scrittori della storia romana*, trad. du latin de Pierre Angeli de Barga (le *Bargeo*), imprimé avec la traduction italienne de Suétone, par Paul del Rosso, Florence, 1611, in-8°. XI. *Origine de' proverbi fiorentini*, manuscrit conservé à la bibliothèque Barberini, d'où le cardinal Léopold de Médicis tira une copie pour en faire présent aux académiciens de la Crusca. Ce dernier exemplaire, en 4 vol., est dans la bibliothèque des Médicis, à Florence. Serdonati composa des suppléments pour les *Vies des hommes et des femmes illustres*, de Boccace, qui furent imprimés à la suite des traductions italiennes de ces ouvrages, Florence, 1596 et 1598, in-8°. Moréri paraît s'être trompé en lui attribuant un éloge de Jeanne d'Autriche, femme de François I^{er}, grand-duc de Toscane. On pourrait trouver d'autres renseignements sur cet auteur dans l'ouvrage de Biscioni, intitulé la *Toscana letterata*, dont le manuscrit est déposé à la bibliothèque Magliabecchiana de Florence.

A—G—S.

SÉRÈNE (JEAN-JACQUES-ROUSSEAU), né à Toulon le 14 octobre 1794, se livra à l'étude de la médecine et de la chirurgie, et servit d'abord dans les armées comme officier de santé. Revenu dans ses foyers et reçu docteur en médecine, il exerçait sa profession avec succès, lorsqu'une mort prématurée l'enleva, le 14 janvier 1829, âgé seulement de 34 ans. Il était membre de plusieurs sociétés savantes, entre autres de la société des sciences, arts et belles-lettres du département du Var, où

son *Éloge* fut prononcé, dans la séance du 1^{er} avril, par M. Laure, et une *Notice nécrologique* lue par M. Féraud; l'un et l'autre ont été imprimés à Toulon. On a du docteur Sérène : *Histoire médicale, anatomique et physiologique d'un enfant atteint d'aphotaiestésie*, Marseille, 1829, in-8°. Z.

SÉRENT (ARMAND-LOUIS, duc de), né à Nantes, le 30 décembre 1736, d'une famille dont la noblesse remonte jusqu'au combat des Trente, entra dans les mousquetaires de la maison du roi en 1752, fut guidon de gendarmerie, puis lieutenant de cavalerie en 1759. C'est en cette qualité qu'il fit toutes les campagnes de la guerre de sept ans, en Allemagne. Nommé chevalier de Saint-Louis, puis brigadier, et enfin maréchal-de-camp en 1780, il fut, dans cette même année, choisi pour gouverneur des enfants du comte d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berri (1), puis chargé, lors des premiers événements de la révolution, de conduire ces princes à Turin, auprès du roi de Sardaigne, leur aïeul maternel. Quand la guerre s'alluma, en 1792, il fut encore le guide de ces jeunes princes à l'armée de Condé, où il servit lui-

(1) On apprendra peut-être avec quelque surprise que le gouverneur lui-même, sacrifiant aux idées du siècle, avait fait placer les œuvres de Voltaire dans la bibliothèque de ces jeunes princes. Nous avons sous les yeux un mémoire fourni par le libraire Saugrain, qui ne laisse aucun doute possible sur ce point. On y remarque ces deux articles :

Pour la suite de Voltaire. . . 78 liv.

Pour la reliure du Voltaire. . . 400

Ce mémoire est ordonné de la main du gouverneur en ces termes : *Fu bon pour être payé par M. Forqueray pour le service des princes. A Versailles, le 25 janvier 1789. Signé le marquis de Sérent. M. Forqueray était secrétaire de la chambre et de la garde-robe des princes.* L—M—X.

même avec distinction. Le comte d'Artois l'ayant attaché à sa personne, il le suivit en Russie, puis à Londres. Lorsque Louis XVIII vint en Angleterre (1807), le marquis de Sérent se rendit auprès de ce prince, à Hartwell, et ne le quitta plus jusqu'à son retour à Paris, en 1814. Créé pair de France le 2 juin, avec le titre de duc, il fut en même temps nommé lieutenant-général, gouverneur du château de Rambouillet, et enfin chevalier des Ordres du roi. Le duc de Sérent mourut à l'âge de 86 ans, le 30 octobre 1822. Il avait épousé, en 1759, une demoiselle de Montmorency - Luxembourg, qui mourut le 15 février 1823, aux Tuileries, où elle était dame d'honneur de Madame, duchesse d'Angoulême, qu'elle avait suivie dans l'émigration, après avoir été dame d'atours de madame Élisabeth, sœur de Louis XVI.

B—P.

SERENT (le comte SIGISMOND DE), fils du précédent, fut député de la noblesse du Nivernais aux États-généraux de 1789. Doué d'un extérieur agréable et d'un esprit facile, il fut un des commissaires rédacteurs de son ordre pendant le mois de juin de cette première année, et, peut-être par l'envie de se faire remarquer, pencha quelquefois vers le côté du parti monarchien après la réunion des ordres. En août 1789, il provoqua l'abolition des poursuites intentées, depuis plus de dix ans, contre Boncerf, pour avoir écrit contre la féodalité. Le 6 oct., il pressa vainement l'assemblée d'aller siéger au château, pour se rapprocher de la personne de Louis XVI. Le 15 mai 1790, il soutint avec force « que le droit de paix et de guerre devait appartenir au pouvoir exécutif. » Le 8 octobre suivant, il parla en fa-

veur des maisons religieuses, à qui on refusait de payer leurs traitements. Quelques jours après, il prit la défense du comte de Bussi, prévenu de conspiration contre l'État, et s'opposa à ce qu'il fût transféré à l'Abbaye. Le 31 mai 1791, il prit celle des officiers de l'armée, accusés par des pétitions et par plusieurs députés. Enfin le 4 juin, il adressa une lettre à l'Assemblée nationale, par laquelle il lui annonça « que ses principes ne lui permettaient pas d'assister davantage à ses séances. » Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791; se rendit en Allemagne, où il fit la première campagne dans l'armée de Condé, et passa en Angleterre où il rejoignit son père et le comte d'Artois, qui le nomma son aide-de-camp et l'emmena avec lui à l'Île-Dieu en 1795. Il reçut encore de ce prince d'autres missions dont il s'acquitta avec beaucoup de courage, et fut envoyé de nouveau ainsi que son frère, le vicomte, en 1796, auprès des armées de l'Ouest, avec de grands pouvoirs et de fortes sommes d'argent. Il était aussi porteur d'instructions et de dépêches importantes pour les chefs des armées royales. Étant débarqué le 16 mars 1796 sur les côtes de Bretagne, près de Saint-Malo, accompagné de son frère et de vingt-sept gentilshommes, parmi lesquels étaient le comte de Bourmont et Suzannet, ils tombèrent dans une patrouille républicaine de cinq hommes, et en tuèrent quatre; mais le cinquième s'étant enfui en criant : aux armes ! un nombreux détachement arriva. Après un long combat, le comte de Sérent se jeta dans les marais de Dol, où il fut vivement poursuivi; enfin, accablé de fatigue et sentant qu'il ne pouvait aller plus loin, il donna son porte-

feuille à un de ses compagnons d'armes, et se cacha dans un fossé, où bientôt il fut surpris et égorgé. Son frère, le vicomte, périt à côté de lui de la même manière. Le roi Louis XVIII et le comte d'Artois apprirent la nouvelle de leur mort avec une douleur extrême, et ils écrivirent à cette occasion à leur père des lettres fort touchantes. On pensa que ces malheureux n'avaient pas fait assez secrètement à Londres les préparatifs de leur départ, et que ce manque de prudence avait été cause que le point de leur débarquement fut connu de la police du Directoire qui avait de nombreux espions en Angleterre. Les chouans trouvèrent leur portefeuille qui contenait des choses très-précieuses, notamment les grâces que le roi Louis XVIII accordait aux officiers des troupes royales.

B—P.

SERGEANT (Louis), l'un des principaux acteurs dans les troubles qui ébranlèrent le trône de Louis XVI en 1789, fut aussi l'un de ceux qui en achevèrent la ruine en 1792. Il était né à Chartres en 1751 dans une famille obscure, sans fortune, et n'avait reçu qu'une éducation incomplète. Voué de bonne heure à l'art de la gravure, il vint à Paris pour s'y perfectionner et dut en faire son principal moyen d'existence. Comme c'était alors un assez mauvais métier et que son talent était médiocre, on croit qu'il y suppléa par des services rendus à la police, lesquels, bien qu'assez grassement payés, ne suffisaient point à son ambition, qui dès lors était fort grande. On conçoit qu'avec ce caractère et dans une pareille position il dut voir avec joie éclater une révolution et s'opérer des changements qui ne pouvaient que lui être profitables. Il s'y jeta donc avec beaucoup d'ar-

deur dès le commencement, et tira parti de son expérience acquise en vivant au milieu du peuple de la capitale et surtout dans les faubourgs populeux, où il avait toujours habité. On sait que c'est là que furent préparés les premiers échecs du pouvoir monarchique, tels que la défection des gardes-françaises, la prise des Invalides, puis celle de la Bastille, les massacres de Foulon, de Bertier, etc. Dans toutes les journées qui précédèrent ces catastrophes, on vit Sargent au milieu de la foule pérorant, excitant à la révolte. Il ne lui fut pas difficile, en ce temps d'anarchie et de désordre, où les plus audacieux étaient les maîtres, d'acquérir une grande influence. Ce fut d'abord comme président du district de Saint-Jacques-de-l'Hôpital qu'il apparut en 1790 au premier rang de la scène politique, et qu'il se mit en rapport avec tous les pouvoirs, même avec l'Assemblée nationale à laquelle il adressa quelquefois des réclamations et même des remontrances. S'érigeant en protecteur des patriotes opprimés, il embrassa avec chaleur la cause de soixante soldats du régiment de Royal-Champagne qui s'étaient révoltés contre leurs chefs et qui, pour cela, avaient été renvoyés avec des cartouches jaunes. Il s'est vanté plus tard de les avoir fait rentrer dans l'armée, et même il a dit que huit de ces soldats étaient devenus généraux, un autre maréchal, ce que nous sommes loin de contester. Nous aurions seulement désiré qu'il en nommât au moins un, mais c'est ce dont il s'est bien gardé. Nous ne contestons pas non plus le mérite qu'il s'est donné, d'avoir fondé à la même époque des comités de bienfaisance, ni même celui d'avoir soustrait quelques victimes aux

massacres et à l'échafaud. Par sa position il pouvait très-bien rendre de pareils services, mais nous aurions aussi désiré que sur ce point encore ses indications fussent un peu moins vagues. L'influence qu'il acquit à la même époque dans la société très-peu philanthropique des Jacobins ne donne pas lieu de croire que l'humanité et la bienfaisance fussent ses premiers mobiles ; mais tous les Jacobins, il faut bien le reconnaître, n'étaient pas d'impitoyables égorgeurs. Réélu plusieurs fois de suite, Sergent devint en quelque façon le secrétaire perpétuel de cette fameuse société, et sans paraître souvent à la tribune il y joua un des premiers rôles. S'il n'y protégea pas de futurs maréchaux de France, il est au moins bien sûr qu'il y fit des connaissances d'un très-haut rang et qui depuis lui furent fort utiles, entre autres celle du jeune duc de Chartres, qui était alors un des appariteurs ou huissiers de la société, et qui, plus tard, devenu roi des Français, n'oublia point son ancien camarade, et lui fit une pension de 1,800 francs dont il a joui jusqu'à sa mort. Il s'y lia aussi avec Pétion, son compatriote, et lorsque ce député fut maire de Paris, il en reçut des missions importantes, notamment quelques jours avant le 20 juin 1792 où Louis XVI devait être si odieusement insulté, attaqué dans son palais. Sergent fut chargé d'aller à l'École-Militaire pour y licencier et désarmer la garde constitutionnelle qu'on avait accordée à ce prince, mais qu'on lui retira peu de temps avant cette révolte, afin qu'il fût livré à ses ennemis pieds et poings liés sans défense. Sergent, environné d'une nombreuse escorte de garde nationale, s'acquitta de cette mission avec

la plus minutieuse sévérité. Il fouilla usque dans les caves et les greniers de ce grand édifice, afin d'être bien assuré qu'il n'y restait pas un fusil ni un seul homme, et il fit de tout cela un rapport qui, publié dans les journaux, augmenta beaucoup sa popularité. Après ce licenciement, le roi n'eut plus pour défense que deux bataillons de Suisses et une faible minorité de garde nationale. On sait comment, par sa faiblesse et son impétuosité, il encouragea ses ennemis, et neutralisa le courage des plus fidèles. Dans les fatales journées du 20 juin et du 10 août 1792, Sergent fut un des principaux moteurs de l'insurrection ; et, lorsqu'il a cherché à se justifier de ses torts révolutionnaires, il ne s'est pas défendu, il s'est même glorifié de celui-là. Dès le matin du 20 juin il avait été remarqué dans les groupes du faubourg Saint-Antoine ; il les avait suivis à l'attaque des Tuileries, et il n'avait pas cessé de les exciter au combat. Dans l'insurrection du 10 août, on ne le vit à l'attaque du château que lorsque la victoire fut certaine, et il y parut comme municipal, comme membre de cette horrible commune qui venait de s'emparer du pouvoir par la violence, et dont la première opération avait été l'égorgeement du brave Mandat, qui seul aurait pu, dans cette journée funeste, diriger avec quelque chance de succès la défense du château. Quand le triomphe de l'insurrection fut complet, le nouveau municipal, assisté de son collègue Panis, remercia le peuple de son zèle patriotique, et il fit fermer les grilles et les portes ; puis, suivi de quelques intimes, il se mit à fouiller, à inventorier les appartements. C'était sa spécialité, et ce fut toujours ainsi qu'il opéra dans toutes les grandes journées. Ce qu'il

fit dans cette terrible nuit qu'il passa tout entière aux lieux que venait de quitter la famille royale, on ne l'a jamais bien su, et il n'a pas cessé, pendant tout le reste de sa vie, de le cacher et de le dissimuler. Ses amis, qui sans doute le savaient mieux que nous et qui l'avaient vu à l'œuvre, le surnommèrent depuis *Sergent - Agate*, parce qu'ils l'avaient vu s'approprier une pierre précieuse de ce nom. Il est bien vrai que plus tard, quand il sut les propos qui circulaient à ce sujet, il fit hommage à la Convention nationale de cette pierre qu'il estima lui-même à une valeur de cent mille francs, et qui, par un incroyable phénomène, présentait les trois couleurs nationales. On pense bien que ce précieux objet ne fut pas le seul que les municipaux trouvèrent aux Tuileries après l'invasion du 10 août; mais la plus grande partie fut transportée à l'Hôtel-de-Ville et déposée au magasin commun où allaient bientôt être également apportées les dépouilles de tant de victimes! Dès ce moment les nouveaux municipaux ne s'occupèrent plus que de découvrir et d'emprisonner tous les suspects, c'est-à-dire, tous les Français qui, ne pouvant être ni leurs amis ni leurs complices, furent soupçonnés de posséder quelque chose ou d'être doués de quelque talent, de quelque vertu; et en même temps on arrêtait dans les rues tous ceux qui avaient des montres et d'autres objets de prix que l'on portait au dépôt de la commune. Tels furent les premiers soins de ce monstrueux pouvoir dont Sergent était un des membres les plus actifs et les plus influents. Quand toutes les prisons de la capitale furent remplies, il fallut les *vider*, ce fut le mot technique, l'expression consacrée dans les

rapports officiels, lorsqu'il y fut question de l'égorgement des prisonniers. On ne trouva pas d'autres moyens de faire place à de nouvelles victimes. Il est bien sûr que dans ces horribles jours de septembre, où tout fut ordonné et dirigé par la commune (*voy. BILLAUD - VARENNE, LVIII, 274*), Sergent ne manqua point à ses fonctions. On le vit successivement à l'Abbaye, à la Force, à Bicêtre, partout où il fallut assister, encourager les *travailleurs*. Et comme il était spécialement chargé de l'administration, ce fut encore lui qui les paya. On voyait naguère aux Archives de la police des taches de sang sur les reçus qu'il leur fit signer. Il enregistrait en même temps les dépouilles qu'il leur était ordonné de rapporter, ce qui a donné lieu à beaucoup de propos que l'on pourrait dire calomnieux ou du moins exagérés, s'il n'y avait pas un décret d'accusation dont il n'a pu se relever que par l'amnistie accordée à tous les crimes de la révolution. Mais un tort plus grave encore, et qui fut également un des motifs de ce décret, c'est d'avoir signé avec Marat, Paris et sept autres l'horrible circulaire (1) que les municipaux de Paris adressèrent à tous leurs confrères des départements, pour qu'ils eussent à faire égorger dans leurs prisons tous les malheureux qui s'y trouvaient, ainsi qu'ils le faisaient eux-mêmes dans la capitale, de manière que si toutes les villes de France eussent suivi les

(1) Nous pouvons l'appeler *horrible*, car madame Roland, qui en connaissait bien les auteurs comme les circonstances et le but, la qualifie d'*infâme* dans ses *Mémoires*. On l'a réimprimée dans plusieurs collections et récemment parmi les *Eclaircissements historiques* et pièces officielles que MM. Berville et Barrière ont ajoutés à leur édition de ces *Mémoires*, tome II, pages 344 et 345.

conseils et l'exemple des municipaux de Paris, il pouvait y avoir en même temps dans notre malheureuse patrie un million de victimes (*voy. PARIS, LXXVI, 267*). Il n'y a certainement rien de pareil dans l'histoire d'aucun peuple, et la seule pensée en épouvante l'imagination. Sergent a bien compris cette énormité, et il a réclamé long-temps contre l'apposition de sa signature au bas de l'odieuse circulaire, disant que c'est par Marat qu'elle y fut mise sans qu'il eût été consulté; mais ce n'est qu'après la mort de Marat et la chute du gouvernement de la terreur qu'il a ainsi décliné sa participation à ce fait, et malgré sa réclamation cette signature fut un des motifs du décret d'accusation lancé contre lui dans le mois de juin 1795, un an après le 9 thermidor. Comme membre de l'afreuse commune, Sergent s'est encore trouvé impliqué dans un fait très-grave de cette époque, le vol du garde-meuble, exécuté dans les nuits des 15, 16 et 17 septembre 1792, et dont on ne peut plus douter que les municipaux n'aient été les confidants et les instigateurs sous les auspices de Danton et de Billaud - Varenne (*voy. ce nom, LVIII, 277*). Là du moins il n'y eut pas de meurtre ni de sang répandu, et Sergent n'eut guère qu'à inventorier, selon sa coutume, des diamants et autres effets dont il fut difficile de détourner la plus petite partie. Il fallait à tout prix éloigner les Prussiens; et ils étaient fort exigeants; ils ne voulaient pas attendre. Il est bien sûr que la presque totalité de ce riche dépôt leur fut envoyée (*voy. DUMOURIEZ, LXIII, 157*). Ainsi les auteurs du vol ou du moins ceux qui le dirigèrent ont pu dire avec quelque raison que ce fut par patriotisme qu'ils en agirent ainsi,

puisqu'il s'agissait d'éloigner de la capitale un ennemi puissant, et qui ne voulait pas se retirer à d'autres conditions. Initié comme il l'était dans toutes les intrigues de cette époque, Sergent dut parfaitement savoir tous les détails, toutes les circonstances de cette affaire; mais c'est encore un des faits qu'il s'est le plus efforcé de cacher et de dissimuler. Nous avons lu avec beaucoup d'attention l'explication qu'il en a donnée en 1829, dans la *Revue rétrospective*; mais nous n'y avons pas trouvé un renseignement qui nous ait satisfait; ce sont presque toujours des dates ou des noms faux et très-insignifiants que même il ne se rappelle point. Il n'a pas dit un mot du fameux Doulligny, condamné à mort, mais non exécuté, pour ce fait (*voy. DOULLIGNY, LXII, 562*). Le seul nom véritable qu'il cite dans cette affaire est celui d'un nommé Duvivier qui fut, huit mois après l'évènement, condamné par le tribunal révolutionnaire et réellement exécuté pour avoir aidé et facilité le vol fait au garde-meuble, afin de fournir, est-il dit dans l'acte d'accusation, *des secours aux ennemis coalisés contre la France*. C'était probablement un témoin indiscret et dont les meneurs ne virent pas d'autre moyen d'assurer le silence que de l'envoyer à l'échafaud. Il est bien évident que l'auteur de l'accusation, Fouquier-Tainville, connaissait les causes réelles et les véritables moteurs de cette grande spoliation; Sergent ne les connaissait pas moins; car il était initié dans tous les secrets; c'est l'apogée de son crédit et de son influence. Ce fut précisément à cette époque, au moment où l'on volait le garde-meuble, où l'on égorgeait les prisonniers, que se firent dans Paris les élections des députés à la Convention nationale;

Sergent y figura à côté de Danton, de Marat et de Robespierre. Dès les premières séances de cette cruelle assemblée, il y siégea au sommet de la montagne. Votant et parlant toujours dans les principes de l'égalité et de la démocratie les plus absolus, il demanda la suppression de la croix de Saint-Louis, celle de tous les ordres. Dans le même système d'égalité le plus étendu, il insista pour que le valet de chambre de Dumouriez fût un des officiers de l'armée ; enfin il voulut que tous les juges fussent immédiatement nommés par le peuple souverain, et que toute justice ne fût plus exercée qu'en son nom. Dans le procès de Louis XVI, se montrant plus exagéré que Marat lui-même, qui avait fait réduire l'acte d'accusation, il demanda qu'on y ajoutât des faits évidemment calomnieux, et que pour cela on allât fouiller dans d'anciennes archives, où il prétendait que ce prince avait déposé une protestation contre les décrets de l'assemblée nationale. Il vota ensuite, comme toute la députation de Paris, pour la mort immédiate et sans appel au peuple, accompagnant son vote de cette ridicule et vaine déclamation : « J'ai déjà
 « prononcé la mort contre les enne-
 « mis de ma patrie, qui avaient pris
 « les armes contre elle. J'ai fait plus,
 « j'ai prononcé la même peine contre
 « des êtres faibles qui n'avaient peut-
 « être commis d'autres crimes que
 « de suivre leurs époux ou leurs pè-
 « res. Depuis long-temps j'étais con-
 « vaincu des crimes de Louis... Je
 « pense que le supplice d'un roi ne
 « peut qu'étonner l'univers... La tête
 « d'un tyran ne tombe qu'avec fra-
 « cas, et son supplice inspire une
 « terreur salutaire... Après avoir
 « balancé tous les dangers, il m'a

« été démontré que la mort de Louis
 « était la mesure d'où il en pouvait
 « résulter le moins. Je vote donc
 « pour la mort, contre le chef et
 « contre ses complices... » Après ce
 procès, Sergent parut peu à la tri-
 bune. Ayant presque toujours dirigé
 la police à la commune comme mem-
 bre du comité de surveillance, il la
 dirigea encore à la Convention na-
 tionale comme l'un des inspecteurs
 de la salle, et comme faisant partie
 du comité des monuments des arts
 et de l'instruction publique. Ce fut
 en cette qualité qu'il fit apporter aux
 Tuileries les chevaux de Marly,
 l'horloge de Lepaute, les orangers
 de Versailles, et presque toutes les
 statues qui ornent ce beau jardin. Il
 fit ensuite confier la garde de ces
 monuments à une compagnie d'inv-
 alides qui empêcha de les briser et
 de les mutiler, comme cela se faisait
 alors partout, sous prétexte de dé-
 truire jusqu'aux derniers vestiges
 de la monarchie. Enfin il fonda le
 musée français tel à peu près qu'il
 existe aujourd'hui, et fit établir à
 l'hôtel de Nesle le dépôt où furent
 préservés les monuments jusque-là
 dispersés dans toutes les parties
 de la France, et qu'ainsi il sauva
 du vandalisme révolutionnaire. L'his-
 toire lui doit cette justice. Nous de-
 vons dire aussi que ce fut lui qui
 fonda le Conservatoire de musique,
 et qui, de concert avec Chénier,
 fit rendre la loi fort simple et cer-
 tainement meilleure que tout ce qui
 a été fait depuis pour assurer aux
 auteurs et aux artistes la propriété
 de leurs œuvres ; enfin il fit rem-
 placer dans le jardin des Tuileries,
 par des fleurs et des arbustes, les
 pommes de terre que ses ignobles
 confrères de la commune y avaient
 fait planter. On peut dire que pen-

dant près de deux ans qu'il remplit ces honorables fonctions, il rendit de véritables services aux arts et aux sciences alors sans appui. Il faut bien aussi reconnaître que, chargé pour tout cela d'une administration et d'une comptabilité assez importante, il n'y perdit pas tout à fait ses peines ; mais il sut du moins s'arranger pour que sa responsabilité fût à couvert, et il dut être d'autant plus circonspect sous ce rapport, qu'en ce temps d'oppression et de terreur il ne fallait pas même être soupçonné, que d'ailleurs plusieurs fois déjà on lui avait demandé compte de sa gestion au conseil de la commune, que même il avait été dénoncé au jury d'accusation, et que malgré l'offre de son agate et d'une magnifique aigrette également *trouvée* aux Tuileries, il s'élevait souvent contre lui des rumeurs et des plaintes. Enfin, à force de ménagements et de précautions, il arriva sans malencontre au 9 thermidor, où tomba Robespierre. Son premier mouvement fut d'adhérer à cette révolution, qui le tirait d'une position inquiétante. Il parla même dans les premières séances pour que la réaction contre le parti vaincu fût plus vive et plus sévère ; mais il avait trop d'expérience pour ne pas voir que cette réaction contre les oppresseurs de 1793 devait bientôt l'atteindre lui-même. Alors il fit volte-face, et déclara hautement que si l'on ne poursuivait pas les auteurs d'un libelle intitulé le *Tocsin national*, dirigé contre les membres de l'ancien comité de salut public, qui étaient ses amis, il cesserait de paraître à l'assemblée. Depuis cette sortie, on le vit toujours se réunir au parti des terroristes ou des comités qu'on appelait *la queue de Robes-*

pierre. Dans la journée du 1^{er} prairial, où le député Féraud fut tué, Sergent encouragea ouvertement le peuple à la révolte, ce qui fut établi dans un rapport, où Durand de Maillanne demanda contre lui un décret d'accusation, et rappela la fameuse circulaire du comité de surveillance de la commune du 3 septembre (2), et le

(2) Cette circulaire fut dénoncée à plusieurs reprises à la Convention nationale, notamment dans la séance du 25 sept., vingt-deux jours après sa date, par le grand orateur Vergniaux. Comme c'est une pièce importante et qu'elle a été omise par la plupart des historiens, nous croyons devoir en donner le texte avec les signatures : « Un affreux « complot tramé par la cour, pour égorger « tous les patriotes de l'empire français, « complot dans lequel un grand nombre de « membres de l'assemblée nationale se « trouvent compromis, ayant réduit le 9 du « mois dernier la commune de Paris à la « nécessité de se ressaisir de la puissance « du peuple pour sauver la nation, elle n'a « rien négligé pour bien mériter de la patrie, témoignage honorable que vient de « lui donner l'assemblée nationale elle-même. L'eût-on pensé ! Dès lors de nouveaux complots non moins atroces se « sont tramés dans le silence ; ils éclataient « au moment où l'assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la commune de Paris avait sauvé la patrie, « s'empressait de la destituer pour prix de son brûlant civisme. A cette nouvelle, les « clameurs publiques élevées de toutes « parts ont fait sentir à l'assemblée nationale la nécessité de s'unir au peuple, et « de rendre à la commune, par le rapport « du décret de destitution, les pouvoirs dont il l'avait investie. Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera toujours de mériter de plus en plus, placée au foyer de toutes les conspirations et déterminée à s'immoler pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir pleinement rempli ses devoirs que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les départements auront sanctionné ses mesures pour sauver la chose publique. Professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilège que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se remettre au niveau de la commune

détournement d'objets précieux appartenant à la république. • Il est vrai
 « que plus tard, ajouta le rapporteur,
 « une partie de ces objets a été ren-
 « due, et que Sergent a déclaré qu'il
 « ne les avait gardés que *dans l'in-
 « tention de les acheter.* » On con-
 çoit qu'une pareille excuse ne fut
 point admise. Le décret d'accusation
 n'en fut pas moins prononcé et Ser-
 gent prit la fuite. Ce fut en Suisse
 qu'il se réfugia, et il n'en revint

que lorsque la loi de brumaire an
 IV (octobre 1795) eut annistié tous
 les délits de la révolution. C'est dans
 ce temps-là qu'il épousa la sœur de
 Marceau, et qu'il ajouta le nom de
 ce général au sien, voulant proba-
 blement faire disparaître celui d'*A-
 gate* que ses malins confrères n'a-
 vaient pas cessé de lui donner.
 Alors il sembla ne plus vouloir s'oc-
 cuper de politique, et ne reparut
 sur la scène que quand le parti dé-
 mocratique fut sur le point de ra-
 prendre le dessus, après la révolu-
 tion du 30 prairial an VII (1799).
 A cette époque on le vit à la société
 des Jacobins, établie au Manège;
 et le général Bernadotte, devenu
 ministre de la guerre, ayant ras-
 semblé autour de lui tous les débris
 de ce parti, le fit inspecteur-gé-
 néral des hôpitaux militaires. C'est
 dans cette position qu'il se trouvait
 au 18 brumaire, lorsque Bonaparte
 s'empara du pouvoir. Dès ce moment
 tout espoir fut perdu pour Sergent
 et pour les siens. Ce n'est qu'avec
 beaucoup de peine qu'il échappa aux
 proscriptions dont les listes furent
 dressées à plusieurs reprises par
 Fouché, notamment à l'occasion de
 la machine infernale, du 3 nivose.
 Comprenant bien alors qu'il ne pou-
 vait être en sûreté sous un gouver-
 nement qui se défilait par-dessus tout
 des Jacobins, il prit sagement la ré-
 solution de quitter la France. Ayant
 réalisé tout ce qu'il put amasser du
 fruit de ses économies révolution-
 naires, il alla d'abord à Turin, où
 Jourdan, son ancien ami, le fit
 nommer bibliothécaire. Resté sans
 appui, après le départ de ce général,
 il se rendit à Brescia, puis à Venise,
 à Milan, et enfin à Nice, où il mou-
 rut en août 1817, après avoir rem-
 pli ses devoirs de religion et s'être

« la moins nombreuse de l'État, dès l'in-
 « stant que la patrie n'aura plus rien à re-
 « douter des nuées de satellites féroces qui
 « s'avancent contre la capitale. La com-
 « mune de Paris se hâte d'informer ses
 « frères de tous les départements qu'une
 « partie des conspirateurs féroces détenus
 « dans les prisons a été mise à mort par le
 « peuple; actes de justice qui lui ont paru
 « indispensables pour reteuir par la ter-
 « reur les légions de traîtres cachés dans
 « ses murs, au moment où il allait marcher
 « à l'ennemi, et sans doute la nation entière,
 « après la longue suite de trahisons qui
 « l'ont conduite sur les bords de l'abîme,
 « s'empressera d'adopter ce moyen si né-
 « cessaire de salut public, et tous les Fran-
 « çais s'écrieront comme les Parisiens :
 « Nous marchons à l'ennemi, mais nous ne
 « laisserons pas derrière nous ces brigands
 « pour égorger nos enfants et nos femmes,
 « Frères et amis, nous nous attendons
 « qu'une partie d'entre vous va voler à
 « notre secours, et nous aider à repousser
 « les légions innombrables des satellites des
 « despotes conjurés à la perte des Fran-
 « çais. Nous allons ensemble sauver la pa-
 « trie, et nous vous devons la gloire de
 « l'avoir retirée de l'abîme. » — Signé, *les*
administrateurs du comité de salut public et
les administrateurs adjoints réunis: P.-J. Du-
plain, Paris, Sergent, Lenfant, Jourdeuil, Ma-
ratal, l'Ami du peuple, Deforgues, Leclerc, Du-
fort, Cally, constitués à la commune, et
séant à la mairie. — Après avoir lu textuelle-
 ment à la tribune cette lettre circulaire avec
 les signatures, Vergniaux insista moins sur
 l'odieux de la recommandation sanguinaire
 qui s'y trouve, que sur l'audace des municipaux
 osant attaquer l'assemblée nationale
 elle-même; et il désigna Robespierre comme
 ayant eu part à ce complot; à quoi Sergent,
 qui était présent, répondit que cela était
 faux, sans dénier en aucune façon la circu-
 laire et la part que lui-même y avait prise.

sincèrement repentit de toutes ses fautes. Cette fin chrétienne donna lieu à quelques réclamations dans les journaux, notamment de la part de M. Carnot, fils du conventionnel, ami de Sergent, qui, se trouvant à Nice à l'époque de sa mort, assista à ses funérailles. Depuis la révolution de 1830, Sergent jouissait d'une pension de 1,800 fr. que lui faisait le roi Louis-Philippe, qui avait été son confrère à la société des Jacobins. Sa femme, mademoiselle Marceau, qui l'avait épousé en secondes noces, était morte dans la même ville, le 6 mai 1834. N'ayant point d'enfants, ils en avaient adopté un auquel ils donnèrent le nom d'*Agatophile*. Nous ne pensons pas que ce fût pour rappeler l'affaire des diamants de 1792, car Sergent ne parut occupé pendant tout le reste de sa vie que de la nier et de la cacher, ce qui n'était pas facile, puisqu'elle est demeurée établie et constante par un décret dont il n'a été relevé que par l'amnistie, et qu'il en est de même de la signature apposée sur l'horrible circulaire du 3 septembre qui fut aussi un des motifs du décret, et qui doit laisser, dans la postérité, son nom attaché à celui de Marat. Quelque temps avant sa mort, il avait envoyé à la ville de Chartres le sabre du général Marceau, pour qu'il fût déposé dans ses archives. Les ouvrages que Sergent a publiés sont : I. *Portraits des grands hommes, femmes illustres et sujets mémorables de France*, gravés et imprimés en couleur, Paris, 1787-89, in-fol., dont il a paru 25 livraisons. Plusieurs de ces portraits ont été gravés sur les dessins de Sergent, par mademoiselle Louisa Marceau, d'abord épouse de M. de Champion de Cernel, et plus tard de

Sergent. II. *Costumi dei populi antichi e moderni*, Brescia et Milan, in-4° de 300 pages, orné de 23 planches gravées et coloriées. III. *Notice historique sur le général Marceau, mort dans la campagne de 1796*, Milan, 1820, in-8° et in-12. On doit bien penser que cette notice est une apologie sans mesure du général sous le nom duquel Sergent s'efforça de se cacher pendant la moitié de sa vie. Il ne doutait pas, selon l'expression de Necker, que le casque du guerrier ne dût effacer la turpitude du bonnet rouge, et depuis qu'il s'était allié à la famille de Marceau il n'ouvrait pas la bouche, il n'écrivait pas un mot sans y mêler le nom de ce général. Mais en vérité que pouvait-il y avoir de commun entre lui et un jeune guerrier plein d'honneur, de loyauté, qui n'eût pas manqué de repousser de tels éloges s'ils avaient été faits de son vivant? IV. *Fragments de mon album et nigrum écrits en 1811, revus et augmentés de souvenirs en 1836*, Brignolles, 1837, in-8°. « Ce sont, a dit de cet ouvrage le bibliographe Quérard, des mémoires sur Louisa Marceau des Gravières, sœur du général et femme de Sergent, écrits avec une minutieuse complaisance par un époux encore passionné, quoique plus qu'octogénaire. » Sergent a publié dans la *Revue rétrospective* quelques morceaux historiques, notamment sur le vol du garde-meuble et les journées des 20 juin et 10 août 1792, que nous avons lus, espérant y trouver des renseignements curieux et que l'auteur devait posséder; mais nous n'y avons vu que des détails insignifiants, des lacunes et des réticences calculées. Sergent a encore publié en Italie quelques traductions de peu d'importance. Il

avait annoncé en 1802, à Milan, des *Tableaux de l'univers et des connaissances humaines*, qui n'ont pas paru. M—D j.

SERGIO (VINCENT-EMMANUEL), économiste italien, né à Palerme en 1740, fit son droit dans l'université de cette ville, et se livra de bonne heure à l'étude des grandes questions de l'économie politique. A peine âgé de vingt-cinq ans, il entreprit de former un code diplomatique du commerce sicilien, qui devait contenir les lettres, les ordonnances, les statuts et autres actes de l'autorité sur cette matière. Après avoir lu dans l'académie du *Bon Goût*, dont il était membre, plusieurs fragments de son travail, il en commença l'impression en 1769, mais le *plan* seul en fut publié. Sergio fut nommé en 1779 professeur d'économie politique à l'université de Palerme, puis secrétaire et archiviste du tribunal de commerce. Il mourut le 5 mai 1810. L'académie d'agriculture de Florence et celle des sciences et belles-lettres de Naples le comptaient parmi leurs membres. Outre plusieurs discours lus dans les séances de l'académie et quelques traductions d'écrits français sur des sujets d'économie publique, Sergio avait publié : I. *Plan d'un code diplomatique du commerce de la Sicile*, Palerme, 1769, in-8°; réimprimé l'année suivante dans le tome XI des *Opuscules d'auteurs siciliens*. II. *Lettre sur les routes de la Sicile*, Palerme, 1777, pet. in-4°. III. *Plan, dressé par ordre du sénat de Palerme, des réglemens d'une maison d'éducation pour le bas peuple*, Palerme, 1779, petit in-4°. Sergio avait aussi entrepris une histoire du commerce de la Sicile, qui est malheureusement restée manuscrite. Il est le premier qui se soit

occupé dans cette île de questions d'économie politique, et cela peut sembler étonnant, quand on pense que le royaume voisin comptait depuis près de deux siècles des écrivains distingués dans cette matière. N'ayant jamais voyagé et vivant à une époque où les relations de son pays avec les nations étrangères étaient d'abord peu actives, puis furent presque tout à fait suspendues par les événements politiques, Sergio ne put pas suivre le mouvement de la science en France et en Angleterre. Aussi quelques-unes de ses productions sont-elles entachées de vieux préjugés, mais ce défaut n'empêche pas d'y rencontrer souvent des idées neuves et d'une utilité pratique incontestable. A—Y.

SERGIUS, né en Syrie, était diacre de l'église de Constantinople lorsqu'il fut élevé sur le siège patriarcal de cette ville. Il embrassa les erreurs des Monothélites qui n'admettaient en Jésus-Christ qu'une seule volonté et qu'une seule opération. Quoiqu'on regarde Théodore, évêque de Pharan (*voy. THÉODORE*, XLV, 286), comme le premier auteur de cette hérésie, Sergius en fut le plus ardent propagateur. Il écrivit une lettre insidieuse au pape Honorius I^{er} (*voy. ce nom*, XX, 518), parvint à le séduire et reçut de ce pontife une réponse favorable aux sectaires. Il entraîna aussi dans son parti l'empereur Héraclius, et rédigea le fameux édit appelé *Ecthèse*, c'est-à-dire Exposition de la foi, que ce prince publia, en 638, pour soutenir le monothélisme, mais qu'il désavoua quand cet acte eut été condamné à Rome. Sergius mourut en 639, et fut anathématisé, ainsi que les autres fauteurs de l'hérésie, dans plusieurs conciles, notamment dans le sixième concile

général, tenu à Constantinople, en 680. — Un autre SERGIUS, supérieur du monastère de Manuel, fut élu patriarche de Constantinople en 999, et mourut en 1019. Il était de la famille de Photius dont on l'accuse d'avoir conservé les sentiments schismatiques. P—RT.

SERIO (LOUIS), né à Naples vers 1730, fut, selon Ginguené même, un des improvisateurs les plus distingués de l'Italie. Après avoir fait ses études de droit, il exerça la profession d'avocat avec beaucoup de succès et ne se fit pas moins admirer au barreau par son éloquence que dans les salons par la facilité et l'entrain de ses improvisations poétiques. S'étant rendu à Rome au moment même où la célèbre Corilla Olympica remplissait la ville sainte de sa renommée, Serio ne craignit pas de concourir avec elle pour la couronne poétique. Vaincu dans la lutte, il eut le mauvais goût de se fâcher, et il prétendit que sa rivale devait son triomphe moins à son talent qu'à la protection de quelques cardinaux. Cette injuste accusation, dans laquelle de puissants personnages étaient mis en cause, attira de graves désagréments à l'avocat napolitain, et il se vit bientôt forcé de rentrer dans sa patrie. C'était l'époque où les sociétés secrètes commençaient à travailler l'Italie. Serio se jeta avec ardeur parmi les conspirateurs, et ne laissa échapper aucune occasion pour manifester, même en public, ses idées libérales. Appelé fort souvent à défendre des délinquants politiques, il apportait dans ses plaidoiries une liberté de penser qui faillit plusieurs fois le faire passer du banc de la défense à celui des accusés. De telles sympathies durent lui faire saluer avec transport l'arrivée de l'armée fran-

çaise, et il contribua de tout son pouvoir à l'installation de la république parthénopéenne. Nous n'insisterons pas sur les événements politiques et militaires qui en amenèrent la chute. Tout cela, nous l'avons raconté dans l'article du cardinal Ruffo. Il nous suffira de dire que, malgré son âge, Serio prit rang comme volontaire dans le corps de troupes que la république expirante envoya, sous les ordres de Wirtz, à la rencontre de l'armée royaliste, et qu'il tomba en combattant vaillamment, le 13 juin 1799. A—Y.

SERIZAY (JACQUES de), membre et premier directeur de l'Académie française, né à Paris à la fin du XVI^e siècle, fut un de ceux qui s'opposèrent le plus vivement à l'exécution du projet que le cardinal de Richelieu avait formé de constituer en corps littéraire l'*Assemblée des beaux esprits* qui se réunissaient chez Conrart. « A peine y eut-il aucun de ces mes-
« sieurs qui n'en témoignât du déplai-
« sir, et ne regrettât que l'honneur
« qu'on leur faisait, vint troubler la
« douceur et la familiarité de leurs con-
« férences (1). » Un motif de plus engageait Serizay à émettre l'avis *qu'on devait s'excuser envers le cardinal* le mieux qu'on pourrait. Attaché, en qualité d'intendant, à la maison du duc de La Rochefoucauld, alors en disgrâce, il craignait que les relations nécessaires qu'il aurait avec le ministre tout-puissant, qui voulait se déclarer le protecteur de l'Académie, ne causât quelque ombrage au duc retiré dans son gouvernement du Poitou. Mais l'avis contraire prévalut. Les statuts du nouveau corps

(1) Pellissou, *Histoire de l'Académie française*, Paris, Coignard, 1730, tom. 1, p. 10, 11-12.

créèrent trois officiers, un directeur, un chancelier, qui devaient être désignés par lesort, et un secrétaire perpétuel qui serait choisi par ses confrères. Un sort malencontreux fit tomber aux mains qui ne l'avaient point recherché l'honneur de représenter l'Académie pour la première fois; Serizay fut l'élu du destin, et dut, en qualité de directeur, aller présenter au cardinal de Richelieu les statuts qui avaient été délibérés par la Compagnie. La harangue qu'il prononça dans cette circonstance ne s'est pas retrouvée. Il y a lieu de croire qu'elle remplît parfaitement les vues de l'Académie, puisqu'il fut continué pendant quatre années consécutives dans ses fonctions de directeur. En deux autres circonstances, il reçut de ses confrères une mission qui était à la fois une marque de confiance et un témoignage du mérite qu'ils se plaisaient à lui reconnaître. Il fut d'abord chargé, avec quatre autres commissaires, de revoir définitivement l'examen critique que l'Académie avait fait de la tragédie du *Cid*. L'ouvrage ayant été communiqué au cardinal de Richelieu, qui avait provoqué sur ce point les délibérations de la Compagnie, ne parut pas satisfaire son éminence. Il voulut que MM. de Serizay, Chapelain et Sirmond vissent le voir à Charonne où il se trouvait alors, afin qu'il pût leur expliquer mieux ses intentions. « M. de Serizay s'en excusa sur ce qu'il était prêt à monter à cheval pour s'en aller en Poitou. » Les deux autres ne manquèrent pas une occasion aussi favorable de faire leur cour au ministre. Le premier historien de l'Académie (Pellisson, t. 1^{er}, p. 118 et 119) a rendu compte de ce qui se passa dans cette conférence. Le cardinal ayant expliqué ses intentions, on n'eut plus qu'à s'y con-

former, et cette fameuse critique, si souvent remise sur le métier, fut enfin publiée sous le titre de *Sentiments de l'Académie françoise sur le Cid*, Paris, 1638, in-8°. On a prétendu que Serizay avait beaucoup contribué à polir cette critique, qui n'a pu empêcher le succès du *Cid* d'aller toujours croissant. L'Académie porta ses vues sur une entreprise bien plus importante et dont elle se trouvait d'ailleurs naturellement chargée par le titre même de son institution. « Sa principale pensée fut donc le dessein du Dictionnaire auquel on se proposa de travailler sérieusement. » Serizay prit une part active aux discussions qui eurent lieu à ce sujet au sein de la Compagnie, ou dans des conférences particulières qui se tinrent chez plusieurs académiciens. Il est fait plusieurs fois mention de lui dans la satire ingénieuse de Ménage, intitulée : *La Requête des Dictionnaires* (2), pièce qui empêcha l'admission de son auteur à l'Académie. Il paraît qu'une délicatesse poussée à l'extrême portait Serizay à repousser un assez grand nombre de locutions anciennes, qui donnent tant de vivacité et de coloris au style d'Amyot et de Montaigne. C'est du moins le reproche que lui fait Ménage :

Bref, ce délicat Serizay
Eust chaque mot féminisé

(2) Cette satire, qui est le premier ouvrage poétique de Ménage, fut imprimée in-4° et in-8° en 1649. Elle eut beaucoup de succès. Comme elle était devenue rare, les premiers éditeurs du *Ménagiana* la firent réimprimer, parce qu'il y avait lieu de craindre qu'elle ne vint à se perdre. Le libraire Serey la comprit au nombre des *Poésies choisies des célèbres auteurs du temps*, dont il fit paraître successivement plusieurs éditions. Nous avons sous les yeux la quatrième, publiée en 1655, in-8°. *La Requête des Dictionnaires* occupe les pages 64 à 73 de la 2^e partie; mais cette réimpression fourmille de fautes.

Sans respect ny d'analogie
 Ny d'aucune étymologie...
 Voir mesme quelques esprits,
 Qui meschamment ont entrepris
 De nous réduire à l'indigence,
 Vouloient, contre toute apparence,
 Par brigues et par faux témoins
 Proscrire encore, néanmoins,
Paquoy, d'autant, cependant, oncques,
Or, toutefois, partant, ordonques.

.....
 Contre l'advis de Serizay,
 De l'Estoile, de Malleville,
 De Gombaut et de Gomberville,
 Et d'autres à nous inconnus,
 Ces mots ont esté maintenus.

Il paraît qu'un des motifs qui portèrent l'Académie à maintenir Serizay dans ses fonctions de directeur, pendant quatre années, fut le talent particulier qu'on lui reconnaissait pour tourner une harangue avec grâce et convenance. Lorsque le garde-des-sceaux Séguier, depuis chancelier, exprima le désir d'être compris au nombre des académiciens, il fut arrêté qu'une députation « irait lui rendre grâces très-humbles de l'honneur qu'il faisoit à tout le corps. » M. de Serizay porta la parole, et on « dit qu'il s'en acquitta merveilleusement bien... Ni cette harangue, ni plusieurs qu'il eut occasion de faire durant le long temps qu'il fut directeur et dans lesquelles il satisfaisait tout le monde au dernier point, ne se trouvent plus. » (*Histoire de l'Académie*, tome 1^{er}, p. 205 et 206.) Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'aucune d'elles n'ait été comprise dans le Recueil volumineux des *Harangues prononcées par MM. de l'Académie françoise*, Paris, Coignard, 1688, in-4°, et 2^e édition, Paris, 1714-1787, 8 vol. in-12. Serizay s'était aussi livré à la culture de la poésie. Les recueils de vers choisis, publiés par Sericy, renferment plusieurs pièces de sa composition, mais le nom de l'auteur n'a pas été mis au bas de chacune d'elles. Tout ce que l'histoire litté-

raire de ce temps nous a fait connaître, c'est que Claude de L'Étoile, son confrère, était grand admirateur de ses productions poétiques, et que l'Académie elle-même avait une si haute idée de son talent dans ce genre, qu'elle le chargea de composer l'épithaphe du cardinal de Richelieu, son fondateur. Jacques de Serizay mourut à La Rochefoucauld, au mois de novembre 1653. Il eut pour successeur à l'Académie Pellisson qui, par une faveur particulière, avait été d'abord admis comme académicien surnuméraire. C'est le cas de relever ici une erreur de fait qui s'est glissée dans les deux éditions du recueil des *Harangues* de l'Académie cité plus haut. On lit, au titre du discours de réception de Pellisson, qu'il remplaçait M. de Porchères. Nous connaissons deux académiciens de ce nom : l'un, Laugion de Porchères, eut pour successeur, en 1681, l'abbé de Chaumont ; l'autre, D'Arbaud de Porchères, fut remplacé par Patru en 1697. L—M—X.

SERLON DE VAL-BODON (le Bienheureux), célèbre abbé et dernier général de la congrégation de Savigni, qu'il unit à l'ordre de Cîteaux, reçut le surnom de Val-Bodon d'un village du territoire de Bayeux ainsi appelé, où il naquit vers la fin du XI^e siècle. Ses parents vivaient dans l'aisance, et voulant voir former leur fils non-seulement aux lettres humaines, mais surtout à la vertu, ils le mirent sous la discipline de S. Geoffroy, qui ne contribua pas peu à faire croître les heureuses dispositions de son élève. Serlon fit des progrès étonnants et devint très-versé dans la connaissance des saintes Écritures. Le caractère doux et aimable du jeune homme lui concilia l'affection particulière de son maître ; de son côté, Serlon s'at-

tacha intimement à son précepteur et le suivit partout, même en religion, quoiqu'il n'eût que 15 ou 16 ans quand S. Geoffroy entra à l'abbaye des bénédictins de Cérissi, située dans le même diocèse. Les deux nouveaux religieux s'attirèrent bientôt l'admiration de tous leurs frères, par leur amour de la pauvreté, du silence, du travail, et par leur ponctualité à tous les exercices de la règle. Le maître et le disciple étaient religieux à Cérissi depuis 12 ou 13 ans lorsqu'ils résolurent d'embrasser un genre de vie plus austère. L'occasion s'en présenta bientôt. La renommée porta jusqu'à eux le bien que faisait la réforme établie par saint Vital, leur compatriote (*voy. VITAL, XLIX, 279*), dans son monastère de Savigni, près de Louvigné du Désert. Ils obtinrent difficilement de leur abbé la permission de se retirer à l'abbaye de Vital, qui les reçut avec joie. Serlon resta à Savigni pendant 25 ans au rang des simples religieux. La chronique du monastère et un auteur presque contemporain font l'éloge de son érudition, du charme de ses discours, de ses entretiens et de sa connaissance profonde de l'Écriture sainte. Il s'était livré pendant cette longue profession de vie silencieuse et inconnue aux exercices intérieurs de la prière. Vers l'année 1139, il fut élu abbé de Savigni, à la mort d'Évan Langlois, qui n'avait gouverné qu'un an. Il mit tout son zèle à conduire les monastères de sa dépendance avec cette modestie qui avait jusque-là donné tant de charme à sa personne. Son attrait pour les austérités ne se trouvant plus arrêté par l'obéissance, il s'y livra avec ardeur, et voulant faire partager son zèle par ses frères, il parut aller trop loin et excita des

murmures. La réputation de Serlon lui attira des sujets distingués et procura des avantages à son monastère. Alain, duc de Bretagne, lui demanda quelques religieux, peut-être pour une fondation, mais qui restèrent attachés à sa personne et à sa suite, furent chargés de ses aumônes et lui rendirent des services spirituels et temporels, car ils avaient, dit l'histoire monastique d'Angleterre, des connaissances étendues dans la science de la médecine. Dès le commencement de son administration, Serlon vit avec joie que Dieu donnait de grands accroissements à sa congrégation. La fondation la plus remarquable qui alors eut lieu, fut celle de l'abbaye de la Trappe, dans la province du Perche. Le monastère de la Maison-Dieu de N.-D. de la Trappe fut fondé le 7 septembre 1140; les religieux qui l'habitèrent furent tirés de l'abbaye du Breuil-Benoît, au diocèse d'Évreux, auxquels Serlon donna pour abbé le V. Adam. Ce fut aussi sous son administration que furent fondées les abbayes de Toghalle et de Joréval, en Angleterre. A la prière de ce saint abbé, le pape Luce II prit Savigni sous sa protection, et écrivit en sa faveur aux seigneurs de Fougères et de Mayenne, et à l'archevêque de Rouen. Le pape Eugène III, ancien cistercien, adressa aussi une bulle à Serlon pour la conservation des biens de son monastère. Il y avait près de quarante ans que la congrégation de Savigni, composée de plus de 30 monastères, édifiait l'Église, lorsque l'esprit de division se mit parmi quelques abbés d'Angleterre, qui voulurent se soustraire à la juridiction de Serlon. Celui-ci, voyant qu'ils ne venaient plus au chapitre et méditaient de secouer le joug de la dépendance,

résolus d'incorporer tous ses monastères, tant de France que d'Angleterre, à l'ordre de Cîteaux, qui brillait alors d'un grand éclat dans toute l'Europe. Il avait d'ailleurs le projet de quitter la supériorité pour se retirer à Clairvaux, et y vivre sous la conduite de saint Bernard, ce qu'il fit en effet bientôt après. Dans le chapitre de l'année 1147, il fut décidé, entre les abbés de France et même quelques-uns d'Angleterre, qu'on s'adresserait au pape Eugène III, pour obtenir l'incorporation de l'institut de Savigni à celui de Cîteaux. Après en avoir conféré avec saint Bernard, Serlon, accompagné d'Osmon, abbé de Beaubec, se rendit à Reims, où le pape Eugène se trouvait pour le concile, et eut, par l'entremise de l'abbé de Clairvaux, une audience favorable du souverain pontife. Le pape, par une bulle datée du 9 août 1148, unit donc la congrégation de Savigni à l'ordre de Cîteaux, sur le modèle duquel elle avait été fondée, et donna ainsi à cet ordre célèbre le plus beau lustre qu'il eût jamais reçu. Ainsi finit la sainte congrégation de Savigni, qui avait toujours conservé une grande régularité, et qui jouit de certains privilèges dans l'institut qui l'avait absorbée. Dans le même concile, la congrégation d'Obasine, fondée par saint Étienne, fut aussi unie à l'ordre de Cîteaux. Serlon, vivant déjà sous l'obéissance et l'habit de Cîteaux, était encore abbé de Savigni quand il reçut Henri, seigneur de Fougères, qui s'y fit moine; il passa en Angleterre pour visiter ses monastères et y aplanir les oppositions d'union à Cîteaux. Quelque temps après, le B. Serlon eut à vider un petit différend qui s'était élevé entre l'évêque de Bayeux et lui au

sujet d'une possession; l'intervention de saint Bernard apaisa le trouble que ce prélat mettait dans la maison de Savigni. Serlon avait vivement désiré d'aller vivre à Clairvaux, sous la discipline de saint Bernard; celui-ci s'y était toujours opposé et avait laissé Serlon à la tête de son monastère de Savigni. A peine Serlon apprit-il la mort de saint Bernard, en 1153, que, reprenant la vivacité de sa première résolution, il obtint du chapitre général de Cîteaux la permission de déposer sa dignité d'abbé, et se retira, simple religieux, dans le monastère de Clairvaux où il se rendit vers la fin d'octobre de la même année. Il y vécut dans l'exercice de la prière et de l'union avec Dieu; il était l'exemple de tout le nombreux monastère. Cependant Robert, abbé de cette maison, l'obligea d'user de son talent éminent pour la parole et de faire des instructions publiques à la communauté. Après cinq années passées dans cette vie méritoire, Serlon mourut à Clairvaux le 9 septembre 1158. Ce jour est la véritable date de sa mort, mal indiquée par quelques auteurs. Il reste de Serlon: 1^o un commentaire sur l'oraison dominicale; 2^o des sentences sur quelques lieux de l'Écriture, avec sept autres chapitres séparés sur le même sujet. Les ouvrages manuscrits se trouvaient dans la bibliothèque de Colbert, qui les avait tirés de l'abbaye de Savigni. Le B. Serlon avait composé plusieurs sermons; Dom Tissier, prieur de Bonne-Fontaine, en a publié 21 à la fin du dernier volume de la *Bibliothèque des Pères de l'ordre de Cîteaux*. Nous y avons vu aussi quelques maximes ou sentences spirituelles de Serlon. Nous possédons, un très-an-

ancien manuscrit de Savigni, dans lequel il y a une pièce de vers, composée par Serlon, sur la vie monastique ; nous la croyons inédite. Serlon n'est point honoré d'un culte public dans l'ordre de Cîteaux, mais il a obtenu, par tradition seulement, la qualification de *Bienheureux*. Dans le tome I^{er} de son *Voyage littéraire*, p. 101, Dom Martenne rapporte l'épithaphe de Serlon, qu'il a vue à Clairvaux, et à la p. 169 du tom. II, il dit avoir trouvé des sermons au nombre des manuscrits de l'abbaye cistercienne de Lannoy. L'auteur de cet article en a puisé les éléments principaux dans l'*Histoire manuscrite de la Congrégation de Savigni*, dont l'original est à la bibliothèque publique de Fougères et dont il possède l'unique copie. On peut consulter sur Serlon la *Bibliothèque* de Dupin, le *Neustria pia*, l'*Histoire des ordres religieux* du P. Helyot, etc. B—D—E.

SERMEI (le chevalier CÉSAR), peintre, naquit à Orviette, en 1516. Il s'était déjà fait connaître avantageusement dans sa patrie lorsqu'il vint s'établir à Assise. Il s'y maria et y demeura jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1600. Cette ville, ainsi que Pérouse et plusieurs autres cités des États de l'Église, possède un certain nombre de ses productions. Il réussissait également dans la peinture à fresque et à l'huile. Ses fresques se font remarquer par une grande fécondité d'idées, par la vigueur du coloris, le mouvement et l'esprit de la composition ; mais la rapidité de l'exécution qu'exige ce genre de peinture ne lui a pas permis d'apporter dans son dessin cette étude et cette correction qu'il a déployées à un degré supérieur dans ses tableaux à l'huile. C'est surtout

dans les grands ouvrages de ce genre qu'il s'est montré capable d'exécuter les plus vastes conceptions. On voit à Spello un de ses tableaux représentant un *Miracle du bienheureux André Caraccioli*, d'un mérite supérieur, et que de son temps peu de peintres de l'école romaine auraient égalé. Ses héritiers conservent encore de lui beaucoup de tableaux d'une assez grande dimension, représentant des *Foires*, des *Processions* et les *Cérémonies* qui ont lieu à Assise à l'occasion du Pardon. Le nombre, la variété, la grâce des petites figures qu'il a introduites dans ces diverses scènes, la beauté de l'architecture, et l'originalité des sujets, rendent ces tableaux extrêmement précieux, et placent leur auteur au rang des plus habiles artistes de son temps. P—s.

SERMINI (GENTILE), né à Sienne au commencement du XV^e siècle, a laissé un recueil de quarante-cinq contes, dans le genre de Boccace, dont il a été à tort supposé le contemporain. C'est sur le manuscrit, légué par Zeno à un couvent de dominicains à Venise, qu'a été fait le choix des onze nouvelles publiées en 1796 dans la collection de Poggiali, à Livourne. L'éditeur y a joint une pièce du même Sermini sur le combat à coups de poings (*giuoco delle pugna*), genre d'amusement fort à la mode en Angleterre, et qui paraît remonter à une assez haute antiquité en Italie. Les contes de Sermini sont pour la plupart licencieux, ce qui a empêché d'en faire paraître un plus grand nombre. Le style n'en est pas châtié, étant un mélange de phrases italiennes et de mots tirés du patois siennois. Cette publication n'a d'autre mérite que d'avoir multiplié les monuments de la littérature

italienne où les contes en prose sont si abondants. On ignore les circonstances de la vie de Sermini. Les historiens de Sienne n'ont fait aucune mention de cet auteur, dont Zeno a le premier parlé dans une de ses notes sur la *Bibliothèque* de Fontanini. Le comte A. Borromeo, qui en avait acquis un second manuscrit en Toscane, s'était borné à en extraire deux nouvelles qu'il a publiées à la suite du *Catalogo de' novellieri italiani*, etc., Bassano, 1794, in-8°. Elles ont été reproduites par Poggiali dans les *Novelle di autori Senesi*, Londres (Livourne), 1796, t. 1^{er}. A—G—S.

SERMONETA (JEAN), médecin de Sienne, fut professeur à Bologne et à Pise vers la fin du XV^e siècle. On a imprimé en 1498, à Venise, in-folio, un lourd commentaire de sa façon sur les Aphorismes d'Hippocrate et sur Galien, en latin. — Son fils, *Alexandre SERMONETA*, enseigna aussi la médecine à l'université de Pise, mais il n'a laissé sur cette science aucun écrit. B—N—T.

SERMONETTA (JÉRÔME SICIO-LANTE DE), peintre, ainsi nommé du lieu de sa naissance, florissait en 1562. Il fut élève de Raphaël et peut entrer en parallèle avec les plus habiles disciples de ce maître par l'heureuse imitation de sa manière. C'est à lui qu'est dû le tableau de la salle royale du Vatican qui représente *Pépin donnant l'exarchat de Ravenne à l'Église après avoir fait prisonnier Astolfe, roi des Lombards*. Mais c'est dans certains tableaux à l'huile plus encore que dans ses fresques que le Sermonetta s'est rapproché de Raphaël. Tels sont le *Martyre de sainte Lucie*, à Sainte-Marie-Majeure; la *Transfiguration*, dans l'église d'Ara-Cœli, et la *Nati-*

vité de Jésus-Christ, à la Paix, sujet qu'il répéta avec une grâce inexprimable pour une église d'Osimo. Son chef-d'œuvre est à Ancône : c'est le tableau du maître-autel de Saint-Barthélemi. La composition en est abondante, d'une distribution tout à fait neuve et parfaitement appropriée à la vaste étendue de la toile et au nombre des saints personnages qu'il y a introduits. On voit dans le haut le trône de la Vierge entouré d'un chœur d'anges et de chaque côté deux saintes vierges à genoux. On monte vers ce trône par deux beaux degrés placés de chaque côté du tableau et qui divisent la composition supérieure de l'inférieure. Dans le bas il a placé le donataire, figure demi-nue, d'un caractère fier, accompagnée d'un saint Paul, tout à fait dans le style de Raphaël, et de deux autres saints. Le peintre a su rémbrir dans cet ouvrage un empâtement de couleur, un accord, un ensemble si parfait, qu'il passe pour le plus beau tableau qui se trouve à Ancône. Tout ce qu'on pourrait y désirer, c'est une meilleure méthode dans la dégradation des objets. Sermonetta a fait peu d'ouvrages pour les galeries particulières, si l'on excepte toutefois plusieurs portraits, genre dans lequel il a excellé. Cet habile artiste mourut à Rome sous le pontificat de Grégoire XIII. P—S.

SEROUX (JEAN-NICOLAS de), général d'artillerie et inspecteur de cette arme, était né en 1742; il entra au service en qualité de cadet gentilhomme dès l'âge de douze ans, et se distingua dans la guerre de sept-ans, notamment à la bataille d'Hastembeck. Il était chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel d'artillerie lorsque la révolution éclata. Destitué comme noble en

1793, il fut en même temps arrêté, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Ayant été réintégré dans son grade, on lui confia divers commandements, et à l'armée de Hollande il eut celui de l'artillerie. Il fit ensuite partie de l'armée d'Italie comme général de brigade, et devint commandant supérieur de la marche d'Ancône, fonctions qu'il quitta sous l'empire pour servir d'une manière active en Allemagne où il était appelé avec le grade de général de division. Il y commanda en chef l'artillerie, principalement celle du corps d'armée du maréchal Ney. A Friedland, il contribua puissamment au gain de la bataille avec le général Sémarmont (*voy.* ce nom dans ce volume). Napoléon l'en récompensa par le titre de baron et la croix de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il reçut ensuite le commandement de l'artillerie de la place de Magdebourg, qu'il garda jusqu'en 1814, époque à laquelle il prit sa retraite. Mais Louis XVIII le nomma lieutenant-général honoraire, en lui conservant les honneurs et la solde de l'activité, puis il le créa grand-croix de Saint-Louis. Depuis lors le général Seroux resta étranger aux affaires publiques, et, malgré son grand âge, il subit avec succès l'opération de la pierre. Il mourut à Compiègne le 5 septembre 1822.

C—H—N.

SERRA (CRESCENTIN-JOSEPH), auteur de l'un des faits de mécanique les plus étonnants peut-être qui se soient vus dans les temps modernes, naquit à Crescentino dans le Verceilais le 4 décembre 1734, et montra dès l'enfance beaucoup de goût pour la mécanique ; mais ses parents pauvres ne pouvant l'envoyer à l'école, il fut obligé d'apprendre le dur métier de

maçon. Ne sachant ni lire ni écrire, il parvint néanmoins en peu de temps à s'établir maître dans cette industrie, et sans même connaître la théorie du dessin il dirigea la construction de plusieurs maisons commodes et solides. Le père Peruzia, de l'Oratoire de Saint-Philippe, à Crescentino, qui était le directeur du sanctuaire dit de *Notre-Dame-du-Palais*, avait le projet de joindre une rotonde à l'ancienne église ; mais le clocher se trouvant sur l'angle intérieur ne permettait pas l'exécution du projet ; il fallait l'abattre. Serra fut consulté, et ayant examiné la solidité du clocher bâti en briques et en chaux, de la hauteur de 20 mètres, il se fit fort de le transporter au prix de 200 francs pour la main-d'œuvre. Cette proposition surprit le père Peruzia, qui ne voulait pas y accéder dans la crainte de donner du ridicule à ses concitoyens si l'opération ne réussissait pas. Serra présenta alors un modèle de son projet, puis en 1775 il transféra dans l'église de la confrérie de Saint-Bernardin le grand autel tout entier pour prolonger le presbytère. Cette opération étonna le père Peruzia et les personnes les plus marquantes de la ville. On convint avec Serra que le transport du clocher aurait lieu l'année suivante au prix demandé. Avant l'hiver il posa les fondements à l'endroit où le clocher devait être replacé, et au mois de mars 1776 il commença cette audacieuse entreprise avec un plancher de poutres en bois de chêne construit solidement sur lequel devait marcher le clocher maintenu par des poutres de tous les côtés. Cette opération terminée, on coupa les quatre angles du clocher qui se trouva sur les rouleaux placés de distance en distance sur ce plan formé. Serra

était si persuadé de sa réussite que, au moment du transport, le 26 mars à deux heures après midi, il fit monter son propre fils Philippe sur le clocher pour sonner les cloches, ce qui est constaté par l'inscription suivante, gravée en marbre au pied du clocher :

SISTE GRADUM, VIATOR,
 QUA MARIANUM SACELLUM AMPLIARETUR
 TURRIM HANC SACRAM
 OPITULANTE DEIPARA
 PULSATAISQUE INTEREA IMPENDENTIBUS
 TINTINABILIS
 IN LETITIE ARGUMENTUM
 CRESCENTINI SERRA CRESCENTINENSIS
 INTENTATO HACTENUS AUSU
 TUTO EX INSPIRATO TRADUCTAM
 DIE XXVI MARTII ANNO 1776,
 & SCITO, ADMIRATOR ABI.

Le roi de Sardaigne Victor-Amédée III, informé de cette opération hardie, voulut voir le maître maçon Serra, et lui accorda une pension de 200 francs, en l'attachant à la direction des fortifications de Tortone. La municipalité de Verceil, par un procès-verbal du 2 septembre de la même année, après une longue description des procédés employés par Serra pour le transport du clocher, lui décerna une récompense. Le gouvernement français continua de faire payer à Serra sa pension ; et à sa mort, arrivée le 8 septembre 1804, le journal du département de la Sévia lui consacra un digne éloge. *L'Histoire verceilaise sur les sciences et les arts* (où le portrait de Serra et le dessin du transport du clocher ont été gravés) rapporte une inscription sépulcrale que les circonstances n'ont pas permis de sculpter sur le tombeau de cet homme, doué d'un génie naturel, quoique dépourvu de toute instruction scientifique. Dans cette inscription Serra est comparé à Ferracino et à Zabaglia (*voy. ces noms, XIV, 391, et LII, 1*), qui opé-

raient des prodiges ; comme aussi au célèbre Aristotile Alberti, de Bologne, qui, en 1455, transporta un clocher tout entier (*voy. ALBERTI, I, 426*). Ce fait était ignoré non-seulement de Serra, mais même de l'auteur de l'inscription ci-dessus. Le clocher de Crescentino est resté pour les voyageurs un objet de curiosité et d'admiration. G—G—Y.

SERRA (le marquis JÉRÔME), homme d'État et historien italien, naquit à Gênes en 1761 d'une des plus illustres familles de la république. Il occupa, dès sa première jeunesse, des emplois importants, et sut concilier le zèle pour le devoir avec le goût des lettres et des études sérieuses. L'histoire, surtout celle de sa patrie, eut pour lui un attrait particulier, et il ramassa de bonne heure une foule de matériaux qu'il ne tarda pas à mettre en œuvre. Dès 1798, il publia à Gênes la première partie de son ouvrage sous le titre d'*Histoire de l'origine des peuples de la Ligurie, des colonies qui en sortirent et des guerres qu'ils eurent à soutenir contre Rome*. Ce livre paraissait presque au moment où les armées françaises victorieuses venaient de conquérir tous les États de la république génoise, au moment où ceux-ci servaient de champ de bataille aux parties belligérantes. Le marquis Jérôme, bien différent en cela de son parent, Jean-Baptiste, qui, dans une lettre au *Moniteur*, empreinte de tout l'esprit démagogique du temps et écrite dans un style analogue, déclarait ne vouloir s'appeler désormais que Serra *le Jacobin*, le marquis Jérôme, disons-nous, était loin de partager les opinions qui étaient alors si fort en vogue, et tant qu'elles triomphèrent, tant que leurs partisans furent au

pouvoir, il se tint tout à fait éloigné des affaires. Ce ne fut qu'à l'époque où les idées modérées reprirent le dessus qu'il consentit à entrer dans le conseil municipal de sa ville natale. Nommé en l'an IX (1801) membre du conseil-général du département, puis officier de la Légion-d'Honneur, et enfin maire, il fut, en 1806, élu député au corps législatif. Mais il ne paraît pas qu'il ait accepté ce mandat, car son nom ne figure en cette qualité dans aucun des almanachs impériaux, et nous sommes fondés à croire qu'il ne s'éloigna pas de Gênes. Quoi qu'il en soit, il était dans cette ville quand elle fut assiégée en 1814 par la flotte anglaise, que commandait William Bentinck. Tout le monde sait qu'après la reddition de la place, qui eut lieu le 18 avril, l'amiral anglais, interprétant les intentions de son gouvernement, rétablit la république telle qu'elle existait avant l'invasion française, et forma un gouvernement provisoire dont Serra fut le chef, avec le titre de président. Mais le congrès de Vienne disposa bientôt de Gênes en faveur du roi de Sardaigne, et dans l'impossibilité où la république était de résister aux volontés des puissances signataires du traité, son chef sut, en cette pénible conjoncture, conserver une attitude digne et fière, tout en cédant à la force et à la nécessité. Nos lecteurs verront sans doute avec intérêt la proclamation qu'il adressa au peuple génois au moment de résigner ses fonctions. Cette pièce est, à notre sens, un modèle à proposer aux hommes d'État qui pourraient dans l'avenir se trouver dans la même position que le marquis Serra. Informés, dit-il, que le congrès de Vienne a disposé de notre patrie en faveur de Sa Majesté le

• roi de Sardaigne; résolu, d'une
 • part, à ne point porter atteinte à
 • ses droits imprescriptibles, de
 • l'autre, à ne point user d'une ré-
 • sistance inutile et funeste, nous
 • déposons une autorité que nous
 • tenions de la confiance de la nation
 • et du consentement des principales
 • cours de l'Europe. Tout ce qu'un
 • gouvernement qui n'a pour lui que
 • la justice et la raison peut tenter
 • pour le maintien des droits et la
 • réhabilitation de ses peuples, nous
 • l'avons entrepris sans réserve, sans
 • hésitation; notre conscience nous
 • le dit, et les puissances les plus
 • éloignées en rendraient au besoin
 • témoignage. Il ne nous reste plus
 • aujourd'hui qu'à recommander aux
 • autorités municipales, administra-
 • tives et judiciaires, de continuer
 • à bien remplir leur devoir; au
 • gouvernement qui va nous succé-
 • der, de prendre soin de l'armée
 • dont nous avons commencé l'or-
 • ganisation et des employés qui
 • nous ont secondés avec loyauté; à
 • tous les peuples du Génovésat,
 • d'observer le calme, première ga-
 • rantie de leur bonheur. En retour-
 • nant de la vie publique à la vie
 • privée, nous conservons un senti-
 • ment profond de reconnaissance
 • pour l'illustre général qui courut
 • les limites de la victoire, et une
 • confiance entière dans la bonté
 • divine, qui n'abandonne jamais les
 • Génois. » Ce grand acte accompli,
 Serra se retira dans la magnifique maison de campagne qu'il possédait sur la colline, et, malgré la proximité de la ville, il laissa passer bien des années avant d'y revenir; encore ne fut-ce qu'à de longs intervalles et pour quelques instants seulement. Enseveli pour ainsi dire dans sa retraite, il voua tous ses instants à l'étude des annales

de son pays, et continua le travail dont il avait donné la première partie à la fin du dernier siècle. L'ouvrage entier parut enfin en 1834 à Turin, en 4 vol in-8° (seconde édition, Capolago, 1835, 4 vol. in-12), et fut accueilli avec faveur. Ce n'est pas que l'auteur se distingue par des vues larges et profondes, par ce coup-d'œil pénétrant qui saisit les effets et les causes et montre l'histoire d'un peuple dans sa providentielle unité; ce n'est pas, en un mot, que Serra ait bien compris ce qu'on est convenu d'appeler la philosophie de l'histoire, mais tout son travail révèle tant de conscience dans les recherches, dans l'examen et l'emploi des matériaux qu'il avait sous la main, tant d'amour pour son pays, tant de respect pour la religion et le culte de ses pères, même dans les détails les plus minutieux, que le lecteur sent naître rapidement en lui une vive sympathie pour l'homme, tout en désapprouvant quelquefois l'écrivain. Sans doute cette disposition d'esprit a dû souvent nuire à l'impartialité de Serra, mais elle ne l'a jamais conduit à des exagérations ni à des réticences dans les faits. Sous ce rapport il dit tout ce qu'il sait, et l'on peut s'en rapporter à sa véracité. Son style est généralement simple, correct, mais on y chercherait en vain de ces pages éloquentes, de ces mouvements, de ces descriptions pittoresques qui sont le premier mérite des historiens de l'antiquité, et qui dans les ouvrages modernes dégénèrent si souvent en déclamations romanesques. En somme, Serra vise surtout à l'exactitude; il tient beaucoup plus à instruire qu'à plaire. Arrivé à l'an 1483, il ne se sentit pas le courage d'aller plus loin. Après avoir suivi la marche toujours ascendante

de son pays, après avoir tracé le tableau de ses conquêtes et de ses glorieuses luttes, il lui en eût trop coûté d'entrer dans cette période de décadence qui dura trois siècles, et aboutit à une agonie léthargique, à une fin vulgaire. Le marquis Serra survécut peu à la publication de son ouvrage; il mourut à Gênes le 31 mars 1837.

A—Y.

SERRE, comte de SAINT-ROMAN (ALEXIS-JACQUES de), né le 13 mai 1770, appartenait à une ancienne famille originaire des Cévennes, qui avait embrassé le protestantisme, qu'elle abjura dans la suite. Son père, conseiller au parlement de Paris, le destina d'abord à la magistrature, puis à la diplomatie; mais la révolution ayant éclaté, le jeune Serre émigra, servit à l'armée de Condé comme simple volontaire, dans le régiment de dragons-Penthièvre, devint bientôt capitaine aide-de-camp d'état-major, et fit la campagne de 1792. Cependant il quitta le service pour ne pas compromettre son père, qui n'en fut pas moins traduit au tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté le 27 juillet 1794 (9 thermidor an II), au moment même où la chute de Robespierre allait le sauver. Serre de Saint-Roman rentra secrètement dans son pays à plusieurs reprises, mais sans pouvoir y demeurer; et tandis que le gouvernement autrichien lui confisquait une somme de 150,000 fr., placée sur la banque de Vienne, sous prétexte qu'il n'était pas émigré, le Directoire confisquait aussi toutes ses propriétés, parce qu'il était émigré. Mais l'empereur d'Autriche lui fit restituer ses actions de banque, en même temps que Bonaparte, premier consul, le raya de la liste des émigrés et lui rendit tous ses

biens. Revenu en France, Saint-Roman cultiva dans la retraite la poésie et même la haute métaphysique ; il ne sollicita aucun emploi pendant la durée du consulat et de l'empire. Cependant, lors du débarquement des Anglais à Flessingue, en 1809, il eut le commandement d'une cohorte ; et en 1813, après les revers des armées françaises, la garde nationale de Paris ayant été rétablie, il fut nommé chef d'un bataillon de la 8^e légion, à la tête duquel il combattit courageusement pour la défense de la capitale, le 30 mars 1814, malgré son peu de sympathie pour Napoléon. Sous la Restauration, il fut fait maréchal-des-logis de la compagnie des mousquetaires gris, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. Durant les Cent-Jours, il vécut retiré dans une de ses terres du département de l'Allier. Après le second retour de Louis XVIII, il présida le collège électoral à Moulins, et, le 17 août 1815, le roi le créa pair de France. Le 18 janvier 1816, il fit, à la Chambre, une proposition relative à une déclaration de principes de Lally-Tollendal : dans la séance du 15 janvier de la même année, Lally ayant voulu prouver la nécessité du concours des chambres aux mesures extra-constitutionnelles qui suspendaient, à l'égard des individus, le cours ordinaire de la justice, Serre de Saint-Roman attaqua cette doctrine et la publicité qui lui avait été donnée par son auteur dans un journal. La chambre ayant passé à l'ordre du jour sur cette proposition, Saint-Roman la fit imprimer. Dans le cours de la session de 1816, lors de la discussion de la loi sur la liberté individuelle, il vota l'adoption de cette loi, pensant qu'une simple réclamation suffi-

rait pour dissiper les craintes éloignées que l'on pourrait concevoir. Dans la session de 1818, il prononça à la tribune une opinion très-étendue sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée, en combattit les motifs et les dispositions, surtout celles du titre VI, concernant l'avancement. « Jusqu'à présent, dit-il, « et par le droit que la charte lui « confère, le roi disposait à son gré et « sans aucune entrave de tous les « emplois de la force publique. Pour- « quoi limiter cet utile pouvoir, en « imposant des conditions à son « choix, en établissant un avancement indépendant de sa volonté ? » Il soutint qu'une sage ordonnance offrait autant de garantie qu'une loi qui pourrait être éludée par un ministre prévaricateur. Dans la discussion de la loi sur la banque, Saint-Roman dit qu'il s'étonnait de voir adopter avec tant de facilité un projet qui changeait toutes les dispositions de cet établissement, sans qu'on se fût assuré si tel était en effet le vœu des actionnaires. « Aucune « considération, dit-il, ne peut dis- « penser la chambre de savoir, avant « de changer leur constitution, s'ils « y désirent des changements. » Il vota avec la minorité pendant toute cette session. Dans celle de 1819, Lally-Tollendal ayant proposé à la chambre de supplier le roi de décerner au duc de Richelieu une récompense nationale, Saint-Roman demanda la question préalable. « C'est « transporter, dit-il, le gouverne- « ment dans les chambres, que de « les occuper des récompenses à ac- « corder aux ministres du roi. Ré- « compenser les services rendus à « l'État est une attribution essen- « tielle du pouvoir exécutif qui, d'a- « près l'article 13 de la charte, n'ap-

partient qu'au monarque. La chambre, en accueillant la proposition qui lui est soumise, excéderait ses pouvoirs et entreprendrait sur la prérogative royale. La proposition n'en fut pas moins adoptée par la chambre des pairs, ainsi que par la chambre des députés. En conséquence, le gouvernement présenta un projet de loi portant création d'un majorat de 50,000 fr. de revenu, en faveur du duc de Richelieu, à titre de récompense nationale (voy. RICHELIEU, XXXVIII, 64). Saint-Roman parla sur ce projet dans le même sens qu'il avait parlé sur la proposition, et s'éleva fortement contre le principe de la souveraineté du peuple ; ce qui n'empêcha pas l'adoption du projet. Lors de la discussion de la loi relative à la répression des crimes et délits commis par la voie de la presse, il appuya l'amendement du duc de Fitz-James, qui voulait qu'on mentionnât nominativement la *religion chrétienne* dans l'article 8 concernant les outrages à la morale publique et religieuse ou aux bonnes mœurs. Le 26 février 1820, il parla contre la suspension de la liberté de la presse pour les journaux, et le 23 mars, il parla en faveur de la suspension de la liberté individuelle. En 1824, il combattit le projet de loi de septennalité, et surtout le renouvellement intégral de la chambre des députés. Dans la séance du 17 février 1825, lors de la discussion de la loi du sacrilège, il appuya l'amendement du comte de la Villegontier, tendant à renfermer les profanateurs comme insensés ; et dans la séance du 11 avril il parla pour l'indemnité des émigrés. Serre de Saint-Roman avait été nommé, par ordonnance royale du 21 mars 1821, colonel de la 8^e légion de la garde natio-

nale de Paris ; il était aussi maire de la commune de Villejuif. Ayant formé un majorat, il obtint en 1829 des lettres-patentes de pairie héréditaire, du titre de comte. Après la révolution de 1830, il cessa de siéger à la chambre, refusa de prêter serment au nouveau gouvernement, et en informa par une lettre M. Pasquier, président, à la famille duquel il était allié, madame Pasquier étant sa tante. Rentré ainsi dans la vie privée, il continua cependant d'écrire sur des matières politiques et de droit social. Il mourut le 25 avril 1843. Il s'était marié en émigration avec M^{lle} Le Rebours, dont le père, président au parlement de Paris, avait péri sous le règne de la Terreur (voy. REBOURS, XXXVII, 207). Devenu veuf, il épousa M^{lle} de Tinteniac, et, n'ayant point de fils, il maria une de ses filles avec un parent de son nom, qui à ce titre est propriétaire de la terre de Méréville en Beauce. Serre de Saint-Roman était un homme de cœur, d'honneur et de capacité en plus d'un genre. On a de lui : I. *Discours prononcé à l'ouverture de la session du collège électoral de l'Allier*, le 22 août 1815, Paris, 1815, in-8°. II. *Réclamation faite le 20 septembre 1817, dans la seizième section du collège électoral du département de la Seine*, Paris, 1817, in-8°. III. *Réfutation de Montesquieu sur la balance des pouvoirs, et aperçus divers sur plusieurs questions de droit public*, 1817, in-8°. IV. *Sur le faux et absurde système de la souveraineté du peuple*, en réponse à l'article inséré pages 488 et suiv. de la CII^e livraison de la *Minerve*, Paris, 1820, in-8°. V. *Lettres* faisant suite à deux articles insérés dans les 73^e et 74^e liv. du *Conservateur*, sur le faux et absurde système de la souverai-

neté du peuple, Paris, 1820, in-8°. VI. *Suite de la correspondance de M. de Saint-Roman et de M. Masuyer, sur la souveraineté du peuple*, Paris, 1821, in-8°. VII. *Poésies dramatiques d'un émigré (Louis XVI; Antigone, fille d'Œdipe; Radasmane, prince des Parthes; Arsinoë, ou l'Ambitieuse accusatrice*, tragédies en cinq actes), Paris, 1823, in-8°. VIII. Extrait d'un ouvrage intitulé: *Essai sur la nécessité de reprendre les sciences par leur commencement, et de les réasseoir sur leurs vraies bases*, Paris, 1832, in-8°. C'est un fragment du système métaphysique de l'auteur (chapitre III, *Aperçus mathématiques*). IX. *Lettres de MM. de Saint-Roman et de Cormenin, sur la souveraineté du peuple*, Paris, 1832, in-8°. X (avec M. Rédarès). *Lettres sur la patrie, la légitimité et la souveraineté du peuple*, Paris, 1835, in-8°. L—P—E.

SERRE (PIERRE-FRANÇOIS-HERCULE, comte de), homme d'État qui joua un grand rôle durant la première période de la Restauration et dont la renommée parlementaire fut plus encore le résultat d'un beau talent oratoire que d'idées politiques fixes et bien arrêtées, naquit à Pagny-sous-Prény, près de Pont-à-Mousson, le 12 mars 1776 (1). Il appartenait à une famille originaire du comtat d'Avignon, établie depuis long-temps en Lorraine, qui fut anoblie dans le

XVII^e siècle par les ducs Charles et Henri, et donna à cette province des magistrats distingués. Son père, ancien officier de cavalerie, le destina dès l'enfance à la carrière des armes, et il s'y préparait à l'École d'artillerie de Metz lorsque la révolution commença. Ayant émigré presque aussitôt, il fit partie, malgré son jeune âge, de l'armée des princes, lors de sa formation, en qualité de chasseur noble. Il s'y conduisit en brave gentilhomme et parvint au grade de lieutenant dans la légion de Mirabeau, où un de ses oncles avait un commandement. En 1801, profitant de la facilité qu'avaient les émigrés de se faire rayer de la liste, il rentra en France et renonça à l'état militaire, soit qu'il ne voulût pas consacrer son épée au service d'une cause qu'il avait combattue, soit qu'il sentît que là n'était pas sa véritable vocation. Ses études ayant été négligées, il résolut de les compléter afin de se faire recevoir avocat; la persévérance qu'il mit à cette rude tâche le rendit capable, en moins de quelques années, de passer avec succès ses examens. De Serre, en quittant le parti des armes pour le barreau, avait fait preuve d'une grande flexibilité dans ses penchants, mais en même temps d'une facilité extraordinaire pour apprendre; il en avait donné précédemment un autre exemple remarquable. Lorsqu'il servait en Allemagne dans l'armée des princes, il ignorait la langue du pays. Ayant conçu un sentiment fort tendre pour une jeune personne, il éprouva le besoin de le lui exprimer. Il se mit donc à étudier jour et nuit l'idiome tudesque, et en très-peu de temps il parvint à se faire entendre de celle qu'il aimait. — De Serre débuta au barreau de Metz, et le reten-

(1) Plusieurs biographes le font naître à Metz; mais c'est une erreur répétée en dernier lieu dans l'*Isographie des hommes célèbres* (28^e livraison, in-4°), qui reporte la date de sa naissance à l'année 1777. Un de ses ancêtres, bourgeois de Nancy, fut apothicaire, mais son bisaïeul fut conseiller au parlement de Nancy, et a laissé un *Recueil des arrêts notables rendus par cette compagnie*, in-fol. Cet ouvrage, resté manuscrit, existe en copie dans plusieurs bibliothèques.

tissement qu'obtinent plusieurs de ses plaidoyers le plaça parmi les avocats les plus renommés de cette ville. Sa réputation s'étendit à ce point, qu'en 1811, lors de l'organisation des tribunaux, Napoléon le nomma avocat-général à la cour de Metz, puis presque aussitôt, comme il savait très-bien la langue allemande, premier président de la cour impériale de Hambourg. Dans ces difficiles fonctions, de Serre sut, par une éclatante justice, acquérir l'estime générale des populations ; on le vit plus d'une fois résister avec fermeté aux exigences du despotisme militaire ; s'il ne put empêcher les actes tyranniques, on doit reconnaître qu'il se dévoua tout entier à les adoucir. Il demeura dans cette contrée jusqu'à la chute de l'empire. S'étant prononcé hautement pour la restauration, il reçut, au commencement de 1815, la première présidence de la cour royale de Colmar. A l'époque des Cent-Jours, il déploya une énergie alors bien rare dans les fonctionnaires publics. Au moment même où l'on arborait le drapeau tricolore, il fit renouveler le serment au roi et continua de rendre la justice en son nom. Obligé enfin de céder à la force, il prononça solennellement la dissolution de la cour et alla rejoindre Louis XVIII à Gaud. Après la seconde restauration, il reprit sa charge de premier président, et ne tarda pas à être nommé député à la chambre de 1815. Alors s'ouvrit pour lui une nouvelle carrière. Partisan dévoué de la monarchie constitutionnelle, il était royaliste dans le sens de Royer-Collard, de Camille Jordan, etc. On comprend que dans cette chambre si ardente de 1815, il siégea avec la minorité qui soutenait le ministère.

Ce fut parmi elle qu'il se posa tout d'abord ; ses premiers discours révélèrent un véritable talent de tribune, une supériorité de paroles peu commune et aussi des principes constitutionnels avancés, choses qui ne pouvaient manquer de le faire remarquer. Membre de la commission pour l'examen du projet de loi sur les cours prévôtales, il s'en déclara l'adversaire, et l'on put prévoir, dès ce moment, la marche qu'il allait suivre. Le 6 janvier 1816, il s'opposa aux mesures de proscription, et vota en faveur de l'amnistie, que lui-même avait proposée. Il attaqua le principe des catégories en disant « que tout le crime des généraux qui avaient servi Bonaparte était de l'avoir reconnu, qu'après cela ils ne pouvaient plus que lui obéir. » Ces paroles excitèrent les plus violents murmures dans le côté droit. Sur les indemnités, il parla contre MM. Clausel de Coussergues et Hyde de Neuville. « La Charte proscriit les confiscations, dit-il, vous ne les rétablirez pas sous un autre nom ; que le trésor soit pauvre, mais pur ; méprisez de misérables dépouilles, laissez... » Et c'est alors qu'une voix s'écria : « Oui ! laissez l'argent aux voleurs ! » Dans la discussion sur la loi électorale, de Serre se plaça entre le projet ministériel et celui de la commission, parce que l'un et l'autre tendaient à modifier le système établi par la Charte. Le 22 avril, il combattit le rapport de M. de Kergorlay en faveur du clergé, et s'exprima même en termes peu mesurés ; des murmures bruyants vinrent l'interrompre, et, les dominant, il s'écria : « La liberté des discussions est détruite !... » Les clameurs redoublèrent et l'on demanda son rappel à l'ordre. Après

l'ordonnance du 5 septembre, dont il se montra l'un des plus chauds admirateurs, il fut désigné par le roi pour présider le collège électoral du Haut-Rhin, qui le réélut député. Il fut presque aussitôt appelé au conseil d'État, et rénnit un grand nombre de suffrages pour la présidence de la nouvelle chambre, où la minorité était devenue la majorité. Cependant, comme il se trouvait en dissidence avec le ministère sur plusieurs points fondamentaux de la loi électorale, on lui préféra M. Pasquier, et lorsque celui-ci, deux mois après, devint garde-des-sceaux, de Serre fut appelé à le remplacer, à la condition expresse de se rapprocher du ministère et du projet électoral. On venait de le voir se dévouer avec Courvoisier à la défense de la loi sur la liberté individuelle, dont il avait justifié les dispositions, en qualité de rapporteur. Durant cette session, se renfermant dans les attributions de sa nouvelle dignité, il parut beaucoup moins à la tribune. L'année suivante (1817), il fut encore porté à la présidence par le parti ministériel. En prenant possession du fauteuil, il développa une proposition relative au règlement portant emprisonnement des députés qui troubleraient la délibération ou qui insulteraient leurs collègues. Elle fut repoussée à une grande majorité. Comme dans la session précédente, de Serre ne sortit guère de son rôle passif de président; il le remplit avec dignité et convenance, sans prendre aux discussions une part aussi active que par le passé. Après l'ouverture de la session de 1818, le ministère Richelieu ayant donné sa démission, de Serre dut entrer dans le nouveau cabinet, car sa couleur était doctrinaire. Il y reçut les sceaux,

laissant à M. Ravez la présidence de la chambre, à laquelle on l'avait une troisième fois porté candidat. Ses premiers actes au département de la justice sont empreints de ce libéralisme qui fit tant de mal à la restauration. C'est dans ce sens qu'il remania le conseil d'État et qu'il en exclut les plus ardents royalistes; puis vint le tour de la magistrature, et les cours royales furent en partie composées de conseillers qui avaient siégé dans les Cent-Jours, tandis que les royalistes étaient éloignés. On ne peut s'expliquer une telle conduite que par l'aveuglement qui présidait à toutes les opérations du ministère Dessolles; et l'on s'étonne qu'un esprit aussi éclairé que de Serre ait pu s'associer à un système aussi évidemment destructif de la monarchie, avec la prétention de la sauver. Il s'aperçut un peu plus tard de la fausse route qu'il avait suivie. L'histoire, malgré tout le repentir qu'il manifesta, ne doit pas moins lui en adresser le reproche, parce qu'il contribua à entraîner la restauration dans une voie qui devait la perdre. Cependant, personne ne portait à un plus haut degré l'amour du roi et de la monarchie. Le premier projet qu'il présenta à la chambre fut la loi sur la responsabilité ministérielle, dont il développa les motifs avec son éloquence habituelle; puis vinrent trois autres projets sur la répression des délits de la presse, œuvre de MM. de Serre, Royer-Colard, Guizot et de cette fraction doctrinaire qui se jetait dans des principes trop absolus pour être praticables. Le garde-des-sceaux en exposa la théorie avec une grande clarté, et les opinions qu'il proclamait lui acquirent promptement une certaine renommée dans le parti libéral. Lors

de la discussion de ces lois, de Serre déploya une abondance de paroles extraordinaire; dans une même séance, il monta jusqu'à dix fois à la tribune. C'est dans cette sorte de fougue oratoire, que, se laissant emporter, il s'écria : « Oui ! quelque désastreux qu'ait été le résultat des travaux de nos premières assemblées délibérantes, la majorité fut toujours bonne. » — « Quoi ! même la Convention ! dit alors Labourdonnaye avec un admirable à-propos. — « Oui, même la Convention, jusqu'à un certain point, reprit de Serre ; si elle n'avait pas voté sous les poignards, la France n'aurait pas eu à gémir du plus épouvantable des crimes. » A partir de ce moment, de Serre, flatté, caressé par l'opinion libérale, qui espérait l'entraîner à des concessions nouvelles, reçut chaque matin l'encens des feuilles de la gauche. En revanche, les royalistes l'attaquèrent, et la cour, MONSIEUR surtout, lui gardèrent rancune de son éloge de la Convention. Dans cette position que devait faire de Serre ? aller jusqu'au bout et se jeter à corps perdu dans l'opposition ? Il n'en avait ni la pensée ni la volonté, et on peut même dire qu'il fut un instant effrayé de la popularité qui l'entourait. Il n'en jouit pas long-temps, heureusement pour lui ; tout à coup, elle se changea en vives attaques à l'occasion de son fameux mot : *Jamais !* La chambre avait reçu des pétitions pour le rappel des bannis, sans distinction ; la gauche les soutenait de toutes ses forces ; de Serre sentit que c'était un moyen de rompre avec elle, et d'ailleurs pouvait-il approuver une clémence qui s'étendait même à la famille Bonaparte, alors si dangereuse encore pour les Bourbons ? Il demanda l'ordre du jour, et soit

qu'il voulût se poser sur un terrain opposé à celui où il s'était tenu jusqu'alors, soit qu'il désirât manifester le changement qui allait s'opérer dans sa ligne politique, il prononça ces paroles mémorables : « Les exilés temporaires peuvent encore espérer de revoir le sol de la patrie ; *les régicides, jamais !* » Ces deux mots produisirent un revirement subit d'opinion contre de Serre ; autant les libéraux l'avaient loué, autant ils l'attaquèrent. Leur presse s'empara de ces expressions, elle les commenta, et le ministère, n'ayant vu qu'avec peine un de ses membres aller si loin, fit ajouter dans le *Moniteur*, après le mot *jamais* : « *Sauf la tolérance accordée par la clémence du roi à l'âge et aux infirmités.* » Ceci changeait le sens trop absolu de la pensée du garde-des-sceaux ; mais le coup n'en était pas moins porté, et l'on savait bien que de Serre n'avait pas prononcé ces dernières paroles. Alors il se sépara des autres ministres et forma avec Portal une opposition dans le conseil. Il vit donc avec joie le renouvellement que subit le cabinet, le 19 novembre 1819, où le portefeuille de la justice resta dans ses mains. Lors des troubles de la capitale en 1820, il eut à répondre aux vives interpellations de toute la gauche, et il le fit avec un talent véritablement supérieur, dénonçant comme un motif des troubles les violentes harangues des orateurs de l'opposition. Ses discours des 5, 6, 7 et 8 juin furent reproduits dans tous les journaux de l'opposition par ordre de l'autorité (2) ; dans un de ces discours, il

(2) On les trouve réunis dans un écrit intitulé : *Histoire de la première quinzaine de juin 1820*, par M. Reymondin de Bex ; Paris, in-8°.

avait dit : « La nation, dans votre sens, c'est l'insurrection.... C'est comme cela qu'on l'entendait dans le cours de la révolution, c'est comme cela qu'on voudrait encore le faire entendre aujourd'hui. Quand une insurrection s'est portée aux derniers excès, qu'elle a renversé les pouvoirs existants, elle cesse d'être regardée comme insurrection par ceux qui s'empressent de succéder au pouvoir. Ils l'appellent alors la volonté de la nation ! » Il y avait loin de ces paroles à celles que de Serre avait prononcées sur la Convention. Les temps étaient changés, il marchait maintenant avec l'extrême droite. Les luttes si vives qu'il avait soutenues à la tribune ayant affaibli sa santé, il fut obligé d'aller respirer l'air du midi, laissant à Siméon (*voy. ce nom, dans ce volume*), nommé sous-secrétaire d'État, tout le poids de la politique et de l'administration. C'est à Nice que de Serre apprit l'assassinat du duc de Berry, qui lui fit faire de sérieuses réflexions sur le danger des idées libérales. Lorsque se forma le ministère Richelieu, on lui écrivit pour le presser de conserver son poste; il y consentit et se hâta de revenir avec le dessein arrêté de mettre un frein à l'anarchie et à l'esprit démocratique. L'adresse de la session de 1822, rédigée par Royer-Collard, mécontent de sa récente exclusion du conseil d'État et de celle de ses amis les doctrinaires, fut plus qu'un acte d'opposition, comme on sait; elle attaquait le monarque. De Serre prépara la réponse du roi à la députation de la chambre, réponse conçue en termes fermes et qui laissait même supposer une dissolution qu'on n'osa pas. On se contenta de deux projets de loi : l'un modifiant la législation sur la presse,

augmentant la pénalité et punissant surtout l'outrage à la religion; l'autre demandant la censure quinquennale. Le garde-des-sceaux les présenta à la chambre, et l'exposé de ses motifs, tout en défendant le jury pour les délits de la presse, justifiait la nécessité de la censure et en proposait la continuation jusqu'en 1826. Il disait : « On doit reconnaître que la presse périodique est éminemment démocratique; chaque journal rallie ce qu'il y a de révolutionnaires incurables, de jeunes gens séduits; chaque journal fonde un club, et ces clubs affiliés couvrent le royaume d'une organisation parallèle à l'administration publique et toute prête à la renverser. Les mesures nécessaires pour un tel état de choses doivent embrasser une certaine période de temps; d'ailleurs la durée d'une mesure nécessaire ajoute à la sécurité qu'elle doit inspirer. » Quelques jours après le ministère Richelieu succomba (14 nov. 1821); M. de Villèle n'était pas éloigné de laisser les sceaux à de Serre, mais celui-ci, par point d'honneur, ne crut pas devoir accepter, et il se retira avec ses collègues; tous furent nommés pairs de France et ministres d'État; seul, il ne reçut que ce dernier titre avec celui de comte, et continua de siéger dans la chambre des députés. Il y tenta même de réunir autour de sa personne une certaine fraction du centre droit; mais il ne fut pas réélu, et cette déception avança de beaucoup le terme de sa vie; on a dit qu'il ne payait pas assez d'impôts pour être éligible. Le roi lui confia alors une mission temporaire au congrès de Vérone et l'ambassade de Naples. Il arriva dans cette ville à la fin de 1822; bientôt atteint d'une maladie mortelle, il expira à Castel-

Jamare le 21 juillet 1824. Depuis sa sortie de la chambre, de Serre se plaignait surtout de l'ingratitude de ses anciens amis, dont les sentiments pour lui s'étaient refroidis quand il avait quitté le ministère, et qui ne firent aucune tentative pour obtenir sa réélection, qu'il désirait vivement. C'est ainsi que de nos jours nous avons vu un autre de ses compatriotes, envoyé comme ambassadeur à Naples (M. Bresson), terminer par le suicide une mission qu'il regardait comme un exil. Les funérailles de de Serre se firent avec grande pompe, et la cour de Naples lui rendit des honneurs inusités. Son corps fut rapporté en France. Il était cordon-bleu et commandeur de la Légion - d'Honneur; Louis XVIII était le parrain d'un de ses enfants, et le duc et la duchesse de Berry, ainsi que le roi et la reine de Naples, avaient tenu ses deux autres sur les fonts de baptême. Charles X donna à sa veuve une pension de 15,000 fr. On sait que de Serre était très-fier de sa croix de Saint-Louis et qu'il l'étafait sur sa smarre de préférence au cordon-bleu. Il avait des prétentions assez mal fondées au jeu de billard, et même à la danse, comme à l'escrime et à l'équitation. Doué de toutes les vertus domestiques, il chérissait sa femme, ses enfants, et avait le plus grand respect pour son père et sa mère. Son père était un de ces ardents royalistes à qui Louis XVIII lui-même avait donné le nom d'*ultras*. Il venait souvent faire à son fils des scènes dont la conclusion était : *Tu seras pendu si tu ne fais pas pendre tous les libéraux*. Un jour qu'il y avait nombreuse compagnie à la chancellerie, M. de Serre, le père, arrivé en fiacre dans le costume le plus grotesque, entre en se faisant

annoncer : *le père de son Excellence!* va droit à son fils et lui tient ses discours habituels. Le garde-des-sceaux, contenant l'auditoire par un regard sévère, l'écoute avec les marques d'un profond respect, donne ordre de faire avancer sa propre voiture, offre le bras à son père et le reconduit lui-même à la rue Buffault, où il demeurait. On pourrait ajouter un grand nombre de traits semblables sur M. de Serre père; mais on sait qu'il était sujet à des aberrations d'esprit. Une espèce de parc ridicule qu'il avait fait planter à Pagny-sur-Moselle portait le nom de *Folie-De-Serre*. De 1805 à 1808, de Serre a publié, comme avocat, sept mémoires dans des causes judiciaires; on a de lui, comme député et ministre, un grand nombre de discours imprimés, dont l'énumération serait inutile et trop longue. Le *Moniteur*, qui a toujours eu peu d'égards pour les puissances déchues, n'a consacré aucune notice à sa mémoire; le *Drapeau blanc* a été plus généreux; on y a lu une notice très-bien faite de M. le baron d'Eckstein. Nous citerons encore l'article nécrologique de l'*Annuaire* de M. Mahul (1824, p. 282-93), où l'on remarque une tirade *bien touchante* sur les *palinodies* de l'ancien garde-des-sceaux C—H—N et L—M—X.

SERRÉ de Rieux (J. de), littérateur français du XVIII^e siècle, était conseiller au parlement. Retiré dans sa terre de Rieux, près de Beauvais, il continua de cultiver la musique et la poésie, qui avaient fait le charme de la première moitié de sa vie. Outre une épître sur *la Musique* et *la Nouvelle chasse au Cerf*, divertissement, on a de lui, sous le voile de l'anonyme : 1. *La Musique*, poème en quatre chants, Amsterdam, 1714, in-12;

Lyon, 1717, in-4°; La Haye, 1737, in-12. Cubières de Palmezeaux, à la suite de son *Épître à Gresset* (1812), lit réimprimer le poème de *la Musique* et un autre (1), qu'il donna faussement comme des ouvrages inédits de Gresset (voy. CUBIÈRES, LXI, 572). II. *Apollon, ou l'Origine des spectacles en musique*, poème, Paris, 1733, in-8°, avec fig. III. *Les Dons des enfants de Latone, la Musique et la Chasse au Cerf*, poèmes. Paris, 1733, in-8°, avec fig. et musique gravée; nouv. édit. augmentée, 1734. Serré a traduit de l'italien en français un roman de J.-A. Marini (voy. ce nom, XXVII, 167), sous ce titre : *Les Désespérés, histoire héroïque*, Paris, 1732, 2 vol. in-12. Cette traduction se trouve aussi dans la *Bibliothèque de Campagne*, dont elle forme le tome XX, et Poincnet de Sivry en a donné un extrait dans la *Bibliothèque universelle des Romans*, mars 1779. Delandine a réimprimé la traduction de Serré avec celle du *Caloandre fidèle*, autre roman de Marini, par le comte de Caylus, sous le titre de *Romans héroïques, traduits de l'italien*, Lyon et Paris, 1788, 4 vol. in-12. Enfin Serré a traduit de l'anglais : *Marimes et Réflexions morales*, en prose, avec une traduction nouvelle en vers de l'*Essai sur l'Homme* de Pope Londres (Paris), 1739, in-8°. P—RT.

SERRES (DOMINIQUE), peintre, naquit à Auch, en Gascogne, et s'établit en Angleterre, où son talent lui fit obtenir le titre de peintre de marine du roi. Il fut reçu membre

de l'Académie royale de Londres, qui, en 1792, le nomma son bibliothécaire. Il s'est acquis la réputation d'un des meilleurs peintres de marine. Il a aussi exécuté quelques paysages avec un succès presque égal. Cet artiste mourut à Londres en 1793, laissant un fils qui a mérité de la réputation dans le même genre de peinture. Z.

SERRES (JEAN-JOSEPH), né près de Gap, au château de la Hoche, le 13 décembre 1762, se voua dès sa jeunesse à l'étude des plantes et s'embarqua en qualité de botaniste sur les bâtiments de l'État qui portèrent dans l'Inde l'illustre bailli de Suffren. Ayant séjourné dans ces contrées long-temps après que la paix fut conclue, il y fit de nombreuses observations sur la physique, l'histoire naturelle, et recueillit de précieuses collections. De retour en France au moment où la révolution de 1789 venait d'y éclater, il en embrassa la cause avec beaucoup de chaleur, et s'enrôla en 1792 dans un bataillon de volontaires nationaux du département des Hautes-Alpes, qui le nomma un de ses capitaines. A peine ce corps était-il entré en campagne pour combattre les Piémontais, que Serres fut élu par son département l'un des membres de la Convention nationale. Ce fut dans le procès de Louis XVI qu'il se mit d'abord en évidence. Après s'être efforcé dans un long discours d'établir par les plus faux raisonnements et les plus ridicules sophismes que ce prince n'était pas inviolable, qu'il devait en conséquence être jugé d'après les lois contre les assassins et les conspirateurs, il vota, contre toute attente, de la manière la plus courageuse et la plus sage, c'est-à-dire pour la détention, l'appel au peuple et le sursis à l'exécution.

(1) *Le Chien pêcheur, ou le Barbet des cordeliers d'Etampes*, publié, vers 1730, par Hémard d'Anjouan, et que l'on trouve aussi dans le tome X de la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire* de Desmolets.

S'étant ensuite rangé franchement du parti de la Gironde, qui avait la majorité, il parla avec force contre Marat dans la séance du 5 avril 1793, et s'étonnant, dit-il, que *cet être* fût encore au sein de la Convention nationale, il demanda contre lui un décret d'accusation. Deux jours après il fit passer à l'ordre du jour, sur la demande qu'avait faite le *citoyen Égalité* (le duc d'Orléans), pour être excepté, en sa qualité de député, de la loi qui avait décidé la veille que tous les Bourbons seraient mis en arrestation. Dans la séance du 15 mai suivant, Serres fit, au nom du comité de la guerre, un rapport pour qu'une compagnie de nègres de Saint-Domingue, qui s'étaient soustraits à l'esclavage par la fuite et qui venaient de faire, dit-il, fort honorablement la campagne de la Belgique, ne fussent pas envoyés dans cette colonie, de peur, ajoutait-il, que ces esclaves n'y rencontrent leurs anciens maîtres encore tout-puissants. La compagnie *américaine* (c'était son nom) fut en conséquence dirigée sur un autre point. Parlant, le 26 du même mois, au nom du même comité et de celui de sûreté générale, il fit absoudre le maréchal-de-camp d'Estourmel, accusé d'avoir manqué à son devoir dans la retraite des Vosges. D'un caractère aussi indépendant que courageux, Serres se prononça ensuite, dans la lutte qui s'ouvrit entre les girondins et les montagnards, de la manière la plus franche et la plus énergique; provoqua son département à la résistance contre la révolution du 31 mai, fut en conséquence décrété d'arrestation, et ne rentra qu'après la chute de Robespierre au sein de la Convention, où il se fit peu remarquer, et ne parut pas une seule fois à la tribune jusqu'à la fin de la

session. Alors ayant passé par le sort au conseil des Cinq-Cents, il y professa de plus en plus des principes sages et modérés, notamment dans la discussion du projet de déportation et de spoliation des nobles qui fut présenté par Boulay de la Meurthe. «... Vous ne devez pas, dit-il » dans la séance du 27 vendémiaire » an VI (oct. 1797), prolonger indé- » finiment l'inquiétude générale que » ce projet a répandue dans le public, » non-seulement parmi les individus » qu'on veut proscrire, mais encore » parmi les meilleurs citoyens. Pour » ce qui me concerne, je déclare que » mes alarmes sont telles que j'aper- » çois dans ce projet le développe- » ment de la plus horrible tyrannie » qui ait encore pesé sur les hommes. » J'y retrouve l'organisation du sys- » tème dépeupulateur de Robespierre » sous des formes en apparence moins » sanguinaires, mais également meur- » trières et cent fois plus cruelles. » On y découvre aussi l'exécrable » génie fiscal de ce tyran, et l'horrible » terreur qui marche à sa suite. Il » faut d'ailleurs que la France sache » bientôt si vous voulez devenir ses » tyrans ou rester ses mandataires » fidèles; si elle peut compter sur la » constitution qu'elle s'est donnée, » ou si elle doit chercher son salut » dans les convulsions du déses- » poir... » Cette honorable opinion rencontra de vives contradictions, surtout de la part de Chénier qui, deux jours après, sans nommer son collègue Serres, le désigna assez clairement en lui reprochant d'avoir gardé le silence avant le 18 fructidor, « à l'époque, dit-il, où la tribune était » livrée à de misérables écoliers, *par- » tisans de la religion de leurs pères,* » *des cloches de leurs pères, de toutes » les sottises de leurs pères,* et répé-

« tant avec une confiance pué-
 « des lieux communs tellement ré-
 « futés par la philosophie qu'on ne
 « pourrait y répondre que par des
 « lieux communs; où l'assassinat des
 « républicains était traité de ven-
 « geance légitime; où l'on défendait
 « exclusivement les prêtres rebelles,
 « soutiens des rois et des nobles,
 « les émigrés, leurs parents presque
 « tous nobles, et les colons presque
 « tous nobles et pires que les nobles
 « d'Europe.... Avez-vous réclamé
 « alors? Vous a-t-on entendu pren-
 « dre la défense de la constitution
 « violée? Le sang des patriotes du
 « Midi n'a pas excité votre indigna-
 « tion, mais la seule proposition
 « d'expulser une partie des privilé-
 « giés réveille votre courage... Vous
 « dénoncez comme tyrans des hom-
 « mes qui ont mérité l'honorable
 « haine de toutes les tyrannies.... »
 Indigné de cette apostrophe, Serres
 courut à la tribune pour y répondre;
 mais il lui fut impossible d'obtenir
 la parole. Vainement il s'écria qu'il
 était inculpé, qu'il devait être en-
 tendu. Dans le moment où il s'agitait
 avec violence, où, de sa canne, il
 brisait la tribune, des voix nombreu-
 ses, étouffant sa voix, demandaient
 qu'il fût mis à la prison de l'Abbaye,
 déporté, que c'était un conspirateur.
 L'assemblée néanmoins sembla hon-
 teuse d'avoir accueilli un pareil pro-
 jet; elle l'ajourna indéfiniment et
 n'y revint plus; ainsi le brave
 Serres eut tout le succès dont il pou-
 vait se flatter à cette époque. Il sor-
 tit du conseil en 1799, et par consé-
 quent il n'était pas présent au 18
 brumaire, comme on l'a prétendu.
 Peu de temps après cette révolution
 il fut nommé conseiller de la préfec-
 ture des Hautes-Alpes; puis sous-
 préfet à Embrun, où il mourut en

1831. J.-J. Serres s'occupa beaucoup
 de travaux industriels et agricoles.
 Il avait formé dans son département
 des établissements qui jusqu'alors
 y étaient absolument ignorés, tels
 qu'une fonderie, une faïencerie. Il a
 publié sur ces différents sujets des
 mémoires que l'on trouve dans les
 recueils et les journaux scientifiques.
 Un de ces écrits, *Sur la suppression
 des jachères dans les Hautes-
 Alpes*, fut couronné en 1805 par la
 société d'émulation de ce départe-
 ment. — **SERRES (Jean-Jacques)**, né
 à l'Île-de-France, fut député par cette
 colonie à la Convention nationale,
 en 1793, et ne siégea dans cette
 assemblée qu'après le procès de
 Louis XVI. Envoyé, après le 9 ther-
 midor, en qualité de commissaire
 dans les départements du midi avec
 Auguis (*voy. ce nom, LVI, 557*), il y
 déploya beaucoup d'énergie contre
 les terroristes ou les partisans de Ro-
 bespierre. Revenu à l'assemblée, il
 y combattit encore cette faction et
 concourut à faire rayer de la liste
 des émigrés un grand nombre d'ha-
 bitants du midi, qui avaient été
 expulsés de France, en 1793, comme
 fédéralistes. Il fut ensuite membre
 du conseil des Anciens, et, après le
 18 brumaire, sous-préfet à Allais,
 fonctions qu'il exerça jusqu'en août
 1815. Il mourut quelques années
 plus tard, M—D j.

SERRIE (F.-JOSEPH DE LA), lit-
 térateur, né au château de la Serrie
 (Vendée), près Luçon, en 1770, fit
 ses études à La Rochelle, au collège
 de l'Oratoire. Dès son enfance il an-
 nonça du goût pour les arts et les
 lettres; et, quoique sa santé fût dé-
 licate, il se livra à des études lon-
 gues et variées. Pendant deux ans il
 étudia la peinture sous le célèbre
 Vincent. Par ses mœurs douces, son

caractère poli et religieux, il se fit beaucoup d'amis. Dans les tourmentes de la révolution il resta paisible à Paris, cultivant les arts et les lettres. Toujours libre, calme, exempt d'ambition, il n'accepta aucune place des grands qui l'aimaient et le protégeaient. Aubert-Dubayet entre autres l'avait mis au nombre des secrétaires qu'il devait emmener dans son ambassade à Constantinople. Ce voyage convenait à ses goûts, à ses études sur le beau pays de la Grèce, mais les médecins l'en dissuadèrent à cause de la faiblesse de sa santé. La Serrie est bien peint dans ses ouvrages, où l'on remarque un sentiment aimable, de la grâce et surtout de la bonté. Comme Gessner et Watelet, il a orné ses productions littéraires de beaucoup de petits sujets in-18 (plus de 120), dessinés et gravés de sa main. Ses compatriotes l'ont nommé le Florian de la Vendée. La Serrie est mort dans sa terre de la Serrie le 6 février 1819. Il avait épousé en 1791 mademoiselle de Villas. Voici la liste de ses ouvrages : I. *Ode à l'Humanité, ou Pièces de vers à l'ordre du jour*, avec 2 gravures, 1794. II. *Essai sur la Littérature*, avec 5 gravures, 1795. III. *Essai sur la Philosophie*, avec 5 gravures, 1796. IV. *Jephté*, avec 4 gravures, 1799. V. *Eulalie de Rochester*, nouvelle vendéenne, avec 2 gravures, 1800. VI. *Les Arts et l'Amitié, ou Voyage sentimental du jeune comte de Lusignan*, avec 4 gravures, 1800. VII. *Lettres à Eugénie sur la peinture et la sculpture des anciens*, avec 4 gravures, 1801. VIII. *Hommage à mon ami*, avec 4 gravures, 1802. IX. *Lettres familières et sentimentales*, avec 6 gravures, 1803. X. *De la Consolation, ou Entretiens de Gustave et d'Adolphe*, avec 4 gravures, 1803.

XI. *Marius et Sylla, ou les Malheurs de Rome*, avec 6 grav., 1804. XII. *Lettres consolantes à un jeune solitaire du mont Saint-Bernard*, avec 10 gravures, 1806. XIII. *Odes*, avec 12 gravures, 1806. XIV. *Marie Stuart, reine d'Écosse*, avec 10 gravures, 1809. XV. *Simple Historique, ou le Passage*, avec 5 gravures, 1810. XVI. *Tablettes pittoresques d'un amateur*, avec 8 gravures, 1812. XVII. *Ode sur les plus célèbres voyageurs, etc., ou Suite à mes œuvres*, avec 8 gravures, 1814. XVIII. *Élégies, ou Petits Dithyrambes*, avec 5 gravures, 1816. XIX. *Cécile et Valérius, ou les Catacombes de Rome*, avec 4 gravures, 1816. XX. *Les Trois petites Nouvelles, précédées d'un Épître à un jeune médecin*, avec 2 gravures, 1817. XXI. *Les Sources du Nil, ou l'Abyssinie, avec l'Épître mêlée de vers*, adressée à miss Wilhelmine Fox, avec 4 gravures, 1817. XXII. *Campagnes de 1816, ou Petite Correspondance mêlée de vers*, avec 4 gravures, 1818. XXIII. *Pierre l'Hermite*, avec 2 gravures, 1818. On attribue encore à La Serrie quelques ouvrages dont la date n'est pas connue, entre autres *Andorine et Isidore, ou l'Amour conjugal, Zénobie, reine de Palmyre*, en six chants, *les Bardes vendéens*, etc. Au reste, tous les écrits de cet auteur, destinés seulement à ses amis, étaient tirés à petit nombre et n'ont pas été livrés au commerce.

M—D j.

SÉRULLAS (GEORGES-SIMON), l'un des hommes dont peut à juste titre s'enorgueillir le corps des officiers de santé militaires, naquit le 2 novembre 1774 à Poncin (Ain). Un homme de génie, l'illustre Bichat, né dans la même ville, partagea les jeux et les premières études de son enfance et fut son condisciple au col-

lège de Nantua ; mais, séparés bientôt par les événements, leurs noms, devenus célèbres dans les sciences, ne devaient être réunis que par la reconnaissance de la postérité. Bichat, jeune encore et riche de gloire, mourut avant que son compatriote eût acquis le moindre renom. Le père de Sérullas était notaire ; il destinait son fils à la même profession, et pour obéir aux anciens usages et à la volonté paternelle, l'enfant fit ses études dans cette direction. Son esprit le portait cependant vers les sciences naturelles, et les vagues inquiétudes qui agitent l'homme au moment de choisir une carrière le tenaient dans cette pénible irrésolution, lorsque les événements vinrent tout à coup changer sa destinée. La guerre ayant éclaté, il s'enrôla comme simple soldat, à l'âge de dix-sept ans ; l'esprit guerrier de l'époque ne pouvait cependant satisfaire tous les besoins de son cœur ; aussi le vit-on bientôt renoncer au métier des armes, mais le pays n'en devait pas moins compter sur son dévouement. Il quitta sa brigade pour suivre des leçons de pharmacie à Bourg, sous le docteur Budget, et il partit en 1793, comme pharmacien militaire. Sa première campagne eut lieu vers les Alpes ; son zèle, son caractère facile, son intelligence remarquable le firent distinguer de ses chefs, et surtout du pharmacien Laubert dont les annales françaises ont gardé le souvenir. Cet homme, qui le premier entrevit les talents de Sérullas, avait été professeur de physique à Naples. Forcé de sortir de cette ville à cause de ses opinions politiques, il s'était réfugié dans l'armée française et avait été attaché à un régiment en qualité de pharmacien-major. Laubert apprit à Sérullas la botanique, la physique et la

chimie ; après l'avoir doté de ces précieuses connaissances, il fut obligé de quitter son élève : la guerre les sépara. Ils devaient se revoir un jour pour se rappeler l'un et l'autre avec bonheur ces moments si critiques de leur vie. Après le départ de son protecteur, Sérullas, à peine âgé de 19 ans, fut nommé pharmacien-major ; cette nouvelle position ne fit qu'augmenter son penchant pour l'étude, et son âme ardente ne pouvant, à cause des circonstances, réaliser ses projets scientifiques, il cherchait une compensation dans la culture des beaux-arts. Fixé momentanément en Italie, il se livrait aux douces émotions de la musique. Un compositeur illustre eut occasion de remarquer avec quelle vive sympathie l'âme du jeune naturaliste était accessible aux idées généreuses, et lui offrit une amitié qui fut acceptée avec reconnaissance. Ces deux hommes de profession si différente passèrent quelque temps attachés l'un à l'autre par le charme qui réunit entre elles les natures d'élite ; mais les événements militaires et les continnels changements de garnison de Sérullas les eurent bientôt séparés. C'est une des plus fâcheuses conditions de l'état militaire d'être sujets à quitter brusquement ceux qu'un hasard heureux nous a donnés pour amis, ou que nous avons cherchés nous-mêmes dans un jour de tristesse et d'abandon. Les deux jeunes gens furent plus favorisés. La fortune leur réservait une bien douce compensation ; ils devaient se retrouver plus tard confrères à l'Institut. Sérullas avait passé deux années en Italie et il était en garnison à Alexandrie lorsqu'une maladie terrible le mit aux portes du tombeau. L'air méphitique des hôpitaux lui fit con-

tracter le typhus ; l'épreuve fut longue, douloureuse, et le jeune pharmacien, ne comprenant que trop la gravité de sa position, voyait échapper et sa belle jeunesse et ses espérances et sa vie, lorsque l'amour vint l'arracher à la mort et lui montrer une existence nouvelle. Pendant ses heures de souffrance le malade avait reçu les soins les plus affectueux d'une veuve italienne dans la maison de laquelle il était logé ; cette tendre sollicitude l'avait touché, et en revenant à la vie, alors que tout paraît si enchanteur, il se prit à aimer cette femme qui lui faisait si douces les premières émotions de la convalescence. La jeunesse aidée par l'amour rendit Sérullas à ses travaux et à sa future épouse. En lisant le récit de ces petits événements du dernier siècle, et sans dépenser beaucoup d'imagination, on croit entrevoir une jeune et jolie patricienne de l'Italie devenue amoureuse d'un officier de santé de l'armée républicaine, et disposée à partager avec lui toutes les chances de sa vie aventureuse. La réalité nous apprend que Sérullas, à peine âgé de 21 ans, épousa une veuve qui en avait 36 et dont la laideur était incontestable. Cette femme, peu douce de sa nature et inégale de caractère, *troubla souvent son repos*, dit un biographe (1), *sans qu'il lui retirât sa tendresse*. Elle était cependant douée de toutes les qualités morales qui constituent la bonne et vertueuse épouse ; et, malgré la différence d'âge, il est à croire qu'elle rendit à Sérullas l'existence heureuse, puisque bien des années après (1826), il ressentit un profond chagrin de sa mort et fut long-

temps inconsolable. Lorsque Napoléon, pour ruiner le commerce anglais, décréta le blocus continental par suite duquel les denrées coloniales et particulièrement le sucre ne devaient plus avoir de débouchés en Europe, l'illustre Parmentier proposa au ministre de la guerre de remplacer le sucre par le sirop de raisin, et Sérullas fut chargé d'en préparer des quantités énormes qui suffirent pendant plusieurs années à la consommation des hôpitaux d'Italie. Le ministre de la guerre témoigna par une lettre flatteuse au pharmacien-major toute sa satisfaction. Une circonstance plus éclatante encore fournit à celui-ci l'occasion d'obtenir de nouveaux encouragements. On avait donné pour sujet de concours le moyen d'extraire la matière sucrée contenue dans les végétaux indigènes. Sérullas présenta deux mémoires. L'un fut couronné en 1810 par la société d'agriculture du département de la Seine, l'autre en 1813 par la société de pharmacie de Paris. Nommé au grade de principal, il fit partie du corps d'armée de Ney qu'il suivit en Allemagne, en Pologne et en Russie. Il assista en 1814 à nos derniers désastres, et son cœur généreux dut gémir des maux qu'endurait sa patrie. Sous la restauration, victime d'une injustice, il descendit de grade, et fut placé comme subordonné à l'hôpital militaire d'instruction de Metz ; mais le conseil de santé des armées qui, alors comme aujourd'hui, savait apprécier le vrai mérite, obtint pour lui du ministre de la guerre le titre de pharmacien en chef et de premier professeur. Personne n'était plus digne d'occuper une place aussi honorable. Le nouveau professeur avait de grandes difficultés à

(1) M. Brault, membre du conseil de santé.

vainere ; pendant le cours de ses campagnes, il lui avait été impossible de suivre les progrès de la science ; le temps avait amené d'importantes découvertes, pour la chimie surtout, qui était enfin sortie du chaos informe que nous avaient légué les alchimistes du moyen âge. Sérullas, à l'âge de quarante-deux ans, se remet à étudier les mathématiques et le grec indispensables à ses nouvelles fonctions. C'est à cette époque que commence la seconde partie de son existence, trop courte hélas ! pour les sciences et l'humanité. Il entreprend à Metz un cours public de chimie auquel assistent les officiers du génie et de l'artillerie sortant de l'École polytechnique. Son zèle est infatigable ; les jours et les nuits s'écoulent dans l'étude ; il prépare lui-même toutes les expériences nécessaires à ses démonstrations, et, pour nous servir de ses paroles, « il « fait lui-même les dispositions matérielles de ses leçons. » Ses auditeurs sont charmés de sa manière heureuse de présenter l'état de la science ; ils admirent la modestie de ce savant qui s'efface pour faire valoir ses contemporains. En 1817, Sérullas publie, dans le recueil des Mémoires de médecine, chirurgie et pharmacie militaires, un travail sur *la conversion du sirop de raisin en alcool*, et un mémoire sur les *fumigations chloriques*. En 1820, sous le titre d'*Observations physico-chimiques sur les alliages du potassium et du sodium avec d'autres métaux*, il donne des détails curieux sur ces métaux. Passant à l'étude de l'antimoine, il fait connaître que toutes les préparations antimoniales, excepté l'émétique, renferment de l'arsenic. Sous le nom de *carbure d'antimoine*, il désigne un corps obtenu en chauffant en vase clos avec du charbon une

certaine quantité d'émétique. Cette nouvelle substance, très-délicate à manier, prend feu par une seule goutte d'eau. Il indique les moyens de s'en servir pour enflammer, sous l'eau, la poudre à canon. Ses beaux travaux sur la formation de l'éther sulfurique, sur les composés de brôme, d'iode, de cyanogène, attirent sur lui les regards du monde savant ; il découvre le perchlorure de cyanogène cristallisant en prismes d'un blanc éclatant et dont les propriétés vénéneuses sont extrêmement redoutables. Sérullas, au milieu de son laboratoire, est exposé, dans beaucoup de circonstances, à perdre la vie ; car ses recherches se portent sur des substances qui n'existent pas encore, mais que son génie sait prévoir ; substances dont les émanations peuvent être mortelles. L'habile professeur, les mains et le visage couverts de cicatrices, n'en continue pas moins ses travaux avec passion. S'il regrette de n'être pas riche, c'est seulement parce qu'il ne peut satisfaire ses penchants pour la chimie et se montrer assez libéral, selon lui, pour l'indigence qui vient solliciter ses secours. Pendant les années qui suivirent, Sérullas marcha de découvertes en découvertes et éveilla l'attention de tous les chimistes de l'Europe. Nommé en 1825 membre de l'Académie royale de médecine, il fut appelé l'année suivante au Val-de-Grâce, comme pharmacien en chef et premier professeur. Cet avancement était la digne récompense de ses services. En 1829, Sérullas fut le successeur de Vauquelin à l'Institut (Académie des sciences). Cette haute position scientifique et le titre d'officier de la Légion - d'Honneur ne furent point un motif pour lui de se reposer. L'année suivante, il dirigea ses études

sur l'action réciproque de l'acide iodique et des sels de morphine. Il démontra que les plus petites quantités de morphine ou d'un de ses sels étant dissoutes dans une quantité d'eau sept cents fois plus considérable, si l'on verse quelques gouttes d'acide iodique, la liqueur prend aussitôt une couleur rouge-brun et exhale une odeur d'iode très-sensible. Cette découverte est bien précieuse pour la médecine légale, car elle permet de reconnaître les empoisonnements causés par la morphine, les autres alcalis végétaux n'ayant pas la même propriété. La robuste constitution de Sérullas n'avait pu résister à tant de travaux ; ses organes digestifs avaient fini par s'altérer au milieu des gaz qui s'échappaient de son laboratoire. Cet homme, dont la vie tout entière s'était passée à instruire ses semblables ou à les soulager, dont la maxime favorite était : *Travailler toujours et faire le plus de bien possible*, cet homme oubliait sa santé. Une maladie chronique des voies digestives l'affaiblit peu à peu. A son humeur enjouée succéda une tristesse profonde, et le 11 avril 1832, quand il annonça à la société de pharmacie de Paris la mort de Gros-Lambert, une des victimes du choléra, ce fut avec un douloureux pressentiment qu'il fit l'éloge des qualités morales du défunt. La chaire de chimie générale, vacante par le décès du professeur Laugier, devait être donnée à Sérullas. Il allait voir enfin se réaliser le vœu le plus cher de sa noble ambition, il allait occuper une des chaires les plus importantes de l'Europe, quand il sentit les premières atteintes d'une maladie mortelle aux funérailles de Cuvier. Le grand naturaliste, victime de l'épidémie qui ravageait alors la capitale, était pieusement conduit au

tombeau par la foule silencieuse des savants qui l'avaient si souvent admiré. Sérullas, triste et pensif, accompagnait le deuil et se sentait faiblir lui-même sous l'action du fléau qui n'avait pas respecté l'illustre Cuvier. Il lutta neuf jours contre les angoisses de la mort, ne s'abusant nullement sur sa fin prochaine et donnant jusque dans ses dernières heures des marques touchantes de sa bonté naturelle. Il mourut le 25 mai 1832 et fut inhumé près de Cuvier avec lequel il avait été uni par les liens d'une vive amitié. Sérullas, comme Buffon, aimait la science pour elle-même ; le travail fut la joie et la consolation de toute sa vie. Au milieu des hasards de son existence aventureuse et des distractions forcées de la première moitié de sa longue carrière, il sut, malgré les préoccupations continuelles de sa position, poursuivre avec persévérance les idées scientifiques de sa jeunesse. Il s'était créé une sorte d'atmosphère studieuse, espèce de sanctuaire dans lequel il s'était réfugié contre les vicissitudes et les déceptions de la vie. Loin des grandes académies, privé des ressources nécessaires aux études spéciales qui l'occupaient, obligé de se déplacer sans cesse, il semble, en lisant son histoire, qu'il ait passé vingt années de sa vie à chercher à travers l'Europe les documents qui furent plus tard la base de ses découvertes. Travailleur obscur et modeste, il rendit de grands services dans l'humble position où l'avait placé la fortune. Cet homme de bien, dont toute la vie fut si active et si utile, mourut pauvre. Il peut être considéré comme le type de l'honorable corps auquel il appartenait, et dont les services constants et désintéressés passent souvent presque

inaperçus, comme ces bienfaits qu'une philanthropie discrète répand loin de la foule avec la tranquillité d'une conscience heureuse. Dans les premiers jours de cette année, une voix généreuse et sympathique (1) s'est fait entendre comme un écho plaintif en faveur des officiers de santé militaires. Une commission spéciale a été formée, et s'occupe en ce moment d'un travail destiné à appeler l'intérêt de la République naissante sur le corps des médecins de l'armée. Sérullas a laissé : I. *Observations physico-chimiques sur les alliages du potassium et du sodium avec d'autres métaux, antimoine arsenical dans le commerce*, 1820. II. *Second mémoire sur le même sujet*, 1821. III. *Du charbon fulminant*, 1821. IV. *Notes sur l'hydriodate de potasse*, 1822. V. *Moyen d'enflammer la poudre sous l'eau*, 1822. VI. *Sur l'iodure de carbone*, 1823. VII. *Nouveau composé d'iode, d'azote et de carbone ou cyanure d'iode*, 1824. VIII. *Sur la combinaison du chlore et du cyanogène*, 1827. IX. *Nouveaux composés de brome*, 1827. X. *Lettre concernant la notice historique publiée par M. Davy, sur les phénomènes électro-chimiques*, 1827. XI. *Nouveau composé de brome et de carbone*, 1827. XII. *Nouveau composé de chlore et de cyanogène*, 1828. XIII. *Bromures d'arsenic et de bismuth*, 1829. XIV. *De l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool*, 1829. XV. *Analyse succincte des travaux de M. Sérullas*, 1829. XVI. *Séparation du chlore et du brome dans un mélange de chlorure et de bromure alcalins*. XVII. *Recherches sur quelques composés*

d'iode, 1830. XVIII. *Action de différents acides sur l'iodate neutre de potasse*, 1830. XIX. *Mémoire sur les chlorures d'iode*, 1830. XX. *Sur l'acide perchlorique*, 1831. XXI. *Sur l'acide oxichlorique ou perchlorique, transformation du chlorate de potasse en oxichlorate de la même base*, 1831. Tous les opuscules de Sérullas ont été insérés dans des recueils scientifiques, tels que les Annales de physique et de chimie, les Mémoires de l'Académie des Sciences, etc., et plusieurs ont été imprimés séparément. L—D—É.

SÉRUZIER (JEAN-JOSEPH-THÉODORE), colonel d'artillerie, né le 22 mars 1769, à Charmes (Aisne), fils d'un laboureur qui avait fait comme grenadier toutes les campagnes d'Hannovre, conçu dès l'enfance, par les récits de son père auxquels il était très-attentif, un goût fort vif pour la carrière des armes. A l'âge de quatorze ans il s'engagea dans un régiment d'artillerie où il était sous-officier lorsque la révolution commença. Il en embrassa la cause avec beaucoup d'ardeur et devint bientôt officier. Ayant fait successivement dans différentes armées les campagnes de cette époque, il parvint au grade de colonel. Napoléon, qui fut témoin de son habileté à Wagram, où l'artillerie joua un si beau rôle, le fit baron aussitôt après, puis commandeur de la Légion-d'Honneur avec une bonne dotation, ce qui ajouta beaucoup à son dévouement pour la personne de l'empereur. Ce ne fut en conséquence qu'avec une peine extrême qu'il vit sa chute en 1814. Cependant il fit comme les autres sa soumission au gouvernement de la restauration, mais il ne cessa pas de soupirer après le retour de son ancien maître, et prit part en 1815 à quelques intrigues et

(1) De la nécessité de constituer le corps des officiers de santé dans l'armée, par le colonel Cerfberr.

complots qui tendaient à lui rendre le pouvoir. Arrêté pour cela peu de temps après le second retour du roi, il fut traduit à la cour prévôtale du département de l'Aisne et détenu pendant plusieurs mois dans les prisons de Laon. Ayant enfin été acquitté, il se retira à Château-Thierry où il mourut le 11 mai 1825. On a publié sous son nom en 1823 des Mémoires dont son ami M. Lemièrre de Corvey s'est reconnu l'auteur. C'est une apologie sans mesure de son courage qui était incontestable, mais que lui-même n'aurait pas tant vanté, car il était très-modeste comme le sont tous les vrais braves. Les éloges prodigués à Napoléon n'y sont pas moins exagérés. Dans son *Manuel historique* du département de l'Aisne, Devisme a consacré une notice à son compatriote. M—D j.

SERVAN DE SUGNY (PIERRE-FRANÇOIS-JULES) (1) était né à Lyon le 24 déc. 1796 d'une famille de robe et aussi d'épée. Un de ses parents fut célèbre comme avocat-général du parlement de Grenoble ; un autre fut ministre de la guerre à une des époques les plus remarquables de nos troubles politiques (*voy.* leurs articles, tome XLII, pages 110 et 114). Après de brillantes études au lycée de Lyon, il commença à Grenoble son cours de droit qu'il vint achever à Paris. Son goût pour les lettres se manifesta dès lors par quelques publications qui témoignaient de ses connaissances classiques. Ce furent d'abord des *Fragments de Gessner traduits en vers latins* qu'il fit paraître, comme pour essayer ses forces dans ce genre;

(1) Tels sont les prénoms que lui donne le *Nécrologe lyonnais*; le *Journal de la librairie* l'appelle *Pierre-Marie-François*, et M. de Boissieu, dans son *Éloge de Servan*, le nomme *Jules-François*.

puis vint l'*Almanach des Muses latines*, œuvre peu considérable et qui lui valut les suffrages de tous les amis de la langue d'Horace. Bientôt après il mit au jour un écrit de quelques pages qu'il intitula *Mes Réveries* et qu'il donna comme traduit de l'allemand, bien que ce fût un sujet entièrement de son invention. C'était, sous une forme orientale, la critique de plusieurs mauvais poètes de l'époque. Suffisamment pourvu des dons de la fortune, rempli d'instruction, assez bon poète pour avoir été placé par quelques-uns bien près de Gilbert, de Malfilâtre, André Chénier, Millevoye, il fut membre du cercle littéraire et de l'académie de Lyon. Vers la fin de 1824, il sembla vouloir revenir à la carrière que son père s'était flatté de lui voir embrasser tout d'abord, et il débuta avec distinction au barreau de cette ville; mais les séductions littéraires reprirent bientôt leur empire sur son esprit et le restituèrent à son premier penchant. Recherché, caressé, applaudi, il ne s'en blasa pas moins, s'ennuya de la vie de province et se rendit à Paris où il fut membre de la Société philotechnique. Il savait le grec, le latin et même un peu l'hébreu; sept langues vivantes lui étaient familières; il les écrivait et les parlait facilement. Il s'exprimait surtout en français avec grâce, chaleur et originalité, ayant sans cesse analysé et comparé à toutes les autres sa langue maternelle dont il mettait le mérite en première ligne. Il manquait au bonheur qu'il avait trouvé dans sa famille une meilleure santé. Ses forces physiques s'altérèrent au point de le forcer de renoncer à ses études et de quitter ses rêves de gloire. Il se laissa traîner à la campagne chez un ami, près d'Orléans, avec sa jeune femme

et un enfant. C'est là qu'entouré de soins, d'amour et de marques de dévouement, on a prétendu qu'il s'était suicidé; mais M. Bignan, éditeur et biographe de Jules Servan, dit que jusqu'au dernier jour il conserva le libre usage de sa pensée; que d'une voix déjà mourante il dictait encore des vers, demandant à la poésie de lui adoucir les longues souffrances auxquelles il succomba le 12 octobre 1831, dans sa trente-cinquième année. On a de lui : I. *Morceaux latins et traductions pour l'Hermes Romanus de Barbier-Vémars*. On a dit que Servan faisait l'*Hermes* et que Barbier recevait l'argent. II. *Almanach des Muses latines*, Grenoble et Paris, 1817; 2^e année, Paris, 1818, in-12. Servan avait des collaborateurs pour ce recueil où il fournissait le plus grand nombre de pièces et les meilleures. III. *Relation des événements de Lyon en 1817*, brochure saisie chez l'imprimeur par la police qui craignait de fâcheuses révélations, mais rendue ensuite à l'auteur qui eut le bon esprit de ne pas lui donner cours. Ce fut la seule excursion dans le domaine de la politique que se permit Servan. IV. *Idylles de Théocrite, traduites en vers français, précédées d'un Essai sur les poésies bucoliques*, Paris, 1822, in-8^o; *ibid.*, 1829, in-8^o, fruit d'un travail long et consciencieux. M. Tissot a fait le plus grand éloge de cette traduction qui assigne à son auteur un rang distingué parmi les versificateurs et les hellénistes (2). V. *La Famille grec-*

que, ou l'Affranchissement de la Grèce, poème dialogué, suivi de poésies diverses, Paris, 1824, in-18. Il y a du mouvement et de belles images dans cette composition dont les quatre vers suivants furent particulièrement remarqués :

LE JEUNE GREC.

Ah! sans doute qu'enfin cette Europe
[chrétienne]
Pense que notre cause est désormais la sienne?

LE VIEILLARD.

Non, mon fils; jusqu'ici lente à nous secourir,
L'Europe nous regarde et nous laisse mourir.
VI. Traduction de Catulle, entière mais non publiée: il n'a paru que *les Noces de Pélée et de Thétis*, poème traduit en vers, Paris, 1829, in-8^o. VII. *Clovis à Tolbiac*, tableau historique, en deux parties et en vers, Paris, 1830, in-8^o, tiré à cent exemplaires non livrés au commerce. Dans l'avant-propos, Servan fait sa profession de foi poétique. C'est de l'éclectisme pur; il y revint plus tard dans une pièce de vers intitulée *Les deux Muses*. Là on voit les prétentions du classique, les espérances du romantique: l'auteur est fort en peine pour tout concilier. VIII. *Discours en vers sur la culture des lettres en province, lu à l'académie de Lyon*. Servan avait prélué par une épître en vers adressée aux membres de cette société. Dans l'épître et dans le discours, il s'attaque au monopole des arts et des sciences que Paris s'attribue. Il plaide vigoureusement pour le mérite des autres villes de France, et passe en revue avec complaisance les beaux esprits de l'un et l'autre sexe qui ont vu le jour dans la seconde capitale de l'empire. IX. *La chaumière d'Oullins*, Paris, 1830, in-8^o, roman moral qu'on a dit imité du *Vicaire de Wakefield* de Goldsmith, et d'autres ouvrages propres comme celui-ci à atténuer et à paralyser les mouve-

(2) M. Dugas-Montbel observe que Servan de Sugny « traduit moins qu'il n'imité, mais qu'il imite toujours avec grâce; que, dans un certain nombre de passages, il semble s'être trop éloigné de son modèle et qu'on n'y retrouve pas suffisamment la couleur antique et locale qui appartient à Théocrite. »

ments qui, dans les hivers rigoureux et en général dans les temps de mal-aise, ne se font que trop ressentir ou pressentir parmi les classes pauvres. X. *Le Neveu du chanoine*, ou *Confession de l'abbé Guignard*, écrite par lui-même, Paris, 1831, 4 vol. in-12. XI. *Prologue pour l'ouverture de la nouvelle salle du grand théâtre de Lyon*, Lyon, 1831, in-8° (4 pages). XII. *Le Réveil de la liberté*, ode dédiée aux Polonais, Paris, Riga, 1831, in-8° (16 pages). XIII. *Satires contemporaines et mélanges*, Paris, 1832, in-8°. C'est là qu'on trouve en tête une notice développée de M. Bignan sur Servan de Sugny et ses ouvrages (3). XIV. *Plaidoyers de toute espèce pour le civil et pour le criminel*. Les amis de cet avocat distingué disent qu'il ne prenait que des causes sûres, ne prêtait sa parole qu'aux gens de bien, n'accusait que les sots et les méchants, enfin qu'il faisait ses mémoires bien moins pour les répandre que pour amener les partis à des transactions. XV. *Articles de journaux*, dans la *Revue encyclopédique*, la *Revue britannique*, le *Mercur* de Félix Bodin, la *Gazette de Lyon*, et les *Archives du Rhône*. Servan ne trafiquait pas de ses œuvres. Il détestait le principe *des parts d'auteurs*; ce commerce établi de prose et de vers lui semblait l'abaissement et la perte de l'esprit. « On écrit, disait-il, comme on fait des bottes, comme on vend du bois, du fromage ou de l'huile. Le métier gâte tout. Je veux que les gens de mérite sachent mourir de faim. Ils embrasent les cœurs, ils éclairent le monde, c'est assez. Là est leur profit, leur vie. Ils dominent

le présent, sondent l'avenir; et que peut l'argent pour eux, que les lier, les dégrader, les éteindre? Dante, le Tasse, Milton, Camoëns vécut et moururent tourmentés, proscrits, pauvres. O misère sublime, plus sainte, plus belle que tout, et qui ne s'attache qu'à des noms éternels! Figurez-vous Homère se mettant à l'encau dans une échoppe d'Athènes et livrant l'Iliade ou l'Odyssee à tant la ligne!» XVI. *Mazeppa*, drame. XVII. *Le duc d'Otrante*, ou *la Malédiction*, tragédie imitée du *Comte de Narbonne*, de l'Anglais Jephson, ouvrage inédit. XVIII. *Le Suicide*, Paris, 1832, in-8°, roman posthume fait pour combattre le fatal penchant qui pousse quelquefois le désespoir à se délivrer de la souffrance par le crime. C'est une grande présomption que tel n'a pas été le dernier acte de la vie de l'auteur. Celui qui a rédigé le présent article en doit quelques documents à M. Péricaud et beaucoup d'autres à M. Fr. Grille, bibliothécaire de la ville d'Angers, qui paraît avoir été ami de Servan de Sugny, et qui dissémine tout ce qu'il sait, tout ce qu'il a vu, les comptes rendus de ce qu'il a fait comme administrateur dans de piquantes brochures dont ne jouit pas le public tout entier. Dans des lettres adressées à M. Paul Lacroix en 1846 et qui n'ont été imprimées qu'à petit nombre, il a consacré six pages à la nomenclature raisonnée des ouvrages de Servan de Sugny. L—P—E.

SERVANT (NICOLAS), prêtre, docteur en théologie, né à Fismes en Champagne, fut curé de Nanteuil-la-Fosse depuis 1773 jusqu'en 1791. A cette époque il devint vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de la Marne (voy. Dior, LXII, 499); puis il fut député du second ordre

(3) M. Alph. de Boissieu a publié aussi un *Eloge de Servan de Sugny*, Lyon, 1832, in-8°.

d'après la demande expresse de celui-ci, tant au concile métropolitain de Reims qu'au concile national tenu à Paris en 1797. Homme d'esprit, mais d'un caractère opiniâtre et ergoteur, il éloignait ceux que quelques-unes de ses qualités auraient rapprochés de lui; aussi ne fut-il pas long-temps d'accord avec son évêque, qu'il prétendait, quand on rouvrit les églises en 1796, n'être pas plus que les autres prêtres. Lors du concordat, en 1801, plusieurs prêtres de l'église constitutionnelle rétractèrent leur serment. L'abbé Servant, opiniâtrement attaché au schisme, fit tout ce qu'il put pour maintenir ceux qui, comme lui, y étaient tombés. Il allait de Reims à Fleury-la-Rivière, afin d'y ramener le curé de cette commune qui s'était rétracté, mais la mort l'arrêta dans ce mauvais projet. Frappé d'apoplexie, il expira en passant à Nanteuil-la-Fosse, le 29 septembre 1805, âgé de 63 ans, et il y fut enterré. C'était un homme hardi et qui ne se déconcertait pas facilement. Invité un jour par le curé de la paroisse de Saint-Rémi à venir prêcher, il monte en chaire, fait le signe de la croix et reste court. Après quelques efforts pour trouver le commencement de son sermon, voyant que la mémoire lui manquait entièrement, il se retira après avoir dit : *Mes frères, Dieu accorde la parole à qui il veut, comme il veut et quand il veut. Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il.* Cet abbé, l'un des plus fort soutiens de l'église constitutionnelle, a publié : I. *Dissertation sur le serment civique*, Reims, in-8°. II. *Préservatif contre le schisme, ou Réponse à cette question : « Peut-il résulter un schisme de l'élection ou remplacement des pasteurs*

refusant le serment? » Reims, in-8°. III. *Réponse au petit catéchisme pour le temps présent*, Reims, in-8°. IV. *Discours sur la conservation des jours du premier consul échappé à l'horrible complot formé contre lui*, prononcé le 1^{er} janvier 1801, Reims, in-12. L—C—J.

SERVAS (LA CONDAFINE DE), né à Alais, vers la fin de 1714, embrassa de bonne heure la profession des armes, et se retira du service aussitôt qu'il y eut obtenu la croix de Saint-Louis. Sa vie fut dès-lors uniquement consacrée à l'étude et à la composition d'un grand nombre d'ouvrages de critique sacrée; il en subsiste trente ou quarante volumes en manuscrit. La seule de ses productions qui ait été imprimée est intitulée : *Examen raisonnable de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, Toulouse, in-12. La bizarrerie des titres de la plupart de ses autres écrits suffira pour en faire connaître l'esprit et pour donner la mesure de celui de l'auteur. *Essai sur la naissance et les progrès du christianisme au centre de l'édifice*, par frère Clairvoyant, 3 vol., 1768; *L'Anthropopatie, ou Portrait de Jéhovah, le Dieu des Juifs, fait par lui-même, par Moïse, par les prophètes*; avec cette épigraphe : *A qui me faites-vous ressembler?* Ésaïe, XL, 25; 2 vol., 1771; *Les menteurs convaincus, ou les Mensonges sacrés consacrés*, 2^e édit. augmentée; *Omnis homo mendax*, Psal. cxvii, 4 vol., 1772; *Les Alliances traitées par l'Éternel, examinées dans un esprit philosophique et critique*, 3 vol., 1773; *Tableau de l'Évangile dans les cinq premiers siècles*, 4 vol., 1774; *Les Plagiats de l'apocalyptique saint Jean*, 1 vol., 1775, etc. Outre ces graves compositions

et beaucoup d'autres du même genre, mais dont les titres sont moins singuliers, Servas a laissé un journal dans lequel il inscrivit pendant cinquante ans les plus minutieuses circonstances de sa vie et tout ce qui venait à sa connaissance des actions d'autrui. Il y inséra, depuis 1775, l'état du ciel et celui de la température, d'après son thermomètre; mais comme il se servait d'un instrument très-imparfait et qu'il n'observait qu'une fois par jour, on ne peut tirer aucun parti de son travail pour la météorologie. Il mourut à Alais, à la fin de février 1787. V. S. L.

SERVIÈRES (JOSEPH), auteur dramatique, né à Figeac, dans le Quercy, le 20 juillet 1781, fit de bonnes études dans sa ville natale, et vint fort jeune à Paris, où il fut remarqué par Lucien Bonaparte, alors ministre de l'intérieur, mais qui tomba bientôt dans la disgrâce de Napoléon. En 1807, il épousa la belle-fille du peintre Lethière, qui elle-même s'est placée au rang des artistes les plus distingués de notre époque; puis il accompagna en Italie son beau-père, nommé directeur de l'école française à Rome où il retrouva Lucien, dont Lethière était aussi depuis long-temps l'ami et le confident. Servièrés revint à Paris en 1812, et il obtint un emploi au trésor public. Sous la Restauration, il fut nommé, en 1818, conseiller-référendaire à la Cour des comptes. Dès son arrivée dans la capitale, il avait donné au théâtre plusieurs pièces qui eurent quelques succès, et il ne cessa pas d'en composer et d'ajouter à sa réputation jusqu'à ses derniers moments. Il mourut à Paris, le 2 février 1826. C'était un homme fort aimable, très-obligéant, et qui a laissé de profonds regrets. Ses ou-

vrages imprimés sont : I (avec MM. Étienne, Morel et Francis (Allarde). *Les Dieux à Tivoli*, ou *l'Ascension de l'Olympe*, folie non fastueuse, arlequinade-impromptu en un acte et en vaudevilles, Paris, 1800, in-8°. II. *Le Bouquet de pensées pour l'an X*, 1801, in-8°. III (avec MM. Francis et Belargey). *La Martingale*, ou *le Secret de gagner au jeu*, arlequinade-vaudeville en un acte, en prose, Paris, 1801, in-8°. IV (avec R. Philidor (Rochelle). *Le Père malgré lui*, comédie-vaudeville en un acte et en prose, 1801. V (avec M. C. Henrion). *Le Télégraphe d'amour*, comédie en un acte, en prose, mêlée de vaudevilles, 1801. VI (avec MM. Étienne, Morel et Moras). *Rembrandt*, ou *la Vente après décès*, vaudeville anecdotique en un acte, 1801. VII (avec M. Petit aîné). *Fontenelle*, comédie-anecdote en un acte, en prose et en vaudevilles, 1802. VIII (avec Ernest de Clonard et avec M. François Grille). *Monsieur Botte*, ou *le Négociant anglais*, comédie en trois actes et en prose, imitée du roman de Pigault-Lebrun, 1803. IX (avec Desaugiers et M. C. Henrion). *Manon la ravau-deuse*, vaudeville en un acte, 1803. X (avec J. Aude). *Fanchon la vieille de retour dans ses montagnes*, comédie en trois actes, en prose, mêlée de vaudevilles, 1803. XI (avec Sewrin et Lafortelle). *Les Charbonniers de la forêt Noire*, comédie en trois actes, mêlée de vaudevilles, 1804. XII (avec C. Henrion). *Drelin-dindin*, ou *le Carrillonneur de la Samaritaine*, parade en un acte et en vaudevilles, 1803. XIII (avec MM. Duval et Ligier). *Jean Bart*, comédie historique en un acte, en prose et en vaudevilles, 1803. XIV (avec F.-P.-A. Léger). *Un quart d'heure d'un sage*, vaudeville en un acte, 1804.

XV (avec Sidony). *Jocrisse suicide*, drame tragi-comique en un acte et en prose, 1804. XVI (avec Dumaniant). *Brisquet et Jolicœur*, vaudeville en un acte, 1804. XVII (avec Daudet et Léger). *Bombarde, ou les Marchands de chansons*, parodie d'*Ossian* ou *les Bardes*, mélodrame lyrique en cinq actes, 1804. XVIII (avec MM. H... et Lafortelle). *La Belle Milanaise, ou la Fille femme, page et soldat*, mélodrame en trois actes, à grand spectacle, 1804. XIX (avec M. Coupart). *Toujours le même*, vaudeville en un acte, 1804. XX (avec M. Moreau). *Le Dansomane de la rue Quincampoix, ou le Bal interrompu*, folie-vaudeville en un acte, 1804. XXI (avec M. G. Duval). *Jeanneton colère*, vaudeville grivois en un acte, 1805. XXII (avec M. Coupart). *Les Nouvelles métamorphoses*, vaudeville en un acte, 1805. XXIII (avec M. Dumersan). *Alphonsine, ou la Tendresse maternelle*, mélodrame en trois actes et en prose, tiré du roman de madame de Genlis, 1806. XXIV (avec Desaugiers). *Madame Scarron*, vaudeville en un acte, 1806. XXV (avec MM. Dumersan, Desaugiers et cinq autres collaborateurs). *Monsieur Giraffe, ou la Mort de l'ours blanc*, vaudeville en un acte, par M. Bernard de la rue aux Ours, 1807. XXVI (avec Desaugiers). *Arlequin double*, vaudeville en un acte, 1807. XXVII (avec MM. G. Duval et Bonnel). *La pièce qui n'en est pas une*, dialogue analogue aux prologues et épilogues, 1809. On attribue à Servières deux autres pièces : *L'Amant comédien* et *Les trois n'en font qu'un*, ainsi qu'un écrit intitulé : *Revue des théâtres*. Plusieurs chansons tirées de ses vaudevilles ont été insérées dans le *Chansonnier français* et autres recueils lyriques.

M—D j.

SERVIN (ANTOINE-NICOLAS), historien et jurisconsulte, né à Dieppe, le 14 août 1746, joignit à l'étude approfondie des lois celle de l'histoire de son propre pays. Reçu avocat à Rouen, il exerça cette profession avec la plus grande distinction et le plus parfait désintéressement. Il était l'arbitre des plaideurs, qui s'en rapportaient souvent à son impartiale équité. Il était aussi le véritable modèle des vertus domestiques. Cet homme savant et estimable est mort à Rouen le 30 mai 1811. On a de lui : I. *Histoire de la ville de Rouen, suivie d'un essai sur la Normandie littéraire*, Rouen, 1775, 2 vol. in-12. Cet ouvrage est recherché ; il se fait lire avec intérêt, mais on y désirerait plus de critique ; certains faits ne sont pas toujours appuyés d'autorités suffisantes. II. *De la législation criminelle*, Bâle, 1782, grand in-8°. Servin avait terminé ce livre en 1778, mais il ne put obtenir la permission de le faire imprimer. Ayant tenté encore, à cet effet, des démarches qui furent infructueuses, il l'envoya alors à son ami Isaac Iselin (*voy.* ce nom, XXI, 287), greffier ou secrétaire de la république de Bâle, qui le publia en le faisant précéder de *Considérations générales sur les lois et les tribunaux de judicature*. Ces considérations furent probablement le dernier écrit d'Iselin, puisqu'il mourut cette même année 1782. On ne permit point l'introduction en France du livre de Servin, en raison sans doute des articles où il est question de *l'inceste*, des *délits contre nature*, de la *désertion*, etc. A côté de quelques paradoxes, cette production, ainsi que la suivante, renferme un bon nombre d'idées qui, à cette époque, étaient entièrement neuves, et dont quelques-

unes ont été appliquées plus tard. III. *Manuel de jurisprudence naturelle*, Paris, 1784, in-12. Pour plus de détails sur l'auteur et ses ouvrages, consultez les *Mémoires biographiques et littéraires sur les hommes qui se sont fait remarquer dans le département de la Seine-Inférieure*, par V. Guilbert, Rouen, 1812, 2 vol. in-8°.

B—L—U.

SERVIUS (PIERRE), médecin et archéologue, était né vers la fin du XIV^e siècle, à Spolette, capitale de l'Ombrie. Venu jeune à Rome pour y suivre les cours de médecine, il trouva le loisir de se livrer en même temps à son goût pour l'antiquité. Depuis, il enseigna l'art de guérir avec une assez grande réputation. On sait qu'il cultivait aussi la chimie, science abandonnée presque entièrement alors aux empiriques, et qu'il découvrit le premier que l'eau de mer devenait potable par la distillation. Ses talents comme antiquaire lui méritèrent l'estime des savants, entre autres de Gabr. Naudé, dont on a trois lettres adressées à Servius dans le recueil publié par La Poterie (*voy. NAUDÉ*, XXX, 599). Ce médecin mourut à Rome en 1648, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, où son épitaphe, rapportée par Galletti (*Inscript. roman.*, XII, 28), le qualifie *vir probus*. On a de lui : I. *Ad librum de sero lactis Steph. Roderic Castrensis declamationes*, Paris, 1632, in-12; Rome, 1634, in-8°. Cet opuscule, que Servius publia sous le nom anagrammatiqué de *Persius Trevius*, est une réfutation du traité de Roderic de Castro sur la propriété du petit lait. II. *Institutionum quibus tyrones ad medicinam informantur libri tres*, Rome, 1638, in-12. A ces institutions médicales l'auteur a réuni deux ha-

rangues adressées à ses élèves : l'une sur les qualités nécessaires au médecin, et l'autre dans laquelle, en examinant si l'on peut être bon médecin quoique jeune, il se décide pour l'affirmative. III. *Juveniles Fœriæ quæ continent antiquitatum romanarum miscellanea*, Avignon, 1638; Rome, 1640, in-8° (1). C'est un recueil de dissertations sur les mœurs et les usages des anciens Romains; elles ont été insérées par le P. Gaudenzio Roberti dans les *Miscellanea italica erudita*, II, 1-96. Grævius en a publié quatre, qui sont relatives aux noms et prénoms des femmes chez les Romains, dans la préface du *Thesaurus antiquit. romanar.*, t. II, qui renferme la dissertation sur le même sujet de Joseph Castaglione (*voy. ce nom*, VII, 312), dont Servius combat le sentiment. IV. *De odoribus dissertatio philologica*, Rome, 1641, in-4°, réimprimé par Gaud. Roberti dans les *Miscellanea*, III, 631-78, et par Gronovius dans le *Thesaurus antiquit. græcarum*, IX, 645-76. Haller, dans la *Biblioth. medica practica*, II, 597, dit que cet ouvrage de Servius est imprimé dans le format in-8°, et que le sujet y est

(1) Le manuscrit des *Miscellanea* avait été communiqué au savant Joseph-Marie Suarès, évêque de Vaison, qui en fut si satisfait qu'il l'envoya à Jean Piot, imprimeur d'Avignon, pour être mis au jour. L'édition qui en fut publiée par ce dernier était tellement remplie de fautes, que l'auteur crut devoir en ordonner une nouvelle qui parut à Rome. Ce n'est là que la première décade des *Miscellanea*, qu'il se proposait de continuer; mais il renouça à ce projet, pour ne pas laisser plus de prise aux envieux, qui lui reprochaient de se livrer à des études étrangères à sa profession. On trouve à la tête de l'édition de Rome une lettre de Gabriel Naudé à l'auteur, dans laquelle il lui adresse les plus grands éloges et le compare aux médecins célèbres qui ont mené de front la pratique de leur art et la culture des lettres.

envisagé sous le rapport de la physique ; mais c'est une double inexactitude. V. *De unguento armario liber*, Rome, 1642 ou 1643, in-8°, inséré dans le *Theatrum sympatheticum*, Nuremberg, 1662, in-4° ; trad. en allemand, Francfort, 1664, 1672, in-8°. Ce livre, qui fait peu d'honneur à Servius, est plein de récits merveilleux sur les effets de ce remède.

W—s.

SERVOIS (l'abbé JEAN-PIERRE), né à Cosne-sur-Loire dans le Nivernais, le 8 août 1764, éprouva dans son enfance un accident qui le rendit bossu. Après avoir commencé ses études à Bourges, il vint les terminer à Paris, au collège Mazarin, où il eut pour professeur Charbonnet, qui fut recteur de l'Université de Paris, et l'abbé Geoffroy, si connu depuis pour sa collaboration au *Journal des Débats*. Servois reçut la prêtrise en 1788 et demeura pendant quelque temps attaché à la paroisse de Saint-Barthélemi dans la Cité. En 1791 il prêta serment à la constitution civile du clergé et fut nommé vicaire de la paroisse de Saint-Augustin, qu'on venait d'ériger dans l'église du couvent des Petits-Pères, ce qui ne l'empêcha pas d'accepter des fonctions civiles. Suivant l'auteur d'une notice biographique sur Servois, il usa de son crédit pour rendre service à plusieurs personnes, sauva la vie à trois prêtres du diocèse d'Angers réfugiés à Paris, arracha quelques victimes aux massacres de septembre, manifesta une vive douleur dans le comité civil de la section du Mail, dont il était membre, quand on y annonça la condamnation de Louis XVI, et fut lui-même dénoncé plusieurs fois. En 1795, lorsque l'exercice du culte fut permis, il se réunit au clergé constitutionnel et rédigea, avec quel-

ques autres ecclésiastiques de ce parti, les *Annales de la religion*, en même temps qu'il occupait un emploi dans l'administration de l'enregistrement et des domaines. Il assista, en 1797 et 1801, aux conciles nationaux tenus à Paris par les constitutionnels. Enfin le concordat ayant été conclu entre le pape Pie VII et le gouvernement français, Belmas, promu à l'évêché de Cambrai, nomma Servois chanoine de sa cathédrale, puis vicaire-général du diocèse. Après la révolution de 1830, ses amis sollicitèrent pour lui le siège de Cambrai, que Belmas, appelé à l'archevêché d'Avignon, devait quitter ; mais ce prélat n'ayant pas accepté, l'abbé Servois continua de remplir les fonctions de grand-vicaire à Cambrai, où il mourut le 6 juin 1831, après avoir manifesté son attachement à l'Église catholique, apostolique et romaine. Il était en relation avec beaucoup de personnages remarquables et de savants, particulièrement avec Langlès et Barbié du Bocage, élèves, comme lui, du collège Mazarin. Membre de la Société des Antiquaires de France et de celle de Géographie de Paris, il avait été l'un des fondateurs de la Société d'Émulation de Cambrai. MM. Leroy, président, et Berthoud, secrétaire perpétuel de cette société, prononcèrent sur la tombe de Servois des discours qui furent insérés dans la *Feuille de Cambrai* du 11 juin 1831. On a de lui : I. *Observations sur le soleil d'or offert par Fénelon à l'église métropolitaine de Cambrai*, 1817, in-8°. Un grand nombre d'auteurs ont rapporté que, dans cet ouvrage, parmi les livres hérétiques foulés au pied par un ange, figurait celui de Fénelon, intitulé *Maximes des saints*, et qui avait été condamné à Rome. L'abbé Servois, résidant à

Cambrai et à portée de recueillir des renseignements, soutient que ces détails sur l'ostensoir sont inexacts. Le cardinal de Bausset, qui, dans son *Histoire de Fénelon*, avait adopté le récit ordinaire, se rangea depuis à l'opinion de Servois et lui écrivit même à ce sujet une lettre très-flatteuse. Cependant l'abbé Gosselin, dans une *Dissertation sur l'ostensoir d'or*, etc., Paris, 1827, in-8° (anonyme), a combattu les *Observations* de Servois. II. *Notice sur la vie et les ouvrages du docteur Samuel Johnson*, Cambrai, 1823, in-8°. III. *Dissertation sur le lieu où s'est opérée la Transfiguration de Notre-Seigneur*, Cambrai, 1830, in-8°. Suivant l'auteur, c'est sur le Liban et non sur le Thabor. Servois a traduit de l'anglais : 1° *Échantillon de la justice des Turcs ou plutôt des mamelucks en Égypte*, Cambrai, 1808 ; 2° *Des serpents et des scorpions d'Égypte*, ibid., 1808 ; 3° *Du climat et des saisons en Égypte*, Douai, 1809 ; 4° *De la peste en Égypte*, ibid., 1810. Ces quatre opuscules sont extraits des *Observations sur l'Égypte*, par M. Antes (Londres, 1800). 5° *Des Spartiates anciens et modernes*, Douai, 1821, in-8°. C'est un extrait des *Voyages* de Jean Gall (Londres, 1812). 6° *De l'empire du Maroc et des princes qui l'ont gouverné jusqu'aujourd'hui*, Cambrai, 1826, in-8° (extrait du *Voyage dans l'empire du Maroc* en 1806, par le docteur Buffa, médecin des armées anglaises). La plupart des écrits de Servois que nous venons de citer ont été insérés dans les mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai. Il avait encore traduit de l'anglais l'*Apologie de la Bible*, par Richard Watson, évêque de Landaff, en réponse à l'*Age de la Raison* de Thomas Paine ; l'*Histoire*

de *Rasselas, prince d'Abyssinie*, roman moral de Samuel Johnson ; les *Voyages en Turquie, dans la Palestine et en Syrie*, de M. Turner, secrétaire d'ambassade de la Grande-Bretagne près la Sublime-Porte, en 1820, 21 et 22 ; mais ces diverses traductions n'ont pas été imprimées, non plus que celle du *Code Hindou*, ou *Institutes de Menou*, qu'il avait entrepris avec Langlès. L'abbé Servois a publié, avec Barbié du Bocage : *Voyages dans l'Asie-Mineure et en Grèce*, par Richard Chandler, traduits de l'anglais, avec des notes géographiques, historiques et critiques, Riom et Paris, 1806, 3 vol. in-8° avec cartes. Cette traduction est fort estimée (voy. CHANDLER, VIII, 39). L'*Annuaire statistique du département du Nord*, pour 1832, contient une notice biographique sur Servois ; une autre notice a été imprimée à Paris, chez Éverat, 1832, in-8°. P—RT.

SERVOLE ou **CERVOLE** (ARNAUD DE), surnommé l'*Archiprêtre*, probablement à cause de l'archiprêtre de Vezins, qu'il possédait à titre de bénéfice, quoique séculier, chevalier et marié, était issu de l'illustre maison de Servola dans le Périgord. Ce guerrier, l'un des plus célèbres du XIV^e siècle, influa beaucoup sur les événements dont la France fut le théâtre. Blessé à la bataille de Poitiers le 18 septembre 1356, il y fut fait prisonnier avec le roi Jean et revint dans sa patrie l'année suivante, après que sa rançon eut été payée. La France était alors désolée par des bandes de brigands désignés sous les noms de *routiers* ou de *tard-venus*, etc. L'Archiprêtre, qui ne connaissait d'autre occupation que la guerre et le pillage, se mit à la tête d'une troupe de ces brigands, et se joignit à cet effet

avec Raymond des Beaux, puissant seigneur provençal. En peu de temps ils rassemblèrent dans le Limousin, l'Auvergne et les pays voisins du Rhône, une petite armée de deux mille hommes, tant infanterie que cavalerie, et le 13 juillet 1357 elle s'empara des ponts du Rhône et de la Durance, et ensuite se porta sur Orange et Carpentras. Bientôt leur nombre s'étant accru jusqu'à quatre mille, sous prétexte de faire la guerre au prince de Tarente et au roi de Naples, frère de ce prince, ils désolèrent et pillèrent la Provence. Le pape lui-même trembla dans Avignon, et, ne se fiant pas aux promesses de brigands sans foi, implora contre les routiers le secours des plus puissants princes de l'Europe, leva quatre mille hommes et fit fortifier Avignon; mais ces précautions ne calmant pas ses terreurs, il crut plus prudent d'engager l'Archiprêtre à se retirer en lui payant une somme considérable. Servole se rendit alors à Avignon, où il fut reçu, dit Froissard, « aussi révéremment - que s'il eût été fils du roi de France, - et dina plusieurs fois chez le pape - et les cardinaux, et lui furent pardonnez tous ses péchés, et au départir on lui livra quarante mille - écus pour délivrer à ses compagnons. » Après cette expédition il exerça ses brigandages en Bourgogne, et ensuite, étant revenu en Provence (mars 1358), il assiégea les villes d'Aix et de Marseille, d'où il fut obligé de se retirer. Vers ce temps, le dauphin Charles, régent de France, ayant attiré l'Archiprêtre à son service, et le prince de Tarente ayant fait publier une amnistie, Raymond des Baux rentra dans ses terres, et la Provence devint tranquille. Servole fut fait lieutenant-général du Berry et du Nivernais, après la paix

de Brétigny, conclue en 1360; mais, ne pouvant vivre en repos, il rassembla les compagnies licenciées et en forma une nouvelle troupe de routiers, sous le nom de compagnies blanches, à la tête de laquelle il commit les plus horribles ravages dans le Nivernais et les environs de Langres et de Lyon; il s'empara de plusieurs places et força le roi Jean lui-même à payer des indemnités considérables. Il commanda en 1361 l'avant-garde de l'armée que ce prince voulut opposer aux ravages des tard-venus, conduits par Séguin de Badfol, chevalier gascon. La bataille ayant été gagnée par les rebelles, la valeur de l'Archiprêtre ne put l'empêcher d'être fait prisonnier; mais il eut le bonheur de s'échapper des mains des tard-venus, car il épousa, en 1362, Jeanne de Châteaivilain, et en 1363 il commandait une troupe d'aventuriers connus sous le nom de *Brétous*, qu'il amena en Lorraine au secours de Jean, sire de Joinville, comte de Vaudemont et sénéchal de Champagne, qui faisait la guerre aux ducs de Lorraine et de Bar. Bientôt ils s'avancèrent vers Trèves au nombre de près de quarante mille et partout répandirent la terreur sur leur passage. Ayant été repoussés jusqu'en Alsace, ils se reportèrent sur Metz et réduisirent le duc de Lorraine à se délivrer d'eux en leur donnant des sommes considérables, ce qui les détermina à s'éloigner pour aller mettre à contribution la Bourgogne, l'Orléanais, la Normandie et une partie de l'Île-de-France. En 1363, l'Archiprêtre fut employé par le roi Jean pour conduire l'armée chargée de faire reconnaître Philippe, son fils, comme duc de Bourgogne; et à la bataille de Cocherel, livrée en mai 1364 entre

Évreux et Vernon, l'Archiprêtre commandait le troisième corps de l'armée française, où il était à la tête des Bourguignons sous les ordres de Bertrand Duguesclin; mais, quoiqu'il donnât le signal du combat, il ne voulut pas y prendre part, afin de ne pas combattre le capital de Buch, qui se trouvait dans l'armée opposée et qui fut fait prisonnier à cette bataille. A la fin de cette même année, Servole fut employé par Philippe, duc de Bourgogne, contre le comte de Montbéliard, qui soutenait le parti de la douairière, et ce fut à la suite de cette heureuse expédition que, pour terminer le différend, Philippe épousa Marguerite, veuve du dernier duc et petite-fille de la douairière. Arnaud de Servole acquit par ses brigandages et ses diverses expéditions militaires une telle considération, qu'on voit, dans l'acte d'emprunts que fit le duc de Bourgogne pour engager les tard-venus et les routiers à le laisser en paix, que celui-ci l'appela son conseiller et *son très-cher compère*, et que, pour lui garantir le paiement de la somme qu'il lui avait empruntée, il lui remit comme otages plusieurs seigneurs parmi lesquels se trouva Jean, maréchal de Bourgogne, cousin du duc. L'empereur Charles IV et le pape Urbain V ayant eu l'intention d'envoyer une croisade contre les Turcs, l'Archiprêtre dut être chargé de conduire cette entreprise qui ne fut pas exécutée, et pour cela il rassembla une armée d'aventuriers à laquelle on donna le nom d'*Anglais* et qui était forte de quarante mille hommes. Ne sachant plus comment les faire subsister, il eut recours au pillage, sa ressource ordinaire, et, réuni au comte de Blamont, qui était en guerre contre le

comte de Salm, le sire de Ravestein et l'évêque de Strasbourg, il alla désoler les vassaux de ces seigneurs, puis il pilla le pays Messin et força la ville de Metz à lui payer une contribution. Après cette expédition, l'Alsace fut le théâtre de ses ravages, et il assiégea Strasbourg. Tous les environs de cette ville furent en proie au meurtre, à l'incendie et à tous les crimes auxquels peut s'abandonner la soldatesque la plus cruelle et la plus indisciplinée; en sorte que personne n'osait traverser cette contrée sans des passeports de l'Archiprêtre, qui respectait ses engagements à cet égard. Faute de machines de guerre, ce redoutable guerrier ne put pénétrer dans les villes fortes. Les campagnes furent seules dévastées par ses troupes. S'étant dirigé sur Schelestat et Colmar, Bâle fut menacée par lui, et le redouta d'autant plus que ses murs, renversés en 1356 par un tremblement de terre, n'avaient pas encore été rebâti; mais le secours que cette ville reçut des cantons suisses, dont elle avait imploré l'assistance, dans cet imminent péril, effraya les *Anglais*, qui n'osèrent pas l'attaquer et restèrent en Alsace, d'où ils furent enfin chassés par les troupes que l'empereur réunit contre eux, ce qui força l'Archiprêtre à conduire avec précipitation ses bandes dans le comté de Bourgogne. Le baron de Zurlauben (*voy.* ce nom, LII, 509), qui a donné sur Servole une notice fort intéressante, dans le tome II de sa *Bibliothèque militaire, historique et politique*, d'où nous avons extrait ce qui précède, prétend que ce bouillant guerrier se retira en France après son expédition d'Alsace (1365), et y passa tranquillement le reste de ses jours. Il mourut en Provence en

1366. Plusieurs auteurs disent qu'il fut assassiné. B. M—s.

SESMAISONS (le comte CLAUDE-LOUIS-GABRIEL-DONATIEN-DE), d'une noble et ancienne famille de Bretagne, était né en 1781; il émigra fort jeune avec ses parents, et à douze ans il travaillait sous le général Done, dans l'état-major de l'armée anglaise. En 1804, il perdit son père, officier supérieur distingué de l'armée de Condé. Rentré en France sous l'empire, il fut forcé en 1813 de prendre du service et commanda la légion de la Loire-Inférieure. Après le rétablissement des Bourbons, en 1814, il fit partie des mousquetaires de la maison du roi, et en 1815 il devint colonel sous-chef d'état-major de la première division d'infanterie de la garde royale, grade qu'il occupa durant toute la restauration. En mars 1816, il remplit les fonctions de rapporteur dans le conseil de guerre assemblé pour juger le contre-amiral Linois et le général Boyer, et laissa à la discrétion du conseil l'application de la peine. Il fit ensuite la guerre d'Espagne, dans le corps d'armée du maréchal Lauriston. Lorsque son cousin (voy. l'art. suivant) fut nommé pair de France, il fut élu député à sa place. Il avait épousé la fille du chancelier Dambray en 1805, et le roi lui ayant accordé la survivance de la pairie de son beau-père (1), il entra à la chambre haute après la mort de celui-ci, à la fin de 1829. Lors de la révolution de juillet 1830, tout en restant fidèle à la royauté déchue, il ne crut point de-

voir refuser le serment. Malgré son très mauvais état de santé, il parut plusieurs fois à la tribune, pour défendre les principes monarchiques, et ses discours ne manquent ni de talent ni de fermeté. Il mourut le 29 avril 1842, laissant un fils et plusieurs filles. Il était officier de la Légion d'Honneur et commandeur de Saint-Ferdinand. On a de lui : I. *Mémoire sur la nécessité de rendre l'existence à un commerce de sel, nommé commerce de la troque*, Paris, 1814, in-4°. II. *Une révolution doit avoir un terme*, 1816, in-8°. III. *Réflexions sur l'esprit du projet de loi des élections, soumises à la chambre des pairs de France*, 1817, in-8°. IV. *Réflexions sur le recrutement de l'armée*, 1818, in-8°. V. *La crise de l'Espagne*, traduite de l'anglais de Murray, 1823, in-8°. VI. *Réflexions sur la nécessité de protéger l'existence des salines de mer*, 1825, in-8°. VII. *Du serment au souverain dans le royaume constitutionnel, et particulièrement dans cette occasion à Monseigneur le duc d'Orléans, comme roi des Français*, 1830, in-8°. VIII. *Discours prononcé à la Chambre des pairs, dans la séance du 24 décembre 1831, 1832*, in-8°. IX. *Réflexions contre la compétence de la chambre des pairs, dans l'affaire d'avril 1834* : 1° point de droit politique; 2° justice de convenance; impossibilité; conclusion; supplément, 1835, in-8°. C—II—N.

SESMAISONS (le comte LOUIS-HUMBERT de), cousin du précédent, entra sous la première restauration dans la maison du roi; en 1815 il suivit Louis XVIII à Gand, et après le second retour de ce monarque il fut élu député de la Loire-Inférieure à la chambre *introuvable*, où on le vit se placer en première ligne par-

(1) Le vicomte Emmanuel Dambray, fils du chancelier, avait été nommé pair de France le 17 août 1815, avant que la pairie fût déclarée héréditaire, et c'est ce qui explique comment la survivance du chancelier put être accordée à son gendre.

mi les royalistes. Le 27 octobre, dans la discussion du projet de loi sur les peines à infliger aux perturbateurs de l'ordre public, il proposa plusieurs amendements, dont un entre autres portait la peine de mort pour attentat de lèse-majesté, et à cette occasion il représenta le 20 mars comme fomenté par les hommes de 93. Il fit ensuite partie de la commission de la loi d'amnistie. Au mois de décembre suivant, il se distingua parmi les membres les plus ardents de la majorité qui accusaient M. Decazes de l'évasion de Lavalette, et formula un amendement pour que les ministres eussent à rendre compte de leur conduite. Dans la discussion sur la loi électorale, il demanda que l'éligibilité des députés fût fixée à 25 ans, se fondant sur l'exemple du célèbre Pitt, qui siégeait au parlement dès l'âge de 22 ans. On doit dire que, lors de la discussion du budget, il présenta des vues et des réflexions intéressantes à propos des droits à imposer sur le sel. L'ordonnance du 5 septembre vint mettre un terme momentanément à sa carrière parlementaire. Il fut alors nommé lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis. En 1824 le département de la Loire-Inférieure l'envoya de nouveau à la chambre. Cette même année mourut son père, qui était lieutenant-général et l'un des gentils-hommes d'honneur de MONSIEUR. Il le remplaça dans cette charge, et fut ensuite compris dans la longue liste de pairs de France de la fin de 1827. Il se fit peu remarquer à la chambre, et la révolution de Juillet, en annulant les nominations faites par Charles X, le fit sortir entièrement de la scène politique. Il mourut, jeune encore, à la fin de 1837. Outre des articles qu'il a insérés dans

la *Quotidienne* sur le 21 mars, l'anniversaire de la mort du duc d'Enghien, et la mort du prince de Condé, on a de lui : I. *Rapport fait à la chambre des députés, le 11 avril 1822, sur la pétition Douglas Loveday*, Paris, 1822, in-8°. M. Douglas Loveday, Anglais et protestant, se plaignait du rapt de séduction opéré sur ses deux filles et sur sa nièce, pour les convertir au catholicisme. Sesmaisons, rapporteur de la commission, soutenant que cette affaire était du ressort des tribunaux, proposa l'ordre du jour, qui, après une vive discussion, fut adopté, comme il l'avait déjà été par la chambre des pairs, à laquelle le pétitionnaire s'était aussi adressé. Une polémique s'engagea sur ce sujet et donna lieu à la publication de plusieurs écrits. II. *Le chant des martyrs* (en prose), Paris, 1826, in-12. Cet ouvrage fut vendu au profit de la souscription pour le monument de Quiberon. III. *Opinion sur le projet de loi relatif aux salines de Vic*, Paris, 1825, in-8°. IV. *Opinion dans la discussion sur la loi de la presse*, 1827, in-8°. V. *Opinion sur la loi départementale*, 1829, in-8°. VI. *Opinion dans la discussion sur la dotation de la chambre des pairs, à l'article relatif à la transmission*, 1829, in-8°. VII. *Opinion sur les traitements des préfets*, 1829, in-8°. VIII. *Réflexions sur la proposition de supprimer les conseils d'arrondissement faite par la commission chargée de l'examen du projet de loi départementale*, 1829, in-8°. X. *Réponse à un écrit de M. Le Buhotel*, Cherbourg, 1834, in-4°. C—II—N.

SESTINI (l'abbé DOMINIQUE), célèbre numismatiste, naturaliste et voyageur, fut membre de l'Institut de France, ayant été élu associé

étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 20 décembre 1820, après avoir été nommé précédemment correspondant de la même Académie le 30 novembre 1810. Il naquit à Florence vers 1750, et mourut dans la même ville, en 1832, âgé de 82 ans. Il fit ses études au collège de Saint-Marc, et s'engagea ensuite dans la carrière ecclésiastique. Dès sa jeunesse il eut le goût des voyages, de l'érudition et de la botanique. A l'âge de 24 ans il quitta la maison paternelle, le 24 septembre 1774, et voyagea pendant quatre ans, travaillant sans cesse, visitant les cabinets de médailles et herborisant. Il fit imprimer à Florence et à Livourne ses relations et ses diverses pérégrinations; elles parurent en 7 petits volumes in-12 entre les années 1774-1778, sous le titre de *Lettres écrites de Sicile et de la Turquie* (c'est-à-dire de Constantinople) *à divers amis en Toscane*. Ces lettres furent traduites par Pingeron en 3 vol. in-8°. Pingeron, qui lui-même avait voyagé en Sicile, y ajouta quelques mots qui rendent cette traduction française préférable à l'original italien. Jagemann publia à Leipzig les deux premiers volumes de ces voyages en allemand, mais ne continua pas; les cinq premiers volumes de l'édition italienne ne sont relatifs qu'à la Sicile; les deux autres décrivent Péra et surtout Constantinople. Cette édition, tirée à 250 exemplaires, est très-rare, une partie considérable étant demeurée à Catane, et une autre ayant péri sur mer. Sestini, dans ces divers voyages, avait visité Rome, Naples et la Sicile; il fut retenu trois ans dans ce dernier pays, à Catane, par le prince Biscari qui voulut se l'attacher comme bibliothécaire et lui confier la direction

de son riche cabinet. Sestini a fait imprimer, en 1786, à Florence, la description des antiquités du cabinet de ce prince; et, en 1777, un premier volume de ses ouvrages sur l'agriculture, les productions et le commerce de la Sicile, fut aussi le fruit de son séjour en Sicile. L'air de Catane étant nuisible à la santé de Sestini, il quitta la Sicile en 1777, passa à Malte et à Smyrne, et arriva en 1778 à Constantinople, alors ravagée par la peste. Il entreprit ensuite un petit voyage à la péninsule de Cyzique en passant par Brusse et Nicée, et fit imprimer la relation de ce voyage à Livourne, en 1785, en 2 volumes in-8°, sous le titre de *Lettere Odeporiche*. Sestini soutint dans cet ouvrage l'opinion que le lac de Nicée est isolé et sans aucun écoulement; il fut publié de ce voyage une traduction française, en 1789, en 1 vol. in-8°, par Pingeron. Cet ouvrage est terminé par la flore du mont Olympe de Bythinie, contenant 531 plantes décrites par Sestini. Une petite dissertation sur la peste de Constantinople, imprimée à Florence (sous la fausse indication d'Yverdun), 1779, in-12, et une autre sur la culture de la vigne le long de la côte de Marmara (Siene, 1786), ont été les résultats de ces voyages. On imprima à Florence, en 1785, ces *opuscoli* sans la participation de l'auteur; dans cette édition, les noms turcs sont défigurés. Lorsqu'il fut revenu à Constantinople, le comte Ludoff, ambassadeur de Naples, emmena avec lui Sestini dans la belle maison de campagne qu'il possédait à Thérapia; il donna des soins à l'éducation des deux fils de cet ambassadeur et fit avec eux diverses excursions en Europe et en Asie. La relation de ce voyage, de Constantinople à Boukha-

rest, fut imprimée à Rome, en 1794. On trouve dans ce livre une lettre à l'avocat Coltellini de Cortone sur les chèvres d'Angora et les fabriques de châles; cette lettre a été traduite par Jagemann dans le *Nouveau Mercure allemand* de 1794. Sestini quitta Boukharest en 1780. Il vécut pendant quelque temps dans la maison de l'hospodar de Valachie, prince Ypsilanti, et se rendit à Vienne après avoir visité la Transylvanie et la Hongrie. La relation de ce voyage, qu'il avait rédigée, ne fut imprimée à Florence qu'en 1815. Au mois d'août 1780, il partit de Vienne pour retourner à Constantinople par le Danube et la mer Noire. Le récit de ce voyage ne fut imprimé qu'en 1807, à Berlin, dans un recueil in-8° intitulé : *Voyages et opuscules divers*. De retour à Constantinople, ses connaissances numismatiques le firent rechercher de M. Ainslie, ambassadeur d'Angleterre auprès de la Porte, lequel s'occupait de former une collection de médailles grecques. Sestini fit, sous les auspices de cet ambassadeur, diverses excursions qui lui permirent de rassembler plus de 10,000 médailles, sans compter les doubles. Il a décrit et fait graver un grand nombre des plus curieuses dans ses divers ouvrages, et il en a donné une description sommaire dans le tome II de ses *Lettres et Dissertations*. M. Sullivan, ayant été nommé résident de la compagnie des Indes anglaises auprès du nabab de Golconde, se disposait à passer dans l'Inde, ce qui donna occasion à Sestini d'entreprendre un grand voyage d'Asie, de Constantinople à Bassora; il fit imprimer en un vol. in-4° la relation de ce voyage, à Livourne, avec la fausse indication [d'Yverdon, [en

1786. Le retour de Bassora à Constantinople, par le Tigre, l'Euphrate et le désert, qui eut lieu dans les trois premiers mois de 1782, fut ensuite le sujet d'une autre relation qui fut imprimée après la précédente et dans la même ville. L'une et l'autre furent traduites en français par le comte Fleury et furent publiées à Paris, en l'an VI (1798), en 1 vol. in-8°. M. Quérard assure que ce volume a été imprimé sur du papier fabriqué avec des assignats de 20 fr. Au mois d'août 1782, Sestini entreprit un nouveau voyage par diverses provinces de l'Asie-Mineure; la relation ne parut qu'en 1807 dans le recueil de ses *Voyages et opuscules divers*. En 1783, Sestini se rendit de Constantinople à Smyrne, et ensuite à Marseille, puis à Naples d'où il s'embarqua pour Smyrne, et retourna à Constantinople d'où il était parti, en 1784. Il a aussi écrit la relation de ce voyage, mais elle est restée manuscrite. Il en est de même de la relation du voyage qu'il fit l'année suivante. Partant de Constantinople, il visita l'île de Lemnos, Monte-Santo, Miconi, Alexandrie d'Égypte, pour la seconde fois; de là il s'embarqua pour Livourne, visita Rhodes, l'île de Cos, vint à Florence, sa patrie, en partit et se rendit à Malte, en Sicile, et retourna à Constantinople en 1786. L'année suivante il fit le voyage d'Angora en Galatie, dont il a publié la relation dans le recueil de ses *Voyages et opuscules divers*. Plusieurs portions de ce voyage avaient déjà été insérées par lui dans son *Voyage de Constantinople à Boukharest*. L'année suivante, en 1788, il voyagea en Macédoine, en Thessalie; visita Thessalonique, Pella, Valo, et se rendit de ce lieu à Raguse, d'où il s'embarqua pour Constantinople; il a écrit

aussi la relation de ce voyage, mais elle n'a pas été publiée. Il se plaint à ce sujet des libraires italiens qui refusent d'imprimer les ouvrages scientifiques, même en leur livrant pour rien les manuscrits. En 1790, il s'embarqua à Constantinople, sur la frégate anglaise *l'Aquilon*, visita Livourne et Florence, et retourna à Constantinople en 1791. Au mois d'août de la même année il partit encore de Constantinople pour se rendre à Smyrne, afin de trouver un moyen de transport pour aller à Livourne. Il eut le malheur de s'embarquer sur un vieux bâtiment provençal qui, après avoir relâché à Tehesmé et à Scio, finit par faire naufrage à Navarin en Morée. Sestini fut obligé de passer à Thessalonique et d'y attendre un moyen de transport pour Livourne, où il n'arriva qu'en avril 1792. Telle fut la fin de toutes les excursions de Sestini en Orient, dont nous avons donné la liste et fixé les dates d'après lui-même. Mais ce ne fut pas la fin de tous ses voyages; il nous reste à parler de ceux qu'il fit en Europe. En 1793, il visita diverses parties de l'Italie et de l'Allemagne, et de là il se rendit en Prusse, séjourna assez long-temps à Berlin et à Charlottenbourg: en 1810, il vint à Paris, puis il retourna encore à Florence. En 1812, la grande-duchesse de Toscane, la princesse Élisabeth, le nomma son bibliothécaire et son antiquaire. Le grand-duc Ferdinand III, en remontant sur le trône, le confirma dans ces emplois et le nomma en outre professeur honoraire de l'université de Pise. Il se rendit en Hongrie, à Hydervar, près de Vienne, où il s'occupa à classer et à décrire le magnifique cabinet de médailles du comte de Wiczay; retourna ensuite dans sa ville natale, il

ne la quitta plus. Sestini a fait connaître un grand nombre de monuments numismatiques, et les ouvrages qu'il a publiés sur cette science sont très nombreux. Le plus important est intitulé: *Classes générales de la géographie numismatique*, disposées selon le système d'Eckhel, et parut à Leipzig, en 1797, in-4°; il en fut publié une nouvelle édition en 1821. Le but de ce livre est de donner la classification, avec des augmentations et des rectifications. Ce tableau, ce système général de la science, est certainement plus complet que celui d'Eckhel, car un grand nombre de nouvelles médailles avaient été découvertes depuis la publication de l'ouvrage de cet auteur; mais Sestini est loin d'égaliser la profonde érudition et la grande sagacité du savant jésuite. Beaucoup de déterminations de lieux et d'époques que renferme l'œuvre de Sestini ont besoin d'être soumises à de nouvelles discussions, et les progrès de la numismatique, depuis la publication de son livre, font qu'il ne doit être consulté qu'avec précaution. Des recherches récentes paraissent surtout avoir démontré les erreurs où il est tombé, dans le travail important, par son objet, qu'il a publié en 1818, à Florence, sur les médailles hispaniques et celtibériennes du cabinet d'Heden. Les premiers écrits de Sestini sur la numismatique furent sa *Dissertation* sur quelques monnaies arméniennes du prince de Rupen, de la collection d'Anslie, 1790 (le système de l'auteur sur l'ère des Arsacides qu'il fixe à l'an 300 n'a pas été adopté); ses *Lettres et dissertations numismatiques* sur les médailles rares, qu'il fit paraître à Livourne en 9 petits cahiers in-4°, et qui furent suivies de la publication faite à Rome,

dans le même format, en 1794, de ses *Observations* sur une médaille d'Eropus III, roi de Macédoine, et sur une série de médailles de Ptolémée, fils de Juba, etc. Les autres écrits de Sestini sur la numismatique se succédèrent ensuite rapidement ; en 1796 il fit paraître à Leipzig : *Description des médailles anciennes des Musées Ainslie, Bellini, Bondacca, Borgia, etc.* ; à Rome, *Explication d'une médaille antique de plomb appartenant à Velletri* ; à Berlin, in-f°, en 1805, *Catalogue des médailles du Musée arignonien* ; en 1808, *Description d'un choix de médailles en grand bronze du cabinet de l'abbé de Camps* ; et en 1809, *Description des médailles grecques et romaines de Benkowitz* ; à Milan, en 1813 et 1817, *Dissertations numismatiques*. Deux autres volumes de cet ouvrage ont paru à Pise et à Milan, et un quatrième à Florence, en 1818 : on remarque surtout dans ce dernier 50 médailles d'Olbiopolis et un grand nombre de médailles de Penticapéc et de Chersonnèse reproduites par la gravure ; à Milan, encore en 1817, *Dissertation sur les médailles antiques relatives à la confédération des Achéens. Lettres à l'auteur de l'extrait du livre intitulé Catalogue des médailles antiques du Musée du roi de Danemark*, 1818. *Description des médailles grecques du cabinet de M. Charles Fontana à Trieste*, Florence, 1822, in-4°. Sestini a publié aussi quelques écrits archéologiques sur des monuments anciens ; savoir : *Dissertation sur un vase antique de Perse trouvé dans un tombeau près de l'antique Populanie*, Florence, 1812. Cette dissertation a été traduite par M. Grivaud de la Vincelle, 1813, in-8°, dans le *Magasin encyclopédique*, 18^e année, 1813,

in-8°. Sestini donne dans cet ouvrage d'intéressants détails sur le point auquel les anciens avaient poussé l'art de travailler le verre. *Dissertation sur les statues antiques expliquées par les médailles*. Cet ouvrage intéresse la connaissance des poids et des monnaies des anciens Grecs. *Diss. sur une ancienne patère étrusque*, Rome, 1796, in-4°. Dans ses *Opuscules divers*, imprimés en 1807, au nombre de dix, outre les voyages que nous avons mentionnés, on trouve d'autres opuscules sur le murex des anciens, sur l'usage des plombes et des anneaux des anciens ; sur la culture du sésame, sur quelques *figulinæ chronologicæ* du cabinet Biscari ; puis le traité de Maurolyco *De Piscibus siculis* ; la lettre de Sadik et Tchelebi sur un colloque d'un iman turc, avec des notes de Sestini, et enfin l'intéressante notice sur les Yezidis que Sestini avait reçue du père Garzoni, qui a été traduite en français par Silvestre de Sacy et insérée à la suite de la *Description dupachalik de Bagdad*, 1809, in-8°, p. 183. Sestini avait conçu le projet, qu'il n'a point exécuté, de former un corps complet de numismatique ; la collection de ses notes relatives à cet ouvrage se composait déjà, en 1805, de 12 vol. in-fol., et l'on croit qu'il n'avait pas cessé de l'accroître jusqu'à sa mort. Ce laborieux savant, malgré son grand âge, conserva jusqu'à la fin toutes ses facultés.

W—R.

SESTINI (BARTHÉLEMI), poète et improvisateur italien, né le 14 octobre 1792, à Sant' Amato, dans le diocèse de Pistoie, était fils de l'intendant de la famille Fabbroni. Après avoir commencé ses études sous le curé de son village, il fut, à l'âge de neuf ans, envoyé par son père à Pistoie, pour y

cultiver le goût des arts du dessin, qui déjà se montrait en lui avec celui de la poésie. Joseph Vannacci, dit le Pace, fut son premier maître. Sestini partageait son temps entre l'atelier de cet artiste et l'étude d'un mathématicien, afin d'obéir à la volonté de sa famille, qui voulait faire de lui un géomètre. Il resta quatre ans à Pistoie, puis il se rendit à Florence auprès du Castagnoli, de Prato, qui lui enseigna la perspective et l'art de peindre en détrempe, tandis que Ferroni le perfectionnait dans les mathématiques et l'architecture. Mais ces études artistiques ne suffisaient déjà plus à l'âme de Sestini, qui se sentait entraîné irrésistiblement vers la poésie. Tous les instants qu'il pouvait dérober à ses occupations ordinaires, il les passait à la bibliothèque Magliabecchi, où il s'enivrait de la lecture des meilleurs poètes. Une vocation si prononcée lui fit promptement contracter amitié avec Sgricci (*voy.* ce nom ci-après) et avec Ugo Foscolo, qui possédait une maison de campagne à Bellisguardo, près de Florence. Ce fut là qu'il commença à improviser au milieu d'un auditoire choisi et bienveillant ; ce fut là aussi qu'il composa plusieurs des poésies qui devaient donner à son nom une gloire plus durable. Sestini s'oubliait dans les délices de cette vie florentine si douce, si hospitalière, et il n'aurait guère songé à rentrer dans sa famille, dont il était séparé depuis six ans, sans un ordre exprès de son père qui voulait lui confier des travaux conformes à ses connaissances en mathématiques. Le jeune poète obéit et passa plusieurs années à lever des plans et à mesurer des terres, tout en se livrant à ses rêveries. Un jour qu'il s'était laissé absorber plus que de coutume dans la lecture d'un

livre de poésies, il fut vivement réprimandé par son père, qui n'en recevant aucune réponse et le voyant pensif et les yeux fixés vers la terre, s'écria : « Mais que fais-tu donc, que penses-tu ? — Je cherche, reprit le jeune homme, à répondre en vers à vos reproches. » Depuis ce moment Sestini trouva dans sa famille moins de résistance à ses goûts, et il put donner de fréquentes séances d'improvisation tant sur le théâtre de Pistoie que dans les maisons particulières. On comprend qu'avec une imagination aussi ardente il ne devait pas rester étranger au sentiment de l'amour. Les deux femmes qu'il aima et chanta appartiennent à cette classe de villageoises qui, ne recevant qu'une éducation des plus simples, conservent par cela même dans toute leur primitive ingénuité les qualités dont la nature les a douées, et frappent plus que toute autre le cœur naïf des poètes. Malgré la modestie de ses choix, Sestini n'en fut pas plus heureux, non qu'il eût mal placé ses affections, mais parce que la destinée se plut à les traverser. Les deux personnes qu'il aima furent toutes deux enlevées dans la fleur de leur jeunesse. Les circonstances qui accompagnèrent la mort de la seconde sont vraiment romanesques et de nature à laisser des traces ineffaçables dans les souvenirs d'un poète. Un jour elle attendait sous un arbre, à quelques pas de sa maison, la visite quotidienne de son amant quand elle fut frappée par la foudre, sans que rien eût annoncé l'apparition d'un orage. Sestini, qui se trouvait en route, vit l'explosion et arriva, plein d'un sinistre pressentiment, au pied de l'arbre où les parents de la jeune fille se pressaient, en jetant des cris affreux, autour du corps inanimé.

Ce tragique événement lui fit prendre son pays en dégoût, aversion qui fut encore augmentée par la mort de son père qui eut lieu peu de temps après. Rien ne le retenant plus sur la terre natale, il arrangea ses affaires, confia à sa belle-mère le soin de ses intérêts, puis se mit en route de compagnie avec Baldinotti, autre improvisateur de quelque talent. Il parcourut la Toscane, la Romagne, le royaume de Naples et la Sicile, donnant partout des séances d'improvisation. Sa tournée poétique lui valait, comme d'ordinaire, plus d'applaudissements que d'argent; mais, si préparé qu'il fût aux revers de fortune, il était loin de s'attendre à la péripétie du dénouement. Déjà il avait visité sans encombre plusieurs villes de la Sicile, quand, arrivé à Palerme, il fut tout à coup arrêté et jeté en prison, sans qu'il pût seulement en soupçonner le motif. C'était en 1821, une de ces époques de fermentation politique où les moindres indices deviennent des crimes aux yeux d'une police ombrageuse. La qualité de Toscan et celle d'improvisateur, qui n'avait pas toujours été fort scrupuleux dans le choix de ses sujets, suffirent probablement aux sbires palermitains pour se croire obligés de donner au poète voyageur un logement dans leur prison. Il eut beau se récrier, on le laissa se plaindre dans sa cellule tout à son aise, et ce ne fut qu'après plusieurs mois de cette retraite forcée qu'on lui rendit la liberté, grâce à l'intervention du gouvernement toscan. Cette mésaventure le dégoûta des excursions dans la péninsule italique et lui fit tourner les yeux vers le pays du continent où de tels abus de pouvoir étaient alors le moins possibles. Il s'embarqua pour la France,

s'arrêta quelques jours à Marseille, puis vint à Paris où il était déjà connu de réputation. Les hommes les plus distingués du monde littéraire se rendirent avec empressement au petit nombre de séances qu'il put donner, car il sentait déjà les atteintes du mal qui devait bientôt l'enlever à la fleur de l'âge. Jamais cependant il n'avait été si animé, si plein de feu et d'enthousiasme, jamais il n'avait triomphé avec moins d'efforts des sujets les plus difficiles. Tout le monde admira la pièce sur *Pythagore*, où il suppose que ce philosophe trouva les lois de l'harmonie en écoutant l'accord des coups de marteau d'une forge. Telle était l'élégance de la versification, la beauté des images, l'enchaînement des idées, qu'on aurait pu croire toute la pièce écrite à l'avance, si plusieurs traits n'avaient été tirés des circonstances du moment et du lieu de l'improvisation. Tout le monde fut ému jusqu'aux larmes par les stances ou le poète déplora sa fin prématurée et prochaine sur une terre étrangère : c'était le chant du cygne. Il mourut peu de jours après (11 nov. 1822) d'une inflammation cérébrale. On a de lui : I. *Ode sur la bataille d'Iéna*. II. *Amours champêtres*. III. *La Pia, légende romantique* en trois chants, qui a eu six éditions (Rome, 1822; Milan, 1837) et qui a été traduite en français par M. Cardini, Paris, 1822, in-8°. Ce sont les derniers vers du chant V du *Purgatoire*, de Dante, qui en ont fourni le sujet. L'auteur en a tiré le meilleur parti possible comme canevas d'une histoire triste et touchante. L'héroïne, qui donne son nom au poème, est une jeune femme qu'un amant dédaigné accuse d'adultère, et que son mari jaloux conduit dans un château situé au milieu des maremmes

de la Toscane, laissant ainsi à l'intempérie de l'air le soin de sa vengeance. Bientôt Pia est en proie à la fièvre, et quand son mari désabusé revient pour la soustraire à ce séjour mortel, il ne trouve plus qu'un cadavre. Douleur et désespoir du mari qui songe d'abord à se faire moine, veut ensuite consacrer sa vie au service de son pays et meurt avant d'avoir pu mettre à exécution ni l'un ni l'autre de ces projets; car, en quittant la demeure inhospitalière, il emporte avec lui le germe du même mal qui a tué la Pia, et qui le conduisit, lui aussi, rapidement au tombeau. IV. *Poésies éditées et inédites* (Pistoie, 1840, 2 v.), publiées par les soins de M. Atto Vannucci, qui les a enrichies de notes et les a fait précéder d'une intéressante notice biographique. A—Y.

SETH (SIMÉON), écrivain grec, né à Antioche, florissait dans le XI^e siècle. Il était médecin et il exerçait en même temps les fonctions de protovestiaire, c'est-à-dire de maître de la garde-robe à la cour impériale de Constantinople. S'étant trouvé compromis dans une de ces révolutions de palais si fréquentes à l'époque du Bas-Empire, il fut expulsé de Constantinople par Michel le Paphlagonien, et se retira en Thrace, sur le mont Olympe, dans un couvent où il termina sa carrière. Il avait adressé à l'empereur Michel Ducas un extrait du traité de Psellus sur les aliments, écrit d'autant plus intéressant que l'original est perdu. Seth classe les médicaments par ordre alphabétique et en explique le mode d'action. C'est lui qui, le premier, a donné la définition du succin et du camphre. Il est crédule et manque de jugement; mais, en fait de botanique, de matière médicale, d'hygiène, il sait tout ce que l'on savait de son temps, et à

cet égard son livre mérite encore un coup d'œil de la part d'un médecin studieux. Il a été traduit en latin par Lilio-Gregorio Giralaldi (voy. ce nom, XVII, 441), sous le titre de *Syntagma, per litterarum ordinem, de cibariorum facultate*, Bâle, 1538, in-8°; *ibid.*, 1561, in-8°; puis par Martin Bogdanus (voy. ce nom, IV, 673), sous celui de *Volumen de alimentorum facultatibus*, Paris, 1658, in-8°. Le texte grec accompagne ces traductions. Siméon Seth a traduit lui-même de l'arabe en grec les *Fables de Pil-Paï*, sous le titre de *Stephanite et Ichnelate* (voy. PIL-PAÏ, LXXVII, 236). B—N—T.

SETIER (L.-P.), mort en 1835, était imprimeur-libraire du consistoire central des Israélites à Paris, et secrétaire de la loge maçonnique de la Triple harmonie. Il s'est fait connaître aussi par la traduction et la composition de quelques ouvrages. Outre des mémoires judiciaires, divers écrits relatifs à la franc-maçonnerie, etc., on a de lui : I. *Grammaire hébraïque, ou Méthode facile pour apprendre cette langue*, Paris, 1814, in-8°. II. *Observations sur la liberté de la presse, et Réfutation d'un écrit de M. Duchesne, de Grenoble, avocat, intitulé : « Observations sommaires sur le projet de loi qui vient d'être présenté à la Chambre des Députés, au sujet de la liberté de la presse, »* Paris, 1814, in-8°. III. *Réflexions sur les pasquinades débitées par un certain journal, intitulé : la Quotidienne, contre la liberté de la presse*, Paris, 1814, in-8°. IV. *La censure déclarée inconstitutionnelle par la Chambre des Pairs*, Paris, 1814, in-8°. V. *Réflexions sur les articles 58, 59, 61 et 62 du projet de loi sur le budget de 1816*, Paris, 1816, in-8°.

Ces articles concernaient l'impression, sur papier timbré, des affiches, catalogues, prospectus, etc. VI. *Plan du poème anglais de Lotheraire*, Paris, 1826, petit in-4°. VII. *L'Athénienne, ou les Français en Grèce*, nouvelle, Paris, 1826, in-18. Cet opuscule, extrait du journal *la Psyché*, se vendait au profit des Grecs. VIII. *Résumé de l'histoire des révolutions des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud*, Paris, 1826, in-18. L'auteur inséra ce résumé dans l'ouvrage suivant : IX. *Relation historique et descriptive d'un séjour de vingt ans dans l'Amérique du Sud*, ou Voyage en Araucanie, au Chili, au Pérou et dans la Colombie; suivie d'un Précis des révolutions des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, traduit de l'anglais de W.-B. Stevenson, et augmentée de la suite des révolutions de ces colonies, depuis 1823 jusqu'à ce jour, Paris, 1826, 3 vol. in-8°, avec cartes et planches. Setier reproduisit sa traduction sous le titre de *Voyage en Araucanie, au Chili et dans la Colombie, ou Relation historique, etc.*, Paris, 1828, 3 vol. in-8°. X. *Quelques observations sur le point de loi relatif aux crieurs publics*, Paris, 1834, in-8°. Z.

SETTIGNANO (DÉSIRÉ DE), sculpteur, naquit à Florence en 1457. Frappé de la beauté des ouvrages du Donatello, il se mit à les étudier avec persévérance jusqu'à ce qu'il se montrât capable de rivaliser avec cet habile maître. Un des travaux qui commencèrent à établir sa réputation fut la décoration de la chapelle du Saint-Sacrement dans l'église de Saint-Laurent, où l'on admire particulièrement la figure en marbre d'un enfant en ronde-bosse. On ne

fait pas un moindre cas du tombeau de la bienheureuse Villana, que l'on voit dans l'église de Sainte-Marie-Nouvelle. La statue de la bienheureuse, qui semble dormir du sommeil des justes, et plusieurs figures de petits anges d'une grâce incomparable, sont une preuve des talents supérieurs de Désiré. Parmi les autres monuments remarquables que l'on doit au ciseau de cet artiste, il faut citer *le mausolée de Charles Marsupini d'Arezzo*, placé dans l'église de Sainte-Croix; *le piédestal* du David de Donatello; *les armes de Florence*, sculptées sur la façade du palais Gianfigliuzzi; *l'Ange de bois* que l'on conserve dans l'église des Carmes, etc. Ses ouvrages en petit ne sont pas moins nombreux; les plus célèbres sont : *le Buste de Marcotta Strozzi*; deux têtes, l'une de *Jésus-Christ*, l'autre de *Saint Jean-Baptiste enfant* et une *Madeleine pénitente*, qu'il ne fit qu'ébaucher, et qu'après sa mort Benoît de Majano termina. Ses premiers ouvrages le signalaient déjà comme un grand artiste; les progrès qu'il ne cessa de faire l'auraient conduit au plus haut terme de l'art, si une mort prématurée ne l'eût emporté à l'âge de 28 ans, en 1485. Aucun artiste de son époque ne s'approcha autant que lui de Donatello qu'il promettait même de surpasser, s'il eût vécu plus longtemps. On remarque dans ses statues une simplicité pleine de grâce qui n'exclut ni le mouvement ni l'expression, et il joint à ces qualités précieuses des titres où brillent une rare beauté et une finesse d'exécution presque incomparable. P—s.

SETTLE (ELKANAH), écrivain anglais très-médiocre, né en 1648 à Dunstable en Bedfordshire, acheva ses études à l'université d'Oxford,

puis vint à Londres prendre part aux débats élevés entre les divers partis politiques; mais, comme il n'avait pas de principes arrêtés, il passa sans pudeur des whigs aux torys et des torys aux whigs, donnant tour à tour sa prose et ses vers aux uns et aux autres. En 1680, il s'était montré si dévoué aux whigs qu'il fut désigné pour diriger la fameuse cérémonie du *brûlement du pape*, le 17 novembre; et plus tard, on le vit servir dans l'armée du roi Jacques à Hounslow Heath. Il finit par tomber dans le plus grand discrédit et dans une misère profonde, malgré la petite pension que lui faisait la Cité pour prix d'un panégyrique annuel destiné à la fête du lord-maire. Le dernier de ces poèmes est de 1708. Ce pauvre poète, dont la réputation, au rapport de Samuel Johnson, balança pour un temps celle de Dryden, fut réduit dans la dernière partie de sa vie à subsister du produit de petites pièces qu'il arrangeait pour un spectacle forain, et dans lesquelles lui-même jouait un rôle. Ayant enfin été admis à la Chartreuse (maison de refuge), il y mourut en 1724. On a complètement oublié aujourd'hui dix-neuf tragédies qu'il avait composées, et ses autres poésies, au nombre desquelles on cite, mais non pour le recommander, un poème héroïque sur le couronnement de Jacques II. L.

SEVELINGES (CHARLES-LOUIS DE), littérateur et écrivain politique, né à Amiens, le 28 déc. 1767, d'une famille noble originaire du Beaujolais, où est située la terre dont elle porte le nom, fut élevé au collège de Juilly, d'où il sortit en 1782 pour entrer comme aspirant à l'École royale d'artillerie de Metz. Lorsqu'il eut subi ses examens de mathématiques, il fut admis dans un corps de la maison

du roi (les gendarmes de la garde), où il servit jusqu'à la suppression de cette troupe. Il suivit plus tard les princes frères de Louis XVI dans l'émigration, et fit dans leur armée les campagnes de cette époque, consacrant tous les loisirs que lui laissait le service militaire à l'étude des langues étrangères, surtout à celle de l'allemand, qu'il parvint à savoir très-bien. Il quitta l'armée du prince de Condé lorsqu'elle fut envoyée en Russie, au commencement de l'année 1800, et resta en Allemagne, où il se livra avec une nouvelle ardeur à l'étude de la littérature allemande. Rentré en France en 1802, sous les auspices de Regnaud de Saint-Jean-d'Angely et de Vincent Arnault, dont il avait épousé la belle-sœur, et qui avait été son condisciple à Juilly, il se flatta d'obtenir du gouvernement consulaire des avantages qui lui manquaient; mais il se brouilla avec son beau-frère, et n'ayant ni fortune ni emploi il se vit obligé de vivre de ses travaux littéraires. Actif, laborieux et doué d'une grande facilité, il composa plusieurs ouvrages, publia des traductions de l'allemand, et travailla successivement à divers journaux, entre autres au *Mercur*, à la *Gazette de France*, au *Journal de Paris* et au *Publiciste*. A l'époque de la Restauration, en 1814, il espérait comme beaucoup d'autres recevoir quelque dédommagement de ses anciens services; mais nous ne pensons pas qu'il ait obtenu du gouvernement de ce temps-là autre chose que la croix de Saint-Louis, à laquelle du reste il attachait un grand prix. Obligé de vivre encore du produit de sa plume, il continua de coopérer à divers journaux, notamment à la *Quotidienne*, au *Drapeau blanc*, à l'*Étoile*; et il

composa beaucoup de brochures politiques, toujours dans les principes du plus ardent royalisme, travaillant en même temps à cette *Biographie universelle*, où il a fait un assez grand nombre d'articles tirés pour la plupart des littératures allemande, anglaise, et de la nôtre; notamment ceux de madame de Staël et de J.-J. Rousseau. Ce dernier excita de vives réclamations de la part des admirateurs enthousiastes qui ne veulent pas que le philosophe de Genève ait mérité un reproche ni qu'il ait commis une seule faute. Cependant c'est dans les *Confessions* mêmes que Sevelinges a puisé la plus grande partie de ses renseignements; et c'est peut-être là son seul tort, car il y a des gens qui refusent d'en croire J.-J. Rousseau lui-même, lorsqu'il fait l'aveu de ses turpitudes. Dans la plupart de ses écrits, et surtout dans ses articles biographiques, Sevelinges est un critique sévère, mais juste, judicieux et spirituel. Cela ne plaisait pas toujours, et il se fit par là de nombreux ennemis; mais nous pensons que c'est ainsi que l'histoire doit être écrite. Comme Sevelinges est resté franchement royaliste, et qu'il n'a jamais varié dans sa conduite ni dans ses opinions, les écrivains du parti révolutionnaire, entre autres les rédacteurs du *Nain jaune* et du *Constitutionnel*, l'ont souvent attaqué; mais il leur a toujours répondu avec beaucoup de force. Il mourut à Paris en 1832. Ses ouvrages publiés sont: I. *Histoire de la campagne de 1800 en Allemagne et en Italie*, d'après Bulow, précédée d'une introduction critique du traducteur (voy. BULOW, VI, 261), 1804, in-8°. II. *Histoires, nouvelles et contes moraux*, 1809, in-12. Ce sont des morceaux détachés

qui avaient paru successivement dans le *Mercure*. III. *Mémoires secrets et correspondance inédite du cardinal Dubois*, recueillis et augmentés d'un précis de la paix d'Utrecht et de diverses notices historiques, 1814, 2 vol. in-8°. IV. *Histoire de la captivité de Louis XVI et de la famille royale*, 1 vol. in-8°, avec *fac-simile* et gravures, Paris, 1817, in-8°. V. *Le Rideau levé, ou Petite revue de nos grands théâtres*, Paris, 1818, in-8°. Cet ouvrage fit beaucoup de bruit lors de sa publication, et il eut deux éditions dans la même année. Comme Sevelinges n'y avait pas mis son nom, on l'attribua, à cause de la sévérité des critiques et d'une connaissance rare des théâtres de la capitale, à Grimod de la Reynière. Sevelinges essaya plusieurs critiques, entre autres une de M. de Vallabrègue, directeur du théâtre Italien, dont l'administration avait été vivement censurée par l'auteur, qui lui répondit dans sa seconde édition. VI. *Mémoires de la maison de Condé imprimés sur les manuscrits autographes et d'après l'autorisation de S. A. R. le duc de Bourbon*, Paris, 1820, 2 vol. in-8°. On croit que Sevelinges fut l'auteur de la plus grande partie de cet ouvrage (1).

(1) Ces mémoires fort curieux se composent de la seconde édition de la *Vie du grand Condé*, par Louis-Joseph de Bourbon-Condé. Le libraire Léopold Collin l'avait d'abord fait imprimer en 1807 in-8°; mais il parut qu'elle fut saisie par la police impériale, au moment de sa publication. A la suite du premier volume, on trouve la correspondance inédite du grand Condé avec Louis XIV, Anne d'Autriche, Gaston, les ministres, les généraux, etc., imprimée sur les lettres autographes; un grand nombre de *fac-simile* ajoutent à l'intérêt de ce recueil. Le second volume comprend le précis de la vie de Louis-Joseph de Bourbon-Condé, par Sevelinges, et la correspondance inédite des princes avec Louis XVIII, les autres souverains de l'Europe, les princes et prin-

VII. *Madame la comtesse de Genlis en miniature, ou Abrégé critique de ses mémoires*, Paris, 1826, in-8°. Cette critique des faits et des écrits de madame de Genlis est peut-être ce qui a été publié de plus spirituel et de plus vrai sur cette dame célèbre. VIII. *Le duc de Rovigo en miniature, ou Abrégé critique de ses mémoires*, 1828, in-8°. C'est encore une critique sévère et grave des faits du célèbre duc (voy. SAVARY, LXXXI, 213). IX. *La Contemporaine en miniature, ou Abrégé critique de ses mémoires*, 1828, in-8°. C'est, comme l'ouvrage précédent, une critique spirituelle où sont parfaitement dévoilés les mystères de l'une des plus grandes mystifications qui aient été faites à la crédulité publique (voy. SAINT-ELME, LXXX, 309). X. *La Belgique redeviendra-t-elle française?* lettre adressée à un ministre d'une cour du Nord, 1830, in-8°. Sevelinges a encore publié beaucoup de traductions de l'allemand, de l'anglais et de l'italien, notamment une *Histoire de Schinderhannes et autres chefs de brigands* (1810, 2 vol. in-12), une *Histoire de la guerre de l'indépendance des États-Unis d'Amérique*, de Ch. Botta (1812-13, 4 vol. in-8°); plusieurs romans, entre autres les *Souffrances du jeune Werther*, de Gœthe, traduction fort estimée pour sa fidélité et son élégance. Sevelinges avait composé une histoire de Marie Stuart qui n'a pas paru. M—D j.

SEVEROLI (ANTOINE-GABRIEL), cardinal de la sainte Église romaine, né à Faenza dans les États-Romains, le 28 février 1757, suivit d'abord la carrière administrative, puis la carrière politique. A l'époque des négoc-

ciations pour le mariage de Napoléon et de Marie-Louise, Sévéroli résidait, comme nonce de Sa Sainteté, à Vienne. Le pape était prisonnier à Savone, et l'on voulait qu'il donnât son consentement à ce mariage. Sévéroli eut ordre de déclarer à Vienne que Pie VII ne donnait pas ce consentement. Nous rappellerons à ce sujet des informations contenues dans l'Histoire de Pie VII (1). Napoléon avait demandé la main d'une archiduchesse d'Autriche, après avoir fait délibérer son conseil sur d'autres alliances. Il s'agissait de faire casser le mariage de Joséphine, à cause de plusieurs nullités antérieures. Le mariage de Napoléon avec Joséphine avait été célébré en face de l'Église, avant la cérémonie du sacre. Joséphine refusait d'assister au couronnement (1804) si on ne lui accordait pas la demande qu'elle faisait d'être unie de nouveau à Napoléon. Celui-ci craignait que l'absence de Joséphine ne déconcertât le cérémonial où elle devait jouer un grand rôle. Aussi il se vit obligé de satisfaire Joséphine et consentit à ce que le mariage fût béni, mais dans le plus grand secret. Le cardinal Fesch seul devait être et avait été présent. Cette réhabilitation aurait été nulle si l'on n'avait pas obtenu la dispense de la présence du propre prêtre et de deux ou trois témoins exigés par le concile de Trente. Pour parer à cet inconvénient, le cardinal Fesch, étant allé trouver Pie VII aux Tuileries (1804), lui avait dit sans rien spécifier : « Très-saint-père, Votre Sainteté comprend que dans ma place de grand-aumônier je puis avoir besoin de pouvoirs étendus. » — « Je vous donne tous mes pouvoirs, » avait ré-

cesses de sa famille, accompagnée aussi d'un grand nombre de *fac-simile*. L—M—X.

(1) *Hist. de Pie VII*, 3^e édition, III, 389.

pondu le pape, à qui l'on exposait d'ailleurs qu'il était bien, de toutes manières, que le mariage fût réhabilité, puisque l'autorité pontificale allait prononcer, dans le fait, des oraisons qui établissaient que Joséphine était l'épouse de Napoléon. Muni de ces facultés générales, le cardinal Fesch avait procédé à la célébration du mariage et croyait le réhabiliter valablement. En cela le cardinal Fesch agit avec la plus religieuse sincérité. Quand il fut question du divorce, l'archevêque de Vienne demandait à l'empereur François I^{er} que le mariage fût cassé à Paris par l'autorité de l'ordinaire. On créa donc une officialité qui n'existait pas auparavant, ou plutôt on en créa trois : une, diocésaine ; une seconde, métropolitaine ; une troisième, primatiale, où le mariage pourrait être successivement porté. On avait créé ces différents degrés de juridiction contentieuse pour éviter le recours au pape, que Napoléon déclinait positivement. Le mariage ne fut cependant porté qu'aux premières officialités, où il ne manqua pas d'être cassé. L'officialité diocésaine le cassa, parce qu'il n'avait pas été fait avec la présence du propre prêtre et des témoins, conditions essentielles pour sa validité, ce dont on ne put lui produire de dispense. On ne parlait pas des facultés demandées au pape. Il paraît néanmoins que Pie VII avait bien compris qu'il s'agissait de dispenses relatives au mariage de Napoléon ; et comme on s'entretenait plus tard devant Sa Sainteté du projet que l'empereur avait de divorcer, elle dit : « Comment l'empereur peut-il penser à faire casser son mariage avec Joséphine, puisque nous avons accordé toutes les dispenses nécessaires pour le réhabi-

liter ? » Mais les volontés despotiques sollicitent quelquefois des privilèges dont elles ne doivent pas tarder à se repentir. Quoi qu'il en soit, il est évident que si on ne produisit pas à l'officialité des preuves certaines de dispense, elle se trouva en droit de déclarer nulle la réhabilitation. Le mariage porté à l'officialité métropolitaine fut cassé, parce qu'il avait été fait sans consentement intérieur de Napoléon. Enfin une commission ecclésiastique, instituée par l'empereur, déclara les deux officialités compétentes, et l'on pensa à procéder au nouveau mariage. Ces faits furent connus à Vienne, et Sévéroli, nonce de Sa Sainteté, n'eut pas la liberté de manifester une opinion contraire à celle du pape Pie VII, qui, dans sa prison de Savone, répétait toujours ce qui s'était passé sous ses yeux, en 1804, à Paris. Cependant le nonce, qui était en général d'un caractère doux, quoique ferme, continua de résider à Vienne. Quand le pape, depuis prisonnier à Fontainebleau, sollicitait en 1813 l'appui des princes étrangers, et particulièrement celui de la cour de Vienne, Sévéroli fut chargé de demander au prince de Metternich qu'il voulût bien montrer de l'intérêt pour la position déplorable du saint-père, et le nonce eut occasion de se louer des bons procédés du premier ministre d'Autriche. A la fin des malheurs du pape, Sévéroli, devenu cardinal depuis 1816, résidait habituellement dans son évêché de Viterbe. Là il était honoré par la population entière. Il répandait d'abondantes aumônes ; il avait ordonné que l'on réformât presque toutes les dépenses de sa table pour avoir plus d'argent à distribuer aux pauvres. En 1822, nous l'avons vu venir en visite à

Bagnaia, villa délicieuse de la famille Lanté, où séjournait le duc de Blacas. Sévéroli ne marchait qu'au milieu des applaudissements de la multitude, et déjà on le désignait comme le sujet le plus apte à devenir un jour le successeur de Pie VII, alors âgé de plus de 80 ans. Au mois d'août 1823, quand les cardinaux s'assemblèrent en conclave, un parti considérable se prononçait pour Sévéroli dès les premiers jours. « C'était, disait-on, un homme tranquille et à qui on faisait un peu légèrement une grande réputation de sévérité opinâtre (2). » Comme on publie ordinairement à ces époques des sortes de *stances* pour diriger l'opinion publique, nous pouvons remarquer celle qui fut composée alors en faveur de Sévéroli :

Chi vuol che il papa
 Ci racconsoli
 I voti porga
 Per Severoli.

Beaucoup d'autres écrits circulèrent pour vanter le bien que le cardinal ferait au saint-siège. Il est nécessaire ici de rapporter quelques circonstances (3) des usages, des droits, des prétentions que l'on signale souvent dans les conclaves. La France, l'Espagne et l'Autriche se reconnaissent un droit d'exclusion, c'est-à-dire que, lorsque les voix paraissent se diriger sur un candidat qui n'est pas agréable à une de ces cours, chacune d'elles se croit autorisée à exercer le droit d'exclure ce candidat, mais un seul, qui serait près d'obtenir les deux tiers des voix exigées, pourvu toutefois qu'il ne fût pas encore élu. Cette exclusion

se prononce sur une probabilité qui semble fondée et redoutable, et non pas sur une certitude. L'exclusion de cette sorte, qu'en général on ne regarde pas à Rome comme un droit positif, étant une fois employée par une des trois puissances susnommées, cette puissance est obligée d'accepter le choix qu'on fait ensuite, à moins qu'une des cours privilégiées ne donne une autre exclusion; mais cette exclusion peut porter sur un sujet que les deux autres cours ne repoussent pas. Il est rare que les motifs de répugnance soient les mêmes pour les trois cours, et bien qu'on puisse les voir unies, il est facile de remarquer qu'elles se font la guerre dans la paix. Le cardinal Albani, par suite, dit-on, des démêlés survenus en 1810, au sujet du mariage de Napoléon, et détaillés plus haut, accrédité comme ambassadeur intérieur de l'Autriche au conclave dont il est question, exerça ce droit contre le cardinal Sévéroli au profit du cardinal Castiglioni. Le plus grand nombre des Italiens, comme on l'a dit, était favorable au cardinal Sévéroli. Une note secrète déclarait qu'il connaissait des plans, et surtout des faits plus ou moins vrais, relatifs à un certain traité mystérieux de partage conclu en 1790, entre la cour de Naples et le cabinet d'Autriche; on disait: « Sévéroli déjouera les projets de Vienne, s'il en connaît. » Ces bruits agitaient violemment le conclave. Le 21 septembre 1823, l'Autriche donna l'exclusion à ce cardinal, parce qu'il eut vingt-six voix le matin, et qu'à l'élection du soir on avait lieu de croire qu'il atteindrait le nombre suffisant de voix qui, vu le nombre des cardinaux alors présents, était de trente-trois, formant les deux

(2) *Hist. de Léon XII*, t. I, p. 24.

(3) *Hist. de Léon XII*, I, 64.

tiers des voix, sans y comprendre celle du candidat qui ne peut compter pour lui. En effet, lorsqu'on reconnaît qu'un candidat a obtenu les deux tiers des voix, on ouvre les bulletins pour voir si ce candidat ne se serait pas donné sa voix, *ce qui n'arrive jamais*. Avant le scrutin du 21 soir, il y eut une réunion d'opposants où se trouvèrent les cardinaux Albani, Fabrice Ruffo, Solaro, Hoeffelin : ils pensaient qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour déclarer l'exclusion au nom de l'Autriche. Le cardinal Albani remit une note au moment où l'on allait commencer à signer les cédules. Cette note était ainsi conçue (4) : « En ma
 « qualité d'ambassadeur extraordinai-
 « re d'Autriche près le sacré collège
 « réuni en conclave, laquelle qualité
 « a été notifiée à vos éminences et
 « portée à leur connaissance, tant
 « par le moyen de la lettre à elles
 « adressée par S. M. I. et R. que par
 « la déclaration faite à vos éminences
 « par l'impérial et royal ambassadeur
 « d'Autriche, et de plus en vertu des
 « instructions qui m'ont été données,
 « je remplis le devoir déplaisant pour
 « moi de déclarer que l'impériale et
 « royale cour de Vienne ne peut ac-
 « cepter pour souverain pontife son
 « éminence le cardinal Sévéroli, et
 « lui donne une exclusion formelle.
 « Au conclave, ce 21 septembre 1823.
 « Signé le cardinal Joseph Albani. »
 L'effet immédiat de cette exclusion fut d'exaspérer presque tout le sacré collège et surtout le parti italien. Le cardinal Castiglioni, porté par l'Autriche, s'en ressentit, et au lieu de dix-sept voix qu'il avait eues le matin, il n'en eut le soir que huit au scrutin, et deux à l'*accesso*, complé-

ment du scrutin. En général plusieurs cardinaux traitaient publiquement avec sévérité le cardinal Albani. Peut-être dans la déclaration les termes eussent-ils pu être plus doux ! On allait jusqu'à contester au cardinal le droit personnel de prononcer l'exclusion, droit qui ne pouvait, disait-on, être reconnu *tout au plus* que dans son excellence M. Appony, ambassadeur résidant à Rome. Celui-ci, qui ne pouvait douter de l'authenticité des instructions données à Albani, jugea à propos d'adresser au sacré collège, le 24 septembre, la note suivante : « Le soussigné
 « apprend qu'il circule dans Rome
 « des bruits injurieux à son éminence
 « M. le cardinal Albani : il a suffisam-
 « ment été accrédité près le sacré
 « collège, tant par des lettres de con-
 « doléance de S. M. l'empereur d'Au-
 « triche, que par la lettre de créance
 « que le soussigné a eu l'honneur de
 « remettre à cette auguste assem-
 « blée, qui elle-même a reconnu pu-
 « bliquement le cardinal Albani, dans
 « des qualités que Sa Majesté impé-
 « riale et royale apostolique a cru
 « devoir lui confier. Dans ces circon-
 « stances, il ne sera que plus facile
 « de reconnaître l'inconsistance des
 « bruits dont le but serait de faire
 « supposer que M. le cardinal Al-
 « bani, dans des notifications et dé-
 « clarations qu'il a été dans le cas
 « de faire au sacré collège, eût agi
 « contre ses instructions. Voulant
 « prévenir les impressions sinistres
 « que pourrait occasionner la circu-
 « lation de bruits aussi mal fondés,
 « le soussigné, qui a connaissance des
 « instructions données à son émi-
 « nence le cardinal Albani par la
 « cour de Vienne (ces instructions
 « lui étant même communes), croirait
 « manquer à ses devoirs et à un col-

(4) *Histoire de Léon XII*, I, 66.

« lègne aussi respectable, à l'abri de
 « toute exception, par le caractère
 « dont il est revêtu, s'il ne faisait
 « connaître ici, à toute bonne fin, que
 « les déclarations et les notifications
 « que M. le cardinal Albani a faites
 « au nom de S. M. I. et R. au
 « sacré collège sont conformes aux
 « instructions de S. M., et qu'en con-
 « séquence le soussigné n'hésite pas
 « d'y donner son entière et parfaite
 « adhésion en sa qualité d'ambassa-
 « deur extraordinaire de S. M. I. et
 « R. auprès du saint-siège. Son émi-
 « nence le cardinal della Somaglia
 « appréciera aisément les motifs qui
 « portent l'ambassadeur à avoir
 « l'honneur d'entrer, vis-à-vis de son
 « éminence, dans ces détails. Du
 « reste, en priant M. le cardinal
 « doyen de vouloir bien communi-
 « quer le présent office au sacré col-
 « lège, il a l'honneur d'offrir à son
 « éminence les assurances de sa très-
 « haute considération. Signé Appo-
 « ny (5). » Cette notification ne di-
 « minua aucun des sentiments de mé-
 « contentement du parti italien. —
 Dans ces circonstances, l'ambassa-
 deur de France, le duc de Laval, re-
 çut de Paris (M. le vicomte de Cha-
 teaubriand était alors ministre des
 affaires étrangères) de nouvelles in-
 structions à la date du 13 septembre.
 On ne soupçonnait pas encore, en
 France, la marche qu'avaient suivie
 les affaires. M. de Chateaubriand
 s'exprimait ainsi : « Il paraît que
 « l'Autriche voulait faire élire un
 « pape dont la politique ressemblât
 « à celle que le cardinal Consalvi a
 « fait suivre au pape défunt; les *Ze-*
 « *lanti* et le parti italien sont trop
 « italiens pour elle. C'est cela que

« l'Autriche redoute plus que la ri-
 « gidité des principes dont il ne
 « semble pas qu'elle ait rien à re-
 « douter. Nous, au contraire, nous
 « voulons un membre du parti ita-
 « lien, du parti modéré, capable d'être
 « agréé par tous les partis. Tout
 « ce que nous lui demandons, c'est
 « de ne pas troubler nos affaires ec-
 « clésiastiques; mais nous n'avons
 « rien de politique à exiger de lui. Il
 « nous importe peu que l'on conserve
 « ou que l'on modifie l'administra-
 « tion du cardinal Consalvi, pourvu
 « toutefois que l'on ne cause pas,
 « par un excès de rigidité, une ex-
 « plosion qui fournirait à l'Autriche
 « un prétexte de faire avancer des
 « troupes et d'intervenir. Ainsi,
 « monsieur le duc, vous connaissez
 « à fond les vues du gouvernement
 « du roi dans la grande affaire dont
 « vous êtes chargé. Il se repose avec
 « confiance sur votre zèle et votre
 « prudence. » Du 21 au 28 septembre
 d'autres chefs des Italiens opposés à
 l'Autriche parurent gouverner l'élec-
 tion. Le cardinal Castiglioni, plus
 tard pape sous le nom de Pie VIII,
 n'avait démerité de personne; mais
 la faveur des étrangers, mal appré-
 ciée apparemment, lui fit du tort. Le
 soir du 21, comme nous l'avons dit,
 il n'eut plus que huit voix au scru-
 tin, et deux à l'*accesso*. L'*inclusive*
 italienne, c'est-à-dire le parti qui,
 par son nombre, avait le pape dans
 son sein, usa d'habileté. Le 27 sep-
 tembre, quoiqu'elle eût arrêté un
 choix indiqué positivement par le
 cardinal exclu (Sévéroli) à qui, par
 un prudent *compromis*, elle avait
 noblement déféré le droit de nom-
 mer le cardinal qui le remplacerait
 (il avait nommé della Genga), elle ne
 fit porter sur ce dernier cardinal que
 douze voix le matin et treize le soir.

(5) C'est le même ambassadeur qui ré-
 sidait à Paris au mois d'avril dernier.

L'exclusive (le parti qui a assez de voix pour empêcher l'élection) dormit en paix, mais *l'inclusive* ne se livra pas au même repos : elle travailla la nuit, s'assura de trente-trois voix, sollicita la voix du cardinal de Clermont-Tonnerre qui se détacha de *l'exclusive*, et obtint le lendemain à la majorité les trente-quatre voix qui nommèrent le cardinal della Genga. Celui-ci refusa d'abord, mais il accepta sur les instances de Sévéroli qui lui disait : « C'est moi seul, par suite de circonstances extraordinaires, qui vous ai nommé; vous êtes un autre Sévéroli, seulement vous portez un autre nom; et par vous, comme par moi, les *Zelanti* ont triomphé. » Tout le commencement du règne de della Genga (Léon XII) fut en quelque sorte le règne de Sévéroli; il dirigea une partie des affaires, mais en 1824 la santé de cette éminence s'altérait tous les jours. Cette situation nouvelle, et l'impossibilité où se trouvait ce cardinal d'adresser au pape des remontrances, droit dont cette éminence dirigée par de mauvais conseils hors de son caractère avait usé parfois avec excès, laissait croire que le gouvernement allait devenir plus calme et plus conforme aux vieilles maximes de temporisation convenables. C'était un spectacle singulier que celui de la reconnaissance constante de Léon XII, et de l'espèce d'abus inintelligent qu'en faisait Sévéroli toujours malade, et suivant par routine des principes austères, sans en pouvoir désormais calculer l'importance. La vente des biens nationaux avait été déclarée valide en France, et Sévéroli prit part alors, de tout le poids de son crédit, à un projet de restriction que Léon XII ne voulait pas adopter... Le père Anfossi, maître du sacré palais, avait pu-

blié des opinions dangereuses à ce sujet; alors le pape Léon XII voulut prévenir l'intervention présumée du cardinal et lui écrivit le billet suivant :

• Dans le cas où votre éminence aurait accordé quelque attention et peut-être quelque appui aux réflexions du père Anfossi, qui n'a pas agi d'ailleurs dans l'exercice de ses fonctions de maître du sacré palais et qui n'a écrit que comme simple particulier, nous prions votre éminence de nous dire si elle-même se voyant pape, comme nous le sommes devenu par des circonstances qu'elle ne peut ignorer, elle aurait approuvé ces réflexions. Votre éminence, dans notre situation, aurait dit et ordonné de dire « ce que le secrétaire d'État a répondu en notre nom aux diverses légations et ce que nous avons répété nous-même dans le but de laisser l'Europe en paix, car toute l'Europe catholique et l'Europe protestante qui a acquis des sujets catholiques récriminaient à la fois, et maintenant personne ne se plaint plus de nous. L'Église a tant de maux ! Nous avons à porter nos regards ailleurs; l'époque du jubilé (1825) est un temps de concorde universelle. Nous vous sommes attaché de tout notre cœur. LEO PP. XII. » La maladie de Sévéroli empira; il succomba le 8 sept. 1824. Je ne puis actuellement que répéter ici ce j'ai dit à ce sujet dans l'histoire de Léon XII (I, 336). « Ce cardinal avait d'abord été calomnié dans le conclave; il appartenait au parti des *Zelanti*, mais ses opinions n'avaient alors rien d'exagéré; peut-être eut-il la faiblesse de se laisser trop dire et de trop croire que le pape Léon XII lui avait d'immenses obligations et qu'il pouvait tout lui demander, et alors dans cet esprit d'ivresse,

« cardinal, il demanda plus qu'il
 « n'aurait accordé comme pape; mais,
 « avant de se prononcer froidement
 « sur de telles questions, il faut exa-
 « miner les circonstances. Il était
 « difficile que tout ce qui devait ar-
 « river après le conclave ne prît pas
 « la couleur que nous avons tâché de
 « reproduire; ce qui est certain, c'est
 « que de telles incertitudes ne de-
 « vaient avoir aucune durée, et que la
 « haute autorité légitime et vrai-
 « ment responsable devant Dieu ne
 « tarda pas à se manifester, à se pla-
 « cer sur son trône et à prendre une
 « consistance qu'aucun obstacle ne
 « viendrait détruire. • Résumons ces
 faits: indubitablement Léon XII eut
 de grandes obligations à Sévéroli qui
 venait de le créer pape, et il fit bien
 de lui en témoigner une sincère et
 longue gratitude; mais en définitive
 cette gratitude devait avoir des bor-
 nes. Léon XII pouvait appeler intime-
 ment dans son conseil le cardinal
 qu'on avait nommé l'*unique électeur*,
 mais toujours dans la sphère de con-
 cession que méritait le vrai et ancien
 caractère de Sévéroli qui, encore une
 fois, était auparavant doux et ferme
 avec sagesse. Le lendemain de l'ex-
 clusion, ce même caractère s'était ai-
 gri, la douceur première avait un peu
 disparu; à la fermeté sage avait suc-
 cédé une fermeté décidément opi-
 niâtre; les flatteurs plus ou moins
 nouveaux de cette puissance déchue
 avant la jouissance du pouvoir n'a-
 vaient rien fait pour Léon XII, et c'é-
 taient eux qui voulaient le gouver-
 ner. La résignation de Léon XII fut
 admirable, et son courage ne le fut pas
 moins quand il crut à propos de tenir
 fortement lui-même le sceptre qu'il
 n'avait pu mettre en ses mains à des
 conditions déshonorantes. On vit
 bien, quand il eut saisi l'autorité, qu'il

en était digne, d'autant plus que
 l'exercice de son action intrépide
 n'avait été interrompu que par des
 qualités de cœur et d'âme tendre qui
 s'alliaient si généreusement à des
 qualités de gouvernement dans l'es-
 prit de ce pontife, l'un des plus grands
 génies d'ordre, de franchise, de vo-
 lonté prudemment réformatrice qui
 se soient assis, au commencement de
 ce siècle, sur le siège de saint Pierre.

A—D.

SEVESTRE (JOSEPH - MARIE -
FRANÇOIS), conventionnel, né à Ren-
 nes le 18 janvier 1753, était employé
 dans les bureaux des États de Bre-
 tagne avant la révolution, dont il
 embrassa la cause avec beaucoup de
 chaleur. Nommé en 1792 l'un des
 députés du département d'Ille-et-Vi-
 laine à la Convention nationale, il y
 siégea et vota dès le commencement
 avec la faction de la Montagne. Dans
 la discussion à laquelle donna lieu
 l'acte d'accusation de Louis XVI, il
 demanda qu'il ne fût pas permis à
 ce prince de se choisir des conseils,
 ce qui fut repoussé par l'assemblée.
 Il vota ensuite pour la peine de mort,
 contre l'appel au peuple et contre le
 sursis. Ayant reçu aussitôt après,
 avec Billaud-Varenne, une mission
 pour les départements de l'Ouest, il se
 trouva dans ces contrées au moment
 des premiers soulèvements du parti
 royaliste, et ces deux représentants
 écrivirent de Rennes à la Convention
 nationale des lettres très-alarmantes.
 Revenu dans l'assemblée, Sevestre
 continua d'y siéger à côté de Marat et
 de Robespierre; mais il ne prit que
 peu de part aux discussions, si ce n'est
 à l'époque de la révolution du 31
 mai, où il dénonça son compatriote
 Guilbert, suppléant de Laujuinais, et
 le fit arrêter comme l'auteur du sou-
 lèvement qui venait d'éclater en Bre-

tagne contre cette révolution. Peu de jours après il défendit Garat qui était accusé par Collot d'Herbois, et il assura que ce ministre s'était très-bien conduit dans les journées des 1^{er} et 2 juin 1793. Le 30 septembre suivant, il accusa un de ses collègues en mission dans le Loiret d'avoir imposé des taxes arbitraires. Lors de la révolution du 9 thermidor, il se déclara franchement contre Robespierre et prit ensuite une part assez vive au système de réaction. Il fut membre de la commission chargée d'instruire le procès de Carrier. Appelé au comité de sûreté générale en avril 1795, il concourut à la répression des émeutes qui éclatèrent contre la Convention nationale dans les journées de prairial, où le député Féraud fut tué. Après la victoire de la Convention Sevestre présenta le décret d'accusation contre les chefs de la révolte, qui furent traduits devant un conseil de guerre, et il continua de marcher ainsi dans le sens de la réaction thermidorienne, poursuivant, persécutant ses anciens amis du jacobinisme. Voulant cependant se donner les apparences de l'impartialité, et surtout ne pas paraître pencher vers le royalisme, il se chargea, comme membre du comité de sûreté générale, de la surveillance des prisonniers du Temple, où restaient encore les enfants de Louis XVI, qui seuls de toute la famille avaient échappé à l'échafaud, et que la police de ce temps-là gardait et surveillait avec les mêmes précautions et d'une manière aussi tyrannique qu'elle l'avait fait à l'égard de leurs malheureux parents. Le comité de sûreté générale qui remplaça dans ces tristes fonctions l'affreuse commune, immolée presque tout entière

avec Robespierre dans la journée du 9 thermidor, ne s'en acquittait pas avec moins de rigueur et de cruauté. Quand le fils de Louis XVI eut à la fin succombé, ce fut Sevestre qui se chargea d'annoncer sa mort, et son rapport à la Convention nationale fut en tous points digne de cet'e époque. « Depuis quelque temps, dit-il, « le fils de Capet était incommodé « par une enflure au genou droit et « au poignet gauche. Le 15 floréal les « douleurs augmentèrent ; le malade « perdit l'appétit et la fièvre survint. « Le fameux Desault, officier de « santé, fut nommé pour le voir et « pour le traiter. Ses talents et sa « probité nous répondaient que rien « ne manquerait aux soins qui sont « dus à l'humanité. Cependant la « maladie prenait des caractères très- « graves ; le 16 de ce mois Desault « mourut ; le comité nomma pour le « remplacer le citoyen Pelletan, of- « ficier de santé très-connu, et le « citoyen Dumangin, premier méde- « cin de l'hospice de santé, lui fut « adjoint. Leur bulletin d'hier, 11 « heures du matin, annonçait des « symptômes inquiétants pour la vie « du malade, et à 2 heures et un « quart après midi nous avons reçu « des nouvelles de la mort du fils de « Capet. Le comité de sûreté générale « m'a chargé de vous en informer. « Tout est constaté ; voici les procès- « verbaux qui demeureront déposés « à vos archives. » On doit bien penser que peu de personnes crurent aux soins humanitaires du comité régicide (*voy. Louis XVII, XXV, 238*). Ce qu'il y eut de plus vrai dans ce rapport, ce fut la mort de l'héritier de tant de rois. Comme l'a dit le poète Delille : *La tombe sait le reste...* Peu de jours après, voulant éloigner de plus en plus les souvenirs

de la terreur, Sevestre fit changer la dénomination de *comités révolutionnaires* en celle de *comités de surveillance*, puis il proposa le rappel de plusieurs représentants en mission, et sortit du comité de sûreté générale (2 août 1795). Attaqué dans plusieurs journaux pour sa conduite pendant la révolution, surtout à l'occasion de son rapport sur la mort de Louis XVII, il demanda contre la presse des lois répressives qu'il ne put obtenir, mais que plus tard on a encore faites plus sévères. N'ayant pas été réélu après la session conventionnelle, il fut nommé l'un des messagers d'État au conseil des Cinq-Cents, fonctions qu'il exerça ensuite au corps législatif, sous le gouvernement impérial, jusqu'à la restauration de 1814. Exilé en 1816 par la loi contre les régicides, il ne reutra dans sa patrie qu'après la révolution de 1830. La Chambre des députés lui fit alors payer son traitement arriéré de tout le temps qu'avait duré son exil, et elle lui accorda une pension de 3,600 francs dont il a joui jusqu'à sa mort. Ce fut le 6 avril 1846 qu'il termina ses jours, au château de Liverdy, près de Tournon (Seine-et-Marne), à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Nous ignorons si cette propriété lui appartenait.

M—D j.

SEVILLA Romero d'Escalante (JEAN DE), peintre, naquit à Séville en 1627 et manifesta fort jeune encore ses dispositions pour la peinture. Il fut d'abord élève d'Alphonse Arguello, peintre médiocre de Grenade, puis de l'habile Pierre de Moya. Ce dernier lui donna du goût pour les ouvrages de Van Dyck, et Sevilla profita de l'étude de cet excellent modèle. Il eut le malheur de perdre son maître au moment où ses conseils lui

auraient été nécessaires ; néanmoins il trouva dans la vue des cartons et des tableaux de Rubens une nouvelle direction qui ne fut pas moins utile à son talent. Il parvint presque à s'identifier avec ce grand maître sous le rapport de la couleur, et sa manière le plaça à la tête de tous les peintres que Grenade possédait à cette époque. Il fut chargé de nombreux travaux, publics ou particuliers. Parmi ses ouvrages, les plus dignes d'attention sont ceux qu'il exécuta pour les Carmes, les Augustins chaussés, pour le couvent de Saint-Jérôme de Grenade, et surtout *la Cène*, qu'il peignit dans le réfectoire des Jésuites. On voit aussi une grande partie de ses compositions dans plusieurs églises de Xérès de la Frontera, d'Alcala de Henarès et dans quelques autres monastères. Sa manière est libre et hardie, sa couleur se rapproche de celle de Rubens. Doué d'une grande facilité d'exécution et d'une conception vive et prompte, c'était lui qu'on employait de préférence pour la décoration des autels et des rues, lors des processions de la Fête-Dieu et autres solennités ; mais la sévérité ou plutôt la dureté de son caractère, secondée par la jalousie de sa femme, l'empêcha d'avoir chez lui une école qui eût propagé dans Grenade sa bonne manière de peindre qui s'éteignit avec lui. Il mourut dans cette ville le 23 août 1695. P—s.

SÉVILLE (ARMAND), littérateur, mort en 1847, avait débuté par quelques pièces de théâtre, composées en société avec plusieurs auteurs ; il publia aussi un roman, des chansons et d'autres écrits. Il se fit maître de langues, et, en 1824, il était rédacteur en chef du journal *le Mentor*. On a de lui : *Le Quaternaire*, vaudeville en un acte, en

prose, Paris, 1801, in-8°. II (avec M. Debarges). *Le Café du Ventriloque*, folie-vaudeville en un acte, en prose, 1804, in-8°. III (avec M. Debilly). *J'essaie*, monologue en prose, mêlé de vaudevilles, 1805, in-8°. IV (avec le même). *Un quart-d'heure dramatique*, folie-vaudeville en prose, 1805, in-8°. V. *Le Portefeuille galant, recueil varié et amusant*, 1805, in-16. VI (avec MM. Léopold et Darrodes de Lillebone). *Le dernier Bulletin, ou la Paix!* impromptu en un acte et en prose, mêlé de vaudevilles, 1806, in-8°. VII (avec M. Varez). *Métusko, ou les Polonais*, mélodrame en trois actes et en prose, 1808, in-8°. VIII. *Précis de l'histoire de France, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'au règne de Napoléon I^{er}*, 1813, in-12. IX. *Le Chansonnier joyeux*, première année, 1813, in-18. X (avec M. Varez). *Laissez-moi faire, ou la Soubrette officieuse*, 1813, in-8°. XI. *L'Habit de cour, ou le Moraliste de nouvelle étoffe*, 1815, 3 vol. in-12. XII (avec MM. Benjamin Antié et Ponet). *La Liquidation*, vaudeville en un acte et en prose, 1826, in-8°. XIII (avec MM. Ponet et Leroy de Bacre). *La Famille Gérard, ou les Prisonniers français*, tableau militaire en un acte, 1826, in-8°. Armand Séville a donné une édition de la *Grammaire française de Lhomond*, revue et augmentée, Langres, 1812; Neufchâteau, 1813, 1824, in-12; nouvelle édition, à laquelle on a joint une idée de la grammaire générale, Paris, 1812. in-12. Z.

SEVIN (PIERRE), moine de l'ordre des Augustins, est auteur d'un de ces opuscules que les amateurs d'impressions gothiques ont rarement l'occasion de rencontrer et qu'ils paient

fort cher. *La Légende des onze mille vierges avec plusieurs autres saints et saintes*, Paris, sans date, 28 feuillets : tel est le titre du livret en question. La légende dont il offre le naïf récit est une des plus célèbres du moyen âge. Elle se trouve dans la *Légende dorée* et dans les anciens hagiographes; elle est l'objet de plusieurs écrits imprimés dès les débuts de la typographie. Quant à son authenticité, elle ne saurait plus trouver aujourd'hui un seul défenseur. On attribue l'étrange erreur des légendaires à la manière fautive dont a été lue une inscription placée à Cologne et qui est devenue célèbre : VRSVLA. ET. XI. M.M.V.V. Au lieu de *undecim martyres virgines*, sens réel des six dernières lettres, on a conjecturé *undecim millia virgines*. M. Didron a inséré dans le journal *l'Univers* une notice sur la légende de sainte Ursule et de ses compagnes. Un auteur qui s'est amusé à traiter avec un sérieux bizarre de singulières questions, H. Kornmann, dans son livre de *virginitate*, discute (chap. 118) : *An omnes fuerint virgines in turba et societate S. Ursulæ*.

B—N—T.

SEXTUS DE CHÉRONÉE, philosophe grec dont la vie est demeurée inconnue, vivait, suivant l'opinion commune, vers la fin du second siècle de notre ère; quelques savants l'ont cru un peu plus ancien. Quoi qu'il en soit, il nous est parvenu de lui cinq traités de morale écrits en dialecte dorien. Henri Estienne les publia pour la première fois à la suite de son édition de Diogène Laërce (1570, in-8°), en y joignant une version latine. Ils ont reparu dans les deux éditions des *Opuscula mythologica*, recueillis par Th. Gale (1670 et 1688). Fabricius les a compris dans le douzième volume

de sa *Bibliothèque grecque*, et récemment un philologue distingué, M. Orelli, de Zurich, leur a donné place dans sa collection des petits moralistes (*Opusc. vet. Græcor. sentent.*). Ils ne contiennent rien de fort remarquable, et toutefois ils mériteraient d'être un peu plus connus qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. B—N—T.

SEYER (SAMUEL), savant anglais, né à Bristol, où son père était recteur de la paroisse St-Michel, et fut longtemps, avec réputation, à la tête d'une école publique, acheva ses études dans l'université d'Oxford, où il prit, en 1780, le degré de maître ès-arts. Il entra également dans les ordres et dans la carrière de l'enseignement, et fut successivement curé d'Horfield, près Bristol, et recteur de Felton, en Gloucestershire. Il était, à l'époque de sa mort, en juin 1831, vice-président de la Société bibliographique (*library society*) de sa ville natale. On a de lui plusieurs ouvrages : I. *Sur la Syntaxe du verbe latin*, 1798, in-8°; réimprimé plusieurs fois depuis. II. *Principes du Christianisme*, 1800, in-12. III. *Latium redivivum, ou Traité sur l'usage moderne de la langue latine et sur l'universalité (prevalence) du français*; suivi d'un *Spécimen du latin accommodé à l'usage moderne*, 1808, in-8°. IV. *Chartes et lettres-patentes accordées par les rois et reines à la ville et cité de Bristol*, nouvelle traduction accompagnée de l'original latin, 1812, in-4°. V. *Mémoires historiques et topographiques sur Bristol et ses environs depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, 1821, 4 vol. in-4°. VI. Une traduction en vers anglais du poème latin de Vida sur les *Echecs*.

Z.

SEYMOUR. V. SOMERSET, XLIII, 74, et **DAMER**, LXII, 69.

SEYNES (ALPHONSE DE), architecte et dessinateur, mort à Nîmes en 1844, s'est beaucoup occupé des antiquités que cette ville renferme en si grand nombre. Il a publié sur ce sujet des ouvrages estimés, savoir : I. *Monuments romains de Nîmes, dessinés d'après nature et lithographiés*, Paris, 1818, 5 liv. petit in-fol. II. *Essai sur les fouilles faites en 1821 et en 1822 autour de la Maison carrée*, Nîmes, 1823, in-8°, avec 3 pl., dont une coloriée; 2^e édition, Nîmes, 1824, in-8°, avec 4 pl. Z.

SEZE (RAYMOND DE) (1), d'une ancienne famille de la petite ville de Saint-Émilion, était fils d'un avocat célèbre du parlement de Bordeaux, où il naquit le 26 septembre 1748. Son père, conseil des jésuites de sa province et ami de ces religieux, le fit élever dans leur collège. Objet de la tendre affection de ses maîtres, le jeune de Seze dut à leurs soins de prompts succès. Avocat à 19 ans, il ne tarda pas à se faire remarquer dans sa carrière. En 1775 il vit déjà plusieurs de ses plaidoyers recueillis des causes célèbres. Doué de ces qualités extérieures sans lesquelles il est rare d'obtenir grâce devant le public, aussi aimable dans le monde qu'habile en affaires, heureux en tout, il eut encore l'avantage de se lier par de vifs sentiments d'amitié avec le président Dupaty, que des querelles d'amour-propre, avec son corps, bien oubliées aujourd'hui, mais alors très-animées et très-bruyantes, avaient

(1) Comme de Seze était le cinquième de neuf frères, il avait porté dans sa famille et dans sa province un nom distinctif. Il y était connu sous le nom de *Romain*, qu'il a donné à son fils aîné. Mais son extrait de baptême, levé en 1767, lors de sa réception au barreau de Bordeaux, et que nous avons eu sous les yeux, ne lui donne que le nom de *Raymond*.

arraché à ses fonctions. De Seze, enveloppé dans la disgrâce de son ami, vint le retrouver dans la capitale, où déjà plusieurs fois on avait voulu l'attirer. Très-jeune encore, il avait su se dérober aux bontés de Gerbier qui l'appelait près de lui, et il avait préféré la vie paisible d'un barreau de province à l'éclat toujours difficile à soutenir du barreau de Paris. Deux hommes d'un grand renom, liés avec le président Dupaty, aplanirent à son ami l'accès des affaires. Élie de Beaumont voulut qu'en arrivant à Paris il n'eût pas d'autre maison que la sienne. Target se retira en quelque sorte du barreau pour l'y faire entrer. On raconte même à cet égard une assez piquante anecdote. A peine de Seze était-il à Paris, avec le désir plutôt que le dessein de s'y fixer, que Target le choisit pour le remplacer dans une cause d'un intérêt grave. Il s'agissait du partage de la fortune d'Helvétius. La comtesse d'Andlaw, l'une de ses filles, avait chargé Target de la défendre. Impossible de trouver un plus sûr appui. Quelle est la surprise de la cliente lorsque, dans une visite à son avocat, celui-ci lui déclare qu'il ne fait plus que des vœux pour sa cause, qu'un jeune homme, récemment arrivé de Bordeaux, se charge de la plaider. Elle ne peut croire ce qu'elle entend. Le plus célèbre orateur de Paris, l'émule de Gerbier, lui avait promis le secours de son talent et de son nom, et le sort d'une grande fortune va être livré à un inconnu, à un jeune homme, qui en est à son début. Madame d'Andlaw devait voir là un abandon fort extraordinaire de ses intérêts; elle n'imagine pas qu'une telle désertion se consomme. Elle exprime avec chaleur son étonne-

ment. Target, sans s'émouvoir, lui dit : « Madame, vous ne connaissez pas mon ami; il demeure avec Élie de Beaumont, faites-vous conduire chez cet inconnu; causez avec lui, je m'en rapporte à ce que vous me ferez la grâce de m'en dire. » La visite eut lieu, en effet. Plus tard, de Seze assurait qu'il se garda bien de toucher un mot du procès à la comtesse; mais après une conversation dans laquelle les interlocuteurs mirent sans doute tout leur esprit, et ils en avaient tous deux beaucoup, madame d'Andlaw retourna chez Target. « Je crois que vous avez raison, lui dit-elle, votre ami saura plaider mon affaire. » Les mémoires de Bachaumont (1784) nous peignent le succès qu'il y obtint. Les juges, le public, l'avocat du roi, le trop fameux Héroult de Séchelles, rivalisèrent pour lui de compliments; le lendemain il avait la vogue. On ne sera pas surpris qu'un homme qui avait ainsi conquis son rang dans l'opinion fixât les suffrages de ses concitoyens lorsque la discussion des affaires publiques passa de l'intérieur du parlement dans les diverses assemblées parisiennes. Électeur en 1789, président de district aux premières réunions, il obéit au mouvement qui entraînait presque tous les Français vers les réunions politiques; mais à peine eut-il passé le seuil de ces assemblées, qu'il les quitta sans retour. Parlementaire, comme s'il eût déjà siégé sur les fleurs de lis, il ne pouvait pardonner aux événements l'atteinte portée aux grands corps de magistrature. La société lui paraissait perdre sa tutelle, et l'éloquence judiciaire son aiguillon. Aussi, dès les premiers coups de la tempête, ses principes le désignèrent, non moins

que ses talents, pour la défense d'une des premières victimes des préventions de 1789. Depuis le 14 juillet, Besenval, lieutenant-général inspecteur des troupes suisses, et remplaçant par événement le comte d'Affry dans le commandement supérieur de Paris, était devenu l'objet de l'animadversion de cette partie du public qui, animée par des traîtres et des perfides, ne rêvait de son côté que trahison, perfidie, et traitait en ennemi tout dépositaire de l'autorité. Dans les attributions du baron de Besenval se trouvait la Bastille. Il semblait qu'au moindre signe de l'insurrection il eût dû en ouvrir les portes à l'empressement des Parisiens. On sait que cette forteresse ne fut pas prise, mais surprise. Les assaillants y avaient trouvé ce qu'ils connaissaient par avance, l'ordre de défendre le fort que le major Dupuget avait reçu le matin même du 14 du commandant-général. Une de ces dictatures qui s'étaient arrogées dans Paris un pouvoir de dénonciation presque sans limites avait provoqué d'abord l'arrestation, puis le jugement de Besenval. Le Châtelet fut investi de cette affaire, que le baron résumait lui-même en peu de mots : « J'avais reçu l'ordre de m'opposer à la sédition, et j'avais senti l'impossibilité de l'exécuter. » Telle est la franchise de son aveu dans ses mémoires (2). En effet, si ce torrent de

1789 eût pu rencontrer quelque obstacle, c'était au roi plus qu'au peuple à exiger du général un compte exact et fidèle. Mais l'erreur était alors propagée avec tant d'audace, on se faisait une si fausse idée des devoirs publics et des fonctions, qu'il fallut du bonheur à Besenval pour arriver vivant devant ses juges, de l'énergie à son défenseur pour l'y suivre, et aux magistrats un sentiment bien prononcé de justice pour l'acquitter. Heureux dans cette défense qui eut de l'éclat, de Seze ressentit vers le même temps une satisfaction d'une nature assez piquante dans sa vie. Les parlements venaient d'être détruits ; on n'avait conservé à titre de service provisoire que la chambre des vacations destinée à terminer quelques procès. Cette chambre eut à juger une contestation purement d'intérêt pécuniaire entre les héritiers d'un conseiller au parlement de Paris et Monsieur, comte de Provence, depuis Louis XVIII. Chargé de la cause du prince, de Seze en assura le succès, et il obtint, en faveur du frère du roi, le dernier arrêt qu'ait prononcé le parlement. Le lendemain le scellé ferma la salle d'audience et les greffes. A ces cours antiques, on peut dire à ces augustes aréopages, succédèrent de nouvelles juridictions ; de Seze n'en voulut pas reconnaître l'autorité. A quarante et un ans, dans la force de l'âge et dans les jouissances d'un talent déjà loin d'être méconnu, il renonça à une profession qu'il idolâtrait, et ne re-

(2) Page 432, tome 3^e. Pour apprécier la conduite de Besenval dans cette circonstance, il faut lire l'article de Mandar (LXXII, 460) et savoir que dans le moment où il se retirait avec ses troupes, après avoir abandonné son poste du Champ de Mars, il rencontra sur le pont de Sèvres le marquis d'Antichamp, alors major-général de l'armée, qui lui adressa de vifs reproches sur ce qu'il avait ainsi quitté un poste duquel dépendait le salut de la monarchie. Nous avons entendu successive-

ment nous-même Mandar et le marquis d'Antichamp raconter cet événement et s'accorder sur toutes les circonstances. Nous n'y avons rien vu qui puisse excuser Besenval d'avoir abandonné sans ordre un poste aussi important. Cet événement n'a d'ailleurs rien de commun avec le fait pour lequel de Seze fut son défenseur. M—nj.

parut sur la scène publique que pour lutter contre le plus douloureux et le plus funeste des attentats. A peine la constitution de 1791 avait-elle été imposée à Louis XVI, que les hommes des divers partis qui s'unissaient pour changer la dynastie ou pour supprimer toute dynastie eurent bientôt calculé et porté leurs coups. Le 20 juin avait fait évanouir jusqu'à l'idée de la puissance royale; le 10 août ouvrit au roi sa prison; une fois que les révolutionnaires furent les maîtres de donner à la France stupéfiée le spectacle d'un souverain traduit à la barre de ses sujets, il n'y eut plus qu'à y conduire Louis XVI. Le 11 décembre 1792, le roi parut devant la Convention! Toujours plein des souvenirs de Charles I^{er}, qui avait refusé de reconnaître à ses sujets le droit de l'interroger, il crut qu'il devait au contraire, pour donner aux hommes qui se constituaient ses juges le moyen de retrouver leur raison, consentir à leur répondre. Une fois engagé dans la voie judiciaire, le roi songea à s'entourer de défenseurs. On l'accusait d'avoir enfreint la constitution; il appela près de lui plusieurs des députés qui l'avaient faite. On sait quel étrange refus il eut à subir, et avec quel noble dévouement un de ses anciens ministres se présenta pour le défendre; mais l'âge avancé de cet homme immortel, et l'inexpérience des luttes oratoires de l'habile jurisconsulte qui obéit courageusement à l'appel de son roi, ne leur permettaient pas de se charger à l'improviste d'une tâche aussi difficile. Malesherbes demanda au roi la permission de s'adjoindre un homme encore jeune, à peine sorti de la lice du barreau, qui pût, devant la Convention, être l'organe de la défense. Mais, tandis que le noble

vieillard sollicitait les ordres du roi, la commune de Paris, qui s'était déclarée responsable de la personne de l'auguste captif, avait pris un arrêté qui vouait aux investigations les plus rigoureuses les citoyens qui seraient chargés de le défendre. Elle ordonnait qu'ils fussent enfermés dans la même prison et que leur incarcération eût autant de durée que le procès. Ce fut dans la soirée du jour où l'on publia cet arrêté que deux personnes à la fois honorables et sûres, MM. Colin, mort avocat à Paris, et de Merville, ancien conseiller au Châtelet et en dernier lieu conseiller à la cour de cassation, se présentèrent chez de Seze au nom du conseil et de la part du roi, pour lui proposer sa défense et lui annoncer que Target n'était pas le seul dont on eût essayé un refus. « Il était
 « plus de minuit, ont écrit les deux
 « envoyés, lorsqu'on se présenta chez
 « M. de Seze; on l'éveilla, et on lui
 « fit la proposition. Voici en propres
 « termes sa réponse: Avant de me
 « coucher, j'ai lu, dans le journal du
 « soir, un arrêté du conseil-général
 « de la commune, qui porte que les
 « défenseurs du roi, une fois entrés
 « au Temple, n'en sortiront plus
 « qu'avec Sa Majesté. Je regarde cet
 « arrêté comme un acte de proscrip-
 « tion contre les défenseurs du roi. Je
 « m'y voue de tout mon cœur. » Dès
 le 15 décembre, sur la proposition d'un des plus ardents révolutionnaires, Legendre, on avait ordonné que Louis XVI serait entendu le 26. Il avait fallu écrire à la Convention pour l'informer de la détermination de de Seze. Un décret du 17, qui lui fut signifié dans la journée, prononça son adjonction, et le soir même ses deux collègues purent le présenter. Déjà la commission des vingt et

un député, nommée le 6 pour rédiger l'acte énonciatif de ce qu'on appelait les crimes imputés à Louis XVI, avait fait porter au Temple des monceaux de papiers. La plupart de ces documents n'avaient aucun rapport à l'exercice proprement dit de la puissance royale. Comme on a pu s'en convaincre lors de l'impression, un grand nombre de ces pièces, saisies dans le pillage des Tuileries, ne contenait que des projets, des vues qu'adressaient au roi des hommes à qui on ne pouvait contester le zèle, mais sans mission, sans qualité. Ces papiers n'en composaient pas moins des liasses énormes dans lesquelles il fallait choisir, classer, pour soumettre cette masse de pièces à un système quelconque de travail. On sent à quel point un espace de sept à huit jours était circonscrit. Chaque matin, chaque soir, les défenseurs se rendaient à la prison, travaillaient avec le roi, lui communiquaient l'examen qu'ils avaient fait de toutes les pièces, et, après les avoir séparées par dossiers, donnaient son titre à chacun de ces dossiers. Tantôt Tronchet écrivait ces titres, et quelquefois Louis XVI les traçait lui-même. Souvent dans ces intitulés, par une ligne, par un mot, il donnait à ses défenseurs une idée de cette habitude d'expression, de ce tact royal qui caractérisent le rang suprême. Aussi le plan de la défense discuté entre les conseils porte-t-il surtout la sanction du roi. Il n'y eut pas un point qu'il n'eût débattu, pas un détail dont il n'eût donné la mesure. Les quatre dernières nuits, de Seze improvisa en quelque sorte son plaidoyer. Pendant qu'il le composait, son secrétaire en préparait plusieurs copies. Le jour l'auguste accusé et ses deux autres conseils en entendaient la lecture, et souvent en demandaient

la modification. Il est très-vrai qu'une péroraison des plus touchantes fut supprimée par un ordre formel du roi. *Je ne veux pas les attendre* fut l'expression de son âme royale (3).

(3) Cette noble pensée, cette admirable résolution de ne rien faire, de ne rien dire pour attendre ses juges, est peut-être le plus beau trait du sublime caractère que Louis XVI déploya dans ce procès, où il fut si grand, si près de la Divinité ! C'est par la raison qu'il veut combattre ses ennemis ; c'est par la justice seule qu'il doit en triompher ; tous les autres moyens lui semblent indignes de sa cause. Il sortait de cette assemblée de juges-accusateurs, et il y avait été insulté, menacé ; sa voix y avait été étouffée par des cris, des vociférations de cannibales, comme le dit un d'entre eux, le seul qui eut le courage de parler ainsi (*). Qu'ils lisent le réclt de ces scandaleuses séances, ceux qui osent encore aujourd'hui glorifier cette horrible Convention nationale, ceux qui disent que la majorité en fut pure. Nous les avons relus nous-même, ces réclts, après un demi-siècle d'efforts pour les oublier ; mais si nous y avons vu des faits plus ignobles, plus odieux encore que ce qui en était resté dans notre mémoire, nous avons aussi trouvé plus belles, plus admirables les réponses improvisées que le roi-martyr fit à des questions insidieuses, outrageantes et préparées dès longtemps. Tout, dans ces réponses, est mesuré, précis et d'une admirable simplicité. Non, il faut dire comme le bourreau (*voy. SANSON, LXXXI, 71*), il n'y a que le ciel qui ait ainsi pu l'inspirer dans une aussi cruelle position. Celui qui naguère était assis sur le premier trône de l'univers, celui que, dans son enthousiasme, la France avait surnommé *le Restaurateur de ses libertés*, qui, héritier de soixante rois, fut celui qui mérita le mieux ce nom, celui qui se démit volontairement de son pouvoir parce qu'on lui dit que le bonheur de son peuple était attaché à ce sacrifice, ce malheureux prince est aujourd'hui insulté, outragé par les plus vils de ses sujets ; il va être traîné à l'échafaud par ce même peuple qu'il a tant aimé, pour lequel il a tout cédé, tout sacrifié ! Quelle leçon pour les rois ! Cependant, quelle que soit notre admiration pour la sublime résignation de Louis XVI en ce moment suprême, nous ne dissimulons pas que, dans cette occasion comme

(*) Le nom de cet homme courageux n'a point été recueilli par le *Moniteur*, où il n'est désigné que par un N. Si nous l'y avions trouvé, nous nous serions fait un devoir de le transmettre à la postérité.

Ce qui n'est pas moins vrai, c'est que, dans le discours, les traits les plus pénétrants furent émoussés.

« Vous voulez donc nous faire massacrer à la barre? » dit un des écon-

dans beaucoup d'autres, il eut tort de ne point voir qu'il ne s'agissait pas seulement du sacrifice de sa vie, mais du salut de la France, de celui du monde peut-être, dans le présent et dans l'avenir, que les obligations, les devoirs d'un roi sont autres que ceux d'un simple citoyen. Si Louis XVI eût mieux compris tout cela, il aurait vu que sa condamnation serait le triomphe du crime, que sa délivrance eût été celui de la vertu; qu'enfin de cette délivrance dépendait le salut des gens de bien; qu'elle eût détourné de la patrie tant de calamités qui l'ont si long-temps affligée, qui l'affligent encore! Et quand on songe que cette condamnation tint à une majorité de cinq voix, on regrette plus vivement encore que les défenseurs n'aient pas employé, pour émouvoir les juges, tous les moyens qui étaient en leur pouvoir, que même, pour cela, ils n'aient pas désobéi à leur roi. Nous ne doutons pas que dans une assemblée aussi nombreuse, composée d'éléments si divers par leurs passions et leurs intérêts, ils n'eussent entraîné au delà du nombre qui leur a manqué. Ce n'est pas assurément que nous pensions que dans cette grande circonstance de Seze soit resté au-dessous de sa mission; nous avons aussi relu son discours, et nous avons reconnu que tout y fut d'une parfaite convenance, que tous les faits de l'accusation y furent habilement réfutés et discutés, que même, dans plusieurs endroits, l'orateur s'éleva à des mouvements de la plus haute éloquence; mais nous avons remarqué avec peine que dans d'autres passages les ordres de Louis XVI furent trop présents à l'esprit de l'orateur, qu'ils y gênèrent et affaiblirent sa pensée. Nous sentons bien qu'en s'en écartant il eût assumé sur lui une grande responsabilité, que peut-être il eût compromis la cause qu'il avait à défendre. Mais de quelque moyen qu'on se servit, il est évident qu'il y avait de grands périls à courir dans cette affaire, et qu'il pouvait y en avoir autant pour les avocats que pour le roi lui-même. Sans doute qu'ils avaient fait comme lui le sacrifice de leur vie, et sous ce rapport on ne saurait trop admirer leur courageux dévouement; mais peut-être que le péril eût été moins grand pour le prince comme pour ses défenseurs s'ils se fussent livrés à des mouvements oratoires plus hardis, plus décisifs. Pour cela il ne fallait pas seulement tou-

tants; et quand on a connu de Seze, son culte pour la personne du roi, sa haine contre la révolution, on sent avec quelle rapidité ces traits étaient partis, combien il lui en coûta de les

cher et attendre ces juges audacieux, il fallait encore les éclairer, les épouvanter même en leur montrant jusque dans la postérité toutes les suites, toutes les conséquences de l'arrêt qu'ils allaient prononcer. Ce n'est pas toutefois que nous entendions par là qu'ils dusse leur montrer la foudre vengeresse des rois prête à les frapper; nous pensons au contraire qu'il eût fallu leur montrer dans toute leur nudité la jalousie, la haine que ces rois portaient depuis tant de siècles à la race des Bourbons; il fallait leur faire connaître l'ambition, la cupidité des puissances toujours prêtes à profiter de nos divisions pour envahir, pour déchirer la patrie. De toutes les accusations qui furent alors portées contre le malheureux Louis XVI, la plus injuste, la plus fautive est sans nul doute celle de s'être entendu avec les étrangers contre les intérêts de la France, d'avoir été soutenu par leurs armes. Tout démontre au contraire que le roi de Prusse n'avait paru sur nos frontières à la tête d'une armée que pour y augmenter le désordre et en profiter dans ses intérêts; qu'après avoir annoncé qu'il ne venait que pour rétablir le trône de Louis XVI, il se retira quand il fut bien assuré que ce rétablissement était en son pouvoir, et que pour cela il reçut des assassins de septembre et des voleurs de garde-meuble tout l'argent qu'ils purent lui envoyer. Ces faits sont démontrés jusqu'à l'évidence dans l'article *Dumouriez* que nous avons publié depuis dix ans, et que tout le monde a lu, qui a bien choqué quelques prétentions, blessé quelques amours-propres, mais qui n'a pas reçu un démenti ni rencontré un contradicteur. Il est bien vrai que Louis XVI avait écrit lui-même sous les poignards une lettre à ce prince pour qu'il voulût bien se retirer, et nous avons également donné à l'article *Billaud-Varenne* (voy. ce nom, LVIII, 276-80) la preuve de cette lettre qu'on n'obtint du roi qu'avec la garantie du salut de sa famille et du sien. Les auteurs de cette espèce de capitulation furent ensuite un nombre de ses juges, et les défenseurs auraient peut-être dû rappeler cet engagement, cette promesse à ceux qui l'avaient faite. S'ils omirent un pareil moyen, c'est probablement aussi parce que le roi leur en donna l'ordre; et là il faut encore admirer son courage, sa sublime résignation! M—dj.

rompre. Mais Robespierre, Couthon, Marat se nommaient des juges. On ne doit pas être surpris que, dans le conseil du roi, on mît quelque attention à ne pas les braver. Heureusement plusieurs morceaux, une phrase entre autres, résistèrent à la prudence, et en deux lignes cette phrase peint tout à la fois la cause et le défenseur : « Je cherche parmi vous des juges, et je n'y vois que des accusateurs. » Malgré la fureur de tant d'hommes à qui il tardait de commettre le plus grand des crimes et la faiblesse de tant d'autres qui osaient à peine laisser échapper un souffle pour l'empêcher, il fallut de longs jours d'intrigue et sans doute bien des nuits pour dompter la majorité et l'accoutumer à l'idée du régicide. Depuis le 26 déc. 1792, où de Seze eut l'honneur de défendre son roi, jusqu'au 15 janvier 1793, date du premier appel nominal, il y eut un intervalle de trois semaines. Les défenseurs passèrent ces vingt-et-un jours en conférence ou plutôt en perpétuelle alternative de terreur et d'espoir. Enfin, les manœuvres passionnées de quelques conventionnels se signalèrent par le triomphe le plus affreux. Le prince au cœur si vrai, le roi le plus sincèrement occupé du bonheur de son peuple, ne put vaincre sa destinée. Cinq voix, de Seze en a eu le compte dans le procès-verbal du dernier appel nominal signifié à Louis XVI et à son conseil, cinq voix disposèrent de la vie du successeur de tant de monarques. Aussitôt de Seze et ses collègues portèrent à l'assemblée l'appel qu'il interjeta devant la nation. Mais à peine leur fut-il possible de faire entendre quelques accents ; leurs paroles se perdirent dans les cris de réprobation et de menace. Quand toute espé-

rance fut perdue, que le crime se défendit lui-même du repentir, Malesherbes voulut se charger seul des dernières communications qu'avait à recevoir celui que, dans sa lettre à la Convention, il avait eu l'honneur d'appeler son maître. Tronchet alla cacher sa douleur et sa consternation dans sa retraite de Palaiseau. De Seze partit avec le gendre de Malesherbes, le président de Rosambo, son petit-gendre, le comte de Chateaubriand, pour la terre de famille. Le sacrifice accompli, l'illustre vieillard vint les y joindre, et de Seze y passa deux mois dans des entretiens dont le souvenir, après trente-cinq ans, faisait encore un des intérêts de sa vie. Au printemps de 1793, il quitta ses nobles amis pour se retirer dans une maison qu'il possédait au hameau de Brevannes. Ce fut là qu'il fut arrêté le 20 oct. Comment put-il échapper, dans ce temps affreux, à la hache qui s'abatit sur tant de têtes vénérables ? Quelques personnes ont assuré que Barère, qui s'est vanté, dans un de ses écrits, d'avoir *non-seulement voté, mais influencé la condamnation de Louis XVI*, avait veillé sur un de ses défenseurs. Des amis attribuent son salut aux soins d'une bienveillance moins extraordinaire. On raconte, et c'est un des plus distingués officiers-généraux de l'ancienne garde royale qui est un des acteurs et des historiens de l'anecdote, on raconte qu'un M. Michel, employé dans l'administration de la police, en 1794, réunissait aux travaux de sa place un modeste emploi de copiste, et venait, tous les jours, chez un des plus fidèles amis de de Seze (M. de Normandie), prendre et rapporter des écrits qu'il mettait au net. Sans cesse il entendait parler du dé-

fenseur du roi avec l'accent de la plus vive admiration. Le général Balthazar, alors très-spirituel et très-ardent jeune homme, animé des plus tendres sentiments pour de Seze, se faisait un bonheur de les communiquer à Michel. Tout naturellement celui-ci finit par se prendre d'intérêt pour l'objet de tant de sollicitude. On avait conduit de Seze à la Force; Michel donna le conseil de demander son déplacement, et servit même à le faire transférer dans une autre prison, le couvent des Miramiones, à Picpus. C'était bien alors de toutes les prisons la plus affreuse. On y enterrait chaque soir, dans un espace du jardin à peine défendu par quelques planches, les victimes qu'on venait d'immoler à la barrière du Trône. Mais le crédit de Michel s'exerçait plus facilement sur cette maison; il trouvait d'ailleurs le moyen d'égarer un dossier, de le rendre invisible. A l'aide de cette protection et de ce manège, de Seze put atteindre le jour de la délivrance générale. Trois semaines après le 9 thermidor, il lui fut permis de revoir sa retraite et d'oublier, au milieu des siens, les angoisses de la captivité... Attaché, plus que jamais, à une profession qui venait de le rendre illustre, il en reprit l'exercice, mais dans l'isolement du cabinet et sans se mêler à la vie publique. Le souvenir de ce qu'il avait fait, de ce qu'il avait vu, lui avait laissé une telle impression de tristesse, que, pendant plus de sept ans, il parut à peine chez quelques amis, et ne se dédommageait de la fatigue du travail que par le travail même. Jusqu'au 1^{er} janvier 1814, c'est-à-dire pendant vingt ans, sa vie, quoique si occupée, ne se révélait qu'à la sincère amitié, lorsqu'une circonstance extraordinaire vint raviver

l'éclat de son nom, en le rappelant tout à coup à ses contemporains. Après les gloires militaires de tant d'années, les désastres de 1812 et de 1813 causaient à tout le monde une surprise mêlée de douleur. Les corps constitués unissaient leurs plaintes aux gémissements de la France entière. Mais, avant de consentir aux sacrifices indispensables pour réparer tant de maux, ils réclamaient les institutions qui semblaient faites pour en conjurer le retour. Le rapporteur d'une commission célèbre, qui, au sein du corps législatif, avait à s'occuper de l'état des négociations avec les puissances, Lainé, s'était rendu l'organe de la conscience de ses collègues, et il avait étonné la tribune de l'expression de ses sentiments. Le nouveau Jules-César ne crut pas devoir tolérer une manifestation si contraire à sa politique. Le 1^{er} janvier 1814, au milieu des hommages que multipliait la solennité du jour, il aperçoit quelques législateurs placés au nombre des courtisans et les foudroie de ses reproches. Dans la rudesse de son despotisme, il attaque particulièrement le rapporteur de la commission et le signale comme un conjuré. « Lainé, dit-il, est un méchant homme, qui correspond avec le prince-régent par l'entremise de l'avocat de Seze. » Certes, Lainé n'était pas plus un homme méchant que de Seze n'était un correspondant anglais. De sa vie, peut-être, il n'avait écrit en Angleterre. Mais on connaissait l'esprit soupçonneux et l'humeur passionnée du chef de l'État. Il semblait difficile de calculer les suites d'une telle explosion. Sur-le-champ, l'un des plus anciens amis de de Seze, le comte Lynch, maire de Bordeaux, qui venait d'en-

tendre le discours et la phrase, un autre royaliste non moins zélé, M. Piet, conseiller à la cour de cassation, instruits de cette sorte d'événement par des législateurs des provinces belges qui sortaient du château, accourent pour avertir de Seze du péril auquel on le croit exposé. Il n'était pas chez lui; on l'attend; il rentre, écoute ce qu'on vient lui dire, et répond tranquillement: « Je ne devine pas d'où part
« cet orage; mais vous savez quel est
« l'homme. S'il y avait quelque chose
« de vrai dans ce qu'il a dit, j'aurais
« été jeté à Vincennes hier et fu-
« sillé ce matin: croyez-moi, il n'y
« a rien à craindre. » Jamais on n'a
su par l'effet de quel mouvement
d'idées le nom du royaliste fidèle
s'était ainsi trouvé dans la bouche
de Napoléon. Mais le résultat de ce
caprice impérial eut un avantage
pour de Seze. Des fonctionnaires dé-
voués avaient fait imprimer et répandre
le discours. Un des exemplaires fut
recueilli par un ancien émigré qui se
disposait à rejoindre le comte d'Artois
en Lorraine. Le prince, ayant eu commu-
nication de la harangue, apprit par M.
de Semallé que le défenseur de son frère
était à Paris. Le lendemain de l'entrée
du prince, de Seze avait sa première
audience du lieutenant-général du royaume.
Dès ce moment, la vie de de Seze
n'appartient plus qu'à la reconnaissance
affectueuse et au respect que lui inspi-
raient les bontés du roi et de la famille
royale. Vers la fin de l'année, Louis
XVIII désira lui décerner un prix digne
de ses services et de ses talents, et il le
désigna pour chef de la première cour
de justice. On dit qu'un tel honneur
n'était pas l'objet de ses vœux, qu'il
eût voulu s'y soustraire;

mais la politique, d'accord avec la
bonté, confirma le roi dans son des-
sein, et de Seze n'hésita plus. Trou-
chet avait été placé à la tête de la
cour de cassation par le premier
consul. Autour du roi, on crut que
Tronchet devait avoir de Seze pour
successeur. En 1815, dans la grande
promotion, il fut nommé pair comme
Tronchet avait été sénateur. Mais la
grâce à laquelle de Seze parut le plus
sensible fut celle qu'il dut à l'in-
fluence de la fille de Louis XVI; c'est
à la demande de madame la duchesse
d'Angoulême qu'en février 1815 il
fut nommé grand-trésorier comman-
deur de l'ordre du Saint-Esprit. Plus
tard, le roi lui conféra le titre de
comte et, par un acte de bienveil-
lance aussi touchant qu'ingénieux,
lui permit de rappeler, dans son
écusson, la gloire de sa vie, en sub-
stituant aux trois tours qui se trou-
vaient dans les armes de sa famille
le château du Temple environné de
fleurs de lis. Au 20 mars 1815, lors
du retour de Bonaparte, de Seze
suivit le roi à Gand. L'année d'après,
il devint membre de l'Académie. Le
poète Ducis n'avait pu que saluer la
restauration, et il venait d'être en-
levé aux lettres; de Seze fut choisi
pour le remplacer. Cette nomina-
tion lui causa un plaisir extrême. Des
couronnes de son âge avancé, c'était
celle qui le flattait davantage. Le
bonheur qui l'a rarement abandonné
voulut aussi qu'il trouvât, pour l'in-
troduire dans le sanctuaire des let-
tres, l'homme le plus fait pour le lui
ouvrir. Tout le monde admira la no-
blesse, la dignité que Fontanes mit
à lui répondre, surtout quand il en
vint au 21 janvier: « Je n'ai point
« rappelé, dit-il, tant d'autres titres
« qui vous recommandaient avant
« cette époque à l'estime de vos con-

« citoyens. J'aurais pu dire que deux
 « barreaux célèbres vous comptaient
 « depuis long-temps au nombre de
 « leurs premiers orateurs. J'aurais
 « pu ajouter que, dès votre jeunesse,
 « un juste enthousiasme vous con-
 « duisit près du vieillard de Ferney,
 « et que ce grand homme encoura-
 « gea votre goût éclairé pour les let-
 « tres et la poésie. Mais l'éclat des
 « lettres s'efface devant celui de la
 « vertu. Votre plus bel éloge est
 « dans ce testament simple et su-
 « blime où, déjà détaché de la terre
 « et presque dans les cieux, Louis
 « vous a légué ses bénédictions et sa
 « reconnaissance. Plus auguste en ce
 « moment que sur le trône même, il
 « vous communiqua, de son lit de
 « mort, je ne sais quoi de sacré.
 « Votre souvenir désormais s'asso-
 « ciera, dans les siècles les plus re-
 « culés, à celui du meilleur et du
 « plus infortuné des rois. » Quo-
 que chargé d'années et de travaux,
 de Seze ne porta pas moins dans les
 diverses fonctions qu'il eut alors à
 remplir toute l'activité de sa vie.
 Souvent mêlé aux discussions de la
 chambre des pairs, toujours occupé
 de l'audience, il ne manqua jamais
 volontairement à une séance de l'In-
 stitut. Dans sa jeunesse, orateur vé-
 hément, hardi, dialecticien plein d'a-
 dresse et d'énergie, mais toujours de
 bon goût, on eût pu croire qu'il était
 dans le secret de son avenir et qu'il
 écrivait comme sous le regard de
 l'Académie. Deux ans après sa ré-
 ception, il en fut le directeur et il
 eut l'avantage d'y recevoir Cuvier.
 Son discours fut aimable, facile,
 plein de coavenance et de mesure.
 De Seze excellait dans ces morceaux
 où l'esprit joue, pour ainsi dire, avec
 lui-même. Ainsi dans les solennités
 près des princes, aux Tuileries, ses

hommages avaient l'élégance, la pa-
 rure du lieu ; ses compliments aux
 magistrats, lors de leur installation,
 se faisaient remarquer par l'aménité,
 la politesse ; ses allocutions aux
 membres du barreau, par l'expres-
 sion d'un intérêt sincère, affectueux.
 Comme les hommes dont la tête est
 forte et qui ont conduit eux-mêmes
 leur destinée, de Seze a long-temps
 vécu. Il touchait à quatre-vingts ans,
 et rien dans ses facultés physiques
 et morales ne faisait craindre une
 fin prochaine, lorsqu'une maladie
 aiguë, contre laquelle sa bonne con-
 stitution lutta vivement, une fluxion
 de poitrine, épuisa sa vigueur. Après
 onze jours de souffrance, il mou-
 rut le 2 mai 1828, entouré de sa fa-
 mille (4) et adressant un mot d'affec-
 tion à tous ceux qui le pleuraient.
 Les honneurs qu'on lui rendit après
 sa mort égalèrent ceux qu'on lui
 avait décernés pendant sa vie. Le
 plus ancien duc et pair, plusieurs
 des chefs de la noblesse française
 suivirent son cercueil. Dans plu-
 sieurs tribunaux, à la rentrée, des
 magistrats célébrèrent sa mémoire. A
 la chambre des pairs, son éloge fut
 prononcé par M. de Chateaubriand.

D—ZE.

SFOCARD. *Voy.* WISHART, LI, 72.

SFORZA (Bosio), comte de Santa-
 Fiora dans l'État de Sienne, était fils
 du premier mariage légitime de Gia-
 comuzzo Sforza avec Antoinette Sa-
 limbeni. Né en 1411, il servit utile-
 ment son frère naturel François que
 ses talents élevèrent au commande-
 ment des armées et à la souveraineté
 de Milan. Il hérita des biens qu'An

(4) Le comte de Seze a laissé trois enfants :
 une fille mariée à M. le baron Rohault de
 Fleury, officier-général du génie, deux fils
 mariés et plusieurs petits-enfants.

toinette Salimbeni avait apportés pour dot à son père dans l'État de Sienne; il y joignit ceux de sa femme Éléonore, dernière héritière des comtes de Santa-Fiora, anciens gibelins toscans. Ses descendants prirent le titre de ce comté qui relevait autrefois immédiatement de l'empire. Cette famille a produit plusieurs cardinaux distingués. Par le mariage de Frédéric Sforza avec Lucie Césarini en 1673, cette maison a hérité du duché de Césarini et en a pris le titre.

S. S—1.

SGRICCI (THOMAS), le plus extraordinaire des poètes improvisateurs, né le 21 décembre 1788, à Castiglione-Firentino, dans la vallée de Chiana, était fils d'un chirurgien d'Arezzo. Il reçut une éducation soignée et manifesta de bonne heure un goût très-prononcé pour la poésie. Les classiques latins surtout faisaient ses délices. D'abord admirateur passionné de Virgile, il le délaissa ensuite pour Stace et Lucain, auxquels il trouvait plus d'imagination, bien qu'il ne se dissimulât point leur infériorité sous le rapport de l'élégance et de la pureté du style. Comme un grand nombre d'autres poètes, Sgricci était entré dans la carrière qui semble le moins se prêter aux élans de l'imagination; il avait étudié le droit et travaillait dans l'étude d'un avocat de Florence, lorsqu'il lui prit la fantaisie, par une nuit de carnaval, de se déguiser en pythionisse et de répondre en vers à toutes les questions qu'on lui adresserait. Il montra dans son rôle tant de présence d'esprit et d'à-propos, tant de facilité, qu'il mit en émoi toute l'assistance et devint le héros de la soirée. De ce moment sa réputation fut faite et sa vocation arrêtée. Il ferma les co-

des à tout jamais pour se livrer à l'improvisation. Mais une gloire ordinaire ne lui suffisait pas. Au lieu de déclamer comme la plupart de ses devanciers des stances, des odes, des cantates, des poèmes de courte haleine, il ne craignit pas d'aborder celui de tous les genres qui est peut-être le plus difficile, parce qu'il exige les qualités les plus rares et les plus différentes. Dans la tragédie, en effet, il ne suffit pas d'exprimer en beaux vers de belles pensées, de faire des descriptions pittoresques, de bien tracer des caractères, d'enchaîner les événements de la manière la plus intéressante, il faut encore que tout cela se combine avec les exigences du dialogue et se distribue avec une mesure qu'avant Sgricci l'on ne croyait pouvoir être que le résultat du travail et de la réflexion. Aussi trouva-t-il d'abord un grand nombre d'incrédules, et il ne fallut rien moins qu'une vingtaine d'épreuves répétées avec toutes les garanties de sincérité possibles pour imposer silence aux contradicteurs. La tournée poétique de Sgricci, commencée en Toscane, fut continuée dans la Romagne et la Lombardie, où il n'obtint pas d'abord le même succès. On lit même contre lui cette épigramme :

Sgricci, ubi fama tua est? quidam dicebat,
[— et ille :
Haud mecum est, passus prævenit usque
[meos.

Ces injustes préventions finirent cependant par s'évanouir devant l'éclat toujours croissant de la réputation de Sgricci, et bientôt il n'y eut plus d'un bout à l'autre de l'Italie qu'une seule voix qui le saluait le premier poète improvisateur de tous les temps et de tous les pays. A Rome, le sujet de *Lucrece* lui fut donné deux

fois, et deux fois il improvisa sur ce sujet difficile une tragédie qui ne ressemble nullement à l'autre. L'Académie des Arcades, après l'avoir entendu traiter le *Vœu de Jephthé*, lui donna le titre de *Therpandre italique*, parce que si ce Grec avait ajouté trois cordes à la lyre, Sgricci avait réuni l'invention tragique au talent d'improviser. A Vérone, une médaille fut frappée en son honneur. A Padoue, le parterre invita un vieux chanoine à donner un sujet à l'improvisateur ; ce sujet était *Bianca di Rossi*, et fut traité avec le même bonheur. A Pavie, il traita un fait historique appartenant aux fastes de cette ville savante. A Turin, il improvisa une tragédie d'*Hector* ; à Milan, *Médée* et *Montezuma* ; à Bologne, *Samson* ; à Venise, *le Comte d'Essex* ; à Modène, *la Mort d'Astyanax* et celle d'*Annibal* ; à Parme, *Françoise de Rimini* ; A Gênes, la reine de Sardaigne lui donna le sujet d'*Agamemnon* ; à Florence, l'empereur d'Autriche celui de *la Mort de Sapho*. Un jour on indiqua à Sgricci un sujet délicat et difficile. Déjà il se livrait à l'écart à la méditation nécessaire, lorsque quelques motifs de convenance déterminèrent la réunion à retirer ce sujet et à en proposer un autre. Sgricci avait arrêté le plan dans sa tête. Il fallait à l'instant rappeler d'autres souvenirs, se livrer à d'autres méditations, invoquer une inspiration nouvelle. Ce ne fut pas en vain ; son talent extraordinaire ne lui fut pas infidèle, et le nouveau sujet fut traité avec tout le succès que l'autre aurait pu obtenir. La première séance de Sgricci à Paris eut lieu dans la grande salle de l'École royale de chant et de déclamation, le 14 mars 1824. MM. Raynouard, Lemerrier, C. Delavigne, Lebrun, Briffaut,

Ancelot, le baron Guiraud et Talma y assistaient. Ce dernier fit connaître l'opération à laquelle on allait procéder, et comme elle était, par les noms mêmes des personnes qui avaient bien voulu y prendre part, la preuve de la bonne foi qui y présidait, elle parut obtenir l'assentiment unanime. Talma recueillit tous les bulletins et soumit successivement à la commission les titres qui y étaient inscrits. Quelques sujets furent rejetés comme n'offrant point la donnée d'une action tragique ; les autres furent déposés dans un vase, tous pliés d'une manière égale, et Talma, après les avoir plusieurs fois remués, présenta le vase à une dame. Le bulletin amené par le sort portait ce titre : *La Mort de Stilicon, général des armées d'Honorius*. Ce sujet, traité par Corneille, parut appartenir à une époque trop peu connue, et une voix unanime s'éleva pour en demander un autre. Le bulletin suivant portait *Bianca Capello*, et fut accueilli avec joie soit par le public, soit par l'improvisateur, qui s'estima heureux d'être ainsi reporté au milieu des annales bien connues de sa patrie. Après avoir exposé le sujet, Sgricci indiqua, selon son habitude, le nom et le caractère des personnages, le lieu et jusqu'à la décoration que le spectateur avait à se figurer, et aussitôt, sans autre préparation et sans la moindre hésitation, il fournit l'étonnante carrière de l'invention, de la disposition et de l'improvisation d'une tragédie en cinq actes, séparés par un chœur, à la manière des anciens. Il y avait 1,200 personnes à cette séance. Le 25 avril suivant, Sgricci en donna une seconde. Le sujet, tiré au sort, était *la Mort de Charles I^{er}*. La manière dont l'improvisateur le traita frappa l'an-

ditore d'admiration. On était étonné que Sgricci pût conserver avec tant de fidélité la couleur historique et locale. Certains passages émurent jusqu'aux larmes, celui surtout où Henriette d'Angleterre raconte l'apparition de Marie Stuart dans un songe. Nous l'insérons ici en entier, avec la traduction française pour ceux à qui il n'est pas donné de pouvoir apprécier l'original :

Luug'ora egli è, che mi son fatte inferno
Le notti:— i lumi non chiudo una volta;
Che spaventosi fantasmî di morte
Non mi assalgan la mente.— Oh! mapiù fieri
Or dianzi m'agitato.— Jo qui tornata
Stanca, anelante dal lungo cammino,
Vinta da tenerezza e da pietade,
Che dello sposo mi destò la vista
A forza quasi chiusi le palpebre;
E chiuse dubbiamente erano appena
Che le cortine si agitar del letto. —
Si agitaro, e si apersero, — e mi parve,
Mi parve o fù, che mi venisse innanzi
Una donna real di maestoso
Mestissimo sembiante; avea la froute
Avea gli ocelli, e i capei sciolti sul collo
Tutti splendentl di un 'arcana luce.—
Vedesti mai la luna, quando in cielo
È circumfusa di bianca corona?
Tal mi sembrava; — ella guatòmmi, e rise
Un costal riso di dolor; scintilla
In questa guisa tra i nemi e la pioggia
Di sol pallido raggio; — e poichè presso
Fù del letto alla sponda, si fermò.
La man mi prese, la si struse al petto
Gelido, immoto; ... a quel suo toeco il cuore
Sentii balzar con palpiti di morte.
Ella così parlommi: « O donna, forse
« Nell'alba dei tuoi di tu mi vedesti
« Nella tua corte, o almen fissasti il ciglio
« Non senza pianto sulla mesta imago
« Di me, che appesa nelle regie sale
« Si stà dei tuoi palagi.— Un di regina
« Di Scozia io m'era, e bella infra le belle
« Chiamòmmi il mondo, e ne stupì; — pensiero,
« Sospir divenni d'ogni cor reale,
« D'ogni alto spirito.— Di tre regni il serto
« In sulla fronte balenar mi vidi,
« Men compiacqui, e l' mio folle ardimento
« Giovenilmente travionmi; — volsi
« A Dio le spalle, e pel cammin del mondo
« Ineauta vaneggiar.— Lunga stagione
« Così m'avvolsi d'abisso in abisso: —
« Perdei del cor la pace, di me stessa
« Perdei la stima, — tutto insomma, tutto —
« Fuorchè quella virtù, che si riserra
« Nel core interno, e tempo e loro aspetta

« Sui vinti sensi a ripigliar l'impero:
« Essa parlommi, e vinse; — e di sue voci
« Fù la sciagura interprete, e foriera.
« Me questa terra scellerata accolse
« Venti anni. — Reggia un carcere profondo
« M'era, e poi! » Disse, e con ambe le mani
Prese il bel capo, il tolse dal bel collo
E sauguinoso in man mel pose ..
.... Ad abbracciar quel tronco
Sporsi le mani inorridite, — e l'ombra
Sparve, e si chiuser le cortine. — Scossa
Dall'atra vision sorsi e fissai
Gli ocelli sovra la immagin del consorte.—
Infino al busto il sol la illuminava,
Ma il capo d'ombra era avvolto, e spiccato
Dagli omeri pareva... Me lassa!.. Ho sempre
Questi oggetti presenti; — ancor mi sembra
Termermi in grembo quel teschio reciso
Che vesti e man mi fa sanguigne, e pesa
Sull'attonita mente.

« Il y a bien long-temps que les nuits sont
devenues un enfer pour moi.— Mes paupières
ne se ferment jamais sans que je sois assaillie
par d'épouvantables fantômes. Mais, hélas!
jamais ils n'ont été plus terribles que dans
ces derniers moments. A peine étais-je
rentrée dans ce palais, haletante des fatigues
d'un long voyage, épuisée par la tendre émo-
tion que m'avait causée l'aveu du roi mon
époux, que mes paupières s'appesantirent
malgré moi; elles n'étaient pas encore bien
fermées quand les rideaux de mon lit s'agitè-
rent et s'ouvrirent tout à coup; il me sembla
(était-ce une illusion ou la vérité), que je
voyais auprès de moi une reine dont les traits
étaient à la fois majestueux et tristes; son
front, ses yeux, ses cheveux flottants sur ses
épaules, étaient éblouissants d'une lumière
mystérieuse. Sans doute tu as vu quelque-
fois une couronne éclatante environner le
disque de la lune. Telle elle parut à mes
yeux. Son regard se fixa sur moi, elle me
sourit, mais d'un sourire plein de tristesse.
C'est ainsi qu'au milieu d'un nuage descend
à travers la pluie un pâle rayon de soleil.
Lorsqu'elle fut près de mon lit, elle s'arrêta,
me prit la main, la serra contre son sein
glacé et immobile. — A ce toucher un
frisson mortel me parcourut les veines. Elle
me parla ainsi: « Henriette, tu m'as vue peut-
être dans les premiers jours de ta vie à la
cour de tes aïeux, ou du moins tu as con-
templé, non sans verser des larmes, mon
portrait suspendu aux murs de tes royales
demeures. Je fus jadis reine d'Écosse;
l'univers admira mes charmes et m'ap-
pela belle parmi les belles: je fis sou-
pirer et rêver tous les princes et tous les
nobles cœurs; l'éclat de trois diadèmes
brilla sur mon front. Je me complus
dans ces avantages, mes folles pensées me
jetèrent dans tous les désordres de la

« jeunesse; en m'éloignant de Dieu, je m'é-
 « garai dans les chemins du monde, et je
 « roulai long-temps d'abîme en abîme. Je
 « perdis la paix de mon cœur; l'estime de
 « moi-même, tout enfin, tout, hors cette
 « vertu intérieure qui, dans le tumulte des
 « passions, se retire au foud de notre âme et
 « attend le moment de reprendre son em-
 « pire sur les sens égarés. Le malheur en
 « fut l'interprète et l'avant-coureur. Cette
 « terre maudite me retint pendant vingt
 « années. Un profond cachot y fut mon pa-
 « lais... » Elle se tut, puis de ses deux mains
 elle prit sa belle tête, la détacha de son
 beau cou et la posa toute sanglante entre
 ses mains... Glacée de terreur, je tendis
 mes bras tremblants pour embrasser ce
 tronc. — Le fantôme disparut et les rideaux
 se fermèrent. Frappée de cette horrible vi-
 sion, je me lève, et mes yeux s'arrêtent inter-
 dits sur le portrait de mon époux; le soleil
 en éclairait une partie, mais la tête était
 cachée dans l'ombre et paraissait séparée
 du corps. Ces objets sont toujours présents
 à ma pensée. Je crois encore teuir sur mes
 genoux cette tête coupée qui souille de sang
 mes mains et mes vêtements. Oh! quel poids
 pèse sur mon âme épouvantée! »

Sgricci quitta Paris dans l'été de 1824, après avoir reçu les plus éclatants témoignages d'admiration et avoir vu graver une médaille en son honneur. Il se rendit à Genève, où il improvisa, chez M. Pictet, un acte de la tragédie d'*Élisabeth d'Angleterre*. Le moment donné était celui où cette reine va signer l'arrêt de mort de l'infortunée reine d'Écosse. Sgricci rentra ensuite en Italie pour n'en plus sortir. Le grand-duc de Toscane, ayant désiré l'entendre (1825), lui donna pour sujet *la Mort de Marie Stuart*, et fut si satisfait de l'improvisateur qu'il lui envoya le lendemain 2,000 fr., puis quelques jours après le brevet d'une pension de 2,400 fr. et des lettres de noblesse. Sgricci se trouva ainsi dans une honnête aisance, et l'on regrette pour sa dignité qu'il ne se soit pas abstenu depuis lors de donner des séances pour de l'argent. Malheureusement la moralité n'est pas tou-

jours en égale proportion avec le talent. Sgricci payait un large tribut aux faiblesses humaines, et il en résultait de fréquents dérangements dans ses affaires. Pendant les onze dernières années de sa vie, il ne s'éloigna de Florence que pour faire un court voyage à Rome, où il donna ces séances payées qui font peu d'honneur à son caractère et lui valurent maintes épigrammes. Revenu dans ses foyers, il eut le malheur de perdre sa mère, et en fut affecté au point de tomber malade. Son imagination décuplait sa faculté de sentir, et il ne put résister aux émotions qu'il avait éprouvées au chevet du lit de sa mère moarante. « Son râle, disait-il à un ami, me semblait être le bruit du char de la mort qui venait prendre deux victimes. » Il mourut en effet peu de temps après, le 23 juillet 1836. Sgricci était d'une taille moyenne et bien prise. Il avait un très-beau caractère de tête; une teinte douce et mélancolique y régnait. Il y avait dans cette tête ce que les artistes appellent du style et tous les moyens propres à une grande expression dramatique. Sa voix était sonore et pure; sa prononciation admirable. Ces qualités contribuaient puissamment au succès du genre qu'il avait choisi et où il n'excellait pas moins comme acteur que comme poète. Bien qu'il boitât, il dissimulait habilement cette infirmité et savait apporter dans ses mouvements beaucoup de dignité et de noblesse. Obligé de remplir dans une soirée les cinq ou six rôles de ses tragédies, il prenait le ton et l'allure le plus convenables à chacun d'eux sans devenir jamais ridicule. Son premier soin en entrant en scène était d'indiquer le sujet, les noms des personnages, les décorations

supposées, l'ordonnance de la pièce; puis il commençait sans hésitation et continuait de même, exactement comme ferait un acteur qui aurait étudié son rôle d'avance. Cette prodigieuse facilité dut naturellement trouver bien des incrédules. On supposa d'abord que Sgricci avait des compères, puis qu'il intercalait au moins certains morceaux préparés de longue main en se ménageant habilement l'occasion de les introduire; mais ces deux suppositions finirent par être tout-à-fait écartées, et l'on dut croire entièrement à la bonne foi de Sgricci, quand il déclara ne pas savoir, au moment de commencer, un des vers qu'il allait débiter, et ne pas se souvenir d'un seul après l'improvisation. Aussi la plupart de ses pièces se sont-elles évanouies comme un chant harmonieux; mais le petit nombre qui reste suffira pour éterniser la mémoire de leur auteur. Un grand seigneur napolitain, le duc de Miranda, chez qui Sgricci avait improvisé plusieurs fois, conservait quelques tragédies sténographiées, mais elles périrent dans un incendie. Voici tout ce qui nous reste de ce poète : I. Une scène d'*Agamemnon*, dans une feuille napolitaine. II. *Hector*, en cinq actes, Turin, 1823, in-8°, avec le portrait de l'auteur; 2° édition, Florence, 1825, in-8°. III. *La Mort de Charles I^{er}*, en cinq actes, Paris, 1824, in-8°. Cette pièce est précédée d'une préface de l'éditeur et de deux lettres. La première fut adressée par M. Lacrosette à Sgricci, en témoignage de son admiration. La seconde est de Georges Cuvier, qui avait aussi assisté à l'improvisation de cette tragédie et en lut les épreuves pour constater que rien n'avait été changé. Une traduction française, assez mé-

diocre, termine le volume. Seconde édition, Florence, même année, in-8°, avec une dédicace en vers au marquis de la Maisonfort, envoyé extraordinaire du roi de France auprès du grand-duc de Toscane. IV. *La Chute de Missolonghi*, en cinq actes. V. Le commencement d'*Électre*, dans l'*Étrenne* de Vallardi, qui a pour titre : *Ne m'oubliez pas*, Milan, 1834, in-12. Les poésies non improvisées de Sgricci sont : I. *Canzone* à l'occasion de l'entrée solennelle du prince Thomas Corsini au Capitole, Rome, 1818, in-8°. II. *Canzone* pour les noces de Ferdinand III de Toscane avec Marie-Ferdinande de Saxe, Florence, 1821, in-8°. III. *La Nuit veillée*, idylle à l'occasion du mariage du marquis Tolomei avec une fille du prince Corsini, Florence, 1823, in-folio. C'est sans contredit la meilleure des pièces de Sgricci. Elle respire une beauté toute antique à laquelle donne encore plus de relief une légère teinte de cette mélancolie propre à la poésie moderne. IV. *Ode* sur la publication des poésies de Laurent-le-Magnifique, Lucques, 1825, in-4°. V. *Canzone* adressée au peintre Gérard. VI. *Terceto* en l'honneur du grand-duc Léopold II, qui venait de donner son nom au collège d'Arezzo, Florence, 1827, in-8°. VII. *Canzone* à l'occasion du retour à Florence du même prince, *ibid.*, 1830, in-8°. VIII. *Chant* sur la mort de la grande-duchesse Marie-Caroline de Saxe, *ibid.*, 1832, in-8°. IX. *Stances* pour les noces du grand-duc Léopold II avec Marie-Antoinette des Deux-Siciles, *ibid.*, 1833, in-8°. X. *Canzone* sur la mort de Marie Maximilienne, princesse de Toscane, *ibid.*, 1833, in-8°. XI. *Canzone* sur la naissance d'une fille du grand-duc, *ibid.*, 1834, in-8°. XII. *Canzone* sur

la mort de l'empereur François 1^{er}, *ibid.*, 1835, in-8°. XIII. *Canzone* sur la naissance de Ferdinand d'Autriche, prince de Toscane, *ibid.*, 1836, in-4°.

A—Y.

SHAH-NAWAZ - KHAN - SAM-SAM-AL-DOWLAK (1), ministre mogol dont le premier nom était Abd-al-Raz-zak. Son trisaïeul avait quitté Khowaf pour venir à la cour d'Akber; son bisaïeul, An-Arat-Khan, avait été, sous Alemgir, en très-grande faveur; son aïeul était dewan de Moultan; son père se nommait Mir-Hasan-Ali. Le siège de sa famille était à Aurengabad; cependant il naquit à Lahore en 1700. Il se distingua de bonne heure par ses talents et fut chargé de fonctions importantes. Il avait la confiance de Nizam-al-Dowlak-Nazir-Jeng quand celui-ci osa se déclarer contre son père Asof-Jah; il avait essayé de le détourner de cette entreprise et n'en fut pas moins disgracié pendant cinq ans. En 1747, il fut nommé dewan de Biran, et quand Nizam-al-Dowlak eut succédé à son père dans le gouvernement de l'empire, Samsam-al-Dowlak fut appelé au dewani du Dékhan; puis, après la fin malheureuse de Nizam-al-Dowlak, à la soubobhie d'Hyderabad. Il subit encore une courte disgrâce que l'on attribue à l'influence de M. de Bussy, et bientôt

(1) Cette notice sur un personnage qui, dans le dernier siècle, a joué un rôle remarquable au milieu des dernières convulsions de l'empire mogol, est extraite d'un dictionnaire biographique qu'il avait composé lui-même et qui a été continué par son fils. Le critique qui l'a insérée dans le *Quarterly oriental Magazine* regrette que les écrivains qui s'occupent de l'histoire de l'Inde n'aient pas plus souvent recourus aux auteurs mêmes du pays, et que, s'attachant presque à la seule autorité de Ferishteh, ils négligent les sources où cet historien a puisé.

après il entra en faveur auprès d'Amir-al-Memalek, dont il fut le ministre. Il se distingua dans différentes expéditions, et surtout dirigea toute sa politique vers un seul but, qui était de chasser les Français de Pondichéry. Une révolte de l'armée d'Amir-al-Memalek entrava ses projets et causa son malheur. Il fut destitué, obligé de fuir et d'aller s'enfermer avec ses partisans dans Dowletabad. Cependant Nizam-al-Dowlak II, sous le nom de Nizam-al-Mulk-Asof-Jah, venait de succéder à Amir-al-Memalek, et Samsam-al-Dowlak recouvra une partie de son influence. Mais trompé par un traître nommé Hyder-Jeng, qui était dévoué aux Français, il fut surpris avec ses trois fils et confié à une garde étrangère. Le perfide Hyder-Jeng avait encore d'autres projets: Asof-Jah devait être sa victime. Ayant osé se présenter devant lui, il fut tué par l'ordre de ce prince. A cette nouvelle, des furieux se précipitèrent dans la tente où était gardé Samsam-al-Dowlak et le massacrèrent avec le plus jeune de ses fils. Cet événement eut lieu en 1785.

A—T.

SHÉE (HENRI), général et administrateur français, était né à Landrecies, le 25 janvier 1739, d'une famille de noblesse irlandaise qui s'était réfugiée en France par suite de son attachement à la foi catholique. Entré au service comme cadet dans le régiment irlandais de Clarke, le 1^{er} mars 1755, il fut nommé lieutenant en 1760, et l'année suivante sous-aide major, en récompense de sa belle conduite à l'affaire de Marbourg. Créé chevalier de Saint-Louis en 1781, il fut ensuite nommé capitaine cornette blanche au régiment colonel-général, puis colonel en second du régiment de Conflans (1784), et enfin

colonel du régiment colonel-général (1785). La révolution française le trouva dans cette position, et, sans en devenir un zélé admirateur, il l'accepta pourtant avec une certaine satisfaction. En 1791 il obtint sa retraite pour cause de mauvaise santé, mais en 1795 il reprit une place active dans l'armée et fut promu au grade de général de brigade. C'est en cette qualité qu'il fit partie du corps expéditionnaire qui, sous Hoche et Bruix, essaya un débarquement en Irlande. Au retour de cette expédition qui ne réussit pas, il quitta définitivement le service militaire pour la carrière administrative. Le 19 février 1797, on le nomma président de la commission intermédiaire pour l'administration des pays conquis sur le Rhin, et dans ces fonctions il sut acquérir l'estime des populations par une grande probité et une extrême modération. Bonaparte, après le 18 brumaire, l'envoya à la préfecture du Mont-Tonnerre, qu'il quitta presque aussitôt pour devenir commissaire-général dans les quatre départements de la rive gauche du Rhin, nouvellement réunis à la France. Élevé au titre de conseiller d'État en 1801, il remplaça Lakanal, le 26 septembre suivant, comme préfet du Bas-Rhin. Il se trouvait en cette qualité à Strasbourg, au mois de mars 1804, lors de l'enlèvement du duc d'Enghien, et il fut en conséquence appelé à y concourir, ou tout au moins mis dans la confiance des instructions de Caulaincourt et d'Ordener (*voy.* ce nom, LXXVI, 94), ainsi que le général Leval; il fut toutefois moins généreux et eut moins d'égards que ce dernier pour la position du malheureux prince (*voy.* LEVAL, LXXI, 441); on a même dit que ce fut lui qui, par sa correspondance ad-

ministrative, donna lieu à l'arrestation. Lors de l'institution de la Légion d'Honneur, il reçut la croix d'officier, puis celle de commandant de cet ordre, en 1809 le titre de comte, et enfin, le 5 février 1810, il fut fait sénateur. Comme la plupart des membres de cette muette assemblée, il vota, sans hésitation, la déchéance, parut un instant d'accord avec son neveu le ministre Clarke, et se rallia à la restauration. Louis XVIII le créa pair de France en juin 1814, ce qui surprit un peu l'opinion royaliste. Dès lors il resta complètement en dehors des affaires, et mourut le 3 mars 1820, dans un âge très-avancé. Le maréchal Mortier prononça son éloge funèbre à la chambre haute. Sa fille unique avait épousé Jacques Wulfran, baron d'Alton, autorisé pour lui et ses descendants, par ordonnance royale du 11 décembre 1815, à joindre son nom à celui de Shée, et c'est de cette union qu'est né le comte d'Alton-Shée, héritier de la pairie de son aïeul par droit de substitution. Madame d'Alton est morte vers 1825. C—H—N.

SHERBURNE. *Voy.* SHIRBURN, XLII, 270.

SHIELD (WILLIAM), compositeur anglais, né en 1749, à Swalwell, dans le comté de Durham, reçut de son père, qui était maître de chant, les premiers éléments de son art, et fit des progrès si rapides que, dès l'âge de huit ans, il jouait sur le violon les morceaux les plus difficiles de Corelli; malheureusement dès son jeune âge l'auteur de ses jours lui fut enlevé, et cette circonstance sembla le rejeter désormais dans l'exercice d'une profession mécanique. Il fut alors mis en apprentissage chez un constructeur de bateaux à North-shields, et il eût peut-être été à ja-

mais perdu pour la musique, si le célèbre Avison, qui demeurait dans le voisinage, n'eût bien voulu l'aider à continuer ses études artistiques dans ses moments de loisir. William sut profiter de cet avantage, et son apprentissage ne fut pas plutôt terminé qu'il se voua pour toujours à l'art vers lequel son penchant l'entraînait. Il ne tarda pas à devenir le chef de l'orchestre d'un théâtre de Durham, et étant allé à Londres il fut employé par le directeur Cramer dans l'orchestre de l'Opéra. Un séjour fait en Italie, en 1792, étendit ses connaissances et acheva d'épurer son goût. Rentré dans sa patrie, il y acquit une réputation méritée par quelques ouvrages techniques, ainsi que par ses opéras, et fut attaché à la cour en qualité de musicien ordinaire du roi. Shield a su adapter le goût italien à la langue anglaise, sans contrarier le caractère de cette langue. Son style est simple, facile, correct; ses airs rendent toujours bien les paroles, et sont agréables et variés. On cite parmi ses productions : I. *Introduction à l'harmonie*, 1800, in-4°. II. *Rudiments de la basse continue* (rough bass) *pour les jeunes harmonistes*, 1815, in-4°. III. Plusieurs opéras entre autres : *Rosina*, *le Fermier*, *Fontainebleau*, *l'Amour dans un camp*, *le Pauvre Soldat*, *la Caverne magique*, etc. William Shield mourut, âgé de 80 ans, le 28 janvier 1829. Z.

SHUCKFORD (SAMUEL), savant anglais, acheva ses études au collège Caius de l'université de Cambridge, où il prit, en 1720, le degré de maître ès-arts. Il fut ensuite curé de Shelton, dans la province de Norfolk, prébendier de l'église de Cantorbéry, et enfin pasteur d'All-Allows, rue des Lombards, à Londres.

Il mourut en 1754. C'était un homme très-érudit, mais assez mal partagé du côté du jugement et du goût. Son principal ouvrage est une *Histoire du monde sacrée et profane, depuis la création jusqu'à la destruction de l'empire des Assyriens, à la mort de Sardanapale, et jusqu'à la décadence des royaumes de Juda et d'Israël*, 3 volumes in-8°, destinée à servir d'introduction à l'*Histoire des Juifs*, de Prideaux; mais à cet égard même elle est insuffisante, l'auteur n'ayant pas assez vécu pour pouvoir la porter jusqu'à l'an 747 avant J.-C., où Prideaux a commencé. Ce livre est précieux par les détails qu'il renferme et que l'on ne rencontre que rarement ailleurs; on y trouve aussi des réflexions judicieuses sur la langue hébraïque. Mais l'historien a souvent échoué dans l'application de son vaste savoir, et c'est avec justice que l'évêque Horne et William Jones, dans les mémoires qu'il a donnés sur ce prélat, ont reproché à Shuckford d'avoir rendu son sujet presque ridicule en illustrant l'histoire sainte de la création d'après Ovide, Cicéron, et même d'après l'*Essai sur l'homme*, de Pope. Cependant l'*Histoire du monde* a été traduite en français par J.-P. Bernard, prêtre de l'église anglicane, conjointement avec Chaupepié (voy. ce nom, VII, 292) et Toussaint; Leyde, 1738, 2 vol. in-12; tome III, Paris, 1752, titres noirs et rouges, avec cartes et figures. Indépendamment de cet ouvrage, on a de Shuckford quelques *Sermons* et un traité sur la *Création et la chute de l'homme*, devant servir de supplément à la préface de l'*Histoire du monde*. L.

SHUTE. Voy. BARRINGTON, III, 421, et LVII, 214.

SIBUET (GEORGES), magistrat de la révolution, né vers 1765 dans la petite ville de Belley, était compatriote et condisciple de Récamier, de Richerand et de Brillat-Savarin. Après avoir fait d'assez bonnes études dans cette ville, il vint fort jeune à Bourg en Bresse où, par un physique agréable et des manières insinuantes, il s'introduisit chez l'avocat Gauthier, dont il fut le secrétaire. Celni-ci, nommé en 1789 député aux États-Généraux, amena dans la capitale sa femme et son jeune secrétaire, qui, pendant toute la session de l'Assemblée constituante, fut le commensal et l'ami de la famille. Quand ce député retourna dans son pays, à la fin de 1791, Sibuet entra dans la carrière des emplois. Nommé commissaire national dans la Belgique lors de l'invasion de Dumouriez, en 1792, il fut un de ces agents dont le général en chef se plaignit amèrement (*voy. CHAUSSARD, LX, 562*). Nous avons sous les yeux un rapport que Sibuet adressa au ministre des affaires étrangères, sur l'échec d'Aix-la-Chapelle, au mois de mars 1793, et dans lequel il dit que ce revers *faisait lever la tête aux anti-peuples*. Après la retraite de l'armée française, Sibuet revint auprès de son protecteur Gauthier, qu'il accompagna dans sa mission au siège de Lyon. Il ne revit qu'avec lui la capitale, subit toutes ses vicissitudes de succès et de revers, et en fut très-bien aidé et protégé dans toutes les occasions. Après le 9 thermidor, il retourna en Belgique et fut nommé l'un des juges du tribunal d'appel du département de la Dyle, fonctions qu'il ne conserva que peu de temps. Revenu à Paris, il y fut, avec Poultier, le fondateur de *l'Ami des lois*, journal

consacré à la défense des opinions révolutionnaires. C'est à cette époque qu'il eut avec Benjamin Constant une querelle qui dut se terminer par un duel, mais qui, comme il arrive souvent, finit moins périlleusement chez un restaurateur. *L'Ami des lois* ayant été supprimé, après le 18 brumaire, par un arrêté des consuls, ainsi que tous les journaux indépendants, Sibuet se renferma dans ses fonctions de juge au tribunal de cassation, où il avait été appelé sous le Directoire; mais il les perdit bientôt, alla vivre dans la retraite à Corbeil, et parvint, au bout de quelques années, à être nommé président du tribunal de cet arrondissement. Il fit en cette qualité, en 1814, toutes ses soumissions au gouvernement royal; mais lors du retour de Bonaparte, en 1815, il fut élu par l'arrondissement de Corbeil membre de la chambre des représentants, où il fit le 4 juin une motion qui eut peu de succès et qui avait pour objet de décréter qu'on ne reconnût dans l'Assemblée d'autre titre que celui de représentant. « Il serait inconvenant, dit Sibuet, que les représentants fussent partagés en deux classes, celle des ducs, des comtes, des barons, des chevaliers, et celle des simples députés. En demandant à quelques-uns de nos collègues cette renonciation momentanée et circonscrite au lieu de nos séances, je n'entends rien préjuger sur le fond de la question : ce sacrifice, si c'en est un, ils en ont reçu l'exemple de leurs nobles prédécesseurs dans la fameuse nuit du 4 août 1789. Notre président ne peut être que *primus inter pares*. C'est ici que nous devons jouir non seulement de la liberté politique, mais de cette égalité qui seule fait le charme de la société... Le privilège le plus

odieux est celui qui tend à humilier le plus grand nombre au profit de quelques-uns. » Ici des murmures interrompirent l'orateur ; on s'était aperçu qu'il tenait à la main un papier à moitié caché par son chapeau, et on lui cria qu'aux termes du règlement il ne devait pas apporter de discours écrit. Sibuet essaya de se justifier, et il répéta qu'on ne devait reconnaître d'autre noblesse que celle des sentiments ; mais sa voix se perdit dans le tumulte, et l'ordre du jour fut adopté. Sibuet ne reparut plus à la tribune, et après le retour du roi il fut remplacé dans ses fonctions de président du tribunal de Corbeil, où il continua cependant de résider, jouissant de quelque fortune, cultivant modestement sa vigne, et buvant le vin du cru jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 14 janvier 1828. Sibuet a publié : I. *Opinion prononcée à l'assemblée générale des principaux actionnaires de la Banque de France*, Paris, 1821, in-8°. II. *Nouveau manuel du vigneron, ou Méthode simple, facile et économique pour faire du bon vin partout où le raisin mûrit*, etc., 1822, in-8°. III. *Observations à M. le comte de Peyronnet, ministre de la justice, etc., sur son projet de loi concernant les successions et le rétablissement du droit d'aînesse*, 1826, in-8°. IV. *Opinion prononcée à l'assemblée générale des 208 plus forts actionnaires de la Banque de France*, janvier 1826, in-8°. M—D j.

SIBUTUS (GEORGES), surnommé *Daripinus*, était, au commencement du XVI^e siècle, médecin et professeur de rhétorique à Cologne ; il y publia en 1504 (in-4°), sous le titre d'*Ars memorativa*, un traité de mnémonique, science dont on s'occupait alors avec activité. Malheureusement ce traité

a les mêmes inconvénients que les écrits de ce genre qui sont venus plus tard ; les procédés qu'il indique sont encore plus compliqués, plus difficiles que la chose qu'ils prétendent simplifier et rendre aisée. En 1507, nous retrouvons Sibutus donnant des leçons de belles-lettres à Wittemberg. Conrad Celtès lui décerna la couronne de poète lauréat, et dès l'année suivante Sibutus fit paraître à Leipzig une composition dramatique destinée à célébrer la ville de Wittemberg et les beautés du pays dont elle occupe le centre. Le titre de cet ouvrage est fort long : *Silvula in Albiorim illustratam*, etc. ; les personnages sont empruntés à la mythologie : Mercure, Apollon, Bacchus, Diane, Neptune, Chloris, Calliope, Sylvain, le poète, le parasite. Le tout fut joué devant l'empereur Frédéric. Sibutus tenait à offrir aux grands de la terre les résultats de son commerce avec les muses ; à l'occasion de l'arrivée à Cologne d'un autre empereur, il avait mis au jour, dès l'an 1500, un volume intitulé : *Panegyricus de Maximiliani in Coloniâ adventu cum variis epigrammatibus*. Il faut bien avouer que rien de tout cela ne mérite de passer à la postérité.

B—N—T.

SICARD, conseiller à la cour royale de Montpellier, fut un des magistrats les plus instruits et les plus intègres de notre siècle. Né vers 1760, il mourut à Montpellier dans le mois de décembre 1834. Il a donné, dans cette *Biographie universelle*, différents articles aussi remarquables par l'érudition que par un style simple et précis, entre autres ceux de Henri et d'Adrien de Valois. On a encore de lui : *Leçons sur la poésie sacrée des Hébreux, traduites pour la première fois du latin en*

français; Lyon et Paris, 1812, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage du savant Rob. Lowth (*voy.* ce nom, XXV, 320-21) a aussi été traduit par François Roger; mais la traduction de Sicard est plus estimée. Il a encore traduit de l'anglais un opuscule de Lowth, sous le titre de *Généalogie de Jésus-Christ, représentée sur la fenêtre orientale de la chapelle du collège de Winchester*, qu'il a fait imprimer à la fin du second volume des *Leçons*.

M—D j

SICKINGEN (FRANÇOIS DE), célèbre guerrier du XVI^e siècle, naquit le 1^{er} mars 1481, au château de Sickingen, dans le cercle du moyen Rhin (grand-duché de Bade). Il était fils d'un Suivik, gentilhomme obscur, décapité par ordre de Maximilien, en punition des troubles qu'il causait dans l'empire. Voué depuis sa jeunesse au métier des armes, il résolut de venger la mort de son père; ayant mis dans ses intérêts la plupart des princes et des comtes germaniques, il leva une petite armée et devint un ennemi redoutable à l'empereur. Dans ses courses aventurières, il soumit un grand nombre de places; on le voyait çà et là à la tête de ses soudards déployer une activité incroyable, faisant la guerre aux uns, négociant avec les autres. Le duc de Lorraine, les habitants de Metz, le landgrave de Hesse eurent surtout à souffrir de ses ravages, et furent même forcés de lui payer tribut. Il s'était proclamé *le grand redresseur de torts*, et c'est au nom de la justice qu'il commettait ses plus grands excès; il prenait la défense des opprimés, soutenait les faibles contre les forts, et sa réputation s'étendit bientôt dans toute l'Allemagne. Ainsi, quand un particulier avait à se plaindre d'une ville impériale ou à récla-

mer une créance sur un homme puissant qui refusait de la payer, Sickingen se chargeait de l'y contraindre par des moyens quelquefois un peu brusques et sans s'inquiéter beaucoup des formes. Ce rôle de chevalier errant le fit craindre partout, et il disposait à son gré de tous les seigneurs allemands. Son but était en général de s'opposer au despotisme et à l'orgueil des princes et du clergé. Il se pourrait, néanmoins, que ses projets allassent plus loin, et il n'est pas invraisemblable qu'il méditât une révolution politique en Allemagne (*voy.* la Vie de Frédéric - le - Sage, électeur de Saxe, par Spalatin, dans la collection pour servir à l'histoire de Saxe, vol. V, p. 139, en allemand). Fleuranges, dans ses *Mémoires*, nous apprend que Sickingen était très-lié à la maison de La Marck, et qu'il le présenta à François I^{er} comme un homme qui pouvait lui être très-utile dans ses vues sur l'empire. Le roi l'accueillit fort bien, le combla de présents et le gratifia d'une pension de mille écus. Lorsque Sickingen quitta la France, il dit à Fleuranges: « Je pars pénétré des bontés du roi; « assurez-le qu'il n'aura jamais de « serviteur plus fidèle que moi et que « j'observerai le serment que je lui ai « fait de le servir contre tous. » Cependant Sickingen n'avait pas obtenu tout ce qu'il désirait, car il dit encore à Fleuranges: « Le roi me « connaît bien mal s'il me croit plus « sensible aux bienfaits qu'à la con- « fiance. J'ai pénétré ses desseins que « vous et lui m'avez cachés; il en « veut à l'empire; je lui ai demandé « des troupes, il me les a refusées; il « il a cru que je les demandais pour « moi, je ne les voulais que pour atti- « rer à son parti un plus grand nom- « bre de gentilshommes allemands;

« avertissez-le qu'il ne sera jamais
 • bien servi que par les simples gen-
 • tilshommes tels que moi ; s'il traite
 • avec les grands princes, les élec-
 • teurs, ils prendront son argent et le
 • tromperont. » Cette alliance de Sick-
 kingen et de François I^{er} ne fut pas de
 longue durée. Une querelle s'étant
 élevée entre des marchands alle-
 mands et milanais, Sickingen saisit
 pour 25,000 fr. d'effets à ces der-
 niers ; le roi voulut les lui faire res-
 tituer, il s'y refusa d'une manière
 hautaine ; la suppression de sa pen-
 sion s'en étant suivie, il se crut libre
 de tout engagement envers la France.
 Il devint dès lors un des ennemis les
 plus acharnés de François I^{er}, dont
 sa haine ne contribua pas peu à faire
 échouer les plans sur l'Allemagne. Il
 fut compris dans le traité que Robert
 de La Marek et l'évêque de Langres,
 ses amis, conclurent avec Charles-
 Quint, à l'effet de lui assurer le trône
 impérial. Après l'élection de ce prin-
 ce, Sickingen tendit toutes sortes
 d'embûches aux ambassadeurs fran-
 çais, porteurs de fortes sommes ; mais
 l'archevêque de Trèves les fit escorter
 jusqu'en Lorraine. Lorsque Ro-
 bert de La Marek se déclara pour la
 France, Sickingen, malgré l'intimité
 qui l'unissait à lui, accepta la triste
 mission, de concert avec le comte de
 Nassau et Emerics, de mettre tout à
 feu et à sang dans les états de Sedan
 et de Bouillon. Robert ayant demandé
 une trêve de six semaines, Sickingen
 la lui accorda, mais bientôt la France
 vint au secours de son allié, et alors
 s'ouvrit la grande guerre de 1521.
 Se trouvant au siège de Mézières, il
 passa la Meuse avec quinze cents
 hommes détachés de l'armée de Nas-
 sau, et posa des batteries sur une
 éminence qui commandait la place ;
 Bayard, connaissant la méintelligen-

ce qui existait entre Sickingen et le
 comte de Nassau, imagina alors l'heu-
 reux stratagème qui le sauva. On sait
 qu'il écrivit à Robert de La Marek
 en s'arrangeant de manière que sa
 lettre tombât dans les mains de Sic-
 kingen ; il y disait : « Le comte de
 Nassau m'a fait part du dessein qu'il
 a pris de quitter le service de l'em-
 pereur pour celui du roi ; vous êtes
 l'ami du comte de Nassau, vous êtes
 le mien ; avertissez le de terminer
 cette affaire avant l'affront qu'on lui
 prépare ; douze mille Suisses avec
 huit cents hommes d'armes arrivent
 ce soir à trois lieues du camp de Sic-
 kingen ; demain ils l'attaqueront et
 sa perte est infaillible ; en même
 temps je dois fondre avec ma garni-
 son sur la tête du comte de Nassau ;
 c'est cet affront qu'il faut qu'il pré-
 vienne en consommant son ouvrage. »
 Ceci amena effectivement la retraite
 de Sickingen, qui repassa la Meuse
 pour observer la conduite du comte
 de Nassau. Celui-ci, surpris de ce
 mouvement rétrograde, voulut en
 savoir la cause ; Sickingen répondit
 avec colère : « Il signifie que le comte
 de Nassau n'en est pas encore où il
 pense ; qu'il n'aura pas le plaisir de
 me voir périr avec mon armée et que
 peut-être sa trahison lui coûtera
 cher. » Alors il fit ranger son corps
 d'armée en bataille, Nassau en fit au-
 tant ; au même instant, Bayard donna
 le signal de l'attaque ; après s'être
 crus trahis tous deux, ils s'expliquè-
 rent ; mais l'artifice de Bayard avait
 réussi ; Mézières put être ravitaillé,
 tandis que François I^{er} arrivait à
 Reims pour livrer bataille aux Impé-
 riaux. Sickingen aima les savants,
 quoiqu'il ne pût nullement prétendre
 lui-même à ce titre ; il prit la dé-
 fense de Reuchlin contre les moines
 de Cologne, et offrit un asile dans son

château d'Eberburg à beaucoup de gens de mérite, persécutés pour leurs opinions. Dès le commencement, il se montra favorable à la réformation, et rendit de grands services à cette cause dans les environs du Rhin. Une lutte qu'il entreprit contre les électeurs de Trèves, du Palatinat, et le landgrave de Hesse, le fit mettre au ban de l'empire; blessé au siège de son château de Landstuhl, entre Lautern et Zweibrücken (Deux-Ponts), il mourut le 7 mai 1523. En 1773, ses descendants furent élevés au rang de comte de l'empire et se divisèrent en plusieurs lignes, dont celle de Sickingen posséda seule des biens immédiats dans la seigneurie de Landstuhl, droits qu'elle fut obligée de résigner en 1803. — La vie de ce guerrier, écrite par Hubert Thomas de Liège, sous ce titre : *De rebus gestis Fr. a Sickingen*, se trouvent dans les *Scriptores rerum germanic.*, de Marquard Freher, T. II, p. 295. M. Ernest Münch a publié en allemand : *Franz von Sickingen*, etc., avec un *Codex diplomaticus*, Stuttgart, 1827-28, 2 vol. — Goethe a représenté d'une manière admirable le caractère de François de Sickingen et celui du temps où il vécut, dans le drame ou plutôt l'histoire dialoguée de *Goetz de Berlichingen*. C—H—N.

SICKLER (JEAN-VALENTIN), agronome allemand, né le 20 janvier 1742 à Günthersleben près de Gotha, entra dans la carrière ecclésiastique, et devint pasteur de l'église de Kleinfahner en Thuringe. Il consacrait les loisirs que lui laissaient ses fonctions à l'économie rurale, et publia, en allemand, sur cette matière, plusieurs écrits estimés : I. *Le Pépiniériste allemand*, ouvrage périodique, Weimar, 1794 et ann. suiv., in-8°, avec fig. noires et coloriées. II (en société

avec divers collaborateurs). *L'Agriculture allemande*, Erfurt, 1802-1808, 9 vol. in-8°, fig. III. *Le Pépiniériste saxon*, Weimar, 1802, in-8°, nouv. édit., augmentée de notes du conseiller Laffert. IV. *L'Éducation des abeilles*, Erfurt, 1808-1809, 2 vol. in-8°. On a encore de Sickler la description de quelques machines et différents mémoires insérés dans le *Magasin général des jardins*, ainsi que plusieurs articles fournis à la *Gazette littéraire* d'Erlangen. Il a traduit du français en allemand : 1° *Taille raisonnée des arbres fruitiers*, par Butret (voy. ce nom, VI, 396), Weimar, 1797, in-8°; 2° *Manuel des plantations*, par Calvel, Prague, 1805, in-8°. J.-V. Sickler mourut dans un âge avancé vers 1820. — Son fils, Frédéric-Charles-Louis, directeur du gymnase d'Hildburghausen, s'est occupé aussi d'agronomie, et a travaillé avec lui au *Pépiniériste* et à l'*Agriculture allemande*; mais c'est surtout comme archéologue qu'il est connu dans le monde savant : il a publié plusieurs ouvrages philologiques. Z.

SIDDONS (SARAH KEMBLE, mistress), célèbre tragédienne anglaise, née à Brecknock, dans le pays de Galles, en 1755, était fille de Roger Kemble, barbier d'abord et ensuite directeur d'une troupe de comédiens ambulants, et sœur des deux Kemble si connus dans les fastes dramatiques de l'Angleterre (voy. KEMBLE, LXVIII, 474). Kemble père était protestant; sa femme professait la religion catholique. La jeune Kemble débuta comme cantatrice sur un petit théâtre, mais elle renonça ensuite au genre lyrique pour s'adonner exclusivement à la tragédie. Ayant conçu pour le comédien Siddons une passion violente, elle l'épousa contre

le gré de ses parents, puis elle abandonna la scène et entra en qualité de femme de chambre chez mistress Greathead. Bientôt fatiguée de ce métier, elle s'engagea, ainsi que son mari, dans la troupe de Jounger, et reparut sur les théâtres de Liverpool, de Birmingham, et enfin sur celui de Drury-Lane, alors dirigé par le célèbre Garrick. Elle remplit, avec un grand succès, les rôles de Mademoiselle Épicène dans la *Femme silencieuse*, et de la reine dans *Richard III*. Mais ayant échoué dans d'autres rôles, le public ne l'accueillit plus qu'avec défaveur, et elle résolut d'aller à Bath, où elle fit de grands progrès, aidée des leçons de Pratt, alors libraire et auteur du poème de la *Sympathie*. Ses talents lui acquirent la protection de la duchesse de Devonshire, qui lui procura un second engagement au théâtre de Drury-Lane, où elle reparut avec éclat le 10 octobre 1782, dans le rôle d'Isabelle. Elle se rendit ensuite à Dublin, où elle fut encore très-applaudie, et à son retour à Londres, en 1783, elle joua pour la première fois devant la cour. Dans une seconde tournée qu'elle fit en Irlande et en Écosse, elle fut partout comblée d'honneurs et de présents. Cependant une circonstance fâcheuse vint en 1785 troubler sa félicité. Une mendiante malade et ne marchant qu'avec des béquilles déclara qu'elle était sa sœur, et publia dans les journaux que l'actrice qui avait des larmes pour toutes les infortunes avait refusé à sa misère un léger secours. Cette femme, dont la ressemblance avec madame Siddons frappait tous les yeux, persuada beaucoup de monde, et l'actrice dont on connaissait du reste l'avarice fut pendant quelque temps très-mal accueillie

sur la scène. Ce fut en vain qu'elle réclama dans les journaux et nia la parenté; des murmures éclataient au parterre toutes les fois que le public pouvait faire une application à son caractère connu. Toutes ces mortifications, jointes à des chagrins domestiques, l'obligèrent enfin à se retirer dans le pays de Galles, où elle commença à s'exercer dans le dessin et sculpta même un buste d'*Adam*, que les connaisseurs louaient beaucoup. Les sollicitations de ses amis, et le désir que le roi lui-même témoigna de l'entendre, la ramenèrent dans la capitale, où elle fut souvent appelée à Buckingham-House et à Windsor, pour déclamer devant la reine quelques scènes de Shakspeare. Ayant perdu, en 1799, une fille chérie, elle abandonna définitivement la carrière dramatique, et ne fit qu'une exception à ce vœu; ce fut en faveur de Charles Kemble, son frère cadet, qui la pressa de paraître dans une soirée qu'on lui avait accordée, et où l'on admira pour la dernière fois cette célèbre actrice dans le rôle de *Macbeth*, qui était son triomphe. Elle ne brillait pas moins dans celui de *Catherine d'Aragon*, et surtout dans madame *Beverley*; beaucoup de spectateurs étaient alors obligés de quitter le théâtre pour ne pas y expirer de douleur. Mistriss Siddons avait amassé une fortune considérable, qui la mettait non-seulement au-dessus du besoin, mais qui la plaçait dans un état d'aisance. Malgré cela elle était d'une avarice extrême, et c'est peut-être le seul défaut qu'on eût à lui reprocher. Ses mœurs ont été toute sa vie irréprochables, et l'on raconte qu'un jour le roi Georges III, qui était épris de ses charmes, lui adressa une déclaration par écrit, qu'elle eut l'imprudence d'envoyer à

la reine. Elle avait reçu de la nature tout ce qu'il faut pour briller sur le théâtre : une taille majestueuse, un air noble et un organe admirable. Jamais aucune actrice ne l'a surpassée dans l'art des inflexions. La mobilité de sa physionomie, l'expression de ses regards, la grâce de ses mouvements étaient au-dessus de tout éloge et la rendaient même supérieure à Garrick dans les grands rôles tragiques. Mistriss Siddons mourut à Londres le 18 juin 1831, dans un âge avancé. Dès 1826, M. James Boaden avait publié les *Mémoires de madame Siddons*, 2 vol. in-8°. C'est une apologie où se trouvent peu de détails biographiques.—Son mari était mort en 1808. Doué de quelque talent pour la poésie légère, il a publié sans se faire connaître plusieurs chants patriotiques assez remarquables.

A—G—S.

SIDOTI, missionnaire, né en Italie d'une famille ignorée, se hasarda, en 1709, à pénétrer secrètement dans l'intérieur du Japon, quoiqu'il connût les dangers auxquels sa témérité l'exposait. On apprit à Canton, sept ans après, qu'il avait été découvert et conduit devant l'empereur, qui avait voulu le questionner lui-même. Comme il n'entendait pas la langue japonaise, le monarque le fit mettre aux arrêts jusqu'à ce qu'il l'eût apprise; mais soit maladie, soit mauvais traitements, il mourut dans sa prison sans avoir rien révélé aux Européens de ce qu'il avait pu découvrir dans cette mystérieuse contrée. L'auteur de cet article a omis de mentionner le voyage de Sidoti dans son introduction à l'ouvrage de Morikouni sous le titre de *Yo san firok*, (*l'Art d'élever les vers à soie au Japon*), traduit du japonais par le docteur

J. Hoffmann (de Leyde), ouvrage annoté et publié par Matthieu Bonafous, Paris, 1848. B—F—S.

SIEBOLD (CHARLES-GASPARD), célèbre chirurgien allemand, naquit le 4 nov. 1736 à Nidecken, petite ville du duché de Juliers, sur la Roer. Son père, qui était lui-même un habile chirurgien, voulant qu'il se distinguât dans la même carrière, lui donna d'abord une éducation convenable, puis l'initia dans la pratique de son art. La guerre de Sept-Ans fournit au jeune Siebold l'occasion de prendre du service dans les hôpitaux de l'armée française et de mettre à profit les nombreux faits chirurgicaux dont il fut témoin. Après y avoir passé trois années, se trouvant à Wurtzbourg en 1760, il quitta le service militaire pour entrer dans l'hôpital civil de cette cité en qualité d'aide chirurgien, place qui lui permit de se livrer à l'étude de l'anatomie et des autres branches scientifiques indispensables à l'obtention du grade de docteur. Toutefois il voulut, avant sa réception, faire une excursion hors de l'Allemagne : il visita la France, l'Angleterre et la Hollande; puis, à son retour, il soutint honorablement sa thèse inaugurale, fut nommé chirurgien du prince-évêque, et obtint le titre de professeur d'anatomie, de chirurgie et d'accouchements. Le prince, ayant conçu le dessein de réformer l'université de Wurtzbourg et de l'élever à un haut degré de splendeur, fit part de ses vues à Siebold et le chargea de le seconder dans cette entreprise. Ce n'était pas chose facile : il fallait, en effet, vaincre bien des obstacles, suscités par la routine, l'ignorance et l'entêtement. Siebold parvint néanmoins à en triompher à l'aide de ses talents, de son activité, de sa persé-

véance, et, il faut l'avouer aussi, en mettant à contribution la faveur des grands, parfaitement justifiée cette fois. L'estime générale et les distinctions les plus flatteuses furent la récompense de son zèle et de ses succès. On peut dire qu'il devint le principal ornement de cette université qu'il avait régénérée et vers laquelle afflua désormais un grand concours d'auditeurs, attirés par la science et l'habileté de ce maître, soit comme professeur, soit comme opérateur. Il vécut ainsi, entouré de la considération universelle, jusqu'au 3 avril 1807, qu'il termina sa laborieuse carrière, dans sa 71^e année, laissant trois fils, qui tous trois embrassèrent la même profession que leur père. On peut considérer Siebold comme l'auteur d'une sorte de révolution dans la chirurgie allemande, où il introduisit cette sévérité de principes dont la chirurgie française avait donné l'exemple. Il s'éleva vivement et avec raison contre la doctrine de Brown qui, malgré ses erreurs évidentes, avait conquis un certain nombre de partisans pendant quelques années. Les ouvrages de Siebold peuvent être consultés avec fruit, parce qu'ils sont fondés sur l'expérience et l'observation, et qu'ils s'éloignent en tous points des spéculations purement théoriques. En voici les titres : I. *Collectio observationum medico-chirurgicarum*, Bamberg, 1769, in-4^o. II. *Historia morbi intestini recti*, Wurtzbourg, 1772, in-4^o. III. *Dissertatio de insolito maxillæ superioris tumore aliisque ejusdem morbis*, ibid., 1776, in-4^o. IV. *Historia lithotomiæ in eodem homine bis factæ cum ejus restitutione*, ibid., 1778, in-4^o. V. *Comparatio inter sectionem cæream et dissectionem cartilaginis et*

ligamentorum pubis in partu, ob pelvis angustiam, impossibili, ibid., 1779, in-4^o. VI. *Dissertatio de amputatione femoris, cum relictis duobus carnis segmentis*, ibid., 1782, in-4^o. VII. *Dissertatio de vesicæ urinariæ calculo*, ibid., 1785, in-4^o. VIII. *Discours sur les avantages que l'État obtient par la publicité des institutions anatomiques*, Nuremberg, 1788, in-4^o, en allemand. IX. *Historia tumoris et hæmorrhagiæ alveolaris chronicæ, feliciter sanatæ*, Wurtzbourg, 1788, in-4^o. X. *Journal de chirurgie*, ibid., 1792, in-8^o, en allemand. C'est un choix des faits les plus intéressants parmi ceux que l'auteur avait rassemblés en grand nombre. XI. *Dissertatio de scirrho parotidis ejusque cura*, ibid., 1793, in-4^o. XII. *Dissertatio de intussusceptione membranæ matricis internæ et prolapsu ejusdem*, ibid., 1795, in-4^o. XIII. *Observations pratiques sur la castration*, Francfort, 1802, in-8^o, en allemand.

R—D—N.

SIEBOLD (GEORGES-CHRISTOPHE), fils du précédent, naquit à Wurtzbourg le 30 juin 1767. Après avoir reçu de son père l'éducation la plus soignée, il se décida à suivre la même carrière, et il alla terminer ses études médicales à Altdorf, puis à Gœttingue, où les leçons de l'habile professeur Fischer, qui dirigeait l'hospice de la maternité, lui inspirèrent un goût particulier pour l'art des accouchements. En 1789, il concourut pour le prix proposé par l'académie de Gœttingue, et dont le sujet était l'action que l'opium exerce sur l'homme dans l'état de santé. Son mémoire fut couronné. La même année, il soutint, pour obtenir le grade de docteur, une fort bonne thèse sur les avantages respectifs des différents

lits et fautenils qui sont mis en usage dans l'art obstétrique. Quelque temps après, il fut nommé professeur de pathologie générale et de diététique à Wurtzbourg. En 1792, il fit un voyage à Vienne et en Italie, et en 1795 il fut appelé à la chaire d'accouchements, à laquelle il réunit l'année suivante celle de physiologie, en même temps qu'il exerçait les fonctions de directeur du vaste hôpital de sa ville natale. C'est dans cette honorable position que l'envie et l'intrigue vinrent l'attaquer sourdement : il ne put pas leur résister et s'y montra trop sensible ; aussi sa santé, naturellement délicate à cause de la faiblesse de sa poitrine, en reçut-elle une profonde atteinte. Une phthisie pulmonaire se déclara, et il y succomba, le 15 janvier 1798, dans sa 31^e année. Siebold avait acquis comme accoucheur une réputation fondée sur de nombreux succès, dus à son habileté et à sa prudence, et il ne s'était pas moins distingué par les ouvrages sortis de sa plume. Parmi les mémoires qu'il a insérés dans plusieurs recueils périodiques de l'Allemagne, on peut citer ceux qui sont relatifs au déchirement de la fourchette, à l'ophthalmie des nouveau-nés et à l'emploi du goudron dans la phthisie pulmonaire. Il a publié en outre : I. *Commentatio de effectibus opii in corpus animale sanum, maxime respectu habito ad ejus analogiam cum vino*, Gœttingue, 1789, in-4°. C'est cet ouvrage qui remporta la palme académique. II. *Commentatio de cubilibus sedilibusque usui obstetricio inservientibus*, ibid., 1790, in-4°. III. *Super recentiorum quorundam sententia, qua fieri neonati a matribus siphilitici dicuntur, cogitata quædam ac dubia proponit*, Wurtzbourg, 1791,

in-4°. IV. *Exposition systématique de l'accouchement manuel et instrumental*, ibid., 1794, in-8°, en allemand. V. *Mémoire sur la disposition présente de la clinique à l'hôpital Julius*, ibid., 1795, in-8°, en allemand. VI. *De instituti clinici ratione ad tirones sermo academicus*, ibid., 1795, in-8°. VII. *Doloris faciei, morbi rarioris atque atrocis, observationibus illustrata adumbratio*, ibid., 1795-1797, in-4°. VIII. *Sur la prétendue diminution du poids du fœtus dans le ventre de la mère, causée par le liquide amniotique*, ibid., 1796, in-4°, en allemand.

R—D—N.

SIEBOLD (ADAM-ÉLIE), frère du précédent, vint au monde à Wurtzbourg le 5 mars 1775, reçut une excellente éducation, et s'adonna aussi à l'art des accouchements, qu'il professa avec le plus grand succès à l'université de Wurtzbourg. Il mourut en 1828. Les ouvrages qu'il a publiés sont tous relatifs à la science obstétrique. I. *Commentatio medico-obstetricia de diagnosi conceptionis et graviditatis sæpe dubia*, Wurtzbourg, 1793, in-4°. C'est sa thèse inaugurale. II. *Deux mots sur quelques objets qui concernent l'accouchement*, ibid., 1799, in-8°, en allemand. III. *Lucina : feuille périodique pour le perfectionnement de l'art des accouchements*, Leipzick, 1802, et ann. suiv., in-8°, en allem. IV. *Sur l'enseignement pratique des accouchements*, Nuremberg, 1803, in-8°, en allem. V. *Instruction théorético-pratique sur l'art obstétrical*, Leipzick, 1803-1804, in-8°, en allemand. VI. *Dissertation sur un nouveau fauteuil à l'usage des accouchements*, Weimar, 1804, in-4°, en allemand. VII. *Sur le but et l'organisation de la clinique dans un éta-*

blissement d'accouchements, Bamberg, 1806, in-4°, en allemand.

R—D—N.

SIENNE (MINO DE), ou par diminutif *Minuccio*, pour ne pas le confondre avec le frère Mino de Turrita, fut un des peintres les plus distingués de la fin du XIII^e siècle. C'est lui qui peignit, en 1289, *la Vierge et les Saints* dans la salle du conseil du palais de la commune à Sienne. Cette grande composition représente la Vierge et l'Enfant Jésus entourés de petits anges et assis sous un baldaquin, dont les soutiens sont tenus par les apôtres et les saints protecteurs de la cité. Le grandiose des figures, l'invention du sujet, sont une chose tout à fait extraordinaire pour le temps où cette peinture a été exécutée, à moins qu'on ne veuille en attribuer toutes les beautés à Simon Memmi, dans les retouches duquel on reconnaît visiblement quelques beaux airs de tête et certains jets heureux de draperies qui lui étaient particuliers. Quoi qu'il en soit, Minuccio n'a pu être élève de Giotto, comme l'ont prétendu plusieurs auteurs, puisque, lorsqu'il peignit le tableau ci-dessus, dont la date est authentique, le Giotto n'avait que treize ans. Mais, bien que ce dernier soit postérieur, Minuccio, dans quelques parties, a poussé l'art peut-être plus loin que lui. — **SIENNE (Ange et Augustin de)**, sculpteurs, descendants des architectes qui, en 1190, furent chargés de terminer, à Sienne, la fontaine célèbre connue sous le nom de Fontebranda, d'élever le palais de la douane et quelques autres édifices publics, florissaient en 1338. Ils étaient frères et furent élèves de Niccolò Pisano. En 1308, Augustin construisit à Malborghetto le palais des Neuf qui gouvernaient alors l'état

de Sienne, et, conjointement avec son frère Ange, il exécuta la façade de l'église du Dôme. Tous deux commencèrent, en 1321, la porte romaine qui fut terminée en 1325. Ils furent encore chargés de quelques autres constructions. Tandis qu'ils résidaient à Bologne, il survint un débordement du Pô si considérable qu'une partie de la ville fut submergée et qu'il périt plus de deux mille personnes. Ange et Augustin déployèrent en cette occasion tout leur génie, et parvinrent à faire rentrer le fleuve dans son lit. De retour à Sienne, en 1338, ils élevèrent la nouvelle église de Sainte-Marie près de l'ancienne cathédrale, et furent chargés de la construction de la fontaine située sur la place publique en face du palais de la Seigneurie. Ce fut Augustin qui éleva le magnifique palais Sansedoni, l'un des plus beaux ornements de la ville de Sienne. Mais les deux frères ne se bornèrent pas à l'architecture, ils furent des premiers, en Italie, qui donnèrent un nouvel essor à l'art du statuaire et qui commencèrent à s'écarter du style gothique. Ils exécutèrent sur les dessins du Giotto le tombeau de Guido, évêque d'Arezzo. Aujourd'hui même, on ne peut voir sans admiration les nombreuses petites statues et les seize bas-reliefs représentant la vie du prélat, dont ce mausolée est orné; et si toute cette composition est une nouvelle preuve du savoir et de l'imagination de Giotto, elle l'est aussi de l'habileté d'Ange et d'Augustin dans l'exécution. Ce mausolée a eu beaucoup à souffrir de la part des troupes françaises du duc d'Anjou, lorsque ce prince vint prendre possession du royaume de Naples, et que ses soldats, pour se venger des inju-

res qu'ils avaient reçus des habitants d'Arezzo, ravagèrent une partie de la ville. Sienne, Orvietto et plusieurs cités de la Lombardie possèdent aussi quelques ouvrages des deux frères. Ils formèrent un grand nombre d'élèves habiles qui propagèrent dans toute l'Italie les améliorations qu'ils avaient apportées dans l'art. — SIENNE (*Bernà* ou *Bernard* de), peintre, florissait vers l'an 1370. Vasari dit de cet artiste qu'il fut le premier parmi les modernes qui sut bien représenter les animaux. Il donne de plus grands éloges encore à ses figures, particulièrement en ce qui concerne l'expression. L'église paroissiale d'Arezzo possède de lui une figure où l'on voit, en effet, combien il surpassait tous les peintres de son temps par la manière dont il rendait les extrémités; mais il est inférieur à quelques-uns de ses contemporains dans les draperies et les couleurs. Il existe à Venise un beau tableau d'église de Bernà, où il a mis son nom. Il avait exécuté plusieurs peintures, tant à Cortone qu'à Sienne. On admirait surtout la fresque qu'il avait peinte dans cette dernière ville pour une des chapelles de l'église de Saint-Augustin, et dans laquelle il avait représenté un jeune homme condamné à mort, conduit au supplice par des religieux qui l'encouragent. Sa réputation le fit appeler à Florence, et on lui confia les peintures de la chapelle de Saint-Nicolas dans l'église du Saint-Esprit. Elles furent détruites lors de l'incendie de cette église qui eut lieu à l'occasion d'une représentation de la fête de la Pentecôte que la ville de Florence voulut donner au duc de Milan, Galéaz Visconti, lorsque ce prince vint rendre visite à Laurent-le-Magnifique. On a réuni chez

les chanoines de Sienne une collection précieuse de petits tableaux de Bernà. Il s'y montre beaucoup meilleur coloriste que dans ses peintures sur muraille. Il mourut, jeune encore, en 1380, à San-Geminiano, où il avait commencé dans l'église paroissiale une série de tableaux tirés de l'Évangile. Comme il travaillait à ces peintures, il tomba du haut d'un échafaudage et mourut deux jours après, des suites de sa chute. Cette grande entreprise fut achevée par son élève Jean d'Ascanio, avec un coloris plus satisfaisant, mais avec moins de perfection dans le dessin. Les tableaux terminés par Ascanio sont au nombre de 13 ou 14 et subsistent encore. — SIENNE (*An-sano* ou *Sano* de) florissait depuis 1422 jusqu'en 1449. Lorsque Pie II, né à Corsignano, fut monté sur le trône pontifical, il voulut embellir la ville qui l'avait vu naître et qui a reçu de lui le nom de Pienza. Il y appela les artistes les plus renommés de Sienne, et entre autres Sano. C'est lui qui peignit au-dessus de la porte romaine la célèbre fresque qu'on y voit encore, et qui représente le *Couronnement de la Vierge*. Ce tableau, dont le style rappelle celui de Simon Memmi, et qui lui est supérieur dans quelques parties, offre une manière très-soignée, quoique un peu minutieuse. Il existe dans l'église de Pienza un autre tableau de ce maître, mais dont la beauté est moins remarquable. — SIENNE (*Jean* de), fils de Paul de Sienne, fut aussi un des peintres siennois chargés par Pie II de l'embellissement de Pienza. Il a travaillé de 1427 à 1462. Les ouvrages qu'il a exécutés dénotent un des meilleurs artistes de son temps. Il s'est montré supérieur dans une *Déposition*

de Croix qu'il peignit six ans après pour l'Observance de Sienne. Les défauts de son temps y sont rachetés par des qualités bien rares à cette époque, particulièrement dans ce qui tient à l'observation et à la science du nu. Mais il fut surpassé en tout par son fils *Mathieu* qui, jeune encore, en 1462, commença dès-lors à se faire la réputation du meilleur peintre de son pays, et qui obtint dans Sienne le surnom de *Masaccio* de son école. On aperçoit sans peine les progrès de son nouveau style dans un des deux tableaux qu'il a exécutés à l'église du Dôme. Il le perfectionna encore dans les autres peintures qu'il fit à Sienne pour les églises de Saint-Dominique, de Notre-Dame *della Neve* et autres. Il fut aussi un des premiers qui améliora le style de l'école napolitaine. Ayant appris la peinture à l'huile, il répandit dans ses figures une morbidesse inconnue jusqu'à lui, et, instruit par les leçons de François de Giorgio, architecte célèbre et sculpteur habile, il parvint à dessiner parfaitement les fabriques qu'il enrichit d'ornements et de bas-reliefs de bon goût. Il sut dégrader avec intelligence les différents plans de ses tableaux et donner à ses draperies des plis plus naturels et moins multipliés qu'on ne les voit dans les productions de ses contemporains. Ses têtes offrent, sinon une grande beauté idéale, du moins de la vérité et de l'expression; enfin il indique d'une manière raisonnable les muscles et les veines. Il ne se piquait pas d'une grande nouveauté d'invention. Ainsi, il se contenta de répéter le *Massacre des Innocents*, qui est sa composition la plus remarquable. Il la reproduisit plusieurs fois, soit à Sienne, soit à Naples, mais y apportant

à chaque répétition quelque changement heureux. Celle qu'il peignit à Naples dans l'église de Sainte-Catherine in *Formello* existe encore, et l'on en a la gravure dans le tome III des *Lettres siennoises*. Sa répétition la plus étudiée est celle qu'il fit, en 1491, dans l'église des Servites de Sienne, et qui est un de ses derniers ouvrages. Il avait coutume d'ajouter au-dessus de ses grands tableaux quelques petites compositions historiques différentes du sujet principal, et dont les figures sont extrêmement vantées. S'il ne s'est point élevé au niveau des Bellini, des Francia, des André del Sarto, il a surpassé infiniment tous ses contemporains. Il fut aussi un des plus habiles artistes en mosaïque, et il se distingua surtout par les parties qu'il a exécutées dans le magnifique pavé de la cathédrale de Sienne, dans lequel il a répété son sujet favori du *Massacre des Innocents*. Avec le mélange de marbres de diverses couleurs, il est parvenu le premier à faire ce qu'on peut appeler un clair-obscur en marbre, et c'est ainsi qu'il apprit au Beccafumi à porter cet art à la perfection. — SIENNE (*Marc de*), connu aussi sous le nom de *Marco da Pino*, passe ordinairement pour être l'élève de Beccafumi et même de Peruzzi. Mais en examinant avec attention son style et sa manière, ce qui n'est pas l'induction la moins forte, on est porté à croire qu'il eut pour maître le Sodoma. C'est à Rome qu'il perfectionna son talent. Il y travailla d'abord d'après les cartons de Daniel de Volterra et de Perino del Vaga, et finit, si l'on en croit Lomazzo, par y recevoir les instructions de Michel-Ange. Parmi tous les peintres florentins de cette époque, il n'en est aucun qui se soit approché au tant

que lui de ce grand maître, sans affecter jamais l'imitation. C'est son style qu'il s'efforce d'atteindre, mais il ne s'égaré point en voulant déployer la même science. Sa touche est grande, libre et pleine de pompe. Lomazzo le donne comme un exemple pour la forme de ses figures et pour la juste dégradation de la lumière sur les objets. Sous ce rapport, il suit les traces de Léonard de Vinci, du Titien, du Tintoret et du Baroque. Il a peu travaillé dans sa patrie. On ne voit à Rome qu'un petit nombre de ses ouvrages, tels que la *Notre-Dame-de-Pitié*, placée sur un des autels de l'église d'Ara-Cœli, et quelques fresques qu'il a peintes dans l'église du Gonfalon. Naples fut le théâtre de sa gloire. Ce fut vers l'an 1560 qu'il vint dans cette ville. Il y reçut l'accueil le plus flatteur et fut même honoré du droit de cité. Sa qualité d'étranger, loin de lui attirer l'envie des habitants, ne fit que lui concilier leur bienveillance, que fortifia la bonté de son caractère. Il passait généralement pour un homme franc, sincère, affable et modeste. Marc de Sienne acquit bientôt la réputation du premier peintre de Naples, et fut chargé des travaux les plus importants qui furent exécutés, soit dans les églises de la capitale, soit dans les autres villes du royaume. Il répéta plusieurs fois sa *Déposition de la Croix*, qu'il avait peinte primitivement à Rome; mais il y introduisit chaque fois de nouveaux changements. On fait le plus grand cas de celle qu'il exécuta et plaça dans l'église de Saint-Jean-des-Florétiens, en 1577. *La Circoncision* que l'on voit dans l'église de *Gesù Vecchio*, et où le Parrino croit trouver le portrait de l'artiste et de sa femme, *l'Adoration des Mages* à Saint-Severin, ainsi que plu-

sieurs autres de ses tableaux, renferment des morceaux d'architecture dignes de son talent comme peintre; car, à l'exemple des plus grands artistes de ce temps, il se montra habile en architecture, et il a composé sur cet art des ouvrages qui jouissent d'une estime méritée. On ne se trompe pas en disant que, de tous les imitateurs de Michel-Ange, aucun n'eut moins d'exagération dans le dessin ni plus de vigueur dans le coloris. Toutefois, il n'est pas toujours égal à lui-même. Dans l'église de Saint-Severin, où il a peint quatre tableaux, celui de la *Nativité de la Vierge* semble inférieur aux autres. L'usage de peindre de pratique était si général à cette époque que peu d'artistes se sont exemptés de cette funeste méthode. Marc forma dans Naples un grand nombre d'élèves, parmi lesquels nul n'atteignit à la célébrité de Jean-Ange Criscuolo. Quoique ce dernier exerçât l'office de notaire, il avait cultivé la miniature dès son enfance; jaloux d'imiter son frère Jean-Philippe, qui avait la réputation d'un des bons peintres du temps, il voulut embrasser un genre plus relevé, et, profitant avec succès des leçons de Marc, il devint un de ses meilleurs imitateurs. En 1568, les Giuntes imprimèrent, à Florence, la seconde édition des *Œuvres* de Vasari. Cet historien, dans la vie de Daniel de Volterre, en parlant de Marc de Sienne, se bornait à dire qu'il avait beaucoup profité sous ce dernier maître, qu'ensuite il avait choisi Naples pour son séjour, qu'il y demeurait et qu'il y travaillait continuellement. Soit que Marc ne se contentât pas d'un si mince éloge, soit qu'il vît avec peine le silence que gardait Vasari sur un grand nombre de peintres de Sienne et sur presque tous

ceux de Naples, il se mit dans l'idée d'écrire sur le même sujet. Il emprunta l'aide de son élève le notaire Criscuolo, qui lui fournit les notes concernant les artistes napolitains, puisées dans les archives et dans la tradition, et Marc en fit la matière d'un *Discours* composé, à ce qu'il paraît, vers 1569, c'est-à-dire un an après l'édition de Vasari, et ce fut le premier essai d'histoire des beaux-arts dans le royaume de Naples. Cependant cet ouvrage ne vit pas alors le jour; il n'a été publié qu'en 1742 par le Dominici, qui y ajouta les notices écrites par Criscuolo, et celles que composèrent dans la suite deux habiles peintres, Marino Stanzioni et Paul de Matteis, ainsi que plusieurs autres écrites par lui-même. Marc mourut à Naples vers 1587. — SIENNE (*François-Antoine* de), peintre, florissait en 1614 suivant la date d'un tableau représentant une *Cène*, que l'on conserve dans le couvent des Anges, à Assise. Le style, qui tient un peu de la manière du Baroque, peut donner lieu de croire qu'il fut élève de Vanni ou de Salimbeni, et l'on peut le mettre au rang des plus habiles artistes de cette école, si l'on considère la supériorité avec laquelle il a su rendre l'expression des sentiments de l'âme. La figure de Judas qui s'éloigne est le véritable type du désespoir, et il n'y aurait rien à reprendre dans ce beau tableau si l'artiste, par une bizarrerie dont il est difficile de se rendre compte, n'avait donné à son Judas des pattes de chauve-souris. — SIENNE (*Mathieu* de), surnommé dans sa patrie *Matteino*, pour ne pas le confondre avec le Mathieu dont il a été fait mention précédemment, se rendit jeune encore à Rome pour se perfectionner dans son art. Il peignit la

fresque avec un talent remarquable; le Circignani et d'autres peintres l'employèrent souvent pour lui faire peindre les fonds d'architecture et de paysages de leurs tableaux. Il a travaillé de cette manière aux 32 tableaux d'histoire de martyrs que le Circignani a peints dans l'église de Saint-Étienne de la Rotonde, et qui sont gravées par le Cavalieri. La galerie du Vatican renferme un grand nombre de beaux paysages peints par Matteino, et, quoique dans l'ancienne manière, ils offrent des beautés de premier ordre. Cet artiste mourut à Rome, où il s'était établi, à l'âge de 55 ans, sous le pontificat de Sixte-Quint. P—s.

SIESTRZENCEWICZ *de Bohusz* (STANISLAS), archevêque catholique de Mohilow, et métropolitain de Russie, était né de parents protestants le 4 septembre 1731, à Zablaw, diocèse de Wilna. Après avoir suivi quelque temps la carrière militaire et obtenu un grade dans un régiment prussien, il se trouva en relation avec le prince Massalski, évêque de Wilna, qui le convertit à la religion catholique et l'engagea même à entrer dans les ordres. Il lui donna d'abord un canonicat de sa cathédrale, puis, en 1762, lui conféra la prêtrise. A l'époque du premier partage de la Pologne (1773) entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, Catherine II voulant soustraire à l'autorité des évêques polonais les provinces incorporées à son empire, demanda au saint-siège qu'elles fussent administrées par un vicaire apostolique. En conséquence Siestrzencewicz reçut ce titre, après avoir été sacré évêque de Mallo *in partibus*. Dans le même temps le pape Clément XIV, par son bref du 21 juillet 1773, prononça la suppression

de la compagnie de Jésus. Cette mesure, exécutée dans tous les pays catholiques, resta sans effet dans les états du roi de Prusse. Il en fut de même pour la partie du royaume de Pologne qui avait passé sous la domination de la Russie : les jésuites continuèrent d'y résider comme auparavant ; seulement ils s'abstinrent de recevoir des novices, et n'en admirèrent qu'en 1779 d'après la permission que leur en accorda, le 28 juin, Siestrzencewicz. On assure qu'il y avait été autorisé par des pouvoirs particuliers que le pape Pie VI lui avait donnés, l'année précédente. Quoi qu'il en soit, les ennemis de la Société s'alarmèrent de voir qu'elle eût conservé un asile dans un coin de l'Europe, et tremblaient de la voir déjà revenir dans les pays d'où on l'avait chassée. Ils se plaignirent vivement au pape de l'inexécution du bref de son prédécesseur. Ces plaintes, appuyées d'intercessions puissantes et réitérées, obligèrent le souverain pontife à faire savoir au nonce apostolique de Varsovie et à ceux des autres cours que le prélat russe avait excédé ses pouvoirs ; le premier eut même ordre d'en écrire à cet évêque, mais ces démarches, auxquelles Pie VI ne s'était prêté, dit-on, qu'avec répugnance, n'eurent pas l'effet que les ennemis des jésuites en avaient attendu. L'impératrice de Russie témoigna le désir de conserver le petit nombre de Pères qui étaient dans ses états ; fit représenter au pape qu'en les supprimant on priverait les sujets catholiques des secours qu'ils recevaient de ces religieux, surtout pour l'éducation, d'autant plus qu'il serait difficile de les remplacer à cet égard dans un pays où l'instruction était si peu répandue. Les jésuites

furent donc conservés ; bien plus, sur un ordre de l'impératrice et sur l'autorisation du même évêque de Mallo, ils s'assemblèrent en congrégation générale au collège de Polotsk, et élurent, le 17 oct. 1782, le père Czerniewicz pour leur vicaire-général. Ce religieux mourut en 1785 et eut des successeurs. A cette époque, les jésuites avaient dans la Pologne russe six maisons où l'on comptait 172 pères. Siestrzencewicz fut nommé par le pape, en 1783, archevêque de Mohilow. L'impératrice Catherine ayant demandé qu'il y eût un siège métropolitain dans cette ville, Pie VI envoya à cet effet à Saint-Pétersbourg le nonce Archetti, qui fit la promotion du nouveau prélat et lui donna un coadjuteur ; il avait aussi deux évêques suffragants, l'un à Polotsk, l'autre à Kiow (1). L'impératrice sanctionna, par un édit, ces différents actes. Siestrzencewicz fit beaucoup de bien dans son diocèse et accueillit avec des soins particuliers de malheureux religieux obligés de quitter l'Autriche par la suppression d'un grand nombre de convents. Il consacrait toute sa fortune au soulagement des pauvres. Après le dernier partage de la Pologne, une portion de la Lithuanie étant devenue province russe, Siestrzencewicz fut chargé de l'administration du vaste diocèse de Wilna, duquel relevaient quatre évêques suffragants. En 1799, l'empereur Paul lui adressa un rescrit où, déclarant qu'il n'admettrait aucune sorte de nonciature, il confia la direction de toutes les affaires religieuses de ses sujets catholiques à l'archevêque de

(1) *Le Recueil des pièces sur l'archevêché de Mohilow*, Paris, 1791, in-8o, publié par l'abbé Bossard, contient tous les détails relatifs à l'érection de cette métropole.

Mohilow, comme à l'unique métropolitain de l'Église catholique en Russie. Le prélat donna connaissance de ce rescrit aux archevêques et évêques placés sous son autorité, et leur communiqua en même temps l'extrait d'un bref de Pie VI, du 19 septembre 1795, par lequel, prévoyant déjà le refus d'un nonce en Russie, le souverain pontife en conférait tous les pouvoirs à l'archevêque de Mohilow. Devenu ainsi le ministre du culte catholique pour tout l'empire, Siestrzencewicz faisait sa résidence ordinaire à Saint-Pétersbourg. Il mourut dans cette ville le 13 décembre 1826, âgé de 95 ans, et universellement regretté. Il était décoré de divers ordres, membre de plusieurs sociétés savantes, cultivait lui-même la littérature, les sciences et les arts. Il a laissé les ouvrages suivants : I. *Recherches historiques sur l'origine des Sarmates, des Esclavons et des Slaves, et sur les époques de la conversion de ces peuples au christianisme*, Saint-Pétersbourg, 1812, 4 vol. in-8°; *ibid.*, 1833, 4 vol. in-8°, avec tableaux et cartes. L'auteur en envoya un exemplaire à Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Blois, qui, comme on sait, cherchait à nouer, dans tous les pays, des relations religieuses ou scientifiques. Il avait adressé à Siestrzencewicz un mémoire sur la réunion des Églises, auquel l'archevêque répondit en 1817 et 1819 que l'initiative et l'intervention du saint-siège étaient indispensables dans une telle œuvre; il envoya aussi à Grégoire une copie des *Recherches sur l'origine de la Russie*, traduites en russe et lues à l'Académie russe, Saint-Pétersbourg, 1818; ce qui ferait croire que Siestrzencewicz avait d'abord

composé ces *Recherches* en français. II. *Précis des Recherches historiques sur l'origine des Slaves ou Esclavons et des Sarmates, etc.*, 2^e édit., Saint-Pétersbourg, 1824, in-4°, avec une planche et trois cartes. III. *Histoire du royaume de la Chersonèse taurique* (la Crimée), 2^e édit., Saint-Pétersbourg, 1824, in-4°, avec une planche et trois cartes. Oz—M.

SIEYÈS (EMMANUEL-JOSEPH) naquit le 3 mai 1748 à Fréjus, où son père, qui jouissait d'une certaine aisance, occupait un modeste emploi. Il commença ses études au collège des jésuites de cette ville et alla les achever chez les doctrinaires de Draguignan. Si l'on en croit la *Notice* qui lui est attribuée, il eut alors le désir d'entrer, comme la plupart de ses condisciples, dans la carrière militaire. Mais sa famille, le destinant à l'état ecclésiastique, l'envoya au séminaire de Saint-Sulpice à Paris; et, après avoir suivi les cours de théologie et de philosophie à l'Université, il prit le degré de licencié en Sorbonne. Déjà il était engagé dans les ordres. Pendant la durée de ses études, Sieyès avait cultivé avec ardeur, mais sans méthode, la littérature et les arts, notamment la musique, les sciences mathématiques et physiques. Cependant il recherchait de préférence les ouvrages des métaphysiciens et des économistes. Il a dit qu'aucun livre ne lui avait procuré une satisfaction plus vive que ceux de Locke, de Condillac, de Bonnet. Ses supérieurs, ajoute-t-il, avaient inscrit cette note sur leur registre : « Sieyès a montre d'assez fortes dispositions a pour les sciences; mais il est a craindre que ses lectures particulières ne lui donnent du goût pour a les nouveaux principes philoso-

« phiques. » Ils écrivaient un jour à son évêque : Vous pourrez en faire « un chanoine honnête homme et « instruit ; du reste , nous devons « vous prévenir qu'il n'est nulle-
« ment propre au ministère ecclé-
« siastique. » *Ils avaient raison*, dit-il lui-même (*Notice déjà citée*). Toutefois, acceptant le premier paragraphe de la lettre, il alla en Bretagne (1775) pour y prendre possession d'un canonicat ; il siégea même comme député aux États de cette province. De retour à Paris, où, sans être astreint à la résidence, il n'en touchait pas moins les revenus de son bénéfice, il se fit remarquer par ses talents, et contracta des liaisons utiles. En 1784 il se démit de son canonicat de Bretagne, lorsque M. de Lubersac, évêque de Chartres, le nomma vicaire-général et chanoine de son église, dont il devint aussi chancelier. Le clergé aimait les hommes de réflexion et d'étude, et il y avait de l'éclat dans la manière de s'exprimer du jeune abbé, évidemment supérieur à ce qui l'entourait. Le ton dogmatique, les paroles brèves ont toujours une certaine puissance sur les esprits ; ceux qui tranchent et décident de tout gouvernement bientôt tout. Comme le clergé seul, parmi tous les autres corps, avait conservé une organisation par assemblée, Sieyès prit place dans cette représentation solennelle. Il fut élu, en 1787, par le diocèse de Chartres, conseiller-commissaire à la chambre souveraine du clergé ; et, quoiqu'il allât passer une partie de l'année à la campagne, chez son évêque, les fonctions dont il était investi l'obligeaient de demeurer à Paris. D'ailleurs, d'après son aveu, « il a fui toutes les occasions qui eussent pu le mettre en évidence clé-

ricale ; jamais il n'a prêché, jamais il n'a confessé. » Mais au contraire il fréquentait beaucoup le parti philosophique, le seul brillant, le seul qui pût donner un certain orgueil, car à lui seul venaient les éloges, les acclamations. En matière de gouvernement, on était alors entre trois écoles : celle de la démocratie naturelle, la souveraineté de l'homme primitif, exprimée par Rousseau ; l'école anglaise que représentaient Montesquieu et Delolme ; enfin l'école négative, railleuse, dont Voltaire était le chef spirituel. C'est par la comparaison et l'étude de ces trois écoles que l'abbé Sieyès forma sa théorie dogmatique. Chacun avait son plan de réforme, tous avec un ardent désir de renverser l'ancien édifice politique, les uns par la patience, les autres avec brutalité. Il apporta dans cette œuvre une sorte de simplicité réfléchie et convaincue, mais qui n'excluait pas toujours les moyens violents ; le trait suivant dont il se glorifie en fournit la preuve. Il s'était lié à Paris avec quelques membres du Parlement. Le jour où les Chambres furent exilées à Troyes pour avoir refusé l'enregistrement d'un nouvel impôt, Sieyès donna le conseil de se rendre sur-le-champ au Palais, de faire arrêter et pendre le ministre signataire de cet ordre. Selon lui, le succès de cette mesure était infaillible ; elle eût entraîné, dit-il, les applaudissements de toute la France ; mais son avis ne prévalut point. Cependant ses connaissances administratives lui avaient acquis une certaine réputation, et dans la même année 1787 il fut appelé à l'assemblée provinciale d'Orléans, où il montra quelque capacité pour les affaires.

Cette assemblée et plusieurs autres du même genre, tenues vers cette époque, furent le prélude des États-Généraux du royaume, dont la convocation était demandée non-seulement par les publicistes, mais encore par les parlements qui, sans doute, ne croyaient pas que leur dissolution dût en être une des conséquences. Lorsque Louis XVI se fut décidé à cette grande mesure, ses ministres, sans en excepter Necker, malgré l'assertion contraire de madame de Staël, invitèrent les écrivains de la France et même des pays étrangers à faire connaître leurs vues sur ces États-Généraux et sur les éléments dont ils devaient être formés. Cette invitation n'eut pas plutôt paru que le royaume fut inondé de factums et d'écrits ; de toute espèce qui furent lus avec une incroyable avidité. Chacun voulut exprimer ses idées, les gentilshommes, les bourgeois, les avocats, les abbés : Sieyès ne fut pas le dernier à donner son avis. Parmi diverses brochures qu'il publia, la plus célèbre est intitulée : *Qu'est-ce que le tiers-état? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien. Que demande-t-il? Devenir quelque chose.* Le titre seul de cet écrit en indique suffisamment le but ; tiré à trente mille exemplaires, il produisit un effet prodigieux sur l'opinion du peuple que l'on vit s'exalter outre mesure, et former contre les deux premiers ordres une ligue à laquelle il leur fut impossible de résister. Les places, les lieux publics étaient couverts d'attroupe-ments où l'on ne parlait que des droits du tiers-état et où l'on se demandait sans cesse : *Êtes-vous ou es-tu du tiers-état?* Le long des routes, les voyageurs se faisaient la

même question, et la négative eût été une réponse fort dangereuse. Le pamphlet de l'abbé Sieyès fut ainsi la torche qui alluma immédiatement l'incendie révolutionnaire ; ceux qui le précédèrent en avaient rassemblé les éléments, ceux qui vinrent après servirent à en développer les désastres. Cependant, malgré son excessive popularité, l'auteur ne fut nommé député aux États-Généraux que par une sorte d'escobarderie. On avait appelé dès le commencement sur lui l'attention de l'assemblée électorale du tiers-état de Paris, mais, dans un arrêté spécial, la pluralité des électeurs s'était imposé l'obligation de ne porter les choix que sur des membres de son ordre. Dix-neuf élections avaient été faites conformément à cet arrêté ; il n'en restait plus qu'une à faire, et l'on était embarrassé de trouver un candidat, lorsque quelqu'un proposa de nommer l'abbé Sieyès en vantant ses talents, son patriotisme et surtout son dernier écrit. Une partie de l'assemblée le repoussa encore avec chaleur, et rappela l'arrêté qui excluait tout individu appartenant à l'un des deux premiers ordres. On demanda même qu'il en fût donné lecture ; mais on s'aperçut alors que le secrétaire de l'assemblée n'en avait fait aucune mention dans la rédaction du procès-verbal. Ce secrétaire, qui était le malheureux Bailly, a avoué lui-même dans ses Mémoires que c'était un oubli de sa part et que, peu accoutumé aux délibérations de ce genre, il n'avait point mis d'importance à cette décision. On considéra donc l'arrêté comme non avenu, et l'abbé Sieyès fut nommé député. Dès les premières séances et avant que les États-Généraux se fussent formés en as-

semblée nationale, il développa ses principes dans la chambre du tiers. Son collègue Malouet ayant lu en sa présence un projet d'adresse dans laquelle, cherchant à rapprocher les trois ordres, il faisait dire au tiers, au nom duquel il voulait parler, que les propriétés et les privilèges honorifiques des deux autres ordres seraient respectés, l'abbé Sieyès trouva qu'il était juste de garantir les propriétés de ces ordres; mais il fit observer qu'il fallait se taire sur les prérogatives honorifiques. « Quoi! » lui dit Malouet, auriez-vous dessein de détruire la noblesse? — « Sûrement. — Quels sont vos moyens? — Nous en trouverons: il faut placer des jalons; ce que nous ne pourrons faire, nos successeurs l'exécuteront. » Aussitôt après la vérification des pouvoirs du tiers-état, l'abbé Sieyès déclara que l'assemblée devait sortir de son inertie, et il lui proposa de se constituer sous la dénomination d'*Assemblée des représentants connus et vérifiés*. Ainsi, ce ne fut pas lui qui imagina le titre d'*Assemblée nationale*, comme on l'a prétendu; cette invention appartient à un député du Berry, nommé Legrand. L'abbé Sieyès rédigea ensuite, d'après les vœux et les instructions de l'assemblée, la fameuse délibération du 17 juin, dont on admira l'adresse et la précision. Le gouvernement la laissa exécuter, ainsi que tous les actes qui en furent le résultat; et ce fut ainsi que les antiques États-Généraux tombèrent en dissolution à la voix d'un chanoine. Le lendemain de la séance royale (23 juin 1789), Sieyès, qui était devenu une puissance dans l'assemblée, la complimenta sur son énergie, et complétant en quelque sorte les paroles de

Mirabeau (*voy.* ce nom, XXIX, 98, et DREUX-BRÉZÉ, LXII, 582), il dit aux députés: « Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier; déli- » libérons. » Et l'assemblée délibéra sans tenir compte des ordres du roi. Cependant, après la réunion des ordres, il eut moins de succès que sa réputation ne semblait lui en promettre. Sa manière de discuter, sèche, métaphysique, souvent obscure et inintelligible, fatiguait l'attention, et l'on préférerait à ses doctrines idéologiques l'éloquence brillante de Cazalès, de Barnave, de l'abbé Maury et surtout de Mirabeau. Ce fut même en raillant que ce dernier dit un jour à la tribune « que le silence de Sieyès était une *calamité publique*. » Cette ridicule exagération, dans laquelle beaucoup de personnes ne virent qu'un sarcasme piquant, ne donna pas plus de prépondérance au chanoine, et il devint de plus en plus silencieux. Voici à peu près à quoi se bornèrent ses discours et ses travaux dans cette grande assemblée. Le 8 juillet 1789, il insista pour le renvoi des troupes réunies autour de Paris et de Versailles, et il insinua que le roi voulait, par l'emploi de cette force, gêner les opérations de l'assemblée. Ce fut lui qui suggéra à Mirabeau l'idée de provoquer un armement général, qui s'effectua sous la dénomination de *garde nationale*. On ne peut pas douter au reste qu'il ne fit dès lors partie, avec Mirabeau, de la faction d'Orléans dont le principal comité, établi à Montrouge, donnait l'impulsion à tout le mouvement révolutionnaire. Le 10 août suivant, il combattit la suppression des dîmes ecclésiastiques, et s'écria au milieu de la discussion: *Ils veulent être libres, et ne savent pas être justes!* Il fit voir que cette suppres-

sion était un don gratuit qu'on ferait aux propriétaires qui n'avaient acheté qu'à la charge de la dîme, et que d'ailleurs une telle opération n'était d'aucune utilité ; mais il ne prévoyait probablement pas que l'on saurait bien par la suite imposer d'autres charges aux propriétaires ; qu'il s'agissait dans ce premier moment de les séduire par de fallacieuses illusions. L'argument de l'abbé Sieyès sur les dîmes fut reproduit peu de temps après au nom du roi ; on n'eut pas plus d'égard aux représentations du monarque qu'aux opinions du député. Celui-ci écrivit beaucoup sur cette matière , mais se fut sans autre résultat que la perte de sa popularité. On sembla croire que c'était moins la conscience du député que l'intérêt du gros décimateur qui dictait ses écrits. Lorsqu'il fut question de publier une déclaration des droits de l'homme, il en proposa une que son obscurité métaphysique fit rejeter. Au mois de septembre, il repoussa comme une absurdité le *veto* absolu que Mirabeau lui-même voulait accorder au roi, prétendit que la question ne valait pas la peine d'être discutée, et proposa un système de constitution dont voici les bases. Le corps législatif devait être élu pour trois ans, le tiers de ses membres sortir chaque année, et n'avoir la faculté d'y rentrer qu'après un temps déterminé ; trois bureaux, ayant l'initiative l'un sur l'autre, devaient diviser ce corps dont la pluralité des membres auraient fait la loi, sans aucune intervention du prince qui n'aurait eu d'autre fonction que de la faire exécuter. Sieyès voulait que, dans le cas où quelqu'un des départements du pouvoir exécutif eût estimé que la constitution était attaquée, une

convention nationale, expressément convoquée, jugeât la difficulté ; que cette convention fût réunie sans délibération du peuple, qui aurait seulement délégué des constituants sans mandats impératifs. Ce projet n'eut l'assentiment de personne et ne fut pas même soumis à la discussion. Son auteur eut plus de succès dans le projet qu'il proposa pour la division de la France en départements et en districts. On sait que l'exécution de ce plan n'a pas peu contribué à consolider la révolution. Dès les premiers troubles, l'abbé Sieyès avait passé, comme nous l'avons dit, pour un des chefs de la faction d'Orléans ; et dans les dépositions faites au Châtelet, sur les événements des 5 et 6 octobre, qu'on a constamment attribués aux intrigues de cette faction, le comte de La Châtre certifia avoir entendu cet abbé répondre à quelqu'un qui annonçait un mouvement dans Paris : « Je le sais ; « mais je n'y comprends rien : cela « marche en sens contraire. » Appelé lui-même en témoignage, il déposa avoir été indigné comme tous les bons citoyens des scènes du 6 octobre, et déclara en ignorer les causes. En 1790, il travailla beaucoup dans les comités, et particulièrement au comité de constitution où, malgré l'opinion qu'on avait de ses hautes conceptions, son avis fut rarement adopté. Au commencement de 1790, il présenta, sur la répression des délits de la presse, un projet rédigé avec beaucoup de soin, dans lequel il établit qu'il ne s'agissait pas d'*instituer* la liberté d'écrire qui était un droit, mais seulement d'indiquer les limites au delà desquelles ce droit devenait licence. On avait besoin de cette licence jusqu'à nouvel ordre, et le projet, quoi-

que applaudi, ne fut pas mis en délibération. Lors des débats sur les institutions judiciaires, l'abbé Sieyès vota pour l'établissement des jurés au civil et au criminel. Au mois de juin, il fut élu président, en reconnaissance de sa conduite à pareille époque de l'année précédente, et s'excusa sans succès d'accepter cette honorable fonction. Peu de temps après, on lui défera une espèce d'ovation populaire au Palais-Royal, dans le club dit de 1789, où plusieurs députés célébrèrent le jour auquel ils s'étaient constitués en assemblée nationale. Au mois de février 1791, Sieyès fut élu membre de l'administration du département de Paris; et apprenant que, par suite de la constitution civile du clergé, on allait le nommer évêque de cette ville, il écrivit à l'assemblée électorale que son intention était de refuser cette dignité, qui tomba entre les mains de Gobel (*voy. ce nom*, XVII, 535). Vers les premiers jours de mai, il défendit, avec une énergie qu'il n'avait pas encore montrée, un arrêté que le département avait pris en faveur de la liberté des cultes, pour réprimer les désordres qui avaient lieu aux portes des églises desservies par des prêtres insermentés. Quand, après le voyage de Varennes, quelques factieux entreprirent de faire juger le roi et d'établir une république, l'anglais Thomas Payne, qui s'était mis en avant pour faire exécuter ce projet, publia dans le *Moniteur* différents articles en faveur de cette forme de gouvernement, et invita plusieurs fois l'abbé Sieyès, qu'il présumait républicain, à manifester sa pensée. Voici la réponse de celui-ci : « Ou répand
« beaucoup que je profite, dans ce
« moment, de notre position pour

« tourner au républicanisme. Jus-
« qu'à présent on ne s'était pas avisé
« de m'accuser de trop de flexibilité
« dans mes principes, ni de changer
« facilement d'opinion au gré du
« temps. Pour les hommes de bonne
« foi, les seuls auxquels je puisse
« m'adresser, il n'y a que trois
« moyens de juger des sentiments
« de quelqu'un, ses actions, ses pa-
« roles et ses écrits; j'offre ces trois
« sortes de preuves. Ce n'est ni pour
« caresser d'anciennes habitudes, ni
« par aucun sentiment superstitieux
« de royalisme que je préfère la mo-
« narchie; je la préfère, parce qu'il
« m'est démontré qu'il y a plus de
« liberté pour le citoyen dans la mo-
« narchie que dans la république;
« tout autre motif déterminant me
« paraît puéril. Le meilleur régime
« social, à mon avis, est celui où non
« pas un, non pas quelques-uns seu-
« lement, mais où tous jouissent
« tranquillement de la plus grande
« latitude de liberté possible. Si j'a-
« perçois ce caractère dans l'état
« monarchique, il est clair que je
« dois le vouloir par-dessus tout
« autre. Voilà tout le secret de mes
« principes, et ma profession bien
« faite. J'aurai peut-être bientôt le
« temps de développer cette ques-
« tion, et j'espère prouver, non que
« la monarchie est préférable dans
« telle ou telle position, mais que,
« dans toutes les hypothèses, on y
« est plus libre que dans la répu-
« blique. » Après une telle déclara-
« tion, il était naturel de croire que
celui qui l'avait faite emploierait
tous ses moyens et toute son in-
fluence à défendre la royauté, au
moins constitutionnelle. Il n'en fut
pas ainsi : l'abbé Sieyès ne se pré-
senta pas même aux Feuillants qui
en étaient alors les seuls défenseurs

en possession du terrain ; il fit au contraire acte de comparution aux Jacobins ; mais, effrayé des attaques qui furent ensuite dirigées contre lui, il garda le silence, disant à ses amis pour se justifier du mutisme auquel il se condamnait : « Que voulez-vous ? si je prononce : deux et deux font quatre, les coquins font accroire au public que j'ai dit : deux et deux font trois. Quand on en est là, quel espoir d'utilité ? il ne reste qu'à se taire. » Après la session de l'assemblée constituante, il se démit de ses fonctions d'administrateur du département de Paris, se retira à la campagne, et l'on n'entendit plus parler de lui sous l'assemblée législative, où d'ailleurs, suivant la loi, aucun constituant ne pouvait être appelé. Ce n'est qu'après le 10 août 1792 qu'il fut élu député à la Convention nationale par les départements de la Sarthe, de l'Orne et de la Gironde ; il opta pour la Sarthe. Arrivé dans cette assemblée, il en fut bientôt nommé président, puis membre de plusieurs comités. Le 13 janvier 1793, il présenta sur l'organisation du ministère de la guerre un projet qui fut rejeté. Dans le procès de Louis XVI, il dit *non* sur la question de l'appel au peuple, n'articula que les mots *la mort* sur la seconde question, et *non* sur la demande du sursis. Tandis que la plupart des députés accompagnaient leur vote de motifs plus ou moins odieux, Sieyès vota, il est vrai, la mort, *sans phrase*, mais ne prononça pas ces mots comme on l'a dit. Ayant rédigé un plan sur l'instruction publique, il chargea Lakanal, son collègue au comité de ce nom, de lire le projet à la tribune (juin 1793) ; mais Robespierre en reconnut l'auteur, l'attaqua, fit rejeter

la proposition, et Sieyès fut même expulsé du comité. Toutes ces contradictions lui inspirèrent des craintes, et il se tut jusqu'au 10 novembre. On célébrait alors la fête de la Raison, et on lui demanda ses lettres de prêtrise comme aux autres ecclésiastiques qui siégeaient dans l'assemblée ; il répondit : « Mes vœux appelaient depuis long-temps le triomphe de la raison sur la superstition et le fanatisme. Ce jour est arrivé ; je m'en réjouis comme d'un des plus grands bienfaits de la république française. Quoique j'aie déposé, depuis un grand nombre d'années, tout caractère ecclésiastique, et qu'à cet égard ma profession de foi soit ancienne et bien connue, qu'il me soit permis de profiter de la nouvelle occasion qui se présente pour déclarer encore, et cent fois s'il le faut, que je ne reconnais d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité, d'autre religion que l'amour de l'humanité et de la patrie... Au moment où ma raison se dégagea saine des tristes préjugés dont on l'avait entourée, l'énergie de l'insurrection entra dans mon cœur. Depuis ce temps, si j'ai été retenu par les chaînes sacerdotales, c'est par la même force qui comprimait les hommes libres dans les chaînes royales... » Après une profession de principes si différents de ceux qu'il avait naguère publiés, l'abbé Sieyès rappela ses travaux patriotiques, fit abandon d'une rente viagère de mille francs dont il jouissait encore comme ancien bénéficiaire, et dit que depuis long-temps il n'avait plus de lettres de prêtrise. On n'en demanda pas davantage, et il en fut quitte pour la peur qui, seule, sans doute, avait dicté sa déclaration, et qui fut toujours le premier mobile de sa con-

duite. Il n'avait ni les opinions ardentes et généreuses des Girondins, ni le courage démocratique de Danton et des Montagnards, ni l'esprit de dictature et de triumvirat de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just. Il vota néanmoins toutes les mesures de proscription aussi bien pour les uns que pour les autres; et, lorsque plus tard on lui demanda ce qu'il avait fait dans ces temps de terreur, il répondit froidement : *J'ai vécu*, paroles qui expriment à la fois l'égoïsme et la lâcheté. Oui, sans doute, il avait vécu, mais en s'associant à tous les crimes, en devenant le complice de tous les excès. Jamais il ne parut à la tribune pour défendre une victime ou arracher une tête à l'échafaud; il s'enfonça dans ce qu'on appelait le *marais*, c'est-à-dire la fraction muette de cette Convention qui fut un pouvoir sanglant, mais énergique. On remarquera que chaque fois qu'il apparaît un gouvernement fort, soit une assemblée, soit un consul ou un empereur, tous ces hommes à théories, tous ces faiseurs de projets se taisent, se cachent et s'effacent dans la plus profonde obscurité. Tel fut Sieyès à la Convention. Il se tint à l'écart pendant la grande lutte du 9 thermidor, et ce n'est même que longtemps après, quand il put parler sans danger, qu'il attaqua vivement les partisans de Robespierre, demanda le rappel des Girondins pros crits, et entra au nouveau comité de salut public. Le 12 germinal an III (1^{er} avril 1795) une insurrection populaire contre la Convention ayant été réprimée, Sieyès profita de cette circonstance pour faire rendre son décret de grande police, qui était à peu de chose près la loi martiale décrétée par l'Assemblée constituante. Il établit dans son rapport qu'une assemblée repré-

sentative, privée par violence de quelques-uns de ses membres, cessait d'être légale, et que tous ses actes étaient nuls. Malheureusement il oublia plus tard de rester fidèle à ce principe. Enfin il demanda que, si la Convention nationale était encore sérieusement menacée par l'émeute, elle pût se retirer non pas à Orléans ou derrière la Loire, ni dans le centre du pays, mais à Châlons-sur-Marne, vers la frontière d'Allemagne. Ce ne fut pas seulement la peur qui lui dicta cette proposition; il y avait en lui une arrière-pensée sur laquelle nous reviendrons. Élu président de l'Assemblée, Sieyès n'accepta pas ces fonctions, et fut envoyé en Hollande avec Rewbell, pour conclure un traité entre ce pays et la France. A son retour il parut diriger la diplomatie de cette époque et concourut activement aux négociations qui amenèrent les traités de Bâle avec la Prusse et avec l'Espagne. Appelé au comité chargé de préparer la constitution de l'an III, il y eut aussi peu d'influence que dans celui de l'Assemblée constituante; son *jury constitutionnaire*, auquel il tenait beaucoup, fut rejeté, et il cessa de s'occuper de ce grand travail. Les journaux du temps l'accusèrent d'avoir été l'un des principaux auteurs de l'arrêt de mort, envoyé par le comité de salut public, contre les émigrés français débarqués à Quiberon, et qui avaient déposé les armes. On a dit aussi qu'au 13 vendémiaire (4 octobre 1795), ce fut lui qui, du pavillon de Flore aux Tuileries, donna le signal du combat entre les troupes conventionnelles et les sectionnaires insurgés. Quoi qu'il en soit, lors de la formation du Directoire, il en fut nommé membre; mais il préféra rester au conseil des Cinq-Cents où il était entré par la voie du sort. On

l'appela aux principaux comités et il y fut chargé des travaux les plus importants. Le 12 avril 1797, un de ses compatriotes nommé Poulle, ancien moine augustin, se présenta chez lui pour demander un léger secours, et, n'ayant obtenu qu'un refus très-dur, fut poussé par le désespoir à lui tirer un coup de pistolet; mais les blessures que Sieyès reçut n'eurent pas de suites. Lorsqu'il vint faire sa déposition devant le tribunal, croyant que les juges étaient favorables à l'accusé, il dit en rentrant à son portier : « Si Poulle revient, vous lui direz que je n'y suis pas. » Cependant le prévenu fut condamné à vingt ans de fers. Le nouveau tiers du corps législatif ayant pris séance et imprimé un autre mouvement aux affaires publiques, Sieyès sembla attendre les événements pour régler la conduite qu'il devait tenir. Après le triomphe du Directoire au 18 fructidor (4 sept. 1797), il suivit encore le parti vainqueur, et il fut chargé avec quatre autres députés de rédiger le décret de déportation qui frappa cinquante-trois de ses collègues. Suivant ses propres principes, c'était dissoudre l'assemblée, dont il continua néanmoins de faire partie, et dont il fut même le président. Sorti de ce corps, il y fut réélu en 1798, puis bientôt envoyé comme ministre plénipotentiaire à Berlin. On se rappelle que la Convention avait déclaré, en 1795, qu'elle se retirerait à Châlons-sur-Marne, si elle était menacée par l'émeute. Cette désignation d'une ville rapprochée de la frontière avait été faite par Sieyès, et couvrait des desseins secrets qu'il est essentiel de développer en remontant au commencement de sa carrière diplomatique. Depuis l'origine du mouvement révolutionnaire, le parti des philosophes,

des théoriciens avait repoussé l'idée de la république. Un système de monarchie représentative lui paraissait la meilleure solution de la tempête soulevée en 1789. Il y avait haine contre la branche aînée de la maison de Bourbon; il y avait un parti pour le duc d'Orléans, celui-ci considérable, puis enfin une dernière fraction qui soutenait qu'une certaine forme monarchique devait se couronner par le choix d'un prince étranger, comme avaient fait les États-Généraux de Hollande pour la maison d'Orange, et ce parti s'était tourné vers la Prusse et le choix d'un prince de la maison de Brunswick. Cette première circonstance, bien arrêtée, doit expliquer une foule d'événements de la révolution française. Lors des traités de Bâle avec l'Espagne et la Prusse; si facilement obtenus, on faisait croire à Madrid qu'on placerait un infant à la tête du nouveau gouvernement; on faisait croire à Berlin que ce serait un prince de la maison de Brunswick. Et voilà comment Sieyès fut désigné pour cette légation; on lui avait fait une réputation de philosophe, de penseur, d'esprit courageux et résigné. Le sang-froid qu'il avait montré lors de l'attentat commis sur lui par l'abbé Poulle l'avait mis en grande renommée. Tant d'impassibilité, tant de grandeur d'âme le firent partir pour Berlin avec le titre d'ambassadeur de la république française. Ici il faut bien définir la situation de la cour de Berlin et les personnages qui vont agir. On connaissait l'abbé Sieyès en Allemagne par ses négociations pour constituer la république batave; il n'avait point été éloigné à cette époque d'établir sa théorie d'un stathouder pris parmi les princes étrangers, et ces négociations avaient percé jusqu'à Berlin.

Le roi Frédéric-Guillaume, dès le commencement de son règne, avait montré deux tendances, la philosophie et la neutralité; sous l'influence du parti des réfugiés de l'édit de Nantes, plus tard dominé par Ancillon, il n'avait aucune répugnance pour la révolution française; il avait traité avec ses agents en Belgique. Les républicains eux-mêmes parlaient de la Prusse avec considération; eux et les réfugiés s'entendaient dans leurs théories, dans leurs doctrines. On attendait donc l'abbé Sieyès à Berlin pour le pressentir et l'entourer. Il faut se rappeler que c'était le moment de la grande crise; une nouvelle coalition se formait entre la Russie, la Prusse et l'Angleterre. Si la Prusse prenait loyalement part à cette coalition, c'en était fait de l'éphémère république et du Directoire, qui en était alors la tête. A cet effet, le prince Repnin était arrivé à Berlin avec le comte de Cobentzl pour l'Autriche, et lord Elgin pour l'Angleterre. Le moment était décisif: tout dépendait d'une solution de la Prusse. Et c'est dans ces circonstances que l'abbé Sieyès arrivait à Berlin. Les paroles qu'il adressa au roi, en lui remettant ses lettres de créance, témoignent de son ancienne prédilection pour ce pays: « Sire, dit-il, « j'ai accepté la mission qui m'a été « confiée, parce que je me suis con- « stamment prononcé dans ma patrie, « et au milieu de toutes les fonctions « auxquelles j'ai été appelé, en fa- « veur du système qui tend à unir « par des liens intimes les intérêts « de la France et de la Prusse; parce « que les instructions que j'ai reçues « étant conformes à mon opinion po- « litique, mon ministère doit être « franc, loyal, amical, convenable en « tout à la moralité de mon carac-

« tère; parce que ce système d'union, « d'où dépendent la bonne position de « l'Europe et le salut peut-être d'une « partie de l'Allemagne, eût été celui « de Frédéric II, grand parmi les « rois, immortel parmi les hommes; « parce que ce système, enfin, est « digne de la raison judicieuse et des « bonnes intentions qui signalent « le commencement de votre règne. » Pendant son séjour à Berlin, qui dura près d'une année, Sieyès employa tour à tour des moyens de corruption pour les hommes et pour les idées. L'austérité républicaine ne dédaignait pas ces moyens dans les négociations; nous ne parlons pas des corruptions d'argent, l'Angleterre les employait également, et c'était au plus riche, au plus généreux que restait l'avantage. Mais les corruptions d'idées sont quelquefois plus décisives, et voici quelle fut la tactique de Sieyès. Il parla avec le plus profond mépris de la constitution de l'an III et du Directoire qu'il n'aimait pas; c'étaient des gens et des formes sans avenir; toute la France voulait modifier cet ordre de choses. Sieyès, qui déjà avait une constitution en poche, présentait sa théorie philosophique à l'école philosophique de Berlin. On la trouvait d'autant plus admirable que pour couronnement de l'édifice il proposait un prince de la maison de Brunswick comme *protecteur*, ou bien avec un titre tel que celui de *grand-électeur*, et qu'on remarque bien ce mot qui est tout germanique. Il est certain que la cour de Prusse fut très-frappée de cette idée; si elle n'osa se prononcer pour l'alliance offensive et défensive que proposait l'abbé Sieyès, elle garda au moins la neutralité, système véritablement sans vigueur, sans côté décisif, et qui plaça

la Prusse dans la situation la plus malheureuse. A Berlin, tout le parti militaire, tous les hommes de quelque force d'esprit se moquèrent de Sieyès; mais le parti philosophique, celui des réfugiés de l'édit de Nantes, le considéra comme un homme très-sérieux, en fit un pompeux éloge. Il assistait à un bal donné par la reine de Prusse quand il reçut la nouvelle de sa nomination au Directoire exécutif en remplacement de Rewbell, exclu par le sort. Le roi le félicita publiquement de cette promotion et lui fit présent de son portrait enrichi de diamants. Au moment de quitter Berlin, l'ambassadeur eut avec ce monarque un long entretien, et de grands honneurs lui furent rendus sur sa route. Arrivé à Paris, il fut installé solennellement le 20 prairial an VII (8 juin 1799) au palais directorial (le Luxembourg), d'où il vit presque aussitôt sortir Treilhard, dont la nomination fut annulée et que Gohier remplaça; Merlin et La Révellière-Lépaux, forcés de donner leur démission et remplacés par Roger-Ducos et Moulins. Ainsi, de la première composition du Directoire, en 1795, auquel Sieyès avait été appelé, mais dont il refusa alors de faire partie, il ne restait plus que Barras. On avait cru que, s'il n'était pas favorable aux proscrits, Sieyès ne chercherait pas du moins à aggraver leur sort; il était naturel de penser que l'ancien partisan de la royauté ne voudrait point paraître aussi publiquement l'ennemi de ses défenseurs. Mais l'ancien abbé royaliste était devenu régicide, et par là s'expliquent toutes les contradictions de sa vie. Le nouveau directeur se montra fort acharné à la poursuite des royalistes *fructidorisés*, et fit inscrire encore d'autres noms sur leur listé. Devenu

président du Directoire, il prononça en cette qualité les discours commémoratifs du 14 juillet, du 9 thermidor et du 10 août. Il dit en rappelant cette dernière journée: « Je vous salue
« au nom de tous les Français, jour de
« justice et de gloire, que les desti-
« nées de la France avaient marqué
« pour asseoir enfin l'indépendance
« nationale sur la chute du trône!
« Au 10 août la royauté fut renversée
« en France; elle ne se relèvera ja-
« mais. Citoyens, tel est le serment
« que vous gravâtes sur les murs de
« ce palais au moment même où vous
« en chassiez le dernier de nos ty-
« rans. » Il eut aussi à célébrer l'anniversaire du 18 fructidor. Prévoyant alors quelque catastrophe prochaine, il chercha, soit dans son discours officiel, soit dans le message du Directoire au corps législatif, et dans l'adresse aux Français, à effrayer le pays du retour de la royauté, et n'y vit que sang répandu, que vengeances exercées, que spoliations ordonnées de toutes parts. Mais, malgré la formule de haine à la royauté, malgré la protestation d'un dévouement sans bornes à la république, Sieyès prenait des mesures pour donner au gouvernement une nouvelle forme. C'est à quoi il avait travaillé à Berlin et ce dont il s'occupait depuis son arrivée à Paris. D'un seul jet, il a apprécié la position du Directoire; il y a long-temps qu'il le méprise; mais, dans l'état d'anarchie où le pays est plongé, il a peur de toutes choses, des jacobins et des royalistes, du peuple et des derniers débris de l'aristocratie. Ce qu'il lui faut, c'est la France qu'il a rêvée, des pouvoirs qui s'annulent entre eux, des autorités qui se surveillent et s'absorbent mutuellement; un pouvoir qui ait une tête, mais une tête impuis-

sante ; des bases, mais qui ne reposent sur rien. Il est une remarque à faire dans l'histoire des révolutions, c'est que, après avoir renversé le pouvoir monarchique, elles tendent toutes à le reconstituer ; elles ont honte d'avouer le mot, mais il leur faut la chose ; elles prennent mille biais pour y arriver sans se donner à elles-mêmes un démenti ; et c'était là précisément la position dans laquelle se trouvait Sieyès ; il voulait la monarchie sans roi. Chez lui, la vanité lutte avec la pensée ; il croit n'avoir pas été suffisamment honoré à Berlin pour remettre la France entre les mains d'un stathouder de la maison de Brunswick. Alors il cherche un nouveau chef dans les armées françaises ; car, suivant son expression, il lui faut *une épée*, mais une épée bien sage ; il lui faut un général, mais se plaçant sous la soutane de l'abbé ; enfin il veut pour lui-même un canonicat, c'est-à-dire une position douce, avantageuse, influente, parce que, égoïste profond, il songe avant tout à son intérêt personnel. Avec un instinct assez sûr des nullités, il choisit d'abord Joubert, jeune guerrier plein de bravoure, sans importance politique, et dont il se servira comme d'un instrument docile ; mais Joubert est tué à la bataille de Novi (16 août 1799). Cependant Bonaparte, informé de la révolution qui se prépare en France et comptant bien en recueillir les fruits, quitte l'Égypte et débarque inopinément à Fréjus. On prétend qu'en apprenant cette nouvelle, Sieyès ne put s'empêcher de s'écrier : *La patrie est sauvée !* Mais la sagacité de l'abbé est ici en défaut, s'il espère dominer le général et diriger son épée. Dès son arrivée à Paris, Bonaparte a jugé la position. Se

placera-t-il au sein du Directoire, dont il concentrera toute l'autorité dans sa personne ? Il en a eu d'abord quelque velléité ; mais on lui objecte qu'il n'a pas l'âge de 40 ans exigé par la constitution, et il se décide à la briser. D'ailleurs le Directoire est usé ; la constitution de l'an III a fait son temps, il ne peut plus en être question ; il faut donc un système nouveau, un ordre de choses qui présente de l'avenir. Pour atteindre ce but, il a déjà rallié autour de lui les chefs militaires ; il s'est assuré la coopération de Talleyrand, Fouché, Rœderer, Berlier, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely et des principaux membres des deux conseils. Dans le Directoire, Barras, Moulins et Gohier se défient de lui ; il peut compter sur Roger-Ducos. Quant à Sieyès, Bonaparte le méprise, le traite d'*idéologue* et lui témoigne même publiquement son dédain ; une rupture entre eux est imminente, mais on fait comprendre au général que le concours de Sieyès est nécessaire. Alors il se rapproche de l'abbé, caresse ses radotages, lui parle de constitution, de l'omnipotence du pouvoir civil ; l'un et l'autre conviennent d'agir de concert, et c'est avec ces éléments que Bonaparte prépare le 18 brumaire. Au moment de l'exécution, Sieyès, toujours prudent, quitta avec Roger-Ducos le Luxembourg, où il laissa ses trois autres collègues ; et pendant la lutte qui précéda, à Saint-Cloud, la dissolution des deux conseils, il resta dans sa voiture à la porte du palais, attendant l'évènement et prêt à partir si le coup d'État ne réussissait pas ; mais la victoire étant demeurée aux conjurés, le Directoire fut remplacé par trois consuls provisoires : Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos. L'abbé eut alors l'incroyable bonhomie de s'i-

maginer qu'il allait marcher l'égal de Bonaparte, et qu'il aurait au civil la puissance qui était dévolue à son collègue sur le militaire; mais le rusé chanoine fut, dans cette circonstance, complètement dupe du général. Quand la commission consulaire vint s'installer au Luxembourg : « Qui de nous présidera ? » demanda Sieyès. — « Vous voyez bien, répondit malignement Roger-Ducos, que c'est le général qui préside. » On rapporte que Sieyès dit alors à ses amis : « Main-tenant vous avez un maître. Il sait tout, il peut tout, il fait tout. » Cependant, lorsqu'il fut question d'élaborer la nouvelle constitution au sein des commissions intermédiaires des deux conseils, Sieyès se flatta de faire prévaloir ses idées; mais il n'avait pas encore bien compris le caractère de Bonaparte. Ce n'est pas un soldat sans intelligence, sans esprit de gouvernement, comme Joubert, Jourdan, Angereau et tant d'autres généraux de la république. Bonaparte est plus que cela : c'est une tête des plus positives, un homme qui, envisageant les choses de haut, veut en finir avec la révolution en se servant de ses instruments mêmes. Il connaît le caractère lâche et fatigué de la plupart de ces réformateurs; il sait que si Louis XVI s'est laissé détrôner par ces parleurs de tribune, c'est qu'il n'avait ni le courage d'oser ni la fermeté indispensable pour gouverner un peuple. Il existe un travail de Berlier qui contient des révélations assez curieuses sur cette dernière lutte de l'esprit métaphysique et parleur de l'abbé Sieyès avec le caractère décisif et gouvernemental de Bonaparte. L'abbé Sieyès avait présenté sa constitution favorite, le non-sens le plus bizarre, le plus vide qui pût exister (bien entendu que ce

non-sens excite l'admiration de Berlier) Le principe générateur de cette constitution était que tout devait émaner de la nation, mais émaner de telle sorte que le choix des fonctionnaires ne fût pas le résultat de l'élection. Son plan consistait à *absorber* (terme convenu) tous les pouvoirs les uns par les autres. On y voyait figurer un *grand-électeur*, c'est-à-dire un roi qui n'était pas roi, richement logé dans le château de Versailles, avec une liste civile de cinq millions, et dont l'unique fonction était de nommer le pouvoir exécutif composé de deux consuls, l'un pour l'extérieur, l'autre pour l'intérieur, assistés chacun d'un conseil d'État et de ministres; une assemblée immobile qui, sous le nom de *collège des conservateurs*, veillait au maintien de la constitution et paraissait principalement instituée pour *absorber* et *ostraciser* dans son sein tout citoyen qui portait ombrage; deux autres assemblées, nommées par le collège, la première muette (*le jury législatif*), la seconde bavarde (*le tribunal*), qui venait discuter devant celle-là; des listes communales et départementales, dans lesquelles on choisissait les fonctionnaires publics. Nous passons sous silence une foule de rouages, de contre-poids destinés à tenir en équilibre un système si confus. Nous ne connaissons rien de plus bizarrement compliqué que le tableau synoptique de cette constitution qui a été publié par l'historien secrétaire de l'Académie des sciences morales et politiques. Tout est réglé comme une table mathématique, avec des ronds, des étoiles, des lettres. La distinction des pouvoirs est indiquée par des signes cabalistiques; et c'est avec cette régu-

larité minutieuse que Sieyès voulait régir un peuple, sans égard à ses mœurs antiques, à ses besoins de chaque jour ! Ces Lycurgues prétendaient façonner une société comme si elle existait d'hier et qu'elle dût adopter bénévolement leurs idées creuses. Bonaparte vit d'un coup d'œil l'incohérence et la bizarrerie de cette constitution ; il eut à ce sujet plusieurs conférences avec Sieyès, Talleyrand et les sections des commissions législatives. Dans une longue entrevue entre Sieyès et le général, il s'éleva une dispute très-vive relativement surtout à la base de cette constitution : le grand-électeur, qui devait résider à Versailles. Bonaparte avait réfléchi sur les attributions de cette autorité. Que voulait Sieyès ? Était-ce pour lui-même qu'il réservait ce grand canonicat dans le palais de Louis XIV ? Alors c'était le comble du ridicule. Sieyès, sorte de roi fainéant ! La France, en être réduite là ! C'était trop fort. Était-ce pour lui, Bonaparte, qu'on réservait ce rôle ? Ici le consul examina et la position et lui-même ; lui, Bonaparte, annulé, sans action sur le gouvernement, cela ne pouvait lui convenir. Ce rôle était stupide ; et c'était pour le compromettre qu'on le lui offrait. La dispute devint très-animée, et comme Bonaparte avait toujours l'expression vive et pittoresque, il s'écria : « Citoyen Sieyès, que voulez-vous que l'on fasse de ce cochon à l'engrais dans le château royal de Versailles ? » Ils se séparèrent donc très-mécontents l'un de l'autre, mais des amis communs intervinrent et l'on chercha à s'entendre. Bonaparte avait besoin de l'abbé Sieyès encore quelques jours, afin de ne pas mettre immédiatement contre lui ce qu'on appelait le parti de 89 ;

en général, le rôle de l'épée ne commence que lorsqu'il y a un principe de droit civil et de légitimité légale. La différence qui séparait Bonaparte de Sieyès était celle-ci : le général voulait un gouvernement qui eût de l'action, de la vie, de la prépondérance. Sieyès voulait, au contraire, un pouvoir qui s'absorbât en lui-même, de manière à ce que sa force vînt précisément de son inertie ; la constitution telle que Bonaparte l'entendait résultait d'un caractère de courage ; la constitution de Sieyès était le résultat de la peur, qui fut toujours le caractère dominant de sa vie. Au reste, après avoir subi de graves modifications, le système de Sieyès servit de base à la constitution de l'an VIII (22 frim., déc. 1799), et l'on y retrouve presque les mêmes expressions. Ainsi, il y eut des *listes communales et départementales*, un *sénat conservateur*, un *corps législatif*, un *tribunat*, un *conseil d'État*. Ces divers pouvoirs, comme le voulait Sieyès, s'entraient réciproquement dans leur marche, et cela ne déplaisait pas à Bonaparte, qui se réservait l'omnipotence pour lui seul. Aussi, au grand-électeur oisif et aux deux consuls égaux on substitua un premier consul, chef suprême et réel de l'État, qui fut Bonaparte, auquel on adjoignit, pour ménager un peu les formes républicaines, un second et un troisième consul (Cambacérès et Lebrun), mais n'ayant que voix consultative. Sieyès et Roger-Ducos cessèrent leurs fonctions de consuls provisoires et entrèrent au sénat. Plus l'abbé avait été blessé dans l'orgueil de ses idées, plus Bonaparte voulut le satisfaire dans la partie de ses intérêts ; Sieyès y était fort sensible ; c'était sa préoccupation depuis sa jeunesse. Ici se présente une ques-

tion plutôt de vie privée que de carrière publique, à savoir si la caisse secrète du Directoire fut partagée entre Sieyès et Roger-Ducos, à titre de gratification que leur fit Bonaparte. Les mémoires du premier consul l'affirment, c'est raconté partout; cependant on attache un grand prix à le démentir, et notre impartialité nous oblige de dire que nous avons sous les yeux des pièces qui prouvent en effet que l'argent de la caisse du Directoire fut déposé dans celle de la trésorerie; mais dans ces temps d'arbitraire et de volonté absolue, nous sommes convaincu que, si Bonaparte eut réellement l'intention de récompenser l'abbé Sieyès et son collègue, il put le faire librement, parce que la trésorerie était à sa disposition et qu'un simple ordre du consul dut suffire pour lever tous les scrupules. Il fit donner ensuite à Sieyès, au nom de la nation, la belle terre de Crosne, comme un témoignage de la reconnaissance publique; mais quelques difficultés s'étant présentées, celui-ci n'en prit pas possession, et fut dédommagé par des dotations d'une valeur encore plus considérable. Au demeurant, par le 18 brumaire, Sieyès fut entièrement annulé; il le fut en tant que pouvoir, puisque, membre du Directoire et de la commission consulaire, il cessa de l'être; il le fut au moral, parce qu'on vit bien qu'il s'était laissé jouer, dominer par le génie du consul, et que tout homme joué est ridicule; il le fut enfin parce que, à côté du rôle qu'il avait rempli, il eut sa récompense; on le vit là servir le grossier instinct de ses intérêts; il n'y eut ni désintéressement ni grandeur. Toutefois Bonaparte, qui voulait encore ménager les hommes de 89 pour les balayer ensuite, donna à l'abbé Sieyès

une certaine puissance pour la confection des premières listes sénatoriales. Sur ces choses-là, le consul se montrait généralement facile, et l'on s'explique très-bien cette sorte d'abandon dans le choix des noms propres. Sous sa main, il savait que les hommes comme les institutions n'étaient rien. Ce sénat que Sieyès avait voulu faire si considérable, si absorbant, Bonaparte vit bien qu'il ne serait rien tant que lui-même resterait heureux et puissant, et que, grâce à son épée, Dieu aidant, ce sénat deviendrait un auxiliaire, un instrument de sa puissance, une aristocratie abaissée sous sa main. Il laissa donc Sieyès agir avec liberté dans la confection de ces listes; celui-ci y plaça tous les hommes fatigués, vieux généraux, vieux conventionnels, quelques noms d'aristocratie ralliée au système de 1789, de sorte que ce sénat devint l'expression réelle de ce que sera toujours le parti révolutionnaire, lorsqu'il y aura pour le comprimer une volonté ferme, un esprit de génie et de grandeur, c'est-à-dire que le sénat offrit la réunion de quelques esprits d'affaires à côté des passions les plus amorties, des intérêts les plus sordides. On eut une commission pour la liberté individuelle lorsque la France se couvrait de prisons d'État; une commission pour la liberté de la presse lorsqu'une police tracassière faisait cartonner les livres et mettre au pilon une édition entière. Ce sénat conservateur, qui n'avait pas su conserver la constitution et qui avait transformé l'ombre au moins d'une république en empire, ce sénat, plus abaissé que celui de Tibère, votait par acclamation des levées de conscrits, des témoignages d'adoration pour Auguste, César, et l'encens brûlait incessam-

ment aux genoux du consul devenu empereur. Sieyès prit part à toutes ces mesures, à toutes ces adulations sénatoriales, et Bonaparte lui témoigna publiquement beaucoup d'égards. Toutefois dans le sein de ce corps servile se formait, mais bien silencieuse, une toute petite opposition; quelques républicains, quelques régicides qui avaient accepté le titre de comte et qui s'étaient accommodés parfaitement des dotations impériales, le comte Lambrechts, le comte Grégoire, le comte Roger-Ducos, le comte Sieyès, rêvaient, nous ne disons pas le renversement, mais l'espérance de graves embarras dans le système impérial. Tant que l'empereur fut puissant et qu'il eut l'Europe à ses pieds, cette opposition toute prétentieuse se courba sous la toge sénatoriale. Mais quand de nouveaux mécontentements se manifestèrent, Sieyès, se plaçant derrière Talleyrand, vit le commencement de la fin. Il est important de bien faire connaître le concours du parti républicain, vaincu au 18 brumaire, dans le renversement de l'empire et la chute de Napoléon en 1814. Dans cette circonstance les mauvais instincts de Sieyès et du parti républicain furent admirablement mis en œuvre par Talleyrand au profit de la maison de Bourbon. Lorsque les alliés s'approchaient de Paris, à l'époque de la première invasion, trois partis s'étaient formés parmi les hommes politiques. Le premier, dirigé par Talleyrand, trouvait qu'il n'y avait possibilité d'ordre européen qu'avec le rétablissement de la maison de Bourbon; le second, que dirigeait de loin Fouché, était pour la régence de Marie-Louise; le troisième enfin, fidèle à ses convictions impériales, plaçait dans Napoléon toute

sa confiance. Talleyrand, voulant assurer le triomphe de son idée, vit bien qu'il fallait faire jouer les vieux sentiments républicains contre Bonaparte, s'emparer de la béatitude de Sieyès, des opinions enfantines et cruelles de l'abbé Grégoire, de la médiocrité de Lambrechts, et arriver par ce moyen à la destruction complète du parti impérialiste. On n'a jamais peut-être lu attentivement l'acte de déchéance que le sénat prononça contre Napoléon. C'est, selon nous, l'œuvre la plus naïve de toute l'école historique contemporaine; ce fut l'œuvre combinée de Grégoire, de Sieyès, de Roger-Ducos et de Lambrechts qui la rédigea; en un mot, de tout le parti vaincu au 18 brumaire et qui faisait sa réaction. N'était-il pas profondément risible de voir le sénat, muet pendant 14 ans, déclarer aux jours des malheurs de l'empereur que celui-ci avait violé la constitution? Pourquoi ne l'avoir pas dit quand Bonaparte saisissait le glaive et prenait la couronne? Pourquoi ce réveil quand les alliés étaient dans la capitale? C'était un acte odieux; et le coup d'habileté de Talleyrand, la plus grande simplesse du parti républicain, ce fut de faire parler Louis XVIII, ou, comme on le disait alors, Louis-Stanislas-Xavier de France, par Sieyès et ses amis. Il fallait que ces gens-là eussent une bien petite portée d'esprit pour s'imaginer que les Bourbons restaurés allaient conserver le sénat avec ses prérogatives et ses privilèges. Sans doute la question aurait pu être ainsi posée, si le sénat, à cette époque, avait été une autorité populaire; mais son rôle sous l'empire l'avait complètement déshonoré. Jamais on ne l'avait vu agir que pour la levée des conscrits ou bien la sup-

pression de quelques libertés publiques. Ce qui acheva de flétrir le sénat, ce fut l'insertion dans sa nouvelle constitution d'un article portant que le traitement des sénateurs serait conservé ainsi que la dotation, condition assez bizarre inscrite dans un acte qu'on disait tout populaire. Nous croyons que l'abbé Sieyès ne fut pas le dernier à faire insérer cette clause; sa nature intéressée l'y portait, et on lut sa signature au bas de l'acte constitutionnel du 6 avril qui rappelait les Bourbons. Alors ses craintes étaient dissipées; mais au fort de la crise, quand le sénat décrétait la formation d'un gouvernement provisoire et la déchéance de Napoléon, Sieyès, fidèle aux habitudes de toute sa vie, n'assista point aux séances et envoya seulement son adhésion le 4 avril, motivant son absence et son retard sur une indisposition. La constitution sénatoriale fut mise de côté par Louis XVIII dans les conférences et la déclaration de Saint-Ouen. La Charte en emprunta bien quelques articles, mais elle s'en sépara dans tout le reste. Elle institua la Chambre des députés; puis elle créa la Chambre des pairs, où aucun régicide ne fut compris. L'abbé Sieyès rentra ainsi dans la vie privée; néanmoins la clause principale qu'il avait désirée fut exactement tenue; Talleyrand avait fait assurer par le roi que la dotation sénatoriale serait conservée. L'abbé Sieyès continua donc de recevoir ses 40,000 fr. du trésor comme par le passé. On le vit, d'ailleurs, fort content de cette première Restauration; il était très-fatigué de secousses et de violences; s'il prit part à quelque trame contre la maison de Bourbon, ce fut à cette sorte de conspiration morale qui prépara

un nouvel ordre de choses, et dans laquelle on pouvait compter Fouché, Rœderer, Roger-Ducos, Quinette, qui ayant appartenu corps et âme à la révolution, s'étant enrichis par elle, craignaient toujours que la maison de Bourbon ne prît quelques mesures énergiques. Jamais les révolutionnaires n'auraient été tranquilles; ils se sentaient vaincus; un grand nombre d'entre eux étaient acquéreurs de biens nationaux; ils possédaient des fortunes considérables; le drapeau blanc et les trois fleurs de lis leur faisaient peur; c'était une menace continue; c'est par un tel état de choses qui, grâce à Dieu, n'est plus; c'est par cette conséquence du régicide et de tous les autres crimes de la révolution que le rétablissement de la monarchie fut long-temps retardé. Aussi, Sieyès dut voir dans les Cent-Jours de 1815 une ancre de salut, et il s'y rattacha parce que c'était la fusion des révolutionnaires avec les hommes de l'empire. On recommençait le champ-de-mai, les constitutions, les actes additionnels, toutes ces niaiseries qui allaient parfaitement aux desseins de ceux qui trompaient le peuple à leur profit. Cependant ces hommes qui disaient tant de mal de la Restauration en adoptaient tous les symboles, notamment la pairie; car les gens qui parlent le plus contre les privilèges aristocratiques sont ordinairement ceux qui les recherchent davantage. Pendant les Cent-Jours on fut très-honoré, même parmi les régicides, d'être pair de France. Le comte Sieyès se laissa donc conférer la pairie; mais, peu confiant dans les nouvelles institutions, il ne signa pas l'acte additionnel et il évita de paraître au champ-de-mai et à l'ouverture des Chambres. Quand les

alliés s'approchèrent de Paris et qu'il fallut compter avec les impérialistes et les jacobins, ils s'effaçèrent tant qu'il put et ne fit partie ni de la commission de gouvernement, ni de ces commissions chargées de traiter avec les alliés. C'est qu'alors il avait peur, les événements marchaient si vite ! Les Bourbons étant restaurés une seconde fois, les Chambres rendirent, malgré Louis XVIII et ses ministres, une loi de bannissement contre les régicides qui avaient accepté des fonctions sous Bonaparte (12 janvier 1816). Sieyès, compris dans cette catégorie, n'avait pas attendu l'exécution de la mesure ; dès la fin de 1815 il s'était retiré à Bruxelles. On n'a jamais écrit l'histoire de cet exil des réfugiés en Belgique, la plus curieuse, parce qu'elle fait vraiment connaître l'esprit révolutionnaire. On s'imagine sans doute que les réfugiés songeaient à la nationalité de leur pays, à la grandeur du patriotisme ; non, rien de tout cela. Bruxelles devint le foyer de nombreuses intrigues, à la tête desquelles se trouvait l'avocat Teste, celui-là même que nous avons vu ministre, puis si étrangement compromis dans une affaire de corruption. De ce centre partaient une foule de mémoires, non pas adressés au parti libéral en France, ce qui était permis, parce que la conspiration fût restée française, mais spécialement destinés aux cours étrangères, à la Russie, à la Suisse. La conspiration tendait à mettre un prince d'Orange sur le trône de France en 1817 et 1818, comme Sieyès avait voulu mettre un prince de Brunswick en 1794 et en 1798. Quand on ira au fond du cœur de tous ces agitateurs, on trouvera les sentiments intéressés qui les dominent, et avec cela une prédi-

lection particulière pour l'étranger ; pourvu qu'on ne leur parle pas des Bourbons, ils accepteraient la botte d'un prince allemand, moyennant une constitution rédigée à la façon métaphysique de l'abbé Sieyès. Cette colonie révolutionnaire rentra pourtant successivement en France, toujours conduite et dirigée par M. Teste, et c'est ce passé qui fit sa fortune après la révolution de 1830. Sieyès revint seulement à cette époque ; mais alors ce qui lui restait de facultés intellectuelles s'était évanoui à ce point qu'il n'avait plus d'idées ni de souvenirs. Jamais il n'avait brillé ni par l'esprit ni par la parole ; sa force principale consistait dans le pédantisme de ses phrases, et lorsque l'esprit s'affaiblit avec le corps, il ne demeura plus en lui que ce sentiment de béatitude naïve qui se reflétait tant sur sa physionomie. Il végéta donc plus qu'il ne vécut depuis 1830 jusqu'à sa mort arrivée à Paris le 20 juin 1836. Il était âgé de 88 ans. Dès la création de l'Institut, en 1795, il avait fait partie de la classe des sciences morales et politiques, et en 1804, lorsqu'elle fut supprimée, il passa à l'Académie française, dont il fut exclu en 1816. Enfin, l'Académie des sciences morales ayant été rétablie en 1832, il y rentra de nouveau. Le secrétaire perpétuel de cette compagnie prononça l'éloge funèbre de Sieyès, et l'appela un génie puissant et de premier ordre. Moins enthousiaste, voici le jugement qu'on pourrait porter sur cet homme. C'était un de ces remarquables abbés de l'ancien régime, ayant beaucoup lu et étudié. Quelque pratique des affaires lui avait donné la connaissance des faits et des événements, et en 1789 il avait vu qu'il pouvait trouver place dans

ce mouvement du tiers-état; il s'y était jeté. Nul caractère; la peur surtout le dominait; puis le besoin d'une position lucrative, l'orgueil de ses propres idées; admiré par les uns, raillé par les autres, il obtenait pourtant cette certaine puissance que tout esprit plein de soi acquiert dans les temps agités. Veut-on savoir pourquoi on a tant exalté l'abbé Sieyès? c'est qu'en lui on a vu un symbole, l'expression de la révolution de 1789. Chacun sait que cette révolution, qui a tué la France diplomatique et introduit tant d'anarchie dans les idées; qui ne nous a rien donné que la confusion des pouvoirs, le matérialisme des cœurs, la corruption publique et avouée; cette révolution, qui a mis un terme aux projets d'agrandissement et de conquête de la maison de Bourbon; cette révolution de 1789, qui n'a été qu'un plagiat de la Ligue du XVI^e siècle et qui ne finira qu'avec un Richelieu et une dictature à la Louis XIV, elle est aujourd'hui glorifiée comme le plus beau résultat de l'esprit humain. Or, Sieyès en est en quelque sorte le symbole; il l'a favorisée par son pamphlet sur le tiers-état; il a été le père de ces constitutionalismes qui nous rongent parce qu'ils créent nos gouvernements d'avocats, et alors rien d'étonnant qu'on le proclame grand homme, qu'on lui élève des statues. Le temps est ainsi fait; il est si difficile de combattre les tendances des générations, alors même qu'elles seraient des folies ou des erreurs! Quand on suit le torrent des idées, tant d'épreuves et de secousses vous agitent si l'on veut y résister! Que voulez-vous? il est très-naturel que chacun de nous, comme notre abbé, cherche un peu son canonicat. — On a de Sieyès :

I. *Essai sur les privilèges*, 1788, 1789, in-8°. II. *Qu'est-ce que le Tiers-État?* 1789, in-8°; 3^e édition, très-augmentée, même année. Cet écrit, dont nous avons déjà parlé et qui eut un si grand retentissement, parut, ainsi que le précédent, sous le voile de l'anonyme. On y fit une réponse aussi anonyme, intitulée : *Qu'est-ce que l'Assemblée nationale?* Grande thèse en présence de l'auteur anonyme de *Qu'est-ce que le Tiers?* 1791, in-8°. Il a été publié une nouvelle édition de l'écrit de Sieyès : *Qu'est-ce que le Tiers-État?* précédé de *l'Essai sur les privilèges*, avec vingt-trois notes de l'abbé Morrellet, Paris, 1822, in-8°. III. *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer* (anonyme), 1789, in-8°, deux éditions. IV. *Instruction donnée par S. A. S. M^sr le duc d'Orléans à ses représentants aux bailliages, suivie de Délibérations à prendre dans ces assemblées*, 1789, in-8°, trois éditions. Les *Délibérations* sont bien l'ouvrage de Sieyès. Quant à *l'Instruction*, il déclare n'y avoir aucunement travaillé, quoiqu'on l'en eût prié; on l'attribue au marquis de Limon (voy. ce nom, XXIV, 503), alors intendant des finances du duc d'Orléans. V. *Quelques idées de constitution applicables à la ville de Paris*, 1789, in-8°. VI. *Préliminaires de la constitution, Reconnaissance et exposition raisonnée des droits de l'homme et du citoyen*, Versailles, 1789, in-8°. VII. *Observations sommaires sur les biens ecclésiastiques*, 1789, in-8°. C'est le développement de ce que l'abbé Sieyès avait dit dans la séance du 10 août 1789, contre la suppression des dîmes. Guffroy (voy. ce nom, XIX, 43) publia une *Lettre en réponse à ces Observations*, et Ser-

van l'aîné (voy. XLII, 114), une *Réfutation de l'ouvrage de l'abbé Sieyès*. VIII. *Dire de Sieyès sur la question du veto royal*, 1789, in-8°. C'est l'opinion qu'il prononça dans la séance du 7 septembre 1789, où il repoussa le veto, même suspensif, à concéder au roi. Il proposa aussi un plan de constitution qui ne fut pas appuyé. IX. *Observations sur le rapport du comité de constitution concernant la nouvelle organisation de la France*, 1789, in-8°. X. *Rapport du nouveau comité de constitution sur l'établissement des bases de la représentation proportionnelle, et sur l'établissement des assemblées administratives et des nouvelles municipalités*, 1789, in-8°. Ce rapport, lu par Thouret à l'Assemblée nationale le 29 sept. 1789, est, comme on le voit, divisé en deux parties; la première, attribuée à Sieyès, fut imprimée à Paris; la seconde, dont Thouret paraît être l'auteur, fut imprimée à Versailles. XI. *Projet de loi contre les délits qui peuvent se commettre par la voie de l'impression et par la publication des écrits et des gravures*, 1790, in-8°. XII. *Projet d'un décret provisoire sur le clergé*, 1790, in-8°. XIII. *Aperçu d'une nouvelle organisation de la justice et de la police en France*, 1790, in-8°. Sieyès proposait d'appliquer un jury à la procédure civile et à la procédure criminelle. Ce projet, lu à l'Assemblée par le marquis de Bonnavy, n'eut aucun résultat. Garat l'aîné (voy. ce nom, LXV, 103) publia une *Opinion* contre les plans présentés par MM. Dupont et Sieyès pour l'organisation du pouvoir judiciaire. XIV. *Discours sur la liberté des cultes*, 1791, in-8°. XV. *Rapport du comité de défense générale relatif au ministère de la guerre*, 1793, in-8°. XVI. *Opinion sur la constitution de 1795, prononcée à la Con-*

vention le 2 thermidor an III (20 juillet 1795), in-8°. XVII. *Opinion sur le jury constitutionnaire*, prononcée le 18 thermidor an III (5 août 1795), in-8°. Le jury que Sieyès proposait d'établir devait veiller au maintien de la constitution. Cette institution fut alors rejetée; mais elle reparut plus tard avec de grands changements, sous le nom de *Sénat conservateur*, dans la constitution de l'an VIII, rédigée en partie d'après les plans de Sieyès. Outre les écrits que nous venons de citer, il a fait beaucoup de *discours* et de *rapports* insérés dans les journaux, mais qui ne paraissent pas avoir été imprimés séparément. Ch.-Fréd. Cramer avait entrepris une *Collection des écrits d'Emm. Sieyès*; il n'en donna que le premier volume, 1796, in-8°. Œlsner (voy. ce nom, LXXVI, 41) a traduit en allemand les *OEuvres politiques d'Emm. Sieyès*, Paris, 1796, 2 vol. in-8°; il a publié en français: *Des opinions politiques du citoyen Sieyès, et de sa vie comme homme public*, Paris, an VIII (1800), in-8°. On lui attribue aussi la *Notice sur la vie de Sieyès*, en Suisse et à Paris, 1795, in-8° (anonyme); mais beaucoup de personnes, et nous sommes de ce nombre, pensent que Sieyès lui-même en fut l'auteur. On trouve dans les *Lettres de Lauraguais* (voy. ce nom, LXX, 386) à M^{me}*** (Paris, 1802, in-8°), une *Conversation de Chamfort sur l'abbé Sieyès*. Bertrand - Moleville parle aussi beaucoup dans ses *Mémoires* des rapports de Sieyès avec le parti d'Orléans. Nous citerons encore sur ce personnage: *Théorie constitutionnelle de Sieyès, Constitution de l'an VIII* (extraits des mémoires inédits de Boulay de la Meurthe), Paris, 1836, in-8°. B—U et C—F—E.

SIGALON (XAVIER), peintre d'histoire, naquit en 1790 à Uzès, dans l'ancienne province de Languedoc. Le peu d'aisance de sa famille l'obligea de mettre à profit les dispositions qui l'entraînaient vers la peinture, et ce fut à Nîmes qu'il commença l'étude de cet art où il fit des progrès rapides. Bientôt il exécuta quelques tableaux, dont le plus remarquable est placé dans l'église d'Aigues-Mortes. Il désirait vivement aller à Paris, qui offre aux talents de tous les genres tant de ressources, tant de facilités de se perfectionner ; mais les moyens pécuniaires lui avaient manqué jusque-là pour réaliser son projet. Le faible produit qu'il retira de ses premiers travaux encore bien peu rémunérés lui permit enfin d'entreprendre ce voyage. Arrivé dans la capitale, il se mit sous la direction de Guérin et ne tarda pas à se distinguer parmi les élèves de ce maître. Déjà sa manière hardie faisait pressentir qu'il allait abandonner les sentiers battus, et s'élançer dans une carrière nouvelle. On a même remarqué que la plupart des peintres réformateurs de l'école française, à cette époque, sont sortis de l'atelier de Guérin, qui pourtant n'était pas un novateur (*voy. GÉRIKAULT, LXV, 296*). En 1822, Sigalon exposa au musée du Louvre la *Courtisane*, charmant tableau qui participe de l'école vénitienne et de l'école espagnole, et dont le gouvernement fit l'acquisition pour la galerie du Luxembourg. La *Locuste*, exposée au Salon de 1824, donna lieu à une controverse animée, mais n'en reste pas moins une des compositions les plus originales de son auteur. Acheté par J. Laffitte, ce tableau appartient maintenant au musée de Nîmes. Le même musée possède un autre tableau de grande dimension,

que Sigalon avait exposé au Louvre en 1827, et qui représente *Athalie faisant égorger les enfants du sang royal*. Cette production, où l'artiste a donné un libre essor à son génie audacieux, reçut des éloges. essuya des critiques (1), ce qui n'arrive qu'aux ouvrages remarquables. Il exposa encore deux tableaux religieux, dont l'un représente une *Vision de saint Jérôme* et l'autre un *Calvaire*. Le premier, acheté pour la galerie du Luxembourg, parut offrir quelque similitude avec celui du Guerchin, et le second quelques traits empruntés à Daniel de Volterre ; mais ces réminiscences n'empêchent pas d'y reconnaître le cachet particulier de Sigalon. Enfin il envoya au Salon de 1833 un tableau sur un sujet anacréontique, qui fut encore acheté par Laffitte. A cette époque, notre artiste vivait retiré à Nîmes, après avoir demeuré vingt ans à Paris, ce sanctuaire des sciences, des lettres et des arts, mais qui n'est pas toujours pour ceux qui les cultivent le temple de la fortune. Sigalon en fit la triste expérience. Ses travaux, plus admirés que rétribués, lui procuraient à peine une existence précaire ; souvent même les prix qu'on lui en donnait ne couvraient pas ses frais : ainsi son tableau d'*Athalie*, qui lui avait coûté plus de 7,000 fr., lui fut payé 3,000. Déçu dans les espérances brillantes et légitimes qu'il avait pu concevoir pendant un si long séjour à Paris, il le quitta sans bruit

(1) Tout en faisant preuve de talent et surtout de verve énergique, Sigalon n'atteignit pas à toute la hauteur de son art. Il ne possédait ni le sentiment des belles formes, ni celui de la couleur vraie. Il n'entendait rien à la perspective, et dans son étrange tableau d'*Athalie*, follement ordonné, les plans sont si mal sentis que tous les personnages semblent tomber hors du cadre.

et sans murmure, et s'achemina vers Nîmes où il se fixa, bornant désormais toute son ambition à être peintre de portraits et maître de dessin, ressource bien faible et bien éventuelle en province. Telle était pourtant sa position lorsqu'une circonstance inattendue vint l'en tirer et le replacer au rang qu'il méritait. M. Thiers, qui le connaissait, étant devenu ministre de l'intérieur, le fit envoyer à Rome, afin d'y copier, dans des proportions identiques, les belles fresques de Michel - Ange qui ornent la chapelle Sixtine, notamment le fameux tableau du *Jugement dernier*, dont la dégradation progressive fait craindre l'anéantissement. Après quatre ans d'un travail assidu, après avoir surmonté les difficultés nombreuses que présentait cette œuvre immense, Sigalon envoya sa copie du *Jugement dernier* à Paris, où elle arriva en mars 1837. Cette toile fut merveilleusement placée sur un mur d'une surface égale à celle de la fresque originale, dans l'ancienne église des Petits-Augustins (aujourd'hui l'École des Beaux-Arts), qui, par une heureuse coïncidence, est construite à peu près dans les mêmes proportions que la chapelle Sixtine à Rome. Cette copie est jusqu'à présent le seul et deviendra peut-être dans la suite l'unique spécimen du chef-d'œuvre de Michel - Ange. Nous citerons ici quelques fragments d'une lettre que, peu de jours avant sa mort, Sigalon écrivait à un de ses amis :

« Maintenant, disait-il, que je consacre plus à l'aise et sans la préoccupation de mon propre travail l'immense tableau de Michel-Ange, je sens mieux que jamais qu'il porte un caractère frappant de hâte, et pour ainsi dire d'improvisation...

« Beaucoup de figures du dernier plan ne sont que des ébauches, et pour se distraire et s'exciter à finir, le peintre a eu recours à la fantaisie. La fresque de la chapelle Sixtine est moitié une œuvre d'art, moitié une caricature. Il est évident que ces emblèmes, qui dépassent quelquefois les limites du ridicule, ces poses grotesques ou obscènes, indiquent clairement la lassitude du sujet et la nécessité de rentrer dans l'actualité, pour achever l'œuvre au moyen d'une inspiration factice. Ces hommes qui grimacent, ces figures qui se tordent, ce sont des ennemis, des critiques, des envieux auxquels Michel-Ange a imposé la vengeance de ses pinceaux, comme autrefois Dante leur avait imposé celle de sa plume. Michel-Ange avait commencé un tableau; il a signé un pamphlet. » Ce jugement paraîtra bien hardi et peut-être même trop sévère; mais il faut se rappeler que c'était une opinion confidentielle, dont l'artiste français eût sans doute adouci les termes s'il eût dû la produire en public. Sigalon était venu à Paris pour surveiller la pose de son tableau, et il y fut accueilli par de nombreuses félicitations. Cependant il n'avait pas encore achevé les copies, qu'on lui avait également commandées, des douze figures colossales de prophètes et de sibylles, peintes par Michel - Ange sur les pendentifs de la voûte de la chapelle Sixtine. Il repartit donc au mois de mai pour Rome, où il croyait rester encore un an. A peine arrivé, il reprit ses pinceaux avec une activité nouvelle. Malheureusement le choléra ne tarda pas à se déclarer dans la ville, et Sigalon en fut bientôt atteint. Un matin, qu'il en avait ressenti les premiers symptômes, il ne voulut pas en parler à

l'ami chez lequel il demeurait, dans la crainte qu'on ne l'obligeât de suspendre son travail; mais dès le soir même il fut contraint de s'aliter, et soixante heures après, malgré tous les soins que l'on s'empressa de lui prodiguer, il expira le 10 août 1837. Bien qu'éloigné de sa patrie, il eut la consolation d'être assisté dans ses derniers moments par un prêtre français qui lui administra les secours de la religion. Ce prêtre était M. Lacordaire, déjà célèbre comme prédicateur et venu à Rome pour y embrasser la règle de saint Dominique. La mort de Sigalon, enlevé dans la vigueur de l'âge et du talent, fut un sujet de deuil, non-seulement pour ses amis, mais pour tous les amis des arts. Un de ses compagnons d'enfance, M. J. Reboul (2) qui, dans son humble profession de boulanger à Nîmes, se livrait avec bonheur aux inspirations de la poésie, lui a consacré des stances pleines de sensibilité, dont nous citerons les deux suivantes :

Lorsque fendait les flots de la mer de Ty-
rhenne],
Ton vaisseau t'emportait vers la plage ro-
maine],
La lyre en main, debout sur les dalles du
port],

Ma muse à ses adieux mêla la poésie;
Et croyait, dans l'espoir dont elle était saisie,
T'envoyer au triomphe, et non pas à la mort!
L'équitable avenir pour toi déjà commence :
Ton pays, s'éveillant de son indifférence,
Cherche quel monument il pourra t'ériger;
Ta mort fait rendre enfin justice à ta mé-
moire],

Et Nîmes maintenant se souvient de ta gloire,
Lui qui te recevait en obscur étranger.

En effet, le buste de Sigalon, dû au ciseau de M. Briaut, fut inauguré solennellement le 26 mai 1839 au musée de Nîmes, établi dans l'antique monument romain appelé la *Maison*

carrée. Le directeur prononça l'éloge de l'illustre défunt, et le chant funèbre d'une touchante élogie, écrite par M. Reboul et mise en musique par un compositeur nîmois, termina cette cérémonie. Z.

SIGEBRAND, évêque de Paris, dut son élévation sur le siège de cette ville à la protection de sainte Batilde, reine de France et régente du royaume après la mort de Clovis II, son époux (*voy. BATILDE*, III, 518). Ce prélat, rempli de lumières pour l'époque où il vivait, ne l'était pas moins d'ambition et de vanité. Honoré de la confiance de la reine, qui le consultait souvent, il laissait planer sur ces relations des soupçons injurieux à la vertu de cette princesse. L'arrogance avec laquelle il traitait les seigneurs de la cour lui devint fatale. Plusieurs se liguèrent contre lui et le firent assassiner (664). Ayant appris les calomnies auxquelles l'orgueil de Sigebrend l'avait exposée, Batilde en fut indignée et affligée. Elle remit les rênes du gouvernement entre les mains de Clotaire III, son fils, puis se retira dans l'abbaye de Chelles qu'elle avait fondée, et y termina sa carrière. Z.

SIGNOL (ALPHONSE), homme de lettres, fut tué en duel le 27 juin 1830, par un officier de la garde royale, avec qui il s'était pris de querelle la veille au Théâtre-Italien. Au reste, le combat singulier s'accordait avec ses principes; car, en 1829, il avait publié une *Apologie du Duel*, lorsque l'on discutait aux chambres un projet de loi sur cette matière. Outre quelques brochures politiques, Signol a composé, seul ou en société, plusieurs romans et pièces de théâtre. Voici la liste de ses ouvrages : I. *De la Maçonnerie considérée dans quelques-uns de ses rapports avec la*

(2) Il a été élu représentant du peuple à l'Assemblée nationale, en 1848.

politique, Paris, 1826, in-8^e, opuscule vendu au profit des Grecs. II (avec M. Dartois). *Le Caporal et le Paysan*, comédie en un acte, mêlée de couplets, Paris, 1828, in-8^o. III (avec MM. Charles de Livry et Adolphe de Leuven). *L'École de natation*, tableau-vaudeville en un acte, 1828, in-8^o. IV (avec M. Théaulon). *Jean*, pièce en quatre parties, mêlée de couplets, 1828, in-8^o. V. *Le Duel*, drame en deux actes et en prose, 1828, in-8^o. VI. *Apologie du Duel*, ou *Quelques mots sur le nouveau projet de loi*, 1829, in-8^o. VII. *Le Pacha et la Vivandière*, ou *Un petit Épisode de la petite campagne de Morée*, folie-vaudeville en trois tableaux, 1829, in-8^o. VIII (avec M. Léon Vidal). *Mémorial de sir Hudson Lowe, relatif à la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène*, 1830, in-8^o, fig. IX (avec M. S. Macaire). *La Lingère*, 1830, 5 v. in-12. X (avec le même). *Le Chiffonnier*, 1831, 5 vol. in-12. XI. *Le Commissionnaire, mœurs du XIX^e siècle*, 1831, 4 vol. in-12. Z.

SIGNORINUS ou **SIGNOROLLUS** (**HOMODEUS**), jurisconsulte italien en grande renommée au XIV^e siècle, naquit à Milan, et après avoir professé avec éclat la science du droit à Padoue, Plaisance, Turin et Pavie, prit une part active, en 1351, à la rédaction des lois municipales de sa patrie. Il a laissé des *Repetitiones* insérées dans de vieux recueils, et un volume de *Consilia et Quæstiones*, qui fut imprimé à Lyon, en 1549, in fol. En 1340, il avait soutenu, à Verceil, une conférence publique sur les droits respectifs d'un docteur ou d'un militaire à la prééminence (*utrum sit præferendus Doctor an Miles*); cette *disputatio*, accompagnée d'additions de Louis Bolognini, a été comprise dans une énor-

me collection, *Oceanus juridicus*, tom. XXIV, p. 23, où elle est tout aussi bien engloutie que si elle était descendue au fond d'un autre Océan. Signorinus, revêtu des titres de chevalier et de comte palatin, mourut en 1362. B—N—T.

SIGNOT (**JACQUES**) n'est connu que par un ouvrage qu'il a composé sur la *Description des passages par lesquels on peut aller des Gaules en Italie*, ouvrage qui fut imprimé pour la première fois du vivant de l'auteur, Paris, 1515, in-4^o, et réimprimé après sa mort, Lyon, 1590, petit in-12. Les noms y sont souvent défigurés; mais il serait aisé de les corriger avec une bonne carte, et les détails que donne cet auteur méritent d'être connus. C'est lui-même qui nous apprend son nom, et qui nous dit qu'il est resté quelque temps auprès d'Hercule d'Este, duc de Ferrare. Il ajoute qu'il s'y trouvait le 6 juillet 1495, lors de la bataille de Fornoue, gagnée par Charles VIII sur les Vénitiens et leurs alliés. Ce fut lui qui instruisit de cette victoire les Français restés à Naples, et il se félicite d'avoir donné deux avis utiles au duc de Ferrare. F—A.

SIGUENZA (**JOSEPH de**), écrivain espagnol des plus distingués, était né, vers 1545, dans la ville dont il portait le nom. Il entra dans l'ordre des hiéronymites ou ermites de Saint-Jérôme, qui avaient un couvent dans cette même ville; mais il vint habiter celui de l'Escurial, où il continua de se livrer à l'étude de l'histoire et des langues orientales dans lesquelles il se rendit très-habile. Il devint aussi un excellent prédicateur, et le roi Philippe II se plaisait à l'entendre, ce qui excita la jalousie des autres moines dont les sermons n'étaient pas si bien reçus du roi et du pu-

blic. Ils le dénoncèrent à l'inquisition de Tolède comme suspect de luthéranisme. Siguenza, dit Llorente, resta près d'un an en réclusion dans le monastère de La Sista, appartenant à son ordre, et on l'obligea de se présenter devant le tribunal toutes les fois qu'il serait appelé. Il se justifia, fut acquitté, et mourut, en 1606, supérieur du couvent de Saint-Laurent de l'Escurial (voy. *Hist. de l'Inquisition d'Espagne*, traduction d'Alexis Pellier, 1^{re} édit., II, 474). On a de Siguenza : *La Vida de san Geronimo, doctor de la santa iglesia*, Madrid, Th. Junti, 1595, pet. in-4°. — *Secunda y tercera parte de la Historia de la orden de san Geronimo*, Madrid, 1600 et 1605, 2 vol. pet. in-fol. Cet ouvrage, très-bien écrit (1), est fort recherché et se trouve rarement complet. Il paraît que François de Los Santos (2), autre religieux hiéronymite, y a contribué pour quelque chose. Herménégilde de San-Pablo, du même ordre, en a donné une suite sous ce titre : *Origen y continuacion de el Instituto y Religion hieronimiana*, Madrid, 1669, in-fol.

B—L—U.

SILLA (ANTOINE), historien et publiciste italien, naquit le 15 mars 1737, à Scanno, dans les Abruzzes. Issu d'une famille de Foggia, qui se livrait depuis long-temps au com-

(1) Dans son excellente *Histoire comparée des littératures espagnole et française* (t. I, p. 320), M. Ad. de Puibusque a dit de Siguenza : « Talent supérieur, qui a su écrire « l'histoire de son ordre de manière à faire « regretter qu'on ne lui ait pas confié l'histoire générale de la Péninsule. »

(2) Ce religieux, ou du moins un auteur du même nom, a publié une description curieuse de son couvent, sous ce titre : *Descripcion breve del monasterio de S.-Lorenzo del Escorial, fabrica del rey Philipipo II, etc.*, Madrid, impr. royale, 1657, petit in-fol., fig.; réimprimée en 1681 et en 1698, même format.

merce et qui le destinait à la même profession, il n'obtint qu'après des instances souvent renouvelées la permission de se rendre à Chieti pour y faire ses études dans le collège des Jésuites. On sait que la méthode de ces religieux, assez bonne sous le rapport de la morale et de la littérature proprement dite, laisse beaucoup à désirer en fait d'histoire et de philosophie. Aussi le jeune Silla, dont l'intelligence inclinait déjà vers les hautes questions sociales, était peu satisfait des leçons de ses maîtres, et il cherchait dès lors à les compléter par la lecture des meilleurs publicistes. Ces dispositions l'amènèrent naturellement à étudier le droit, et ce fut pour cela qu'il se rendit à Naples, en 1757. Différents ouvrages qui se succédèrent rapidement lui valurent assez de réputation pour qu'il fût nommé membre de l'académie royale des sciences de Naples; mais, son père étant mort, il retourna à Foggia, et, laissant de côté la littérature et la philosophie, il se consacra tout entier au commerce. Au bout de quelques années, il ne se trouvait pas trop mal du changement, et il écrivait à ses amis de Naples que la société d'Homère et d'Horace ne l'aurait jamais rendu plus heureux. Silla mourut au commencement de ce siècle. On a de lui, en italien : *La Fondation de Parthénope*, Naples, 1769, in-8°. L'auteur fait preuve de beaucoup d'érudition et de critique dans ses dissertations sur l'origine, la religion et le gouvernement de cette antique cité. II. *La Théogonie commentée*, où l'on propose aux savants un nouveau système sur la manière d'interpréter l'histoire ancienne, Naples, 1770, in-8°. Cet écrit ne porte que les initiales de l'auteur et sert d'introduction à l'ouvrage sui-

vant : III. *Histoire sacrée des païens*, depuis la création du monde jusqu'au règne de Numa Pompilius, Naples, 1771, 4 vol. in-8°. IV. *Le droit de punir, ou Réponse au Traité des délits et des peines de Beccaria*, Naples, 1772, in-8°. A—Y.

SILVA (FELICIANO DE), écrivain espagnol du XVI^e siècle, était originaire de Ciudad-Rodrigo, et fut historiographe de Charles-Quint; c'est à ce peu de détails que se réduit tout ce que l'on sait de lui. Il est auteur d'une composition remarquable et peu connue qui se présente sous une forme dramatique, quoiqu'elle n'ait probablement jamais été jouée en public; elle a pour titre : *La seconde comédie de la fameuse Célestine dans laquelle il se traite de la résurrection de ladite Célestine et des amours d'un cavalier nommé Fidèle et d'une damoiselle de sang noble nommée Polandrie*. La première édition porte sur le frontispice : *Venecia, reimpresso por maestro Stephano de Sabio, 1536, petit in-8°*; elle fait donc supposer l'existence d'une édition plus ancienne, jusqu'à présent restée ignorée de tous les bibliographes. Une autre édition parut à Anvers, sans date (vers 1550), in-16. Ni l'une ni l'autre ne mentionnent sur le titre le nom de l'auteur, mais Pedro de Mercado, qui fut le correcteur de celle d'Anvers, nous apprend dans des vers de sa composition, placés au commencement du livre, que cet auteur est F. de Silva. On comprend ce silence, la rareté de ces deux éditions, la disparition de la première de toutes, faite peut-être en espagnol, lorsqu'on songe que la seconde *Célestine* renchérit sur la hardiesse de la première (voy. ROXAS, LXXX, 97, et SEDENO dans ce vol.). Indépendamment des images et des expressions peu

décentes qui s'y rencontrent, indépendamment du lieu où se passe une partie de l'action et de la très-mauvaise société qui est mise en scène, on trouve de vives attaques contre le clergé. Célestine raconte de la part d'un religieux de l'ordre de la Trinité, nommé Echa-cuervos (Chasse-corbeaux), une anecdote tout-à-fait dans le genre des contes de Boccace ou de La Fontaine. L'inquisition ne pouvait plus tolérer des libertés de ce genre. La *Seconde Célestine* est divisée en quarante scènes, elle est écrite en prose; il y a des longueurs, un grand appareil d'érudition mythologique, mais elle n'en est pas moins digne de l'attention des explorateurs des origines du théâtre moderne. On chercherait vainement la moindre mention de cette pièce dans les écrits de Bouterweck et de Sismondi sur la littérature espagnole, et même dans la savante *Histoire* (en allemand) *de l'art dramatique en Espagne*, par Fr. de Schulk (Berlin, 1845, in-8°), ainsi que dans les deux volumes de M. A. de Puibusque, couronnés en 1835 par l'Académie française. L'auteur de cet article est le premier (ce lui semble) qui ait fait connaître de la *Seconde Célestine* autre chose que le titre; il en a donné une analyse dans le *Bulletin du bibliophile belge* (Bruxelles, 1845, t II, p. 92-95), d'après l'exemplaire qui a appartenu à M. de Soleinne. Le dernier traducteur français de la *Première Célestine*, M. Germond de Lavigne, dans l'*Essai historique* mis en tête de son travail, d'ailleurs fort remarquable, a fait erreur en prenant les deux éditions ci-dessus mentionnées d'Anvers et de Venise pour deux ouvrages distincts, la *Seconde Célestine* et la *Résurrection de Célestine* qu'il attribue l'une à F. de Silva, l'autre à Domingo de

Gaztela, lequel n'a fait que *corregir y emendar* le texte primitif. Il est à regretter que M de Lavigne n'ait pas eu sous les yeux cette comédie; il y aurait trouvé les matériaux d'un appendice intéressant à ses recherches sur la *première Célestine*; elles sont l'une et l'autre un recueil de conversations épicuriennes et de traits hardis qui contrastent de la façon la plus frappante avec ce que devint plus tard le drame castillan, lorsque, sous la plume des Lope de Vega, des Calderon, des Moreto et de tant d'autres, il ne donna asile qu'aux plus pures traditions de chevalerie, de religion et d'amour désintéressé. F. de Silva a laissé un autre ouvrage fort ennuyeux et fort oublié qui contient l'histoire d'une des branches de la nombreuse race des Amadis. Ce roman de chevalerie est divisé en quatre tomes et en deux parties; la première est intitulée : *Chronique des vaillants chevaliers don Florisel de Nicée et le valeureux Anaxarte, fils du très-excellent prince Amadis de Grèce* (Séville, 1546; Lisbonne, 1566; Saragosse, 1568; Taragone, 1584; Saragosse, 1584); la seconde a pour titre : *Suite de la Chronique de don Florisel de Nicée, où il se traite des grands exploits de son fils don Roger de Grèce, et d'Agésilas, fils de don Falangès d'Astra* (Séville, 1546, in-fol.; Evora, sans date). Il y eut enfin une continuation consacrée surtout au récit des amours du prince Roger et de la belle Archisidée (Salamanque, 1551, in-fol.) D'après l'usage du temps, Silva se borne à se donner pour le traducteur des textes écrits en grec par la reine Circée ou par la reine Zinta, ou bien encore par le sage Galersis. Les nombreuses réimpressions de ces écrits démontrent de quelle vogue jouissaient alors en Espagne ces longues

histoires pleines de grands coups d'épée et d'enchanteurs, ces merveilleux récits qui devaient tourner la tête du héros de Cervantes. Ils franchirent les Pyrénées; Claude Colet, Jacques Gohorry et Guillaume Aubert traduisirent successivement les diverses portions de l'histoire de Florisel et de sa famille (Paris, 1553, 1556, 1559, in-fol.); mais en France ces volumineuses compositions furent froidement accueillies. Il existe une traduction italienne ou plutôt un abrégé de l'ouvrage de F. de Silva, abrégé qui a été souvent réimprimé depuis 1551 jusqu'à 1620, mais qui aujourd'hui ne saurait plus prétendre à obtenir un seul lecteur. B—N—T.

SILVESTRE DE SACY. *Voy. SACY*, LXXX, 241.

SILVESTRI (le comte CAMILLE), littérateur italien, né, en 1645, à Rovigo (1), montra dès sa jeunesse un goût très-prononcé pour l'étude des antiquités. Il mit tout son plaisir à former un riche cabinet de curiosités, qui faisait l'admiration de ses compatriotes et des étrangers. Les autres circonstances de sa vie nous sont inconnues. Il mourut en 1719, laissant l'ouvrage suivant qui lui a mérité, à juste titre, la réputation d'antiquaire très-distingué : *Giuvendale e Persio spiegati con la dovuta modestia, ed illustrati con varie annotazioni*, Padoue, imprimerie du séminaire, 1711, in-4° de 910 pages, avec quelques gravures dans le texte et à part; réimprimé à Venise, 1758, 3 vol. in-8°; et aussi dans le *Corpus omnium veter. poet. latinor. cum versione italica*, Milan,

(1) Le continuateur de Ginguené, Salfi (*Hist. littér. d'Italie*, XIII, 344), fait naître Silvestri à Padoue. C'est sans doute par erreur, car le comte, sur le titre de sa traduction de Juvénal, etc., se dit *da Rovigo*.

1739, in-4°. Comme on le voit par le mot *spiegati* du titre, l'intention du comte Silvestri n'a pas été de donner une simple traduction, mais une interprétation ou une sorte de paraphrase de ses auteurs. Celle de Juvénal est en *terza rima*. Dans celle de Perse le comte s'est affranchi de la rime, dont les entraves, dit-il, l'empêchaient d'arriver à son but(2). Les Italiens estiment beaucoup cette version interprétative des deux principaux satiriques latins ; mais ce qu'ils estiment bien plus encore, ce sont les notes et les dissertations très-savantes qui l'accompagnent. En effet, elles contiennent une foule de remarques curieuses et intéressantes, une multitude d'éclaircissements sur des usages anciens(3), l'explication d'un grand nombre d'inscriptions, dont plusieurs étaient publiées pour la première fois, etc. En un mot, c'est une mine de science et d'érudition, où les archéologues surtout ont pu et peuvent encore abondamment puiser. A l'occasion de l'édition de 1758, le *Journal étranger*, dans son numéro de juin 1760, a consacré près de trente pages à l'analyse de l'œuvre du comte Silvestri. Nous y renvoyons le lecteur.

B—L—U.

SILVIO (DOMINIQUE), doge de Venise de 1071 à 1084, et successeur de Dominique Consarini, fut un des bienfaiteurs de l'Église patriarcale de Grado. Il donna des secours aux Grecs contre Robert Guiscard ; mais sa flotte ayant été défaite, en 1084, il fut déposé par les intrigues de Vital Faladro qui lui fut substitué. S. S—I.

(2) Voyez sa *Prefazione alle satire di Persio* : elle est en vers, comme celle qu'il a mise à la tête de Juvénal.

(3) Les usages antiques, expliqués par Silvestri, sont au nombre de plus de 170 ; les *Indice*, très-bien faits, en donnent la nomenclature, etc.

SILVIO (JEAN), peintre, né à Venise au commencement du XVI^e siècle, doit être regardé comme un des meilleurs artistes de l'école vénitienne. L'inspection de ses ouvrages fait supposer qu'il fut élève du Titien. On reconnaît surtout le caractère, le style et la couleur de ce maître dans la composition pleine d'élégance qu'il a peinte pour l'église de Piove di Sacco, dans la podesterie du Padouan. Elle représente *Saint Martin sur le siège épiscopal, ayant à ses côtés les apôtres saint Pierre et saint Paul*. Trois anges les accompagnent, deux soutiennent la crosse du prélat ; le troisième, sur les degrés du trône, joue de la lyre. Il est impossible de voir une figure plus gracieuse, et le Titien lui-même n'a rien de plus parfait que les deux autres pour le naturel et le goût. Ce tableau a été peint en 1532. Il existe un assez grand nombre de peintures du Silvio dans tout le Trévisan.

P—s.

SILVY (LOUIS), qu'on pourrait appeler le dernier solitaire de Port-Royal, naquit à Paris le 27 novembre 1760, d'une famille de magistrature, vouée probablement depuis long-temps aux opinions et aux traditions jansénistes. Son père était conseiller du roi et auditeur à la chambre des comptes ; il lui succéda dans cette charge. Plusieurs familles de la capitale avaient jadis une affection particulière pour les religieux de la congrégation de Saint-Maur, moins encore par vénération pour la science qu'on voyait fleurir dans cette corporation que par sympathie pour les opinions religieuses qui y dominaient. Ce fut nous en sommes persuadé, ce motif qui déterminait les parents du jeune Silvy à mettre son instruction sous la direction de Dom Deforis,

bénédictin des Blancs-Manteaux, savant laborieux, régulier, mais entaché malheureusement des idées nouvelles. Quand même Silvy n'aurait pas puisé à la maison paternelle les idées jansénistes dont il devint si chaud partisan, le commerce du bénédictin vénéré eût suffi pour y porter son âme ardente (1). Il prit, sous la conduite de D. Deforis, des sentiments chrétiens, reçut une éducation austère et une instruction remarquable sous le rapport des connaissances religieuses. Il aida même son maître pour l'édition systématique des œuvres de Bossuet, que Lequeux avait commencée. Peut-être dut-il à l'exemple et aux leçons de D. Deforis l'avantage de ne pas donner dans les principes et dans les erreurs de la révolution, où ses idées jansénistes devaient pourtant naturellement et logiquement l'entraîner. Nous croyons qu'il fut tout-à-fait opposé à l'église constitutionnelle. Les changements arrivés dans l'État le privèrent de sa charge; il eut sa part des dangers que couraient dans ce temps tous les honnêtes gens et surtout ceux qui possédaient quelque fortune. Alors, en homme religieux et rési-

gné aux décrets de la Providence, Silvy, comme il le fit toujours depuis, consacra son temps à l'étude de la religion et aux œuvres de la charité. Il était secondé et devancé dans cette pratique de la bienfaisance par une femme qui partageait tous ses sentiments, et qui l'autorisa même à vendre ses bijoux pour soulager les pauvres. Cette femme, qu'il avait épousée avant le temps de la Terreur, était Rosalie-Thérèse Boudet, d'une famille bourgeoise, engagée aussi dans la magistrature et également dans les opinions janséniennes. Elle était beaucoup plus jeune que lui, et cependant il la perdit au bout de quelques années d'une union heureuse; elle mourut en 1809, à peine âgée de trente-deux ans. Membre et secrétaire de la fabrique de Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, Silvy ne se bornait pas à cette fonction pieuse et charitable; il était en même temps commissaire des pauvres; il se livrait aussi à des études et à des lectures sérieuses, ayant spécialement pour objet les matières ecclésiastiques. Plus conséquent à ses principes que d'autres laïques, qu'on a vus, en petit nombre, se passionner, par esprit de parti, en ces derniers temps, pour des études du même genre, Silvy menait la vie d'un pénitent et d'un solitaire, récitait tous les jours l'office de l'Église, jeûnait tous les vendredis, et, jusque dans ses dernières années, couchait sur une simple paille. Nous l'avons vu presque octogénaire se rendre à la métropole, en hiver, pour assister aux matines des chanoines, qui se célébraient à sept heures du matin, avant que l'archevêque, M. Affre, eût supprimé une partie de l'office canonial, au grand déplai-

(1) On sait que M. Silvestre de Sacy puisa aussi dans la fréquentation de Saint-Germain-des-Prés et la conversation de dom Berthereau un attachement au jansénisme dont il ne se défit jamais entièrement. Puisque nous rappelons son nom dans cette circonstance, nous émettrons ici une opinion qui n'a pas d'autre poids qu'une conjecture, mais que nous croyons fondée. On a écrit que le célèbre solitaire Isaac Le Maître, traducteur de la Bible, etc., avait reçu le surnom de Sacy, qui le distinguait de ses frères, de la décomposition de son prénom Isaac. Nous croyons que les parents du jeune Sylvestre (Antoine-Isaac) lui donnèrent aussi le surnom de Sacy (Saci) de l'anagramme de son prénom Isaac, en souvenir du fameux solitaire de Port-Royal.

sir des chanoines les plus réguliers et des pieux catholiques. Comme tous les jansénistes, il gémissait sur ce qu'ils appellent les maux de l'Église. Dans ses principes de rigorisme il s'affligeait aussi, et avec plus de raison, sur les maux réels, sur le peu de discernement que le très-grand nombre des prêtres apporte dans l'admission aux sacrements; du peu de foi manifestée dans leur administration, faite, trop souvent, sans gravité; de la précipitation et de la routine dans la célébration de la sainte messe. Port-Royal lui arrachait des soupirs moins légitimes; le souvenir de cette maison était vivement gravé dans son âme. Au mois d'octobre de l'année 1809, année centenaire de la dispersion des religieuses, Silvy, en compagnie de nombreux pèlerins, alla visiter les ruines de ce monastère, et là, il aura sans doute donné cours à sa verve et à sa douleur. Une autre époque, celle du 8 septembre 1813, centième anniversaire de la bulle *Unigenitus*, donnée par Clément XI contre les erreurs du livre de Quesnel, anima le zèle de Silvy, partisan et apologiste des appelants, et lui fournit l'occasion d'une scène fanatique et ridicule. Dans une réunion d'amis jansénistes il prononça trois discours; dans les deux premiers, il dévoila à sa façon les moyens à l'aide desquels ce décret avait obtenu ce qu'il appelait une apparence d'approbation générale. Il avait, après cent autres depuis un siècle, un tableau bien pathétique à faire sur les infortunes de tant de récalcitrants, qui avaient préféré une vie errante à l'obéissance à l'Église. Ce n'est pas que tous, dans cette existence nomade, aient été trop malheureux chez leurs adeptes; mais que de

belles phrases à faire! Dans son troisième discours, qui a été imprimé depuis, il saluait, comme tous les fanatiques de son bord, l'entrée prochaine des enfants d'Israël dans le sein de l'Église. Une des folies de Bonaparte avait été d'amener à Paris les archives du Vatican; Silvy obtint de les consulter, et ses soins furent d'y chercher quelque chose contre les jésuites. Avec quelle sainte indignation vit-il que ces religieux, et le *doucereux Fénelon avec eux*, avaient soufflé le feu de la persécution contre les *prétendus jansénistes*! Que de belles choses n'y trouva-t-il pas contre l'odieuse bulle *Unigenitus*! Il puisa, copia, collationna, dit-on, quelques pièces dont ses *co-religionnaires* promettent ou menacent d'enrichir un jour la littérature, la diplomatie et l'histoire. Peu de temps après il commença pourtant à écrire, à publier quelques opuscules, toujours dans le sens de ses affections et de ses préoccupations. Ainsi, on le vit prendre le parti de quelques jansénistes du diocèse de Lyon, à qui leurs actes de schisme attiraient des désagréments; attaquer, comme nous l'avons dit nous-même à l'article PICOT, les mémoires ecclésiastiques de cet auteur. Silvy faisait un plus juste et plus digne usage de ses bons desirs et de son zèle en cherchant à combattre l'incrédulité par d'énergiques protestations contre les nouvelles éditions des œuvres de Voltaire et de Rousseau, et au sujet du nouveau fronton de l'ancienne église Sainte-Geneviève. Mais ce qui souleva surtout son indignation fut le rétablissement des jésuites en France. Quel affreux spectacle pour Silvy qui tant de fois avait béni leur suppression et les regardait comme

anéantis pour toujours! Il mit tout en œuvre pour offrir aux yeux de la génération actuelle les couleurs dont on les peignait jadis. Le fameux Martin (*voy. ce nom, LXXIII, 246*) vint dans les premiers temps de la Restauration donner un supplément d'espérance à tous ceux qui se nourrissaient de chimères. Silvy fut une des premières et des principales dupes de ce fourbe; il le reçut chez lui, et, voyant l'œuvre de Dieu dans les prétendues révélations de cet homme (2), il se donna le mérite de les publier; peu s'en fallut, à cette occasion, qu'il n'encourût la peine de la prison en police correctionnelle, où il avait été traduit. Bien entendu qu'en publiant les révélations de Martin, Silvy chercha encore à servir son parti de prédilection, au moins d'une manière indirecte, et l'on put soupçonner que le jansénisme était le mobile de cette œuvre. Nous donnons en note une preuve de ce fait peu important, mais qui mérite d'être connue. Ce genre avait d'ailleurs une sorte d'at-

(2) Silvy est resté persuadé jusqu'à la fin du surnatuel des communications dont se flattait Martin, et il nous dit un jour à Port-Royal que cet homme avait fait comme Jeanne d'Arc, et avait dépassé sa mission. Quand la publication des *Révélation*s excita les conversations et les commentaires, nous, très-jeune alors, basions notre incrédulité sur quelques points dont l'un était les communions peu fréquentes de cet homme préféré de Dieu. Un prêtre émigré, et qui n'est rentré en France que depuis cette époque, nous dit qu'en Angleterre les catholiques avaient soupçonné, en voyant le contenu de ce recueil, qu'il était une invention et une tactique des jansénistes. Assurément, ce prêtre et ceux qui avec lui portaient ce jugement plus ou moins fondé ne savaient pas que Silvy en était l'éditeur. Martin sentit plus tard le tort que ferait à son affaire cette alliance avec les jansénistes, et osa nier qu'il eût eu des rapports avec eux. Martin mentait, et Silvy nous a dit à nous-même que Martin avait logé chez lui.

trait pour Silvy, et son œuvre la plus volumineuse, celle qu'il a intitulée: *Extraits des discours de piété* et donnée en cinq volumes (1822), n'est que le fruit des improvisations d'une dévote du parti, nommée mademoiselle Fronteau. Il pensait que c'était peut-être la partie la plus merveilleuse de cette série de miracles qui, suivant lui, ont signalé plus de la moitié du dix-huitième siècle. Les instruments de cette œuvre étaient tous réunis dans une pensée principale, qui était d'exhorter les fidèles de ce dernier temps à la pénitence (idée toujours excellente), et d'appeler à grands cris l'avènement du prophète Élie, dont on peut dire qu'ils furent les hérants. Les pauvres jansénistes n'ont plus d'autre espérance, et Silvy, pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie, faisait de cette œuvre l'un des principaux objets de son attention; il y attachait une grande importance et allait jusqu'à se faire un mérite devant Dieu de la publication de ces volumes pleins de discours fanatiques. Son bon sens naturel lui faisait pourtant voir, comme il l'avait découvert à quelques autres de son parti, que le phénomène de cet avènement d'Élie était bien nuageux. Héroïquement généreux dans ses actes de charité, Silvy, le jour même, où, en l'année 1824, il perdit sa mère presque centenaire, disposa par testament, en faveur des pauvres, d'une portion notable de la fortune qu'elle lui laissait. Peu après il se désista de l'usufruit des biens de sa femme. Nous voulons signaler aussi dans Silvy une disposition trop rare et trop louable pour n'être pas connue. Il portait la délicatesse de conscience jusqu'à rechercher l'origine des biens qui lui étaient

échus par succession, dans la crainte qu'ils ne fussent pas tous des fruits de justice, et tâchait de réparer par des dons et des offrandes les fautes dont certains membres de sa famille avaient pu, suivant lui, se charger devant Dieu dans des circonstances à lui connues. Il eut notamment la pensée de faire quelques legs à la paroisse Saint-Eustache, où trois de ses parents s'étaient succédé comme curés, craignant, disait-il, qu'il n'y eût dans cette succession à une même charge ecclésiastique de trois hommes d'une même famille et du même nom quelque chose de contraire aux règles canoniques. Néanmoins, il n'en est point fait mention dans son testament; peut-être a-t-il rempli cette intention de son vivant, car il voulait, comme il le répétait souvent, se dépouiller de ses biens de son vivant, et ne pas attendre que la mort l'y forcât. Il avait à cœur une chose qui, étant réalisée, lui fut fort agréable, ainsi qu'à tout le parti. En 1826, il devint locataire des ruines de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs; peu de temps après il s'empressa d'acquérir cette propriété et quelques dépendances. Il se félicitait de cette acquisition, car, « *sans cela*, disait-il à l'un de nos amis, *la maison serait tombée en de bien mauvaises mains!* — Et quelles mains donc? — Celle de M. l'évêque de ***. » Il chercha bientôt un moyen de perpétuer dans la contrée les principes qui lui étaient si chers, en établissant des écoles pour les enfants. Ainsi, en 1829, il fonda une école de garçons en la paroisse Saint-Lambert, et la donna aux frères dits de Saint-Antoine. Il fit la même chose, en 1835, à Magny, commune sur laquelle se trouvent si-

tuées les ruines de Port-Royal. Dans ces deux localités, il établit aussi des écoles distinctes pour les jeunes filles. Il ne borna pas là ses œuvres de bienfaisance; il concourut à payer la pension de quelques enfants pauvres et orphelins, secourut des vieillards et aida à orner les églises. Par suite d'une heureuse habitude dans les familles chrétiennes qui ont gardé les mœurs patriarcales, habitude trop rare de nos jours, Silvy, à Port-Royal, réunissait près de lui, matin et soir, les ouvriers et les domestiques qu'il employait, et faisait avec eux la prière et des lectures de piété. Il leur prêchait aussi la nécessité, pour les chrétiens de toutes les classes, de cesser les travaux manuels les dimanches et fêtes. Il passait la belle saison à son cher Port-Royal, et y avait commencé des travaux de réparation et d'assainissement. Pour perpétuer le souvenir topographique de l'église de l'abbaye, dont au reste il existe plusieurs gravures, il fit construire un oratoire à la place qu'avait occupée l'autel principal et le chœur du chapelain. Dans cet oratoire simple et modeste, on voit le portrait du *grand* Arnauld et des vers à sa louange, etc.; le chœur des religieuses et les subdivisions de la nef en bas-côtés sont tracés par des peupliers plantés en ordre (3). Ces lieux, ravivés par Silvy, étaient et sont encore visités par les dévots zélés du

(3) Depuis que ceci est écrit, les *Frères de Saint-Antoine*, dits aussi *Tabourins*, héritiers de Port-Royal, que Silvy avait cédé moyennant un viager, ont fait transporter ailleurs les tableaux de l'oratoire et restaurer largement la maison de Silvy. Le duc de Luyne a fait aussi pratiquer des fouilles dans le chœur des religieuses, ce qui a changé ce que nous disons dans cet article de la disposition des lieux.

parti qui y vont en pèlerinage (il y a même un volume publié *ad hoc* par l'abbé Gazagne). Les frères de Saint-Antoine, à l'époque de leurs vacances, y raniment leur piété en récitant l'office des saintes reliques; les ardents d'Argenteuil y viennent prier avec plus de simplicité et de courage. Un des ouvriers du lieu nous répétait ce qu'il avait entendu dire à Silvy, édifié du zèle et de la pénitence de ces bonnes gens : *Eh bien ! le curé d'Argenteuil prêche-t-il toujours contre les jansénistes ?* Les souvenirs de Port-Royal attirent aussi dans ces lieux et aux Granges des pèlerins d'un autre genre. Nous avons nous-même visité plusieurs fois ces ruines célèbres, et, lors de notre premier voyage, nous fûmes reçu par Silvy, qui nous témoigna une politesse mêlée de méfiance et de curiosité, méfiance ou réserve que notre caractère de prêtre sembla augmenter quand il le connut. Nous vîmes, dans la maison qu'il a fait construire, la chambre principale toute pleine de souvenirs jansénistes, au point qu'on eût pu deviner et l'homme et le lieu (4). Dans un coin de cette chambre en désordre on voyait dans une châsse en buste en cire, représentant la mère Angélique avec le costume de son ordre; sur la table et les meubles, de petits imprimés, contenant des extraits de gémissements ou discours sur Port-Royal, et surtout des

(4) A Paris, Silvy avait aussi donné une preuve saillante de son admiration fanatique pour tout ce qui tenait, de près ou de loin, à Port-Royal et à son parti. De concert avec M. Jarry, avocat, qui est possesseur ou locataire de la maison qu'habitait le diacre Paris, rue des Bourguignons, au faubourg Saint-Marceau, il a établi dans cette maison un musée composé d'objets qui ont été à Port-Royal, ou qui ont appartenu aux célèbres amis de la vérité, etc., et des reliques des saints jansénistes.

gémissements d'une *demoiselle de compagnie*, qui n'est peut-être autre que cette demoiselle Fronteau, dont nous avons parlé ci-dessus. A l'entrée de la cour, à droite, on voit encore la maison habitée, dit-on, par S. Thibault, qui a été directeur des religieuses, primitivement dépendantes de l'abbaye de Savigni; puis une autre maison habitée par le fermier. Le reste de l'enclos n'avait pas encore excité le zèle de Silvy, et nous eûmes un jour quelque peine à retrouver dans la prairie la fontaine de la mère Angélique, cachée par l'herbe. Cette description et ces détails minutieux, que nous donnons à dessein, auront leur genre d'intérêt pour une certaine classe de lecteurs. Silvy nous dit qu'il avait pris ses précautions pour qu'à sa mort Port-Royal appartînt à des gens qui pussent l'apprécier. Nous soupçonnions, en faisant notre question, la disposition qu'en effet il a prise. Il habitait, à Paris, place Dauphine; mais depuis deux ans sa maison de Paris était rue Chanoinesse, et il était retenu à Port-Royal par ses infirmités et gardait la chambre; de là il jetait les yeux sur la croix qu'il avait fait relever dans l'ancien cimetière des religieuses (le préau du cloître) et demandait à Dieu quelque part des dons répandus, disait-il, avec tant de profusion dans le désert dont il contemplait les ruines. Parvenu à l'âge de quatre-vingt-six ans, Silvy mourut à Port-Royal le 12 juin 1847, et fut, suivant son désir exprimé par testament, inhumé dans le cimetière de Saint-Lambert, près des restes des anciens solitaires de Port-Royal. Une affluence considérable de jansénistes et de pauvres, etc. assistait à son convoi. Outre les cinq volumes dont nous avons parlé et qui sont le plus étendu de

ses ouvrages, Silvy en a publié plusieurs autres. Nous connaissons les suivants : I. *La vérité de l'histoire ecclésiastique rétablie par les monuments authentiques, contre le système d'un livre intitulé : Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle, par M. S***, ancien magistrat*, Paris, décembre 1814, in-8°. Il faut que Silvy ait eu fort à cœur de répondre, car sa brochure ne devait plus avoir le charme de la nouveauté contre des mémoires que Picot avait publiés en 1806; ce ne fut qu'en 1816 que parut la seconde édition. II. *Première lettre à l'auteur des Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle. Cette lettre peut servir d'avis aux souscripteurs de cet ouvrage et aux abonnés du journal du même auteur. On y a joint, etc., par M. S***, ancien magistrat*, Paris, 1815, br., in-8°. C'est un manifeste contre la 2^e édition et contre l'*Ami de la religion*. III. *Les véritables sentiments de Bossuet rétablis par les manuscrits originaux et autres témoignages irrécusables, en ce qui concerne un point historique très-important dont traite M. de Bausset, auteur de la vie de ce grand évêque*; Paris, 1815, in-8°. IV. *Les jésuites tels qu'ils ont été dans l'ordre politique, religieux et moral*, Paris, 1815, in-8°. V. *Du rétablissement des jésuites en France*, Paris, 1816, in-8°. VI. *Éclaircissement au sujet des dépêches du prince-régent de Portugal, concernant les jésuites, envoyées à son ministre à Rome*, Paris, 1816, in-8°. VII. *Les fidèles catholiques aux évêques et aux pasteurs de l'Église de France, au sujet des nouvelles éditions des œuvres de Voltaire et Rousseau*, Paris, 1817, in-8°. VIII. *Relation concernant les événements*

qui sont arrivés à un laboureur de la Beauce dans les premiers mois de 1816, Paris, 1817, in-8°. IX. *Henri IV et les jésuites*, suivi d'une *Dissertation sur la foi qui est due au témoignage de Pascal dans ses Lettres provinciales*, Paris, 1818, in-8°. X. *Avis important sur les nouveaux écrits des modernes ultramontains et des apologistes d'une société renaisante*, Paris, 1818. XI. *Difficulté capitale, proposée à M. l'abbé Frayssinous au sujet de son livre intitulé : Les vrais principes de l'église gallicane*, Paris, 1818, in-8°. XII. *Plainte en calomnie et diffamation contre un journaliste qui se qualifie l'Ami de la Religion et du Roi, où l'on éclaircit un point historique concernant le pape Grégoire VII et nos libertés gallicanes*, avec une *Observation sur l'importance et le fondement des quatre articles du clergé de 1682 contre le système des gallicans d'opinion*, par M. Silvy, ancien magistrat, Paris, 1818, in-8°. XIII. *Discours sur les promesses renfermées dans les Écritures et qui concernent le peuple d'Israël*, Paris, 1818, in-8°. XIV. *Quelques réflexions d'un vieux croyant catholique sur le changement des sculptures, emblèmes et figures faits au frontispice du Panthéon, ci-devant l'église de Sainte-Geneviève*, 1818. XV. *Articles relatifs à la religion*, extraits du *Journal du Commerce*, dans les premiers mois de l'an 1818 (du 4 janvier au 4 novembre), Paris, 1818, in-8°. On lit, à la fin de cette brochure : « Je certifie que les articles ci-dessus sont fidèlement extraits du *Journal du Commerce*. Le cardinal de LA LUZERNE. » On voit combien la plume de Silvy fut féconde en cette année; il est vrai que ses publications n'étaient que des brochures. XVI. *Doléances et*

pétitions des fidèles persécutés dans le diocèse de Lyon aux honorables membres de la chambre des pairs et de celle des députés, où l'on fait voir une foule d'actes de schisme qui s'exercent depuis quinze ans dans un grand nombre de paroisses du diocèse de Lyon, etc., Paris, 1819, in-8°. XVII. *Réponse à l'Ami de la religion des jésuites*, où l'on expose les causes véritables de leur suppression, d'après le bref de Clément XIV, qui les a abolis, et d'après une lettre officielle du cardinal de Bernis, que l'on oppose à la bulle de Pie VII qui les a rétablis, par M. S***, ancien magistrat, Paris, 1819, in-8°. XVIII. *Réponse à l'apologiste des ultramontains, qui se dit l'Ami de la religion et du roi*, où l'on démontre, par des pièces authentiques, que l'on n'a pas cessé de maintenir au delà des monts la doctrine contraire au premier de nos quatre articles, rempart de nos libertés gallicanes, par M. S***, ancien magistrat, Paris, 1819, in-8°. XIX. *Eclaircissements* de plusieurs faits relatifs à la persécution qui a lieu dans une partie du diocèse de Lyon, extrait de la *Chronique religieuse*, Paris, 1820, in-8°. XX. *Relation des faits miraculeux* concernant la vénérable mère Emmerich, religieuse du couvent des Augustines de Dulmen en Westphalie, avec les témoignages qui constatent ces faits, subsistants depuis plusieurs années, Paris, 1820, in-8°. XXI. M. S***, ancien magistrat, à l'auteur de l'écrit intitulé : *Le passé et l'avenir expliqués par des événements extraordinaires arrivés à Thomas Martin, labourcur de la Beauce*, in-8°. C'est une suite et défense des opinions insérées dans l'ouvrage cité ci-dessus sous le numéro VIII, et dont Silvy donna une nouvelle

édition en novembre 1830, puis une troisième en janvier 1831. Dans cette suite, Silvy se justifie mal du reproche qu'on lui avait fait d'avoir publié cette *Relation*, malgré sa promesse de ne pas le faire. Presque tous ces ouvrages ont été imprimés par A. Égron, qui semblait être l'imprimeur du parti et qui en professait les opinions. On peut encore attribuer à Silvy d'autres publications de ce genre, par exemple les *Observations sur les calomnies que l'on a répandues et qu'on renouvelle encore de nos jours contre le monastère et l'école de Port-Royal, où l'on répond*, etc., brochure in-12 de 18 pages, imprimée aussi par A. Égron; *Remède unique aux maux de l'Eglise et de l'État*, par un curé de campagne, Paris, 1816; 4^e édit., 1817, in-12. Suivant Barbier (*Dict. des anonymes*), cet écrit aurait pour auteur un M. Jacquemont, et Silvy n'en serait que l'éditeur. On a encore de lui : *Éloge de M. l'abbé Hautefage*, ancien chanoine d'Auxerre, prononcé dans une réunion de ses amis et de ses élèves, Paris, 1816, in-8°. Ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, il avait aidé D. Deforis dans son travail pour l'édition des *OEuvres de Bossuet*, commencée par Lequeux, et que ce bénédictin était chargé de continuer. Les tables du 13^e et du 14^e volume avaient été dressées par Silvy; elles n'ont point été imprimées. Silvy chérissait fort la société des instituteurs dite des *frères de Saint-Antoine*, et qui s'appelait elle-même des *écoles chrétiennes* (5). Il lui

(5) Cette société de frères, établie pour l'enseignement primaire, est peu connue. L'auteur de cet article leur consacra un chapitre dans le supplément à l'*Histoire des ordres monastiques*, par le P. Hélyot, dont il donne une nouvelle édition augmentée, et dont les premiers volumes viennent de paraître.

a laissé le domaine de Port-Royal, ce qui aidera à soutenir le parti et cette société enseignante, car nous croyons les fonds de la *boîte à Pèrette* si bas actuellement, que nous attribuons au manque de ressources la vente de la bibliothèque que fit cette association il y a peu d'années (6). Par reconnaissance et par sympathie, le frère *** a consacré un éloge historique à Silvy dans la *Revue ecclésiastique*, journal mensuel auquel il donnait, ainsi qu'un ou deux de ses confrères, son concours sous la direction de M. R***, etc., et dont il était principal rédacteur (7). Silvy prenait grand intérêt à cette *Revue*, et gémissait sans doute de ce que son grand âge le privait d'y travailler, quoique nous croyions qu'il y a eu part dans les commencements. Ses forces ne lui laissaient plus, depuis quelques années, la consolation de se rendre avec les jansénistes à la procession en mémoire de la guérison de madame Lafosse. qui se fait encore, le croirait-on, tous les ans, à Sainte-Marguerite! S'il était possible de supprimer les jansénistes de bonne foi, on mettrait à leur tête Silvy, dont les vertus privées, le zèle, les bons sentiments chrétiens étaient dignes d'une meilleure cause. B—D—E.

SIMÉON (JOSEPH-SEXTIUS), juriconsulte, naquit à Aix, en Provence, le 8 mai 1717, d'une famille du barreau, fut reçu avocat au parlement le 17 juin 1737, et ne tarda pas à se faire remarquer par de nombreux

succès, qui lui valurent, en 1748, la chaire de droit à l'université d'Aix. Il fut ensuite nommé, en 1754, syndic de la noblesse. En 1764 et 1765, il remplit la charge d'assesseur d'Aix et procureur du pays de Provence, et le 8 janvier 1782 il fut reçu secrétaire du roi en la chancellerie pour le parlement de Provence, fonction dans laquelle il montra autant de zèle que de capacité, tout en continuant d'exercer la profession d'avocat, où il se créa une grande renommée, grâce à un beau talent oratoire et à une connaissance approfondie des lois. D'une probité, d'une aménité parfaites, il jouissait de l'estime publique, lorsque la mort le frappa le 6 avril 1788. L'avocat Alphéran et M. de Montmeyan prononcèrent à cette occasion de touchantes paroles au parlement. Sa fille aînée avait épousé M. Portalis. Son second fils, Pierre-Antoine Siméon, mourut capitaine du génie, le 20 septembre 1790. C—H—N.

SIMÉON (JOSEPH JÉRÔME), législateur et ministre d'État, fils aîné du précédent, né à Aix, le 30 sept. 1749, commença ses études dans sa ville natale, au collège des jésuites, et les termina à Paris, à celui du Plessis, où il eut pour professeur l'abbé Marie, depuis sous-précepteur des ducs d'Angoulême et de Berry. Destiné à suivre la même carrière que son père, il revint à Aix faire son droit, et à vingt ans il fut reçu avocat. Son début fut brillant et il devint, en quelque façon, l'émule de son père, auquel on l'adjoignit, avec survivance, dans sa chaire de droit. Assesseur et procureur de 1782 à 1784, il se distingua par une rare capacité. Son administration fut ce qu'avaient été celles de son père et de son beau-frère Portalis, pleine d'habileté et

(6) Les frères de Saint-Autoine ou *Talbourins* ont établi un petit pensionnat d'instruction primaire à Port-Royal, en mai 1849.

(7) Cette *Revue*, qui avait peu d'abonnés et qui n'était qu'un apostolat janséniste, a cessé de paraître à la révolution de février 1848.

de prudence. Lorsque la révolution éclata, sans s'en déclarer l'adversaire, il ne s'en montra pas le partisan; mais quand la constitution civile du clergé fut décrétée, il refusa d'y prêter serment en sa qualité de professeur de droit. Les journées du 31 mai et du 2 juin 1793 et les excès des terroristes du Midi, en amenant la coalition de plusieurs départements, le forcèrent à sortir de la retraite où il s'était confiné. Élu membre de l'assemblée fédéraliste que les provinces insurgées voulurent opposer au despotisme conventionnel, il ne crut pas devoir accepter. Ses concitoyens l'ayant nommé plus tard procureur-syndic du département, il comprit qu'il ne lui était plus permis de se soustraire à cette marque de confiance. Tous ses efforts tendirent à tempérer les passions exaltées, à maintenir l'ordre au milieu du désordre. Dans une proclamation adressée aux Français, il disait : « Le peuple des Bouches-du Rhône, aussi indigné de l'anarchie qu'il l'avait été du despotisme, veut rendre à la République son unité, à la Convention son indépendance, à la nation le bonheur qu'elle est encore réduite à désirer après quatre ans de travaux, de sacrifices et d'épuisements. Si la souveraineté du peuple est son premier dogme, la nécessité et l'observance de la loi doivent être le second. Le respect des personnes et des propriétés est la base de sa foi politique; car, tout comme il n'y a pas de souveraineté sans obéissance, il n'y a point de pacte social sans garantie. » L'insurrection des départements du Midi ayant succombé, Siméon fut mis hors la loi. Il quitta Marseille la veille de l'entrée des troupes conventionnelles et se réfugia en Italie. Il habita Pise, Livourne, et après le 9

thermidor, amnistié par les décrets, il put rentrer en France. A peine arrivé à Marseille, les commissaires de la Convention, Isnard, Cadroy et Chambon, lui enjoignirent de reprendre les fonctions de procureur-syndic, *sous peine d'être réputé mauvais citoyen*. C'était une tâche bien difficile; il fallait arrêter la réaction, mettre un frein aux vengeances, calmer les esprits. Sa conduite, dans cette circonstance, suffirait pour honorer sa vie. Il y déploya une fermeté courageuse et parvint à arrêter de sanglantes représailles en dénonçant à l'indignation publique « *ces actes atroces de vengeance que la loi condamne,* » en reprochant « *aux ennemis et aux victimes du terrorisme d'imiter ce qu'ils avaient voulu punir et d'avoir aussi leurs massacres de septembre.* » Lors de la constitution de l'an III (1795), il fut élu député au conseil des Cinq-Cents. Il y avait dans le corps législatif deux partis fort distincts : le premier, composé d'esprits ardents, débris de la Convention, et qui avaient pris part à tous les excès, à tous les crimes de cette assemblée, voulait, à tout prix, la conservation de la République, dût-on y arriver par la violence et les massacres; le second était celui des hommes sages qui désiraient le rétablissement de l'ordre, lors même qu'un gouvernement monarchique en deviendrait la conséquence. Cette opinion compta naturellement Siméon pour un de ses défenseurs, avec Portalis, Pastoret, Murair, Boissy d'Anglas, Barbé-Marbois, etc. Dans la lutte animée qui s'engagea au milieu des conseils, Siméon parut toujours en première ligne sans tenir compte des périls auxquels pouvaient l'exposer ses principes modérés. Le 9 nov. 1795, il parla

sur les assassinats qui se commettaient dans le Midi, et accusa Fréron, commissaire du Directoire, d'y entretenir l'agitation par des mesures acerbes. Son discours fit sensation, et dès ce moment il devint l'objet des attaques de la presse révolutionnaire. Dans une adresse des jacobins de Toulon, on l'accusa de complicité dans la reddition de cette ville, puis d'émigration. Lors de la conspiration royaliste de La Villeurnoy, on trouva dans ses papiers une liste de futurs ministres de Louis XVIII où Siméon était désigné pour le ministère de la justice. Il lui fut aisé de prouver qu'il n'avait en aucune part à la formation de cette liste, et que son nom y avait été porté à son insu, comme ceux de plusieurs autres membres des conseils. Ce fut dans ce temps qu'il s'occupa de l'organisation judiciaire, où l'on peut dire qu'il apporta de grandes lumières, principalement sur la contrainte par corps, sur les successions, le jury, la liberté de la presse, le droit criminel, etc. Nous devons dire cependant que ce fut sur son rapport (26 oct. 1796) que le conseil des Cinq-Cents passa à l'ordre du jour, relativement au message du Directoire en faveur de l'infortuné Lesurques (*voy.* ce nom, LXXI, 420). Le discours que Siméon prononça contre le divorce, *ce mortel et terrible remède des mauvais mariages*, ainsi qu'il l'appelle, fut pour lui un véritable triomphe; Chénier et de Maistre l'ont loué d'un commun accord, comme un des plus beaux morceaux de l'éloquence parlementaire. Aux élections de l'an V (1797), le Directoire, pour écarter les électeurs royalistes, ayant proposé de leur faire prêter serment de haine à la royauté, Siméon s'y op-

posa vivement. Ainsi qu'on l'avait prévu, les élections furent partout faites sous l'influence des idées contre-révolutionnaires. Les deux cent cinquante députés nouveaux, tous animés de sentiments plus ou moins opposés aux principes de la révolution, furent de puissants auxiliaires pour le parti royaliste, déjà très-nombreux. On remarquait parmi eux les généraux Willot, Pichegru, et même plusieurs agents du Prétendant. Dès ce moment on ne garda plus de mesure, et chaque jour la tribune retentit d'attaques violentes contre le Directoire. Les conseils, surtout celui des Cinq-Cents, marchaient ouvertement dans ce sens. Dès le premier jour, Pichegru avait été élevé à la présidence, et Siméon nommé secrétaire. Un choix non moins significatif fut celui de Barthélemy comme membre du Directoire. La lutte devint très-vive; mais tandis que les conventionnels, dernier appui du système révolutionnaire, de concert avec les directeurs, se préparaient à tous les moyens de violence, leurs adversaires se bornaient à de stériles discours, à des phrases menaçantes et qui ne pouvaient qu'irriter et porter à la vengeance les cruels héritiers de Robespierre. Le 1^{er} fructidor (15 août 1797), Siméon fut nommé président, et le 18 éclatait le fameux coup d'état qui devait rejeter la France dans toutes les calamités de la révolution. La conduite du président dans cette journée mémorable fut digne et courageuse. Sans se laisser intimider par les baïonnettes, il somma les soldats d'Augereau (*voy.* ce nom, LVI, 550) de se retirer, puis il protesta par d'énergiques paroles contre cet odieux abus de la force. « La constitution, s'écrie-t-il, est vio-

« lée, la représentation nationale indignement outragée; je déclare que l'Assemblée est dissoute jusqu'à ce que les auteurs d'aussi criminels attentats soient punis. » A l'heure accoutumée des séances, il se présenta accompagné de quelques-uns de ses collègues; mais une charge de cavalerie les empêcha de pénétrer dans la salle. Alors il protesta de nouveau avec une admirable vigueur. Et s'étant retirés, lui et ses confrères n'eurent plus qu'à se soustraire aux lois d'exil et de déportation qui furent prononcées contre les plus fidèles représentants, contre les journalistes les plus courageux. Siméon réussit d'abord à se tenir caché; mais au commencement de 1799 un arrêté du Directoire ayant enjoint aux proscrits de se rendre à Oléron, sous peine de confiscation et même de mort, il voulut sauver sa famille de la ruine et se rendit dans cette île, ainsi que Boissy d'Anglas, Villaret-Joyeuse, Muraire, etc. Il y passa plus d'un an, s'occupant de travaux politiques et littéraires. Il y traduisit les *Odes* d'Horace et les *Nuits romaines* de Verri. La révolution du 18 brumaire, qui renversa une seconde fois la constitution qu'il avait si vainement essayé de soutenir, mit fin à cette proscription, et les déportés furent délivrés par un coup d'état à peu près pareil à celui qui les avait perdus. Le nouveau consul proposa à Siméon la préfecture de la Marne, qu'il refusa, sous prétexte de santé, mais en réalité pour ne pas exercer un pouvoir émanant de changements qu'il n'approuvait pas. Il consentit néanmoins peu de temps après à remplir les fonctions de substitut à la cour de cassation, qu'il quitta bientôt pour entrer au Tribunat, où il se sépara tout à

fait de l'opposition, et devint le défenseur le plus zélé de tous les projets de lois consulaires. C'est ainsi qu'il fut le rapporteur du concordat. Le travail qu'il fit sur cette grave question fut considéré comme un chef-d'œuvre de raison et de savoir. Siméon prit encore beaucoup de part à l'établissement du Code civil, tant en qualité de membre de la section législative qu'en celle de rapporteur sur plusieurs titres. Ce fut lui qui fut en quelque sorte l'intermédiaire entre le conseil d'État et le Tribunat, où il dirigea les discussions avec une habileté peu commune. Délégué ensuite pour le soutenir devant le corps législatif, il eut plus qu'aucun autre l'honneur d'associer son nom à ce monument. Lorsque enfin le premier consul voulut monter sur le trône impérial, Siméon fut encore celui qui porta la parole. On lui reprocha avec raison, en cette occasion, de n'avoir pas gardé assez de mesure envers la famille royale dont Bonaparte prenait la place. « Les catastrophes qui frappent les rois, dit-il, sont communes à leur famille, ainsi que l'étaient leur puissance et leur bonheur. L'incapacité qui abandonne leurs têtes à la foudre des révolutions s'étend sur leurs proches et ne permet pas de leur rendre ce timon échappé à des mains trop débilés. Il fallut qu'après les avoir repris, la Grande-Bretagne chassât les enfants de Charles I^{er}. Le retour d'une dyastie détronée, abattue par le malheur moins encore que par ses fautes, ne saurait convenir à une nation qui s'estime; il ne saurait y avoir de transaction sur une querelle aussi violemment débattue. » Malgré ces preuves de dévouement, le nouvel empereur lui préféra Fabre de

l'Aude, lorsque peu de temps après il fut porté comme candidat pour la présidence du Tribunal. Appelé ensuite au conseil d'État, Siméon y trouva encore beaucoup d'occasions de se distinguer. Napoléon, qui fut souvent à même de juger de sa capacité administrative, le choisit, en 1807, lorsqu'il créa le royaume de Westphalie, pour l'un des trois membres du conseil de régence, et quand Jérôme vint en prendre possession, il trouva tout fort bien établi. Siméon devint alors ministre de la justice et de l'intérieur. Il ne garda ce dernier portefeuille que quelques mois et fut en même temps président du conseil d'État. L'organisation civile et judiciaire de ce pays fut son ouvrage. Sans blesser les susceptibilités d'un peuple conquis, il se concilia l'estime de la population, malgré les exigences de Napoléon qui rendirent souvent sa position difficile (*voy.* PIGAULT-LEBRUN, LXXVII, 191). Le frère édifice de cette royauté ayant été renversé par les revers de 1813, Siméon revint en France, et sur sa demande il fut mis à la retraite. Il assista ainsi dans le silence à la chute de l'Empire. La Restauration ne pouvait le trouver indifférent, lui l'ancien partisan des principes monarchiques. Nommé d'abord préfet du département du Nord, il se rendit à Lille, et, dix mois après, il y recevait Louis XVIII en fugitif. Sa démission, qu'il adressa immédiatement à Napoléon, se croisa avec sa destitution. Envoyé par les Bouches-du-Rhône à la Chambre des représentants, il y siégea muet et passif durant les Cent-Jours. Après la seconde restauration, il fut fait conseiller d'État, et nommé député par le département du Var. Dans la chambre dite *introuva-*

ble, Siméon se rangea du côté de la minorité, c'est-à-dire parmi les partisans du ministère. En conséquence il se fit le défenseur des régicides et des conspirateurs du 20 mars dans la discussion sur la loi d'amnistie. « Ce n'est pas de sang que la France a soif, s'écria-t-il, c'est de tranquillité, de pardon, de sécurité. » Réélu après l'ordonnance du 5 septembre qui rendit le pouvoir au parti révolutionnaire, il joua un grand rôle dans la session de 1817, où il se montra un des plus chauds partisans du ministère Decazes. Lorsque M. Pasquier quitta la justice, on lui offrit ce portefeuille qu'il refusa. Le 7 mai 1819 il fut nommé inspecteur-général des écoles de droit, puis sous-secrétaire de la justice. Chargé des sceaux *par intérim*, quelques jours après, en l'absence de de Serre, à la formation du second ministère Richelieu, il accepta le département de l'intérieur à la place de M. Decazes. En présence des difficultés alors si compliquées, Siméon n'était certes pas l'homme qu'il fallait dans un tel poste, et l'on doit reconnaître qu'il ne s'y montra pas à la hauteur de la situation. Orateur froid et méthodique, impassible comme un magistrat, il ne se trouvait point à l'aise au milieu des bruyantes interruptions de l'opposition. Doué d'un incontestable talent, il manquait de cette vivacité d'esprit qui répond à tout par des réparties improvisées. Excellent pour rédiger un long rapport, pour préparer un beau discours, il ne comprenait pas une lutte parlementaire. Le cabinet Richelieu s'étant retiré le 14 décembre 1821, Siméon fut créé comte et ministre d'État, avec une dotation de 12,000 fr., selon l'usage de ce temps-là pour tous ceux qui sortaient des af-

fares. Il vint alors prendre place à la Chambre des pairs, dont le roi l'avait fait membre. Malgré son âge avancé, il participa encore d'une manière fort active aux travaux de cette assemblée, où il fit partie de plusieurs commissions et parla sur beaucoup de projets de lois. Très-assidu aux séances, il votait habituellement avec les appuis du ministère Pasquier, Portalis, etc. Il fut le rédacteur de la dernière adresse par laquelle la chambre haute désapprouva, dans des termes fort durs, la marche du gouvernement de Charles X. Après la révolution de juillet, il prêta sans difficulté le serment exigé de la pairie, et continua de prendre part à ses délibérations avec la même exactitude. Le 29 décembre 1832, il fut élu membre de l'académie des sciences morales. L'année suivante, bien qu'âgé de 88 ans, il reçut la première présidence de la cour des comptes, et il en remplit les fonctions avec une verve vraiment juvénile. A la mort de Barbé-Marbois, en 1838, il fit son oraison funèbre, et ce fut le dernier discours qu'il prononça à la tribune. Siméon mourut le 19 janvier 1842 dans sa quatre-vingt-treizième année. M. Mignet fit son éloge à l'Académie. Ce discours a été imprimé sous le titre de *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Siméon, lue à la séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques, le 25 mai 1844*. On a encore sur Siméon un discours prononcé par M. le comte Portalis, à la Chambre des pairs, le 10 mars 1843. Siméon était grand-cordon de la Légion d'Honneur et de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière. Il a laissé un fils dont l'article suit, et une fille ma-

riée au général de Launay, puis, en secondes noces, au général Lecki. — On a de lui : I. *Éloge de Henri IV, discours qui a concouru pour le prix de l'Académie de La Rochelle en 1768*, Aix, 1769, in-8° (il avait eu pour concurrents Laharpe et Gailhard; ce dernier obtint le prix). II. *Choix de discours et d'opinions*, Paris, 1824, in-8°. Ce recueil renferme trente-huit opinions et discours prononcés de 1795 à 1814, aux diverses législatures dont Siméon a fait partie. III. *Mémoire sur l'omnipotence du jury*, Paris, 1829, in-8°. (Extrait de la *Revue française*.) IV. *Mémoire sur le régime dotal et le régime en communauté dans le mariage*, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, dans les séances des 9 juillet et 20 août 1835, inséré dans le tome I^{er} du recueil des mémoires de cette académie, 1837. V. *Discours prononcé à l'occasion du décès de M. le marquis de Barbé-Marbois*, Chambre des pairs, séance du 17 janvier; Paris, 1838, in-8°. C—H—N.

SIMÉON (JOSEPH-BALTHAZAR), fils du précédent, naquit à Aix le 6 janvier 1781. Il était au collège de cette ville lorsque son père fut forcé de s'expatrier en 1793. Il reçut sa bénédiction par une lettre d'adieu fort touchante et qui fit sur lui une vive impression. Ses études, interrompues par le système de terreur et de vandalisme où la France se trouva plongée, ne furent reprises qu'après la chute de Robespierre. Il les termina à Paris lorsque son père y fut appelé par ses fonctions législatives, et aussitôt après il entra dans la carrière diplomatique. En janvier 1800, admis comme élève aux affaires étrangères, il fut attaché à la mission de Joseph Bonaparte au

congrès de Lunéville. Au mois d'août 1801 il accompagna le général Clarke en Toscane, comme secrétaire de légation, et y resta quinze mois en qualité de chargé d'affaires, pendant toute la durée de la fièvre jaune à Livourne. Au commencement de l'empire il fut nommé premier secrétaire d'ambassade à Rome sous le cardinal Fesch, puis envoyé à Stuttgart avec le titre de chargé d'affaires. Lorsque son père devint un des régents du royaume de Westphalie, il passa au service de ce nouvel État et alla représenter Jérôme Bonaparte à Berlin; la nullité de son influence vint alors plus de sa position que de lui-même. Dans ce poste comme dans ceux qu'il remplissait successivement à Francfort, à Darmstadt et à Dresde, ses instructions se bornèrent à soutenir la politique impériale et à n'agir à la remorque, pour ainsi dire, que des agents de Napoléon, ce qui réduisait son rôle à une affaire de forme et d'étiquette. Néanmoins il sut, malgré la nullité de ses fonctions, se faire remarquer et estimer dans les différentes cours où il résida. Il se trouvait à Dresde depuis 1810 lorsque les revers de l'armée française amenèrent les alliés jusque sous les murs de cette ville. Il y resta enfermé durant le siège et n'en sortit qu'après la capitulation; il revint alors en France, et depuis ce moment jusqu'à la seconde rentrée des Bourbons il vécut dans la retraite. En juillet 1815 il fut appelé à la préfecture du Var. Son administration, en présence de l'occupation étrangère, fut empreinte d'une grande dignité; on le vit résister aux exigences des Autrichiens, et par sa fermeté contribuer à la courageuse résolution des habitants d'Antibes; il se refusa constamment, malgré les

menaces et les garnisaires, à fournir aux étrangers des approvisionnements et de l'argent. Les passions politiques, si ardentes dans ce pays, trouvèrent en lui un conciliateur d'un caractère aussi doux que calme, se prêtant à tous les devoirs de cette position difficile; et il fut assez heureux pour maintenir une parfaite tranquillité. Pendant les trois années qu'il passa à Draguignan, il s'occupa d'une manière toute particulière d'objets d'utilité publique. Nommé préfet du Doubs en mai 1818, il venait à peine d'arriver à Besançon lorsqu'une nouvelle ordonnance le désigna pour la préfecture du Pas-de-Calais. Il demeura six ans à Arras. En 1820 il reçut le titre honorifique de gentilhomme de la chambre du roi. Révoqué le 1^{er} septembre 1824 par M. Corbière, comme n'appartenant pas assez par ses opinions au système de la nouvelle administration, il eut la satisfaction de voir sa retraite entourée d'unanimes regrets. Pendant quatre ans il resta tout à fait en dehors des affaires publiques, se livrant entièrement à sa passion pour les arts. Il peignait et gravait très-bien à l'eau-forte. Lié depuis son enfance avec le peintre Granet et le comte de Forbin, il aimait à se rappeler qu'ils avaient suivi tous trois les leçons d'un même maître. Il compléta alors des collections remarquables de tableaux, de gravures, de médailles et une belle bibliothèque. À l'avènement du ministère Martignac (janvier 1828), Siméon reçut la direction des beaux-arts au ministère de l'intérieur. Aucune place ne pouvait mieux lui convenir; il était là dans son élément. Sa bienveillance pour les artistes ne laissa échapper aucune occasion de leur être utile. Il fut alors élu membre de

l'Académie des beaux-arts, témoignage des sympathies qu'il s'était acquises ; il était déjà membre de la Société des antiquaires de France. Cependant il faut reconnaître que ses rapports avec les gens de lettres furent loin d'avoir un caractère aussi bienveillant ; il fut souvent en dissidence avec les écrivains dont l'esprit politique était peu favorable à la Restauration. Maître des requêtes depuis 1821, il fut nommé conseiller d'État en service extraordinaire. Il quitta cette direction lorsque le ministère qui la lui avait confiée fit place à celui du prince de Polignac (août 1829) ; mais il resta au conseil d'État et continua d'en faire partie après la révolution de juillet, à laquelle il n'hésita pas à donner son adhésion. En sept. 1835 il fut appelé à la Chambre des pairs, où il prit une part active aux discussions. Il remplit plusieurs fois les fonctions de rapporteur, notamment sur la loi de la propriété littéraire. En 1842 sa santé l'obligea de demander sa retraite de conseiller d'État. Les médecins lui ayant prescrit d'aller passer une année en Italie, il partit au milieu de l'été de 1845 et ne revint qu'en juin 1846. Deux mois après, à la fin d'août, il se rendit à Dieppe pour prendre les bains de mer, et il y mourut le 14 sept. Il était commandeur de la Légion d'Honneur ainsi que des ordres de Hesse-Darmstadt et des Guelphes de Hanovre. Son fils, le comte Henri Siméon, était député et directeur-général des tabacs avant la révolution de février 1848 ; sa fille a épousé le baron Rivière, ancien receveur des finances à Lyon. On a du comte Jos.-Balth. Siméon : I *Notice sur les usages et le langage des habitants du Haut-Pont, faubourg de Saint-Omer,*

Paris, 1821, in-8° (extraite du t. III des Mémoires de la Société des antiquaires de France). II. *Rapport fait à la Chambre des pairs* dans la séance du 25 avril 1836, au nom d'une commission spéciale, chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 4,620,000 fr., pour subvention aux fonds de retraite du département des finances. Paris, 1836, in-8°. III. *Rapport fait à la Chambre des pairs* dans la séance du 10 juin 1836, etc., sur le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour l'achèvement de cinq monuments de la capitale, Paris, 1836, in-8°. On a encore de Siméon l'*Éloge du baron de Morogues*, prononcé à la Chambre des pairs, et une *Notice sur le comte de Forbin*, lue à l'Académie des beaux-arts. C—H—N.

SIMMER (FRANÇOIS-MARTIN-VALENTIN), général français, était né le 7 août 1774. A dix-sept ans, il s'enrôla comme volontaire, et fit dans les armées du Nord la première guerre de la Révolution sous Dumouriez et Pichegru. En 1795, il prit part à la conquête de la Hollande, et devint capitaine. Après la bataille d'Eylau, (14 février 1807), il fut fait chef d'escadron en récompense de sa courageuse conduite ; puis, le 7 juillet suivant, officier de la Légion d'Honneur. Dans la même année, il remplit auprès du général Sébastiani, à Constantinople, une mission de confiance, afin de hâter la résistance des Turcs, qui devait amener une heureuse diversion. Il servit ensuite en Portugal, où il s'élança le premier à l'assaut d'Évora. Désigné pour faire partie de la fatale expédition de Russie, il y gagna le grade de général de brigade et le titre de baron. Le 4 mai 1813, il fut fait commandant de la Légion d'Honneur. Dans

la malheureuse campagne de France; il protégea la Champagne à la tête de la gendarmerie des départements envahis. Après la Restauration, il reçut le commandement du département du Puy-de-Dôme et la croix de Saint-Louis, ce qui ne l'empêcha pas, lorsqu'il apprit le débarquement de Napoléon, de se rendre à Lyon, avec les troupes qu'il commandait, pour se ranger sous ses drapeaux. Il fut bientôt récompensé de cette défection par un brevet de général de division, daté du 21 avril 1815. Il assista en cette qualité à la bataille de Waterloo, et eut sous ses ordres, à la fin de cette courte campagne, le deuxième corps d'armée, qu'il ramena sur la rive gauche de la Loire, et établit son quartier-général à Tours. Naturellement compris dans le licenciement, une ordonnance du roi du 1^{er} août 1815 annula sa récente promotion. Mis à la demi-solde, il se retira alors dans le Puy-de-Dôme; une décision ministérielle du 26 février 1816 lui enjoignit de se rendre au Mans pour y résider sous la surveillance des autorités. Cette rigueur fut de courte durée, et Simmer put revenir dans son pays. En 1828, il fut député par le Puy-de-Dôme en remplacement de l'abbé de Pradt, et se rangea du côté de l'extrême gauche, qu'il abandonna après la révolution de juillet pour se faire l'un des soutiens du ministère du 13 mars. Cependant les engagements qu'il prit dans sa profession de foi, aux élections de 1831, se ressentaient encore de l'esprit libéral; il est vrai qu'une fois à la Chambre il n'en remplit peut-être pas toutes les promesses; car il se jeta tout entier dans le juste-milieu. Aussi, en 1832, lui donna-t-on, à son arrivée à Cler-

mont, un charivari très-remarquable. Plus tard, il se glorifia, dans une lettre adressée aux journaux (28 mars 1834), d'avoir voté pour les lois d'association. Non réélu cette année, il le fut aux élections suivantes, et devint dès lors un des membres les plus passifs du centre, tout dévoué aux volontés ministérielles. Appelé au conseil-général de son département, il continua d'en faire partie jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Varennes-sur-Morges, près de Riom, le 28 juillet 1847. L'académicien Étienne, ancien député, était son neveu.

C—H—N.

SIMON, enfant chrétien, né à Trente, n'était âgé que de deux ans et quelques mois, quand il fut cruellement assassiné par des Juifs de cette ville, en 1474. Un médecin hébreu, nommé Tobie, l'ayant rencontré le soir, l'enleva et le conduisit dans une maison attenante à la synagogue. Là, on lui fit des incisions et on en tira le sang dont on se servit, dit-on, pour pétrir la pâte du pain azyme destiné à la pâque des Israélites. (*Voy. le Dictionnaire de Moréri*, dernière édition.) Le crime ayant été découvert, Tobie et ses complices furent tenaillés, déchiqués, brûlés, et la synagogue fut détruite (1). On honora depuis l'enfant comme un saint; on inscrivit son nom au martyrologe, et, en 1508, sa

(1) Pour quelques autres détails, consultez le *Nouveau Voyage d'Italie*, par Misson, t. 1^{er}, p. 151, édit. de 1731, La Haye, etc. Misson place l'enlèvement et le meurtre de Simon en 1276. C'est évidemment une erreur ou une faute d'impression, puisqu'il dit un peu plus loin que Sixte IV était pape alors. On a vu, à l'art. de ce pontife, que son exaltation n'eut lieu qu'en 1471. Tout ce que le voyageur rapporte de l'enfant massacré à Trente se retrouve dans le *Dictionnaire critique des reliques*, etc., par Colin de Plancy, III, 197.

fête fut fixée au 24 mars par l'autorité du saint-siège. Jean-Mathias Tyberinus (en italien Tiberini), médecin de Brescia, qui exerçait sa profession à Trente, ou du moins s'y trouvait lors du funeste événement, en écrivit la relation en forme de lettre adressée au sénat et au peuple de sa ville natale, et la fit imprimer sous ce titre : *Passio S. pueri Symonis*, in-4° goth. On lit à la fin : *Valete. Tridenti, secundo nonas aprilis M.CCCC.LXXV.* On peut voir dans le *Manuel du libraire* les détails intéressants que donne M. Brunet sur huit éditions de cet opuscule curieux, qui suivirent la première dans un court espace de temps. Celle de Trévis, *per Gerardum de Lisa, de Flandria*, contient une traduction en vers italiens. La plus complète fut imprimée à Trente, en 1476, par Hermann Schindeleyp. Elle est intitulée : *Historia completa... de passione et obitu beati pueri Simonis, innocentis martyris Tridentini*, in-4° goth. de 11 feuillets. (La première n'en avait que 4.) Le livre connu sous le nom de *Chronique de Nuremberg*, publié en 1483 (par Hartmann Schedel), parle du massacre de saint Simon, et l'on assure que la scène de son martyre était peinte dans une des salles de l'hôtel de ville de Francfort-sur-le-Mein. Jean Calphurnius (*voy.* ce nom, VI, 568), savant et poète de Brescia, décrivit ce martyr dans une pièce de vers latins jointe à l'édition de Catulle, Tibulle, etc., qu'il fit paraître à Vicence, en 1481. Le cardinal Quirini a fait réimprimer cette pièce dans le second volume de son *Specimen variæ literaturæ Brixianæ*. Pusculus (2), autre poète,

contemporain du précédent et, comme lui, né à Brescia, composa encore un poème héroïque sur le même sujet et sous le titre suivant : *Ubertini Pusculi Brixianensis Simonidos libri duo, sive poema heroicum de Simonis, pueri Tridentini a Judæis crudeliter necati, martyrio*, Augsburg, 1511, in-4°. Il y a, au commencement du volume, des hétéroasyllabes d'Othmar Luscinus. Des poètes plus modernes ont aussi lancé des imprécations contre les meurtriers de saint Simon. Nous ne citerons que le P. Jacques Balde, jésuite (*voy.* son *Épode* intitulée *Diræ*). Henschenius, continuateur de Bollaundus, a inséré dans les *Acta Sanctorum* du mois de mars tout ce qui concerne le martyr de Trente. Wagenseil et Jacques Basnage de Beauval ont nié l'assassinat de cet enfant ; mais un anonyme les a réfutés dans un ouvrage que Feller dit vraiment démonstratif, et qui a pour titre : *De cultu sancti Simonis, pueri Tridentini et martyris, apud Venetos*. Il se trouve dans le tome XLVIII de la *Raccolta d'opuscoli scientifici* du P. Calogera. Feller y renvoie le lecteur ainsi qu'au tome II de l'*Amplissima Collectio* de dom Martène, et au livre 1^{er} du *Traité de la béatification et de la canonisation*, par Benoît XIV. Tout le monde sait qu'à tort ou à raison les Juifs ont été accusés de plusieurs

Suivant Feller, il était né vers 1440, et il mourut vers 1542. D'après ces dates, il aurait vécu plus d'un siècle. Cela n'est pas impossible, mais cela n'est guère probable. Feller ajoute que Pusculo entendait fort bien les affaires, et qu'il fut employé par la république vénitienne dans plusieurs missions importantes. Bon helléniste, excellent latiniste, outre le poème dont nous parlons, il en avait composé un autre *sur la chute de Constantinople*, lequel n'a jamais vu le jour, n'ayant pas été terminé par l'auteur.

(2) En italien Pusculo ou plutôt Poscolo.

crimes du genre de celui dont il est question dans cet article. La *Table des Saints de France* mentionne trois enfants sacrifiés par des Hébreux : Guillaume, massacré à Paris ; Richard, crucifié à Pontoise, et un, dont elle ne dit pas le nom, également crucifié à Blois. En 1670, Raphaël Lévy, juif de Boulay, fut brûlé vif à Metz pour avoir immolé un enfant de trois ans du village de Glatigny. Quelques personnes ont soutenu que ce juif était mort innocent (3). Dans la savante *Histoire du parlement de Metz*, M. Michel, conseiller à la Cour d'appel de cette ville, a fait une analyse impartiale du procès de Raphaël Lévy. A cette occasion, il rapporte les faits que nous avons cités et un certain nombre d'autres, accompagnant le tout des réflexions les plus sensées et les plus judicieuses. Terminons en disant qu'il faut bien se garder d'admettre comme prouvés tous les attentats à la vie des enfants chrétiens, imputés aux Juifs dans différents siècles et chez différents peuples. Ceux qui, après un mûr examen, pourraient être reconnus vrais, ne devraient encore, à notre avis, être considérés que comme des actes d'un fanatisme individuel, que réprouvent les Israélites en général, et dont sans doute ils ont autant

(3) Après l'exécution de Lévy, on publia à Paris un *Abrégé du procès*, etc. Cet *Abrégé*, tout à fait hostile aux Juifs, a été attribué à Amelot de la Houssaye (voy. ce nom, II, 37). Il fut aussitôt réfuté par un *Factum servant de réponse*, etc., que l'on a cru du célèbre Richard Simon ; mais un bibliographe instruit, M. Duputel, prétend, d'après Osmond, que c'est au contraire Amelot qui est l'auteur du *Factum*, et que Simon n'a fait que le réimprimer dans sa *Bibliothèque critique*. En ce cas, l'auteur de l'*Abrégé* resterait inconnu. (Voy. le *Bulletin du bibliophile*, 5^e série, p. 28.)

d'horreur que nous, puisque ces actes sont entièrement contraires à leurs lois et aux principes de leur religion.

B—L—U.

SIMON DE CORDO, natif de Gênes, fut médecin du pape Nicolas IV et chapelain de Boniface VIII ; il rendit de véritables services à la matière médicale en cherchant à faire disparaître la confusion qu'avaient introduite l'incertitude et la variation de la nomenclature des Arabes. Il parcourut la Grèce et l'Orient pour examiner sur les lieux mêmes les plantes décrites par les auteurs ; malheureusement la connaissance des langues étrangères lui manquait ; il se borna à indiquer des ressemblances extérieures, et il tomba dans les rêveries les plus dénuées de sens, en s'efforçant d'établir les vertus pharmaceutiques des végétaux d'après de prétendues qualités élémentaires. L'écrit où il consigna de pareilles doctrines parut à Venise, 1507, in-folio ; il fut réimprimé à Lyon, en 1534, et descendit promptement dans un oubli d'où il ne mérite pas de sortir. B—N—T.

SIMON de la Vierge (le Père), né en Touraine vers 1638, entra dans l'ordre des Carmes où il remplit, à la satisfaction de ses supérieurs, diverses fonctions importantes. Doué de talents oratoires, il se fit de la réputation comme prédicateur. Ses sermons, remarquables par la piété et la doctrine, ne le sont pas moins par leurs divisions méthodiques, la clarté et la pureté du style ; mais on y trouve rarement une haute éloquence. Le P. Simon mourut à Paris, dans le couvent du Saint-Sacrement, le 26 décembre 1728, âgé de 90 ans. Il avait publié : 1. *Éloge funèbre de madame Charlotte-Françoise-Radegonde de Montault de Navailles*,

abbesse du monastère de Sainte-Croix de Poitiers, Paris, 1676, in-4°. II. *Actions chrétiennes, ou Discours de panégyriques et de morale sur divers sujets*, Paris, 1693, in-12. III. *Actions chrétiennes, ou Discours de morale pour le temps de l'Avent*, Paris, 1703 ; Lyon, 1718, 2 vol. in-12. IV. — *pour tous les jours de Carême*, Lyon, 1719, 6 vol. in-12. Tous les sermons du P. Simon furent réunis plus tard, sous le titre d'*Actions chrétiennes, ou Discours, etc.*, Liège, 1755, 15 vol. in-12.—SIMON (l'abbé), né dans le Vendômois vers 1712, embrassa l'état ecclésiastique et obtint un canonicat au chapitre de l'église collégiale de Saint-Georges à Vendôme, où il mourut le 7 mars 1781. Il avait laissé en manuscrit une *Histoire de Vendôme et de ses environs*, qui dans ces derniers temps a été publiée par MM. Beaussier-Bouchardière, Benier, Cottéreau et de la Porte, notre collaborateur, Paris, 1834-35, 3 vol. in-8°. Cette histoire n'est pas méthodiquement faite ; mais elle contient beaucoup de pièces intéressantes et de détails curieux qui la rendent fort instructive. On trouve dans le troisième volume vingt-une notices biographiques sur des hommes célèbres du Vendômois.

P—RT.

SIMON (JEAN-FRANÇOIS), né à Paris en 1654, était fils d'un habile chirurgien qui lui donna une éducation soignée. Destiné à l'état ecclésiastique, il joignit à l'étude des humanités celle de la théologie et prit le grade de docteur en droit canon. Il entra, en 1684, dans la maison de Le Peletier de Soussi (*voy.* ce nom, XXXIII, 273), conseiller d'État, comme précepteur de son fils. Nommé plus tard directeur-général des fortifications, et voulant récompenser

Simon qui était devenu son secrétaire, Le Peletier de Soussi lui procura l'emploi de contrôleur des fortifications. C'était lui qui était ordinairement chargé de rédiger les inscriptions que l'on plaçait sur les portes de villes, sur les citadelles et autres édifices de ce genre, tant en France que dans les colonies, et de composer les devises pour les jetons de l'administration de la guerre. En 1701, Louis XIV le fit admettre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il fut d'abord élève, puis associé et ensuite pensionnaire. L'abbé de Louvois, bibliothécaire du roi, le nomma garde du cabinet des médailles en 1712, après la mort du savant numismate Oudinet (*voy.* ce nom, XXXII, 262). Ces fonctions, qui jusqu'alors n'avaient été confiées qu'à des laïques, obligèrent Simon de quitter le petit collet, et en même temps de résider à Versailles. Sur la fin de sa vie, il fut attaqué de la pierre ; étant venu à Paris pour consulter les gens de l'art, il y mourut des suites de cette maladie le 10 décembre 1719. De Boze, qui le remplaça comme garde des médailles, inséra son Éloge dans le tome V des Mémoires de l'Académie des inscriptions dont il était secrétaire perpétuel. Le même recueil contient plusieurs dissertations que Simon avait lues dans les séances de cette compagnie : tome 1^{er}. *Des présages ; De la politesse des Romains ; Des acclamations ; Des jeux de hasard en usage parmi les Romains ; Des temples de l'ancienne Rome ; Sur les lémures ou les âmes des morts ;* l'auteur y examine l'opinion des païens sur l'état de l'âme après la mort. Tome III : *Des asiles ; De l'hospitalité.* Tome IV : *Des dévouements des Romains pour la patrie.* Simon lut encore à l'Académie quelques au-

tres opuscles , tels qu'une dissertation *Sur la musique des anciens* ; plusieurs morceaux de l'Histoire de Louis XIV, par médailles, qu'il avait traduits en latin d'une manière fort élégante ; le *Cantique de Débora*, en vers latins et français, car il ne manquait pas de talent pour la poésie, et les travaux d'érudition ne lui faisaient pas négliger la culture des lettres.

P—RT.

SIMON (l'abbé LOUIS-BENOÎT), né vers le commencement du XVIII^e siècle, fut aumônier, bibliothécaire du comte de Clermont et censeur royal. Il a publié une série de *Lettres* sur la littérature et les arts : 1^o *Lettres sur nos orateurs chrétiens*, 1754, in-12. 2^o *Sur l'éloquence de la chaire en général, et en particulier sur celle de Bourdaloue et de Massillon*, 1755. 3^o *Sur Corneille et Racine*, 1758. 4^o *Sur l'éducation par rapport aux langues*, 1759. 5^o *Aux amateurs sur un dessin proposé pour une chapelle à Saint-Roch*, 1760. 6^o *Sur l'utilité des sciences*, 1763. 7^o *Sur l'éducation des femmes*, 1764. — **SIMON** (Jean-Baptiste), avocat au parlement de Paris, fut aussi censeur royal. On a de lui : I. *Le gouvernement admirable, ou La république des abeilles, et les moyens d'en tirer une grande utilité*, La Haye, 1740, in-12 ; Paris, 1742 et 1758, avec fig. II. *Moyens de conserver le gibier par la destruction des oiseaux de rapine et instruction pour y parvenir, suivis du Traité de la pipée; augmentés de plusieurs chasses amusantes*, Paris, 1738, 1743, in-12. III. *Traité cosmographique, servant d'introduction à la géographie*, Paris, 1756, in-12. C'est à tort qu'on a quelquefois attribué à cet avocat une traduction française du *Selectæe profanis*, qui parut en 1752 ; elle est de Charles Simon, maître de

pension (voy. HEUZET, LXVII, 179). — **SIMON** (Jean-François), mort le 21 octobre 1770, fut professeur royal du collège de chirurgie de Paris, chirurgien-major des cheuau-légers de la garde du roi, et premier chirurgien de l'électeur de Bavière. On lui doit : I. *Abrégé des maladies des os*, in-12. II. *Abrégé de pathologie et de thérapeutique*, 1753, in-12. III. *Recherches sur l'opération césarienne*. IV. *Collection de différentes pièces concernant la chirurgie, l'anatomie, etc., extraites des ouvrages étrangers*, Paris, 1761, 4 vol. in-12. V. *Cours de pathologie et de thérapeutique chirurgicales*, Paris, 1780, in-8^o. C'est un ouvrage posthume, rédigé d'après les manuscrits de Simon par son confrère et son ami, Prudent Hévin, professeur de chirurgie, qui le mit au jour ; mais plus tard l'ayant considérablement augmenté, il en publia la seconde édition sous son nom seul, Paris, 1784, 2 vol. in-8^o, réimprimés en 1793 (voy. HEVIN, XX, 345). Z. -

SIMON (CLAUDE-FRANÇOIS), imprimeur-libraire, né à Paris en 1713, dans une famille vouée à la typographie, se distingua lui-même dans l'exercice de cet art par ses talents et par ses travaux. Le prince de Condé et la reine Marie Leckzinska lui confèrent le titre de leur imprimeur ordinaire, et Christophe de Beaumont le choisit pour imprimeur de l'archevêché de Paris. En 1740, le comte de Voyer d'Argenson lui remit, de la part du roi, une médaille d'or en récompense des soins qu'il avait donnés non-seulement à l'impression, mais encore à la rédaction des *Mémoires de Duguay-Trouin* (1 vol. in-4^o). En 1744, Simon complimenta Louis XV au Louvre, à l'occasion de sa convalescence après sa

maladie de Metz. Admis en 1757 à l'Académie des Arcades de Rome, il reçut l'année suivante, du pape Benoît XIV, le diplôme de chevalier de l'ordre du Christ. Ces honneurs et ces encouragements ne servirent qu'à stimuler son zèle et à lui faire mériter de plus en plus la confiance et l'estime des savants avec lesquels il était en relation, mais sa carrière ne fut pas très-longue; il mourut à Paris le 19 juillet 1767, âgé de 54 ans. Parmi les éditions sorties de ses presses, outre celles de *Virgile*, de *Térence*, de *Cornelius Nepos* et autres auteurs classiques, on estime surtout celle de la *Bible hébraïque* du P. Houbigant (voy. ce nom, XX, 600), en 4 vol. in-fol., dont l'exécution typographique est regardée comme un chef-d'œuvre. Au reste, Simon n'était pas seulement un habile imprimeur; il consacrait à la culture des lettres les loisirs que lui laissait l'exercice de sa profession. Il publia un *Projet de l'établissement d'une imprimerie royale à Berlin*, Paris, 1741, in-fol.; il réimprima, corrigea et augmenta la *Connaissance de la mythologie*, du P. Rigord (voy. ce nom, XXXVIII, 114), Paris, 1743, in-12. Le Journal de Trévoux (avril 1746) reprocha à l'éditeur de cet ouvrage d'y avoir ajouté des détails dangereux pour la jeunesse; ils ont été supprimés dans les éditions subséquentes. Simon rédigea pour l'*Encyclopédie* tous les articles relatifs à l'imprimerie, et il se proposait de donner une nouvelle édition, entièrement refondue, de l'ouvrage de Fertel (voy. XIV, 447), intitulé: *La Science pratique de l'imprimerie*; mais la mort l'empêcha de mettre la dernière main à ce travail qui était déjà fort avancé. Enfin on a de Simon quelques compositions littéraires. I. *Dis-*

cours présenté à l'Académie française pour le prix d'éloquence, 1737, Paris, 1738, in-12; — *Discours pour le prix d'éloquence*, 1739, Paris, in-12. II. *Mémoire de la comtesse d'Hornville*, Paris, 1739-40, 2 vol. in-12; Amsterdam, 1740, 2 vol. in-8° (anonyme), roman sans intérêt et d'un style négligé. III. *Minos, ou l'Empire souterrain*; comédie en un acte et en scènes épisodiques, en prose, Paris (1741), in-12 (anonyme). IV. *Les Confidences réciproques*, comédie en un acte et en vers libres (1747), qui ne paraît pas avoir été imprimée. Ni cette pièce ni la précédente n'ont été représentées. P—RT.

SIMON (ANTOINE), né à Troyes en 1736, fut envoyé jeune à Paris, où il apprit et exerça l'état de cordonnier. Dès que la Révolution éclata, il s'y jeta avec toute la fureur de ses instincts grossiers et féroces; et, malgré son ignorance, il fut nommé officier municipal de la commune. En cette qualité, il fut souvent de service au Temple où étaient détenus Louis XVI et sa famille, et l'on pense bien qu'il n'épargna pas les insultes aux infortunés prisonniers. Le 3 juillet 1793, le dauphin (Louis XVII) fut arraché des bras de sa mère pour être remis entre les mains de Simon et de sa femme, qui vinrent s'établir au Temple comme *instituteurs* du malheureux enfant. Ces misérables s'appliquèrent à le torturer physiquement et moralement; ils le contraignaient, par d'horribles menaces, à répéter des chansons révolutionnaires et impies; ils prenaient plaisir à l'enivrer en lui donnant à boire des liqueurs fortes, et dans cet état lui faisaient proférer des propos infâmes et des imprécations contre ses parents. Souvent même l'innocente victime fut frap-

pée par son abominable geôlier. Un jour, la tenant par les cheveux, il s'écria avec fureur : « Misérable vipère, il me prend envie de t'écraser contre la muraille! » En janvier 1794, Simon, ainsi que sa femme, quitta le Temple et retourna au conseil de la commune ; mais nous devons dire que la position du jeune martyr fut encore aggravée après leur départ ; et lorsque, en 1795, des commissaires de la Convention voulurent apporter quelques adoucissements à son sort, tout espoir était perdu ; il succomba à ses souffrances (voy. Louis XVII, xxv, 237). Quant à Simon, entraîné dans la chute de Robespierre, il fut mis hors la loi avec tous les membres de la municipalité de Paris, et exécuté le 10 thermidor an II (28 juillet 1794). — Un homme du même nom que *Simon*, et qu'on disait être son parent, exerçait aussi, à Remiremont, la profession de *cordonnier*. Lorsque la duchesse d'Angoulême passa dans cette ville, en 1816, on s'empressa de faire disparaître l'enseigne placée au-dessus de la boutique qui se trouvait sur son chemin, afin d'épargner à cette princesse l'émotion qu'aurait pu lui causer la coïncidence de ces mots : *Simon, cordonnier*. Z.

SIMON (JEAN-FRÉDÉRIC), grammairien allemand, d'abord professeur au collège appelé *Philanthropinon* que Basedow (voy. ce nom, III, 473) avait fondé à Dessau, fut ensuite instituteur à Neuwied. Étant venu se fixer en France, il obtint, vers 1800, la place de professeur de langue allemande au prytanée de Saint-Cyr, et quelques années après il fut envoyé comme secrétaire de légation à Cassel. Sous la Restauration, le duc d'Orléans, qui fut depuis roi des Français, le choisit pour enseigner

l'allemand au duc de Chartres, son fils aîné. Simon mourut à Paris en 1829. C'était un homme instruit et laborieux. On a de lui : I. *Quelques pensées sur les principes les plus importants de l'éducation*, etc., par d'anciens professeurs du Philanthropinon de Dessau (en allemand), Leipzig, 1799, in-8°. Il composa cet ouvrage en société avec Jean Schweighæuser (voy. ce nom, LXXXI, 447), qui avait été son collègue au Philanthropinon. II. *Sur l'organisation des premiers degrés de l'instruction publique*, 1801, in-8°. III. *Notions élémentaires de grammaire allemande*, à l'usage des élèves du prytanée de Saint-Cyr, Paris, 1802, in-12; 2^e édit., à l'usage des Français qui ont fait quelques études et qui veulent apprendre l'allemand, Strasbourg et Paris, 1807, in-12. IV. *Cours de littérature allemande*, trad. de l'allemand, 1807, in-8°. V. *Précis de grammaire générale*, servant de base à l'analyse de chaque langue particulière et d'introduction à une grammaire allemande, Paris, 1819, in-8°. VI. *Grammaire allemande*, où l'auteur s'efforce de développer le mécanisme de cette langue dans son ensemble, à l'usage de S. A. S. Mgr le duc de Chartres, Paris, 1819, in-8°. VII. *Grammaire allemande élémentaire pour les Français*, contenant les règles nécessaires pour faire avec succès les exercices nommés thèmes et versions, extraite de la Grammaire allemande complète, précédée d'un Précis de grammaire générale du même auteur, et approuvée par l'académie germanique de Berlin, Paris, 1821, in-8°. Simon a donné une édition allemande des *Fables* de Lessing, avec des notes, Paris, 1814, in-12. — SIMON, savant physiologiste de Berlin, mort vers 1844, avait envoyé

à l'Académie des sciences de Paris un mémoire sur la découverte d'un insecte particulier, siégeant dans les follicules sébacés de la peau de l'homme, et qu'il regardait comme la cause de la maladie cutanée appelée *acne sebacea*. Cette découverte a été confirmée par les expériences de MM. Érasme Wilson de Londres, Vogl de Munich, Henle et autres anatomistes. Un zoologiste distingué, M. Gruby, a fait de semblables expériences, non-seulement sur la peau de l'homme, mais aussi sur celle du chien, et il y a également reconnu l'existence de ces animalcules. Il a inséré quelques-uns des résultats de son travail dans *l'Echo du monde savant* (16 mars 1815). Z.

SIMON (HENRI), général français, né le 7 avril 1764, embrassa très-jeune la carrière des armes et fit les premières campagnes de la révolution dans les armées du nord, où il parvint au grade de général de brigade le 28 novembre 1793. Employé à l'armée de la Moselle, puis à celle de Sambre-et-Meuse, il se distingua à la bataille de Fleurus, à Neuwied (8 octobre 1796), et conclut le lendemain avec le baron de Brady, général autrichien, le traité qui déclara Neuwied ville neutre. Il servit encore dans toutes les guerres de la république et de l'empire, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. Nommé commandant de la Légion-d'Honneur lors de sa création, ce fut, avec le titre de baron, la seule faveur qu'il dû à Napoléon, et, chose remarquable, il n'obtint aucun avancement de 1793 à 1814. Il comptait 21 ans de service actif dans le même grade lorsque la Restauration arriva; aussi s'en montra-t-il le partisan. Il fut alors nommé commandant à Dijon et reçut bientôt après la croix de Saint-

Louis. Étant resté fidèle aux Bourbons durant les Cent-Jours, Louis XVIII l'en récompensa par la confirmation de son commandement et le brevet de lieutenant-général (1818). Il mourut dans la retraite, en 1827. — **SIMON (Édouard-François)**, général français, fils de Simon de Troyes, savant bibliothécaire (*voy.* ce nom, XLII, 388), était né en 1769. Il s'engagea le 20 mai 1792 dans un régiment de cavalerie et franchit en très-peu de temps tous les grades jusqu'à celui de général de brigade, auquel il fut promu le 27 juillet 1799. Après avoir pris une part active aux événements militaires depuis le consulat, il fut désigné en 1808 pour faire partie de l'armée d'Espagne, où il déploya autant de talent que de bravoure, notamment au siège de Ciudad-Rodrigo. Fait prisonnier au combat de Busaco (27 septembre 1810), il fut conduit en Angleterre d'où il tenta de s'évader; mais, repris à un mille de Londres, et accusé d'entretenir une correspondance avec d'autres Français, dans le but de faire opérer un débarquement sur les côtes de Cornwall pour délivrer ses compagnons de captivité, il fut traduit devant les magistrats et envoyé sur les pontons de Chatam. Après la chute de l'empire il put revenir en France; le roi lui donna la croix de Saint-Louis le 19 juillet et celle de commandeur de la Légion-d'Honneur le 17 janv. 1815. Toutefois il ne fut pas employé, et Napoléon, à son retour, le nomma général de division, grade que l'ordonnance royale du 1^{er} août annula. Mis à la demi-solde de maréchal-de-camp, il resta dans cette position, obtint sa retraite et mourut vers 1828. C—H—N.

SIMON (VICTOR), homme de lettres, né à Paris le 18 septembre 1789,

et mort le 4 juillet 1831, a publié les écrits suivants : I. *Observations sur l'attraction*, Paris, 1819, in-8°. II. *Considérations sur quelques points d'économie publique et politique*, d'après les mémoires inédits de feu M. Gasseau, mis en ordre et publiés par Vict. Simon, Paris, 1824, in 8°. III, *Les Présents du dey d'Alger*, ou *l'Usurier*, comédie en un acte et en prose, Dunkerque, 1825, in-8°. IV. *Examen du projet formé par une société de capitalistes de joindre Paris à l'Océan par un canal maritime à même de porter les navires du plus fort tonnage*, Paris, 1826, in-8°. Les *OEuvres de Victor Simon* ont été imprimées à Dunkerque, 1834, in-18, précédées d'une Notice sur l'auteur. Ce volume contient, outre des opuscules en prose, plusieurs morceaux de poésie, notamment deux traductions d'Horace et une de Martial; mais on n'y a pas inséré la comédie des *Présents du dey d'Alger*. — Il ne faut pas confondre cet écrivain avec un autre Victor SIMON, auteur dramatique et musicien, dont l'article se trouve dans cette *Biographie*, tom. XLII, page 390. Z.

SIMOND (Louis), voyageur français, né en 1767, quitta la France vers 1792, passa aux États-Unis et visita diverses contrées de l'Amérique septentrionale. Il alla plus tard dans la Grande-Bretagne, rentra dans sa patrie au commencement de la Restauration, et publia son *Voyage en Angleterre*, dont il présenta un exemplaire à Louis XVIII en 1817. Quoique les événements de la révolution lui eussent fait éprouver des pertes, il était encore dans un état de fortune qui lui permit de satisfaire son goût pour les voyages. De 1817 à 1819 il parcourut avec sa famille la Suisse et l'Italie, notant sur

ses tablettes ce qu'il voyait ou apprenait de curieux. Toutefois ce ne fut qu'après plusieurs années qu'il donna les relations complètes de ces deux excursions. Dans les derniers temps de sa vie, Simond se retira à Genève et mourut en cette ville au mois de juillet 1831. On a de lui : I. *Voyage d'un Français en Angleterre*, pendant les années 1810 et 1811, avec des Observations sur l'état politique et moral, les arts et la littérature de ce pays, et sur les mœurs et les usages des habitants, Paris, 1816, 2 vol. in-8°; 2° édit., corrigée et augmentée, Paris, 1817, 2 vol. in-8°, avec 15 pl. et 13 vignettes. La première édition était anonyme. Malgré quelques inexactitudes reprochées à l'auteur, son ouvrage fut accueilli favorablement et lui mérita des éloges. Le public était alors avide de renseignements sur l'Angleterre dont une longue guerre avait interrompu les communications avec la France. II. *Voyage en Suisse*, fait dans les années 1817, 1818, 1819, suivi d'un Essai historique sur les mœurs et coutumes de l'Helvétie ancienne et moderne, dans lequel se trouvent retracés les événements de nos jours avec les causes qui les ont amenés, Paris, 1822, 1823, 2 vol. in-8°, fig. III. *Voyage en Italie et en Sicile*, Paris, 1827, 2 vol. in-8°; 2° édition, 1828. Ces deux voyages, comme le précédent, obtinrent un succès mérité. L'auteur s'est moins attaché aux descriptions topographiques qu'à l'état social des pays qu'il a explorés. Leurs constitutions, l'économie publique, l'administration judiciaire ont particulièrement fixé son attention; il raisonne avec beaucoup de franchise sur ces différentes matières, et relève sans ménagement les abus et les vices qu'il croit

apercevoir. Il est vrai qu'à l'époque où ses relations furent publiées, les institutions dont il parle avaient déjà subi quelques modifications, et que de plus grandes encore ont eu lieu depuis ; mais ses remarques restent comme des documents qui peuvent servir à constater les progrès de la civilisation. Le Voyage en Italie et en Sicile paraît écrit avec plus de précipitation que le Voyage en Suisse, et cependant il a été imprimé plus tard. Bien que l'auteur cultivât lui-même la peinture en amateur distingué, les jugements qu'il porte sur les monuments, sur les chefs-d'œuvre artistiques de la Péninsule ne seraient pas toujours sanctionnés par les hommes compétents. Plusieurs faits historiques y sont racontés d'une manière inexacte et mal appréciés ; des erreurs de dates annulent quelquefois les conséquences qu'il prétend tirer de leur rapprochement. Malgré ces défauts, de fréquentes incorrections de style et une certaine teinte de philosophie, les voyages de Simond se recommandent par des observations judicieuses, des aperçus ingénieux, entremêlés d'anecdotes intéressantes. On y trouve à la fois de l'instruction et de l'agrément. P—RT.

SIMONELLI (JOSEPH), peintre, naquit à Naples en 1649. Il avait d'abord été laquais du Giordano ; en voyant les ouvrages de son maître, le goût de la peinture s'empara de lui, il étudia ceux qu'il trouva sous sa main, et il devint en peu de temps un copiste exact de ses compositions et un excellent imitateur de son coloris. Il ne fut pas aussi habile dans la partie du dessin ; cependant on vante comme une production des plus étudiées et des plus correctes, comme une de celles qui approchent

de très-près les meilleurs ouvrages du Giordano, le tableau qu'il a peint dans l'église de Montesanto et qui représente *saint Nicolas de Tolentino*. Simonelli mourut à Naples en 1713. P—S.

SIMONNEAU (JACQUES-HENRI), riche tanneur d'Étampes, était maire de cette ville en 1792, lorsqu'il devint victime d'une émeute qui éclata au sujet de la cherté des subsistances. Le 3 mars, jour de marché, des bandes de gens sans aveu se dirigèrent des campagnes environnantes sur Étampes et s'y livrèrent à des démonstrations bruyantes. Elles envahirent la place et voulurent imposer par la force une diminution dans le prix des grains ; le désordre était à son comble, lorsque Simonneau intervint pour tâcher de calmer l'irritation populaire devenue très-inquiétante. Le maire parle le langage de la raison ; on ne l'écoute pas ; des menaces de mort sont même proférées contre lui ; loin de s'en laisser intimider, ce digne magistrat, n'écoulant que son devoir, répond aux cris par ces fermes et sublimes paroles : « Ma vie est à vous, vous pouvez me tuer ; mais je ne manquerai pas à mon devoir ; la loi me défend ce que vous exigez de moi. » Aussitôt un coup de feu vient l'atteindre, et à l'assassinat succède le massacre. Simonneau était âgé de 42 ans. Cet événement produisit une grande sensation ; on peut en lire les détails dans le *Moniteur* des 7, 8 et 9 mars 1792. L'Assemblée législative, pour honorer la mémoire de ce courageux citoyen, fit célébrer au Champ-de-Mars, le 3 juin suivant, une fête funèbre où elle envoya une députation ; elle avait décrété qu'un monument lui serait érigé sur la place du marché d'Étampes ; mais ce projet n'a

pas été mis à exécution. A la même époque Grégoire, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, célébra aussi dans la cathédrale de Blois un service *en l'honneur de Simonneau*, et prononça en chaire, à cette occasion, un discours remarquable par son exagération révolutionnaire (voy. GRÉGOIRE, LXVI, 67). C—H—N.

SIMONNET (MAURICE), né à Lyon le 19 juillet 1785, montra très-jeune encore beaucoup de dispositions pour la poésie et le dessin. Disciple d'Aimé Martin, leurs premiers travaux littéraires furent communs, et lorsque celui-ci fit paraître, en 1811, la première édition des *Lettres à Sophie*, on lut dans sa préface : « Je dois beaucoup à M. Maurice S....., mon compatriote et mon ami, jeune artiste plein de goût et d'instruction ; il n'a rien épargné pour rendre mon ouvrage digne du public, et je lui suis redevable d'une foule d'heureuses corrections... » Cette mention ne parut point suffisante à Simonnet, qui dès lors n'eut plus aucune espèce de relations avec son ancien camarade, et qui se borna à faire part à ses amis, dans des lettres qu'ils conservent encore, des motifs de sa rupture. Quelques pièces fugitives de Simonnet ont été insérées dans les *Almanachs des Muses de Lyon* et dans d'autres recueils. En 1816, il publia le *Combat de la Drôme*, poème à la louange du duc d'Angoulême (Paris et Lyon, in-8°). Nommé plus tard professeur de dessin au collège de Romans (Isère), il y mourut le 3 mars 1820. — Guy Patin cite avec éloge, dans ses *Lettres*, un célèbre joaillier nommé SIMONNET ; M. Bregnot du Lut en a aussi parlé, p. 127 de ses *Nouveaux Mélanges*.

A. P.

SIMPSON (CHRISTOPHE), Anglais, un des plus grands musiciens de son temps, bon compositeur et excellent violon, vivait dans le XVII^e siècle. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il servit dans l'armée de Charles I^{er} contre le parlement, et qu'il fut protégé pendant ce temps par sir Robert Bolles et ensuite par John Bolles. Simpson a publié différents ouvrages relatifs à son art. I. Il fit paraître en 1665 un petit in-folio, *Chelys Minuritionum*, qu'il dédia à John Bolles. Cet ouvrage est sur deux colonnes ; la première contient le texte anglais, et la seconde en est la traduction latine ; cette traduction appartient à William Marsh, ainsi que Simpson nous l'apprend dans sa dédicace. L'auteur divisa cette espèce de traité en trois parties : la première contient la méthode de jouer du violon ; la seconde, la théorie des accords, et la troisième, celle des cadences. II. Il publia en 1667 son *Compendium* de musique pratique en cinq parties : la première renferme les principes de cette science qui se trouvent dans tous les livres élémentaires de ce genre ; la seconde traite de la théorie de la composition du contre-point, des intervalles, des accords, des clefs ou tons, etc. ; la troisième est consacrée à l'harmonie : l'auteur y parle des trois genres de musique, de la diatonique, de la chromatique et de l'harmonique ; la quatrième traite de musique vocale, et la dernière, de l'art de composer les canons. Ces deux ouvrages sont très-estimés. Le portrait de Simpson se trouve dans l'*Histoire de la musique* de Hawkins. Z.

SINA (IBN). Voy. AVICENNE, III, 115.

SINCERUS (JODOCUS). Voy. ZINZERLING, LII, 370.

SINCLAIR (sir JONH), agronome anglais, naquit en 1754, à Ullster, dans le comté de Caithness en Écosse. Après avoir commencé ses études à l'école supérieure d'Édimbourg, il alla les achever à l'université de Glasgow, puis à celle d'Oxford. Revenu en Écosse, il fut admis dans l'ordre des avocats, mais il ne suivit pas le barreau. Il entra de bonne heure au parlement, s'attacha pendant quelque temps à Pitt, et abandonna ensuite son parti pour se joindre à l'opposition, quoiqu'il fût contraire à l'abolition de la traite des nègres. On attribua ce changement au refus qu'avait fait Pitt de l'élever à la pairie. Sinclair avait été créé baronnet en 1786. L'économie politique et surtout l'agriculture fixèrent spécialement son attention : il forma d'abord, à Édimbourg, une société pour l'amélioration des laines, puis il fonda un bureau d'agriculture, dont il fut le président perpétuel. L'utilité de cette institution a été fort controversée : on a prétendu que les avantages qu'elle a procurés étaient loin de balancer les dépenses qu'elle a occasionnées. Quoiqu'il en soit, sir John Sinclair seconda de tous ses moyens les progrès de l'industrie agricole. Sous ce rapport, il a rendu à sa patrie des services incontestables. Pendant la dernière guerre entre l'Angleterre et la France, il leva et commanda en qualité de colonel deux bataillons appelés les *fencibles* de Rothsay et de Caithness. Jusqu'à la fin de sa longue carrière, il continua de se livrer à ses occupations favorites, et mourut en décembre 1835, âgé de 82 ans. Outre un grand nombre d'articles insérés dans différents recueils, on a de lui : I. *Productions pendant une courte retraite*, 1782, in-8°. II. *Observations sur le dia-*

lecte écossais, 1782. III. *Pensées sur la force navale de l'empire britannique*, 1782. IV. *La crise de l'Europe*, 1783, in-8°, traduite en français la même année, in-12 (anonyme). V. *Avis adressé au public pour dissiper les idées nébuleuses qui, récemment, ont été données de l'état de nos finances*, 1783, in-8°. VI. *Histoire du revenu public de l'empire britannique*, 1785, in-4°; 3^e édit., 1805, 3 vol. in-8°. VII. *État des changements qui peuvent être proposés aux lois pour régulariser l'élection des membres du parlement pour les comtés d'Écosse*, 1787, in-8°. VIII. *Rapport sur la laine de Shetland*, 1790. IX. *Adresse à la société pour l'amélioration de la laine d'Angleterre, établie à Édimbourg*, 3 janvier 1791, in-8°. X. *Adresse aux propriétaires sur le bill des grains*, 1791. XI. *Notice statistique sur l'Écosse*, extraite des communications des ministres des différentes paroisses, Édimbourg, 1792 et années suiv., in-8°. Le prospectus de ce volumineux recueil parut à Londres, en 1792, en français; l'ouvrage forme plus de 20 vol., et probablement il n'existe aucun pays en Europe dont on ait imprimé une statistique aussi détaillée. XII. *Notice sur l'origine du bureau d'agriculture et ses progrès dans les trois années qui ont suivi son établissement*, 1796, in-4°. XIII. *Communications au bureau d'agriculture sur le labourage et les améliorations intérieures*, 1797, in-4°. XIV. *Lettres aux directeurs et gouverneurs de la banque d'Angleterre, sur la détresse pécuniaire du pays, et les moyens de la prévenir*, 1797, in-8°. XV. *Alarme aux fermiers, ou Conséquence du bill pour le rachat de la taxe sur les propriétés*, 1798, in-8°. XVI. *Discours sur le bill pour im-*

poser une taxe sur le revenu, 1798, in-8°. XVII. *Histoire de l'origine et des progrès de la Notice statistique de l'Écosse*, 1798. XVIII. *Proposition d'établir une tontine pour fixer les principes de l'amélioration agricole*, 1799, in-8°. XIX. *Projet d'un plan pour établir des fermes expérimentales et pour fixer les principes des progrès de l'agriculture, avec le Rapport sur ce projet*, lu à l'Institut, le 1^{er} thermidor an VIII, par Cels et Tessier, Paris, an IX (1801), in-4°, avec 3 pl. Cet ouvrage, rédigé en français et envoyé par l'auteur à l'Institut national, a été inséré dans le 1^{er} volume des Mémoires des savants étrangers, publié par cette compagnie en 1805. XX. *Essais sur différents sujets*, 1802, in-8°. XXI. *Pensées sur la longévité*, 1802, in-4°. XXII. *Lettre à M. L. Ballois* sur l'agriculture, les finances, la statistique de longévité, suivie d'un Aperçu (en forme de tableau synoptique) sur les sources du revenu public, Paris, 1803, in-8° (en français.) Cette *Lettre* fut publiée par Ballois lui-même, fondateur et rédacteur des *Annales de statistique*, recueil où l'on trouve quelques autres écrits de sir John Sinclair (*voy.* BALLOIS, LVII, 92). XXIII. *Code de santé et de longévité*, ou Vues concises des principes calculés pour la conservation de la santé, et pour atteindre une longue vie, 1807, 4 vol. in-8°. Louis Odier (*voy.* ce nom, XXXI, 502), professeur de médecine à Genève, en a donné une traduction abrégée, sous le titre de *Principes d'hygiène, extraits du Code de santé et de longévité de sir John Sinclair*, traduit de l'anglais, seconde édition, revue et augmentée, Genève et Paris, 1823, in-8°. La 1^{re} édition avait paru par fragments dans la *Bibliothèque*

britannique; c'est par erreur qu'on a quelquefois attribué cette traduction à Pictet. XXIV. *Recherches sur la nature et les causes de la broussure, de la rouille et de la nielle*, 1809, in-8°. XXV. *Observations sur le rapport du comité des matières d'or et d'argent* (Bullion committee), 1810, in-8°. XXVI. *Remarques sur le pamphlet concernant la dépréciation du cours, par William Huskisson*, 1810. XXVII. *Notice sur le système d'agriculture adopté dans les districts les mieux cultivés d'Écosse*, 1813. XXVIII. *Notice sur la Société de la Haute-Écosse* (Highland Society) à Londres, 1813. Mathieu de Dombasle a traduit de l'anglais de sir John Sinclair : *L'Agriculture pratique et raisonnée*, Paris et Metz, 1825, 2 vol. in-8°, avec 9 planches. D—z—s.

SINETY de Puyton (JEAN-BAPTISTE-IGNACE-ELZÉAR de), littérateur, d'une ancienne et illustre famille de la Provence, naquit à Apt en 1703, fut d'abord page du duc d'Orléans, régent, puis gentilhomme de la duchesse de Berry, sa fille. Nommé en 1723 capitaine au régiment d'Orléans, cavalerie, il passa en 1733 au service des galères, et plus tard fut appelé aux fonctions de commissaire-général de la marine à Marseille, où il mourut le 14 avril 1779. Il était membre de l'académie de cette ville, chevalier de Saint-Louis, et mérita l'estime des savants et des gens de lettres. Fontenelle l'appelait son fils; M^{me} de Simiane, avec laquelle il fut en relation, en parle avec éloge dans ses Lettres, et Voltaire, dans sa correspondance, loue son talent pour la poésie. Les mémoires imprimés de l'académie de Marseille contiennent plusieurs *Discours* de Sinety de Puyton, et

une pièce de vers de sa composition a été insérée dans le recueil des fables d'Ardène. Il a laissé manuscrits des poésies et d'autres ouvrages. — SINEY (le comte *André-Louis-Esprit* de), fils du précédent, naquit à Marseille, et commença par être page à la grande écurie en 1755. Pendant la guerre de sept ans, à laquelle il prit part, il obtint le grade de capitaine des cuirassiers du roi; puis il fut nommé major du régiment Royal-Navarre, cavalerie, en 1773, chevalier de Saint-Louis en 1776, et quitta le service en 1778. Élu député de la noblesse de Marseille aux États-Généraux de 1789, il se montra d'abord, mais avec modération, favorable aux innovations. Selon son mandat, il vota pour l'opinion par tête. En 1790, il fit une motion tendant à ce que les membres du corps législatif fussent déclarés incapables de toute espèce d'éligibilité; il vota pour la suppression du privilège de la compagnie des Indes, et pour que l'on conférât au roi le droit de paix et de guerre; demanda qu'on attendît de nouveaux détails avant de prendre un parti sur la démolition des forts de Marseille; combattit en faveur des ports de la Méditerranée l'établissement d'un port unique pour le retour du commerce de l'Inde; parla sur l'organisation de l'armée, s'éleva contre le système de l'incorporation, et s'opposa à une nouvelle émission d'assignats pour l'acquittement de la dette publique. En 1791, son nom ayant été inscrit sur une liste des membres du club monarchique, il déclara, par une lettre insérée dans le *Moniteur* du 6 février, qu'il n'appartenait à aucune association politique. Le 22 juin, après la fuite du roi à Varennes, Siney fut nommé par l'As-

semblée nationale l'un des commissaires chargés d'aller recevoir le serment des troupes, et de lui rendre compte de l'état des départements qu'ils auraient visités. Il prêta le serment dans la même séance, et fit une proposition pour accélérer le recouvrement des contributions arriérées. L'Assemblée constituante ayant terminé ses travaux, Siney rentra dans la vie privée; et, dans des temps plus tranquilles, il devint membre du conseil d'agriculture et de la chambre de commerce de Marseille. Les nombreux rapports qu'il rédigea attestent les connaissances spéciales de l'auteur sur ces matières et sont encore consultés aujourd'hui. Il mourut dans cette ville en janvier 1811. On a de lui : I. *L'Agriculture du Midi, ou Traité d'agriculture propre aux départements méridionaux*, Marseille et Paris, 1803, 2 vol. in 12; ouvrage d'une grande utilité pour les propriétaires de ces contrées. II. *L'Hommage de Phocée* (Marseille), ou *l'Europe sauvée*, drame héroïque en l'honneur de Napoléon-le-Grand, 1806, in-8°. On a encore de Siney, dans les Mémoires de l'académie de Marseille, dont il était secrétaire perpétuel, des rapports, des dissertations, des éloges, etc. — Son fils (Antoine), entré fort jeune dans la marine, quitta le service au bout de sept ans. Il vivait retiré à Aix en Provence, lors du retour de Bonaparte en 1815, et montra dans ces circonstances un grand dévouement à la cause royale, pour laquelle il leva d'abord et recomposa de nouveau un bataillon de volontaires royalistes. Il est auteur de quelques écrits sur l'économie rurale. — On a souvent confondu le comte André-Louis-Esprit de Siney avec son cousin le

marquis *André-Marie* de SINEY, né à Paris le 14 janvier 1758, chevalier de Saint-Louis, ancien colonel en second du régiment d'Angoumois, et premier maître-d'hôtel du comte de Provence, depuis Louis XVIII. Il fut nommé maréchal-de-camp honoraire le 11 janvier 1815. Z.

SINSART (dom BENOÎT), religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, naquit à Sedan en 1696, et, après avoir terminé ses études, entra dans la carrière des armes et servit pendant quelques années comme ingénieur. Jeune encore, il abandonna l'état militaire pour embrasser la vie monastique, et, le 7 sept. 1716, il fit profession dans l'abbaye de Senones en Lorraine, ordre de Saint-Benoît, où il enseigna la philosophie et la théologie. Il donna son approbation au *Traité théologique sur l'autorité et l'infailibilité du pape*, par dom Petit-Didier (Luxembourg, 1724), ouvrage qui n'en fut pas moins supprimé par arrêts des parlements de Paris, de Dijon, de Metz. Envoyé à l'abbaye de Saint-Grégoire de Munster en Alsace, Sinsart en devint prieur, fut en 1743 coadjuteur de dom Rutau, puis abbé en 1745. Plein de piété et de savoir, il partagea son temps entre l'accomplissement de ses devoirs et la culture des sciences, des lettres et même des beaux-arts ; car il était non-seulement versé dans les matières de théologie et dans les mathématiques, mais il connaissait aussi la peinture, l'architecture, la musique, etc. Un de ses confrères, le P. Célestin Harts, lui dédia un recueil de différentes pièces de clavecin (Schelestadt, 1725). Dom Sinsart mourut octogénaire à l'abbaye de Munster le 22 juin 1776. On a de lui : I. *Les*

vrais principes de saint Augustin sur la grâce, et son accord avec la liberté. ouvrage dans lequel on réfute le système de Jansénius, Rouen (Bâle), 1739, in-8°. II. *La vérité de la religion catholique* démontrée contre les protestants. mise à la portée de tout le monde ; avec une réfutation de la Réponse de M. Pfaff (voy. ce nom, XXXIII, 570) à la seconde lettre du R. P. Scheffmacher à un gentilhomme protestant, et des remarques sur un sermon de M. Ib-bas, docteur anglais, Strasbourg, 1746, in-8°. III. *Défense du dogme catholique sur l'éternité des peines*, où l'on réfute les erreurs de quelques modernes, et principalement celles d'un auteur anglais, Strasbourg, 1748, in-8°, dédié au cardinal de Rohan. IV. *Essai sur l'accord de la foi et de la raison touchant l'Eucharistie*, Cologne, 1748, in-8°. V. *Recueil de pensées diverses* sur l'immatérialité de l'âme, son immortalité, sa liberté, et sa distinction d'avec le corps ; ou Réfutation du matérialisme, avec une réponse aux objections de M. Cuentz et de Lucrèce le philosophe, Colmar, impr. royale, 1756, in-8°. D'après Barbier (*Dict. des anonymes*), on attribue à dom Sinsart l'ouvrage intitulé : *Chrétiens anciens et modernes*, ou Abrégé des points les plus intéressants de l'histoire ecclésiastique, Londres, 1754, in-12. Il travailla aussi au *Rituel* du diocèse de Bâle, par ordre du prince-évêque. P—RT.

SIONNEST (CLAUDE), naturaliste, né à Lyon en 1749, appartenait à une famille qui, depuis deux siècles, exerce dans cette ville le commerce de l'épicerie pharmaceutique, auquel il fut destiné lui-même. Cependant l'effervescence de la jeunesse l'entraîna momentanément

vers la carrière militaire, et dès l'âge de seize ans il s'enrôla dans un régiment d'infanterie; mais, après y avoir servi pendant quatre années, il revint dans ses foyers avec la ferme résolution de consacrer le reste de sa vie à l'étude de l'histoire naturelle; et afin qu'aucun obstacle, que nulle préoccupation étrangère ne le détournassent de ses travaux, il s'affranchit, par des arrangements de famille, de tout soin domestique, et demeura célibataire. Plein de désintéressement, sans ambition, ce n'était pas même le désir de la gloire qui le stimulait; l'amour de la science fut son unique mobile. Livré ainsi exclusivement à l'exploration de la nature, il acquit des connaissances profondes et variées dans la botanique, l'entomologie, la conchyliologie, la minéralogie. Ce fut dans cette paisible et heureuse position que la révolution le trouva. La garde nationale ayant été organisée à Lyon, Sionnest fut élu chef de bataillon et concourut à maintenir l'ordre dans cette ville, surtout pendant le siège mémorable qu'elle soutint, en 1793, contre l'armée conventionnelle. Obligé de fuir après la reddition, il resta caché tant que dura le régime de la terreur. Le 9 thermidor lui permit enfin de reparaitre; alors il devint membre de la municipalité lyonnaise, et fut spécialement chargé de la police urbaine; mais il se démit bientôt de ces fonctions pour retourner à ses études favorites. En 1798, il fut admis comme physicien entomologiste à la Société de santé qui s'était formée à Lyon, et deux ans plus tard il devint membre de la Société d'agriculture du Rhône, nouvellement réorganisée, et en fut même nommé trésorier, fonctions

qu'il exerça pendant dix ans. Dans les derniers temps de sa vie, il se retira à la campagne, avec le titre de correspondant, y continua paisiblement ses travaux, et mourut le 31 janvier 1820. Il avait composé un herbier de 50 vol. in-fol., distribué suivant le système sexuel de Linné, avec de savantes observations sur les plantes cryptogames, où il examine ce qu'en ont dit Hedwig, Palisot de Beauvois et autres botanistes. Il avait rassemblé aussi une collection d'insectes et de papillons; une autre de minéraux, classés d'après le système d'Häüy; deux collections conchyliologiques, l'une de coquilles microscopiques marines, vivantes et fossiles, contenant plus de mille espèces, non compris les variétés, l'autre de coquilles terrestres et fluviatiles, en plus grand nombre que celles qui sont décrites dans l'ouvrage de Draparnaud sur les mollusques de France, et pour le classement desquelles Sionnest n'a pas cru devoir adopter la méthode de ce naturaliste. Il possédait une coquille extrêmement rare; c'est la variété *scalaris* de l'*helix pomatia*, décrite par Draparnaud (page 88, tab. VI, fig. 21 et 22), qui manque aux plus riches collections d'Europe, et dont il ne voulut jamais se dessaisir à quelque prix que ce fût. Outre plusieurs mémoires qu'il a présentés à la Société d'agriculture du Rhône, sur les insectes nuisibles aux récoltes et des statistiques annuelles des dommages qu'ils occasionnent, il a laissé en manuscrit des concordances systématiques, dressées d'après les descriptions des naturalistes, de coquilles vivantes; de coquilles fossiles; de productions marines vivantes, telles que madrépores, coraux, polypiers, etc.; une

autre concordance entre les anciennes et les modernes dénominations des minéraux; beaucoup de notes sur le système d'Haüy, et l'esquisse d'une description minéralogique du département du Rhône. M. Grogner a donné une *Notice* sur Sionnest dans le *Compte-rendu* des travaux de la Société d'agriculture de Lyon, 1820, in-8°. P—RT.

SIOUTI. *Voy.* SOYOUTH, XLIII, 222.

SIRET (PIERRE-HUBERT-CHRISTOPHE), ancien chanoine régulier de la congrégation de Sainte-Geneviève, naquit à Reims le 3 août 1754, et mourut à Paris, curé de la paroisse de Saint-Séverin, le 19 mai 1834. Élève du collège de Reims, il alla à Paris et entra dans l'abbaye de Sainte-Geneviève. Il y professa la rhétorique et se dévoua ensuite à la prédication. Doué d'une grande mémoire et de beaucoup de facilité d'élocution, il remplit ce ministère avec succès pendant plusieurs années. Sa nomination au prieuré de la cure du Val-des-Écoliers l'éloigna de la capitale, et il se trouvait prieur-curé de Sourdon quand la révolution éclata. Comme presque tous les génovéfains, l'abbé Siret en adopta les principes. L'archevêque de Sens, M. de Brienne, dans le diocèse duquel il était, lui en avait d'ailleurs donné l'exemple, et il prêta en 1791 le serment à la constitution civile du clergé. En 1793 il cessa les fonctions du ministère. Sans aucun moyen d'existence, il entra dans les bureaux de M. de Normandie, liquidateur-général de la dette des émigrés, et il y resta jusqu'en 1797. Dès lors, attaché comme simple vicaire au clergé de Saint-Merri, il prêcha dans toutes les églises de Paris et s'y fit entendre avec intérêt. Nommé à

la cure de Saint-Séverin en 1820, il s'y concilia les esprits qui pouvaient lui être opposés, se fit estimer des personnes judicieuses, et par son crédit auprès des autorités et par ses largesses il parvint à restaurer son église, que le vandalisme révolutionnaire avait mise dans un déplorable état. Sa conversation était non-seulement intéressante, mais encore attrayante par le ton d'aménité dont il savait l'accompagner. On a de lui : I. *Éloge funèbre de M^{sr} le cardinal de Belloy, archevêque de Paris*, 1808, in-8°. II. *Éloge funèbre de Louis XVI*, 1814, in-8°. III. *Panegyrique de saint Patrice*, prononcé au collège des Irlandais, in-8°. IV. *Discours prononcé pour la profession de deux religieuses à l'Hôtel-Dieu de Paris*, 1817, in-8°. V. *Mémorial de la chaire, ou Manuel du jeune prédicateur*, contenant des sujets variés, des textes, prônes et discours à développer pour les dimanches et fêtes, ouvrage très-utile aux jeunes ecclésiastiques, Paris, 1824, un vol. in-12. Il est de plus éditeur des sermons de M. Cochin, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à la fin desquels il y en a deux de lui. L—C—J.

SIRET (CHARLES-JOSEPH-CHRISTOPHE), frère du précédent, maître ès-arts de l'ancienne Université de Paris, docteur ès-lettres, correspondant de plusieurs sociétés d'agriculture, ancien censeur du collège royal et bibliothécaire de Reims, naquit dans cette ville le 4 nov. 1760, et y mourut le 28 mai 1838, âgé de près de 78 ans, dont plus de 40 furent passés dans l'instruction publique. Protégé par M^{sr} de Talleyrand-Périgord, coadjuteur et plus tard archevêque de Reims, il fut placé dès l'âge de 11 ans au collège de Louis-le-Grand, à Paris, en qualité de bour-

sier, s'y distingua par son application et par des succès qui le firent toujours marcher de front avec les meilleurs sujets de cet établissement. Entré ensuite au séminaire de Saint-Sulpice où il fit sa théologie, tout ce qui se passait en lui faisait croire qu'il était destiné à l'état ecclésiastique, quand des raisons particulières vinrent le détourner des dispositions qu'il paraissait avoir. Dès ce moment le choix d'un état ne fut plus incertain pour lui; ses succès classiques et ses grades dans l'Université étaient de sûrs garants qu'il pouvait sans crainte se livrer à l'enseignement. S'étant marié peu de temps après son retour à Reims, il y ouvrit un pensionnat pour enseigner les premiers éléments de la langue latine, de manière que ses élèves pouvaient, en sortant de ses mains, entrer dans les classes de sixième, cinquième et quatrième du collège de l'Université. Son pensionnat, monté en 1783, subsista jusqu'en 1805, époque de l'établissement du lycée. La ville de Reims se trouvant en 1791 sans collège, par la suppression de l'Université, le directeur du département de la Marne et l'évêque constitutionnel Nicolas Diot (*voy. ce nom, LXII, 499*), s'empresèrent d'en créer un nouveau et d'y appeler Siret pour y professer la rhétorique. Il ne crut pas devoir accepter cette place. Peu de temps après ils le nommèrent principal du même collège. Les raisons qui lui avaient fait refuser la chaire de rhétorique s'opposaient encore à ce qu'il pût accepter cette nouvelle place; et comme un refus précipité aurait incontestablement mécontenté l'autorité, il voulut bien provisoirement consentir à en exercer les fonctions pendant quelques

mois; mais on ne put le déterminer à lui en faire prendre possession et à s'y laisser installer. Il fallait avoir du courage pour en agir ainsi à une époque si voisine de la terreur. Cependant rien ne l'arrêta, ni les sollicitations, ni la crainte de perdre son pensionnat, sa seule et unique ressource qu'il voyait augmenter tous les jours; rien ne put l'engager à y rester. Cette démarche devait le mettre en butte aux tracasseries et aux vexations de ceux dont il ne partageait pas les opinions; néanmoins il sut par sa prudence, par son esprit et par sa fermeté, se préserver de toute atteinte, conserver son établissement, y agrandir les études et en faire une espèce de collège où l'on enseignait la grammaire, les humanités, la rhétorique, le dessin, les mathématiques et quelques arts d'agrément. Son caractère ferme, son maintien imposant et ses manières honnêtes le firent respecter des plus exaltés et lui acquirent l'estime et la confiance, non-seulement des pères et mères qui avaient à cœur de donner à leurs enfants une éducation à la fois solide et chrétienne, mais encore celles de plusieurs farouches républicains qui lui confièrent les leurs. Un d'eux, en lui amenant son neveu, lui dit: *Je veux que cet enfant, à qui je prends intérêt, apprenne chez toi à connaître sa religion.* Ce n'était pas un piège que cet homme puissant alors lui tendait: les parents de cet enfant qu'il consulta l'assurèrent qu'il pouvait en toute sûreté le recevoir au nombre de ses élèves et qu'il n'avait rien à craindre de leur frère. Comme beaucoup d'hommes de mérite qui se livraient à l'enseignement, Siret s'était aperçu qu'un livre manquait à l'instruction. Pour y remé-

dier, il composa son *Epitome historiae græcæ*, livre utile, et, comme on l'a dit, *le plus populaire et peut-être le seul de ces temps qui soit resté classique*; il en fit hommage en 1798 à l'administration du département, qui en ordonna le dépôt dans l'école centrale établie à Châlons. Tout alors lui était prospère : il en fut de même les années suivantes ; mais la maison d'éducation établie en octobre 1802 dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis, par l'abbé Legros, dernier principal du collège de l'Université, et la formation du lycée de Reims en 1805, vinrent porter un coup mortel à son pensionnat, qui avait été, par un arrêté des consuls en date du 3 frimaire an IX (24 nov. 1802), érigé en maison d'éducation secondaire. Cependant, mettant de côté le tort qu'il devait en éprouver, il se fit inscrire au nombre de ses souscripteurs. Recommandé, il est vrai, à Fontanes, grand-maître de l'Université de France, et lié avec plusieurs hauts dignitaires, Siret pouvait espérer une place honorable dans l'instruction publique. Il n'y aurait, sans aucun doute, été déplacé ; mais peu courtisan, et par cela même peu capable de solliciter auprès des grands, il n'obtint que de brillantes promesses qui se réduisirent à la place de professeur de sixième au lycée de Reims. De la sixième, Siret passa successivement à la quatrième, à la troisième et à la chaire de rhétorique. Nommé en 1822 par le conseil royal censeur du même collège, il en exerça les fonctions jusqu'en novembre de l'année suivante, époque de son admission à la retraite. Libre alors de tout son temps, il le consacra à la bibliothèque qu'il aimait autant que lui-même. Il y avait été appelé dès 1806 en qualité de

conservateur du dépôt des livres qui se trouvaient entassés dans la belle bibliothèque et autres pièces de l'ancienne abbaye de Saint-Rémi. De ce dépôt, composé de 63,929 volumes imprimés et de plus de mille manuscrits, provenant des bibliothèques du chapitre métropolitain, des monastères, maisons religieuses et de celles de quelques émigrés, la ville composa, d'après le triage opéré par le chevalier Coquebert de Taisy, l'avocat Havé (*voy.* ce nom, LXVI, 567), et au moyen d'acquisitions et d'échanges, sa bibliothèque qu'on peut évaluer à plus de 30,000 volumes. Le séminaire de Meaux n'a pas oublié qu'il doit à Siret une partie de sa bibliothèque, composée de livres doubles que l'autorité municipale permit de lui envoyer. Des chagrins domestiques, les événements de 1830, la crainte de perdre sa place ayant altéré sa santé, la mairie lui adjoignit M. Louis Pâris jeune, homme savant et lettré, très-capable de le remplacer, et nous sommes fondé à croire qu'il a plusieurs fois souri à l'idée que la bibliothèque serait fort bien entre ses mains. Il lui devenait d'ailleurs nécessaire ; sa santé s'affaiblissait de jour en jour et annonçait une fin prochaine. Après deux mois de maladie, il termina sa laborieuse carrière, muni des secours de la religion qu'il n'avait jamais cessé de pratiquer, qui le fortifia dans ses peines et lui procura pendant sa vie des moyens de consolation. Par sa mort la ville de Reims perdit un citoyen probe et désintéressé. Aussi l'autorité municipale, voulant lui payer son tribut de reconnaissance, fit-elle prier la famille de retarder d'un jour ses obsèques, afin d'y assister en corps et d'honorer par cette démarche la

mémoire d'un homme qui toute la vie avait été utile à son pays. En donnant au public son *Epitome historiæ græcæ*, qui lui rapportait annuellement 8 à 900 fr. et que des besoins lui firent abandonner pour quelques mille, Siret comptait bien, après l'avoir traduit et fait imprimer sous le titre d'*Abrégé de l'histoire grecque, depuis l'origine des Grecs jusqu'à la fin du règne d'Alexandre*, le faire suivre d'autres ouvrages importants; mais des chagrins l'empêchèrent de réaliser les projets qu'il avait constamment manifestés. Parmi ces projets, celui qu'il avait le plus à cœur, c'était de continuer les *Essais historiques sur la ville de Reims*, commencés par la commission des archives de cette ville créée par un arrêté de la mairie, en date du 22 février 1822; il était un des membres les plus distingués de cette commission qui l'avait choisi pour la rédaction des nos 3 et suiv. jusqu'au n° 16 inclusivement, tous imprimés à Reims, de 1822 à 1825, in-8°. Il rédigea, d'après les notes de cette commission, le *Précis historique du sacre de S. M. Charles X*, imprimé in-4° sur la fin de 1825. En 1809, le 15 novembre, il s'était engagé avec M. Alphonse de Beauchamp, alors exilé à Reims, de faire en commun l'*Histoire de la conquête de l'Espagne par les Romains jusqu'au règne d'Auguste*. En 1810 il traduisit de l'italien et fit imprimer à Reims des *Méditations et prières pour servir de préparation à la fête de la B. M. sainte Thérèse de Jésus*, in-12. Nous avons trouvé dans ses papiers un commencement d'un *Epitome historiæ romanæ* et le plan de la conquête de l'Espagne. Ce dernier était écrit de la main d'Alphonse de Beauchamp. L—c—J.

SIREULDE (JACQUES), versificateur, ou, si l'on veut, poète normand, était vers 1555 huissier au parlement de Rouen. Voilà tout ce que Du Verdier et l'abbé Goujet nous apprennent de lui. Il a donné au public : *Le Trésor immortel trouvé et tiré de l'Esriture sainte.. à la fin duquel sont adjoustés plusieurs chants royaux, ballades et rondeaux faicts et composés par aucuns poètes françois et présentez au Puy-des-Pauvres de Rouen*, à Rouen, chez Martin le Mégissier, 1556, in-8°. Ce poème de 28 feuillets, en vers de dix syllabes, dédié à Louis Pétrémol, conseiller, etc., est une exhortation à la charité. Sireulde y prouve, dit Goujet, par les témoignages des livres saints, la nécessité et les avantages de l'aumône, et il montre comment on la doit faire. Quinze à dix-huit poètes contemporains, plus ou moins connus, ont fourni les pièces qui précèdent et qui suivent le poème. Le *Trésor immortel*, livre très-édifiant qu'on croyait l'unique progéniture de Sireulde, n'avait pas fait grande fortune au Parnasse. Les bibliographes ne le citaient guère; il ne figurait que dans d'obscurs catalogues, et il n'était que fort peu couru des bibliophiles et des bibliomanes. Mais depuis quelques années on lui a découvert un frère cadet qui a eu une toute autre destinée. Il a aussitôt obtenu un sort si brillant que les mânes du bon huissier, son père, ont dû en tressaillir d'allégresse. Consistant seulement en 16 feuillets, ce second livre est intitulé : *Les abus et superfluités du monde* (en vers)..., avec une pronostication véritable pour cette année (en prose), Rouen, Abraham Cousturier (sans date), petit in-8°. Acheté d'abord 80 fr. en 1841 chez le libraire Cro-

zet (*voy. le Manuel de M. Brunet*), il se représenta en 1844 dans la *Description* raisonnée de la collection de livres qui avaient appartenu à Charles Nodier. Là, se trouvant placé dans la division des *Poésies gauloises et burlesques*, entre le *Passe-partout des Ponts bretons* et la *Mode qui court au temps présent*, le livret, relié en maroquin rouge, filets, par Bauzonnet, était encore annoncé comme un « volume inconnu et d'une grande rareté. » On ajoutait qu'il renfermait « des particularités singulières et curieuses pour l'histoire intérieure de Rouen. » Aussi, livré à la chaleur des enchères, le bienheureux livret a été porté à 112 fr. C'est bien le cas de dire, avec Terentianus Maurus : *Habent sua fata libelli!*
B—L—U.

SIREY (JEAN-BAPTISTE), laborieux et habile jurisconsulte, né à Sarlat dans le Périgord (Dordogne), le 25 septembre 1762, embrassa d'abord l'état ecclésiastique, et reçut les ordres sacrés avant la révolution; mais ensuite, ayant reconnu que ce n'était pas là sa vocation, il sollicita et obtint d'être relevé de ses vœux, puis épousa une nièce de Mirabeau. A l'étude de la théologie il avait fait succéder celle de la jurisprudence. Quoiqu'il eût adopté les principes de la révolution, il n'en approuva pas les excès, et en fut même victime; car, accusé tantôt de royalisme, tantôt de fédéralisme, il resta long-temps incarcéré, mais il eut le bonheur d'échapper à la mort. Son acquittement fut prononcé par le tribunal révolutionnaire dans la même salle où siège actuellement la chambre civile de la cour de cassation, devant laquelle Sirey plaida si souvent depuis, pendant trente-six ans. Rendu à la liberté, il publia en

l'an III, contre le tribunal révolutionnaire encore existant, un écrit où il attaqua avec autant de force que de solidité cette sanglante juridiction exceptionnelle. Bientôt il fut appelé, comme employé supérieur, au comité de législation de la Convention, d'où il passa au ministère de la justice en qualité d'adjoint en chef de la division criminelle. Après le 18 brumaire (1799), il fut nommé l'un des cinquante défenseurs appelés alors *avoués*, puis avocats à la cour de cassation, titre auquel il joignit plus tard celui d'avocat aux conseils du roi; il résigna son office en 1836. Depuis 1800 il travailla avec une ardeur infatigable à la rédaction de nombreux ouvrages qui l'ont placé au rang des plus savants jurisconsultes de notre époque. La fin de sa carrière fut abreuvée d'amertume. Dès procès ruineux, des chagrins de famille, la perte de sa femme, celle d'une de ses filles, la mort funeste de son fils (*voy. ci-dessous*) vinrent attrister ses dernières années; un coup terrible les termina. Depuis quelque temps il résidait à Objat (Corrèze), auprès de la veuve de son fils, lorsqu'une de ses filles, M^{me} Jeanron et son mari, peintre d'histoire, formèrent contre lui une demande en interdiction, qui fut repoussée à l'unanimité par le conseil de famille. Mais Sirey n'en fut pas moins obligé de comparaître devant le président du tribunal civil de Limoges pour subir un interrogatoire. Tandis que le malheureux vieillard exprimait la profonde douleur qu'un semblable procès devait lui causer, il fut frappé d'une apoplexie foudroyante, et mourut à l'instant même, le 4 décembre 1845, âgé de 83 ans. On a de lui : I. *Du tribunal révolutionnaire, considéré à ses dif-*

férentes époques, Paris, 1795, 1797, in-8°. II. *Recueil général des lois et des arrêts en matière civile, criminelle, commerciale et de droit public depuis 1800*, Paris, 1802-30, 30 vol. in-4°, journal qui parut d'abord sous le titre de *Jurisprudence du tribunal de cassation*. M. Lemoine de Villeneuve, avocat à la cour d'appel et gendre de Sirey, en a publié en 1834 une table tricennale in-4°, où se trouvent fondues la table décennale (1812) et la table vicennale (1821). Cet immense recueil est continué par M. de Villeneuve et par M. Carette, avocat à la cour de cassation et successeur de Sirey. III. *Jurisprudence du XIX^e siècle*, ou Collection alphabétique des arrêts rendus par la cour de cassation et par les cours royales depuis 1800 jusqu'à l'année courante, avec renvoi à tous les recueils du temps, et principalement au Recueil général des lois et arrêts, Paris, 1821, 1826, in-8°. Cette seconde édition du Recueil général, sous forme alphabétique, devait avoir 25 vol.; mais il n'en a paru qu'un demi-vol. En 1823 on publia à Bruxelles, sous le titre de *Jurisprudence du XIX^e siècle*, un recueil judiciaire en 24 vol. in-4°, approprié aux Pays-Bas, mais où le travail de Sirey était inséré. Il s'en faisait aussi une continuation annuelle, que Sirey et ses continuateurs, afin de déjouer cette espèce de contrefaçon, ont fait et font encore imprimer à Paris, sous la rubrique de Bruxelles, pour être répandue en Belgique. IV. *Lois civiles intermédiaires*, ou Collection des lois sur l'état des personnes et les transmissions des biens, depuis le 4 août 1789 jusqu'au 30 ventôse an XII (mars 1804), époque du Code civil, Paris, 1806, 4 vol. in-8°. V. *Du con-*

seil d'État selon la charte constitutionnelle, ou Notions sur la justice d'ordre politique et administratif, Paris, 1818, in-4°. VI. *Jurisprudence du conseil d'État*, depuis 1806, époque de l'institution de la commission du contentieux, jusqu'en 1823, Paris, 1818-23, 5 vol. in-4°. VII. *Code civil annoté des dispositions et décisions ultérieures de la législation et de la jurisprudence*, avec renvoi pour l'indication des matières aux principaux recueils de jurisprudence, Paris, 1813, 1817, 1819, 1821, in-4°. — *Supplément au Code civil annoté*, 1818, in-4°. VIII. *Code d'instruction criminelle et Code pénal annotés*, 1815, 1817, 2 vol. in-4° et in-8°. IX. *Code de procédure civile annoté, etc.*, 1816, 1817, 1819, in-4° et in-8°. X. *Code de commerce annoté, etc.*, 1816, in-8°; 1820, in-4°. XI. *Les cinq Codes*, avec notes et traités pour servir à un cours complet de droit français, à l'usage des étudiants en droit et de toutes les classes de citoyens, 1817, 1819, in-8°. XII (avec M. Lemoine de Villeneuve). *Les cinq Codes annotés* de toutes les décisions et dispositions interprétatives, modificatives et explicatives, avec renvoi aux principaux recueils de jurisprudence, 1824, 1825, 1827, in-4°. XIII. *Code forestier annoté, etc.*, 1828, in-4°. XIV (avec M. Lemoine de Villeneuve). *Les six Codes annotés, etc.*, avec les suppléments, 1829, in-4°; 1832, in-8°. On a encore de Sirey divers articles dans les Annales de législation et de jurisprudence. — SIREY (Marie-Jeanne-Catherine-Joséphine de Lasteyrie du Saillant, dame), femme du précédent, née au Bignan (Loiret) en 1776, était nièce de Mirabeau qu'elle avait connu dans son enfance et qui lui

témoignait une vive affection. Elle consacra sa plume à la composition d'ouvrages moraux et d'éducation. Outre différents articles qu'elle a fournis au Journal des femmes et à d'autres recueils, cette dame a publié, sous le voile de l'anonyme : I. *Marie de Courtenay*, Paris, 1818, in-12, roman de mœurs, ainsi que le suivant. II. *Louise et Cécile*, Paris, 1822, 2 vol. in-12. III. *La mère de famille*, journal moral, religieux, littéraire, d'économie et d'hygiène domestique, destiné à l'instruction et à l'amélioration des femmes, Paris, septembre 1833 à septembre 1834, in-8°; il n'en a paru que douze numéros. IV. *Conseils d'une grand'mère aux jeunes femmes*, Angers et Paris, 1838, in-12. M^{me} Sirey mourut à Chatou le 27 septembre 1843. — SIREY (*Aimé*), fils des précédents, fut tué à Bruxelles, le 19 nov. 1842, dans le salon de M^{lle} Catinka Heinefeter, célèbre cantatrice, où il se prit de querelle avec M. Caumartin. Cette affaire, portée devant la cour d'assises de Bruxelles, eut un grand retentissement. M. Caumartin, défendu par M. Chaix-d'Est-ANGE, fut acquitté. Z.

SIRIÈS (VIOLANTE-BÉATRIX) naquit à Florence en 1700 et apprit la peinture de Jeanne Fratellini, qui jouissait dans cette ville d'une haute réputation. A l'âge de 16 ans elle était déjà habile dans la peinture à l'aquarelle et au pastel. Son père, qui exerçait la profession d'orfèvre, ayant été appelé en France pour y être orfèvre du roi, elle le suivit à Paris et profita de son séjour dans cette ville pour apprendre la peinture à l'huile d'un habile paysagiste flamand. Pendant cinq années qu'elle habita Paris, elle se perfectionna dans la peinture à l'huile, et les per-

sonnages les plus distingués, séduits par l'éclat et le charme de son coloris, lui firent faire leurs portraits; enfin elle fut choisie pour peindre la famille royale; mais elle ne put profiter de cet honneur. Son père ayant été rappelé à Florence par le grand-duc, elle se vit forcée de le suivre. Malgré les connaissances qu'elle possédait dans son art et la réputation qu'elle s'était acquise, elle voulut encore se perfectionner, et, dès son arrivée à Florence, elle engagea François Conti, peintre d'un rare mérite, à mettre la dernière main à son éducation. C'est de lui qu'elle apprit à dessiner avec une correction, une élégance et un goût remarquables, et à posséder tous les secrets de la belle couleur. Le grand-duc, pour témoigner l'estime qu'il faisait des talents de Béatrix, lui demanda son propre portrait, qui fut placé dans le cabinet des peintres célèbres dépendant de la galerie de Florence. Elle se peignit ayant son père à côté d'elle, donnant ainsi un double exemple d'amour filial et de talent pittoresque. Ses peintures à l'huile ne le cèdent en rien à ses pastels; son pinceau est brillant, délicat et libre; son coloris est naturel, plein de chaleur et de vie. Comme elle entendait parfaitement l'architecture et la perspective, dont elle avait fait une étude particulière, elle a tiré un heureux parti de ces connaissances dans les accessoires et les fonds de ses tableaux. Ses draperies sont en général d'un beau choix, pleines de vérité et remarquables par une simplicité noble. Son ouvrage capital est un tableau représentant *tous les membres de la famille impériale*. Les personnages sont au nombre de quatorze, dans un salon décoré de la

plus riche architecture. Toute la composition brille par le goût du dessin, la disposition des figures, le charme de la couleur, et la manière dont les figures sont habillées répond à la grandeur et à la dignité des personnages. Outre plusieurs autres tableaux d'histoire, à l'huile, on possède encore d'elle quelques tableaux de fleurs et de fruits, exécutés avec un goût, une vérité et une délicatesse extraordinaires. P—s.

SIRIEYS de Mayrinhae (JEAN-JACQUES) fut l'un des hommes les plus distingués de cette chambre des députés que Louis XVIII avait crue *introuvable*, qu'il admira d'abord très-sincèrement et qu'il renvoya ensuite si maladroitement par son ordonnance du 5 septembre 1816. Né en 1777 au château de ses ancêtres, Sirieys achevait ses études lorsque la révolution commença, et il fut dès lors en butte à toutes les persécutions de cette époque. La plupart de ses parents émigrèrent, furent incarcérés ou périrent sur l'échafaud. Lui-même, à peine âgé de quinze ans, subit une longue détention et fut dépouillé d'une partie de sa fortune. Il ne recouvra la liberté qu'après la chute de Robespierre, et resta dans la retraite jusqu'à la destruction du gouvernement républicain. Bonaparte le nomma alors maire de son village; et il vécut ainsi paisiblement au milieu des siens jusqu'au retour des Bourbons en 1814. On conçoit avec quelle joie il vit ce retour. Son zèle pour la cause monarchique le fit destituer de ses fonctions de maire après le retour de Napoléon, ce qui concourut beaucoup sans doute à le faire nommer député du département du Lot en 1815. Dès les premières séances de cette session, il s'y fit remarquer

par un véritable talent, et surtout par une grande énergie. Après le licenciement de l'armée, il pressa avec force l'organisation des légions départementales, qui devaient remplacer les régiments. Il appuya ensuite très-vivement toutes les allocations proposées en faveur du clergé, et demanda, le 7 février 1816, par un discours fort éloquent, que ses biens non vendus lui fussent restitués. Il parla encore sur le règlement, sur les contributions indirectes; demanda la suppression de l'exercice pour 1817 et voulut faire rétablir les maîtrises et les jurandes. Toutes ces opinions, fort opposées au système révolutionnaire que s'efforçaient alors d'établir Louis XVIII et ses ministres, ne mirent pas en faveur auprès d'eux le député du Lot; et lorsque, par l'ordonnance de septembre, ils eurent dissous cette chambre, tous les moyens furent mis en usage pour que Sirieys ne fût pas réélu. Son collègue Lachèze-Murel, qui était aussi l'un des membres les plus honorables de la chambre *introuvable*, et qui, comme lui, n'avait manqué aucune occasion d'y faire triompher les principes de la monarchie, partagea sa disgrâce (1). Tous les efforts du ministère Decazes, qui avait entraîné le faible monarque à cette absurde mesure de dissolution, tendirent à exclure des réélections du département du Lot ces deux excellents royalistes. Ce fut le système invariablement suivi dans toute la France par ce gouvernement qu'on

(1) M. Lachèze, l'un des plus honorables magistrats de ces contrées, avait été député aux États-Généraux, où il avait constamment voté avec la minorité contre les innovations révolutionnaires. Pour cela il avait obtenu du roi, en 1814, des lettres de noblesse et le titre de maître des requêtes.

ainsi improprement nommé celui de la restauration. Partout les assemblées électorales furent recrutées de clubistes, de gens de police, et l'on conçoit qu'il en résulta des choix fort opposés à la monarchie. A Cahors, le scandale fut tel que quarante-neuf des électeurs les plus distingués signèrent une protestation qu'ils envoyèrent à la chambre des députés. Cette protestation, particulièrement dirigée contre l'élection du préfet Lezay-Marnesia, pour laquelle on avait dépassé toutes les limites de la fraude et de la corruption, fut néanmoins repoussée par la chambre qui n'était plus celle de 1815; et les tribunaux de Figeac et de Cahors repoussèrent aussi les dénonciations qui leur furent faites des fraudes exercées par plusieurs magistrats et par le préfet lui-même pour assurer son élection. On alla plus loin encore, on rendit plainte en calomnie contre MM. de Lachèze et Sirieys qui avaient fait partie des quarante-neuf électeurs opposants, et ces deux ex-députés durent comparaître devant la police correctionnelle de Paris, qui les condamna à cent francs d'amende, non pour calomnie (les faits étaient trop évidents), mais pour avoir dépassé les limites du droit de pétition. Sirieys vécut dans la retraite jusqu'en 1821. Lorsque les royalistes revinrent au pouvoir, après la mort du duc de Berri, il fut nommé de nouveau député dans le département du Lot. Toujours zélé royaliste, il appuya toutes les mesures du ministère qui n'était plus celui du 5 septembre, et qui par une ordonnance du 26 août 1824 le fit conseiller d'État, puis directeur-général de l'agriculture, des haras et manufactures. Dans la session de 1825 il appuya les lois sur le

sacrilège, sur l'indemnité des émigrés, sur le droit d'aînesse, etc. Réélu député en 1828, il se montra dans plusieurs occasions opposé au ministère Martignac et perdit sa place de directeur des haras, la chambre ayant supprimé du budget les 40,000 francs attribués à cet emploi. Sous le ministère Polignac, il fut nommé officier de la Légion d'Honneur et directeur du personnel au département de l'intérieur. La révolution de 1830 le fit disparaître encore une fois de la scène politique, et il mourut au château de Mayrinhac, près de Figeac, le 27 novembre 1831. Outre un grand nombre de discours prononcés pendant les sessions législatives et imprimés dans les journaux, on a de lui : I (avec Lachèze-Murel). *Mémoire sur les élections du département du Lot à la Chambre des députés*, Paris, 1816, in-8°. II (avec le même). *Observations sur ce qui a été inséré dans le Moniteur, relativement aux élections du département du Lot*, Paris, 1816, in-8°. C'est une réponse à la *Lettre* que M. de Lezay-Marnesia avait adressée au *Moniteur*, le 11 novembre 1816, sur les accusations dirigées contre lui dans le *Mémoire* déjà indiqué. III. *Observations sur l'administration générale des haras, de l'agriculture, etc., supprimée par l'ordonnance royale du 13 novembre 1828*, Paris, 1829, in-8°. Sirieys de Mayrinhac a encore laissé quelques écrits inédits, entre autres une *Histoire de l'agriculture des temps anciens et modernes dans le Quercy*.

M—D j.

SIROT (CLAUDE LÉTOUF, baron de), officier général peu connu, a laissé des *Mémoires* curieux, mais très-rares. Il passa ses premières années dans les troupes étrangères.

Deux ans après la mort de Gustave-Adolphe, roi de Suède, il revint en France et servit d'abord sous le maréchal de l'Hôpital. Il se fit ensuite remarquer aux sièges d'Arras, de Courtrai, d'Armentières, à la bataille de Rocroi. Nommé maréchal-de-camp en 1643 et lieutenant-général en 1649, il mourut en 1652. Ses *Mémoires* ont été imprimés en 1683, Paris, Barbin, in-12. D—s.

SISMONDI (JEAN-CHARLES LÉONARD SIMONDE DE), historien, naquit le 9 mai 1773 à Genève, où son père était ministre de l'Évangile. Sa famille était originaire de la Toscane, et un de ses ancêtres avait été anobli par Otton-le-Roux. Patriciens et gibelins, les Sismondi quittèrent Pise à la chute de son indépendance, et allèrent s'établir dans le Dauphiné, où, peu de temps après la réforme de Calvin, ils embrassèrent la doctrine nouvelle. Un siècle et demi se passa, et la révocation de l'édit de Nantes leur fit quitter leur seconde patrie pour la Suisse : ils allèrent s'établir à Genève. Chemin faisant, ils avaient francisé leur nom, et non-seulement le muet français s'était substitué à l'i final italien, mais la deuxième s'était restée sur la route de Pise à Grenoble. Tel est du moins le récit que vint faire à ses compatriotes, entre 1803 et 1807, Jean-Charles Simonde, en ajoutant que, désormais et sans autre autorisation, il joindrait à ses noms connus celui de De Sismondi : on rit, mais nul ne s'y opposa. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Simonde, sous leur nom plébéien, appartenaient à l'aristocratie genevoise, et qu'ils jouissaient d'une belle fortune. La révolution française vint y porter la perturbation. Confiants dans l'étoile de Necker, leur concii-

toyen, ils avaient placé des capitaux importants dans les fonds français : la tourmente emporta tout. Jean-Charles, en achevant ses études commencées au collège et complétées à l'auditoire de Genève, avait été placé dans la maison de commerce Eynard de Lyon. Ses parents eurent à propos de lui faire quitter la France, et tous ensemble allèrent passer dix-huit mois en Angleterre (1793 et 94.) Le jeune homme profita de ce séjour pour s'initier aux mystères de la législation et au mécanisme politique et commercial à l'aide duquel fonctionne si merveilleusement la Grande-Bretagne. Il apprit aussi la langue. C'était pour lui l'étude la moins ardue. L'impossibilité de vivre longtemps de l'autre côté de la Manche sans d'amples ressources pécuniaires ne tarda point à ramener les Simonde sur le continent : ils revirent Genève, mais pour peu de temps : les circonstances politiques leur étaient plus défavorables que jamais ; les passions en Suisse étaient au comble. On arracha de leur maison, pour le fusiller, un émigré français qu'ils voulaient sauver : le père et le fils eurent même un instant de détention à subir. Le premier ne pensa plus dès lors qu'à vendre ses biens de Genève pour passer dans cette Toscane, le pays de ses ancêtres ; et une fois l'opération terminée, il alla se fixer à Pescia, où il acheta un modeste domaine. Un beau ciel, un sol fertile, une bonne administration, partout l'aisance et le bonheur, tel fut le spectacle qui frappa d'abord les yeux du jeune homme, et il put à loisir en étudier les causes pendant un an et demi de repos dont il fut encore permis à ce pays de jouir sous Ferdinand III, sans que le contre-coup des victoires de la France

en Italie y développât des ferments de révolution. Au milieu des commotions qui, là aussi, se succédèrent à partir de la fin de 1797, les Simonde trouvèrent, fort en petit, heureusement, l'image de ce qui se passait alors en France et en Suisse. Trois fois Jean-Charles fut jeté en prison, et même sa mère eut à trembler pour ses jours. Elle n'était d'ailleurs pas complètement d'accord avec lui. Franchement aristocratique et autrichienne, elle n'admettait pas de nuances; elle exérait tout simplement et en masse ce qui venait de la France, ce qui tenait même de loin à la démocratie. Plus éclairé, plus impartial, le jeune homme blâmait également toutes les violences, et ne goûtait pas plus les réactions des monarchistes aveugles que la furie démagogique. Il en résultait que les Français et leurs amis le trouvaient trop Autrichien, et que les Autrichiens le traitaient de Français et de Jacobin. Les clubistes de 93 avaient envoyé à la place de la Concorde des modérés moins prononcés. « Blasphémerez-vous encore, » écrivait-il de sa prison à sa mère, « contre la noble liberté des Anglais, l'*habeas corpus*, le jugement par jurés et des lois claires et précises? La pauvre copie même que les Français ont adoptée nous mettrait à l'abri, si nous étions en France, des injustices que nous essayons. » Enfin l'horizon redevint serein après Marengo. Cette même année, les Simonde regagnèrent Genève avec les débris de leur fortune, qui ne se montait plus qu'à environ 4,000 fr. de revenu. Jean-Charles prit bientôt rang parmi les écrivains distingués de son pays par son *Tableau de l'agriculture de la Toscane*, 1801, et par

2 vol. intitulés *De la richesse commerciale*, 1803. Il y faisait preuve en même temps de connaissances positives et de raisonnement; il se montrait également familier avec le commerce et l'agriculture et avec les théories de l'économie politique. Mais c'était surtout pour l'histoire qu'il se sentait une vocation; et dès ce moment il s'appliquait à recueillir et à mettre en ordre les matériaux du grand travail dont le 1^{er} volume parut en 1807, sous le titre d'*Histoire des républiques italiennes*. Peu d'événements accidentèrent la vie de Simonde depuis son retour dans sa patrie. L'empereur Alexandre lui offrit une chaire à l'université de Vilna; il la refusa. Mais il accepta la position de secrétaire de la chambre de commerce du département du Léman, et il y rendit des services par son activité, par ses lumières, par son indépendance. Il ne craignit pas de réclamer dans l'intérêt de Genève contre le blocus continental, et cela dans de nombreux mémoires adressés au gouvernement même. Lié intimement avec les Pictet, les De Candolle, les Bonstetten, les Dumont, les Rossi, les Saussure, il était aussi de la société de Coppet; il visitait souvent cette résidence, et deux fois il fit avec M^{me} de Staël le voyage de l'Italie. Il se partageait d'ailleurs entre le séjour de Genève et celui de Pescia. Toutefois, il improuva les actes du congrès de Vienne; et, après le retour de l'île d'Elbe, il écrivit en faveur de la constitution de 1815, et eut avec Bonaparte une entrevue curieuse, dont une lettre à sa mère nous a conservé les détails. On remarqua dans le temps que c'étaient deux étrangers, deux Suisses, qui s'étaient le plus énergiquement prononcés par

écrit pour ce programme qui devait durer si peu, Benjamin Constant et Simonde de Sismondi. Nous avons vu que, vers 1805, il avait annoncé la découverte qu'il avait faite de l'antiquité de sa maison. Environ vingt-quatre ans après, le hasard voulut qu'un autre Genevois, historien aussi, M. Grenus, auteur des *Fragments historiques et biographiques extraits du conseil d'État de Genève* (Genève, 1815 et 1823), déclarât à son tour qu'il était membre du saint-empire romain. M. de Sismondi en fut outré. Peu de temps après parut dans un journal de Paris une diatribe violente contre le nouveau noble. Quelle main l'avait écrite ou quelle inspiration l'avait dictée? C'est ce qui ne fut point mis nettement en lumière. Mais l'auteur des *Fragments* alla demander à l'auteur des *Républiques italiennes* une explication justificative, que ce dernier refusa; et les journaux helvétiques retentirent bientôt du bruit d'un duel au pistolet qui eut lieu le 29 mars 1829, à peu de distance de Genève, entre les deux gentilshommes. On échangea de chaque côté un coup de feu; mais la république des lettres n'eut aucun des champions à pleurer, et M. de Sismondi put continuer à loisir son *Histoire des Français*, dont la publication, commencée depuis huit ans, en était alors aux 10^e et 11^e volumes. Il s'y montrait, comme on le sait, fort peu enthousiaste de la France. L'année suivante, 1830, le réconcilia un peu, il le dit lui-même vingt fois dans sa conversation, avec notre pauvre pays : la branche aînée avait été détronée pour faire place à un prince selon son cœur. Mais, hélas! les événements ont leur logique, et presque toujours leur logique impitoyable.

La révolution de 1830 avait été paralysée en France presque dès son origine par l'astuce du souverain qu'elle s'était donné; mais, hors de la France, elle poursuivait sourdement son œuvre en commençant par les cantons ses plus proches voisins. Avant de faire à Paris sa formidable explosion de 1848, elle défaisait le vieil édifice des aristocraties suisses. La constitution de Genève fut renversée le 22 novembre 1841, non pas, il est vrai, sans irrégularités, sans violences, mais enfin pour laisser l'accès ouvert à un meilleur avenir. Déjà fort peu de temps après juillet 1830, la peur avait décidé le conseil d'État de Genève à subir une modification, et d'inamovibles et à vie qu'ils étaient, les conseillers s'étaient réduits à dix ans; mais, au fond, rien d'essentiel n'était changé : les mêmes familles, au nombre de vingt-huit, étaient seules en possession de fournir les conseillers, et le conseil se recrutait non par une élection vraie, mais par la cooptation, de telle sorte que les vides étaient toujours comblés par les mêmes noms ou par ceux de quelque famille apparentée : organisation digne de l'an 1000 et qui rappelle trait pour trait les *alberghi* de Gênes. Aux yeux de M. de Sismondi, conseiller, c'était là la constitution modèle; et son libéralisme ne rêvait rien de plus profond, de plus utile aux nations que ce partage de la souveraineté entre à peu près deux douzaines de familles marquantes de la cité; et l'on se plaint après cela que les rois portent quelquefois à l'excès le désir de maintenir leur prérogative! M. de Sismondi n'eut pas le bonheur de voir debout la sienne et celle de ses amis jusqu'à son dernier moment. Mais il ne sur-

vécit que de sept mois à peine à cette révolution qui renversait le patriciat de Genève. Malgré l'état de souffrance et de dépérissement où il était alors (car depuis long-temps un squirrhe à l'estomac minait sa santé), il déploya la plus vive énergie contre ses antagonistes politiques : membre de la nouvelle assemblée constituante, il prononça le 30 avril 1842 un discours de l'opposition la plus tranchée ; il ne cessait de protester contre la légalité de tout ce qui s'était fait. Ses amis mêmes n'osaient voter avec lui. Finalement, son médecin lui prescrivit le silence ; et peut-être cette prohibition ne fut-elle pas simplement affaire d'hygiène. Au reste, Sismondi poussait avec activité la fin de son *Histoire des Français*, et il relisait encore les épreuves du 29^e volume le 14 juin. Dix jours après, on préparait ses funérailles. S'étant marié un peu tard avec une Anglaise, il ne laissa pas d'enfants. Voici la liste de ses ouvrages, d'après celle qu'il avait dressée lui-même peu de temps avant sa mort : I. *Tableau de l'agriculture de la Toscane*, Genève, 1801, in-8°. II. *De la richesse commerciale*, Genève et Paris, 1803, 2 vol. in-8°. III. *Histoire des républiques italiennes du moyen-âge*, Zurich et Paris, 1807-1818, 16 vol. in-8° ; réimpr. à Paris, 1825-26. L'auteur en donna un *Précis*, en anglais, sous ce titre : *Italian republic of the middle ages*, 1832, in-8°. Ce précis a été inséré dans la *Lardner's Encyclopædia* ; il en a paru une traduction espagnole, faite par Fr. Facio, Paris, 1837, 2 vol. in-12. Un illustre écrivain d'Italie, M. Manzoni, a publié sur l'ouvrage de Sismondi des observations critiques qui ont été traduites en français par M. l'abbé Delacouture, sous ce

titre : *Défense de la morale catholique contre l'Histoire des républiques italiennes*, de M. Sismondi, Paris, 1835, in-12. IV. *Littérature du midi de l'Europe*, cours donné à Genève dans l'hiver de 1811 à 1812, Paris, 1813, 4 vol. in-8° ; 3^e édition, Paris, 1819. V. *Nouveaux principes d'économie politique*, ou *De la richesse dans ses rapports avec la population*, Paris, 1819, 2 vol. in-8° ; 2^e édit., fort augmentée, 1826. Dans cet ouvrage, Sismondi avait attaqué les théories de Malthus, de Ricardo et de J.-B. Say (*voy.* ce nom, LXXXI, 229) ; et il eut à soutenir une vive polémique contre ces trois adversaires. VI. *Histoire des Français*, Paris, 1821-42, 29 vol. in-8°. VII. *Julia Severa*, ou *L'an 492* (tableau des mœurs et des usages lors de l'établissement de Clovis dans les Gaules), Paris, 1822, 3 vol. in-12. VIII. *Histoire de la renaissance de la liberté en Italie, de ses progrès, de sa décadence et de sa chute*, Paris, 1832, 2 vol. in-8°. IX. *Histoire de la chute de l'empire romain et du déclin de la civilisation de l'an 250 à l'an 1000*, Paris, 1835, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage parut en même temps en Angleterre dans la *Lardner's Encyclopædia*. X. *Études sur les constitutions des peuples libres*, ou *Des sciences sociales*, Paris, 1836-38, 3 vol. in-8°. Les tomes 2 et 3 sont aussi intitulés premier et second des *Études sur l'économie politique*. XI. *Précis de l'histoire des Français*, Paris, 1839, 2 vol. in-8°. Outre les ouvrages que nous venons de mentionner, Sismondi a publié 73 opuscules qu'il a classés lui-même sous les titres suivants : *Politique et Études sur les constitutions*, 16 opuscules ; *Économie politique*, 11 ; *Esclavage*, 5 ; *Alger*, 2 ; *Inde anglaise*, 3 ; *Amérique*, 2 ;

Grèce, 7; *Critique historique*, 18; *Critique littéraire*, 1; *Philosophie*, 3; *Biographie*, 5. Plusieurs de ces opuscules ont été publiés séparément, mais le plus grand nombre a paru dans différents recueils, savoir: *Annales de législation et d'économie politique*, publiées à Genève en 1822; *Revue encyclopédique*, à Paris; *Revue mensuelle d'économie politique*, à Paris; *Mémorial des séances du conseil représentatif, de l'assemblée constituante et du grand-conseil de Genève*; la *Pallas*, à Weimar; *Atti dell' Accademia italiana*; *Bibliothèque universelle*, à Genève; *Encyclopédie des gens du monde*, à Paris; le *Protestant de Genève*. Sismondi a été dès l'origine un des collaborateurs de cette *Biographie universelle*, à laquelle il a fourni un grand nombre d'articles relatifs à l'histoire d'Italie au moyen-âge.

P—OT.

SIVARD de Beaulieu (PIERRE-LOUIS-ANTOINE), né le 1^{er} sept. 1767 à Valognes, était jeune encore quand la révolution éclata. Il en embrassa les principes, mais avec modération; aussi fut-il incarcéré pendant la terreur, ainsi que son père, qui avait occupé une des premières charges de magistrature de la ville, et ils ne recouvrèrent la liberté qu'après le 9 thermidor. En l'an V (1797), Sivard fut élu député au corps législatif par le département de la Manche, mais il en sortit bientôt, les élections de ce département ayant été annulées par suite des événements du 18 fructidor. Au commencement du consulat, il fut nommé l'un des administrateurs-généraux des monnaies, fonctions qu'il a conservées sous les divers régimes qui se sont succédé jusqu'à sa mort. Envoyé à la chambre des députés en

1818, il y siégea jusqu'en 1823, et fit partie de plusieurs commissions. Lors des troubles qui agitèrent Paris en 1820, à l'occasion de la loi électorale du double vote, il parla, dans la séance du 5 juin, des actes de violence qu'il avait vu commettre envers Casimir Périer et Benjamin Constant, déclaration qu'il renouvela, le 8 janvier 1821, devant la cour d'assises de la Seine qui avait évoqué l'affaire. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur, et avait épousé une nièce de Lebrun, qui fut troisième consul de la république, architecte-trésorier de l'empire, puis duc de Plaisance. Sivard s'occupait beaucoup de travaux agricoles sur les propriétés qu'il possédait à Valognes, et il devint correspondant du conseil d'agriculture près le ministère de l'intérieur. L'un des fondateurs de la Société pour l'amélioration des prisons, il était membre des Sociétés d'encouragement pour l'industrie nationale, de l'enseignement élémentaire, etc. Il mourut soudainement à Paris, le 26 mars 1826, d'une rupture au foie, accident terrible, imprévu et presque sans exemple dans les annales de la médecine.

P—RT.

SKORNIAKOW - SISSAREW (GRÉGOIRE), directeur de l'académie de marine de Saint-Pétersbourg, était issu d'une ancienne famille russe, et fut, comme plusieurs autres jeunes nobles, envoyé par Pierre-le-Grand dans les pays étrangers pour y étudier les lettres et les sciences. En 1715, étant de retour dans sa patrie, il servit comme lieutenant dans le régiment de Przeobrajenski; il enseignait en même temps la science de l'artillerie à l'académie de marine. Ayant été nommé directeur de l'académie, il publia en 1719 sa *Pratique*

de l'art statique et mécanique. En 1723, il céda la direction-générale de l'académie de marine pour diriger la construction du canal du Ladoga. Grand partisan de Mentschikoff (voy. ce nom, XXVIII, 329), il avait contribué à la perte de Schafirof. En 1727, ayant trempé dans une conspiration contre le favori du czar, il fut privé de ses dignités, de ses biens et exilé en Sibérie. Il fut bientôt rappelé, et, en 1731, il était commandant du port d'Okhotsk. Accusé de malversation, il fut relégué à Yakoutok, puis rétabli en 1745, et mourut peu de temps après. G—Y.

SLUYS (JACQUES VANDER), peintre, naquit à Leyde en 1660. Élevé par charité dans l'hospice des orphelins de la ville, son caractère aimable et les rares dispositions qu'il annonçait pour les arts lui attirèrent l'affection et les faveurs des directeurs de cet établissement, et les décidèrent à lui faire apprendre la peinture. On le plaça d'abord chez Ary de Voys, qu'il quitta bientôt pour entrer dans l'école de Slingelandt, dont la manière avait plus de rapports avec son génie. La copie des œuvres de ce maître perfectionna rapidement son talent, et le rendit capable de peindre d'après ses propres idées. Par la suite, il ne s'écarta plus, dans ses diverses compositions, de la manière ni du style de son dernier maître. Son goût particulier était de représenter des *assemblées*, des *conversations*, des *fêtes* conformes aux usages et aux moëres de son temps. Les personnages des deux sexes qu'il introduit dans ses compositions sont remarquables par l'air de gaieté et de joie qu'il sait répandre sur leurs physionomies, et qui ne tombe jamais dans la bassesse et le trivial. Son travail est d'un fini pré-

cieux, sa couleur harmonieuse et brillante, et, comme son maître, c'est dans le dessin seulement qu'il laisse quelque chose à désirer. Vander Sluys ne quitta jamais Leyde, et y mourut en 1736. P—s.

SMALZ (VALENTIN), *Smalcius*, l'un des plus fameux sociniens et des plus hardis controversistes de son temps, naquit le 12 mars 1572 à Gotha, ville qui faisait alors partie de l'ancien pays de Thuringe. Après avoir été recteur d'une école de sa secte, il fut nommé ministre à Racovie (Rachow), remplit ensuite les mêmes fonctions à Lublin, puis revint les exercer de nouveau à Racovie, jusqu'à sa mort arrivée dans les premiers jours de décembre 1622. La petite ville de Pologne dans laquelle il passa une partie de sa vie est aujourd'hui presque entièrement ruinée; mais alors elle était assez florissante, et les sociniens y avaient établi une espèce d'université. Ils y possédaient une ou plusieurs imprimeries, d'où sortirent, outre leur catéchisme, une foule d'écrits polémiques de leurs principaux chefs et particulièrement ceux de Smalz. Il en a composé un grand nombre, mais nous ne citerons que ceux qui peuvent donner lieu à quelques observations, renvoyant pour les autres, tant latins qu'allemands et polonais, à la *Biblioth. anti-trinitariorum* de Chr. Sand, 99-105. I. *De Divinitate J.-C.*, 1608, in-4°; traduit en polonais (par Smalz lui-même), même année, même format; en flamand, 1623, aussi in-4°, et en allemand, 1627, in-8°, sous ce titre: *Von der gottlichen hoheit J.-C.* C'est l'ouvrage le plus connu de Smalz. Il y attaque sans ménagement la divinité du Sauveur des hommes, et développe à ce sujet toute la doc-

trine des unitaires. Il fut solidement réfuté par des catholiques, des luthériens et des calvinistes. Parmi ces derniers se distingua Jean Cloppenburg (voy. ce nom, IX, 121), qui fit paraître l'*Anti-Smalcius, de Divinitate J.-C.*, Franeker, 1652, in-4°, qu'on réimprima, en 1684, dans le recueil de ses œuvres. II. *Refutatio disputationum Graweri de Spiritu Sancto*, 1613, in-4°, ainsi que tous les suivants. III. *Refutatio thesium Frantzii*, 1614. Les thèses ou discussions théologiques de Wolfgang Frantz roulaient sur la confession d'Augsbourg. L'auteur répondit par des *Vindiciæ... pro Augustana Confessione, adversus Valent. Smalcium*, etc. IV. *Refutatio Thesium de SS. Unitate divinæ essentiæ et Personarum Trinitate*, etc., 1614. Les thèses réfutées ici étaient de Jacques Schopper, professeur à l'université d'Altorf. Un jeune aspirant au ministère luthérien, Jean Sauberi, né en 1592 à Altorf, et peut-être disciple de Schopper, prit la défense de celui-ci et publia l'*Anti Smalcius, seu Vindiciæ pro Thesibus*, etc., Giessen, 1615, in-4°. Sur ce livre et sur celui de J. Cloppenburg, mentionné ci-devant, voy. les *Anti* de Baillet. V. *Responsio ad librum Ravenspergeri*, 1614. Hermann Ravensperger, docteur en théologie et premier professeur de cette science à Groningue, fut un adversaire zélé des sociniens, et il s'est élevé contre leurs sophismes dans plusieurs de ses productions. VI. *Parænesis ad Isaacum Casaubonum*, etc. Pour le développement du titre, voy. le n° 19643 des *Anonymes* de Barbier. Smalz donna ce petit ouvrage sous le masque d'André (d'autres disent Antoine) Reuchlin. Il y est question de la condamnation au feu, par le

roi Jacques, du célèbre *Tractatus theologicus de Deo*, de Vorstius (Conrad Von-Dem Vorst; voy. ce nom, XLIX, 527, et la *Biblioth. choisie* de Colomiès, p. 168, édit. de 1731). VII. *Refutatio disputationum Graweri de persona Christi*, 1615. Albert Grawer, à qui s'adressent cette réfutation et celle qui est indiquée au n° II, professait la théologie à l'université d'Iéna. C'était un ardent ennemi des calvinistes; il ne haïssait pas moins les sociniens (nous ne parlons pas des catholiques, cela va sans dire); il a écrit avec beaucoup de fiel et d'emportement contre les uns et les autres. On l'appelait le bouclier et l'épée des luthériens. Consultez la notice que Bayle lui a consacrée dans son Dictionnaire. Lisez encore Baillet, aux articles *Anti-Paræus* et *Anti-Lubin*. VIII. *Examinatio centum errorum*, etc., 1615. Smalz avait découvert ces cent prétendues erreurs dans un ouvrage (1) où les véritables erreurs que lui, Smalz, professait, avaient été entièrement dévoilées par Martin Smiglecius, jésuite polonais, qui enseignait la philosophie à Wilna, et qui ne cessa de combattre les sectateurs de Socin en même temps que ceux de Calvin. Ce jésuite opposa bientôt à l'*Examinatio* une *Responsio ad refutationem centum errorum Smalcio objectorum*, qu'il joignit à un second ouvrage (2), dans lequel il poussait encore plus vivement le sectaire. Un autre jésuite polonais, Pierre Scarga, recteur du collège de Wilna, et prédicateur aulique de Si-

(1) *De erroribus novorum Arianorum lib. II, contra Valent. Smalcium*, Cracovie, 1615, in-4o.

(2) *De Christo vero et naturali filio Dei, ejusque pro nobis satisfactione, adversus Valent. Smalcium Arianum, lib. II. Accessit Responsio*, etc., ibid., 1615, in-4o.

gismond III, lutte aussi avec succès contre Smalz. IX. *Homiliae decem super initium Evangelii Johannis*, 1615. On se doute bien que le ministre de Racovie explique saint Jean d'après les idées et les principes des nouveaux ariens. X. *Refutatio orationum Vogelii*, etc., 1617. XI. *Versio Novi Testamenti e græco in polonicum*, 1620, in-12. Le traducteur avait fait, sur tout le Nouveau Testament, moins l'Apocalypse, des notes par lui réunies en 3 vol. in-4°, mais elles n'ont pas été imprimées. En mettant au jour, en 1612, la défense d'un traité de Fauste Socin, et un autre opuscule, en 1614, Smalz s'est caché sous le pseudonyme *Theophilus Nicolaïdes*. Presque tous les livres cités dans cet article sont aujourd'hui ensevelis dans le plus profond oubli. S'il y avait quelque intérêt à en rappeler le souvenir, ce n'était que par rapport à l'histoire des sectes religieuses et à l'histoire littéraire.

B—L—U.

SMARAGDE, quatrième abbé de Saint-Mihiel ou Saint-Michel, au diocèse de Verdun, succéda, vers l'an 805, à Ermingand dans le gouvernement de cette abbaye. Elle était déjà célèbre, mais la considération dont jouissait le nouvel abbé contribua beaucoup à lui donner l'éclat et l'importance qu'elle conserva long-temps entre tous les établissemens religieux de la Lorraine. L'annaliste naïf et charmant de St-Mihiel (voy. *Chronicon S.-Michaelis Verdunensis*, t. II des *Analect.* de Mabillon), qui vivait au commencement du XI^e siècle, du temps de l'abbé Nanterre, assure que Smaragde, réalisant l'heureux présage de son nom, brilla au milieu des hommes illustres de son siècle comme une émeraude. « Il est super-

« gayer les louanges d'un si grand
 « homme ; les livres qu'il a composés
 « témoignent de ses mérites beau-
 « coup mieux que nous ne saurions
 « le faire, et ils prouvent avec quel
 « heureux génie il comprenait les
 « choses de la religion et de la
 « politique ; ils proclament aussi
 « quelles furent la sainteté et la mor-
 « tification de sa vie. Comment, en
 « effet, aurait-il pu enseigner une
 « doctrine si relevée et si simple
 « sur chacune des vertus, et n'en
 « avoir pas découvert les mystères
 « par une pratique constante ? On
 « retrouve dans le miroir de sa doc-
 « trine tous les traits de son émi-
 « nente sainteté, et il faut croire
 « qu'il n'a pas vécu autrement qu'il
 « n'a enseigné. » Avant d'être investi de la dignité que lui méritèrent sa science et ses vertus, il présida à l'enseignement dans l'abbaye de Saint-Mihiel, et prit une part fort active à la renaissance des lettres que le génie de Charlemagne évoqua et protégea. On sait qu'en 787 et 789 ce prince écrivit de longues lettres aux archevêques, évêques et abbés pour les exhorter à former des écoles dans leurs églises et dans leurs monastères. Smaragde s'acquitta de ses fonctions d'écolâtre avec un grand éclat. Ses disciples écrivaient sur des tablettes les doctes leçons de leur maître, et ils essayèrent même de rédiger et de transcrire sur parchemin ce qu'ils avaient recueilli. Ne pouvant satisfaire à leurs désirs aussi bien qu'ils l'eussent voulu, ils s'adressèrent au maître lui-même, et le supplièrent de composer un livre où il réunirait et résumerait toutes les leçons qu'ils avaient entendues, afin qu'ils pussent, en le consultant à leur aise, se pénétrer davantage de ses précieux enseigne-

ments. Smaragde accéda à leur demande, et il rédigea son Commentaire sur la grammaire de Donat. Un des manuscrits de l'abbaye de Corbie l'intitulait le *Mirifique traité du grammairien Smaragde*. Ce Traité, que Mabillon avait consulté (*Analect.*, t. II), n'a jamais été imprimé. Il se compose de quinze livres, dont le dernier traite de l'orthographe et offre une foule de passages remarquables. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer le suivant : « Je n'ai pas appuyé ce livre, disait-il, de l'autorité de Virgile, de Cicéron ou de quelque autre païen ; mais je l'ai orné des sentences des livres sacrés, afin d'abreuver également mon lecteur aux sources rafraîchissantes des arts libéraux et de celles plus délicieuses des divines Écritures, et de lui découvrir en même temps le génie de la grammaire et le sens des saintes lettres... J'ai agi ainsi, parce qu'il y en a beaucoup qui, soit par simplicité naturelle, soit par prétention à une rigide sainteté, soit même par un lâche abandon à la paresse, disent qu'il n'est jamais question de Dieu dans l'enseignement de la grammaire, qu'on n'y cite que les noms et les exemples de païens, et qu'ainsi ils ont raison de dédaigner cette frivole étude. Ignorants qui ne savent point faire de distinction entre traiter des arts libéraux et parler de Dieu ! Pour nous, qui savons que le peuple d'Israël, en sortant d'Égypte, emporta avec lui des vases d'or et d'argent, et que, s'enrichissant de la sorte en dépouillant l'Égyptien, il consacra au service de Dieu ce qu'il avait arraché au culte absurde des idoles, nous qui avons à accomplir les mêmes choses, non plus comme Israël, symbolique-

« ment et sous le voile des figures, « mais dans toute la rigueur de l'essprit et de la vérité, nous recevons « et nous apprenons les poésies des « païens, cet art savant et bien réglé « de la grammaire, et, de tout notre « cœur et avec amour, nous l'offrons « à Dieu et le consacrons à son service. » Voilà comment cet esprit supérieur savait trouver un but noble et élevé aux études les plus élémentaires et les plus stériles, et comment il mêlait dans un art charmant sa profonde science théologique avec toute la finesse d'un esprit exercé ; car si Smaragde était un grammairien habile, un professeur éloquent, c'était aussi un théologien profond, un esprit solide et capable de conduire les affaires les plus délicates. Sa réputation parvint bientôt jusqu'à l'empereur Charlemagne. En novembre 809, ce prince appela Smaragde au concile qu'il tint à Aix-la-Chapelle, où l'on agita la question de savoir si le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, et si l'on devait conserver dans le Symbole et les chanter à l'office les mots *filioque*, ajoutés par les églises de France et d'Espagne, adoptés par toutes les églises d'Occident (excepté celle d'Italie), mais repoussés par les églises grecques. L'assemblée ne décida rien. Elle prit simplement la résolution d'en référer au pape, et elle chargea Smaragde de rédiger, au nom de l'empereur, une lettre apologetique de la doctrine de l'église gallicane. Une députation, composée de l'évêque de Worms, de celui d'Amiens, de l'abbé de Corbie et de l'abbé de Saint-Mihiel, porta cette lettre à Léon III. Les députés eurent avec le pontife une conférence où brilla Smaragde, et dont il rendit un compte exact et circonstancié dans

une relation adressée à Charlemagne. « Quiconque, dit Hegewisch (1), « voudra se former une idée de la « prudence avec laquelle le succes- « seur de saint Pierre traita la ques- « tion proposée, ne lira pas cette re- « lation sans intérêt. Le pape déclara « qu'il croyait à la vérité lui-même « que le Saint-Esprit procédait du « Fils; qu'ainsi il approuvait l'addi- « tion de ces mots : *et du fils*; que « cependant, comme elle n'avait pas « encore été autorisée par aucun cou- « cile général, il *conseillait* de ne pas « provoquer, par une innovation ap- « parente, les Grecs déjà disposés à « un schisme. » On sait que ce conseil ne fut point suivi. Après la mort de Charlemagne, Louis-le-Débonnaire n'eut pas moins d'estime que son père pour l'abbé de Saint-Mihiel. En 817, il le manda, avec un grand nombre d'autres abbés, à une assemblée, tenue encore à Aix-la-Chapelle, où l'on discuta tous les points de la règle de saint Benoît, et où l'on dressa des statuts pour rappeler l'ordre entier à l'ancienne discipline. Vivement sollicité par ses confrères, Smaragde écrivit un commentaire de la règle et des nouveaux statuts, commentaire que dans la suite on attribua faussement à Raban Maur et à d'autres. Le crédit qu'avait notre abbé auprès de Louis-le-Débonnaire fut très-profitable aux religieux de Saint-Mihiel. Outre les privilèges, franchises, immunités qu'il leur accorda par différents diplômes, il leur donna encore le beau prieuré de Salone (près de Château-Salins), dont au commencement du XVII^e siècle ils furent dépouillés assez arbitrairement pour en doter la primatiale de

Nancy. Le dernier acte de la vie de Smaragde fut aussi consacré au bien-être de ces religieux. Le fondateur de l'abbaye (2) l'avait placée sur un lieu fort élevé de ses domaines, nommé *Castellio* (Châtillon ou le Châtellet). Cette situation en rendait les abords difficiles et exposait ceux qui l'habitaient à manquer souvent d'eau. L'abbé fit donc construire une autre maison, à une assez grande distance de la montagne, dans la riante vallée de la Meuse, sur le ruisseau de Marsoupe et près du village ou hameau de Godinécourt, qui devint ainsi, par succession de temps, la ville de Saint-Mihiel (3). Smaragde ne détruisit point entièrement l'ancien monastère. Il en conserva une partie, avec une église et la chapelle qui renfermait le tombeau du fondateur et de sa femme; il y laissa quelques religieux, statua que le *Vieux-Moutier* (comme on l'appela depuis) servirait de cimetière à la nouvelle abbaye, et voulut lui-même y être enterré. Sa mort arriva vers l'an 823. Dans sa belle *Histoire de la civilisation en France*, M. Guizot n'a pas oublié Smaragde (première partie, 23^e leçon). Il le place sur la même ligne que Leidrade, archevêque de Lyon, et Théodulfe, évêque d'Orléans (voy. ces noms, XXIV, 2, et XLV, 318), ses célèbres contemporains et employés, comme lui, par Charlemagne et Louis-le-Débonnaire. Voici maintenant quelques renseignements sur les ouvrages de l'abbé de Saint-

(1) Voyez son *Histoire de Charlemagne*, traduction attribuée à J.-F. de Bourgoing, p. 433.

(2) L'abbaye de Saint-Mihiel, ordre de Saint-Benoît, fut fondée, en 709 ou 710, par le comte Wulfoade et Adalsinde, sa femme. C'est à tort que l'*Annuaire historique*, publié par la Société de l'histoire de France (année 1838, p. 96), place cette fondation en 667.

(3) Ce nom est venu par corruption de celui de saint Michel, l'un des patrons de l'abbaye.

Mihiel. I. *Commentarius (seu Postilla), in Evangelia et Epistolas in divinis officiis per anni circulum legenda, ex SS. Patribus collectus*, Strasbourg, 1536, in-fol. « C'est un « recueil abrégé de ce que les Pères « ont dit de meilleur sur le texte « que Smaragde entreprend d'expli- « quer. » (D. Jos. de l'Isle.) Il annonce beaucoup d'érudition, et le nombre des auteurs cités prouve que la bibliothèque de l'abbaye était déjà riche en bons livres. (Voy. l'*Histoire de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel*, par Dom Joseph de l'Isle, Nancy, 1757, in-4°.) II. *Diadema monachorum ex sententiis patrum contextum*, Paris, 1532, in-8°; Paris, 1640, in-12; et dans le tome XVI de la *Maxima Biblioth. vet. Patrum*, Lyon, 1677, in-fol. Ce fut le plus célèbre et sans contredit le plus charmant de ses écrits. Le *Diadème des moines* se compose de cent chapitres, et non de cinq, comme le dit par erreur dom Calmet, dans sa *Biblioth. de Lorraine*. L'auteur y examine tour à tour toutes les vertus et tous les devoirs monastiques : il le fait avec une grande douceur, une suavité exquise de paroles et une sagesse puisée dans les saintes lettres, et par conséquent pleine d'onction et de grâce. Il rappelle toute l'austérité de vie que doivent mener ceux qui ont embrassé généreusement la pratique des conseils évangéliques ; mais en même temps il se garde bien de les décourager par des exigences excessives. Il vante surtout cette aimable vertu de discrétion qui fait chaque chose en son temps et avec mesure. Il ordonna que, dans son abbaye, on en lrait tous les soirs quelques chapitres en communauté, comme on y lisait tous les matins quelques articles de la règle de saint Benoît. Beau-

coup d'autres maisons religieuses s'empressèrent d'adopter le *Diadema*, et les copies s'en multiplièrent à l'infini. III. *Commentarius in Regulam sancti Benedicti*, imprimé dans l'édition de la *Règle de saint Benoît*, Cologne, 1575, avec les commentaires du cardinal Jean de Turrecremata et d'autres auteurs. Après la préface, se trouve un petit poème, en soixante-quatorze vers élégiaques, consacré à relever les mérites de la règle. Ces vers et quelques autres qui précèdent les *Postilles* montrent que Smaragde cultivait avec un certain succès la poésie latine. IV. *Via regia*. Cette production, la plus importante de l'abbé de Saint-Mihiel, se compose de trente-deux chapitres. Elle est dédiée à un roi, que l'auteur ne nomme point, mais que l'on croit être Louis-le-Débonnaire. On suppose qu'elle lui a été adressée lorsqu'il n'était encore que roi d'Aquitaine. D'un usage moins général que le *Diadème des moines*, la *Voieroyale* dut beaucoup moins se répandre ; aussi les manuscrits en étaient très-rare. Le savant Émeri Bigot (voy. ce nom, IV, 486), en ayant découvert un extrêmement ancien, à Rome, dans la bibliothèque de la reine Christine de Suède, en donna avis à Luc d'Achery, et celui-ci, par l'entremise de D. Boissierie, le fit transcrire, le publia en tête du V^e volume de la première édition de son *Spicilège*, et put dire, avec raison, qu'il en formait le plus bel ornement. L'auteur y examine chacune des principales vertus chrétiennes et excite à les pratiquer. Son procédé est assez uniforme ; et quoique ce traité rappelle quelques-unes des qualités littéraires du *Diadema*, on n'y trouve pas la même abondance de douces paroles et d'images gracieuses. Soit

que le disciple auquel il s'adressait lui inspirât quelque contrainte, soit que le sentiment des devoirs sévères et difficiles de la royauté imposât à son imagination un effort que n'exigeaient pas de lui la simplicité et surtout sa longue expérience des devoirs monastiques, il n'a plus, en parlant au monarque, la même expansion de cœur qu'avec ses chers moines. C'est cependant toujours le même homme, la même sagesse, la même sûreté de doctrine. Comme, du reste, les devoirs que la religion prescrit aux hommes, quoique divers dans leur application, ont tous un fond commun, quelques chapitres du *Dia-dema monachorum* ont trouvé place dans la *Via regia*; seulement, Smaragde les a pour la plupart abrégés; il a eu le tact de resserrer et de rendre court ce livre consacré à la direction d'un homme dont les loisirs devaient être rares. Il s'en est tenu à l'essentiel, et il faudrait peu de modifications, peut-être, pour que ce traité, destiné à un empereur, ne contînt plus que des conseils applicables au commun des hommes. Il ne serait même pas nécessaire de retrancher en entier le chapitre où Smaragde engage le roi à veiller à ce que la servitude n'ait point lieu dans ses États. Il y rappelle que la charité ne souffre pas cette distinction de libres et d'esclaves; il énumère les malédictions que les livres saints contiennent contre ceux qui réduisent leurs frères en servitude; il enseigne que c'est le péché qui a mis cette différence entre les hommes que leur nature rend égaux, et il l'exhorte à penser toujours qu'il lui sera remis selon qu'il aura remis aux autres, et que c'est là le joug que Dieu lui a imposé et la servitude à laquelle il l'a soumis. « Le caractère de cet ou-

« vrage est beaucoup plus moral que « religieux, dit M. Guizot. L'Église y « tient peu de place, et, sauf quel- « ques recommandations générales, « l'auteur n'en parle qu'en passant, « et pour exhorter le prince à la « surveiller (4). Si ce livre fut adressé « à Louis-le-Débonnaire, l'empereur « était beaucoup plus moine que « l'abbé de Saint-Mihiel. » V et VI. La relation de la conférence tenue au Vatican relativement à la procession du Saint-Esprit a été insérée par le P. Jacq. Sirmond dans le tome II de ses *Concilia antiqua Gallicæ*, et la lettre qui avait provoqué cette conférence, dans le Supplément auxdits *Concilia*, par le P. de la Lande, neveu du P. Sirmond. Ces deux pièces ont reparu dans la grande collection du P. Labbe et ailleurs. Deux ou trois autres productions de Smaragde, moins connues que les précédentes, n'ont pas été imprimées. Dom d'Yépez (*voy.* ce nom, LI, 472), dans ses *Chroniques de l'ordre de saint Benoît*, parle avantageusement d'un *Commentaire sur les Prophètes*, qu'il avait vu en manuscrit dans la bibliothèque de Saint-Sauveur d'Onia. Le P. de Montfaucon (p. 1129 de sa *Bibliotheca Bibliothecarum*), mentionne un autre manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, qui contenait des *Homélies* de l'abbé de Saint-Mihiel, réunies à celles de plusieurs autres personnages; D. Calmet prétend même qu'il avait fait des sermons pour toute l'année. Enfin, l'auteur anonyme de la *Chronique de Saint-Mihiel* insinue que Smaragde avait écrit l'histoire de son abbaye et la vie de ses trois prédé-

(4) Ces exhortations se lisent dans le chap. XVIII.

cesseurs. — Trois autres SMARAGDE ont été quelquefois confondus avec l'abbé de Saint-Mihiel, et on leur a attribué quelques-uns de ses écrits. — Le premier était un simple religieux de l'abbaye d'Aniane. Il s'appelait ARDON-SMARAGDE, et il mourut vers 843, en odeur de sainteté. Il a laissé une *Vie de saint Benoît* (dit d'Aniane, parce qu'il avait fondé ce monastère). Cette vie a été publiée par D. Nic.-Hug. Menard (voy. ce nom, XXVIII, 264), en tête d'un ouvrage de ce saint, et reproduit dans la collection des Bollandistes. On trouve dans le Dictionnaire de Moréri une intéressante notice sur Ardon-Smaragde. Le cardinal Bona, en faisant remarquer qu'il ne fallait pas confondre ce religieux avec l'abbé de Saint-Mihiel, a dit de ce dernier qu'il était *divinæ scientiæ lumine imbutus*. Voy. la *Notitia auctorum*, qui précède son beau traité *De divina Psalmodia*, etc. — Le second SMARAGDE, prêtre et religieux de l'abbaye de Saint-Maximin, à Trèves, dans le IX^e siècle, avait écrit un *Commentaire sur les Psaumes*, dont la préface a été insérée par les PP. Martène et Durand, dans le tome I^{er} de leur *Amplissima Collectio*. — Le troisième SMARAGDE était abbé du monastère de Lunebourg, en Saxe, fondé seulement vers le milieu du X^e siècle. On ne connaît aucun écrit de lui. — Un quatrième SMARAGDE, qui vivait du temps de Dioclétien et de Maximien, souffrit le martyre à Rome, avec le diacre Cyriaque et plusieurs autres, pendant la persécution suscitée aux chrétiens par ces empereurs (voy. le *Martyrologe romain*, 16 mars et 8 août). — Quelques auteurs prétendent que le nom des personnages précédents a été aussi porté par une sainte du IV^e ou du V^e siècle,

née à Alexandrie, et que l'Église honore le premier jour de janvier. Elle se nommait d'abord *Euphrosine*. Paphnuce, son père, ayant voulu la marier, elle s'enfuit, à l'âge de dix-huit ans, déguisée en homme, dans un couvent, où elle se présenta sous le nom de *Smaragde*. Reçue comme religieux, elle vécut trente-huit ans sans sortir de sa cellule. Plusieurs critiques, particulièrement Baillet, rejettent de la vie de sainte Euphrosine ces particularités, et quelques autres qui semblent romanesques. A—Y et B—L—U.

SMITH ou SMYTHIE (JEAN), voyageur et homme d'État, était fils de sir Clément Smith et d'une sœur de Jeanne Seymour, troisième femme de Henri VIII. Nous ne connaissons pas l'époque précise de sa naissance; on sait seulement qu'il fut élevé à Oxford, et Wood nous apprend qu'il se distingua comme soldat et comme littérateur. Sous le règne d'Édouard VI, son cousin, il se rendit en France, sans doute pour y suivre quelques négociations, et l'on voit dans la préface de son livre des *Instructions* qu'il passa successivement au service de plusieurs princes étrangers. En 1576 les Pays-Bas ayant pris les armes pour défendre leur liberté contre les empiétements du gouvernement espagnol, et se trouvant sans argent, sollicitèrent un emprunt auprès de la reine Élisabeth, qui refusa d'agréer leur demande pour ne pas se brouiller avec le roi d'Espagne. Elle envoya cependant Jean Smith à Madrid, afin de rétablir la bonne intelligence entre ce souverain et ses sujets. Smith, qui avait été créé chevalier avant de partir pour l'Espagne, fut très-gracieusement accueilli par Philippe II; mais il eut de violentes discussions avec Gas-

par Quiroga, archevêque de Tolède, et avec les inquisiteurs de Séville qui refusaient d'ajouter aux titres de la reine celui de *défenseur de la foi*, que le roi d'Espagne lui fit néanmoins donner. Nous n'avons aucun autre renseignement sur les actions de Jean Smith qui vivait encore en 1595, jouissant de l'estime des savants et des militaires. On a de lui : I. *Discours sur les formes et les effets de différentes armes, etc.*, Londres, 1589, réimprimés en 1590, in-4°. II. *Certaines instructions, observations et ordres militaires nécessaires pour les chefs, capitaines, officiers supérieurs et subalternes*, Londres, 1594-1595, in-4°. On y a ajouté des *Instructions pour les enrôlements et les revues*. Il existe deux manuscrits relatifs aux négociations de Jean Smith en Espagne dans la bibliothèque Cottonienne; il s'en trouve un autre dans celle de Lambeth. D—z—s.

SMITH (Sir JAMES - EDWARD), médecin et savant naturaliste anglais, né à Norwich vers 1760, alla prendre le grade de docteur à l'université de Leyde, puis revint se fixer dans sa patrie. Tout en exerçant son art, il se livra avec une ardeur infatigable à l'étude de la botanique, sans négliger les autres branches de l'histoire naturelle. La Société royale de Londres l'admit dans son sein, et lui-même fonda la Société linnéenne dont il fut le premier président. Il avait acquis et fait transporter en Angleterre les herbiers et les manuscrits de Linné, et il publia, avec des annotations, quelques ouvrages de ce grand naturaliste; ce qui lui valut le surnom de *Linnéen*. Smith mourut à Norwich le 17 mars 1828. La Société linnéenne était réunie quand elle reçut la nouvelle de la mort de son président; aussi-

tôt elle leva la séance en signe de deuil et de respect. Outre un grand nombre de mémoires insérés dans les *Transactions* de cette Société, Smith en a fourni aussi aux *Transactions philosophiques* de la Société royale de Londres, au *Journal* de Nicholson et à d'autres recueils scientifiques. Ce laborieux écrivain a publié séparément : I. *Dissertatio quædam de generatione complexens*, 1786, in-8°. C'est la thèse médicale qu'il soutint à Leyde en prenant le degré de docteur. II. *Plantarum icones hactenus ineditæ, plerumque ad plantas in herbario linnæano conservatas delineatæ*, Londres, 1789-91, 3 fascicules in-fol. III. *Icones pictæ plantarum rariorum descriptionibus illustratæ*, Londres, 1790-93, 3 fascic. gr. in-fol., fig. color. IV. *Botanique anglaise* (en anglais), Londres, 1790 et années suiv., 24 vol. in-8°, fig. color. V. *Spicilegium botanicum*, Londres, 1792, in-fol. VI. *Dissertation sur les sexes des plantes* d'après Linné (en anglais), 1792, in-8°. VII. *Essai sur la botanique de la Nouvelle-Hollande*, Londres, 1793, in-4°, fig. color. VIII. *Esquisse d'un voyage sur le continent*, 1793, 3 vol. in-8°; 2^e édit., 1807. IX. *Syllabaire d'un cours de leçons sur la botanique*, 1795, in-8°. X. *Histoire naturelle des lépidoptères les plus rares de Géorgie*, avec les plantes qui leur servent d'aliment, composée d'après les observations de J. Abbot, en anglais et en français (la traduction française est de Romet), Londres, 1797, 2 vol. in-fol. • Cet ouvrage, dit M. Brunet (*Manuel du libraire*), imprimé magnifiquement et orné de 104 planches coloriées avec soin, n'est cependant pas fort estimé, parce que les figures manquent de

vérité. C'est sans aucun fondement que Peignot annonce, dans son *Répertoire de bibliographies spéciales*, que ces deux volumes n'ont été tirés qu'à 60 exemplaires. » XI. *Traité relatifs à l'histoire naturelle*, Londres, 1798, in-8°. XII. *Flora britannica*, Londres, 1800-1804, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage estimé a été réimprimé à Zurich en 1804, 3 vol. in-8°, par les soins et avec des notes de J.-J. Roemer. XIII. *Compendium Floræ britannicæ*, Londres, 1800, in-8°. XIV. *In usum Floræ germanicæ*, 1801, in-8°. XV. *Botanique exotique*, Londres, 1804-1806, 2 vol. gr. in-4°, fig. color. XVI. *Introduction à la botanique physiologique et systématique*, Londres, 1807, in-8°, fig.; 4^e édit., 1819. XVII. *Voyage à Hafod*, dans le Cardigan-shire, château de Thomas Jones, membre du parlement, Londres, 1810, gr. in-fol. Cet ouvrage, orné de 15 vues gravées et coloriées, n'a été tiré qu'à 100 exemplaires. Smith ayant acquis, comme nous l'avons dit, le cabinet de Linné, y trouva 35 planches appartenant au 1^{er} livre, extrêmement rare, des *Champs élyséens* de Rudbeck, et les publia, avec des additions, sous ce titre : *Reliquiæ Rudbeckianæ, sive Camporum Elysiorum libri primi quæ supersunt*, Londres, 1789, in-fol. (voy. RUDBECK, XXXIX, 258). Il publia aussi deux ouvrages de Linné : *Flora lapponica cum notis*, Londres, 1792, in-8°, fig.; *Lachesis lapponica*, ou Voyage en Laponie, extrait du Journal manuscrit de Linné, Londres, 1811, 2 vol. in-8°, fig. Le célèbre botaniste Sibthorp (voy. ce nom, XLII, 286); après plusieurs voyages en Grèce, se proposait de donner une Flore de cette contrée, en 10 vol. in-fol., ornés chacun de

100 gravures coloriées, avec un volume d'introduction; mais sa mort prématurée l'empêcha de mettre ce projet à exécution. Ayant légué à l'université d'Oxford une rente destinée à publier cet ouvrage, ses exécuteurs testamentaires en confièrent la rédaction à Smith, et lui remirent les manuscrits, les dessins et autres matériaux laissés par Sibthorp. Il fit paraître l'introduction, dont l'auteur n'avait tracé que le plan, sous ce titre : *Floræ græcæ Prodromus, sive Plantarum omnium enumeratio quas in provinciis aut insulis Græciæ invenit J. Sibthorp*, Londres, 1808, 1 vol. in-8°. Il y ajouta la description, l'indication et les caractères distinctifs des espèces, avec de savantes remarques; puis il commença la publication intitulée : *Flora græca, sive Plantarum rariorum historia quas in provinciis aut insulis Græciæ legit, investigavit et depingi curavit Johannes Sibthorp... Characteres omnium, descriptiones et synonyma elaboravit Jac.-Edv. Smith*, Londres, 1808 et ann. suiv., in-fol. avec fig. color. Ce magnifique ouvrage n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires. D'après la *Biographie médicale*, « Cette Flore a beaucoup contribué à faire connaître les plantes dont parle Dioscoride; mais beaucoup de plantes déjà trouvées par Tournefort y sont omises; et il eût été facile de rendre l'ouvrage moins dispendieux en n'y faisant point entrer une foule de végétaux très-connus. »

P—RT.

SMITH (Sir WILLIAM SIDNEY), amiral anglais, était fils de sir John Smith (1), ancien aide-de-camp de

(1) Suivant la *Notice historique* sur J.-Spencer Smith, frère de l'amiral, rédigée par M. Balliu, et insérée dans la *Revue de Rouen*

lord George Sackville pendant la guerre de 1756, devenu depuis *gentleman usher* de la reine Charlotte, et de Marie Pinkeney-Wilkinson, dont le père était un riche marchand de Londres. Il naquit à Westminster vers la fin de 1764. Entré de bonne heure dans la marine royale, car il n'avait que 12 ans lorsqu'il s'embarqua en qualité de *midshipman* sur le *Sandwich*, qui faisait partie de la flotte de lord Rodney, il servit successivement sur plusieurs navires, et obtint le 22 mai 1781 une commission de lieutenant à bord de l'*Alcide*, de 74, commandé par le capitaine E. Thompson. Le jeune officier prit part au combat soutenu par l'amiral Graves à la hauteur de la Chesapeake, ainsi qu'à la bataille du 12 avril 1782 (*voy. Rodney*, XXXVIII, 361), à la suite de laquelle il fut nommé *commander* le 2 mai. Il fut élevé l'année suivante au grade de *post-captain*, quoique à peine âgé de 19 ans, et obtint le commandement de la frégate l'*Alcmène*, de 28 canons. La rapidité de l'avancement d'un si jeune marin doit être attribuée, non pas seulement à son mérite personnel, mais aussi à la fa-

veur dont son père jouissait à la cour; c'est ce que reconnaît au surplus son biographe anglais, qui se montre toujours l'ardent panégyriste de celui qu'il n'appelle jamais que le héros. A la paix, Sidney Smith rentra dans le sein de sa famille, qu'il ne quitta qu'en 1788, lors de la rupture entre la Russie et la Suède. Il passa alors au service de cette dernière puissance, et il paraît qu'il s'y distingua assez pour obtenir, lorsqu'il le quitta à la paix de Werelæ (août 1790), la grand'-croix de l'ordre de l'Épée. Son propre souverain lui conféra à peu près à la même époque l'honneur de la chevalerie. L'Angleterre n'ayant aucun ennemi à combattre, Sidney Smith, ne pouvant supporter le repos, voyagea sur le continent avec son frère John-Spencer Smith (*voy. ce nom, ci-après*); ils visitèrent le collège militaire et l'école d'équitation de Caen; enfin ils s'embarquèrent pour Constantinople, où Spencer demeura. Sidney Smith entra en 1792 comme volontaire au service de la Turquie, mais il y resta peu de temps. Il se trouvait encore à Smyrne quand la guerre fut déclarée entre la France et l'Angleterre, et qu'il fut rappelé par une proclamation de son souverain. Il réunit immédiatement plusieurs marins anglais restés sans emploi en Turquie, arme un petit navire, vient rejoindre devant Toulon la flotte anglaise commandée par lord Hood, et offre ses services, qui sont gracieusement acceptés. Devenu maître, le 28 août 1793, par suite de nos discordes civiles, du plus important port de la France, de la rade et de son arsenal (2), sans avoir eu à

et de la Normandie (Sept. 1845), la famille Smith, originaire du comté de Wilts, alla s'établir au XVI^e siècle dans le comté de Kent, et l'on voit encore près de Folkstone les ruines du château fort de Westenhanger où résidait sir Thomas Smith. — Son troisième fils Edward, né à Douvres, était capitaine de vaisseau, lorsqu'il fut blessé mortellement à l'attaque de la Guira, dans les Indes orientales, où il servait sous les ordres de l'amiral Knowles. Edward laissa un fils, John, né aussi à Douvres, et qui fut père de l'amiral Sidney Smith. Le nom de cette famille s'écrivait anciennement *Smythe*, orthographe qui a été conservée par une branche dont le chef actuel est lord Percy-Clinton-Sidney Smythe, vicomte de Strangford et pair d'Irlande. Un de ses ancêtres fut *coutumier*, c'est-à-dire receveur-général des douanes, sous le règne de la reine Élisabeth.

(2) Ils contenaient alors, tant armés qu'en armement ou désarmés, vingt-neuf vaisseaux

brûler une amorce (3) (*voy. TROGOFF au Supp.*), lord Hood eut bientôt à les défendre contre les attaques de l'armée républicaine, dont l'artillerie était dirigée par un jeune officier, parvenu depuis à l'empire sous le nom de Napoléon, et ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne lui restait que le temps nécessaire pour éviter une perte à peu près certaine. Sidney Smith, dont le caractère était aussi audacieux qu'avidé de se signaler, se proposa pour incendier la flotte française restée dans le port, ainsi que les magasins et les immenses approvisionnements qui s'y trouvaient. Quoique lord Hood se fût engagé, lorsque le port de Toulon lui fut ouvert, à conserver comme un dépôt sacré la flotte qu'il renfermait, il n'en accepta pas moins avec empressement l'offre qui lui était faite de la détruire. Ce fut dans la nuit du 17 au 18 décembre que Sidney Smith exécuta sa funeste mission (4). Suivant

de ligne, un vaisseau en construction, vingt-un autres bâtimens, et deux frégates sur les chantiers.

(3) C'est sans raison qu'en s'appuyant sur le rapport partial et mensonger du représentant du peuple Jean-Bon Saint-André, M. Thiers fait un si grand éloge de Saint-Julien, et accuse Trogoïff, qu'il appelle en outre un étranger que la France avait comblé de faveurs, tandis qu'il était né en Bretagne et n'avait reçu, ainsi que le dit justement M. Léon Guérin, en s'appuyant de documents officiels, que très-stricte-ment le prix de ses services.

(4) On a vu dans le commencement de cette notice que Sidney Smith, après avoir débuté dans la marine royale, comme *midshipman* en 1776, était *post-captain* depuis 1783 et avait servi honorablement dans la marine royale de Suède et dans la flotte turque pendant les intervalles de paix dont jouissait sa patrie. C'est donc avec regret que nous avons lu dans l'excellente *Histoire de la Marine Contemporaine de 1784 à 1848*, par M. Léon Guérin, que le marin anglais avait fait jusqu'en 1793 plutôt le métier de pirate que celui d'officier de mer, et que c'était un aventurier ayant tour à tour vendu

le rapport qu'il adressa lui-même, le 18, à lord Hood, les galériens, au nombre de plus de 600, après avoir rompu leurs fers par la connivence des Anglais, loin de s'unir à ces insulaires, voulurent au contraire s'opposer à leur dessein; mais des canons pointés contre eux et la promesse de ne leur faire aucun mal, s'ils se tenaient tranquilles, les déterminèrent à demeurer neutres. Suivant le même rapport, des nombreux vaisseaux de ligne que renfermait la rade, l'incendie allumé par les brûlots anglais en eut bientôt dévoré au moins dix, ainsi que le magasin général; deux frégates chargées de plusieurs milliers de tonneaux de poudre sautèrent en l'air avec un épouvantable fracas; et la quantité de poudre à canon, de poix, de goudron, de mâts, de cordages, etc., devenus la proie des flammes, fut tellement considérable, que l'auteur de ce désastre ne douta pas de la presque impossibilité où se trouveraient les Français d'équiper ceux des navires qui n'auraient pas été détruits. Tels furent, d'après Sidney Smith, les résultats de la mission qui lui avait été confiée. Cet exposé ne diffère pas extrêmement, en ce qui concerne le nombre des vaisseaux incendiés (5) du

ses services à toutes les nations, MÊME AUX TURCS CONTRE LES CHRÉTIENS. » Cette dernière accusation surtout est vraiment singulière, car M. Léon Guérin sait aussi bien que qui que ce soit qu'en maintes et maintes circonstances des marins chrétiens ont combattu dans les rangs des sectateurs de Mahomet, et que des puissances chrétiennes ont joint leurs vaisseaux à ceux des Turcs pour combattre des chrétiens. L'amour de la patrie ne nous autorise pas à être injuste envers ses ennemis.

(5) L'auteur des *Mémoires de Sidney Smith*, t. I, pag. 62, 65, annonce qu'outre les dix vaisseaux de ligne, plusieurs frégates, le magasin des mâts, le grand magasin général et plusieurs autres bâtimens furent détruits

moins, du récit de Napoléon. « Le tou-
 « billon de flammes qui sortait, dit en
 « effet celui-ci, ressemblait à l'érup-
 « tion d'un volcan, et les *treize vais-*
 « *seaux* (6) qui brûlaient dans la rade,
 « à treize magnifiques feux d'arti-
 « fice (7). » Les pertes de la France dans
 cette triste occurrence furent sans
 doute bien grandes, mais pas autant,
 néanmoins, qu'on aurait pu le crain-
 dre et que Sidney Smith semble le sup-
 poser, puisque, comme le dit Brenton,
 son compatriote, les magasins de
 Toulon étaient encore debout en 1795
 et avaient souffert peu de domma-
 ges, et que plusieurs des vaisseaux
 de ce port purent être complète-
 ment armés et combattirent au Nil
 et ailleurs (8). A son arrivée en An-
 gleterre, où il avait été chargé de
 porter la nouvelle de cet événement,
 Sidney Smith obtint (1794) le com-
 mandement de la frégate *Diamond*,
 de 38 canons, qui faisait partie de la
 station de la Manche. Le 27 octobre,
 il coopéra à la prise de la *Révolu-*
tionnaire, frégate française de 44 can-
 ons. Détaché le 2 janvier 1795 par
 sir John Warren pour reconnaître
 le port de Brest, il eut l'audace d'y
 pénétrer et, après s'être assuré que
 la flotte française avait pris la mer,
 la chance encore plus extraordinaire
 de sortir du port sans être reconnu,
 quoiqu'il y fût resté toute une nuit.

avec tout ce qu'ils contenaient, et que le dés-
 astre eût été bien plus considérable sans
 les Espagnols qu'il accuse injustement de
 trahison ou de lâcheté (*the treachery or the*
cowardice of the Spaniards), parce qu'ils refu-
 sèrent de mettre le feu aux vaisseaux placés
 dans le bassin devant la ville.

(6) Si l'on compare ce récit avec le rap-
 port des représentants qui prirent posses-
 sion du port après l'évacuation, on y trou-
 vera de l'exagération.

(7) *Mémoires de Napoléon*, partie écrite et
 publiée par le général Gourgaud.

(8) Brenton, t. I, p. 113.

La même année, il occupa les petites
 îles Saint-Marcouf, situées dans la
 Manche au milieu de la rade de la
 Hogue, qui sont d'une assez grande
 importance pour défendre cette rade
 et assurer le cabotage du Havre à
 Cherbourg, et fournissaient en outre
 les moyens d'établir une correspon-
 dance régulière avec les royalistes
 de l'intérieur de la France. Le 17
 mars 1796, un événement fâcheux,
 qui ne peut être attribué qu'à l'ex-
 cessive témérité de Sidney Smith,
 l'arrêta dans sa carrière. Étant en
 station devant le Havre et faisant
 une reconnaissance avec ses bateaux,
 il pénétra dans la Seine, et osa y
 attaquer un corsaire français qu'il
 força de se rendre, mais qu'un calme
 plat l'empêcha d'emmener. Un ma-
 telot de la prise ayant trouvé moyen
 de couper secrètement le câble, la
 marée montante entraîna le navire
 amariné et le fit remonter dans le
 fleuve. Attaqué à la pointe du jour
 par des chaloupes canonnières et
 par les batteries de la côte, Sidney
 Smith fut obligé de se rendre après
 s'être défendu quelques instants.
 Cette entreprise parut tellement au-
 dacieuse, qu'on soupçonna le com-
 modore d'avoir été chargé de favo-
 riser une tentative des royalistes
 et de diriger un dangereux espion-
 nage. Aussi fut-il traité avec si peu
 de ménagement qu'il crut devoir s'en
 plaindre et en appeler au bon sens et
 à la générosité du général Bonaparte,
 à cette époque, de retour de l'Italie.
 Mais les préjugés existant contre le ma-
 rin anglais avaient fait tant de progrès
 dans tous les esprits, et la manière dont
 la capture s'était opérée présentait tant
 d'ambiguïté, que Bonaparte refusa d'in-
 tervenir. Le Directoire le fit conduire
 à Paris, et il fut enfermé d'abord dans
 la prison de l'Abbaye, ensuite dans

celle du Temple, où il resta deux ans sans pouvoir être échangé. Lorsque Sidney Smith fut capturé il avait avec lui son secrétaire et un émigré français appelé *Tromelin*, qui l'accompagnait depuis quelque temps, dans l'espoir d'être utile à la cause royale. D'après les lois qui régissaient alors la France, ce dernier, s'il eût été reconnu, devait être sur-le-champ mis à mort; mais le commodore le fit passer pour son domestique, et il parlait si bien l'anglais qu'on ne conçut aucun soupçon. Malgré la vigilance de la police, des dames françaises essayèrent, à diverses reprises, de faire évader les prisonniers, mais toujours quelque obstacle imprévu vint déranger leurs plans. Madame de Tromelin, informée de la détention de son mari, vint à Paris, loua une maison près du Temple, et intéressa dans le complot qu'elle se proposait d'entreprendre une jeune personne pleine de courage. Un maçon, gagné par elles, pratiqua une communication par les caves, et tout semblait assurer le succès quand le bruit occasionné par la chute de quelques pierres répandit l'alarme. Les prisonniers furent resserrés plus étroitement, et la surveillance augmenta. Un échange de prisonniers devant avoir lieu, ce fut vainement que le gouvernement anglais demanda qu'on y comprît sir Sidney Smith, qui eut cependant le bonheur d'obtenir cet avantage pour Tromelin. Après la journée du 18 fructidor (4 sept. 1797), Sidney Smith fut traité avec encore plus de rigueur; néanmoins le moment de sa délivrance approchait. Un officier français, nommé Phélippeaux, que l'on vit plus tard figurer au siège de Saint-Jean-d'Acre, Charles Loiseau, et d'autres royalistes, entreprirent de délivrer le commodore. Au moyen des

intelligences qu'ils avaient établies avec l'extérieur et d'un faux ordre du ministre de la guerre que présenta au géôlier un danseur de l'Opéra, nommé Boisgirard, qui s'était déguisé en général, les portes de la prison furent ouvertes, et Sidney Smith monta sur-le-champ dans une voiture qui le transporta à Rouen, d'où il se rendit immédiatement au Havre. Là, s'embarquant sur un petit bateau, il put gagner le navire anglais l'*Argo*, capitaine Bower, qui le débarqua à Portsmouth (9). Il se rendit ensuite à Londres où il arriva avec M. de Phélippeaux et son secrétaire dans les premiers jours du mois de mai 1798. Accueilli avec de grandes acclamations par le peuple, il obtint immédiatement une audience particulière du roi, qui le reçut de la manière la plus affectueuse. Pour témoigner combien il attachait de prix à sa délivrance et pour donner en même temps une leçon de générosité au Directoire, ce prince accorda la liberté, sans condition, à M. Bergeret, capitaine de la frégate française la *Virginie*, qu'il avait proposé de remettre en échange de Sidney Smith; ce que le Directoire avait obstinément refusé. Nommé le 2 juillet 1798 au commandement du vaisseau de guerre le *Tigre*, de 80 canons, Sidney Smith fut envoyé à Constantinople en qualité de plénipotentiaire adjoint pour conclure un traité d'alliance entre la Turquie et la Grande-

(9) Le capitaine anglais Brenton assure, dans son *Histoire de la Marine*, qu'il sait de bonne source que trois mille livres sterling, données par le gouvernement britannique au ministre des relations extérieures Charles Delacroix, avaient ouvert les portes du Temple à Sidney Smith et aplani les obstacles jusqu'à la côte. Il ajoute que lord Saint-Vincent (Jervis) lui a certifié qu'il avait vu l'ordre du trésor.

Bretagne. Le 5 janvier 1799, il fut présenté au reis-effendi par son frère, sir Spencer Smith, alors ambassadeur d'Angleterre auprès de la Sublime-Porte, et eut ensuite quelques conférences avec les ministres turcs. A l'issue de l'une de ces conférences (19 février), il quitta la capitale de l'empire ottoman pour se rendre avec le *Tigre* sur les côtes de l'Égypte, envahie par les Français, qui venaient de pénétrer en Syrie, où ils faisaient le siège de Saint-Jean-d'Acre. Après s'être concerté avec Hassan-Bey, gouverneur de l'île de Rhodes, Sidney Smith arriva le 3 mars à la hauteur d'Alexandrie. Il y trouva le capitaine Trowbridge qu'il remplaça dans le commandement de l'escadre et envoya ensuite le lieutenant Wright, son ami et son second lieutenant, pour prendre les mesures nécessaires à la défense de la forteresse de Saint-Jean-d'Acre, alors vivement pressée par le général Bonaparte. Quant à lui, après avoir bombardé pendant quelque temps Alexandrie, dans le vain espoir d'arrêter la marche des Français, il fit voile pour les côtes de Syrie et se dirigea sur Saint-Jean-d'Acre, où il jeta l'ancre le 15 mars. Il débarqua immédiatement, et visita les fortifications qu'il trouva dans le plus mauvais état. Djezzar-pacha, qui commandait la ville, se croyait si peu en sûreté, qu'il était au moment de l'abandonner pour sauver ses femmes et ses trésors. L'arrivée des Anglais changea sa détermination et le disposa à la résistance. Sidney Smith fit bientôt entrer dans la place des munitions de guerre de toute espèce, des canonniers et des ingénieurs au nombre desquels se trouvait Phélippeaux, le même qui avait contribué à faire évader le commodore de la prison du Temple. Cet officier, aussi distingué

par ses talents que par sa bravoure, était animé d'une haine personnelle contre le général en chef de l'armée française, avec lequel il avait été élevé à l'École militaire. Un convoi chargé de l'artillerie de siège qui devait venir par mer d'Alexandrie, ayant été intercepté par les croiseurs anglais, Saint-Jean-d'Acre fut complètement pourvu, tandis qu'il ne restait plus aux assiégeants qu'une caronade de 32, quatre pièces de 12, huit obusiers et quelques pièces de bataillon. Bonaparte n'en persista pas moins dans ses projets, il multiplia les assauts et soutint, pendant deux mois, des combats meurtriers. Mais convaincu enfin de l'impossibilité de réussir, il leva le siège dans la nuit du 20 au 21 mai, ayant perdu plus de 4,000 de ses plus braves soldats. Il emmenait avec lui 1,200 blessés et laissait au pouvoir de l'ennemi ses ambulances, la majeure partie de son artillerie et de ses bagages (10). Dans les confidences qu'il fit au docteur O'Méara, pendant son séjour à Sainte-Hélène, Napoléon prétend que Sidney Smith ayant cherché à séduire les soldats français par des proclamations qu'il faisait répandre dans leurs rangs, il se borna à publier un ordre du jour pour déclarer que le commodore anglais était un fou, et pour interdire toute communication avec lui. Il ajoute qu'à cette occasion Sidney Smith lui proposa un duel et

(10) Dufrieh-Valazé, dans l'article *Assaut* de l'*Encyclopédie moderne*, prétend que ce qui fit manquer aux Français la prise de Saint-Jean-d'Acre, ce fut que la colonne qui pénétra dans la ville sous les ordres du général Lannes ne fut point soutenue; les deux côtés de la brèche restèrent au pouvoir de l'ennemi; cette colonne, accablée par le feu des maisons, des barricades et même des remparts, fut obligée de se retirer, surtout lorsque les Turcs, arrivant par le fossé, vinrent prendre la brèche à revers.

qu'il se contenta de rire de cette provocation, en répondant qu'il accepterait volontiers le cartel si on voulait lui donner Marlborough pour adversaire. A la nouvelle du mémorable succès de Sidney Smith, le sultan lui envoya, par un Tartare, une aigrette en diamants et une fourrure de marte zibeline estimée à 25,000 piastres et lui conféra en même temps les insignes de l'ordre du Croissant. Ses services ne furent pas moins bien appréciés en Angleterre. A l'ouverture du parlement (24 sept. 1799) le roi parla avec éloge de ses exploits et des avantages qui en résulteraient pour l'Angleterre, et les chambres lui votèrent des remerciements. Ce qui a dû le plus flatter le commodore anglais, c'est le propos, s'il a pu parvenir jusqu'à lui, attribué à Napoléon, qui a souvent répété en parlant de Sidney Smith : « Cet homme m'a fait manquer ma fortune (11). » A peine le siège de Saint-Jean-d'Acre eut-il été levé que Sidney Smith fit voile pour les îles de l'Archipel, afin d'y réparer ses vaisseaux et de rétablir la santé des équipages. Il se rendit ensuite à Constantinople, et lorsqu'il se fut concerté avec le gouvernement ottoman sur les mesures à prendre pour expulser l'ennemi commun de l'Égypte, il retourna sur les côtes de ce dernier pays et n'arriva dans la baie d'Aboukir, dit l'auteur anglais de ses Mémoires, que pour être témoin, le 25 juillet, de la défaite des Turcs par l'armée française, sans pouvoir prêter assistance aux alliés de son pays. Suivant les *Mémoires*

de Napoléon, au contraire, copiés par M. Thiers, Sidney Smith, avec deux vaisseaux de ligne anglais, quelques frégates, plusieurs vaisseaux de guerre turcs et cent vingt bâtiments de transport, vint mouiller le 12 juillet au soir dans la rade d'Aboukir, et non seulement il prêta assistance aux Ottomans, mais il remplissait dans leur armée les fonctions de major-général de Mustapha-Pacha. Selon les mêmes témoignages, c'était le commodore anglais qui avait choisi les positions occupées par l'armée turque, et il eût été pris, s'il ne fût parvenu, avec peine, à rejoindre sa chaloupe. Une particularité assez remarquable, c'est que ce furent les journaux remis, avec un malin plaisir, par Sidney Smith à un parlementaire envoyé par Bonaparte à la flotte turque, et qui, sous le prétexte de négocier un échange de prisonniers, devait tâcher d'obtenir quelques nouvelles, qui apprirent au général français la désastreuse situation de son pays, et le déterminèrent à s'embarquer secrètement pour l'Europe. Sidney Smith ne fut pas plus heureux dans son attaque contre le Bogaz de Damiette, de concert avec la flotte turque et les troupes de débarquement, qu'il l'avait été à Aboukir; car le général Verdier, à la tête d'un corps de mille hommes seulement, mit dans une déroute complète, malgré le feu de l'artillerie anglaise placée sur une vieille tour et celui de leurs chaloupes canonnières, les quatre mille janissaires qui étaient parvenus à débarquer. Sur ce nombre, trois mille se noyèrent ou furent passés au fil de l'épée, et les autres se rendirent prisonniers (12). Malgré cet échec, Sidney

(11) M. Thiers cite, dans son *Histoire de la révolution*, ce témoignage rendu à Sidney Smith, qui montra beaucoup d'humanité à Saint-Jean-d'Acre, en faisant accorder par les Turcs à des soldats français, au moment d'être égorgés par eux, une capitulation qui leur sauva la vie.

(12) L'auteur des *Mémoires* de S. Sidney

Smith n'en continua pas moins sa lutte contre les Français, et le 29 décembre un détachement de soldats de marine, commandé par le colonel Douglas et réuni par ses ordres à un corps avancé de l'armée du grand-vizir, contribua avec lui à la prise (30 décembre) du fort El-Arisch que le général Bonaparte appelait l'une des clefs de l'Égypte (13). Quelques jours avant cet événement, le général Kléber, auquel avait été confié le commandement en chef, après le départ de Bonaparte, craignant de ne pouvoir se maintenir en Égypte, avait pris la résolution de traiter avec les Anglais et les Turcs. Deux négociateurs désignés par lui, le général Desaix et l'administrateur Pousielgue, parvinrent à bord du *Tigre*, le 22 décembre, au moment même où Bonaparte venait de s'emparer du pouvoir en France. Sidney Smith leur fit l'accueil le plus flatteur, et, après plus de quinze jours de pourparlers, se rendit avec eux au camp du grand-vizir où ils arrivèrent le 13 janvier 1800. Des conférences commencèrent immédiatement et se terminèrent le 24 par la convention conclue à El-Arisch entre ces plénipotentiaires et les délégués du grand-vizir (14). Il fut stipulé par cette con-

vention que l'armée française évacuerait l'Égypte et qu'elle serait transportée en France avec armes et bagages, tant au moyen des vaisseaux de guerre et des transports qu'elle avait à Alexandrie qu'avec ceux que la Porte devrait lui fournir; que tous les forts et places qu'elle occupait seraient livrés aux Turcs, et qu'il y aurait, en attendant, entre les deux armées un armistice de trois mois à partir du jour de la signature de la convention, qui devait être ratifiée par le général Kléber et par le grand-vizir. Sidney Smith ne signa point cette convention, quoiqu'elle fût en grande partie son ouvrage, et que dans l'un des articles on s'en remit à sa décision sur les différends qui pourraient s'élever relativement au transport de l'armée française (15). Dans l'intervalle le gouvernement anglais, qui avait eu avis des ouvertures faites par le général Kléber au grand-vizir et à Sidney Smith, ayant intercepté des correspondances annonçant que l'armée française en Égypte était fort affaiblie et dans un grand dénuement, se hâta d'envoyer

nait que Sidney Smith prit toutes les précautions nécessaires pour garantir de tout accident, de la part des hordes sauvages composant l'armée du grand-vizir, les plénipotentiaires français confiés à sa foi.

Smith prétend au contraire (t. I, p. 217) que la force des Français s'élevait à plus du double de la première division qui avait opéré le débarquement, que les Turcs furent d'abord vainqueurs, ce qui paraît difficile à croire, et que leurs ennemis se seraient trouvés dans la position la plus critique sans l'impétuosité imprudente d'Osman-Aga.

(13) Kléber prétend au contraire, dans son *Rapport au Directoire*, qu'El-Arisch n'est qu'un méchant fort à l'entrée du désert.

(14) M. Thiers dit, dans son *Hist. de la Révolution française*, que cette convention ne fut signée par le général Desaix que le 28 janvier. La copie que nous avons sous les yeux porte la date du 24. M. Thiers recon-

(15) On a souvent mis en question en Angleterre, tant dans le parlement qu'ailleurs, le droit de Sidney Smith de prendre part au traité d'El-Arisch. Ses partisans, et entre autres l'auteur de ses Mémoires, prétendent que ce droit résultait de la teneur des lettres patentes qui lui furent délivrées le 3 septembre 1798 au nom de son souverain George III. Mais il nous semble qu'on donne trop d'extension aux pouvoirs conférés à Sidney Smith dans ces lettres patentes que nous avons pu consulter, puisqu'elle charge seulement cet officier et son frère, John-Spencer Smith, de négocier et de conclure un traité d'alliance avec le sultan Sélim, soit conjointement, soit séparément, en leur qualité de ministres plénipotentiaires de la Grande-Bretagne.

l'ordre formel de ne lui accorder aucune capitulation, à moins qu'elle ne se rendît prisonnière. La notification que lord Keith, commandant en chef des forces navales de l'Angleterre dans la Méditerranée, en fit à Sidney Smith placé sous ses ordres, ne parvint à celui-ci que le 22 février, c'est-à-dire un mois environ après la signature de la convention d'El-Arisch. Il agit en cette circonstance avec une extrême loyauté, à laquelle Napoléon rend hommage (16); se trouvant alors sur les côtes de Chypre, le commodore se rendit sur-le-champ à Alexandrie d'où il envoya immédiatement à Kléber par un exprès la lettre que lord Keith l'avait chargé de transmettre à ce sujet au général français. Déjà celui-ci avait fait évacuer et remettre au grand-vizir plusieurs positions retranchées et se disposait à sortir du Caire. Cette place eût été certainement livrée aux Turcs, et l'armée française très-compromise et peut-être obligée de se rendre, si Sidney Smith eût tenu la nouvelle secrète pendant sept à huit jours seulement. On sait quelle fut la conduite de Kléber dans cette circonstance critique; il n'hésita pas un seul instant, fit mettre à l'ordre du jour de l'armée la lettre de Keith, accompagnée de cette fière et courte réponse. « Soldats, on ne répond à de telles insolences que par des victoires; préparez-vous à combattre. » Et le 20 mars il avait mis les Turcs dans une déroute complète auprès d'Héliopolis (17). Après l'assassinat de

(16) *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. VI, p. 19-20.

(17) Dans les observations écrites en marge du Mémoire adressé par Kléber au Directoire, le 26 septembre 1799, Napoléon semble attribuer l'héroïque détermination de ce général aux dépêches apportées de France par le colonel Latour-Maubourg, et dans les-

cet illustre guerrier (14 juin 1800) (*voy. Kléber*, XXII, 464), Sidney Smith, qui avait appris que le gouvernement anglais, appréciant mieux la difficulté d'arracher l'Égypte à l'armée française, avait ratifié la convention d'El-Arisch, renoua les négociations avec le général Menou, qui venait de succéder à Kléber. Mais il était trop tard; Menou refusa positivement d'exécuter cette convention. Sidney Smith était occupé à croiser sur les côtes d'Égypte, lorsqu'une flotte anglaise, chargée de troupes commandées par le général Abercromby, vint se placer (6 mars 1801) dans la rade d'Aboukir et opéra un débarquement. Le commodore prit part, à la tête d'un corps de soldats de marine, aux affaires des 8, 13 et 21 mars, et continua sa coopération jusqu'au 25 août, qu'Alexandrie se rendit aux Anglais (18); événement qui fut suivi de l'évacuation de l'Égypte par l'armée française aux mêmes termes que ceux qui avaient

quelles on lui annonçait les événements qui venaient de se passer à Paris, etc., etc. « Kléber, dit Bonaparte, comprit qu'il fallait vaincre ou mourir; il n'eut qu'à marcher. » Or comme Latour-Maubourg n'arriva au Caire que le 4 mai et que, le 20 mars précédent, Kléber, sans attendre des instructions et des ordres dont il n'avait aucunement besoin, avait attaqué et battu les Turcs, on voit que la venue de Latour-Maubourg ne put influer en rien sur sa conduite. M. Thiers, en ne donnant pas la date précise de l'arrivée du colonel Latour-Maubourg, et en disant que « Kléber apprit la révolution du 18 brumaire, et la non-exécution de la convention d'El-Arisch, au moment où il venait de se dessaisir des positions fortifiées, » veut confirmer indirectement la supposition gratuite de Napoléon. (*Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. II, pag. 39.)

(18) Ce fut le 30 août, selon M. Thiers (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. III, p. 184). La nouvelle en parvint à Londres quelques heures seulement après la signature des préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre.

été précédemment arrêtés dans la convention d'El-Arisch. Après cette évacuation, Sidney Smith visita Jérusalem, et fut, dit son historien, le premier Européen qui, par une faveur spéciale, obtint la permission d'y entrer sans déposer ses armes. Le 5 septembre il s'embarqua à Alexandrie sur la frégate *le Carmen*, avec le colonel Abercromby, chargé de porter ainsi que lui au gouvernement des dépêches relatives aux derniers événements. L'accueil qui l'attendait en Angleterre fut singulièrement le flatter; toute la population se précipitait sur ses pas; le lord-maire, réuni au chambellan et à la majeure partie des aldermen de la ville de Londres, le reçut en grande cérémonie et lui offrit au nom de la corporation une magnifique épée; et à l'élection de 1802 la ville de Rochester le choisit pour son représentant à la chambre des communes, où il siégea pour la première fois le 16 novembre. On doit faire remarquer que dans cette occasion le gouvernement ne lui accorda aucune faveur, quoique Pitt, qui avait critiqué vivement sa conduite lors de la convention d'El-Arisch, ne fût plus ministre. Au renouvellement des hostilités avec la France, il obtint (12 mars 1803) le commandement d'une escadre chargée de croiser sur les côtes de ce pays, et hissa son pavillon à bord de *l'Antelope* de cinquante canons. Pendant qu'il occupait cette station, il eut quelques engagements avec la flottille française mouillée près d'Ostende (mars 1804); mais il reconnaît lui-même dans son rapport à lord Keith que ce fut sans succès, et qu'il ne put empêcher la jonction de la flottille de Flessingue avec celle d'Ostende. A l'expiration de son commandement, on lui accorda le poste aussi

honorable que lucratif de colonel des soldats de marine, et le 9 nov. 1805 il fut nommé contre-amiral. Envoyé dans la Méditerranée au commencement de l'année suivante (1806) avec une escadre de six vaisseaux de ligne, quelques frégates et canonnières pour surveiller les côtes du royaume de Naples dont les Français venaient de s'emparer, et pour défendre la Sicile contre leurs attaques, il arriva à Palerme vers le milieu d'avril sur *le Pompée* de quatre-vingts canons. Il commença par ravitailler Gaëte, où il laissa une flottille de canonnières sous la protection d'une frégate, ce qui n'empêcha pas cette place de se rendre aux Français le 13 juillet, et entra dans la baie de Naples au moment où l'on célébrait des fêtes à l'occasion du couronnement du nouveau roi Joseph Bonaparte. Par un sentiment d'humanité, Sidney Smith ne crut pas devoir bombarder cette capitale, et se borna à s'emparer, après un siège de quelques heures, de l'île de Caprée, position importante qui permettait d'intercepter les communications de l'ennemi. Ce fut pendant sa croisière sur les côtes de Naples (1805-1806) que, dans des débats qui eurent lieu en Angleterre durant son absence, il se trouva gravement compromis dans une affaire fort délicate qui intéressait l'honneur de la princesse Caroline, femme du prince régent (*voy. CAROLINE, LX, 205*). Il était accusé, ainsi que le capitaine Manby et quelques autres, d'avoir eu avec elle des familiarités coupables. Tout en cherchant à le disculper, l'auteur de ses Mémoires reconnaît que lors de son séjour en Angleterre (1802), après l'affaire de Saint-Jean-d'Acre, la renommée que Sidney Smith venait d'acquérir lui ouvrit les portes du palais de la

princesse, qui semblait prendre un vif intérêt à sa conversation aussi spirituelle qu'originale, et il ajoute qu'il fréquentait assidument la société de cette princesse à laquelle ses attentions plaisaient singulièrement (19). Cette princesse expliqua dans une lettre au roi Georges III les relations qu'elle avait eues avec sir Sidney Smith, et réfuta, tant bien que mal, les accusations portées contre elle à ce sujet. Lui-même à son retour en Angleterre, ayant eu une audience du prince de Galles, affirma que tout ce qu'on lui avait imputé était une imposture, et on ne poussa pas les choses plus loin ; mais Sidney Smith resta éloigné de la cour tant que vécut le roi Georges IV. Aucun événement remarquable n'avait signalé sa croisière, lorsque, au mois de janvier 1807, il fut invité à se réunir avec les navires qu'il commandait à l'escadre du contre-amiral sir Thomas Louis pour être placés tous les deux sous les ordres du vice-amiral sir John Duckworth. Après s'être concerté avec M. Arbuthnot, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, qui avait vainement réclamé du sultan une déclaration de guerre contre la France et la remise de la flotte turque complètement équipée comme gage de sa sincérité (20), sir John Duckworth prescrivit à sir Sidney Smith de forcer le passage des Dardanelles. Le 19 février cet ordre fut exécuté sans perte sensible, malgré la terrible canonnade que l'escadre

anglaise eut à essayer en passant le détroit resserré entre les châteaux de Sestos et d'Abydos. Parvenu dans la mer de Marmara, Sidney Smith attaqua et n'eut pas de peine à détruire le même jour une division turque composée d'un vaisseau de 64, de quatre petites frégates et de cinq corvettes ou bricks stationnés près du cap de Nagara, dont les équipages se trouvaient pour la plupart à terre. Il jeta l'ancre le lendemain 20 février auprès de l'île des Princes, à environ 8 milles anglais au sud-est de Constantinople. Pendant les pourparlers, adroitement trainés en longueur par les Turcs, qui eurent lieu entre M. Arbuthnot et le ministère ottoman, les premiers, excités par le général Sébastiani, ambassadeur de France, et par les officiers d'artillerie que le maréchal Marmont avait envoyés de l'armée de Dalmatie, préparaient rapidement des moyens de défense. Lorsqu'ils furent terminés, la Porte témoigna peu de désir de continuer les négociations, et le 3 mars, après une démonstration sans résultat contre la ville de Constantinople et après avoir passé douze jours dans la mer de Marmara, la flotte anglaise mit à la voile et repassa les Dardanelles. Cette expédition malheureuse avait coûté aux Anglais, suivant leur propre évaluation, 42 à 46 hommes tués et 235 blessés, ainsi qu'un vaisseau de ligne, *l'Ajax*, qui fut brûlé, par accident, dit-on. Sir Sidney Smith, qui s'était rendu à Alexandrie avec son escadre, en fut alors rappelé, et il arriva en Angleterre au mois de juin suivant. Il y fut, comme d'habitude, parfaitement accueilli par le peuple, et l'amirauté lui confia au mois d'octobre le commandement en chef d'une escadre avec laquelle il fit

(19) En 1802 la princesse de Galles était âgée de 34 ans et Sidney Smith de 35.

(20) C'est ce que le vice-amiral Duckworth appelle *terms of equality and justice*, tellement les Anglais s'étaient habitués à considérer comme équitables leurs prétentions et leurs exigences les plus intolérables. Ce sont les mêmes qu'ils s'étaient efforcés de faire prévaloir devant Copenhague.

voile pour les côtes du Portugal. Ce royaume était à cette époque sérieusement menacé par Napoléon dont les exigences devenaient chaque jour plus intolérables. Le puissant empereur venait d'enjoindre en dernier lieu au prince régent (depuis Jean VI) de fermer tous ses ports aux Anglais, d'arrêter tous les sujets britanniques résidant dans ses États, et de confisquer enfin toutes les propriétés anglaises. Le mécontentement qu'excitèrent de telles prétentions s'accrut encore lorsque la cour de Lisbonne apprit que le souverain des Français avait osé déclarer publiquement que la maison de Bragance avait cessé de régner. Il n'était plus dès lors possible d'hésiter, et le prince régent se décida à mettre à exécution un projet auquel il avait songé depuis quelque temps, celui de quitter définitivement le Portugal pour chercher un refuge au Brésil. Après s'être concerté avec lord Strangford, ambassadeur d'Angleterre à Lisbonne, il fit sortir du Tage, le 29 novembre (1807), toute la flotte portugaise, ainsi que 25 navires marchands, et s'embarquant avec le prince de Brésil, toute la famille de Bragance et un grand nombre de serviteurs fidèles, il se joignit à l'escadre anglaise qui croisait à l'embouchure du fleuve. Sidney Smith accueillit avec les plus grands honneurs les illustres fugitifs, et détacha de son escadre quatre vaisseaux de ligne pour leur servir d'escorte jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à leur destination. Il continua, avec les cinq vaisseaux de ligne qui lui restaient, le blocus du port de Lisbonne et des côtes du Portugal jusqu'au 15 janvier 1808 qu'il fut remplacé par sir Charles Cotton. Le 13 mars suivant, ayant hissé son pavillon à

bord du *Foudroyant* de 80 canons, il mit à la voile pour l'Amérique méridionale dont il devait commander la station. Arrivé à Rio-Janeiro le 17 mars, à la suite d'un dîner d'apparat qu'il donna le 4 juin, en commémoration du jour de naissance du roi d'Angleterre, à la famille royale de Bragance sur le vaisseau amiral, il eut l'insolence de faire couvrir le pont de drapeaux français (21) pour flatter ses hôtes. Le prince régent fit observer à cette occasion qu'il devait à son fidèle allié et à ses braves sujets d'avoir pu fouler aux pieds les couleurs de la nation française (22); et pour témoigner sa reconnaissance à Sidney Smith, il lui fit présent de l'étendard de Portugal hissé à côté du pavillon anglais, et lui permit d'écarteler les armes de la maison de Bragance avec les siennes comme un témoignage de sa reconnaissance pour l'avoir empêché de tomber dans les embûches que lui avaient tendues Bonaparte. Cédant aux conseils de Sidney Smith, le prince régent fit diriger contre la Guyane française un corps de troupes, soutenu par un détachement de la flotte anglaise, et la colonie fut forcée de se rendre. Pendant son séjour au Brésil, Sidney Smith eut quelques difficultés avec les autorités du pays, et l'on doit reconnaître qu'il abusa parfois de sa position. On lui reproche aussi d'avoir pris une part trop active aux affaires de la politique intérieure de l'Espagne et du Brésil en Amérique. La cour du Brésil était divisée en

(21) « *In honour of the royal visitors, the deck was covered with french flags.* » MÉMOIRS... t. II, p. 128.

(22) « *He was indebted to his faithful ally and his brave subjects, who enabled him to trample under his feet the colours of the french nation.* » MÉMOIRS, t. II, p. 129.

deux partis distincts, celui du *prince* et celui de la *princesse*; il était considéré comme le chef du second, dont le principal but politique était de placer la princesse du Brésil à la tête d'un gouvernement indépendant sous le nom de son frère Ferdinand VII qui se serait établi dans les provinces de la Plata. Ce projet ne fut pas approuvé par le gouvernement anglais (23), et comme il avait fortement déplu au prince du Brésil, la position de Sidney Smith à la cour de Rio-Janeiro cessa d'être aussi agréable pour lui qu'elle l'avait été dans les premiers temps. Antérieurement, et le 17 décembre 1808, à l'occasion de l'anniversaire du jour de naissance de la reine de Portugal, le prince régent l'avait nommé chevalier grand-croix de l'ordre de la Tour et l'Épée, institué en 1459 par Alphonse V, surnommé l'Africain, et qu'il venait de faire revivre; et joignant l'utile à l'honorifique, il lui avait fait don d'une jolie maison de plaisance et de terres considérables sur les bords de la rivière. Néanmoins ce même prince, mécontent des idées politiques émises et soutenues par Sidney Smith, crut devoir écrire vers la fin de 1808 une lettre confidentielle à Georges III, pour demander que cet amiral reçût une autre destination; et cet appel fut d'autant mieux entendu que lord Strangford, ministre d'Angleterre à Rio-Janeiro, et M. Canning, à cette époque secré-

(23) Les autorités de Cadix étaient persuadées que le gouvernement anglais agissait dans cette circonstance sans bonne foi, et qu'il jouait un double jeu en affectant de soutenir les droits de Ferdinand VII en Europe, tandis que ses agents intriguaient secrètement en Amérique pour transférer les colonies de l'Espagne dans cette partie du monde à ses anciens et naturels ennemis les Portugais, sur l'obéissance desquels il comptait davantage.

taire d'Etat, partageaient les opinions du régent; Sidney Smith fut en conséquence rappelé. Le 21 juin 1809 il quitta le Brésil sur la frégate *la Diane*, et le 7 août suivant il arriva en Angleterre, où le comité des marchands de Londres en relations de commerce avec l'Amérique méridionale lui adressa, le 17 du même mois, ses félicitations sur son heureux retour et des remerciements pour la protection éclairée qu'il avait accordée, pendant son séjour au Brésil, aux intérêts du commerce et de la navigation de la Grande-Bretagne. Avant la fin de la même année (11 octobre), Sidney Smith épousa la veuve de sir Georges Berriman Rumboldt qui avait exercé à Hambourg les fonctions de consul de la Grande-Bretagne, et traita avec la tendresse d'un père les enfants que ce dernier avait laissés. En 1810 et le 31 juillet il fut élevé au rang de vice-amiral, et vers cette époque l'université d'Oxford lui conféra la distinction purement honorifique de docteur en droit. Pendant son séjour à Liverpool au mois de septembre 1810, le maire et les aldermen l'accueillirent avec distinction et le corps des marchands lui donna un grand dîner où l'on prononça plusieurs discours en son honneur. Au mois d'août précédent, le lord-prévot et les magistrats d'Édimbourg lui votèrent à l'unanimité les libertés de la cité, et l'université de Cambridge l'investit du degré de maître ès-arts, le plus élevé qu'elle peut accorder (*honoris causâ*). Depuis son rappel du Brésil en 1809, Sidney Smith n'avait pas été employé activement, lorsqu'il fut nommé, dans l'été de 1812, commandant en second de la station de la Méditerranée sous les ordres de sir Edward Pelew, appelé

plus tard lord Exmouth. Il se rendit immédiatement à son poste et hissa son pavillon à bord du vaisseau de haut bord *l'Hibernia*, mais il n'eut aucune occasion de se faire remarquer pendant cette espèce de croisière. Au commencement de 1814 Sidney Smith, qui n'était pas en de bons termes avec sir E. Pelew, fut détaché de la flotte et envoyé à Cagliari, probablement pour aider au mouvement politique qui s'y préparait, et ne tarda pas à retourner en Angleterre. Ce fut à la même époque que la corporation de Plymouth lui vota les libertés de la cité, qu'il conçut l'idée d'une société destinée à mettre un terme à l'esclavage des blancs, et qu'il se rendit à Paris avec sa famille. Pendant son séjour dans cette capitale, Sidney Smith, qui prenait le titre de président des chevaliers libérateurs des esclaves blancs en Afrique, chercha à donner à l'association philanthropique dont il était le créateur une grande extension, en y faisant admettre les principaux personnages des différents États de l'Europe. Il entretenait avec eux, ainsi qu'avec les consuls de toutes les nations près des régences barbaresques, une correspondance des plus étendues, mais les résultats ne répondirent pas à ses efforts. L'expédition de lord Exmouth contre le dey d'Alger, loin de favoriser les progrès de son entreprise, sembla l'annihiler, et elle s'éteignit enfin sans laisser de traces sérieuses. Créé à la fin de 1815 chevalier commandeur de l'ordre du Bain, il obtint, le 19 juillet 1821, le rang d'amiral, et mourut le 26 mai 1840 à Paris, où on lui fit de superbes funérailles. Sidney Smith a été diversement jugé ; tandis que ses amis et ses partisans l'élevèrent jusqu'aux nues et le représentent comme

un héros presque parfait, ses adversaires au contraire, au témoignage même de l'auteur de ses Mémoires, en font un charlatan heureux, brave, mais sans conduite, rusé (*cunning*), arrogant et présomptueux dans sa jeunesse, et plongé plus tard dans les vapeurs d'une intolérable vanité ; il poussait aussi à l'excès, suivant eux, la manie de se présenter partout la poitrine entièrement couverte de rubans et de crachats. Si ses propres compatriotes ont justement reproché à Sidney Smith et des ridicules et une excessive présomption, il faut reconnaître, pour être impartial, qu'il était doué de réelles et éminentes qualités ; marin habile, audacieux et intrépide, quoique souvent téméraire, il a fait preuve, en plusieurs circonstances, d'un caractère chevaleresque et d'une grande loyauté, et ce n'est pas une petite gloire pour lui d'avoir mérité que son nom fût cité avec éloge dans les écrits laissés par Napoléon. L'auteur semi-anonyme de *Rattling the Reefers* a publié les Mémoires de Sidney Smith sous le titre de *Memoirs of admiral sir Sidney Smith*, Londres, 1839, 2 vol. in-8°. — L'amiral avait deux frères : l'un, colonel dans l'armée anglaise, était, en 1818, gouverneur de l'île d'Édouard, autrefois île Saint-Jean, située à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent et auprès du cap Breton ; l'autre, John-Spencer Smith, s'était fixé en France (*voy. l'art. suiv.*)

D—z—s.

SMITH (JOHN-SPENCER), frère du précédent et troisième fils de John Smith, naquit à Londres le 11 sept. 1769. Il avait passé quelque temps à l'université d'Oxford lorsque, encore enfant, il entra dans les pages de la reine Charlotte. Sa première jeunesse fut partagée entre les rivages de Dou-

vres, où il était presque devenu marin, l'université, où commencèrent ses études, et la cour, où il fit son entrée dans le monde et où il sut se concilier la faveur de la reine, qui le fit nommer, très-jeune, lieutenant en second dans le 3^e régiment des gardes à pied. Son zèle et son intelligence lui valurent bientôt le grade d'adjudant de son bataillon; mais il n'eut pas assez de raison pour mettre des bornes à ses prodigalités. Trois ou quatre années s'étaient à peine écoulées qu'il se vit forcé, par des embarras pécuniaires, de passer dans un régiment de ligne, et il ne tarda pas à quitter l'état militaire, avec le projet, qu'il n'accomplit jamais, d'y rentrer par la suite. Bientôt, à l'exemple de beaucoup de ses jeunes compatriotes, il vint, avec son frère Sidney, passer quelque temps au collège militaire de Caen, auquel était annexée alors une célèbre école d'équitation. Les deux frères voyagèrent ensuite dans l'Est, s'embarquèrent sur la mer Noire et se rendirent en Turquie; mais la guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, Sidney s'empressa de rentrer dans sa patrie, tandis que Spencer, resté à Constantinople, s'occupait de faire une espèce de Revue militaire de l'empire Ottoman, lorsque, dans le dessein de profiter des connaissances qu'il avait acquises sur ce pays, sir Robert Liston, ambassadeur d'Angleterre, le choisit pour son attaché. C'est ainsi qu'il entra dans la carrière diplomatique. Bientôt, et précisément à l'époque de l'invasion de l'Égypte par l'armée française sous les ordres de Bonaparte, sir Robert Liston sollicita sa retraite pour cause de santé, et laissa Spencer Smith à la tête de l'ambassade anglaise à Constantinople. Cependant Sidney avait été nommé

capitaine du *Tigre*, vaisseau de guerre de 80 canons, et le gouvernement, sur la réputation qu'ils s'étaient acquise en Orient, voulant utiliser les talents des deux frères, les nomma ensemble ministres plénipotentiaires près la Porte-Ottomane. Ils furent autorisés à agir, conjointement ou séparément, aux termes des pleins pouvoirs qui leur furent délivrés, sous la date du 30 sept. 1798, faveur inouïe, eu égard à leur position présente. Peu de temps après son arrivée à Constantinople, Spencer Smith épousa la fille de l'internonce impérial près la Porte-Ottomane, le baron de Herbert-Rathkeale, un des hommes les plus distingués de l'Autriche. C'est pendant son séjour en Turquie que Spencer se lia avec le baron de Hammer. Ce prince des orientalistes de l'Europe depuis la mort de Silvestre de Sacy remplissait alors, auprès de l'internonce impérial, les fonctions d'interprète, et fit ensuite la campagne d'Égypte avec Sidney, comme secrétaire et interprète. Le 5 janvier 1799, les deux frères signèrent, en leur qualité de plénipotentiaires, le premier et même le seul traité d'alliance de l'Angleterre avec la Porte. Nous avons sous les yeux un cahier de l'*Ambigu*, espèce de Revue publiée à Londres, par Peltier (N^o 89 du 20 septembre 1805); nous y trouvons quelques documents d'où il semble résulter que le docteur Pouqueville, dans son *Voyage en Morée, à Constantinople, etc.*, pendant les années 1798 à 1801, a calomnié la conduite des frères Smith envers les malheureux Français faits prisonniers par les Anglais à la bataille d'Aboukir, et que les hasards de la guerre avaient entassés dans l'horrible bague de Constantinople, tandis qu'ils se sont au contraire efforcés, conjointement avec

le baron de Herbert, non-seulement d'adoucir leur position, mais encore de les faire rendre à la liberté; qu'ils les accueillirent honorablement au palais d'Angleterre et s'occupèrent de les faire transporter à Toulon, sur un navire impérial parlementaire, le *San-Nicolo*, sous la conduite d'un officier anglais du bord de sir Sidney. Ces prisonniers en ont témoigné leur reconnaissance aux deux frères avant leur départ et depuis leur retour en France, par diverses lettres. C'est ici le lieu de dire que Fauvel, qui, pendant très-longtemps, fut employé à Athènes à recueillir des matériaux de toute espèce pour l'ouvrage de Choiseul-Gouffier sur le Levant, jeté en prison, craignant d'être dépouillé de son immense collection de dessins et d'objets précieux, fruit de dix-huit années de voyages, de travaux, eut recours, dans ce pressant danger, à la protection de Spencer, qui s'empessa de faire rendre à la liberté cet artiste distingué, bien connu des antiquaires, qui sauva tous ses papiers ainsi que tous les matériaux qu'il avait si laborieusement recueillis, et dont le docteur Pouqueville a été heureux de profiter ensuite, pour la description des *Vestiges d'Olympie et la topographie des Thermopyles*, que lui a donnés Fauvel, et qui font la meilleure partie de son ouvrage. D'autres Français, gémissant dans les fers à Constantinople, notamment l'artiste Binet, éprouvèrent les effets de la protection anglaise. Après le départ de son frère Sidney Smith (1799), Spencer resta seul ambassadeur en titre dans le Levant, jusqu'à ce qu'il fût remplacé par lord Elgin, et envoyé, en la même qualité, au mois de février 1804, à Stuttgart, qu'il quitta précipitamment, le 3 avril, après avoir brûlé tous ses papiers,

par suite de l'arrivée de l'armée française. Le gouvernement consulaire l'accusa d'avoir reçu alors une mission relative à la conspiration de Georges (*voy. les Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. VI, p. 296-310, et t. VIII, p. 344). Spencer Smith ne fut pas plutôt de retour dans sa patrie que la ville de Douvres l'élut membre du parlement, et ce fut sa dernière fonction publique. Désirant jouir enfin d'une douce tranquillité, il se rappela le beau pays de France, et vint, en 1817, après la seconde Restauration, se fixer à Caen, où il consacra le reste de sa carrière à ses goûts pour les études littéraires, auxquelles il se livra avec un zèle constant, et publia divers ouvrages qui, sans être dépourvus d'un mérite réel, sont cependant loin de donner une juste idée de la valeur de son esprit. Il avait beaucoup vu, beaucoup observé et beaucoup retenu. Sa conversation était fort intéressante, et parfois captivait vivement. Spencer, quoique dans une situation moins éminemment remarquable que son frère, ne se fit pas moins aimer et distinguer par les qualités du cœur et de l'esprit, par sa fidélité à remplir ses devoirs et à veiller aux intérêts particuliers de son pays sans négliger les intérêts généraux de l'humanité; par son habileté à discerner les hommes de mérite; enfin, par sa constance à semer des bienfaits, avec la presque certitude de n'obliger que des ingrats, et, dans ses derniers temps, il encourageait les amateurs des lettres avec une rare libéralité, en souscrivant à la plupart des publications normandes. C'est le 5 juin 1845 qu'il termina une longue carrière, honorablement remplie. Il était docteur en droit civil, et membre de l'université d'Oxford, de la Société Royale,

de la Société des Antiquaires et de la Société pour l'Encouragement des arts, manufactures et commerce de Londres; de la Société des Antiquaires de France; de la Société géologique et de la Société asiatique de Paris; de la Société des Antiquaires et de la Société Linnéenne de Normandie; des Académies royales de Caen et de Rouen, etc. Outre plusieurs mémoires insérés dans les recueils de ces compagnies, on a de J.-Spencer Smith : I. *Le jeu du whist*, traité élémentaire des lois, règles, maximes et calculs de ce jeu, appuyé d'exemples tirés des meilleures autorités, etc., trad. de l'anglais et rédigé de nouveau à l'usage des sociétés françaises, Caen, 1819-1825, in-12. II. *Description d'un monument arabe du moyen-âge, existant en Normandie*, Caen, 1820, in-8°. III. *Précis d'un mémoire sur une cassette orientale à Bayeux*, qui sert à conserver les vêtements sacerdotaux de saint Regnobert, évêque de ce diocèse dans le VI^e siècle. lu à l'académie de Caen, 1820, in-8°, avec gravures. IV. *Notice nécrologique sur Bruguière de Sorsum*, lue à l'académie de Caen, 1823, in-8°. Spencer Smith fit réimprimer cette *Notice* dans l'édition qu'il donna du *Voyageur*, discours en vers français par feu Bruguière de Sorsum, avec une traduction en vers anglais en regard, par Edward - Herbert Smith fils, Caen, 1827, in-8°. (*Voy. BRUGUIÈRE, LIX, 351.*) V. *Examen d'une note ajoutée par le traducteur français (A. - L. Léchaudé) aux Antiquités anglo-normandes*, Caen, 1824, in-8°. VI et VII. *Mémoire sur la culture de la musique dans la ville de Caen et dans l'ancienne Basse-Normandie*, lu à l'académie de Caen et à la séance fondatrice de la Société cécilienne de Normandie, le 10 et le

22 nov. 1826, Caen et Paris, 1827, in-8°. — *Cantate pour le jour de sainte Cécile*, patronne de la musique, traduction libre en vers français de l'ode anglaise de Dryden, intitulée : *le Banquet d'Alexandre*, par madame Spencer Smith, lue dans les mêmes séances académiques; seconde édition, avec le texte anglais en regard, et augmentée de notes critiques sur la vie et les actes de sainte Cécile, tirées des plus célèbres hagiographes, par l'éditeur, Caen, 1827, in-8°. L'éditeur était le mari de la traductrice, et c'est aussi par les soins de Spencer Smith que la 1^{re} édition de cette *Cantate* avait paru en 1826. VIII. *Coup d'œil sur l'histoire d'Angleterre, depuis 1485 jusqu'en 1509*, discours apologétique sur le règne de Henri VII, roi d'Angleterre, trad. de l'anglais de John Tweddel (*voy. ce nom. XLVII, 118*), lu à l'académie de Caen, le 28 avril 1826, Paris, 1831, in-8°. IX. *Discours prononcé à l'académie de Caen, le 25 mai 1832*, par John-Spencer Smith, en présentant de la part de l'auteur (M. de Hammer) une nouvelle édition grecque des écrits de Marc-Aurèle-Antonin, avec une version persanne en regard, Paris, 1832, in-8°. X. *Souvenirs de l'assemblée générale tenue par la Société linnéenne de Normandie, à Bayeux, le 4 juin 1835*. XI. *Collectanea gersoniana*, ou Recueil d'études, de recherches et de correspondances littéraires ayant trait au problème bibliographique de l'origine de l'*Imitation de Jésus-Christ*, Caen, 1842. Dès 1840 Smith avait publié un opuscule attribué à Gerson: *Quedam regvle de modo titvlandi sev apificandi pro novellis scriptoribus copvlate*. C'est le fac-simile d'un fragment manuscrit du XV^e siècle, faisant partie de sa bibliothèque,

et qu'il croyait avoir appartenu à Gerson. Il le regardait non-seulement comme une rareté bibliographique, mais comme un manuel et un spécimen de paléographie. L'année suivante, il réunit cet opuscule à un autre écrit de Gerson, et les fit paraître sous ce titre : *Johannis Carlerii dicti de Gersono de lavde scriptorum tractatus accedunt eiusdem quedam regule*, etc., Rouen, 1841. Il a publié, en y ajoutant des notes : *Mithriaca*, ou *les Mithriaques*, mémoire académique sur le culte solaire de Mithra, par Joseph de Hammer, Paris, 1833, avec gravures au trait. Tous ces écrits ont été tirés à un petit nombre d'exemplaires. Avant de venir se fixer en France, Spencer Smith avait donné à Londres, en 1815, une nouvelle édition de *Robinson Crusôé* en anglais, revu et corrigé, dans le but de servir à l'instruction des marins, et enrichi de notes techniques et géographiques, avec cartes, mappemonde et index. Cette publication est peut-être celle qui a eu le plus de succès et lui a fait le plus d'honneur.

B—IN.

SMITH (CONSTANCE SPENCER), épouse du précédent, née à Constantinople, était fille du baron de Herbert-Rathkale, internonce autrichien près la Porte-Ottomane, et fut mariée à Spencer Smith, qui résidait alors dans la même ville. Cette dame témoigna un généreux intérêt aux prisonniers français détenus dans le bagne de Constantinople (voy. l'art. précédent), et contribua beaucoup à leur faire rendre la liberté. Aussi le colonel du génie Pascal Vallongue, en son nom et en celui de 46 autres Français, sortis de captivité le 15 janvier 1799, lui adressa une pièce de vers, dont nous citerons le passage suivant :

Partout il sera répété,
Par la voix de la gloire et de l'humanité,
Cet hommage inspiré par la reconnaissance :
Des Français dans les fers gémissaient à Byzance :

Spencer les entendit, accueillit leur malheur ;
Leur sort toucha la belle et sensible Constance,
Sidney vint, et Sidney fut leur libérateur.

Lorsque Sidney Smith quitta Constantinople, en 1799, à bord du vaisseau de guerre *le Tigre*, sa belle-sœur Constance lui remit, sur le pont même, un étendard qu'elle avait travaillé de ses propres mains, et qui devait, quelques semaines plus tard, flotter sur les murs de Saint-Jean-d'Acre. C'est à ce fait que se rapporte une strophe du poème intitulé : *la Délivrance d'Acre*, par M. de Hammer, et qui parut la même année 1799, sans nom d'auteur ni indication du lieu d'impression. Madame Smith se trouvait à Venise en 1806, lorsque les Français se rendirent maîtres de cette ville ; elle fut arrêtée comme femme d'un ministre anglais, d'après un ordre envoyé directement de Paris à Milan pour la faire conduire en France ; mais à Brescia elle trompa la vigilance de ses gardes, et parvint, avec beaucoup de peine et à l'aide de déguisements, à se soustraire aux poursuites et à regagner l'Angleterre l'année suivante. En traversant l'Océan pour se rendre de nouveau d'Angleterre près de ses parents, en Allemagne, elle fit naufrage sur les côtes de l'Espagne. Comme ce pays était alors en guerre avec les Anglais et qu'elle se trouvait à bord d'un navire de cette nation, on la conduisit prisonnière à Cadix ; mais le consul d'Autriche lui fit obtenir la permission de se rendre à Gibraltar, d'où elle alla rejoindre son beau-frère, qui avait alors un commandement dans la Méditerranée. Pendant ce

voyage, elle séjourna quelque temps en Sicile et à Malte (1809), où elle vit lord Byron, qui lui adressa une des plus jolies pièces de vers qu'il ait composées pour des dames, et lui consacra quatre strophes de *Childe Harold* (chap. II, 30-33); dans une lettre à sa mère, le noble poète en parle aussi avec les plus grands éloges. Madame Spencer Smith était d'autant plus digne de l'hommage du barde anglais qu'elle était elle-même douée d'un talent poétique très-distingué. Elle a composé surtout des vers français dont le charme et l'élégance remplissent de surprise, lorsqu'on songe qu'ils sont l'œuvre d'une femme qui avait à peine passé quelques semaines en France. Née sur les rives du Bosphore, madame Smith avait toujours conservé pour la mer un amour plein d'enthousiasme. Sentant approcher le terme de ses jours, elle voulut revoir encore une fois l'élément qui lui était si cher; et, inspirée de sa présence, elle retraça, dans un poème en trois chants, intitulé : *Derniers adieux à la mer*, toutes les émotions qui remplissaient son âme. Cette production, empreinte d'une vraie sensibilité, assure à son auteur l'un des premiers rangs parmi les dames étrangères qui ont cultivé la poésie française. Le passage suivant suffira pour justifier cet éloge :

• Il faut donc, sans espoir, que je te quitte encore,
O mer que j'idolâtre, ô miroir de l'aurore !
Et ces tristes regards que l'adressent mes yeux
Sont lire dernier hommage et mes derniers adieux !
Le premier de mes jours naquit sur ton rivage ;
Tu vis mes premiers pas s'essayer sur ta plage ;
Et ces jeux innocents, et ces petits courroux,
Et ce rire enfantin dont le charme est si doux !
Ainsi mes jeunes ans près de toi s'écoulaient ;
Ainsi mes premiers pleurs à tes flots se mêlèrent.
Si le sort sur ta rive a placé mon berceau,
Pourquoi refuse-t-il d'y creuser mon tombeau ?

Elle traduisit librement de l'anglais

en vers français l'ode de Dryden, pour le jour de Sainte-Cécile, intitulée : *Le Banquet d'Alexandre*, ou *le Pouvoir de la musique*, cantate qui fut lue par son mari dans des séances académiques et imprimée à Caen. Madame Constance Spencer Smith mourut à Vienne le 21 oct. 1829, laissant deux fils : M. William Smith, capitaine de vaisseau, et le révérend Edward - Herbert Smith, membre de l'université de Cambridge et de la Société des antiquaires de Normandie, dont nous avons parlé à l'article de son père. M. G.-S. Trébutien a rédigé sur cette dame une *Notice nécrologique* (Caen, 1829), d'où nous avons extrait les détails qu'on vient de lire. Z.

SMITH (SIDNEY), écrivain anglais peu connu en France et remarquable à plus d'un titre. Il ne fut guère au dessous de Paul-Louis Courier, et sous quelques rapports ses contemporains l'ont rapproché de l'immortel auteur des *Provinciales*. Nous avons donc le droit d'en parler avec détail. Il naquit en 1768 à Woodford dans le comté d'Essex. Après avoir commencé ses études à Pécole de Winchester, il alla les terminer à l'université d'Oxford, et il embrassa la carrière ecclésiastique. Privé de fortune, dépourvu de l'appui de quelque protecteur influent, il se trouva heureux d'accepter le premier bénéfice qui lui fut offert; il obtint la cure de Netherhaven; elle donnait un modique revenu de 50 liv. sterl. par an. Douze cents francs de rente en Angleterre, c'est une condamnation à mourir de faim. Le jeune ecclésiastique eut l'avantage de se lier avec un opulent personnage dont les propriétés se trouvaient voisines de l'église de Netherhaven. M. Hicks-Beach, membre du parle-

ment, charmé de l'intelligence et de l'instruction de Sidney Smith, le donna pour précepteur à son fils. L'élève dut partir pour aller, sous la direction de son maître, achever ses études dans une université d'Allemagne. Mais c'était en 1797; une guerre acharnée rendait peu agréable et peu sûr le séjour du continent; les deux voyageurs, au lieu de s'installer à Göttingue ou à Iéna, se fixèrent à Édimbourg. Sidney passa cinq années dans cette ville savante et un peu pédante qui se décerne à elle-même le titre pompeux de l'Athènes du nord. Il se lia promptement avec des hommes qui se livraient avec ardeur à l'étude et dont les noms, jusqu'alors inconnus, étaient destinés à une haute célébrité. Il fut l'ami de Brougham, de Jeffreys, de Mackintosh. Ce fut dans une de ces réunions que Smith émit l'idée de fonder une revue; cette proposition fut accueillie avec empressement et il en résulta la publication de la fameuse *Edinburg Review*, qui poursuit encore sa robuste carrière et qui, défendant avec constance les doctrines du parti whig, a exercé sur l'esprit public des trois-royaumes une influence immense, un peu diminuée aujourd'hui. Sidney Smith inséra dans les premiers cahiers du nouveau journal quelques articles qui furent très-goûtés. On y trouva de l'esprit, de l'originalité, de l'*humour*. Bientôt il quitta Édimbourg pour aller essayer ses forces sur un plus vaste théâtre; en 1803 il arriva à Londres et il se fit promptement connaître comme prédicateur. Ses sermons, chaleureux, éloquentes, offraient, sans blesser en rien les convenances, un cachet spécial qui les mettait à part des autres discours prononcés en chaire. Ils devinrent à la mode,

ils firent fureur; tout le beau monde se porta en foule dans les deux chapelles où Smith prêchait alternativement; la *Royal Institution* se l'attacha pour un cours public de littérature. Au milieu de ces succès, les whigs, en 1806, arrivèrent pour un court instant au pouvoir; ils récompensèrent l'écrivain aimé du public, et qui continuait de défendre dans la *Revue d'Édimbourg* leurs dogmes politiques, en lui faisant obtenir un bénéfice de 500 liv. sterl. de revenu dans le Yorkshire. Sidney venait de se marier; il se félicita d'avoir une position assurée et de n'être plus soumis aux chances incertaines de la carrière littéraire. Il se retira en province et y remplit d'une manière exemplaire les droits que lui imposait sa *charge d'âmes*. Il faisait d'ailleurs d'assez fréquents voyages à Londres, il observait attentivement la marche des affaires publiques et il ne se contentait pas du rôle de spectateur bienveillant. En 1808 il fut grandement question de l'émancipation des catholiques irlandais; l'intolérance des anglicans nourris dans la haine de Rome repoussait avec fureur cette mesure; Sidney donna le noble exemple d'un brahmine prenant en main la cause des parias; il écrivit ses célèbres *Lettres de Pierre Plimley à son frère Abraham*. Elles obtinrent coup sur coup les honneurs de plusieurs éditions; il en fut vendu plus de 30,000 exemplaires. Sous le rapport de la vivacité du style et du bonheur de la forme, les Anglais mettent cet écrit à côté de la terrible correspondance que Pascal dirigea contre les jésuites. Le défenseur d'Arnauld et l'avocat des Irlandais réussirent également à livrer leurs adversaires à la risée du public. Sidney Smith se garda bien

d'avouer son identité avec Pierre Plimley, il eût attiré sur lui l'implacable courroux de ses confrères et des torys qu'il vouait au ridicule. Il fut cependant véhémentement soupçonné, et les divers ministres qui se succédèrent au pouvoir, Perceval, Castlereagh, Liverpool, se souvinrent si bien de lui qu'il resta oublié durant trente-cinq ans au fond du Yorkshire. Il fallut qu'une révolution véritable eût lieu dans la constitution politique de l'Angleterre pour qu'il obtînt enfin de l'avancement. En 1831 il fut appelé à un canonicat de la cathédrale de Saint-Paul, opulente sinécure qui lui permit de fixer derechef son domicile dans la capitale. Il était devenu vieux et riche; il se montra à certains égards partisan d'abus qu'il aurait jadis attaqués. Un projet fut soumis au parlement, afin de modifier la répartition des immenses revenus de l'église anglicane: on voulait diminuer les magnifiques traitements des hauts dignitaires et augmenter d'autant les modestes salaires du bas clergé. Sidney Smith se montra fort opposé à cette innovation; il la combattit avec vivacité dans diverses lettres qu'il adressa à un correspondant imaginaire, l'archidiacre Singleton. Peu de temps après, parvenu à sa soixante-dix-septième année, il expira le 22 février 1845. Ses œuvres avaient été réunies en 1842 en cinq volumes in-8°. Les pamphlets, les articles de la *Revue d'Édimbourg* dont elles se composent en grande partie, ne sauraient offrir de l'intérêt pour un Français; mais la verve du style, l'originalité de la pensée les font toujours lire avec délices de l'autre côté de la Manche. Nul traducteur ne saurait donner une idée exacte de cette diction émaillée de

mots forgés à plaisir, d'épithètes étranges; à chaque instant reviennent des rapprochements inattendus, des allusions à des hommes et à des choses qu'un long commentaire pourrait seul nous faire comprendre. Cherchons toutefois à donner une faible idée de cette intarissable *humour*. Sidney Smith veut-il dépeindre les bizarreries zoologiques de la Nouvelle-Hollande, il s'exprimera ainsi: « Pour le reste de l'univers, la nature a fait des chevaux, des bœufs, des canards, des oies, des chênes, des ormes, toutes sortes enfin de productions utiles et bien réglées; mais là elle s'est donné le plaisir de s'amuser à sa fantaisie et de pétrir du neuf, sans tirer à conséquence. Elle y fait venir des cerises dont le noyau est en dehors; elle crée un monstrueux animal d'aussi haute taille qu'un grenadier, avec une tête de lapin et une queue hétéroclite; un animal qui bondit sur le sol, franchit en quatre ou cinq sauts la distance d'un mille et porte dans une poche qu'il a sous le ventre quatre ou cinq jeunes kangarous, allongeant la tête afin de voir ce qui se passe. Vient ensuite un quadrupède, circonspect et rusé comme un gros chat; il a les yeux, la couleur et la peau d'une taupe; il a le bec et les pattes palmées d'un canard; il jette les naturalistes dans d'inextricables embarras; il les désespère, car ils ne savent s'ils ont devant eux un oiseau ou un mammifère. Joignez à tout cela des perroquets à pattes de mouette, des amphibies dont le talon est armé d'un ergot vénéneux, et une foule d'autres créatures qui causent des insomnies à sir Joseph Banks, qui lui font ressentir à la fois les émotions du plaisir

« et celles d'un embarras peu éloigné
 « du désespoir. » S'agit-il de gour-
 mander les prodigalités de Pitt et de
 ses successeurs toujours prêts à
 donner des deux mains et sans comp-
 ter des millions sterling à des
 coalitions nouvelles: « Il n'est pas
 « un rocher de l'Océan où puisse
 « percher un albatros qui ne soit
 « couvert de nos troupes, qui n'ait
 « un gouverneur, un sous-gouver-
 « neur, un garde-magasin, un sous-
 « garde-magasin et qui ne doive
 « avoir prochainement un archidia-
 « cre et un évêque. Nous possédons
 « des collèges militaires où trente-
 « quatre professeurs, à raison d'un
 « demi-élève chaque, élèvent dix-
 « sept enseignes. Nous ne pouvons
 « soutenir une guerre qui ne nous
 « coûte cent livres sterling par mi-
 « nute. Quinze mille livres sterling
 « de cordes pour les fouets qui main-
 « tiennent la discipline, sept mille
 « livres sterling de cire à cacheter,
 « dix-neuf mille livres pour les ga-
 « lons des uniformes des tambours
 « et des fifres; une pension pour un
 « homme qui s'est cassé la tête au-
 « près du pôle, une autre pension
 « pour un autre personnage qui s'est
 « brisé la jambe sous la ligue; des
 « subsides à la Prusse, des fonds se-
 « crets accordés au Thibet, une
 « rente à la veuve et aux huit filles
 « de sir George Quelqu'un tué à l'at-
 « taque d'une ville dont jamais nos
 « soldats n'auraient dû approcher;
 « mais sir George était frère d'un
 « lord, lequel dispose de quatre
 « bourgs-pourris. » Ailleurs, il in-
 siste sur l'absurdité qu'il y a pour
 l'Angleterre à se priver de la sympa-
 thie et de l'appui de plusieurs mil-
 lions d'Irlandais, et tout cela parce
 qu'on n'est pas d'accord sur le véri-
 table sens d'un passage d'une des

épîtres de saint Paul à Timothée.
 Dans un des premiers numéros de la
Revue d'Édimbourg il rendait compte
 d'un volume de *Discours*; après
 avoir donné quelques extraits du vo-
 lume qu'il voulait faire connaître, il
 s'interrompait pour dire que la no-
 tice commencée restait inachevée par
 suite d'un grave accident survenu au
 critique. On l'avait trouvé la tête
 penchée sur ce malheureux volume
 et plongé dans une léthargie qui
 avait long-temps résisté à tous les
 remèdes; il avait fallu l'entourer de
 flanelle chauffée, le frictionner avec
 force et surtout emporter très-loin
 ces terribles discours, pour le faire
 revenir d'un sommeil dont il était à
 craindre qu'il ne se réveillât jamais.
 On remarqua beaucoup un autre ar-
 ticle dans lequel, en rendant compte
 d'un lourd et pédantesque écrit du
 docteur Parr, le malin *reviewer* s'é-
 gayait sur l'immense et somptueuse
 perruque de ce haut fonctionnaire
 ecclésiastique, sur la *boundless con-
 vexity of frizz* de cette chevelure
 artificielle; les uniformes des élèves
 du collège militaire ne purent tenir
 contre la raillerie qu'il dirigea vers
 ce *nonsense sartorial and plumige-
 rous*. Sidney Smith était fort loin
 d'appartenir à la classe assez nom-
 breuse de gens de lettres qui n'ont
 d'esprit que la plume à la main. Sa
 conversation était semée de bons
 mots réellement improvisés, de sail-
 lies qui faisaient le charme des cer-
 cles brillants où il était accueilli avec
 le plus vif empressement. Mais ces
 mots spirituels se rapportent à des
 individus et à des circonstances que
 le public français ne connaît guère;
 ils résultent souvent des rapproche-
 ments des syllabes, de la similitude
 des sons; il faut les laisser dans les
Mémoires du temps, dans les recueils

d'anecdotes. Sidney Smith était un homme d'infiniment d'esprit, un pamphlétaire redoutable qui avait rendu de véritables services. Il prit avec chaleur la défense des catholiques irlandais, et l'émancipation triompha d'une résistance acharnée. Il exposa tous les abus de ces *game-laws* destinées à préserver le gibier de toute atteinte, à le conserver pour servir aux distractions d'une aristocratie ennuyée ; les dispositions les plus vexatoires des *game-laws* furent abolies. Il signala les inconvénients des colonies pénales, et, à cet égard, l'opinion est devenue unanime ; il insista sur les souffrances des jeunes ramoneurs, et des mesures furent prises pour venir au secours de ces petits malheureux. B—N—T.

SMITH (JOHN-THOMAS), né à Londres vers 1770, se livra de bonne heure à l'étude de l'archéologie et de l'histoire de l'art, devint conservateur des estampes du Musée britannique, et mourut le 8 mars 1833. On a de lui : I. *Illustrations des antiquités de Londres et de ses environs*, ouvrage qu'il entreprit fort jeune et qu'il publia par livraisons, de 1791 à 1800. II. *Antiquités de la cité de Westminster*, l'ancien palais, la chapelle Saint-Étienne, avec un *Supplément* par J.-Th. Smith et J.-Sidney Hawkins, Londres, 1807 et 1809, 2 vol. gr. in-4°. III. *Ancienne topographie de Londres*, 1810, contenant un grand nombre de spécimens d'architecture domestique. IV. *Vagabondage*, ou Esquisses des mendiants les plus fameux et les plus remarquables de Londres et de ses environs. V. *Nollekens et son siècle* (voy. NOLLEKENS, LXXV, 462). On reproche à l'auteur de s'être quelquefois laissé entraîner à une censure trop amère. Z.

SMITH (CHRÉTIEN), botaniste et voyageur, né le 17 oct. 1785 dans les environs de Drammen en Norvège, commença ses études à l'école de Kongsberg, et alla les terminer à l'université de Copenhague, où le professeur Vahl (voy. ce nom, XLVII, 251) lui inspira le goût de la botanique. Il étudia aussi la médecine, reçut le doctorat et, quoique bien jeune encore, fut nommé médecin du grand hôpital Frédéric. Après des excursions nombreuses dans les montagnes de la Norvège en 1806, 1807 et 1812, dont il publia la relation en langue danoise, la Société patriotique le chargea d'un nouveau voyage scientifique, en 1813, dans l'intérieur des montagnes, d'où il rapporta une foule de plantes inconnues jusqu'alors. A son retour, il fut nommé professeur de botanique à l'université de Christiania. Mais le désir de perfectionner ses connaissances et d'enrichir le jardin botanique confié à ses soins le détermina à passer en Angleterre ; il explora successivement les montagnes d'Écosse, du pays de Galles et d'Irlande. En 1815, il accompagna M. Léopold de Buch dans son voyage à l'île de Madère et aux Canaries, dont ils visitèrent les montagnes et les volcans. Ils revinrent en Angleterre à la fin de l'année. Smith voulait aller à Paris, puis retourner dans sa patrie ; mais Jos. Bancks lui ayant proposé de faire partie de l'expédition pour le Congo, en qualité de botaniste, il accepta, malgré les représentations de sa famille et de ses amis, cette mission si en rapport avec ses goûts et ses études favorites. Il s'embarqua, le 24 fév. 1816, sur la *Dorothee*, vaisseau commandé par le capitaine Tuckey. Après une halte au Cap-Vert, on arriva enfin à

l'embouchure du Congo, que l'on remonta; mais bientôt il fut impossible, même avec des bateaux, de franchir les détroits et les courants que le fleuve traverse. Alors le capitaine descendit à terre, et, emmenant avec lui les officiers et les naturalistes de l'expédition, il entreprit un voyage dans l'intérieur du pays; mais, après quinze jours de marche, la fatigue, le manque de vivres, les difficultés imprévues que l'on rencontra, obligèrent la caravane de rétrograder et de regagner les navires, au grand regret de Smith qui, pendant cette excursion pédestre, avait fait de nombreuses observations. Pour comble de malheur, une fièvre languissante se déclara parmi les voyageurs; Tudor, naturaliste, Crauch, zoologiste, le capitaine Tuckey et beaucoup d'autres y succombèrent. Smith, après avoir encouragé ses compagnons jusqu'au dernier moment, expira lui-même, le 21 septembre 1816, à bord de la *Dorothée*, qui levait l'ancre pour retourner en Angleterre, où ses collections botaniques ont été transportées. M. Robert Brown les a fait connaître dans un *Mémoire sur les plantes équinoxiales de l'Afrique*, inséré, avec le journal de Smith, dans la *Relation de l'expédition du Congo*, publiée par ordre du gouvernement britannique. Z.

SMITH (JONN), missionnaire protestant, naquit à Rothwell, dans le comté de Northampton, le 27 juin 1790. Il était fort jeune lorsque son père, qui servait dans l'armée anglaise, fut tué en Égypte. Sa mère, réduite à l'indigence, ne put même pas lui procurer l'instruction la plus élémentaire, et le plaça chez un fabricant de biscuit. Cet homme, touché de compassion pour le pauvre

enfant, lui laissa le temps d'apprendre à lire et à écrire. Plus tard, les prédications qu'il entendit dans les assemblées religieuses lui inspirèrent le désir de suivre la carrière ecclésiastique. Admis dans une communion méthodiste, et après avoir fait des études théologiques et littéraires, il remplit d'abord à Tunbridge l'emploi de catéchiste, puis fut nommé, par la Société des missions de Londres, missionnaire à Demerari, dans la Guiane anglaise, où il arriva au commencement de 1817. Cette mission, établie depuis dix ans, avait rencontré beaucoup d'obstacles de la part des chefs d'habitations qui craignaient que l'instruction morale et religieuse des esclaves ne fût un acheminement à leur émancipation. Smith, assez mal accueilli par les colons, parvint cependant à surmonter les difficultés et commença l'exercice de son ministère. Il convertit au christianisme un grand nombre de nègres, les baptisa, les maria et leur prêcha l'obéissance envers les maîtres, ce qui n'empêcha pas ceux-ci de prendre le missionnaire en aversion. En 1823, les esclaves ayant su que des dépêches venues d'Angleterre, et relatives à l'administration coloniale, n'avaient pas été publiées, s'imaginèrent que c'était l'ordre de leur affranchissement qu'on ne voulait pas exécuter. Dans le même temps, il leur fut défendu de se réunir à l'église. Cette mesure, qui avait pour but de comprimer l'agitation, ne fit au contraire que l'augmenter, et au mois d'août la révolte se déclara dans cinquante habitations; mais il faut dire que les esclaves n'attentèrent à la vie d'aucun des blancs tombés en leur pouvoir. Du reste, cette insurrection fut bientôt réprimée par les troupes,

qui tuèrent plus de deux cents nègres. Alors Smith fut arrêté et traduit devant une cour martiale comme instigateur de la révolte. Malgré les nombreux témoignages rendus à son innocence, entre autres celui d'un ecclésiastique anglican, le malheureux missionnaire méthodiste n'en fut pas moins condamné à être pendu; mais les juges le recommandèrent à la clémence royale en envoyant la sentence en Angleterre pour y être ratifiée. Plusieurs membres du parlement prirent chaleureusement la défense du condamné, et le ministère manda au gouverneur de la colonie de le mettre immédiatement en liberté (juin 1824). Déjà il était trop tard. Smith avait succombé à ses souffrances, le 6 février, dans la prison où il languissait depuis six mois. On a publié sur cette triste affaire : I. *Proceedings of a general court martial*, etc. — Procédures d'une cour martiale générale tenue à la maison de la colonie, à George-Town, le lundi 13 octobre 1823, en vertu d'un *warrant* et par ordre de S. E. le major-général John Murray, lieutenant-gouverneur et commandant en chef des colonies réunies de Demerari et d'Essequibo, etc.; Londres, 1824, in-8°. II. *Substance of the debate*, etc. — Analyse des débats qui ont eu lieu dans la chambre des communes, le 1^{er} et le 11 juin 1824, sur le jugement de mort du missionnaire Smith, prononcé à Demerari par une cour martiale; Londres, 1824, in-8°, imprimé avec l'approbation de la Société des missions de Londres. P—RT.

SMYTH (JAMES-CARMICHAEL), célèbre médecin anglais, membre de la Société royale, fut chargé, en 1780, de la direction de la prison et de l'hôpital de Winchester où régnait

alors une fièvre pestilentielle, qui lui donna occasion de montrer ses talents. Pour détruire la contagion, il eut recours aux trois acides minéraux, et obtint le succès qu'il en avait espéré. Il demanda en 1802 au parlement une récompense à cause de cette découverte; elle lui fut accordée, malgré la vive opposition du docteur John Johnstone qui prétendait que son père en était le premier inventeur, et que Smyth n'avait fait que l'appliquer. Les ouvrages publiés par le docteur Smyth sont : I. *Effets du brandillement* employé comme un remède dans la consommation pulmonaire, 1787, in-8°. II. *OEuvres de feu le docteur William Stark*, 1788, in-4°. III. *Description de la maladie de prison, qui parut parmi les prisonniers espagnols enfermés à Winchester en 1780*, avec une *Notice* sur les moyens employés pour guérir la contagion qui en était résultée, 1795, in-8°. IV. *Effets de la vapeur nitreuse* pour prévenir et détruire la contagion des prisons, etc., in-8°. V. *Lettre à William Wilberforce sur un pamphlet du docteur Johnston*, 1805, in-8°. VI. *Remarques sur un rapport de M. Chaptal, avec un examen de la réclamation de M. Guyton de Morveau*, à la découverte du pouvoir du gaz acide minéral sur les contagions, in-8°. VII. *Traité sur l'hydrocéphale ou l'hydropisie du cerveau*, 1814, in-8°. Louis Odier, professeur de médecine à Genève, a publié : *Observations sur la fièvre des prisons*, sur les moyens de la prévenir en arrêtant les progrès de la contagion, à l'aide des fumigations du gaz nitrique, etc., trad. de l'anglais du docteur James-Carmichael Smyth, etc., Genève et Paris, 1802, in-8°. On a encore de Smyth plusieurs articles

insérés dans des recueils de médecine. Il mourut vers 1825. Z.

SNELLENCK (HANS ou JEAN), peintre, né à Malines en 1544, mérita la réputation de premier peintre de batailles de son temps. Les archiducs Albert et Isabelle lui accordèrent le titre de leur peintre, et il fut chargé par eux de peindre plusieurs des batailles livrées en Flandre à cette époque. Il excellait à peindre les chevaux, et savait donner à ces nobles animaux des mouvements naturels et gracieux, et une allure vraie qu'accompagnait une grande correction de dessin. Toutes les figures de ses compositions formaient des groupes disposés avec une rare intelligence : il exprimait le tumulte de la mêlée et la confusion d'un engagement avec beaucoup de jugement et de vérité, et il rendait parfaitement la différence de la fumée de l'artillerie avec la poussière et la vapeur de l'atmosphère. Van-Dyck, qui estimait cet artiste, fit son portrait pour le placer parmi ceux des peintres les plus distingués des Pays-Bas. Ce portrait, après la mort de Snellenck, arrivée le 1^{er} octobre 1638, fut mis sur le tombeau qui lui fut élevé dans l'église paroissiale de Saint-Jacques, à Anvers. P—s.

SNIADOCKI (JEAN-BAPTISTE), avant polonais, né le 21 août 1756, dans le palatinat de Gnesne, fit d'excellentes études et prit le grade de docteur en philosophie. Il visita l'Angleterre et la France en 1787, et professa pendant long-temps les mathématiques et l'astronomie à l'université de Cracovie, puis à celle de Vilna. Il devint plus tard conseiller d'État, chevalier de divers ordres de Russie, et mourut vers 1830. Membre des sociétés littéraires de Cracovie et de Varsovie, il était correspondant de

l'académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg, et il a fourni au recueil de cette compagnie, tom. II, IV, VII et IX, une série d'*Observations astronomiques* faites à l'observatoire de Vilna, de 1809 à 1821. Il inséra aussi un grand nombre d'*Observations* dans les *Éphémérides astronomiques* de Vienne, et dans la *Correspondance mensuelle* du baron Zach (de 1798 à 1805); puis dans les *Annales astronomiques* de Berlin (de 1813 à 1828). En 1802, il publia, à Varsovie, en langue polonaise, un *Discours sur Nicolas Kopernik*, sujet proposé par la société littéraire de cette ville, et dans lequel il donne une histoire assez étendue de l'astronomie. Il s'attache avec un zèle patriotique à démontrer que Kopernik n'était pas Prussien, et que la Pologne a le droit de le regarder comme un de ses enfants. « Je ne sais, dit-il, ce qui a fait com-

- mettre aux écrivains allemands, et
- à quelques auteurs français, une
- erreur grossière dans la géographie
- politique, lorsqu'ils se sont avi-
- sés de transformer Kopernik en un
- Allemand, tandis que son origine
- polonaise est incontestable. » Il avait paru, dès 1803, une traduction française du *Discours* de Sniadecki, mais elle était si défectueuse que l'auteur la désavoua; elle fut réimprimée avec de nombreuses corrections à Varsovie, en 1818, et à Paris, par les soins de M. Vincent Karezewski, 1820, in-8°. Pendant un voyage qu'il fit dans cette capitale, Sniadecki publia des *Réflexions sur les passages relatifs à l'histoire et aux affaires de Pologne, insérés dans l'ouvrage de M. Villers, qui a remporté le prix de l'Institut national de France, le 23 mars 1804, Paris, 8 mai 1804, in-8°*. C'est une réfutation

de quelques assertions erronées et injurieuses à la Pologne, émises par Ch. Villers (*voy.* ce nom, XLIX, 78) dans son *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther*, couronné par la seconde classe de l'Institut. Il a paru un *Extrait des écrits divers de Jean Sniadecki*, trad. par J. Flaget, Paris, 1823, in-8°.

— SNIADOCKI (*André*), frère du précédent, est auteur d'une *Théorie des êtres organisés*, qui a été traduite du polonais, par J.-J. Balard et Dessaix, médecins des armées françaises à la campagne de Russie, Paris, 1825, in-8°.

Z.

SNOUCKAERT. *Voy.* ZENOCARE, LII, 251.

SNOY (RENIER), né en 1477 à Gouda en Hollande, montra dans son enfance peu de dispositions pour l'étude, et ce fut tardivement que son intelligence se développa; mais, parvenu à l'adolescence, il fit de tels progrès dans les lettres et dans les sciences qu'il surpassa bientôt tous ses condisciples. Il avait commencé ses humanités à Gouda, et, après avoir terminé sa philosophie à Louvain, il se rendit en Italie, où il suivit des cours de médecine à l'université de Bologne, et prit le grade de docteur. De retour dans son pays, il s'y concilia l'estime et la protection d'illustres personnages, entre autres d'Adolphe de Bourgogne, gouverneur de Veere en Zélande, et fut chargé de missions diplomatiques auprès de Christian II, roi de Danemark, réfugié dans cette contrée, et auprès de Jacques IV, roi d'Écosse. Il passa ensuite en Angleterre, où il exerça la médecine pendant quelques années. Revenu dans sa ville natale, il en fut nommé bourgmestre, fonctions dont il finit par se démettre pour se livrer entièrement à l'é-

tude. Il mourut à Gouda le 1^{er} août 1537. Érasme l'appelait une des gloires de la littérature hollandaise, et Alard de Rotterdam, professeur à l'université de Louvain, lui consacra une épitaphe latine fort honorable, qui se trouve dans la *Bibliotheca Belgica* de Foppens. On a de Snoy : I. *De libertate christiana*, 1550, in-8°. II. Une histoire de Hollande, intitulée : *De rebus batavici libri XIII*. Cette histoire, qui s'arrête à l'an 1519, époque de l'élection de l'empereur Charles-Quint, ne contient guère que des récits de soulèvements, de batailles et de sièges. Elle a été insérée, avec la vie de Snoy, composée par Brassica, son neveu, dans les *Rerum belgicarum annales*, de Fr. Sweert (*voy.* ce nom, XLIV, 163), Francfort, 1620, in-fol. III. *Paraphrasis perspicua in omnes Davidis psalmos*. Quoique cette paraphrase ait été souvent imprimée (à Cologne, à Paris, à Anvers), traduite en allemand et en d'autres langues, on y trouve peu de critique, et l'auteur ne paraît pas très-versé dans la connaissance des antiquités sacrées. Hubert Raellen, curé de Saint-Quentin, à Louvain, en donna dans cette ville, en 1704, une édition, avec la paraphrase de sept cantiques des heures canoniales. On a encore de Snoy divers écrits de médecine, d'histoire, de philosophie, de théologie et même de poésie. Nous citerons entre autres : *Praxis medica*, 2 vol.; *De arte alchymistica*; *Scrutinium historicæ veritatis*; *De essentia, potentiis et passionibus animæ*; *Anti-Lutherus*; *De arte poetica*; *Paræneticon ad Carolum V Augustum, carmine elegiaco*; *Laus Dei-paræ virginis, carmine sapphico*; *Pœmata sacra*, etc. — SNOY (*Lambert*), né à Malines en 1574, s'appli-

qua spécialement à l'histoire généalogique des Pays-Bas. Butkens (*voy. ce nom*, VI, 388), dans ses *Trophées du Brabant*, a beaucoup profité du travail de cet auteur, qui mourut vers 1638.

P—RT.

SOARDI (le comte JEAN-BAPTISTE), mathématicien, né à Brescia le 9 janvier 1711, étudia dans sa patrie les belles-lettres et la philosophie, puis il se rendit à l'université de Padoue pour y suivre des cours de jurisprudence, et prit en même temps des leçons de mathématiques sous le célèbre Poleni (*voy. ce nom*, XXXV, 173). Revenu à Brescia, il continua de s'appliquer à cette science et mérita par ses travaux la considération non-seulement de ses compatriotes, mais encore des savants étrangers. Il inventa de nouveaux instruments de mathématiques et fit plusieurs autres découvertes dont il publia la description. Soardi, profond géomètre, était aussi un écrivain distingué, s'exprimant avec élégance en italien et en latin. Quoique marié, sa piété l'avait porté à étudier la théologie et la littérature sacrée. Il mourut à Brescia le 2 mars 1767. On a de lui en italien : I. *Nouveaux instruments* pour décrire diverses courbes anciennes et modernes et beaucoup d'autres qui peuvent servir à la géométrie spéculative et pratique, avec un projet de deux nouvelles machines pour la science nautique et d'une autre pour la mécanique, Brescia, 1752, in-4°, fig. II. Quelques opuscules sous le titre d'*Entretiens (Trattenimenti)*, Brescia, 1764. Ces écrits sont consacrés à l'explication des découvertes faites par l'auteur.

P—RT.

SOARDI (VICTOR-AMÉDÉE), théologien, né à Turin, d'une famille noble, fit ses études dans cette ville,

où il prit le grade de docteur en droit civil et canonique à l'Université. Étant venu à Paris en 1735, il entra dans la congrégation de Saint-Lazare et professa pendant quelque temps la théologie au séminaire de Saint-Firmin. Plus tard, il fut appelé en qualité de recteur au collège pontifical d'Avignon, et mourut dans cette ville en 1752. On a de lui : I. *De suprema romani pontificis auctoritate hodierna ecclesie gallicanæ doctrina*, Avignon, 1747, 2 vol. in-4°. L'auteur y inséra un extrait de la préface que l'abbé Lenglet-Dufresnoy avait mise en tête du Commentaire de Dupuy sur le Traité des libertés de l'Église gallicane, préface qui fut supprimée dans le temps (*voy. LENGLET-DUFRESNOY*, XXIV, 89). Soardi soutient que la doctrine actuelle du clergé de France n'est nullement opposée, mais qu'elle est même très-favorable à l'autorité légitime du pape, et que, dans la pratique, ce clergé semble regarder la Déclaration de 1682 comme non avenue. Le parlement de Paris, ayant trouvé dans cet ouvrage des assertions contraires à la jurisprudence du royaume, le supprima par arrêt du 25 juin 1748. Il a été réimprimé à Heidelberg en 1793. II. *Auctoritas pontificia notissimo Cypriani facto a Neotericis impugnata, sed a Gallia theologis vindicata, dissertatio hist. dogmatica*, Avignon, 1749, in-4°. Il s'agit du différend qui s'éleva entre le pape saint Étienne et saint Cyprien, au sujet du baptême administré par les hérétiques. Contrairement à l'opinion de saint Cyprien, le pape affirmait que le baptême était valide, ainsi que l'Église l'a décidé depuis dans plusieurs conciles. (*voy. CYPRIEN*, X, 399-400).

P—RT.

SOAREZ (LOPEZ) *d'Albergaria*, amiral portugais, ne peut guère être compté au rang des voyageurs, puisque sa mission n'avait pour objet que des conquêtes et que nous ne connaissons de lui que quelques expéditions militaires. Il succéda dans les Indes, en 1515, par des intrigues de cour, au grand Alphonse d'Albuquerque (*voy.* ce nom, I, 449), mais il n'y soutint pas la gloire de son nom. Le théâtre de ses plus grands exploits fut la mer Rouge, où il eut à combattre Soliman, qui y commandait une armée pour Sélim, empereur des Turcs, et depuis maître de l'Égypte conquise par lui sur les Mameluks; encore eut-il souvent du désavantage. Les Portugais, pendant le temps de sa vice-royauté, ne furent pas plus heureux dans les autres parties de l'Inde. Au bout de cinq ans Soarez eut pour successeur Diego Lopez de Sequeira. M—LE.

SOBECHI, ou SOBCHI (*Tadjeddin Abdalvahab*), fils d'Ali, est auteur de différents ouvrages, dont le principal est une *Histoire des grands hommes chaféites*, qu'il finit à Damas en 754 de l'hégire (1353 de J.-C.). On la trouve manuscrite en deux portefeuilles de la bibliothèque Bodléienne, cotés 667 et 727, et en trois de la bibliothèque nationale de Paris, nos 737, 860 et 861. Herbelot dit, p. 815 de sa *Bibliothèque orientale*, que Sobechi mourut en 756 de l'hégire (1355), et les auteurs du *Catalogue* de la bibliothèque de Paris fixent l'époque de sa mort à 850 (1446). Golius cite cette histoire dans son Dictionnaire, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Leyde. Ce manuscrit, le 1860^e du catalogue, rapporte cet ouvrage sous le titre plus général d'*Histoire et classes des sectes orthodoxes*. J—N.

SOCQUET (JOSEPH-MARIE), chimiste, né à Mégève dans le duché de Savoie en 1771, et non en 1769 selon Grillet (*Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman*), fit ses humanités au collège de Chambéry sous les yeux de son père, qui était un habile latiniste. Envoyé ensuite à l'université de Turin, non moins florissante alors que de nos jours, il y obtint à l'âge de vingt ans le grade de docteur en médecine. Peu d'années après, nommé médecin de l'armée du roi de Sardaigne, il servit son souverain (Victor-Amédée III) jusqu'au traité de Campo-Formio (1797), et exerça un peu plus tard les mêmes fonctions sous le drapeau de l'armée française, qui était devenu celui de sa patrie. La chimie, pendant ce temps, subissait une paisible révolution; Socquet en embrassa avec ardeur les brillantes doctrines. Dans les camps, dans les garnisons, il expérimentait sans cesse et exerçait sans relâche sa propagande scientifique. Il donna des cours publics de chimie à Chieri, à Vérone, ainsi qu'à Venise, où il remplit pendant deux années la chaire de chimie expérimentale du collège de pharmacie. Attiré en France par le désir irrésistible de fréquenter les écoles et les académies de sa savante capitale, il fut nommé par le premier consul professeur de physique et de chimie à l'école centrale du Puy-de-Dôme. Trois ans après, il quitta l'Auvergne pour occuper la même place dans celle du département du Mont-Blanc, où il résida huit années consécutives. Ces trois premiers lustres de sa carrière chimique furent l'ère de ses travaux les plus mémorables. Socquet publia à Venise divers mémoires d'un haut intérêt; à Paris, des essais sur le ca-

lorique et sur les affinités; à Chambéry, des thèses de chimie, en avançant sur plusieurs points les théories que Berthollet méditait en Égypte. Chaque fois que ces deux Savoisiens se trouvaient en contact, ils débattaient ensemble les questions les plus difficiles de la science. En 1809, à l'organisation des facultés des sciences, Socquet fut désigné par Berthollet pour la chaire de chimie industrielle de la ville de Lyon. Il l'occupa avec éclat jusqu'à ce qu'en 1815 le gouvernement français supprimât par voie de réforme financière la plupart des facultés, et entre autres celle de la première ville manufacturière du royaume. Une chaire de chimie générale vint à vaquer dans l'université de Turin, Socquet fut appelé pour la remplir; mais retenu à Lyon par une clientèle médicale qui lui était vivement attachée, et par l'affection que lui méritèrent les services divers qu'il avait rendus à l'industrie lyonnaise, il y accepta en 1818 sa pension de retraite universitaire. Plusieurs années après, pour jouir d'un climat plus favorable à sa santé et vivre avec moins de dépenses, il prit le parti de se retirer à Turin. Socquet y entreprit quelques recherches sur les tourbières, sur la fabrication du sucre indigène, et s'y livra charitablement à la médecine qu'il n'avait jamais négligé de pratiquer. Il y mourut au sein de sa famille le 17 juin 1839, dans des sentiments de foi chrétienne que l'étude approfondie des phénomènes de la nature n'avait cessé d'alimenter et d'accroître. On doit à Socquet les écrits suivants : 1. *Essai sur la fabrication d'alun naturel* de Souvignano en Istrie et sur les procédés employés pour son extraction et sa puissance. (Opuscoli scelti di Mila-

no, t. XIV.) II. *Mémoire et précis d'expériences* sur l'extraction du cuivre pur du métal des cloches, ibid., et dans le t. XIV des Annales des arts et manufactures. III. *Expérience et résultats* de plusieurs opérations en grand, faites à Venise, sur différents objets d'art, et notamment sur la séparation de la soude du sel marin. (Opuscoli scelti di Milano, t. XX.) IV. *Essai sur le calorique*, ou Recherches sur les causes physiques et chimiques des phénomènes que présentent les corps soumis à l'action du fluide igné, avec des applications nouvelles relatives à la théorie de la respiration, de la chaleur animale, de l'origine des feux volcaniques; suivi d'un Essai particulier sur les anomalies d'affinités chimiques, d'expériences, d'observations sur le métal des cloches; enfin d'une Description de la fameuse aluminère de Souvignano en Istrie et des procédés employés pour l'extraction et la purification de l'alun naturel, Paris, 1801. V. *Analyse des eaux d'Aix en Savoie*, Chambéry, 1803; ib., 1805. VI. *Analyse des eaux de la source minérale froide de Puisard*, dite de Bois-Plan, dans la vallée de Saint-Baldoph, près de Chambéry. (Annuaire du département du Mont-Blanc, an XIII.) VII. *Manuel de vaccination*, Chambéry, 1807. VIII. *Trois thèses de chimie*, ibid., 1808. IX. *Traité du plâtrage* employé comme engrais sur les prairies artificielles, Lyon, 1820. Cet opuscule avait été imprimé en 1818 par la Société royale d'agriculture de Lyon, sous le titre de Théorie du plâtrage en agriculture. X. *Essai analytique*, médical et topographique sur les eaux minérales, gazeuses-acidules et thermo-sulfureuses de la Perrière, près Moutiers en Sa-

voie, Lyon, 1824. XI. *Observations pratiques sur le choléra-morbus*, Turin, 1835. Cet écrit, rédigé d'après les faits observés par l'auteur au sein même de ce fléau, sans autre mission que celle de son dévouement personnel à la cause de l'humanité, précéda les publications des Clot-Bey, des Bulard et des Sociétés formées en Allemagne dans le but d'éclairer l'hygiène publique et la police sanitaire. B—F—s.

SODEN (le comte FRÉDÉRIC-JULES-HENRI de), publiciste et littérateur allemand, naquit à Anspach en 1754. Appelé au conseil privé de régence, puis nommé conseiller intime de la maison de Brandebourg, il obtint le titre de comte de l'empire en 1790. La cour de Prusse l'envoya comme ambassadeur à Nuremberg, où il continua de résider après qu'il se fut retiré des affaires publiques en 1796. Cette ville ayant été plus tard incorporée au royaume de Bavière, Soden fut élu, vers 1825, député à la seconde chambre législative. Il mourut à Nuremberg le 13 juillet 1832, âgé de 77 ans. On lui doit plusieurs ouvrages importants, écrits en langue allemande, sur la législation et l'économie politique, tels que *l'Esprit des lois pénales*, en 3 vol. ; *le Traité sur les finances de Nuremberg* ; *la Loi agraire* ; *l'Esquisse de la politique administrative des États* ; *l'Économie politique nationale*, en 8 vol. Soden cultivait aussi la littérature et affectionnait l'art dramatique. Il avait établi à Wurtzbourg, en 1784, un théâtre à ses frais, et prit ensuite la direction de celui de Bamberg. Il composa même un grand nombre de pièces qui ont été imprimées, et dont plusieurs sont encore jouées sur les théâtres d'Allemagne, notamment *Inès de Castro*, *Cléo-*

pâtre, *la Mère de famille allemande*. Quelques-unes ont été imitées en français : 1° *Aurore*, ou *la Fille de l'enfer*, comédie en trois actes, imitée de l'allemand du comte de Saauden (Soden); représentée pour la première fois, sur le théâtre des Variétés-Étrangères, le 26 fév. 1807, Paris, in-8°, 1807. 2° *Célestine*, ou *Amour et Innocence*, comédie en quatre actes. Paris, 1807. 3° *L'Illuminé*, ou *le Nouveau Cagliostro*, comédie en quatre actes, imitée de l'allemand, Paris, 1807, in-8°. Ces trois pièces ont été insérées dans le tome second du *Théâtre des Variétés-Étrangères*. M. Duperche a traduit en français un roman de Soden, intitulé : *Aurora*, ou *l'Amante mystérieuse*, Paris, 1802, 2 vol. in-12 avec fig. P—RT.

SODI (PIERRE), habile chorégraphe, était né à Rome dans les premières années du XVIII^e siècle. Il vint à Paris vers la fin de 1743, et en 1744, à la rentrée de Pâques, il fut engagé à l'Académie royale de musique comme danseur et compositeur de ballets. Généralement goûté à ce théâtre, il le quitta pourtant au bout de deux ou trois ans et se rendit en Angleterre; mais, en 1748, il revint en France et reparut à l'Opéra, à la grande satisfaction des amateurs. Il le quitta de nouveau en 1753, pour occuper l'emploi de maître de ballets à la Comédie-Française, emploi qu'il résigna encore pour tenir l'école de danse à la Comédie-Italienne. On croit qu'il mourut en 1760. Outre ses compositions chorégraphiques pour les deux principales scènes auxquelles il fut attaché, il en donna plusieurs autres au Théâtre-Italien, dans la seule vue d'obliger ses compatriotes, et en 1752, pour rendre service à deux jeunes artistes

de son pays, Bettina Bugiani et Cosimo Maranesi, qui dansèrent à l'Opéra-Comique pendant la foire Saint-Laurent, il fit tout exprès pour eux un ballet-pantomime, dans lequel il voulut figurer lui-même. Voici la liste de ses ouvrages les plus connus. A l'Académie royale de musique : 1° *la Cornemuse* ; 2° *les Jardiniers*, ou *les Ciseaux* ; ces deux pantomimes furent aussi dansées à la cour, avec beaucoup de succès, dans les spectacles qu'on y donna à l'occasion du mariage du Dauphin avec la princesse Marie-Josèphe de Saxe ; 3° *les Fous* ; 4° *les Mandolines* ; 5° *le Bouquet*, très-applaudi le jour que le corps de ville vint en cérémonie à l'Opéra, après avoir obtenu le privilège de ce spectacle. Au Théâtre-Italien : 6° *Les Cors de chasse* ; 7° *le Dormeur* ; 8° *l'Allemande* ; 9° *les Enfants vendangeurs*, ballet exécuté par la demoiselle Véronèse cadette et le jeune Du Bois, élève de Sodi. L'un des tableaux que présente ce ballet a été gravé (1), et l'estampe offre les portraits des deux exécutants. On lit au bas :

Ces deux danseurs, presque en naissant,
Par leur danse ingénue embellissent la scène,
Et dans l'âge où l'on sent à peine,
Ils expriment tout ce qu'on sent.

10° *Les nouveaux Caractères de la Danse*, morceau ingénieusement imaginé et qui eut un succès prodigieux, surtout le *Caractère de l'Agnés*. A la Comédie-Française : 11° *La Noce*, ballet dans lequel Sodi dansait le *Pas de l'Ivrogne* d'une façon inimitable ; 12° *les Amusements champêtres* (le jeu de la *main-chaude* y était représenté) ; 13° *la Chasse* ; 14° *le Ballet turc*, à la suite

du *Port de mer*, comédie de Boin-din ; 15° le Ballet de la comédie des *Hommes* (de Saint-Foix) ; 16° celui des *Adieux du goût* (de Portelance et Patu), terminé par la pantomime des *Enfants bûcherons*. A l'Opéra-Comique : 17° *Le Jardin des Fées*, etc. — SODI (Charles), frère aîné du précédent et, comme lui, né à Rome, était un excellent musicien et un compositeur distingué. En 1749, il vint retrouver son frère à Paris, et il s'y fit long-temps applaudir du public, en figurant sur la scène, où il exécutait des *solos* sur la mandoline, instrument dont il jouait à merveille. Ce fut pour faire briller ce talent de Charles que Pierre composa le ballet n° 4, mentionné ci-dessus. A son tour, Charles fit la musique de ce même ballet et de plusieurs autres de son frère. Il fit aussi celle de quelques pièces de théâtre, comme parodies, divertissements, etc., et d'un certain nombre d'ariettes italiennes très-bien reçues des connaisseurs. Ses leçons pour le goût du chant italien étaient fort recherchées. Il en donna, entre autres, à Rosalie Astrodi, actrice alors en vogue, et à la célèbre M^{me} Favart, qu'il eut bien des fois l'avantage d'accompagner de sa mandoline. Nous ignorons l'époque de la mort de Charles Sodi. Pour plus de détails sur lui et sur son frère, consultez le *Dictionnaire des théâtres de Paris*, par les frères Parfaict et d'Abguerbe ; voy. également l'ouvrage de M. Castil-Blaze, intitulé : *La Danse et les Ballets*, p. 201. B—L—U.

SOEFVE (LUCIEN), mort doyen des avocats, à Paris sa patrie, en 1695, âgé de 78 ans, a laissé, en 2 vol. in-fol., sous le titre de *Questions notables*, un recueil de huit cents arrêts rendus au parlement de Paris, depuis

(1) Par Horreolli, jeune graveur danois, sur un dessin de Marvie.

1640 jusqu'à 1681. On y trouve les moyens employés, de part et d'autre, par les avocats, et reproduits avec assez de clarté et de précision. T—D.

SÆMMERING (SAMUEL-THOMAS), l'un des anatomistes les plus distingués de l'Allemagne, naquit le 25 janvier 1755 à Thorn, en Westprusse, patrie du grand Copernic. Fils d'un médecin qui avait suivi les leçons de Boerhaave et d'Albinus de Leyde, il fut destiné à la même profession, et suça, pour ainsi dire, le lait de la science qui devint pour lui comme une seconde mère. Il travailla, dès sa tendre jeunesse, à acquérir les notions indispensables pour étudier la médecine avec fruit, et réaliser un des vœux de son père mourant. A l'âge de 19 ans, il se rendit à Gœttingue où il suivit les leçons de Wrisberg, Boldinger et Richter. Il y resta jusqu'au 7 avril 1778. De cette époque date l'étroite amitié qui l'unit à Blumenbach et à Lichtenberg. Reçu docteur, il fut bientôt après nommé professeur d'anatomie à Carolinum, dans le Cassel, où il rencontra Forster qui, jeune encore et débutant comme lui dans la carrière, lui offrit son amitié. En 1784, il fut nommé professeur de médecine à la faculté de Mayence, une des plus florissantes d'Allemagne. C'est là qu'il passa les plus beaux jours de sa vie, c'est là qu'il acquit ce vaste savoir qui devait le rendre un des médecins les plus renommés de l'Europe. Il préparait déjà les documents qui lui servirent plus tard à publier ses travaux anatomiques. Parmi les premiers médecins qu'il forma, l'histoire a conservé le nom des frères Wenzel. Les occupations auxquelles il se livra et l'affection que lui portait Jean de Muller ne furent pas les seuls motifs qui lui firent toujours considérer la ville

de Mayence avec une sorte de prédilection ; des souvenirs plus tendres, plus chers à son cœur se rattachent à cette époque si heureuse de sa vie : c'est dans cette ville qu'il connut Marguerite-Élisabeth Grunelius avec laquelle il se maria en 1792. La vie de presque tous les hommes de science se ressentit plus ou moins des troubles politiques qui agitaient alors l'Europe. Mayence ayant été pris par les Français, l'ancienne école fut dissoute, et Sæmmering, abandonnant cette ville à regret, se rendit à Francfort, patrie de sa femme, et y exerça la médecine. Les loisirs de sa nouvelle position lui permirent de publier son ouvrage qui a pour titre : *De corporis humani fabrica*. Il est à remarquer que ce livre existe en allemand et en latin. Sæmmering l'écrivit concurremment dans ces deux langues. Ce traité d'anatomie est l'œuvre capitale de ce grand médecin. Comme tous les auteurs, Sæmmering commence son ouvrage par l'étude de l'ostéologie, *conspectus osteologiae*, parce que c'est la base de toute étude anatomique, les os formant les points de départ et d'arrivée des muscles qui eux-mêmes recouvrent ou accompagnent les autres parties du corps humain. Sæmmering démontre la composition des os, en trace l'analyse comme on le fait de nos jours au moyen des acides pour apprécier la gélatine, et du calorique pour en démontrer l'élément calcaire. Il les considère comme formés de gélatine, d'acide phosphorique fixe et de parcelles de fer, *particulis ferreis*. Il les divise en os longs ou cylindriques, en os larges, enfin en os mixtes. Il fait connaître que les os se teignent par la garance (1). Nous insistons sur ce

(1) « *Rubia tinctorum vel galium aparina*

sujet parce que les auteurs que nous venons de citer ont sans doute contribué à mettre sur la voie des belles recherches qui ont eu lieu de nos jours. On sait que des pigeons et d'autres animaux d'un âge tendre ont été nourris avec des aliments teints par la garance. Tués plusieurs mois après avoir subi un pareil régime, on a remarqué avec surprise que le squelette s'était emparé de la couleur si vive de cette substance. Sur d'autres, nourris alternativement pendant un certain temps avec des aliments ordinaires et des aliments mélangés avec le *rubia tinctorum*, on a vu que les os présentaient alternativement une couche blanche et une couche rouge, et on en a tiré d'ingénieuses conclusions sur l'absorption sans cesse continue dans le tissu osseux, conclusions fécondes en aperçus physiologiques mais qu'il serait trop long de rapporter ici. Sæmmering divise les cartilages en temporaires et en permanents. Les premiers sont destinés à se changer plus tard en os. Le cartilage a des artères, des veines et des vaisseaux absorbants, mais il manque de nerfs, partant de sensibilité. Le cartilage se métamorphose en os au moyen des artères qui charrient dans son épaisseur l'élément calcaire. Il indique la formation du cal dont la manifestation commence par une matière molle et agglutinative au milieu de laquelle les vaisseaux affluent. Il termine ses généralités sur les os en montrant les différences qui existent

à cet égard entre les hommes des cinq parties du monde; et, s'appuyant sur l'autorité de Daubenton, de Camper et de Blumenbach dont il a étudié les collections, il donne des détails curieux, surtout pour ceux qui s'occupent des formes extérieures de l'homme. Comme beaucoup de médecins de son temps, il était amateur de collections anatomiques; aussi était-il parvenu à réunir un assez grand nombre de crânes humains qui lui permirent de faire ses judicieuses observations. Il s'étend sur les différences que présentent les os d'après le genre de vie des individus, leurs habitudes, les médicaments dont ils ont fait usage, les maladies qu'ils ont contractées. D'après Sæmmering, non-seulement le rachitisme ramollit les os, mais augmente encore les épiphyses dans leur circonférence; il les compare avec justesse à des os récemment trempés dans les acides, spongieux, durs au toucher et comme rongés par les vers. Les os du front se gonflent et les sutures sont prêtes à se disjoindre. Les dents, non-seulement sortent tardivement de leurs alvéoles, mais perdent leur couleur et tombent par petits morceaux. La poitrine se forme en carène, les gibbosités de toute sorte prennent naissance, les os se courbent; bien plus, le bassin est déformé, et, quand l'affection est parvenue à son maximum d'intensité, les membres inférieurs eux-mêmes s'énervent. Sæmmering cite à cette occasion Struck qui avait observé un cas de rachitisme où le fémur avait acquis la mollesse du lard. Comme on le voit dans ce passage que nous avons traduit textuellement, ceci n'est plus de l'anatomie ordinaire, c'est de l'anatomie pathologique. Les détails que l'auteur donne sont précieux;

coccineo colore ossa tingunt. » Il s'appuie, pour produire une pareille assertion, sur l'autorité de J.-B. Boeher : *De callo ossium e rubiæ tinctorum radice pastu infecto-* rum, Leipz., 1752; et sur celle de Pierre Dethlef, *Diss. de ossium calli natura per fracta in animalibus rubiæ radice pastis ossa demonstrata*, Gœtting., 1753.

pendant il a le tort, selon nous, de faire débiter le rachitisme toujours par la partie supérieure pour finir par les extrémités inférieures. Cette étude se rattachant aux plus hautes questions d'hygiène morale, il est utile de voir en quoi Sæmmering s'est trompé. Les recherches des anatomistes de nos jours, et en particulier celles de M. Jules Guérin, tendent à prouver que le rachitisme non-seulement déforme les os, mais qu'il arrête surtout leur développement; bien plus, et ceci est très-remarquable, le rachitisme suit, dans son action sur le système osseux, une marche toujours ascendante; ainsi il atteint et ramollit les tibias, passe au fémur, déforme le bassin avant d'arriver à la colonne vertébrale: ces considérations sont extrêmement importantes. En effet, une jeune fille affligée d'une ou de plusieurs gibbosités est soumise à l'examen de la science. Il est nécessaire de savoir si elle peut ou ne peut pas contracter mariage. Eh bien, c'est ce que l'art obstétrical de nos jours est parvenu à décider. Si la déformation des membres inférieurs s'est montrée la première et dans le jeune âge, alors que la charpente osseuse était loin d'avoir acquis tout son développement; si le rachitisme, après un certain laps de temps, a occasionné des courbures irrégulières de la colonne vertébrale, il est presque certain que les os du bassin ont subi une altération quelconque dans leur forme ou dans leur développement. Il est donc sage, en pareille circonstance, de désapprouver le mariage. Si, au contraire, les gibbosités se sont montrées après la puberté, si elles ont précédé les courbures des membres inférieurs, il est très-probable que les os du bas-

sin n'auront subi aucun arrêt dans leur développement. Dans le premier cas on aurait à apprécier les tristes résultats du rachitisme, qui n'attaque en général que les enfants en bas-âge; dans le second cas on aurait probablement affaire à l'ostéomalacie qui est une affection de l'âge adulte. Ainsi le mariage, qui devrait être formellement interdit dans la première circonstance, pourrait à la rigueur être toléré dans la seconde. Après quelques mots sur la conformation osseuse des crétiens, Sæmmering aborde la question du virus syphilitique, son action sur le tissu osseux. Il termine par la préparation et la conservation des différentes pièces du squelette. Les dents, qu'il n'assimile pas tout-à-fait aux os, en diffèrent par leur substance propre, leur figure, leur nutrition, leur changement et leur usage. Elles sont plus denses et recouvertes extérieurement d'une matière vitrée qu'il compare à la porcelaine. Sæmmering, après avoir décrit les os en général, les étudie chacun en particulier. Sa méthode donne quelque prise à la critique. Il commence par décrire les os du crâne et de la face, puis les vertèbres du cou et du dos, passe à l'étude des côtes et du sternum, revient aux vertèbres des lombes et du sacrum, et termine enfin par le bassin et les membres supérieurs et inférieurs. Cette manière de diviser l'étude des os est défectueuse; en effet, puisque la colonne vertébrale est composée d'un grand nombre de pièces sinon exactement semblables, présentant du moins une grande analogie de structure, il était logique d'en étudier successivement chaque partie, et de ne pas séparer dans une description les vertèbres du cou et du dos des vertèbres lombaires. De

nos jours, où les études anatomiques ont été aussi l'objet d'une prédilection toute particulière, à l'école de Paris surtout, on commence la description totale du squelette par celle de toute la colonne vertébrale. N'est-ce pas à elle que s'attachent les différentes pièces de l'édifice humain? Le crâne lui-même n'est-il pas une vertèbre, la plus importante de toutes, s'élargissant avec une harmonie merveilleuse pour recueillir et protéger l'épanouissement encéphalique? Les ligaments et les muscles sont étudiés avec une égale importance. Nous appelons fibre musculaire, dit-il, un fil oblong, humide, mou, un peu transparent, s'entrelaçant pour former une trame, composée de veines, d'artères, de vaisseaux absorbants et de filets nerveux, lâche dans le repos et acquérant de la motilité sous l'influence des nerfs et du cerveau. Sæmmering consacre le quatrième volume de son traité à l'étude de l'encéphale et des nerfs. Il divise le cerveau en quatre portions : la cendrée, la moelleuse, la portion intermédiaire qui est un peu jaune, et enfin la portion noire. Il décrit les cinq ventricules du cerveau, fait remarquer que la glande pinéale est plus grosse chez la femme que chez l'homme, sans toutefois en tirer aucune conséquence. On sait que beaucoup d'anatomistes du siècle dernier en ont fait le siège de l'âme. Sæmmering, dans un ouvrage qu'il publia plus tard spécialement sur le cerveau, assigna pour place à cette partie immatérielle de notre être Plumeur aqueuse qui baigne la surface des ventricules. Quoi qu'il en soit, l'auteur observe que la pression exercée sur le cerveau produit le sommeil. N'est-ce pas là un grand jour jeté sur la pathologie et les

épanchements cérébraux? Seulement il faut penser que Sæmmering n'a pas voulu, par le mot *obdormit*, désigner un véritable sommeil, mais bien l'assoupissement, le coma qui est la conséquence nécessaire des épanchements au cerveau. Un peu plus loin il fait remarquer qu'une partie du cerveau se trouvant fortement comprimée, la résolution des membres se montre dans le côté opposé du corps; il a en outre le soin d'ajouter « que la lésion d'un « côté de la moelle épinière entraîne « le plus souvent celle du même « côté du corps. » Il prétend avec raison que le cerveau n'est pas rigoureusement nécessaire pour la conservation de la vie; il l'appelle cependant le *sensorium commun* ou organe de l'âme, parce que c'est à lui qu'aboutissent toutes les sensations, qu'il les coordonne et qu'il est le moteur de la pensée. Le cinquième volume, consacré à l'étude des artères, des veines et des vaisseaux absorbants, témoigne de la même érudition. Enfin, en 1801, Sæmmering termina cet ouvrage par un sixième volume. Les poumons sont, d'après lui, les agents de la chaleur animale; il leur attribue le rôle de débarrasser le sang des matières qui pourraient lui nuire, en un mot de le *purger*. Il fait remarquer l'accord des mouvements respiratoires avec le pouls, et dit même quelques mots de plusieurs phénomènes qui sont du domaine essentiel de la physiologie, tels que le soupir, le rire, le chant, les larmes, etc. Nous nous sommes assez longuement étendu sur cet ouvrage, parce qu'il est sans contredit le plus remarquable de l'auteur. Sæmmering était surtout anatomiste; c'est vers cette partie de la science qu'il dirigea les études de toute sa

vie. L'anatomie n'est-elle pas la base essentielle de toutes les conséquences chirurgicales? n'est-ce pas elle qui donne au chirurgien ce courage tranquille qui lui permet d'entreprendre les opérations les plus laborieuses, et guide d'une manière certaine son instrument à travers les chairs palpitantes pour y porter la guérison et la vie? Pendant que Sæmmering écrivait son grand ouvrage sur l'anatomie, il composait des mémoires sur ce qui fixait momentanément l'attention. Une lettre qu'il écrivit à Ælsner, à la fin du siècle dernier, mérite d'être signalée, parce qu'elle se rattache à une question fort grave et qui préoccupait vivement tous les esprits en France : nous voulons parler de la peine de mort. Dans cet écrit, daté de Francfort, 20 mai 1795, l'auteur combat l'invention de la guillotine, et, il faut l'avouer, quoi qu'on en ait dit, ses raisons sont bonnes. Il fait observer que cet horrible instrument a été adopté dans l'hypothèse qu'il termine la vie de la manière la plus sûre, la plus rapide et la moins douloureuse. Sæmmering dit que le siège du sentiment et de son *aperception* étant dans le cerveau, que les opérations de cette conscience des sentiments pouvant se faire quoique la circulation du sang par le cerveau soit suspendue, ou faible, ou partielle, il s'ensuit que la guillotine doit être un genre de mort horrible. Dans la tête séparée du corps par ce supplice, le *sentiment*, la *personnalité*, le *moi*, restent vivants pendant quelque temps et ressentent l'*arrière-douleur* dont le col est affecté. Sæmmering s'attache à démontrer que le siège de la faculté de sentir est dans le cerveau, puisqu'il n'est pas d'organe qui puisse être détruit sans que ni le

sentiment, ni la faculté de penser, ni la volonté, ni la mémoire en souffrent; que la moelle elle-même peut être lésée ou comprimée sans nuire en rien aux facultés cérébrales, qu'un amputé se plaint de douleurs qu'il croit ressentir dans un membre qui n'existe plus. Ainsi donc, admettant que le cerveau soit le siège de la faculté de sentir, aussi long-temps, dit-il, que le cerveau conserve sa force vitale, le supplicié a le sentiment de son existence. Il cite, d'après Weicart, médecin allemand, un homme dont les lèvres se mouvaient après que sa tête eut été séparée. Sæmmering est si convaincu de la prolongation momentanée de la vie chez les suppliciés, qu'il avance que, si les organes respiratoires pouvaient amener l'air d'une manière normale dans la bouche, *ces têtes parleraient*. Comme le cerveau a encore la force de mouvoir les muscles du visage, le savant anatomiste en conclut que la sensibilité peut durer un quart d'heure. Il ajoute que la faculté de penser persiste encore, après que celle de produire du mouvement a cessé. Le col contenant une grande quantité de nerfs, la douleur doit être excessive; « par conséquent, la « douleur de la séparation, et selon « la manière dont j'ai vu agir la guil- « lotine, je dirai, la douleur du bri- « sement ou de l'écrasement du col « doit être la plus violente, la plus « sensible, la plus déchirante qu'il « soit possible d'éprouver. » (*Magasin encyclopédique*, 1795, tome III, page 473.) Sæmmering propose de remplacer la guillotine par la pendaison. Les gens qui se sont pendus eux-mêmes ou qui ont été pendus par d'autres, mais qui sont revenus à la vie, et « j'en ai connu plusieurs, « dit-il, prétendent qu'on peut se

« figurer le sentiment que fait éprouver ce genre de mort comme un doux sommeil. Dans le moment de l'étranglement, le sommeil mortel s'était emparé d'eux sans douleur particulière, sans le sentiment d'une angoisse quelconque, et ils en sont sortis comme d'une faiblesse délicate. » D'après Sæmmering, le pendu s'endormirait sous l'influence de la compression du cerveau, causée par la grande quantité de sang affluant sur cet organe. Les artères vertébrales étant incompressibles laissent arriver au cerveau le sang que les veines jugulaires comprimées retiennent au-dessus du col. Sæmmering termine sa lettre par ces lignes : « Des spectacles aussi abominables ne devaient pas avoir lieu parmi des sauvages, et ce sont des républicains qui les donnent et qui y assistent. » Francfort, 20 mai 1795. Concurremment avec son ouvrage d'anatomie, Sæmmering s'occupa de recherches spéciales sur les vaisseaux lymphatiques, et publia un livre qui mérita le prix d'une société savante d'Allemagne. Cet ouvrage a pour titre : *De morbis vasorum absorbentium corporis humani*. Sæmmering divise son travail en 80 chapitres, étudiant tour à tour le rôle que jouent les vaisseaux absorbants dans les maladies les plus diverses, telles que l'érysipèle et les fièvres intermittentes, la petite vérole et le choléra, la plique polonoise et la phthisie pulmonaire, la cataracte et la fièvre puerpérale. Le sujet est vaste; Sæmmering en profite avec avantage; toutefois il n'entre jamais dans de longues discussions pour faire partager au lecteur ses opinions, et la masse de connaissances qu'il présente est renfermée dans d'étroites limites. Dès le début, il signale ces

engorgements ganglionnaires de la racine des membres inférieurs, qu'il ne faut pas confondre avec les bubons vénériens et qui arrivent par une compression ou une blessure du pied. Passant ensuite à l'histoire des vaisseaux absorbants dans l'érysipèle, il fait connaître une théorie professée par Burserius de Kanilfeld (2). Cette théorie a été enseignée dans ces derniers temps par M. Blandin, et tous les médecins français la connaissent pour l'avoir adoptée ou combattue. Cette opinion, tirée de l'oubli et rajeunie de nos jours, admet que, dans toute affection érysipélateuse, la maladie commence par se développer dans les chapelets ganglionnaires de la partie; de là seulement, et comme point de départ, l'inflammation s'étend le long des vaisseaux lymphatiques. Il dit en outre que les glandes inguinales s'engorgent après avoir absorbé le pus des abcès du pied, ou d'une plaie qui est la conséquence des amputations pratiquées aux membres inférieurs. Il montre le pus dans les ganglions bronchiques des phthisiques, et regarde à tort ou à raison ce pus comme venant directement de l'excavation pulmonaire. Il avance, au sujet des fièvres intermittentes, cette grande vérité : « que le miasme fébrile est absorbé par les lymphatiques. » Le ramollissement des os aurait lieu par suite de l'absorption de la matière calcaire qui passerait dans le sang pour être eu-

(2) *Liceat loquentem introducere Burserium de Kanilfeld; illud etiam, inquit, tenendum est, quod crebris ex observationibus constitit, si erysipelas artubus inferioribus incubiturum sit, inguinis et femoris glandulas conglobatas, vasis cruralibus aditas, antequam se exserat, leviter dolere atque intumescere consuevisse; axillares vero ac cervicales, si brachiis aut superioribus locis immineat.* Pag. 5.

suite rejetée par les urines. Sæmmering, après avoir fait jouer un grand rôle aux absorbants dans la métastase, ajoute que la fièvre puerpérale est causée par l'absorption de la matière fournie par l'utérus. Enfin, comme si son livre était insuffisant pour étudier tout ce qui se rattache à cet intéressant sujet, l'auteur cite trois cent treize ouvrages où l'on pourra trouver des détails plus étendus sur l'histoire des vaisseaux absorbants. Ces vastes travaux étaient loin de consumer tous les loisirs de l'illustre chirurgien, car il publia vers la même époque un livre sur l'embryon humain, dans lequel il fait également preuve d'une grande érudition. En 1804, Sæmmering fut nommé membre des académies de Saint-Pétersbourg et de Munich. Appelé dès 1803 à l'université d'Heidelberg, il se lia d'une étroite amitié avec Jacobi, Schelling, Jacobs, Schlichtegroll, Fischer et d'autres hommes que la science n'a point oubliés. Dans cette nouvelle position il aurait pu se reposer de ses longs travaux et jouir sans fatigue des faveurs de la fortune et du prestige de sa renommée; mais l'amour de l'étude l'emporta, et il fit paraître un nouvel ouvrage sous le titre d'*Icones oculi humani*. Les tables anatomiques sont faites avec un soin et une minutie qui étonnent. L'auteur décrit surtout l'artère ophthalmique d'une manière supérieure, en donne plusieurs figures où elle est représentée dans toutes ses ramifications, et fournit à cet égard des détails inconnus avant lui. Il montre très-bien comment les filets artériels que l'on voit pendant la vie dans l'albuginée de l'œil « naissent de « petits rameaux de l'artère ophthalmique, qui percent les faisceaux

« charnus et tendineux des muscles « droits, et arrivent à la cornée comme « de quatre points différents. » Il fait remarquer que « le système veineux « n'accompagne point autour de l'œil « le système artériel, comme cela a « lieu dans les autres parties du corps « humain; mais chacun de ces systèmes a une marche qui lui est propre. » Il a soin également de montrer les différentes parties de l'œil sous un grossissement convenable, afin de faire apprécier les ramifications les plus délicates; mais ce qui est surtout digne d'attention, c'est une planche représentant la coupe de l'œil, de manière à ce que le cône de l'orbite, le sourcil et le globe avec ses dépendances soient divisés en deux parties égales: Sæmmering montre la partie interne. Cette coupe, que personne n'avait faite avant lui, permet de saisir en un instant les rapports des organes du globe oculaire et leur intéressante distribution. En 1808, Sæmmering mit au jour des planches in-folio représentant la langue. Il divise les papilles en quatre classes et indique la distribution des trois ordres de nerfs de cet important organe. Ses publications sur les sens de l'ouïe, du goût et de l'odorat peuvent être considérées comme le complément des ouvrages précédents. En 1807, l'académie Joséphine de médecine et de chirurgie de Vienne proposa un prix pour la question suivante: « Quelles sont les maladies « promptement ou tardivement mortelles de la vessie et de l'urèthre, abstraction faite de la lithiase, auxquelles les vieillards sont exposés? « Quels sont les phénomènes qui accompagnent ces maladies, et comment peuvent-elles être distinguées « les unes des autres, mais surtout « des affections calculeuses? » Ce su-

jet avait déjà été proposé en 1806, mais aucun des mémoires présentés n'avait été jugé digne d'obtenir le prix. Sæmmering s'en occupa, et son travail fut couronné. Il est divisé en trois parties : 1° maladies de la vessie; 2° de la prostate; 3° de l'urètre. Il commença par faire ressortir cette particularité bien connue de la prédominance de certaines maladies, selon les âges, et par conséquent de la fréquence des affections des organes génito-urinaires chez les vieillards. Il croit à la diathèse cancéreuse, et, sans nier le squirrhe de la vessie, il prétend ne l'avoir observé que conjointement avec celui de l'utérus; aussi ne l'a-t-il jamais vu chez l'homme. Cependant deux cas de cette funeste maladie ont été observés chez l'homme. Le premier a été l'objet de l'attention particulière de Desault. Le cancer prenait naissance près du col de la vessie et présentait le volume des deux poings. Chopart cite un fait à peu près analogue dans son *Traité des voies urinaires*, tome II, page 160. Sæmmering considère la cystite comme étant souvent symptomatique d'une affection goutteuse, et s'étonne que Barthez, dans l'ouvrage qu'il publia en 1802 sur les maladies goutteuses, ne parle pas des inflammations de la vessie. Il croit au virus goutteux et à la gangrène de la vessie dont mourut Barthez. La symptomatologie est très-bien faite; quant au diagnostic différentiel, il est, dans certains cas, tout-à-fait insuffisant. Ainsi Sæmmering dit que le catarrhe de la vessie se distingue du diabète « par l'absence de l'odeur miellense qui se « remarque dans celui-ci, par une « émaciation beaucoup moindre du « corps; parce que la faim et la soif « ne sont pas à beaucoup près aussi

« remarquables. » (Page 36.) On est plus précis de nos jours. Grâce aux ressources de la chimie, on trouve le sucre dans l'urine des diabètes, on indique sa nature et ses justes proportions. Mettant à profit les idées d'Hoffmann, il trace une bonne définition de ce qu'on doit entendre par spasme de la vessie, et le distingue avec netteté de la cystite; comparant ensuite les deux méthodes de ponction hypogastrique et recto-vésicale, il donne la préférence à la première, parce qu'il craint, en pratiquant la méthode recto-vésicale, de blesser la prostate, les vésicules séminales, le péritoine, et d'établir une fistule recto-vésicale; ce n'est pas sans succès qu'il combat l'opinion de Murray contraire à la sienne. L'ouvrage se termine par des considérations sur les rétrécissements de l'urèthre qui ne sont pas sans intérêt. L'auteur regarde la blennorrhagie cordée comme la cause presque constante des rétrécissements dans l'endroit du canal où a lieu la courbure. « Quelque, dit-il, je n'aie jamais « rencontré d'ulcération sur l'urè- « thre des sujets qui étaient morts « avec des blennorrhagies, la ma- « nière dont plusieurs malades me « décrivaient ce qu'ils éprouvaient « dans ce canal me porterait à croire « qu'il y existait quelques petits ul- « cères. » Ne serait-il pas permis de penser, en lisant ces lignes, que Sæmmering avait entrevu sans le savoir le chancre de l'urètre que M. Ricord devait plus tard annoncer comme un fait certain? Cette question, qui a tant agité dans ces dernières années le monde savant, mérite une attention particulière, puisque l'on base la virulence ou l'innocuité de la blennorrhagie sur la présence ou l'absence d'un chancre

dans le canal, et que M. Ricord refuse absolument une origine syphilitique à toute blennorrhagie simple, c'est-à-dire sans la complication du chancre, du virus proprement dit. Sæmmering nie que les injections astringentes soient la cause des rétrécissements de l'urèthre; il rejette dans cette maladie la cautérisation par l'azotate d'argent proposée par Hunter, montre une prédilection bien marquée pour les bougies, et regarde comme un adjuvant précieux les frictions mercurielles sur le lieu du rétrécissement, même quand on ne pourrait pas attribuer à la maladie une origine syphilitique. On voit, dans son *Traité des maladies de la vessie et de l'urèthre*, que Sæmmering avait immensément lu, car son ouvrage est rempli d'érudition. Son principal mérite est la bonne exposition, la saine méthode avec laquelle tout s'enchaîne et se déduit, l'autorité des auteurs dont il parle, les observations qu'il rapporte, et la science anatomique répandue à chaque page de cet écrit. Cependant les années s'étaient écoulées; les événements politiques qui avaient ensanglanté l'Allemagne commençaient à s'oublier dans le calme de la paix européenne. Sæmmering était resté jusqu'en 1820 à Munich; sa femme venait de mourir, et il avait hâte de quitter cette ville où il avait été si heureux. La perte de sa digne épouse l'attrista profondément, car elle partageait sa passion pour l'étude, et depuis son mariage elle s'était toujours beaucoup occupée de la direction des différentes publications de son époux. Sæmmering se rendit à Francfort dans sa famille, puis à Haag auprès du grand anatomiste Pierre Camper. Quelque temps après il s'embarqua pour l'Angleterre, fit la connaissance

des deux Hunter, alla à Édimbourg et y resta une année. Il exerça la médecine dans cette ville, et s'occupait d'une manière spéciale de recherches sur les animaux fossiles, sur la physique et la chimie. Il quitta Édimbourg et revint en Allemagne; mais, ne pouvant cesser de travailler, il entretenait une correspondance avec les principaux savants de l'Europe. Dans une lettre que M. Larrey fils a bien voulu nous communiquer et que Sæmmering écrivait en 1822 au baron Larrey, son illustre ami, le grand chirurgien allemand fait mention des changements pathologiques que peuvent éprouver les os du crâne. Ces faits sont en rapport avec ceux qu'a publiés le grand chirurgien français. Sæmmering insiste sur le resserrement, le rapprochement des os du crâne, après les pertes de substance. Voici comme il s'exprime : « L'accroissement morbifique du crâne, occasioné par une circulation « *abnorme* » anormale, » entretenu par « une inflammation chronique, ou, si « on veut, par une congestion du sang « vers la tête, produit 1^o ramollissement, 2^o une *exténuation* » amincissement, « 3^o une expansion en « largeur périphérique des os du crâne « disproportionnée à leur épaisseur « et excédant la largeur ordinaire de « ces mêmes os. L'accroissement naturel du crâne, au contraire, accompagné d'une circulation régulière, naturellement accélérée ou « ralentie selon les circonstances, et « en un mot *saine*, produit 1^o l'induration ou fermeté, 2^o l'épaississement en quelques endroits plus augmentée que dans les autres, 3^o l'expansion en largeur des os du crâne « proportionnée à la largeur des os « de la face. » Quelle belle appréciation de la différence de circulation

et de son influence nécessaire, soit que l'on considère cette circulation à l'état pathologique ou à l'état normal! Qui ne reconnaît immédiatement dans les résultats de la circulation anormale indiquée par Sæmmering, à propos des os du crâne, l'affreuse affection désignée sous le nom d'hydrocéphalie, et dans laquelle les os s'élargissent d'une manière irrégulière, comme au hasard et sans rapport avec les os de la face! Croirait-on que Sæmmering est l'inventeur du télégraphe électrique? Voici cependant ce qu'en dit l'illustre Larrey dans le tome 1^{er}, page 36, de sa *Clinique chirurgicale* : « Ce télégraphe, que j'avais reçu à mon passage à Munich, des mains mêmes de l'auteur, fut présenté à l'Institut de France au commencement de l'année 1810; mais cette académie n'ayant pas porté jugement sur cet instrument, je le renvoyai à son inventeur, ayant eu néanmoins la précaution de le faire dessiner. » Larrey compare avec justesse le télégraphe électrique de Sæmmering aux filets nerveux de la vie de relation, chargés de transmettre dans toutes les parties du corps les ordres du moi. Ce phénomène vital aurait lieu au moyen d'un fluide appelé nerveux, et dont les nerfs seraient les conducteurs. « Nous allons d'abord, continue Larrey, décrire le plus brièvement possible cet instrument, et nous passons ensuite au parallèle que nous en avons fait avec l'origine, la marche et la distribution des nerfs de la vie de relation. Un nombre déterminé de fils métalliques (on en compte 35) établit une communication entre les deux principales pièces de ce télégraphe, que l'on peut distinguer sous les noms

« d'interrogateur et de répondant. « On remarque à l'interrogateur une série de traverses métalliques, placées horizontalement et à des distances égales; elles sont en rapport avec des signes particuliers (les lettres de l'alphabet). Chacune de ces traverses offre à l'une de ses extrémités une ouverture assez grande pour recevoir les chevilles de deux conducteurs électriques, et une autre infiniment plus petite pour le passage du fil métallique. Ces fils, séparés d'abord au point de leur insertion et isolés dans toute leur étendue par un filament de soie, sont rapprochés ensuite ou juxta-posés de manière à former un cordon commun et si serré qu'on le croirait simple ou unique. Ces fils sont parallèles ou s'entre-croisent dans leur marche, et éprouvent des inflexions diverses. Après avoir parcouru un espace plus ou moins long, ils se séparent de nouveau, divergent, et vont s'anastomoser ou s'articuler avec des pointes d'or placées verticalement dans un vase de verre d'un carré allongé, formant la plus grande partie du répondant. Les signes que nous avons vus à l'insertion des fils sont répétés vis-à-vis les pointes d'or. Le vase doit être plein d'une eau pure et limpide. « Lorsqu'on transmet le fluide électrique produit par un électromoteur ou la pile de Volta, au moyen des conducteurs provenant des deux pôles de cette colonne, le fluide électrique parcourt sans obstacle tout le trajet de chaque fil métallique, et sans passer dans ceux qui lui sont contigus, quoique entrelacés ou entre-croisés les uns sur les autres. Ce fluide va se rendre dans la pointe d'or corres-

• pondante. L'électricité qui émane
 • du pôle négatif produit à l'instant
 • dégagement d'hydrogène, et celui
 • qui provient du pôle positif dégage
 • l'oxygène. Ici ces gaz deviennent
 • sensibles par l'accumulation des
 • bulles aëriiformes que l'on voit
 • ramper sur les pointes d'or et s'é-
 • lever en gerbes, sans nulle inter-
 • ruption, jusqu'à la surface de l'eau,
 • où l'on peut les recevoir avec des
 • gazomètres; de sorte qu'il est fa-
 • cile de déterminer la quantité et la
 • nature des gaz dégagés dans un
 • espace de temps fixe. Tels sont à
 • peu près les principaux résultats
 • du télégraphe électrique du doc-
 • teur Sæmmering. » Maintenant
 l'Europe entière est sillonnée par
 des milliers de conducteurs élec-
 triques. La pensée humaine par-
 court les distances avec une vi-
 tesse bien supérieure au mouvement
 de rotation du globe terrestre, avec
 une vitesse qui surpasse l'imagina-
 tion. Cette découverte, qui peut amener
 dans la suite des résultats incal-
 culables, est sortie du cabinet d'un
 médecin d'Allemagne, dont on ne
 prononce pas même le nom aujourd'hui :

Sic vos non vobis...

Comme la plupart des grandes découvertes utiles à l'humanité, elle a été méconnue dès son principe, et si l'auteur n'avait pas été un grand médecin, un savant illustre, son nom serait entièrement oublié. Cependant si Sæmmering avait pu voir de son temps la réalisation et l'utilité de son œuvre, il aurait pu, lui aussi, s'écrier comme Horace :

Exegi monumentum ære perennius.

Chose étonnante! celui de tous ses ouvrages qui le fit connaître le plus en France est un mémoire qu'il

écrivit sur l'usage pernicieux des corsets, et, comme il arrive souvent dans notre pays, la mode, cette grande ordonnatrice des vanités humaines, contribua plus à sa gloire que ses découvertes scientifiques. Il est d'usage en Allemagne de célébrer le 50^e anniversaire du doctorat des médecins distingués par des fêtes, des dédicaces, des ouvrages sur les sujets que l'auteur lui-même a traités avec prédilection. On se réunit et l'on se rend avec pompe vers la demeure de celui qu'on veut ainsi honorer. Cette cérémonie touchante, qui avait eu lieu quelques années auparavant pour Gœthe et Blumembach, se fit encore avec une grande solennité le 7 avril 1828, jour du 50^e anniversaire du doctorat en médecine de Sæmmering. Les savants Dœllinger et Martius, au nom de l'académie de Munich; Mekel au nom de celle de Halle; Bæer et Burdach pour celle de Kœnigsberg, Tiedmann représentant celle de Heidelberg, offrirent à Sæmmering une dissertation préparée pour lui. Plus tard les admirateurs de Sæmmering firent frapper une médaille en son honneur, et la ville de Francfort fonda un prix annuel, dit *prix de Sæmmering*. Le savant naturaliste Ruppel, qui découvrit en Afrique une nouvelle espèce d'antilope, lui donna le nom d'Antilope Sæmmeringié. Sæmmering était membre de dix académies et de vingt-cinq sociétés savantes; il terminait sa vie dans l'intimité des grands hommes, particulièrement de Gœthe et Cuvier. Sæmmering est un de ces hommes dont l'autorité médicale domine en Allemagne, ce pays de consciencieux travaux et de laborieuses recherches. Contemporain de Camper en Hollande, de Mekel en Prusse, de Scarpa en Italie, il diri-

gea surtout ses travaux vers les études anatomiques ; comme le chirurgien de Pavie et presque à la même époque, il allait mourir au terme d'une longue carrière vouée tout entière au culte de la science, et après avoir mis la dernière main à ses travaux. Il se prit dans sa vieillesse d'une vraie passion pour l'astronomie, au point de consacrer plusieurs heures par jour à l'étude des mouvements des astres. Il observait avec une sorte de prédilection les taches qu'on remarque sur le soleil, et semblait vouloir ainsi diriger ses dernières pensées vers ce ciel d'où viennent l'intelligence et le génie. Pressentant pour ainsi dire sa fin prochaine, il dit à un de ses amis : « Bientôt je ne pourrai plus regarder le soleil ; » paroles pleines de mélancolie et de regrets, et qui laissent entrevoir les mystérieuses inquiétudes de l'homme près de mourir ; adieux touchants du médecin qui voit arriver le moment de quitter pour toujours cette belle nature qu'il a tant aimée. Scæmmering s'éteignit à Francfort, le 2 mars 1830. Parmi ses nombreux ouvrages, écrits tant en latin qu'en allemand, nous citerons : I. *Dissertatio de basi encephali et originibus nervorum, cranio egredientium*, Gœttingue, 1778, in-4°. II. *Programma de cognitionis subtilioris systematis lymphatici in medicina usu*, Cassel, 1779. in-4°. III. *Traité de la différence physique entre le nègre et l'Européen* (en allemand), Mayence, 1784, Francfort, 1785, in-8°. IV. *Dissertatio de lapillis vel prope, vel intra glandulam pinealem sitis, sive de acervulo cerebri*, Mayence, 1785, in-4°. V. *Dissertatio de decussatione nervorum opticorum*, Mayence, 1786, in-8°. VI. *Diss. de perturbatione critica et*

crisi, Mayence, 1786, in-8°. VII. *De l'effet nuisible des corsets* (en allemand), Leipzig, 1788 ; *ibid.*, 1793, in-8°. VIII. *Figures et description de quelques monstres qui se trouvent au théâtre anatomique de Cassel, actuellement à Marbourg* (en all.), Mayence, 1791, in-4°. IX. *Programma de curatione calculi*, Mayence, 1791, in-4°. X. *De la structure du corps humain* (en allemand), trad. en latin par l'auteur lui-même, sous ce titre : *De corporis humani fabrica*, Francfort, 1794-1801, 6 vol. in-8°, ouvrage capital, dont nous avons donné plus haut l'analyse. XI. *De morbis vasorum absorbentium corporis humani*, Francfort, 1795, in-8°. XII. *Sur le supplice de la guillotine*, Leipzig, 1796. Cette dissertation, écrite en français en forme de lettre adressée à M. Œlsner (*voy.* ce nom, LXXVI, 40), parut d'abord dans le *Moniteur* du 9 nov. 1795, et dans le *Magasin encyclopédique*, t. III, ann. 1795. L'auteur, comme nous l'avons déjà dit, soutient que la pensée et le sentiment subsistent encore dans la tête après la décapitation, opinion partagée par le professeur Jean-Joseph Sue, et qui a été combattue par Cabanis et Jean Sedillot (*voy.* ces noms, VI, 431, et LXXXII, 15). XIII. *De l'organe de l'âme* (en allemand), Königsberg, 1796, in-4°, avec planches. XIV. *De la cause et du traitement des hernies ombilicales et inguinales* (en allemand), Francfort, 1797, in-8°. Scæmmering rédigea cet écrit d'après un programme de la société de Gœttingue. Ce qu'il dit sur les effets des culottes hautes et des boissons chaudes, comme le café, etc., trouva des contradicteurs. Un anonyme publia à Reutlingen, en 1797, une critique inconvenante de ce mémoire ; mais

elle est tombée dans l'oubli. XV. *Tabula sceleti feminini, juncta descriptione*, Francfort, 1797, in-fol. XVI. *Icones embryonum humanorum*, Francfort, 1798, in-fol. XVII, *Tabulæ baseos encephali*, Francfort, 1799, in-fol. XVIII. *Icones herniarum*, Francfort, 1801, in-fol. XIX. *Icones oculi humani*, Francfort, 1804, in-fol.; trad. en français, par A.-P. Demours, sous le titre de *Description figurée de l'œil humain*, Paris, 1818. in-4°, avec fig. Cette traduction a aussi été imprimée à la suite du *Traité des maladies des yeux* de Demours (voy. ce non, LXII, 325). XX. *Icones organi auditus humani*, Berlin, 1806, in-fol.; trad. en français, par le docteur Rivallé, sous ce titre : *Iconologie de l'organe de l'ouïe*, Paris, 1825, in-8°, avec planch. XXI. *Icones organorum humanorum olfactus; Icones organorum humanorum gustus et vocis*, 1808. Les cinq derniers écrits de Sæmmering que nous venons de citer ont été réunis et publiés en allemand par l'auteur lui-même, sous le titre de *Figures des organes des sens*, Berlin, 1809, in-fol. XXII. *Traité des maladies de la vessie et de l'urètre, considérées particulièrement chez les vieillards*, Francfort, 1809, in-4°; ibid., 1822, in-8°. Cet ouvrage, couronné par l'académie Joséphine de Vienne, a été traduit en français, sur la seconde édition allemande, avec des notes, par M. Hollard, Paris, 1824, in-8°. — Sæmmering a laissé un fils, *Guillaume*, qui s'est distingué aussi dans la science anatomique. On lui doit un écrit important, intitulé : *De oculorum hominis animaliumque sectione horizontali*, 1819, in-fol. L—D—É.

SOENS (JEAN ou HANS), peintre, né à Bar-le-Duc, en 1547, vint fort

jeune à Anvers, où il reçut les leçons successives de Jacques de Baan et de Mostaert. C'est à acquérir la manière de ce dernier qu'il s'appliqua particulièrement; elle perce dans tous ses ouvrages, mais cette imitation n'a point nui, chez lui, à l'originalité, et il est mis au rang des premiers peintres de la Flandre. Ses premiers ouvrages furent estimés à l'égal de ceux des plus grands maîtres. Il peignait avec la même perfection en grand et en petit; cependant on préfère les petits tableaux qu'il a peints sur cuivre et qui sont du plus beau fini. Le désir de voir Rome le conduisit en Italie. Ses productions y obtinrent la même vogue que dans son pays, et il fut employé au palais du pape pour peindre dans les frises de très-grands paysages à fresque, où il montra une exécution prompte, hardie et pleine de feu, une entente de la couleur et de la perspective aérienne qui lui firent le plus grand honneur, et qui effacent toutes les peintures du même genre qui se trouvent placées à côté des siennes. Le grand-duc de Parme, Ranuccio, qui rassemblait à sa cour les artistes les plus célèbres de son temps, tels que Leonello Spada, le Schedone et surtout les Carraches, crut devoir leur adjoindre Soens et le chargea de plusieurs travaux dans lesquels il se montra aussi habile peintre de figures que de paysage. On ne peut rien voir en effet de plus spirituel et de mieux touché que les petites figures dont ses tableaux sont ornés. Cet artiste travaillait encore à Parme en 1607.

P—s.

SOFIA (NICOLAS DI SANTA), fameux médecin, né à Padoue d'une famille noble qui se prétendait originaire de Constantinople, étudia sous Pierre d'Abano, auquel il suc-

céda en 1311, et il occupa sa chaire dans l'université de Padoue jusqu'en 1350, année de sa mort. Les écrivains italiens parlent de plusieurs ouvrages qu'il laissa manuscrits et qui n'ont jamais été imprimés. Cependant il est plutôt connu comme le chef d'une famille qui s'est distinguée dans la médecine pendant le XIV^e et le XV^e siècle.—SOFIA (*Marsilio di Santa*), fils du précédent, né à Padoue, fut surnommé le divin et le prince de la médecine. Il professa d'abord la logique et ensuite la médecine dans sa patrie, depuis 1370 jusqu'en 1380. Appelé à remplir la même chaire à Bologne, il y professa encore avec distinction jusqu'à sa mort, arrivée en 1403. Il fut enterré dans l'église de Saint-François, où l'on mit une longue épitaphe sur sa tombe. Sa réputation était si grande qu'on ne craignait pas de le comparer à Pierre d'Abano, honneur qu'il semble avoir mérité. Il a laissé plusieurs ouvrages de thérapeutique, entre autres un *Traité sur la fièvre*, Venise, 1514; Lyon, 1517.—SOFIA (*Jean di Santa*), frère aîné du précédent, se distingua aussi dans la médecine, quoiqu'il n'atteignît pas à la haute réputation de Marsilio. Il mourut à Padoue vers 1410; on l'enterra dans le tombeau de ses pères, et l'on plaça également sur sa tombe une magnifique épitaphe en vers latins. On lui doit un *Traité pratique de médecine*, divisé en 180 chapitres. Il existait à cette époque un autre médecin célèbre qui portait le même nom, *Galeazzo di Santa Sofia*. On croit qu'il était frère des précédents; les doutes que l'on a sur cette parenté proviennent de ce qu'il passa très-jeune à l'université de Vienne, où il professa la médecine pendant plusieurs années, et où il fut

attaché à la famille des archiducs d'Autriche avec de très-forts appointements. Dans sa vieillesse il revint dans sa patrie et il professa encore la médecine conjointement avec Jacopo de Forli. On ignore l'année de sa mort; on sait seulement qu'il fut enterré dans l'église des Augustins. Il a laissé un *Traité sur les fièvres*, Venise, 1514, Hagueneau, 1533, qui pourrait bien n'être que celui de Marsilio; car la première date est la même pour ces deux ouvrages, qui portent le même nom d'auteur et qui traitent de la même matière. Les fils de Jean et de Marsilio soutinrent dans le siècle suivant la réputation qu'avaient acquise leurs parents.—SOFIA (*Barthélemi di Santa*), fils de Jean, fut professeur de philosophie et de médecine, et passa pour un des premiers médecins de son temps; il mourut vers 1448 et fut enterré dans le tombeau de ses ancêtres. On lui doit: I. *De sulphure et nitro*. II. *De qualitate et indicatione excrementorum*, et d'autres ouvrages moins estimés, même dans le temps où ils parurent.—SOFIA (*Guillaume et Daniel di Santa*), tous deux fils de Marsilio. Le premier fut dès sa jeunesse nommé médecin de l'empereur Sigismond; il vécut toute sa vie à la cour et y mourut on ne sait en quelle année. Le second remplaça son père dans la chaire de médecine à Bologne et fut médecin des papes Alexandre V et Jean XXIII, qui l'honorèrent d'une distinction toute particulière. On connaît encore un écrivain napolitain qui porta le nom de SOFIA (*Pierre-Antoine*), et publia dans le XVI^e siècle un ouvrage intitulé: *Il regno di Napoli diviso in 12 provincie con descrizione delle cose più notabili*. Oz—M.

SOGLIANI (JEAN-ANTOINE), peintre florentin, fut élève de Lorenzo di Credi, avec lequel il demeura 24 ans et qu'il parvint à surpasser en originalité. A l'exemple de son maître il ne chercha point, comme ses contemporains, à travailler beaucoup; il s'efforça de faire mieux qu'eux. Il tenta parfois d'imiter la manière grande et noble du Porta; mais son talent le portait moins vers le grandiose de ce peintre que vers le style simple et aimable de son maître. On peut faire entrer en parallèle avec lui bien peu d'artistes de son école pour le naturel de ses nus et de ses draperies, et pour l'idée de ces *airs de tête honnêtes, faciles, doux et gracieux* que Vasari vante particulièrement en lui. Il excellait à exprimer sur la figure de ses saints l'image de la vertu, et dans ses pécheurs celle du vice, qualité que Léonard de Vinci ne possédait pas à un plus haut degré. C'est ce qui distingue la peinture qu'il a faite dans l'église du Dôme de Pise, et dont le sujet est *Cain et Abel*. Le fond représente un paysage qui suffirait pour faire la réputation d'un artiste. C'est avec la même perfection qu'il a peint la figure et le paysage de *Saint Arcadius sur la croix*, qui a été transporté de notre temps, de l'église où il se trouvait, dans celle de Saint-Laurent de Florence. Il peignit à Pise, en concurrence avec Permo del Vaga, le Mecherini, André del Sarto; et, si on lui reproche une exécution un peu lente, il se fit admirer par cette simplicité et cette élégance qu'il s'attacha précisément à conserver. Dans quelques-unes de ses compositions, il se montre un imitateur habile de Raphaël et, dans d'autres, de Léonard de Vinci. Il eut plusieurs élèves qui suivirent une manière différente

de la sienne, à l'exception du seul Zanobi de' Poggini de Florence. Sogliani, qui florissait en 1530, mourut à l'âge de 52 ans. P—s.

SOGRAFI (ANTOINE-SIMON), fils et frère de deux habiles chirurgiens, naquit à Padoue en 1760. Après avoir achevé ses premières études chez les jésuites, il fut reçu bachelier et passa à Venise, où il se perfectionna dans la carrière du barreau. Mais un penchant irrésistible pour le théâtre interrompit le cours de ses brillants succès. Il quitta peu à peu les codes, les digests et les harangues pour se rapprocher de ces arts d'imitation inventés pour le soulagement de l'esprit humain. La société fondée à Venise par les Alexandre Pepoli, les Jean Pindemonte, les François Albergati, les Jean Greppi et autres illustres auteurs s'empressa de se l'associer en le nommant son académicien honoraire. Depuis lors Sograli ne songea plus qu'à composer des comédies qui lui valurent beaucoup d'honneurs et de louanges. On compte parmi elles : *Olive et Pascal*, *Werther*, *Laurette de Gonzalès*, *les Femmes avocats*, *l'Américaine de Nieces*, *Tom-Jones*, *la Fête de la Rose*; parmi ses *spettacoli*, *Emma*, *Camoëns*, *Alexandre et Appelle*, et *Hortense*, celle de ses pièces qu'il affectionnait le plus et qu'il a traduite lui-même en latin et publiée dans les deux langues. Dans le nombre de ses drames destinés à être mis en musique ou opéras, on remarque *les Horaces* et *les Curiaces*, et *les Danaïdes romaines*. Il n'y a personne qui ne connaisse le premier de ces deux ouvrages, immortalisé par le divin Cimarosa. Il est aussi auteur de plusieurs petites comédies, en un et en deux actes, appelées communément *farces*. Celle qui a

pour titre *le Inconvenienze teatrali* est un chef-d'œuvre en ce genre. Sografi était profondément versé dans l'étude de l'histoire romaine et dans la connaissance des usages des anciens peuples. Il était peut-être aussi sans égal pour la mise en scène de ses comédies. Après la chute de l'antique république, Sografi retourna à Padoue au sein de sa famille. C'est là qu'il fit construire, dans le jardin de la maison dont il était propriétaire, un théâtre champêtre. On dit que la distribution des arbres, des statues et des décorations qui le formaient, était telle qu'on aurait cru, en le voyant, être transporté au sein de la Grèce. Il composa à cette occasion une petite comédie, qui fut représentée plusieurs fois pendant les soirées de l'été de 1817, et qui fut honorée d'un concours extraordinaire de spectateurs. Sografi était d'un caractère mélancolique et doué d'un cœur tendre et affectueux. Chéri de ses concitoyens, il mourut en 1825. La réputation dont jouit la pièce intitulée *Olive et Pascal* est si bien établie, que nous croyons devoir en dire un mot avant de terminer cet article. C'est la première publiée par notre auteur, qui en avait déjà écrit plusieurs autres. Composée expressément pour la troupe du théâtre de Saint-Jean-Chrysostôme, elle fut jouée pour la première fois, vers la fin de l'automne de 1794. Le succès qu'elle obtint non-seulement à Venise, mais aussi dans toutes les villes par où passa cette troupe, justifia pleinement l'attente du public. Elle est restée au répertoire et on la voit toujours avec un nouveau plaisir. Le naturel du style, la vivacité du dialogue, les jeux continuels de théâtre, font d'*Olive et Pascal* une production très-

remarquable ; le manège adroit et fin de Méthilde, le principal personnage de la pièce, les situations comiques auxquelles il donne lieu, la plaisante équivoque de Columelle, à qui Méthilde persuade qu'il est l'objet du violent amour d'Isabelle et qui s'abandonne aux projets les plus séduisants avec une confiance très-originale, la bonhomie de Pascal, le frère d'Olive, la naïve fermeté de la jeune Isabelle, le sang-froid de Joséphine sont du meilleur comique. Cette pièce a été traduite en français par l'auteur de cet article pour la collection des *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*. V—S—1.

SOHET (DOMINIQUE), juriscou-sulte, né le 2 août 1728 à Chooz, près de Givet, fit ses premières études au collège des jésuites de Dinant, et sa philosophie à Louvain. Il se destinait d'abord à l'état ecclésiastique ; mais plus tard il tourna ses vues du côté de la jurisprudence, suivit des cours de droit, et prit le grade de licencié à Douai, puis alla s'établir à Givet, où il exerça la profession d'avocat. Les lois, les coutumes de sa province et celles des pays environnants fixèrent spécialement son attention et devinrent le but de ses travaux. En 1790, il fut nommé juge de paix, et par son esprit de conciliation, son équité, sa droiture, il s'attira l'estime générale dans l'accomplissement de ses fonctions. Il mourut à Chooz, le 2 mai 1811, âgé de 83 ans. On a de lui : *Instituts de droit, ou Sommaire de jurisprudence canonique, civile, féodale et criminelle pour les pays de Liège, de Luxembourg et de Namur*, Namur, 1770, 3 vol. in-4° ; Bouillon, 1770-72, 5 vol. in-4° ; Namur et Liège, 1770-81, 5 part. en 3 vol. in-4°. Cet ouvrage, d'une utilité locale, eut

beaucoup de succès dans ces divers pays. C'est un résumé des coutumes qu'on y suivait et de leurs meilleurs commentaires. Il est rempli de recherches, de détails curieux, et annonce chez l'auteur une vaste lecture et une connaissance approfondie des matières qu'il traite. Quoique cette jurisprudence ait subi de grands changements depuis l'époque où il écrivait, son livre peut être consulté dans certains cas. B—L—U.

SOKOLNICKI (MICHEL), général polonais au service de France, était né, dans le palatinat de Poznanie, le 28 sept. 1760. Admis en 1777 à l'école militaire de Varsovie, il s'y appliqua particulièrement à l'étude des sciences exactes. Il fut chargé, en 1789, de seconder Jasinski dans l'établissement de l'école du génie de Wilna, et il en dirigea pendant quelque temps les travaux. Il reçut ensuite une mission dans le nord de l'Allemagne en qualité d'ingénieur hydrographe, et à son retour, en 1792, il fut envoyé à l'armée de Lithuanie, où il remplit successivement les fonctions de commandant militaire, de conducteur des travaux et d'ingénieur. En moins de cinq jours, il jeta sur le Niémen un pont de radeaux, construit en forme d'arc flottant, qu'on put enlever en quelques heures, sans en laisser trace, après avoir livré passage à l'armée entière avec son artillerie. L'insurrection de 1794 le compta parmi ses plus chauds partisans, et il y déploya un ardent patriotisme, notamment dans la Grande-Pologne, où il forma un régiment de chasseurs, dont Kosciusko lui donna le commandement qu'il échangea bientôt contre celui d'une légion de 6,000 hommes, destinée à former l'avant-garde de Dombrowski dans la Prusse occidentale.

Sokolnicki, à la tête de ce petit corps, fit des prodiges de valeur, et le grade de général-major en fut la récompense. Les armes polonaises ayant succombé, il partagea le sort de Zakrewski, président du grand-conseil, son parent et son ami, et resta détenu avec lui à Saint-Pétersbourg, jusqu'à l'avènement de Paul I^{er}, qui rendit la liberté aux prisonniers polonais. Il vint alors à Paris, et proposa au Directoire la formation, sur le Rhin, d'un bureau de recrutement pour les légions polonaises au service de la république cisalpine. Il alla ensuite rejoindre en Italie, avec le grade de colonel, ses compatriotes qui combattaient dans les rangs de l'armée française; comme eux tous, il s'y montra bon et brave soldat. Dans les campagnes de 1800 et 1801, en Allemagne, il commanda l'infanterie de la légion polonaise, et fut chef d'état-major du général Kniaziewicz, qui eut tant de part dans la victoire de Hohenlinden. Le premier consul ayant désigné ce corps, passé au service de France, pour faire partie de l'armée de Saint-Domingue, Sokolnicki concourut de tous ses efforts à calmer les murmures que cet ordre suscita parmi ses soldats et parvint non sans peine à les décider à s'y conformer. Au retour de cette fatale expédition, il reçut le grade de général de brigade, et fit les campagnes de 1806 et 1807. Dans celle de 1809, il prit d'assaut la ville de Sandomir, et y soutint un siège pendant plusieurs semaines contre des forces supérieures. Après l'évacuation de la Gallicie par les Autrichiens, Napoléon le nomma gouverneur de Cracovie, puis général de division. Pendant la campagne de Russie, il fut attaché au quartier-général, et adhéra, le 14 juillet, à la confédération de Wilna. En

1813, il eut le commandement de la 7^e division de cavalerie légère polonaise sous les ordres du prince Poniatowski. Rentré en France avec l'armée en 1814, on le vit combattre jusqu'au dernier moment, et ce fut à lui que les élèves de l'École polytechnique, ne pouvant plus tenir les retranchements qu'ils défendaient, sous les murs de Paris, à la butte Saint-Chaumont, durent leur salut. Cette même année, Sokolnicki retourna dans sa patrie, et accompagna à Varsovie le corps de Poniatowski retrouvé dans l'Elster. Il était encore en activité lorsqu'il mourut, le 23 sept. 1816, d'une chute de cheval. On lui doit diverses publications scientifiques : I. *Notice historique sur le canal de Richemont, exécuté en Pologne en 1780*, Paris, an XII (1804), in-4° avec fig., lue à la Société d'encouragement en 1804; réimprimée en 1812 à la suite de la lettre à M. le sénateur Fossombroni. II. *Lettre (du 11 août 1811) au sénateur Fossombroni sur une trombe hydraulique propre à l'épuisement des grands marais*, Paris, 1811, in-4° avec fig. III. *Lettres sur quelques points de l'hydrodynamique*, Paris, 1811, in-4°. IV. *Lettre sur un pont exécuté à Grodno sur le Niémen en (mai) 1792* (insérée dans le *Journal militaire de Milan* et dans le n° 200 de la *Bibliothèque britannique*), in-4°, fig. Ces quatre opuscules ont été réunis et réimprimés en un vol. in-4°, Paris, 1811. V. *Lettre à M. le sénateur Fossombroni, relativement au dessèchement des Marais-Pontins*, 1812, in-4° avec 2 pl. VI. *Discours prononcé lors du service célébré dans l'église de Bon-Secours de Nancy, en l'honneur de Stanislas, par les cadres des armées polonaises*, le 11 juin 1814, Nancy,

1814, in-4°. VII. *Recherches sur les lieux où périt Varus avec ses légions*, Paris, in-8°. VIII. *Coup d'œil sur le canton d'Elberfeld dans le grand-duché de Berg*, 1814, in-8° (inséré dans les *Annales des voyages*, t. XV, p. 214). On lui attribue l'ouvrage suivant, publié sous le voile de l'anonyme : *Journal historique des opérations militaires de la 7^e division de cavalerie légère polonaise, faisant partie du 4^e corps de la cavalerie de réserve, sous les ordres de M. le général de division Sokolnicki, depuis la reprise des hostilités au mois d'août 1813, jusqu'au passage du Rhin au mois de novembre de la même année, rédigé sur les minutes autographes, par un témoin oculaire*, Paris, 1814, in-8°. C—N—N.

SOLANO (don FRANCISCO), marquis del Scorro de la Solana; né en 1770 de l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de la Péninsule ibérique, fut, dès sa jeunesse, voué à la profession des armes, et fit, avec distinction, sous les ordres du comte de la Union, les campagnes de 1793, 1794 et 1795 contre la France révolutionnaire. Il était parvenu au grade de colonel et destiné au plus brillant avenir lorsque la paix de Bâle vint le contraindre au repos. Devenu admirateur enthousiaste des Français après les avoir long-temps combattus, il demanda à son souverain la permission d'aller achever parmi eux son éducation militaire, et se rendit à l'armée du Rhin que commandait Moreau. Il fit sous ses ordres, comme simple volontaire, les brillantes campagnes de 1796, 1797, et ne revint dans sa patrie qu'après la disgrâce de ce général qui suivit la journée du 18 fructidor (septembre 1797). Très-bien accueilli par son souverain, quoiqu'on le considérât

dès lors comme imbu de quelques opinions révolutionnaires, il parvint bientôt au grade de lieutenant-général et fut nommé capitaine-général de l'Andalousie, puis gouverneur de Cadix. S'étant trouvé dans cette place lorsque Moreau y passa en 1804, après sa condamnation, pour se rendre en Amérique, il l'accueillit avec beaucoup d'empressement. Dans toutes les occasions il montra ainsi une grande sympathie pour les militaires français; mais ce qui prouve qu'en cela il n'y avait que de la noblesse et de la générosité, c'est que l'année suivante il se montra également généreux envers les Anglais, dont la flotte, après la victoire de Trafalgar, fut battue par une horrible tempête en face de Cadix. Aussitôt Solano envoya un avis à l'amiral anglais, pour lui faire dire que ses blessés devaient avoir beaucoup à souffrir de l'agitation de la mer, il offrait de les recevoir dans ses hôpitaux, où l'on en aurait autant de soin que des soldats espagnols. Cette proposition ne fut pas acceptée, mais elle prouve à quel point le brave Solano portait la générosité. Il était dans la même position en 1808, lorsque l'invasion de Bonaparte causa dans toutes les parties de l'Espagne une si subite explosion. Les habitants de Cadix ne furent pas les moins ardents ni les moins prompts à se soulever, et les premières émeutes se dirigèrent contre le marquis de Solano, qui, à cause des témoignages d'affection qu'il avait donnés aux Français, fut soupçonné d'intelligence avec eux. Cependant il restait parfaitement soumis aux ordres de son souverain Charles IV, et c'était afin d'assurer son départ pour l'Amérique qu'il avait quitté Séville pour se rendre

à Cadix. Ne reconnaissant d'autre maître que son roi, il ne pouvait concevoir qu'une assemblée spontanément réunie et dont il connaissait et méprisait quelques membres pût ainsi usurper le pouvoir. Il convoqua tous les généraux qui se trouvaient à Cadix, et publia, d'après leur avis, une proclamation rédigée par le général Morla et dans laquelle, après avoir dit combien une guerre contre la France était périlleuse, il déclarait que, *si cependant le peuple se décidait à la faire, il fallait se préparer à de grands sacrifices*; et il ajouta :
 « qu'il en résulterait la plus funeste
 « désorganisation, que l'escadre an-
 « glaise qui était en vue pourrait en
 « profiter afin de s'emparer de Ca-
 « dix; que ces réflexions étaient
 « adressées au peuple par onze gé-
 « néraux, pour qu'il prononçât sur
 « ce qu'il était convenable de faire
 « et n'accusât personne de l'avoir
 « trompé; qu'en ce cas tous ces gé-
 « néraux étaient prêts, et qu'ils ne
 « déposeraient les armes que *par ses*
 « ordres... » Il était difficile de mon-
 trer plus de soumission aux volontés d'une méprisable populace; mais on sait assez que de pareilles concessions ne firent jamais que l'encourager dans ses excès, et qu'elles eurent toujours les plus déplorables résultats. Excitée par des bronillons ambitieux, cette populace se porta à la demeure du consul de France, qu'elle démolit entièrement à la manière anglaise, puis elle alla encore une fois menacer celle du gouverneur; elle y amena même de l'artillerie et fit plusieurs décharges contre la troupe qui resta impassible. Toujours brave et fidèle à ses devoirs, Solano fit bonne contenance, et plusieurs fois il parut sur son balcon haranguant la multitude avec

beaucoup de courage et de présence d'esprit. Mais ce fut en vain, la fureur et l'aveuglement augmentèrent par la résistance. Enfin le palais fut envahi, et le gouverneur, obligé de prendre la fuite, fut atteint par ces furieux qui l'égorgeèrent impitoyablement. Ainsi périt l'un des chefs les plus distingués des armées de l'Espagne. Il fut la première victime de cette guerre; de ces révolutions qui devaient être si longues, si funestes pour la France comme pour l'Espagne! M—D j.

SOLARI (BENOIT), né à Gênes en 1742, fit profession dans l'ordre des dominicains, et, après y avoir enseigné la théologie pendant plusieurs années, il fut élevé, en 1778, sur le siège épiscopal de Noli. Il publia à Gênes, en 1789, une dissertation latine, dans laquelle il soutient, contrairement à l'opinion ordinaire des théologiens, que le mariage contracté entre des infidèles n'est pas rompu lorsque l'un des époux reçoit le baptême. Partisan des innovations religieuses que le grand-duc Léopold tentait d'introduire en Toscane, Solari dénonça au sénat de Gênes, le 8 octobre 1794, la bulle de Pie VI, *Auctorem fidei*, qui condamnait les actes du synode de Pistoie (*voy.* Ricci (Scipion), XXXVII, 523), et rédigea un mémoire contre cette bulle. Lorsque le gouvernement aristocratique fut renversé à Gênes, en 1797, il donna plusieurs mandements en faveur de cette révolution, et fut nommé membre de la commission législative. Dans le même temps il fit paraître une *lettre* à l'avocat Giusti, où il défend les principes des jansénistes. On pense bien qu'il approuva la constitution civile du clergé, décrétée, en 1790, par l'Assemblée nationale de France. Plus tard même (1798) il si-

gna, avec l'abbé Eustache Degola (*voy.* ce nom, LXII, 225), et quelques autres ecclésiastiques italiens, une lettre d'adhésion à l'ancien clergé constitutionnel français. Solari fut invité à venir à Paris pour assister au second concile dit *national*, qui devait s'ouvrir dans cette ville au mois de juin 1801; mais il s'excusa, par sa réponse du 23 mai, de ne pouvoir s'y rendre. Le cardinal Gerdil (*voy.* ce nom, XVII, 195), ayant composé en italien un *Examen des motifs de l'opposition de l'évêque de Noli à la publication de la bulle Auctorem fidei*, et des *Observations* sur la réponse de cet évêque aux constitutionnels, qui furent imprimés de 1800 à 1802, Solari publia, aussi en italien, une *Apologie* de ses principes et de sa conduite. L'abbé Degola, son ami, en a donné une analyse, en français, sous ce titre : *L'ancien clergé constitutionnel jugé par un évêque d'Italie; abrégé analytique de l'Apologie du savant évêque de Noli en Ligurie, avec des notes historiques et critiques*, Lausanne, 1804, in-8°. Solari mourut le 13 avril 1814. P—RT.

SOLDO (CHRISTOPHE DE), chroniqueur italien du XV^e siècle, était né à Brescia d'une noble famille. On n'a d'autres détails sur sa vie que ceux qu'il donne lui-même dans l'ouvrage dont il est auteur. Il nous apprend qu'il avait embrassé la profession des armes, et qu'en 1438 il commandait un corps de troupes qui veillaient à la sûreté et à la défense de sa ville natale. En 1447 il posa, avec l'évêque de Brescia, la première pierre d'un hôpital. En 1453, ses concitoyens l'adjoignirent à sept notables chargés de fortifier la ville menacée d'un siège et, en 1466, le sénat de Venise ayant ordonné qu'elle serait envi-

ronnée de nouvelles murailles, Soldo fut préposé à leur garde et à leur conservation. On ignore l'époque de sa mort. La chronique qu'il a laissée offre l'histoire anecdotique abrégée de Brescia et de toute la province pendant un intervalle de plus de trente années. Elle commence en septembre 1437 et finit en octobre 1468. Le dernier événement qu'elle enregistre, et qu'elle place au 19 de ce mois, est la mort de Blanche Visconti (1), veuve de François Sforza, due de Milan. Dans le 21^e vol. de ses *Scriptores rerum italicarum*, le savant Muratori a publié cette chronique curieuse et fort estimée. On en conserve à la Bibliothèque nationale un manuscrit que l'on croit du siècle de l'auteur, et sur lequel une main contemporaine a écrit ce titre : *Cronica veridica exposta per Christofalo da Soldo cittadino de Bressa*. Déjà signalé en quelques mots, mais peu exactement, par le P. de Montfaucon, ce beau manuscrit de 180 pages grand in-4^o, en caractères ronds, avec une miniature, etc., a été soigneusement décrit par le docteur Ant. Marsand (voy. *Manoscritti italiani*, 1, 416). Le *Dictionnaire de Moréri*, dern. édit., au mot *Soldi*, a consacré au chroniqueur de Brescia un article dont nous avons fait usage pour la rédaction de celui-ci.

B—L—U.

SOLÉIMAN EL-KALEBY, assassin du général Kléber, était né en Syrie, à Alep, où son père exerçait la profession d'écrivain. Élevé par des prêtres musulmans dans les idées d'un fanatisme stupide, il avait fait deux fois le pèlerinage de Médine et de la

Mecque; toutes ses études se bornaient à la lecture du Coran. L'expédition des Français en Égypte vint l'arracher à cette obscure destinée pour en faire un assassin célèbre. Il avait à peine 24 ans lorsqu'il commit ce crime, à l'instigation des muphtis et des chefs militaires, principalement de l'agha des janissaires, ainsi qu'il en fit l'aveu dans son interrogatoire. Le général en chef, Kléber venait de gagner la bataille d'Héliopolis et de réprimer vigoureusement une révolte au Caire, où il avait fixé sa résidence, lorsque, le 25 prairial an VIII (11 juin 1800), il fut tué par Soléïman, qui depuis trente-un jours attendait dans la grande mosquée un moment favorable pour frapper sa victime. Il était venu de Gaza, avec cette idée fixe, en six jours sur un dromadaire, et voici comment il exécuta son funeste projet. Kléber, après avoir passé en revue la légion grecque dans l'île de Roudah, s'était rendu chez le chef d'état-major qui réunissait à déjeuner plusieurs officiers généraux. Pendant le repas il se montra fort gai, et vers deux heures il sortit avec l'ingénieur Protain pour retourner à son palais, où tous deux devaient examiner quelques réparations. La distance était très-rapprochée, et ils suivaient à petits pas une terrasse couverte de vigne, dépendant du palais, et dominant la place El-Bekieh, quand un jeune musulman s'approche du général, le salue à l'orientale et lui prend la main pour la porter à ses lèvres. Kléber s'arrête, attendant qu'il lui parle; alors Soléïman tire un poignard recourbé de sa ceinture et le plonge jusqu'à la poignée dans le côté gauche du général, qui, s'appuyant sur la balustrade, s'écrie : « A moi, guides, je suis assassiné ! » Protain s'élance

(1) A l'article de son fils, Galeaz-Marie Sforza (XLII, 208), on ne fait mourir Blanche que le 23 octobre.

sur l'assassin, mais celui-ci le frappe de plusieurs coups de l'arme sanglante, s'enfuit rapidement et se réfugie dans une citerne. Quelques minutes après, Kléber expirait. On découvrit Soléïman caché dans le jardin des bains français, et le poignard enfoui à ses pieds, dans le sable. Traduit aussitôt devant une commission, il nia obstinément; mais après avoir subi la bastonnade, suivant l'usage du pays, il finit par répondre aux questions qui lui furent posées et avoua son crime. Le jugement rendu séance tenante porte : « Que Soléïman-el-Kaleby, convaincu d'avoir assassiné le général en chef Kléber, est condamné à avoir la main droite brûlée, à être empalé, à mourir sur le pal et à y rester jusqu'à ce que son cadavre soit dévoré par les oiseaux de proie. » Cette sentence fut exécutée après l'inhumation du général, sur la butte de l'Institut, en présence de l'armée et de la population. Soléïman endura ce douloureux supplice sans proférer une plainte, avec le calme et le sang-froid d'un martyr, récitant des versets du Coran. Son cadavre resta exposé pendant un mois et son squelette, apporté en France, en même temps que le corps du général Kléber, fut déposé au Jardin des Plantes, dans la première salle d'anatomie, à gauche de la porte d'entrée, où l'on peut le voir encore aujourd'hui. C'est celui d'un homme de petite taille; les os du poignet droit sont brûlés, et deux vertèbres dorsales, brisées par le pal, ont été remplacées par deux vertèbres en bois. Soléïman fut une de ces imaginations fanatisées pour l'islamisme, dont l'Orient offre tant d'exemples et qui accomplissent les plus grands crimes en s'écriant : *Dieu le veut!* C—II—N.

SOLEMY (JEAN-BAPTISTE-SIMON), général français, né à Verdun en Lorraine le 30 octobre 1746, d'une famille noble originaire de Provence, entra dès l'âge de onze ans comme sous-lieutenant dans le régiment de Conti avec une dispense d'âge accordée en raison des services rendus par ses ancêtres (1). Il fit les campagnes de la guerre de sept ans sur les côtes, et fut nommé capitaine en 1761, chevalier de Saint-Louis dix ans plus tard, passa dans le régiment de l'Ile-de-France avec le grade de major en 1783, et dans celui de Brie comme lieutenant-colonel le 29 octobre 1785. Il était ainsi parvenu à l'un des premiers grades de l'armée, et il en était considéré comme l'un des meilleurs officiers, lorsque la révolution éclata. Fort opposé dès le commencement aux innovations, il émigra en septembre 1791 et se rendit à Ath dans les Pays-Bas où il eut le commandement d'une compagnie d'officiers qui venait de s'y former. L'année suivante il fit partie de l'armée des princes, en qualité de major d'une brigade de chasseurs nobles de la malheureuse expédition de Champagne, sous les ordres du duc de Brunswick, et après le licenciement qui en fut la suite, il passa, en qualité de fourier-major, à l'armée du prince de Condé, qui combattait sur le Haut-Rhin. Le 19 juillet 1793 il eut une grande part à la brillante affaire de Berckheim, où

(1) Le père de Solemy, capitaine au régiment de Conti, avait été blessé à l'affaire de Pivorelongue, et son aïeul, lieutenant-colonel du même régiment, puis brigadier des armées, avait été tué en 1744 à la bataille de Madona, après avoir fait toutes les campagnes d'Italie et d'Espagne depuis 1703, et avait donné des preuves d'une grande valeur dans quatorze sièges et quatre batailles.

quatre-vingts émigrés royalistes s'emparèrent d'une redoute défendue par trois cents soldats républicains qui étant restés prisonniers, pour la plus grande partie, s'attendaient à de cruelles représailles. Solemy fut chargé de calmer leurs inquiétudes. « Vous nous égorgez quand nous avons le malheur de tomber entre vos mains, leur dit-il ; mais, fidèle aux principes de religion et d'humanité que nous professons, le prince qui nous commande m'a ordonné de vous faire donner tous les secours qui vous sont nécessaires. » Solemy se trouva ensuite aux affaires des 20 et 21 août, 12 septembre et 13 octobre, puis à la glorieuse journée de Berstheim, le 2 déc. 1793. Le 27 du même mois il fut nommé major-général ; fit en cette qualité les campagnes de 1794, 1795 et 1796, et fut blessé grièvement au combat d'Oberkamlack où il commandait la colonne de droite. Créé marechal-de-camp en 1797, il continua de servir dans cette armée jusqu'au licenciement en 1801. Lorsqu'elle revint de Russie en 1798 pour prendre part aux opérations de la nouvelle coalition, il la rejoignit en Volhinie et fut chargé, après la malheureuse affaire de Constance, de conduire la retraite où il déploya une grande valeur. Enfin, selon un certificat qui lui fut donné par le prince de Condé, « il déploya dans toutes ces guerres toutes les qualités qui constituent l'excellent officier, une grande intelligence unie à beaucoup de valeur, et la plus grande activité dans l'exécution. » Le roi Louis XVIII, dont on ne peut contester le talent, au moins sous ce rapport, lui avait écrit de Blankenbourg, le 5 janvier 1797, d'une manière non moins flatteuse, après la bataille d'O-

herkamlach. « Je suis trop satisfait de vos services, monsieur, pour ne pas vous l'exprimer moi-même, et vous parler en même temps de tout l'intérêt que j'ai pris à votre blessure. J'espère qu'elle n'aura aucune suite fâcheuse. Votre zèle pourrait vous faire regarder la perte d'un bras comme indifférente ; mais je ne pense pas de même, et je sens combien il m'est nécessaire que vous les conserviez tous les deux. Soyez persuadé de mes sentiments pour vous, etc. » Depuis le licenciement de 1801, le général Solemy vécut assez tristement dans la retraite. En 1814, après le rétablissement de la monarchie, il fut nommé commandeur de Saint-Louis ; nous n'avons pas appris qu'il ait reçu d'autre récompense de ses longs services. Il fut mis à la retraite en 1816 et mourut quelques années plus tard.

M—D j.

SOLIERS (JULES-RAIMOND DE), historien, était né vers 1530, à Pertuis en Provence, de parents protestants. Après avoir fait ses études, à Paris, sous Adrien Turnèbe et Oronce Finé, il cultiva la jurisprudence. Ses talents le placèrent jeune encore à la tête du barreau d'Aix ; mais, sachant concilier ses devoirs avec le goût des recherches historiques, il composa, dans ses loisirs, une *Histoire de Provence*, dont il eut l'honneur de présenter une copie au roi Charles IX, à son passage à Aix, en 1564. Les persécutions auxquelles Soliers se trouva bientôt en butte comme protestant l'ayant forcé d'abandonner son cabinet, il revint à Pertuis, et profita de cette retraite involontaire pour refondre son histoire, « occupation, dit-il, qui servit beaucoup à charmer son ennui. » Il en offrit la dédicace au roi Henri III,

par une épître datée de 1577; mais le malheur des temps ne lui permit pas de la faire imprimer. De nouveaux troubles l'ayant obligé d'accepter l'asile que le seigneur de Montfuron lui avait offert dans son château, il y conduisit sa famille, et mourut de chagrin en 1595. *L'Histoire de Provence* est écrite en latin. Le manuscrit autographe, après avoir appartenu successivement à Scipion Duperrier, à Pitton, l'historien de la ville d'Aix, à de Haitze et aux Sain-Vincens, se trouve maintenant dans la bibliothèque Menjane, à Aix. C'est l'ouvrage le plus consulté par tous ceux qui ont écrit sur les antiquités et l'histoire naturelle de la Provence. Ch.-Annib. Fabrot, fameux jurisconsulte, en a extrait et traduit en français *Les Antiquités de la ville de Marseille*, où il est traité de l'ancienne république des Marseillais et des choses les plus remarquables de leur état, Marseille, 1615, ou Lyon, 1632, in-8°. La dédicace de ce volume, rare et recherché, est signée d'Hector Soliers, l'un des fils de l'auteur; mais c'est à tort que quelques bibliographes, trompés par cet artifice, lui ont fait honneur de la traduction. Une *Vie* détaillée de Jules-Raimond de Soliers par de Haitze est restée manuscrite.

W—s.

SOLMEZANE (BONIFACE *Pastoret*, co-seigneur de Seillans, baron de), né en 1576, fut un des magistrats et des négociateurs les plus distingués d'un temps fertile en hommes célèbres de tout genre. Arrière-petit-fils des deux présidents qui avaient illustré son nom, dans le XIV^e siècle, il est plus connu sous le titre du fief qui fut créé pour lui, dans le Montferrat, en récompense de ses services. Après avoir passé vingt ans dans le parlement de Pro-

vence, où il s'était lié d'une amitié étroite avec Duvair, Peirese, Gassendi, Mazaugue, il se trouva, par suite de la confiance qu'il avait inspirée, chargé de fréquentes négociations auprès des ducs de Savoie. Les ducs de Parme et de Mantoue lui témoignèrent une estime égale et l'employèrent également dans de nombreuses missions. Boniface Pastoret donna pour lors sa démission de sa charge de conseiller au parlement de Provence, et se dévota en entier à la carrière diplomatique; mais, sur le déclin de l'âge, des intrigues, auxquelles Mazarin ne fut pas étranger, amenèrent sa disgrâce. Il quitta la cour de Turin et se retira dans sa terre, où il mourut vers 1660. Il a laissé des mémoires assez curieux sur les affaires du midi de la France pendant le règne de Louis XIII et la régence qui suivit. — *Antoine*, baron de SOLMEZANE, son fils aîné, fut tué à l'expédition de Candie, et son lief ne fut jamais rendu à son frère. — *Pierre*, second fils de Boniface, s'établit à Seillans où il vécut obscurément, et où il mourut en 1680. Pierre de Pastoret était le trisaïeul du chancelier de France de ce nom.

Z.

SOLMINIAC (ALAIN DE), évêque de Cahors, naquit en 1593, d'une ancienne famille du Périgord. Ses parents l'avaient destiné à l'état militaire, mais son goût le porta vers l'état ecclésiastique. Il fut pourvu, en 1625, de l'abbaye de Chancelade, et aussitôt après avoir reçu ses bulles il prit l'habit religieux, et s'occupa sérieusement d'y établir la réforme. De tous ceux de ses confrères qui l'habitaient, un seul entra dans ses vues. A mesure que les novices qu'il y attira se formaient dans l'exercice des règles monastiques, il les

envoyait dans les différentes maisons de l'ordre, pour y remettre en vigueur la discipline régulière. Nommé, en 1636, à l'évêché de Cahors, il amena avec lui une colonie de ses disciples, qui se répandirent dans les différentes missions, pour réparer les désordres causés par les guerres civiles. Il prit saint Charles Borromée pour modèle, et mit en vigueur les statuts du saint archevêque de Milan. A son exemple, il se livra sans réserve au service de ceux qui étaient atteints de la peste dont son diocèse fut affligé dans les années 1652 et 1653, forma un hôpital et divers établissements de charité. Ce fut au milieu de ces travaux qu'il termina sa carrière le 31 déc. 1659. On accourut de toutes parts à son tombeau pour implorer son intercession auprès de Dieu. Plusieurs assemblées du clergé ont fait des démarches pour obtenir sa canonisation. Soluniac avait, à l'exemple de quelques-uns de ses collègues, publié une censure contre l'*Apologie des Casuistes*, qui lui attira des tracasseries. Sa vie a été composée en français par Léonard Chastenet, et traduite en latin par Bisset, l'un et l'autre de l'ordre de Chancelade. Le premier avait été son secrétaire et son confesseur. La dépouille mortelle de ce pieux évêque fut transférée, le 7 août 1791, de l'abbaye de Chancelade, où il avait été enterré, dans la cathédrale de Cahors avec la plus grande solennité. T—D.

SOLONDICUS, Espagnol entreprenant et rusé, chef des Ceitibériens, les excita à la révolte contre Rome en faisant briller à leurs yeux une lance d'argent, et en se disant envoyé des dieux pour les rétablir dans leur ancienne liberté. Solondicus par ces impostures entraîna ses compatriotes qui prirent les armes,

s'attachèrent à lui et le proclamèrent général en chef. Il marcha aussitôt à leur tête au-devant du préteur romain qui s'était déjà mis en campagne pour faire rentrer les rebelles dans le devoir ; et, voulant connaître par lui-même la position du camp des Romains, il se déguisa et tenta de pénétrer de nuit dans leurs retranchements ; mais, ayant été soupçonné ou reconnu par un légionnaire de garde, il fut tué d'un coup de lance, l'an 163 avant J.-C. B—P.

SOLTYK (STANISLAS), l'un des plus ardents et des plus puissants soutiens de l'indépendance polonaise, était le fils du castellan de Varsovie et le neveu de l'évêque de Cracovie. Il naquit en 1751 à Krysk, dans le palatinat de Plock en Mazovie, où sa famille possédait de grands biens. A la diète constituante de 1788-1792, il se fit particulièrement remarquer et contribua à la constitution du 3 mai 1791. Enhardi par la faiblesse du roi Stanislas-Auguste, il lui adressa, dans la séance du 29 mai 1792, ces paroles audacieuses : « Sire, le temps est arrivé où tout Polonais va, sous vos auspices, se ranger sous les drapeaux de la liberté et défendre cette terre qu'il a vue naître, cette terre chérie où il est heureux, parce qu'il est devenu libre. Je passe sous silence les vingt premières années de votre règne ; mais vous, sire, souvenez-vous de ce que vous étiez, de ce qu'était cette nation qui, de bonne foi, vous abandonne ses destinées, et vous y verrez alors la règle de votre conduite. Quelle différence de la seconde époque de votre règne avec celle de la diète actuelle où la nation recouvre sa liberté et où vous gagnez sa confiance ! Dans cette diète, les limites entre la na-

« tion et le roi sont à jamais posées.
 « La souveraineté reste à la nation
 « et le pouvoir exécutif au roi. Sire,
 « vous approchez des moments les
 « plus critiques de votre vie : ils vont
 « faire voir si vous méritez d'être
 « mis au rang des plus célèbres mo-
 « narques, ou si avec vous doit périr
 « la mémoire de votre règne, etc. »
 Stanislas était incapable de répondre
 comme il convenait à un pareil lan-
 gage. Lorsque le moment critique
 fut arrivé, Soltyk fit les plus grands
 sacrifices pour le triomphe de ses
 opinions. Il livra les armes et les
 canons qui se trouvaient dans ses
 châteaux, équipa et paya un nombre
 considérable de soldats ; mais tous
 ces efforts furent inutiles. Après
 le dernier démembrement de la
 Pologne, Soltyk se réfugia à Ven-
 nise (1795) où, réuni à plusieurs
 autres patriotes, il chercha à inté-
 resser les cabinets alliés à la cause
 de la Pologne ; mais il ne réussit
 dans aucune de ses tentatives près
 des cours de France, de Turquie et
 de Suède. A la suite d'une amnistie
 qui lui fut accordée, il rentra en Po-
 logne et fut surveillé sévèrement
 par la police. Lorsque la paix de
 Campo-Formio eut enlevé aux Polo-
 nais toute la confiance qu'ils avaient
 mise dans la France, Soltyk, Dmo-
 chowski et Thadée Ozacki établirent
 (1800) une société des amis des
 sciences à Varsovie, qui, avec le but
 de cultiver et de conserver la langue
 polonaise, renfermait évidemment
 l'idée générale d'entretenir et de
 propager partout l'esprit révolu-
 tionnaire. En 1802, Soltyk forma
 encore avec le même Ozacki, Michel
 Walicki et Joseph Drzewiecki un
 nouveau moyen de propagandisme,
 sous prétexte d'une association com-
 merciale qui eut peu de succès. En

1811, étant nonce de la noblesse à la
 diète, il en fut nommé maréchal par
 le roi de Saxe. Le royaume de Po-
 logne fut proclamé par la grande
 confédération de Varsovie réunie à
 celle du grand-duché de Lithuanie,
 et Soltyk fut élu par ses concitoyens
 pour porter à Wilna, avec une dé-
 putation solennelle, cette grande
 nouvelle à l'empereur Napoléon. Il
 se retira ensuite dans ses terres.
 Affaibli par l'âge, les fatigues de
 l'exil, il s'était soumis franchement
 au gouvernement paternel d'Alexan-
 dre, lorsqu'une nouvelle conjuration
 fut découverte dans la journée du
 26 décembre 1825. Les arrestations
 qui en furent la suite révélèrent à
 la police russe l'existence d'une so-
 ciété patriotique. Les prisons de
 Varsovie, de Wilna, de Kamienieck-
 Podoloki, de Kiow et autres, furent
 aussitôt remplies. Après une année
 d'instruction faite par une commis-
 sion de Russes et de Polonais, huit
 d'entre les principaux accusés, parmi
 lesquels était Soltyk, furent livrés
 au tribunal de la diète par le décret
 impérial et royal du 19 avril 1827.
 Tous ses complices furent admis à
 se défendre ; quant à lui, son âge,
 ses infirmités, les horreurs de sa pri-
 son, l'empêchèrent d'assister aux
 débats. Il eut la satisfaction d'ap-
 prendre qu'il avait été absous, juge-
 ment que le sénat polonais prononça
 à l'unanimité, moins une voix. L'au-
 torité exécutive arrêta la publication
 du décret. L'infortuné Soltyk resta
 long-temps détenu, et la mort seule
 put mettre fin à ses malheurs. — Le
 comte *Roman SOLTYK*, général d'ar-
 tillerie polonais, passa au service de
 France sous Napoléon, et fut employé
 à son état-major. On a de lui : *I. Na-
 poléon en 1812. Mémoires histo-
 riques et militaires sur la campagne*

de Russie, Paris, 1836, in-8°, avec carte. II. *La Pologne, précis historique, politique et militaire de la révolution, précédé d'une esquisse de l'histoire de la Pologne, depuis son origine jusqu'à 1830*, Paris, 1833, 2 vol. in-8°, avec cartes. G—Y.

SOLVET (P.-Louis), libraire à Paris, naquit vers 1770, et fit d'assez bonnes études. Destiné à entrer dans l'état ecclésiastique, il en fut empêché par la révolution, et se voua au commerce des livres, qui ne lui réussit point. On a dit que dans ce temps de progrès et d'industrie il avait trop de probité et de franchise pour faire fortune. Il resta donc dans la gêne jusqu'à ce qu'un modique emploi dans l'administration de la marine l'eût mis à même de satisfaire ses besoins et ses goûts qui, d'ailleurs, étaient fort simples et fort modestes. Ce fut surtout vers la bibliographie qu'il dirigea ses études, et il avait recueilli dans ce genre des matériaux précieux, dont nous avons fait quelquefois usage dans cette *Biographie*. Cet homme de bien mourut en 1846, fort regretté de tous ceux qui l'ont connu. Il a édité et enrichi de fort bonnes notes et commentaires un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : I. *Études sur La Fontaine, ou Notes et excursions littéraires sur ses fables*, précédées de son Éloge inédit, par feu M. Gaillard, avec une gravure représentant la maison de La Fontaine à Château-Thierry, Paris, 1812, in-8°. II. *Coup d'œil sur Vienne*, par le professeur Olivarius, avec des augmentations par l'éditeur, 1805, in-8°. III. *Voyage à Montbard*, par Hérault de Séchelles, 1801, in-8°. IV. *Le petit magasin des dames*, recueilli par Solvet, 1803 à 1810, 8 vol. in-12. M—D j.

SOMAGLIA (JULES-MARIE della), cardinal célèbre, qui a long-temps honoré la sainte Église romaine, né à Plaisance le 9 juillet 1744, fut élevé avec un grand soin par sa noble famille, et destiné de bonne heure à embrasser l'état ecclésiastique. Il avait été tenu sur les fonts de baptême par le cardinal Albéroni, Plaisantin comme lui, et qui en 1744 se trouvait momentanément à Plaisance, alors âgé de 80 ans, et cherchant encore à agiter un petit pays à défaut de l'Espagne qu'il avait assurément mal gouvernée. Albéroni s'appelait *Jules*, et il donna ce nom à son filleul, en ajoutant celui de *César*; mais quand le jeune La Somaglia entra en prélature à Rome, il reconnut une sorte d'inconvenance dans l'union de ces deux noms, et il substitua au second celui de *Marie* (nous tenons ce fait du cardinal lui-même). Les heureuses dispositions du jeune gentilhomme de Plaisance furent bientôt appréciées par ses maîtres, et il devint rapidement un habile latiniste; il étudia aussi le grec, mais avec moins de passion, et il s'appliqua à parler la langue italienne avec la plus élégante correction. Don Philippe, frère germain de don Carlos qui avait été premier duc de Parme et depuis fut roi de Naples et successivement roi d'Espagne, don Philippe témoignait de l'estime et de la bienveillance à la famille de Somaglia, et recommanda Jules à des cardinaux en crédit à Rome. Don Ferdinand-Marie-Philippe-Louis, duc de Parme, continua la même protection. Jules della Somaglia vit les dernières années du règne de Benoît XIV. et il se pénétra de bonne heure de ce sentiment de vénération pour Rome dont sont animés ceux qui se vouent au service de cette

cour aussi expérimentée que sage, aussi habile que fidèle à ses anciennes traditions, ce qui lui assure de si grands succès dans les négociations où elle se trouve mêlée par suite des événements politiques de l'Europe, et où en définitive elle obtient toujours l'avantage. Lorsque Albéroni avait été contraint de quitter l'Espagne, il s'était vu arrêté par ordre d'Innocent XIII; on l'enferma dans le couvent des Jésuites de Rome, où ces pères l'avaient traité avec beaucoup de distinction et des égards singulièrement bienveillants. La famille d'Albéroni et celle de La Somaglia ne parlaient donc de la compagnie de Jésus qu'avec la plus haute admiration. Alors il fut facile de recommander Jules à Clément XIII quand il monta sur le trône. On sait qu'il s'était déclaré le protecteur invariable de cet ordre. C'était le moment où commençaient les persécutions qui accablèrent ces religieux, et la tendresse que leur montrait Clément XIII était naturellement en raison de l'injustice avec laquelle des agitateurs, des hommes avides et des princes imprévoyants voulaient que l'on traitât la compagnie. Jules obtint de l'avancement dans les emplois subalternes où l'on tient quelque temps les jeunes seigneurs avant de leur confier des emplois importants. En 1769 sous Clément XIV, il fut traité avec un peu de froideur; en 1775 il s'attacha avec zèle, avec chaleur, au char de Pie VI. Ce pontife, homme de caractère, travailleur qui ne se fatiguait jamais, aimait les hommes d'une prestance noble, parce qu'il était beau lui-même; il donna des preuves de protection à La Somaglia qui jouissait d'une grande considération et dont on vantait les qualités, les talents et les vertus.

Le pape désirait que le plus grand ordre régnât dans les cérémonies. La Somaglia, d'une assez haute taille, d'une figure agréable et noblement romaine, était chargé en second du cérémonial, et il prit un tel goût à ce genre de travaux, qui est en honneur à Rome où rien ne doit jamais changer, qu'il chercha plus tard à devenir préfet du *cérémonial*, et qu'il s'acquitta de cette charge avec un plaisir toujours renouvelé, jusqu'aux derniers jours de sa vie. Pie VI savait cependant bien que Jules pouvait être employé d'une manière encore plus avantageuse aux intérêts de Rome, et il lui confiait la rédaction des bulles dogmatiques, des brefs à Louis XVI (1). Ce fut lui particulièrement qui fut chargé de rédiger les premiers éléments de la célèbre allocution où Pie VI, en 1793, annonça au sacré collège la mort de Louis XVI. Tant de services rendus par un homme courageux, désintéressé, fidèle, qui avait embrassé avec ardeur les sentiments et la politique de Braschi déterminèrent le pontife à ne pas différer la récompense due à une collaboration si utile, et Jules-Marie della Somaglia fut créé cardinal le 1^{er} juin 1795. Lors de l'émeute sanglante qui affligea Rome en 1797, le cardinal della Somaglia, par ordre de Pie VI, parcourut Rome et chercha à contenir les furieux qui voulaient animer Joseph Bonaparte, l'ambassadeur du Directoire, contre le sacré collège et les amis de la papauté. Mais les efforts du cardinal furent à peu près vains. Il obtint bien quelques applaudissements donnés à son éloquence, à sa modération. Il empêcha qu'on ne frappât quelques prêtres que

(1) Voyez l'*Histoire des souverains pontifes*, tom. VIII, années 1790-1795.

l'on poursuivait avec acharnement, mais il fut obligé d'aller dire à Pie VI qu'une de ces époques indéfinissables où Rome méconnaît ses maîtres était arrivée, et qu'il fallait céder à la volonté de Dieu, qui sans doute ne permettrait que pour un temps de si cruelles violences. Quand Pie VI eut été enlevé pour être transporté à Sienna, le nouveau pouvoir se souvint des efforts faits par le cardinal della Somaglia pour ramener les révoltés à l'obéissance; on voulut l'en punir et on le jeta en prison. C'était en effet lui seul qui avait rétabli une sorte de tranquillité dont on avait profité pour relever l'émeute. En prison La Somaglia fut traité avec rigueur; car tout est crime dans les révolutions, souvent jusqu'aux services qu'on rend à ceux qui ont irrité le peuple (2). Un Romain que La Somaglia avait obligé autrefois, et qui prenait part au tumulte, se fit cependant ouvrir le cachot où le cardinal était détenu, et persuada qu'il fallait le déporter à Cività-Vecchia. Son éminence, avertie qu'elle devait changer d'habits, s'y refusa. De Cività-Vecchia, le cardinal s'embarqua sur une frêle barque mal pontée, et put atteindre un petit port de Toscane. Là, trouvant une population peu riche, mais accoutumée à donner le denier du pauvre, il amassa une petite somme et il la distribua entre plusieurs de ses collègues qui dans d'autres endroits étaient réduits à une extrême misère. L'année 1798 et l'année 1799 furent accompagnées de souffrances qui compromirent la santé du cardinal, et les traces de cette maladie ne s'effacèrent que bien rarement, sans

cependant altérer d'une manière trop dangereuse un tempérament fort et robuste qui permit au cardinal une très-longue vie, ainsi que nous le verrons plus tard. Pie VI était mort comme un héros, comme un martyr, à Valence. On parlait d'un conclave; le cardinal reçut dans sa modeste retraite une lettre de l'empereur d'Allemagne François II, qui offrait au sacré collège dispersé de lui donner l'hospitalité dans la ville de Venise. Il fallut demander de nouvelles aumônes pour entreprendre le voyage. Enfin La Somaglia se trouva réuni à ses collègues, dans Venise, le 1^{er} déc. 1799. Le conclave se composait de 35 cardinaux. Les opérations de cette assemblée ont été décrites dans le plus grand détail au 1^{er} volume de l'histoire de Pie VII (3). D'après les affinités que l'on connaissait à La Somaglia, on a lieu de penser qu'il faisait partie de la petite réunion de cardinaux qui, au nombre de cinq, votaient avec le cardinal Maury. On lit, dans l'histoire du conclave précité, ce qui se passa entre Maury et Consalvi, secrétaire du sacré collège (4); il fut convenu qu'en même temps qu'on adresserait la notification de l'élection à tous les souverains de l'Europe, on n'oublierait pas de l'adresser à Louis XVIII, roi de France et de Navarre. Le pape Pie VII, élu en 1800, confia le soin de quelques affaires importantes au cardinal della Somaglia, et, rendant justice à son esprit d'ordre, à ses vertus et à ses talents, il le nomma bientôt cardinal-vicaire. Cette charge donne l'inspection absolue sur les mœurs. On a toujours élevé à cette dignité

(2) *Histoire des souverains pontifes*, tome VIII, pag. 410.

(3) *Histoire de Pie VII*, 3^e édition, tome I, page 72.

(4) *Ibid.*, page 91.

un homme d'un caractère calme, d'une probité éprouvée. La Somaglia remplit cette charge à la satisfaction générale, ne se montrant ni exigeant avec minutie, ni préoccupé de sentimens orgueilleux, pour étendre cette juridiction qu'il n'est pas aisé de définir. Souvent on eut à s'applaudir de ce choix, surtout lorsqu'il s'agit de poursuites délicates, qui furent adoucies par le caractère prudent de ce magistrat suprême. Pendant le voyage de Pie VII à Paris, en 1804 et en 1805, le cardinal della Somaglia vécut en intelligence parfaite avec Consalvi qui tenait directement les rênes du gouvernement. Quand les discordes et les malentendus sans nombre à la suite du sacre vinrent tourmenter violemment le repos de sa Sainteté, La Somaglia accepta les commissions les plus difficiles ; mais Pie VII était toujours coupable pour la France, il ne devait accueillir dans Rome ni un Anglais, ni un Sarde, ni un Russe, ni un Suédois. Enfin des gendarmes furent chargés de l'enlever et les cardinaux se virent en même temps condamnés à l'exil. On fit en sorte qu'en 1810 ils fussent à peu près tous résidents à Paris sous une surveillance qui cependant leur laissait assez de liberté. Près de procéder au mariage de Napoléon avec Marie-Louise, on parla d'abord du mariage civil. Les cardinaux italiens s'assemblèrent à la fin de mars et consultèrent surtout La Somaglia ; il expliqua nettement la position dans laquelle les membres du sacré collège allaient se trouver ; il dit que, pour son compte et comme cardinal revêtu du titre élevé de vicaire de Sa Sainteté, il ne ferait aucune difficulté d'assister au mariage civil, qui pour lui n'avait aucune importance, mais que sous

aucun prétexte il n'assisterait au mariage religieux, parce qu'il était à sa connaissance que Pie VII, en personne, à la fin de 1804, avait célébré ou confirmé le mariage entre Napoléon et Joséphine dans la chapelle des Tuileries ; finalement, que lui, La Somaglia, avait reçu et gardé l'acte qui était déposé au *Vicariat* à Rome. Tous les cardinaux approuvèrent ce qu'il avait dit relativement au mariage civil. Quelques-uns déclarèrent qu'ils se réservaient de réfléchir sur ce qu'il y aurait à faire pour eux relativement au mariage religieux. Le 1^{er} avril eut lieu le mariage civil ; tous les cardinaux résidant à Paris, où ils avaient été appelés nominativement, et auxquels leur santé permettait de sortir, se trouvaient présents dans la galerie de Saint-Cloud au nombre de 26. Mais il n'en fut pas ainsi à la cérémonie religieuse le 2 avril, dans la grande salle du Louvre convertie en chapelle. On lit dans l'histoire de Pie VII le désappointement de ceux qui présidaient à la cérémonie quand ils ne virent que treize cardinaux ; il en manquait un nombre pareil. Bigot de Préameneu eut ordre de veiller à ce que ces derniers ne fussent plus invités à la cour ; mais il se trompa en indiquant ces cardinaux ; il n'en désigna que douze : Mattei, Pignatelli, di Pietro, Saluzzo, Brancadoro, Galeffi, Opizzoni, Litta, Scotti, Gabrielli, Consalvi et Louis Ruffo. Dans le temps il fut dit qu'on avait fait exprès de ne pas spécifier le nom de La Somaglia parce qu'il pouvait revenir sur son refus, le réparer par quelque excuse et ramener ainsi à la cour une partie des opposans. Mais La Somaglia déclara qu'il n'avait pas assisté au mariage religieux et qu'il se soumettrait au sort des

absents. On ne sait pas encore à présent qui donna le conseil de partager le sacré collège en cardinaux qui conserveraient le droit de porter la pourpre et les bas rouges, et en cardinaux auxquels la pourpre serait interdite et qui ne pourraient porter que des bas noirs et le manteau noir, sans liseré rouge. Le public appela les premiers les cardinaux rouges et les autres les cardinaux noirs. La Somaglia fut regardé comme le chef des cardinaux noirs (Pacca était emprisonné à Fénestrelle). Tous ces derniers furent exilés dans diverses villes de France ; La Somaglia fut envoyé à Mézières où l'on conserve encore le souvenir de ses manières nobles, de sa politesse de seigneur et de sa conversation élégante. Lorsqu'en 1814 Pie VII put consulter ses cardinaux qu'on lui avait rendus, rouges et noirs, La Somaglia fut moins employé dans les négociations que Pacca, Consalvi et di Pietro ; mais il ne les contraria jamais, et toujours il ajouta ouvertement son approbation à celle que le bon Pie VII demandait à tout le sacré collège. L'heure de la liberté du pape était venue ; La Somaglia, comme vicaire, reprenait une grande influence. Au mois d'août 1814, de concert avec le cardinal Pacca, il contribua courageusement au rétablissement de la compagnie de Jésus. Dans ce moment même, La Somaglia rappela à tous les souvenirs la part qu'il avait eue sous Pie VI à ces mentions si honorables pour Louis XVI que contenait l'allocution de 1793, dont nous avons déjà parlé et où il était question, en termes clairs, de la canonisation de ce prince martyr, si injustement persécuté par une partie de ce peuple qu'il aimait et qu'il voulait rendre heureux. L'ambassade française fut invitée à aller voir

un tableau magnifique, d'une hauteur colossale, représentant la canonisation de Louis XVI. Ce prince, couronné en tête et revêtu du manteau royal, était enlevé par des anges qui le portaient au ciel. La Somaglia se déclarait le protecteur de l'artiste, et son éminence permettait qu'on lui fît compliment à elle-même sur la pensée et l'ordonnance du tableau, qui avait été composé en 1794. Il s'éleva d'injustes critiques, et les témoignages de zèle, de reconnaissance et d'amour d'un fidèle sujet de la maison de Parme, n'obtinrent pas le succès qu'il avait mérité, et que des jalousies de famille cherchèrent à faire oublier. La sœur de Louis XVI, la reine Clotilde, qui pour d'autres vertus aurait mérité le même honneur, n'avait pas été la dernière, en 1801, à montrer sa vive satisfaction ; mais les tableaux comme les livres ont leurs destinées. En 1820, après la mort du cardinal Mattei, La Somaglia, déjà archi-prêtre de Saint-Jean-de-Latran, basilique dont le roi de France est le premier chanoine, devint évêque d'Ostie et de Velletri et cardinal doyen. On put à l'instant même connaître ce qu'il serait dans un poste aussi considérable. Le sacré collège ne se meut que sur l'invitation de son doyen ; chaque cardinal peut être appelé à part, en vertu d'un ordre du pape, mais le sacré collège en corps n'est convoqué absolument que sur un billet écrit par le doyen qui a été averti seul des intentions du pape pour une cérémonie publique, un consistoire secret et autres réunions. Chaque ambassadeur, après avoir vu le pape et le secrétaire d'État, doit faire une visite d'étiquette, le premier, au doyen du sacré collège. La Somaglia, déjà préfet du *cérémonial* dont il avait recherché, re-

trouvé, agrandi les privilèges, devint un personnage encore plus vénérable quand il put appliquer à la situation de doyen, des avantages, des droits par bulles, des préséances, des actes, peut-être même, mais rarement, des remontrances tombées en désuétude. Cette existence nouvelle, fortifiée par la parole la plus digne et la plus brillante, donnait à ce cardinal une attitude qu'en arrivant à cette cour il fallait remarquer. Pie VII ayant rendu sa noble âme à Dieu, le doyen s'éleva encore à un degré de puissance qui n'était balancé que par le crédit du camerlingue. Le conclave est toujours présidé par le doyen ; on voit dans l'histoire de Léon XII quelles furent les agitations du conclave de 1823. Nous en rapporterons quelques-unes succinctement (5). Les poésies que l'on publie ordinairement avant et pendant le conclave annoncèrent que La Somaglia avait un parti qui le portait à la papauté. Voici les vers qui furent faits à son sujet et répandus avec d'autres qui indiquaient des choix différents ou qui repoussaient des candidats. Les amis du doyen s'exprimaient ainsi :

*Chi vuol che togasi tanta gramaglia
Che cuopre il sempio, seelga Somaglia.*

Ceux qui veulent qu'on se débarrasse de logubres misères choisiront Somaglia.

On reconnut bientôt que ce parti se composait de sept, souvent dix cardinaux ; il ne pouvait donner la tiare, mais il fallait compter avec lui pour l'assurer à un autre. Le conclave avait commencé ses opérations le 3 septembre 1823. Le premier jour, La Somaglia obtint le matin 4 voix au

scrutin, et le soir, à l'*accesso*, qui est comme un scrutin supplémentaire, 2 voix, en tout 6. Le 4 il obtint le matin 5 voix, et le soir 5, en tout 10. En général, il n'eut pas plus de 12 voix. Ses amis cherchèrent alors à voir quel serait le choix définitif. Pendant ce temps-là Severoli obtenait jusqu'à 26 voix ; mais il eut l'exclusion de l'Autriche, et il fut convenu que La Somaglia abandonnerait ses prétentions et que les voix des *zelanti* se porteraient sur Ann. della Genga qui prit le nom de Léon XII. Quand il eut accepté, il déclara qu'il nommait secrétaire d'État le cardinal della Somaglia, alors entré dans sa 80^e année. En appelant un ministre recommandable par ses connaissances dans les affaires administratives du pays, Léon XII n'avait pas entendu se donner un tuteur. Loin de là, il voulut s'appliquer lui-même à la direction des négociations, voir assidûment les dépêches des nonces, rédiger souvent les réponses, commencer ce que l'on nomme des *trattative*, se les réserver à lui seul et n'en entretenir son ministre que vaguement et avec circonspection. Le reste des correspondances était laissé à La Somaglia, et les bureaux de la secrétairerie, composés d'hommes habiles formés par Consalvi, suffisaient pour que les travaux importants ne souffrissent pas d'interruption. Quels que fussent le respect de La Somaglia pour son maître et les courtoisies du souverain pour celui qui aurait dû être son *alter ego* (son *autre lui-même*), une sorte de mésintelligence régna bientôt entre ces deux personnages. Cependant le corps diplomatique était satisfait en général de ses rapports avec le doyen. Il essayait, plus que Léon XII, qui du reste n'était pas

(5) Voyez, pour plus de détails, l'*Hist. de Léon XII*, au commencement du tome I, in-8, Paris, 1843.

très-répréhensible dans son allure sévère, dont il se tirait très-bien, La Somaglia essayait de cacher le défaut d'accord, et il s'attachait très-sagement à servir autrement l'intérêt de Rome, à le définir avec simplicité, à excuser la marche lente des relations habituelles. On a dit, d'après la correspondance du duc de Laval, qu'il y eut un jour, dans un entretien, un exposé de la politique de Rome depuis les premiers temps de Louis XIV. L'ambassadeur attribue ce qui fut dit alors à des cardinaux sans les nommer. Le cardinal qui prononça ces paroles était La Somaglia. Les voici : *« On parle beaucoup de Rome. Mon devoir était d'étudier ses actes : je l'ai fait pendant long-temps et avec un désir complet de rencontrer la vérité. Citez une grave faute de la cour romaine dans les deux derniers siècles, une faute qui atteste sa tyrannie et son ambition : il n'y en a pas. Il y a eu une faute qui démontre sa faiblesse ; Clément XIV en rend compte. »* Voilà comment cet observateur exact, impartial, qui, il faut l'avouer, désirait être pape, avait appris à expliquer les rouages de l'action de sa cour. Il y a dans ce jugement qu'on ne demandait pas à son éminence et qu'elle offrait avec une sorte de candeur, il y a vérité pour l'observation, étude réfléchie des faits de l'histoire, louange méritée par tous les agents et surtout par les nonces. Rome n'a été coupable ni de tyrannie, ni d'ambition, ni d'aucun système de persécution, et les ennemis, les calomniateurs ne lui ont pas manqué. Le défenseur avoue une faute qui atteste une faiblesse; l'inculpé rend compte à Dieu; un des plus salutaires dogmes de la religion est jeté là en passant pour devenir l'objet de la vé-

nération universelle, car il rappelle clairement que Dieu punit aussi la faiblesse dans les plus grands. L'ambassadeur qui, le premier, a révélé ces faits, ajoute ensuite dans sa dépêche quelques mots dont on pourrait profiter aujourd'hui : « La cour « de Rome, la prudente cour de « Rome qui n'a pas que vous seuls « (Français) à contenter et qui est « surveillée par mille autres résis- « tances, s'impose à elle-même les « bornes qu'on ne lui aurait pas pres- « crites, et je puis dire que depuis « que je suis dans cette capitale, je « n'ai entendu personne manifester « à cet égard d'autres sentiments « que ceux que je regarde comme « l'expression la plus habituelle des « vues du gouvernement pontifical « avant, pendant et après Léon XII. » (rien n'empêche de dire aujourd'hui avant et pendant Pie IX). En 1824 le cardinal della Somaglia, fidèle à ses principes d'attachement aux Bourbons, demandait avec empressement la nuit et le jour, surtout quand il arrivait quelque courrier, demandait des nouvelles du frère de Louis XVI, du frère de ce glorieux martyr dont il avait ordonné l'apothéose en 1794 dans le tableau dont nous avons parlé. Louis XVIII était dangereusement malade et la France le perdit au mois de septembre. Alors La Somaglia, à une note du chargé d'affaires de France, en date du 23, qui annonçait ce triste événement, répond par les mots suivants où brillent à la fois les sentiments qu'il professait pour l'auguste maison qui se voyait rétablie à la fois sur les trônes de France, d'Espagne et de Naples, et qui n'avait perdu dans ces grandes guerres que l'État de Parme et Plaisance, patrie de Somaglia, resté ami quand tous les liens étaient

rompus. Voici cette note : « Monsieur, « vous ne pouviez donner au cardinal secrétaire d'État une nouvelle « plus douloureuse que celle de la « mort de sa majesté très-chrétienne « Louis XVIII, roi de France. Les « vertus qui ornaient l'auguste monarque, la modération et la sagesse « avec lesquelles il a gouverné son « royaume dans des temps si difficiles sont bien raisonnablement « pleurées par la France qui, après « les vicissitudes de tant de lustres, « est remontée à son ancien état où « elle florissait avec splendeur. Cette « mort a excité vivement la sensibilité de Sa Sainteté, qui connaissait « bien et admirait la profonde religion du roi très-chrétien, et qui se « reconforte en pensant au sentiment « de lumineuse piété par lequel se « distingua toujours son auguste « frère qui lui a succédé sous le nom « de Charles X. Le soussigné, en exprimant sa vive peine pour cette « affligeante nouvelle en réponse à « votre note du 23 courant, vous renouvelle les assurances de sa vraie « estime. G.-M., cardinal DELLA SOMAGLIA. » Il est rare de rencontrer dans le ministre d'un souverain étranger un attachement si dévoué, une tendresse si expansive pour le roi d'un autre pays. Mais c'est un des attributs de Rome : tout catholique de l'Europe, s'il a une naissance honnête, des talents et de la persévérance, peut parvenir aux plus hauts emplois de la cour romaine. La Somaglia ne faisait que suivre en cela les premières impressions de son enfance. Malheureusement dans une autre affaire il se souvint trop de son parrain le cardinal Albéroni. Légat à Ravenne sous Clément XII, ce cardinal, sous divers prétextes, cherchait à envahir le sol de la ré-

publique de Saint-Marin, pour le réunir aux États du saint-siège; mais Clément XII, guidé par un esprit de droiture et de piété (6), avait cassé les actes d'Albéroni. Dans la même année 1824, des malintentionnés sans doute publièrent que le cardinal della Somaglia voulait reprendre l'œuvre manquée et détruire la république de Saint-Marin. Ce n'était pas assurément à un vieillard comme lui qu'il convenait de se mettre à la tête d'une pareille entreprise que Léon XII ne pouvait approuver. La Somaglia d'ailleurs avait de la sagesse, de la mesure dans l'esprit, et la situation de l'Europe ne permettait pas un seul ébranlement, même celui de la république de Saint-Marin. Les brouillons, quels qu'ils aient été, ne réussirent pas dans leur projets; le marquis Onofrio, sujet direct de la république, nouvellement député par ce gouvernement, obtint d'être admis auprès du saint père, pour le féliciter sur son avènement. M. Onofrio était parent de Joseph Onofrio, qui dans le temps appuyait le capitaine de la république Giangi, lorsque, appelé par les agents d'Albéroni pour prêter serment entre leurs mains, ce capitaine parla ainsi : « Le premier octobre, j'ai prêté serment à mon légitime *prince*, la république de Saint-Marin; je confirme aujourd'hui et je renouvelle ce premier serment. » Enfin il fut reconnu, d'après les explications de La Somaglia, que l'on n'avait jamais entendu offenser l'indépendance de Saint-Marin, et toutes les difficultés sur ce point furent aplanies à la satisfaction du gouvernement pontifical et de celui de la république. Il demeura prouvé que Clément XII

(6) *Hist. de Léon XII*, I, 255.

en 1739 et Léon XII en 1824, les deux vrais maîtres dans ces circonstances, n'imaginèrent ni ne soutinrent une si injuste prétention. Les fautes des ministres romains ne sont pas les fautes des papes, surtout lorsque ces papes, prévenus à temps, ont désavoué leurs ministres. La Somaglia qui venge si bien les pontifes, s'il est imprudent lui-même, au moins ne leur attribue pas des erreurs qu'ils n'ont pas commises. Il est impossible que nous ne rendions pas compte de ce qui se passa à Rome, lors du voyage que fit l'abbé de Lamennais avec M. Vuarin, curé de Genève. Ils furent tous les deux logés au collège romain, dans la maison des pères de la compagnie de Jésus. Le cardinal avait l'intention de proposer à M. de Lamennais une place élevée dans l'administration de la bibliothèque de la Propagande. Il allait même jusqu'à dire qu'il serait possible de penser pour lui à un évêché *in partibus*. Le chargé d'affaires du roi rendit compte de cette ouverture, et il arriva un ordre portant que M. de Lamennais ne devait pas être évêque, même *in partibus*. Ce ne fut pas le ministre des affaires étrangères qui transmit cet ordre au chargé d'affaires. Lorsque le cardinal apprit cette décision, il s'écria : « *Messieurs, vous faites là une faute. Vous craignez une opposition, une polémique; vous êtes dans l'erreur.* » Là-dessus ce savant cardinal, qui n'était cependant point préparé à une pareille discussion, parcourut les différentes phases où le saint-siège avait éprouvé des contradictions. « Monsieur, dites à Paris que toutes les oppositions des évêques ne sont pas à craindre, tant l'esprit épiscopal est bon, surtout en France; il n'y a pas de danger de ce côté. Je

vais plus loin; dans tout l'univers un évêque bien rarement est près d'entrer sur le chemin de l'hérésie; quelquefois un prêtre, chez nous Frà Paolo, chez vous Quesnel, franchit les confins. M. de Lamennais a un talent immense, surtout pour le style; la guerre que fait un évêque n'est pas celle que ferait et que soutient un prêtre en mauvaise voie. Ne me parlez pas de Ricci de Pistoie. Du vivant même de Léopold, nous avons les demandes en réconciliation de ce prélat. C'est nous qui avons choisi le jour, l'heure du raccommodement. J'ai bien étudié ces affaires-là, monsieur, vous vous repentirez de votre inutile sévérité. Laissez parler mon âge. Je serais capable de vous nommer les jansénistes prêtres, un à un, et si le service de mon maître Léon XII, et du vôtre Charles X le permettait, je n'aurais pas sitôt fini de vous instruire tous de votre imprudence, dont l'Église et vous à Paris vous aurez à vous repentir. *On est si heureux, monsieur, d'adopter, même à Rome, une hygiène préventive.* » Le cardinal della Somaglia était, comme le cardinal Pacca, un homme à bons mots. Ce genre de grâce a toujours été familier aux personnes qui ont principalement vécu dans les cours. On présentait à La Somaglia M. le chevalier Liston, ministre d'Angleterre, qui voulait visiter Rome en détail; le cardinal lui dit : « Monsieur le chevalier, nous qui lisons les gazettes de tous les pays, nous avons beaucoup entendu parler de vous. Mais y-a-t-il eu une légation de votre pays où vous n'avez pas résidé? — M. Liston répondit : « Éminence, au nom de mes souverains j'ai rempli dix-sept missions diplomatiques. J'ai résidé à Stockholm, à Copenhague, à Berlin,

à Constantinople, à Madrid, à Lisbonne, aux États-Unis, à La Haye, et souvent à plusieurs reprises. Malheureusement on m'a soufflé Paris, et il m'était défendu par les lois de la Grande-Bretagne de penser à Rome. Aujourd'hui sa majesté me donne ma retraite sur ma demande, et veut que je conserve mon dernier traitement jusqu'à la fin de ma vie. — Mais, monsieur, vous avez donc demandé votre retraite ? Pardon : quel âge avez-vous ? — Éminence, j'ai quatre-vingts ans, il me semble que j'ai droit de me retirer des affaires. — Comment, répondit vivement La Somaglia, quatre-vingts ans, quatre-vingts ans ! Mais, monsieur, c'est l'âge où moi je suis entré dans les affaires ; ma vie a été occupée d'abord à d'autres choses. Véritablement je ne suis devenu diplomate qu'à 80 ans. Croyez-moi, envoyez au roi Georges, qui, pour le dire en passant, était l'ami de Pie VII et de mon prédécesseur Consalvi, envoyez la démission de votre retraite que vous avez donnée trop tôt. » On rit à Londres de cette réponse, et véritablement il y avait encore dans M. Liston quelque chose de si vert, de si net, des traditions si exactes, des souvenirs si présents et ce quelque chose de poli, d'imprévu et d'abondant en *mezzo termine* qui reste toujours aux vieux hommes d'affaires, enfin une étude comparée si complète de la politique générale du continent, qu'on le regrettait à Windsor. Mais le judicieux diplomate tint bon et fit bien. Quant à La Somaglia, quatre ans après, il donnait encore audience, et il fallait qu'il apprît, comme tous les ministres dirigeants, les réponses à donner, les refus, les atermoiements, les consentements, les promesses raisonnables, les promesses qui ne devaient

pas avoir de suites, enfin ce bagage de mots qu'il faut rapidement loger dans sa tête, pour n'être pas grondé plus tard par le chef de chancellerie à qui il faut rendre compte de sa vice-royauté d'une ou deux heures. La Somaglia ne périt pas tout à fait par l'âge. Ce fut le souverain, le maître qui voulut régler lui-même encore plus absolument ses plans, ses réformes, ses pardons, et ces châtiements délicats que dans une telle situation il faut quelquefois infliger à l'erreur qui va manquer de respect, ou par lesquels il faut poursuivre cette sorte de perversité irréligieuse, peu rare aujourd'hui, qui amène ou peut amener un jour tant de douleurs au saint-siège. Ne trouvons pas si étrange la carrière de La Somaglia ; chez nous, le cardinal de Fleury a été un exemple vivant de la possibilité d'une longévité politique utile au pays. Ce cardinal, né le 22 juin 1653 et placé à la tête du ministère, fit prospérer la France à laquelle il donna la Lorraine, par un traité signé à Vienne le 30 octobre 1735, lorsqu'il avait 82 ans. Nos malheurs ne commencèrent qu'en 1740 (il avait 87 ans) par une guerre entreprise contre son avis. Il la soutint cependant avec fermeté jusqu'à sa mort, arrivée en 1743, dans sa 90^e année. Quoi qu'il en soit, il y a un âge où le repos est indispensable. La Somaglia pensa, indépendamment de quelques autres *raisons de palais*, que ses fonctions de doyen du sacré collège et de bibliothécaire du Vatican occuperaient encore assez sa vieillesse. Pour aucun trésor il n'aurait donné sa démission de ces deux places. L'une était le prix d'une vie que les infirmités n'avaient pas abattue, l'autre la récompense la plus honorable de publications savantes, de recher-

ches laborieuses, d'une éloquence peu commune, de la belle parole italienne et latine; enfin il pria par écrit le saint-père de le remplacer dans ses fonctions de secrétaire d'État. Léon XII, ayant égaré à la demande de ce noble serviteur, nomina pour lui succéder M. le cardinal Berneti, légat de Ravenne, encore aujourd'hui l'un des plus courageux, des plus habiles, des plus honorables membres du sacré collège. Le nouveau secrétaire d'État entra en fonctions le 17 juin 1828. On peut dire que le cardinal della Somaglia mourut à la tête du sacré collège, qu'il gouvernait toujours avec la même vigilance, toutes les fois qu'il ne siégeait pas sur son brillant fauteuil de bibliothécaire du Vatican, où on le voyait encore donner des ordres, dans les derniers jours de sa vie. En mourant, il recommanda, comme un sujet qui devait rendre de grands services au saint-siège, le nonce qu'il avait envoyé à Paris, l'archevêque de Gênes, monseigneur Lambruschini, qui obtint le ministère suprême, comme on le verra dans l'histoire de Grégoire XVI que nous allons publier incessamment. Le cardinal della Somaglia mourut le 2 avril 1830. Il faut se rappeler qu'il vit Benoît XIV, Clément XIII, Clément XIV, Pie VI, Pie VII, Léon XII et Pie VIII. S'il ne fut pas pape, il fut sur le point de le devenir, et il aida de ses lumières les sept pontifes que nous venons de nommer. Il est un des cardinaux qui ont le plus mérité de la religion, de la cour romaine, de l'érudition et de la belle littérature italienne. Ce cardinal, sujet de la maison de Bourbon, eut le bonheur de ne pas être témoin des malheurs immérités de Charles X et de sa famille.

A—D.

SOMAGLIA (Madame BIANCA UGGERI, CAPECE DELLA) naquit à Plaisance, en 1713, du comte Charles-Marie della Somaglia et de la comtesse Marguerite Fenaroli, fut élevée à Mantoue et y reçut une instruction variée dans la littérature et dans les arts. Toutes les langues modernes lui étaient familières. Mariée en 1764 avec Vincenzo Uggeri, de Brescia, elle n'interrompit jamais ses études, vécut dans la société des savants et des littérateurs les plus distingués, et brilla dans l'art de la déclamation. Elle jouait avec beaucoup d'intelligence l'*Olympie* de Voltaire, traduite d'après ses conseils par Brugnoli. On assure qu'à cette occasion elle fit plusieurs changements dans cette pièce, qui furent ensuite approuvés et adoptés par l'auteur lui-même. Plusieurs écrivains aimaient à soumettre leurs productions à son jugement. Elle mérita surtout les éloges du savant biographe J.-B. Corniani, qui lui adressa un petit poème et un mémoire épistolaire sur les plaisirs de l'esprit réduits en système. Le comte Roncalli et Orazio Collini l'ont célébrée dans leurs vers. Elle fut en correspondance avec les célèbres Frisi, Bettinelli, Lorenzi, Pindemonte et d'autres savants qui rendaient hommage à son goût et à son jugement. Les qualités de son cœur ajoutaient à celles de son esprit. Elle mourut à Brescia le 13 mars 1822. Le comte Gambarà a publié l'*Éloge* de cette illustre dame, qu'il a dédié à ses deux filles, Paola Calini et Dorotea Luzzago.

A—G—S.

SONGIS (NICOLAS MARIE DE), général français, né en 1761, d'une famille noble, dans un village de la Champagne, suivit dès sa jeunesse la carrière des armes. Il était lieutenant d'artillerie en 1780. Dès la

première année de la révolution il fut nommé capitaine et bientôt lieutenant-colonel. Il fit en cette qualité la première campagne sous Lafayette et Dumouriez, et après la retraite de ce dernier, dans le mois d'avril 1793, il était un des chefs de l'artillerie au camp de Maulde. Quand ce général en chef eut complété sa défection et qu'il se fut réfugié auprès des Autrichiens, Songis fut un des officiers qui concoururent le plus efficacement à mettre au pouvoir de la Convention le parc d'artillerie en le conduisant à Valenciennes. Il fit les campagnes de 1794, 1795 aux armées du Nord, et passa en 1797 à celle d'Italie, où il gagna le grade de chef de brigade d'artillerie ; particulièrement distingué par le général Bonaparte, il le suivit en Égypte. Sa conduite dans l'expédition de Syrie et au siège de Saint-Jean-d'Acre lui mérita le brevet de général de brigade. Après le départ de Bonaparte, il eut le commandement en chef de l'artillerie de l'armée d'Orient, et le premier consul, en récompense des services qu'il y rendit, le créa à son retour en France général de division. En 1801, il fut nommé conservateur des forêts à Caen, et l'année suivante général d'artillerie de la garde. Il présida en 1803 le collège électoral du département de l'Aube. Après la formation de l'empire, il devint inspecteur-général de l'artillerie, grand officier de la Légion-d'Honneur, puis reçut le titre de comte. Atteint d'une maladie grave à la suite des campagnes d'Allemagne et de Pologne, où il s'était distingué, il mourut au milieu de la gloire et des honneurs, le 27 décembre 1809.

M—D j.

SONNIUS (FRANÇOIS), au lieu de porter le nom de son père, *Vanden-*

velde, prit celui du village de **Son** ou **Zon** près de Bois-le-Duc où il était né, d'une famille de pauvres agriculteurs, l'an 1506. Reçu docteur en théologie à l'université de Louvain, en 1539, il choisit pour armes *un soleil rayonnant d'or sur un champ d'azur*, et pour devise *Sine opere nihil*. Ses talents, que mirent en évidence les discussions scholastiques fort en vogue à cette époque, et sa connaissance approfondie des saints pères le firent considérer comme une des lumières de l'Église belge, et lui valurent un canonicat d'Utrecht. Le zèle qu'il déploya dans les querelles religieuses lui servit de recommandation auprès de Charles-Quint et de Philippe II. Inquisiteur de la foi, il se rendit au concile de Trente, puis, en 1557, au colloque de Worms. Philippe II le chargea de négocier, à Rome, la création des nouveaux évêchés aux Pays-Bas. Cette affaire terminée, Sonnius devint évêque d'abord de Bois-le-Duc en 1562, et, huit ans après, d'Anvers. Son installation se fit avec la plus grande pompe. Il se montra, dans ce nouveau poste, ce qu'il avait toujours été, d'un caractère inflexible et d'une activité sans égale. Il organisa, pour son diocèse, des missions nombreuses dont lui-même rédigea les statuts. On le voyait aussi parcourir fréquemment les villes et les villages, prêchant et catéchisant partout avec une vivacité juvénile. Il mourut le 29 juin 1576, et fit, par son testament, plusieurs fondations pieuses. Il avait publié : I. *Christianæ institutionis formulæ*, Anvers, Plantin, 1571, petit in-8°. II. Un catéchisme en flamand, Anvers, 1562, in-8°. III. Le même ouvrage, traduit en latin sous ce titre : *Demonstrationum religionis christianæ libri III*, Au-

vers, 1564, in-8^o; réimprimé l'année qui suivit la mort de l'auteur (1577), avec un quatrième livre sur les sacrements.

ST—T.

SOPATER, dit *le jeune*, rhéteur grec, vivait durant le IV^e siècle de notre ère; on le regarde comme l'auteur de prolégomènes mis en tête des discours d'Aristide, et il a laissé un traité étendu intitulé : *Tractatio caussarum*; le texte grec a été publié pour la première fois dans la collection des *Rhetores græci*, imprimé peu correctement à Venise par Alde Manuce, 1508, in-fol. (t. 1^{er}, p. 287-455); il a été reproduit dans les *Rhetores græci*, de Walz (1832-1836, 9 vol. in-8^o, t. VIII, p. 1-385). A travers bien des longueurs, bien des détails minutieux, cet ouvrage contient des particularités dignes de l'attention des érudits qui explorent dans les moindres recoins la littérature de l'antique Hellénie. Photius a parlé de Sopater (*Biblioth. cod. CXLI*), et Eunape en a fait mention dans ses *Vies des sophistes*, biographies curieuses, dont un de nos collaborateurs, M. Boissonade, a publié en 1822, à Amsterdam, une édition excellente.

B—N—T.

SOPATROS, auteur comique grec, dont il ne nous est parvenu que quelques fragments qui font regretter que cet écrivain ait été, lui aussi, victime de ce grand naufrage où s'est engloutie presque en entier la littérature antique. Il était natif de Paphos, et sa longue carrière se prolongea jusqu'au règne de Ptolémée Philadelphie. Élien et Stobée font mention d'un Sopatros qui présenta à Alexandre les cornes d'un âne des Indes; il est impossible de savoir si ce trait concerne notre auteur. Dans ses *Deipnosophistes*, ouvrage si précieux pour la connaissance d'une

foule de petits détails relatifs aux événements et aux mœurs de la Grèce, Athénée nous a conservé quelques vers empruntés aux différentes pièces de Sopatros, pièces dont les sujets nous échappent presque complètement. Un ou deux vers isolés pris au hasard dans les *Initiés*, dans le *Phy-siologue*, dans les *Galates*, ne permettent aucune conjecture. Sa *Fille de Gnide* roulait sur un sujet que Ménandre et Alexis mirent aussi sur la scène. Nous ne connaissons guère que de titre : *Bacchis*, l'*Affranchissement de Bacchis*, les *Noces de Bacchis*, l'*Eubulotheombrotos*, la *Porte (Pylai)*. Il parodia nombre de tragédies attiques; on a cité en ce genre un *Oreste* et un *Hippolyte*. Les citations éparses dans Athénée ne peuvent faire apprécier le mérite d'un auteur dont la fécondité fut grande, et qui paraît avoir été goûté de ses contemporains. « Arrête! car le son mélodieux d'une telline (coquille où soufflaient les enfants) vient subitement frapper mon oreille. » — « Il faut que tu manges une tranche bouillie de la partie la plus délicate d'une truie en la trempant dans une sauce amère et piquante. » Trois ou quatre passages du même genre, d'un des plus enjoués des comiques grecs, voilà ce qui nous reste. B—N—T.

SOPHIE, épouse du tzar Iwan III, était fille de Thomas Paléologue. Constantin, dernier empereur de Constantinople, avait deux frères, Démétrius et Thomas, qui possédaient la Morée à titre de fiefs. Au lieu de se réunir contre l'ennemi commun, ils se faisaient la guerre et par leurs dissensions ils ouvrirent à Mahomet II les portes du Péloponèse. Démétrius envoya sa fille au sérail du vainqueur, et obtint pour prix de sa lâcheté la ville d'Énos dans la Thrace. Thomas

se réfugia avec sa femme, ses enfants et plusieurs Grecs du Péloponèse, à Rome, où il mourut en 1465, laissant deux fils, André, Manuel et une fille Sophie, qui réunissait à la plus grande beauté tous les dons de l'esprit et du cœur. Le pape Paul II lui chercha un époux qui fût digne d'elle et qui pût servir à défendre la chrétienté contre les musulmans. D'après l'avis du cardinal Bessarion, un Grec appelé Youri se rendit à Moscou en 1469, avec une lettre dans laquelle on proposait au grand-duc Iwan III la main de Sophie, en faisant entrevoir au prince que cette alliance lui donnerait des droits sur la Morée. Ces ouvertures plurent à Iwan qui envoya à Rome, en qualité d'ambassadeur, Jean Friazin, Vénitien qu'il avait attiré à sa cour (*voy.* FIAZIN, LXIV, 512). L'envoyé revint comblé des bontés de Paul II et de Bessarion; il fit à Iwan une peinture séduisante de la princesse Sophie, dont il lui remit le portrait avec les lettres du pape qui autorisaient les ambassadeurs russes à entrer en Italie. Iwan renvoya à Rome (17 janvier 1472) Friazin avec une suite nombreuse, afin d'aller chercher Sophie. Le 22 mai, Sixte IV, qui avait succédé à Paul II, annonça ce grand événement au conclave, et le 10 juin la princesse fut fiancée dans la basilique de Saint-Pierre avec Iwan, représenté par Friazin. Le pape donna une riche dot à Sophie, qu'il fit accompagner en Russie par un légat et par plusieurs Romains de haute distinction. Le 12 novembre, la princesse fit son entrée dans Moscou, où se célébra le mariage avec Iwan. Elle emmena avec elle plusieurs Grecs qui enrichirent les bibliothèques de livres échappés à la barbarie des Turcs, en même

temps qu'ils contribuaient à civiliser la cour du tzar. On vit aussi arriver à Moscou des Grecs illustres qui quittèrent Constantinople pour chercher un asile en Russie, sous la protection de la princesse leur compatriote. Afin d'attester son alliance avec les empereurs grecs, Iwan adopta leurs armes, c'est-à-dire l'aigle à deux têtes, qu'il ajouta aux armes de Moscou. Son beau-frère André fit deux voyages dans cette capitale. Il paraît cependant qu'il fut peu content d'Iwan; car, avant sa mort qui arriva à Rome en 1502, il légua par testament *ses droits au trône de Constantinople* à Ferdinand-le-Catholique et à Isabelle de Castille, droits qu'Iwan croyait avoir acquis en épousant la sœur d'André. Sophie contribua à assurer l'indépendance de la Russie; elle ne cessait de dire à son époux : « Je suis née libre et princesse; serai-je donc encore long-temps condamnée à être l'esclave du khan des Tartares? » Les khans s'étaient réservé dans le Kremlin une maison destinée au logement de leurs ambassadeurs et des marchands mogols. Sophie, ne pouvant souffrir la vue de ces étrangers qu'elle appelait des *espions*, dit à son époux qu'à la suite d'une vision elle avait fait vœu de bâtir une église sur l'emplacement même qu'occupait l'hôtel des Tartares; qu'elle le demandait, s'offrant de leur assigner ailleurs une demeure convenable. L'hôtel fut détruit et il ne fut plus permis aux Tartares d'entrer dans le Kremlin. Lorsque les députés du khan arrivaient à Moscou, le grand-duc sortait ordinairement à pied jusque hors de la ville, et faisant étendre une peau de martre sous les pieds de celui qui lisait les lettres du khan, il en écoutait la lecture à genoux. D'a-

Après les représentations de la grande-duchesse, Iwan refusa de se prêter à cette cérémonie ignominieuse, et à l'endroit où elle avait eu lieu, il fit construire, en l'honneur du saint Sauveur, une église que l'on y voit encore aujourd'hui. En 1498, après une longue et heureuse union avec ce prince, à qui Sophie donna cinq fils, dont l'aîné, Vassili IV, succéda à son père, la princesse tomba en disgrâce. Le vieux Iwan, trompé par de perfides insinuations, crut que Sophie et son fils aîné voulaient le détrôner. On arrêta ceux que l'on soupçonnait de favoriser leurs desseins. La plupart furent mis à mort ; Sophie et son fils furent gardés à vue. Les dames russes qui voyaient la tsarine furent, sous le vain prétexte qu'elles exerçaient la magie, arrêtées et jetées pendant la nuit dans la Moskowa. A peine Iwan eut-il reconnu pour son successeur le jeune Dmitri son petit-fils par un premier mariage, qu'il commença à ressentir vivement l'affection qu'il portait à Sophie sa seconde épouse. Il se rappelait le bonheur dont il avait joui avec elle pendant plus de vingt années, les avis sages qu'elle lui avait donnés et auxquels il attribuait les succès obtenus dans ses entreprises. Il lutta pendant une année ; enfin il rendit toute sa tendresse à Sophie et à Vassili (1499), et, d'après ce penchant qui le portait vers les mesures cruelles, il fit mourir ceux qui l'avaient indisposé contre son épouse. Iwan l'ayant perdue en 1503, sa santé s'affaiblit et il ne lui survécut que de deux ans. G—Y.

SOPHIE-CHARLOTTE, reine d'Angleterre, née princesse de Mecklembourg-Strelitz le 17 mai 1744, épousa le roi Georges III, un an après son avènement au trône, le 8 sep-

tembre 1761. Ce prince était alors âgé de 23 ans et elle-même n'en avait que dix-sept. Tous les deux, élevés avec beaucoup de soins, n'avaient que des goûts très simples et des mœurs de la plus extrême pureté. L'histoire offre peu d'exemples d'une union aussi longue et aussi constamment heureuse. Sa durée fut de 57 ans, et ses fruits de onze enfants qui, tous fortement constitués, parvinrent à un âge assez avancé, mais qui, par une singulière bizarrerie de la nature humaine, laissèrent à peine une postérité. Il paraît que les goûts de la reine Sophie-Charlotte accrurent encore l'éloignement du roi pour le faste et la représentation. Passant la plus grande partie de l'année au château de Windsor, ces deux époux se complaisaient à y vivre en simples particuliers, au sein de leur famille. Les ministres étaient rarement admis dans cette retraite. La paix en fut cependant troublée par des événements où la reine dut intervenir comme épouse et comme mère. Ces événements furent surtout les époques où l'aliénation mentale de Georges III fit agiter par le parlement la question de la régence. La reine sortit alors de la nullité politique à laquelle elle semblait s'être vouée, pour défendre la personne et l'autorité de son malheureux époux. Elle trouva un puissant appui dans les rares talents du ministre Pitt ; et sincèrement reconnaissante des éminents services qu'il lui avait rendus, elle ne négligea aucun moyen de vaincre les préventions personnelles de Georges III contre ce grand homme d'État. L'opinion générale reprocha cependant à cette princesse de n'avoir pas fait usage de toute son influence pour maintenir Pitt à la tête du ministère, lorsque le roi prit la

résolution de l'éloigner de ses conseils, plutôt que de consentir à l'émancipation des catholiques romains, qui leur avait été formellement promise par ce ministre. On a prétendu même que la reine Sophie-Charlotte partageait les préventions de son royal époux contre les principes et la fidélité des catholiques romains. Mais, au mois de décembre 1811, le prince de Galles se vit investir de la plénitude de la puissance royale, que l'aliénation mentale de son père ne lui permettait plus d'exercer. Depuis ce jour, la reine fut chargée par le parlement de la garde et du soin de la personne de Georges III; elle sut encore verser des consolations sur l'existence de l'auguste vieillard; et ce qui prouve qu'il n'y était pas insensible, c'est que depuis que cette princesse était retenue au château de Kew, par sa maladie, il se plaignit plusieurs fois de son absence. L'extrême économie que la reine avait établie dans toutes les parties des dépenses de la maison royale servit long-temps de prétexte à la malveillance pour répandre le bruit que d'immenses trésors, fruits de ses épargnes sur la liste civile, étaient enfouis dans les caves du château de Windsor. Plusieurs fois, pendant la maladie de cette princesse, cette assertion se renouvela, et autant de fois elle fut repoussée comme une odieuse calomnie. Les faits la démentirent plus victorieusement encore quand il fut bien connu que la plus grande partie des revenus de la reine était employée en aumônes et actes de bienfaisance. Elle mourut dans le mois de novembre 1818, plus de deux ans avant son époux, dont la maladie avait fait de si grands progrès qu'il ne sut jamais la perte qu'il avait faite. M—dj.

SOPHILOS de Sycione ou de Thèbes, poète dramatique, vivait au milieu du quatrième siècle avant l'ère chrétienne. Athénée nous apprend qu'il avait composé deux pièces intitulées *Androclès* et *Philarque*, écrites toutes deux dans des vues politiques, l'une destinée à retracer les excès de la turbulence démocratique, l'autre à peindre un ambitieux avide de s'emparer du pouvoir à tout prix. Les titres de trois de ses comédies se trouvent épars dans Athénée, le *Poignard*, le *Gage confié*, les *Compagnons de course*. Suidas mentionne encore trois autres compositions: *Délie*, *Tyndare* et *Léda* et les *Joueurs de cythare*. Il ne reste pas un vers, pas même un hémistiche, de tous ses écrits. De plus de douze cents pièces de théâtre, composées aux brillantes époques de la littérature grecque et dont l'existence est constatée, de plusieurs milliers de comédies dont les titres même ont disparu, n'est-il pas douloureux de songer qu'à l'exception de onze comédies d'Aristophane, rien ne nous est parvenu en entier? D'ailleurs, ne nous faisons pas illusion; tous les dépôts de manuscrits en Europe et dans l'Orient ont trop bien été explorés pour qu'on puisse se bercer de l'espoir d'arriver encore à quelque découverte d'un intérêt réel. Les écrivains grecs qui restent aujourd'hui inédits méritent de ne jamais sortir de l'état de manuscrit.

B—N—T.

SOPHIRON de Syracuse, poète grec, contemporain de Xercès et d'Euripide, fut l'un des premiers et des plus célèbres écrivains qui s'avisèrent de composer des *mimes*, petites compositions dramatiques enjouées, destinées à la lecture plutôt qu'à la représentation, et d'un genre un peu plus relevé que le spectacle saty-

rique et que l'improvisation. Il serait d'ailleurs difficile d'apprécier le mérite de cet auteur, puisqu'il ne reste de ses écrits que quelques fragments d'une bien faible étendue. Un helléniste distingué, Bloomfield, les a recueillis, commentés et publiés dans le *Classical journal*, 1811, t. IV; il les a insérés derechef avec de nouveaux développements dans le *Museum criticum* de Cambridge, 1821, t. II, n^{os} 7 et 8. Athénée et Quintilien nous apprennent que la lecture des écrits de Sophron faisait les délices de Platon; il les avait sans cesse sous la main; il les rapporta de Sicile et les fit connaître aux Athéniens. Cette circonstance doit nous inspirer les plus vifs regrets de ce que l'immense naufrage qui a détruit presque toutes les productions intellectuelles de la Grèce nous prive à jamais de compositions dont la lecture serait de l'intérêt le plus vif. Un fils de Sophron, Xénarque, se distingua dans le même genre. B—N—T.

SOPHRONE, auteur ecclésiastique du IV^e siècle, composa un *Panegyrique de la ville de Bethléem* et un écrit sur la *destruction de la statue de Sérapis*. Il traduisit du latin en grec quelques ouvrages de saint Jérôme, dont il était contemporain, entre autres la *Vie de saint Hilarion*, et le livre de la *Virginité*, adressé à Eustoquie. Érasme fit imprimer à Bâle en 1526, sous le nom de Sophrone, une traduction grecque des *Écrivains ecclésiastiques* de saint Jérôme; mais Isaac Vossius affirme que cette traduction, d'ailleurs peu fidèle, est bien postérieure à Sophrone. — **SOPHRONE** (saint), né à Damas en Syrie, se rendit habile dans les lettres divines et humaines; et, sans embrasser la vie monastique, il resta vingt ans auprès d'un pieux cé-

nobite, nommé Jean Moschus (voy. ce nom, XXX, 232), avec lequel il voyagea en Égypte et en Italie. Revenu en Orient après la mort de son maître, Sophrone se montra un des plus zélés défenseurs de la foi catholique, attaquée alors par l'hérésie des monothélites. Sa science et ses vertus l'ayant fait élever, en 634, sur le siège patriarcal de Jérusalem, il assembla dans cette ville un concile où l'erreur fut anathématisée, et il écrivit une *lettre synodale* au pape Honorius, ainsi qu'à Sergius (voy. ce nom, ci-dessus, page 119), patriarche de Constantinople et l'un des chefs de l'hérésie. Cette lettre fut approuvée par le sixième concile général, tenu à Constantinople en 680. Sophrone eut la douleur de voir la prise de Jérusalem, dont le calife Omar, successeur de Mahomet, s'empara en 638, et dans ces funestes circonstances le saint évêque signala sa charité ardente envers son troupeau, qu'il s'efforça de secourir et de consoler. Ce fut au milieu de ces travaux et de ces tribulations qu'il termina sa carrière en 639 ou 644, le 11 mars, jour où l'Église honore sa mémoire. Outre quelques *sermons* qu'on trouve dans la Bibliothèque des Pères, on lui attribue la *Vie de sainte Marie Égyptienne*, citée avec éloge par le septième concile général, assemblé à Nicée en 787, et où fut condamnée l'hérésie des iconoclastes qui rejetaient le culte des images. P—RT.

SOPRANSI (FIDÈLE), avocat et littérateur de Milan, devint membre de la municipalité de cette ville lorsque les Français s'en furent emparés en 1796, et se rendit aussitôt à Paris pour féliciter le Directoire sur le succès de ses armes, et pour presser son consentement à l'érection d'une répu-

blique en Lombardie. En décembre 1797, il fut nommé ministre de la police de la république cisalpine. L'ambassadeur Trouvé ayant été chargé quelque temps après, par le Directoire français, d'exécuter des changements dans le gouvernement, Sopransi fut choisi pour entrer au Directoire; mais Fouché, étant venu ensuite avec des instructions contraires, détruisit l'ouvrage de son prédécesseur et expulsa les trois directeurs Adelasio, Luosi et Sopransi. Ce dernier fut le seul qui protesta contre cette violence et n'abandonna son poste que quand un piquet de soldats français eut reçu l'ordre de l'enlever de son appartement. Le Directoire envoya ensuite Rivaud, qui réinstalla le Directoire cisalpin. Lors de la conquête de l'Italie par les Austro-Russes, en 1799, Sopransi se réfugia en France, ainsi que tous ses compatriotes qui s'étaient compromis envers l'Autriche. Il résidait à Paris et s'y occupait de présenter au Directoire ses vues sur la restauration de la liberté de son pays, lorsque la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) vint interrompre ses relations. Il n'eut point d'influence dans la formation du nouveau gouvernement, quela consulta de Lyon donna à la république italienne. Bonaparte ne l'estimait pas, à cause de l'exagération de ses opinions révolutionnaires. Il permit cependant qu'on le nommât préfet de l'un des nouveaux départements de la Lombardie. C'est dans cette position qu'il est mort quelques années plus tard. Sopransi, très-versé dans la littérature italienne, latine et française, passait pour un des meilleurs poètes latins modernes; il a fait paraître dans cette langue des morceaux estimés sur la révolution, sur

les conquêtes de Bonaparte et la bataille de Marengo. Une traduction de son poème latin sur la paix a été faite par le citoyen More, Toulon, 1801, in-4°.

G—N.

SOPRANZI (l'abbé), né à Mantoue, entra chez les Carmes déchaussés de Parme et fut connu sous le nom de père *Victor de Sainte-Marie*; mais, ayant adopté les innovations religieuses que l'empereur Léopold, alors grand-duc de Toscane, tentait d'introduire dans ce pays, il fut obligé de quitter son couvent. Sopranzi publia en italien quelques écrits anonymes sur les contestations de l'Église, entre autres des *Réflexions* pour la défense de Scipion Ricci, évêque de Pistoie, et de son synode, condamné par Pie VI, 1796, in-8°; des *Réflexions sur les homélies du frère Turchi, évêque de Parme*, 2 vol. in-8° imprimés à Asti, quoique portant la rubrique de Bielle et Casal (voy. TURCHI, XLVII, 40). Dans ces ouvrages, Sopranzi prend la défense de l'église janséniste d'Utrecht et de l'église constitutionnelle de France. Il mourut à Padoue en 1803. Z.

SORANUS d'Ephèse, médecin grec. Suidas désigne deux hommes de ce nom qui ont eu de la célébrité dans la science médicale, et dit que le plus ancien était fils de Ménandre et de Phœbe; qu'il exerça d'abord la médecine à Alexandrie et alla ensuite s'établir à Rome, sous les règnes de Trajan et d'Adrien. Mais comme les deux Soranus étaient pareillement nés à Ephèse, comme ils suivirent tous deux la secte des méthodistes et ne vécurent pas à une bien grande distance l'un de l'autre, il est difficile aujourd'hui de les distinguer. Soranus l'ancien peut être regardé comme le plus savant médecin de la secte méthodique. Il avait composé

un traité des maladies chroniques et plusieurs autres écrits. Cælius Aurelianus (*voy.* ce nom, VI, 458) cite très-fréquemment ses ouvrages et dit, dans plusieurs endroits, qu'il ne fait que le traduire. Soranus jouit d'une grande considération pendant sa vie. Galien, qui ne partageait cependant pas ses opinions, en parle avantageusement. Le professeur Hecker, de Berlin, dit qu'il a le premier donné les préceptes de diagnostic, dans le sens que les modernes attachent à ce mot. Soranus le jeune paraît avoir vécu après Galien; Suidas ne donne aucun détail sur sa vie, il ne fait qu'indiquer ses écrits. Les ouvrages qui nous sont parvenus sous le nom de Soranus semblent être de lui. Ce sont : 1° un traité des signes de fractures. Il se trouve dans la collection intitulée : *Græcorum chirurgici libri, ex collectione Nicetæ*, Florence, 1754, in-fol. Sprengel dit que ce livre ne contient rien de remarquable, si ce n'est l'indication des formes qu'offrent les diverses fractures. Peyrilhe en a donné l'analyse dans son *Histoire de la chirurgie*. 2° Un petit traité sur les parties génitales de la femme, *de utero et pudendo muliebri*, imprimé par Turnèbe en 1554, à la suite de Rufus d'Éphèse. On y trouve des connaissances anatomiques étendues. Nous verrons plus loin qu'il fait partie d'un autre ouvrage. 3° Une vie d'Hippocrate, qu'on lit dans la plupart des éditions de ses œuvres. Soranus le jeune avait écrit, au rapport de Suidas, un livre sur les vies et les sectes des médecins; il est probable que cette biographie d'Hippocrate en faisait partie. L'auteur y cite un Soranus de Cos différent de celui d'Éphèse, qui avait, dit-il, fouillé les bibliothèques de l'île de Cos, pour y recueillir des renseignements sur

le père de la médecine. 4. Un traité des maladies des femmes, imprimé pour la première fois en 1838, avec le titre suivant : *Sorani Ephesii de arte obstetrica morbisque mulierum quæ supersunt; ex apographo Fr.-R. Dietz nuper fato defuncti primum edita a Chr.-Aug. Lobeck*, Königsberg, 1838, in-8° de 300 pag. Ce volume contient le texte grec, sans version latine, avec des variantes. Il a été imprimé sur une copie faite par le docteur Dietz, d'après un manuscrit de Paris et un autre de Rome. Cet ouvrage se compose de 164 chapitres, dont il ne reste que 127 et les titres des autres. Le petit traité *De utero et pudendo muliebri*, imprimé séparément par Turnèbe en 1554, et dont nous avons parlé plus haut, faisait partie de ce livre et en formait les chapitres 4 et 5. Ce traité des accouchements et des maladies des femmes était destiné à l'instruction des sages-femmes. Il a quelques rapports avec celui de Moschion (*voy.* ce nom, LXXIV, 447), qui paraît avoir été disciple de Soranus. Nous possédions déjà plusieurs fragments de cet ouvrage dans le 16° livre des collections de médecine d'Aétius. Le nouvel éditeur les a comparés avec le livre qu'il a publié : on voit d'assez nombreuses différences dans les deux textes. Souvent Aétius abrégait Soranus; d'autres fois aussi il y faisait des additions. La lecture de ce traité prouve que l'auteur a exercé la médecine à Rome. En effet, on y trouve un chapitre sur les causes de la courbure des membres dont sont atteints un grand nombre d'enfants dans cette capitale du monde. Il pense que la raison principale est que les femmes romaines avaient beaucoup moins de soins pour surveiller les mouvements

de leurs enfants, dans le premier âge de la vie, que les femmes grecques. Si Suidas n'attribuait pas l'ouvrage qui nous occupe à Soranus le jeune, on pourrait croire qu'il est de l'ancien. L'auteur a demeuré à Rome, comme ce dernier; il méprise l'anatomie ainsi que le faisaient les premiers méthodistes. Il décrit la matrice bien mieux qu'on ne l'avait fait avant lui, et avant de la décrire il déclare que l'anatomie est inutile. Il existe sur cet ouvrage une dissertation de H. Hæser, intitulée : *Programma de Sorano Ephesio, ejusque de morbis mulierum libro nuper reperto*, Iéna, 1840, in-4°. Suidas attribue encore à Soranus le jeune un traité des médicaments en dix livres qui est perdu. On trouve dans la collection de Thorinus, imprimée en 1528, et dans celle d'Alde (*Medici antiqui omnes*, etc., Venise, 1547), un traité attribué à Soranus d'Éphèse, qui a pour titre : *In artem medicam isagoge*; mais il est d'un écrivain bien plus moderne, qui est d'ailleurs un faussaire, vu qu'il s'adresse à Mécène, pour faire croire à ses lecteurs qu'il est contemporain de ce favori d'Auguste. Il a encore existé un Soranus de Mallus en Cilicie, sur lequel on a très-peu de renseignements; il était beaucoup plus ancien que ceux d'Éphèse (1).

G—T—R.

SORBAIT (PAUL), natif du Hainaut, se livra dès sa jeunesse aux études médicales, et, après avoir

(1) Nous n'avons pas besoin de dire ici que les trois lettres, attribuées à Soranus, adressées à Marc Antoine et à la reine Cléopâtre, que l'on trouve à la suite des *Priapeia* et dans quelques autres recueils, ne sont point des médecins auxquels cet article est consacré, mais ont pour auteur un maladroit faussaire, probablement Gaspar Scioppius, qui paraît en être le premier éditeur.

reçu le doctorat à l'université de Vienne en Autriche, il se fixa dans cette ville, où il devint, en 1655, premier professeur de médecine, fonctions qu'il exerça avec succès pendant vingt-quatre ans. Il se démit de sa chaire en 1679, lorsque l'impératrice douairière, Éléonore, troisième femme de Ferdinand III, l'eut nommé son médecin ordinaire. Sorbait mourut, dans un âge avancé, le 28 avril 1691. Il était membre de l'Académie des Curieux de la nature sous le nom de *Machaon II*. Outre un grand nombre d'observations médicales qu'il a fournies aux *Éphémérides* de cette Société, on a de lui : I. *Universa medicina, tam theorica quam practica, nempe isagoge institutionum medicarum et anatomicarum, methodus medendi cum controversiis, annexa sylva medici*, Nuremberg, 1672, in-fol.; Vienne, 1680 et 1701, in-fol. C'est un ouvrage capital; et, malgré quelques opinions singulières qu'on y rencontre, il est encore estimé. II. *Isagoge institutionum medicarum*, Vienne, 1678, in-4°. III. *Consilium medicum de peste*, Vienne, 1679, in-8°. Ce livre fut composé à l'occasion de la peste qui, en 1679, ravagea la ville de Vienne, où elle enleva près de soixante-dix-sept mille personnes. IV. *Dialogue sur la contagion de Vienne* (en allemand), Vienne, 1679, in-8°; réimprimé à Gotha, 1681, in-12. V. *Règles d'hygiène pour les temps de peste*, tirées des manuscrits de J.-G. Manageta (en allemand), Vienne, 1680, in-4°. VI. *Commentaria et controversiæ in omnes libros Aphorismorum Hippocratis*, Vienne, 1701, in-4°. Z.

SORBIER (JEAN BARTHELEMY), général d'artillerie, naquit à Paris le 6 sept. 1762. Son père était chirurgien.

gien des gendarmes de la maison du roi. Élève de l'École militaire de Brienne, il fut nommé, en 1783, lieutenant au régiment de La Fère, de la même promotion et dans le même régiment que Napoléon Bonaparte, qui conserva toujours de lui un très-bon souvenir. Capitaine en 1791, il commandait, l'année suivante, à Valmy la compagnie d'artillerie légère qui eut le plus de part à cette canonnade, fut nommé chef d'escadron aussitôt après, puis colonel d'artillerie. Le 9 juin 1793, la bataille d'Arton lui fournit une occasion de déployer sa valeur. Un carré de grenadiers hongrois avait résisté à des attaques réitérées, Sorbier se lance sur cette muraille vivante avec ses canonniers, ses pièces, les rompt et les disperse; la bataille est gagnée, et Sorbier, blessé d'un coup de baïonnette, reçoit le grade d'adjudant-général. Il assista ensuite à toutes les batailles sous la république et l'empire, et y fut constamment distingué par son sang-froid et son énergie. En 1796, sous les ordres de Jourdan, avec quatre mille hommes dont il avait le commandement, il ramena des frontières de la Bohême une immense colonne d'artillerie sans qu'elle fût entamée. Le 2 juillet de la même année, au passage du Rhin, il reçut le grade de général de brigade. Il seconda ensuite puissamment Masséna dans sa campagne des Grisons et aux combats de Zurich. Lorsque Bonaparte se fut emparé du pouvoir, on doit bien penser qu'il n'oublia pas son ancien compagnon d'études. Alors Sorbier combattit à Austerlitz, puis en Italie, sous les ordres d'Eugène, dont il fut souvent le conseil et le maître. Il commandait en chef son artillerie en 1809, lorsque, après

avoir éprouvé quelques revers à Sacile et à Villanova, l'armée franco-italienne rejoignit la grande armée de Napoléon. Sorbier concourut très-efficacement à la bataille de Raab, puis à la prise de cette place, et enfin à la victoire de Wagram que décida si complètement l'artillerie. Le soir de cette mémorable affaire, Napoléon dit au prince Eugène qui lui faisait le rapport de ses opérations : « Eh quoi ! n'avez-vous donc rien à demander pour Sorbier ? Ne l'avez-vous pas vu dans ces deux journées ? » Eugène ayant alors demandé pour lui la croix de la Couronne de Fer : « C'est votre grand-cordon qu'il faut lui envoyer immédiatement ; il recevra de moi le titre de comte. » Sa fermeté avait ce jour-là même empêché Napoléon de commettre une injustice. Sur des rapports inexacts, Sorbier fut mandé par l'empereur, qui d'une voix émue lui dit : « Voilà comme vous faites les réputations : Digeon, qui commande l'artillerie d'un corps d'armée, n'a pas cent coups à tirer ! » Puis, s'adressant à un secrétaire : « Écrivez l'ordre au général Digeon de rentrer en France : il a besoin de repos !... — Sire, répond Sorbier, le général Digeon a le malheur d'encourir la disgrâce de votre majesté. Il partira emportant l'estime méritée de l'armée. » L'empereur déchira la lettre que lui présentait son secrétaire. Les approvisionnements du général Digeon étaient au complet. Sorbier ayant été nommé, en 1810, colonel de l'artillerie de la garde impériale, organisa si bien cette troupe, que tous les hommes de guerre, en admirèrent la belle tenue. L'armée française avait passé le Niémen, le 23 juin 1812, et s'enfonçait dans l'intérieur de la Russie, suivant les

pas de Napoléon. Mohilow, Ostrowno, Witepsk, Smolensk, Valontina, offrirent aux différents corps l'occasion de faire éclater leur valeur ; mais ces chocs n'avaient été que partiels : les deux armées ne s'étaient point encore heurtées de front avec leurs masses innombrables et leurs onze cents bouches à feu. C'était à Borodino, près de la Moskowa, que devait avoir lieu, le 7 sept. 1812, cette bataille, la plus grande, la plus meurtrière qui ait été livrée chez les modernes. Sorbier y eut encore une très-grande part, ainsi que l'atteste l'historien Chambray. A six heures du matin, le général Sorbier, qui était à la grande batterie de droite, donna le signal du combat en commençant le feu. Alors la bataille s'étend sur trois lieues de terrain. Après neuf heures de combats acharnés, dans lesquels les deux armées déployèrent une valeur héroïque, le sort de la journée était encore incertain. Ce fut à trois heures du soir que Koutousof tenta sur le centre de l'armée française, avec une masse immense d'infanterie, un effort qui devait être décisif. Cette manœuvre s'exécutait de manière à être vue de plusieurs points du champ de bataille. Sorbier, commandant l'artillerie de la garde, qui servait à elle seule cent quatre bouches à feu, s'aperçoit de ce mouvement, en instruit Napoléon, et fait en même temps avancer vingt-quatre pièces de douze placées en réserve. Davoust et Murat, avertis par ses soins, portent leur artillerie sur le même point. Dans cet intervalle, l'empereur envoie à Sorbier l'ordre de venir lui rendre compte ; mais la colonne russe s'avance, et Sorbier répond qu'il ne peut dans un pareil moment quitter ses batteries. A son commandement,

elles vomissent la mort et foudroient les Russes accablés par le feu d'artillerie le plus terrible que jamais aucune troupe ait peut-être essuyé (1). Les batteries de Sorbier sont chargées avec fureur par la cavalerie russe ; quelques-unes tombent entre ses mains ; mais, soutenues par la cavalerie française, elles sont reprises immédiatement. L'auteur de cet article a entendu raconter au général Sorbier que cette masse profonde d'infanterie se succéda pendant trois heures sans avancer, tant était grande parmi elle le ravage des boulets et de la mitraille. Les Russes enfin s'arrêtent et se retirent couverts par leur cavalerie et leur artillerie. Cette dernière arme joua un grand rôle dans cette bataille, la plus sanglante qui eût encore été livrée depuis l'invention de la poudre, et à laquelle Sorbier prit une part si glorieuse. Soixante-dix mille hommes y furent tués ou blessés. Krasnoï, la Bérésina, tous les champs de bataille de Russie le virent combattre comme à la Moskowa. C'était avec une profonde émotion qu'il rappelait dans les conversations intimes le dévouement des canonniers pour sauver leurs pièces, qui, dans cette désastreuse retraite, jonchaient cette terre glacée avec les débris de notre armée. En 1812, à la mort du général Éblé, il fut nommé premier inspecteur-général de l'artillerie de l'empire, réorganisa cette arme après la retraite de Russie, et y introduisit plusieurs réformes et améliorations importantes. Il assista encore aux batailles de Lutzen, Bautzen, Dresde, Leipzig, Hanau, à tous les combats

(1) Les Français réunirent plus de quatre cents pièces contre la gauche de la position. (Boutourlin.)

qui se livrèrent dans les campagnes de 1813 et 1814. Lorsque la France, épuisée d'hommes, fit tant d'efforts pour maintenir la virginité de son territoire, Sorbier eut le courage de reprocher à Napoléon son amour pour la guerre et de lui conseiller d'accepter la paix qui lui était proposée. Dans la campagne de France, Napoléon redoublait d'activité, nos troupes de valeur. Attaché au quartier-général de l'empereur, après la bataille de Montereau, livrée le 18 fév. 1814, entouré d'officiers-généraux, enivré de succès, penché sur ses cartes de guerre, Napoléon s'écria : « Nous sommes plus près de Vienne que de Paris ! » Sorbier, plaçant le pouce de sa main droite sur Montereau, traça avec un de ses doigts un cercle étroit en désignant Paris, et, agrandissant cette espèce de compas, indiqua l'immense distance qui le séparait de Vienne. « Sire, ici Paris, et là-bas Vienne ! » montrant par ce geste expressif qu'il n'ajoutait point foi à une aussi inconcevable présomption. Ensuite, il engagea vivement Napoléon à écouter les propositions qui eussent fait cesser la guerre. Comme le maréchal de Chabannes, qui, la veille de la bataille de Pavie, disait à François I^{er} : « Sire, faisons la paix, » Sorbier, de même, conseillait la paix, la veille d'un désastre. Au retour des Bourbons, Sorbier fut accueilli de la manière la plus flatteuse par Louis XVIII, des mains duquel il reçut la croix de commandeur de Saint-Louis. Il conserva les fonctions de premier inspecteur-général de l'artillerie. Lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il attendit vainement les ordres du roi. Combien d'hommes n'eussent point chancelé dans leur conduite politique, si

le pouvoir eût été fort et eût tracé à chacun avec énergie la ligne de ses devoirs ! Mais l'irrésolution dominait les conseils de Louis XVIII, qui abandonna, sans résister, Paris et la France. Quoique conservant son titre et ses fonctions pendant les Cent-Jours, Sorbier ne fit point la campagne de Waterloo. Il fut nommé, par la ville de Nevers, membre de la chambre des représentants, où il se fit peu remarquer. Il se retira ensuite dans une terre qu'il possédait à quelques lieues de Nevers, et s'y livra aux travaux d'agriculture qu'il aimait ; mais il en fut éloigné par un exil de dix-huit mois qu'il passa à Cognac. Quand il lui fut permis de revenir au milieu de sa famille, il refusa constamment de se mêler à aucun débat politique, malgré les sollicitations du parti qui l'avait poussé à la Chambre des représentants. Sa résignation, son calme, la douceur et l'égalité de son caractère lui avaient conquis l'estime de ceux même qui avaient été ses adversaires politiques. Nommé maire de la commune de Saint-Sulpice (Nièvre), il apporta dans ses fonctions une sollicitude toute paternelle, et contribua puissamment aux progrès de l'industrie agricole. Sorbier passa ainsi dix années, respecté et aimé de ceux qui l'entouraient. Une maladie douloureuse lui fournit l'occasion de déployer encore l'énergie de son caractère : en proie à d'atroces souffrances, jamais sa physionomie ne dévoila l'étendue de ses douleurs. Il s'était fait conduire à Nevers, où les soins qu'on lui prodigua furent inutiles. Huit jours avant son décès, il voulut revoir ses foyers domestiques, et les habitants de sa commune s'échelonnèrent sur la route pour le transpor-

ter. Sorbier, qui avait si souvent affronté la mort, la vit s'approcher avec un calme parfait. Il sollicita et reçut avec une piété exemplaire les secours de la religion. Après avoir dit adieu à ses parents, à ses amis, à tous ses voisins, il mourut comme Bayard, en baisant le signe sacré de la rédemption. Ce fut dans son château de La Motte, commune de Saint-Sulpice, près de Nevers, qu'il expira, le 25 juillet 1827, âgé de 65 ans. Sorbier avait des qualités qui faisaient le charme de la vie privée. Il avait épousé, en 1801, madame la baronne de Bruc, née de Givry, dont il n'eut point d'enfants. B—R—G.

SORE (NICOLAS DE), peintre et graveur de mérite, naquit à Reims sur la fin du XVI^e siècle, et mourut à la fleur de son âge après avoir donné, en 1623, le frontispice de l'église abbatiale de Saint-Nicaise, et en 1624 le beau portail de l'église cathédrale de Reims, deux excellentes gravures à l'eau-forte de 44 centimètres de hauteur sur 32 centimètres de largeur. On a encore de cet artiste, qui promettait beaucoup, une foire de village et plusieurs autres sujets d'après le célèbre Callot.

L—C—J.

SORET (NICOLAS), prêtre et poète, né dans le diocèse de Reims, était, au commencement du XVII^e siècle, maître de grammaire des enfants de chœur de la cathédrale de Paris. Voilà tout ce qu'on sait de lui. Il a publié : I. *La Céciliade, ou le Martyre sanglant de sainte Cécile, patronne des musiciens*, Paris, P. Rezé, 1606, in-8°. Cette tragédie rare est en 5 actes et en vers. On peut en voir l'analyse dans la *Bibliothèque du théâtre français*. A la suite, et avec un titre particulier, se trouvent les chœurs, etc., mis en

musique à quatre parties, par Abraham Blondet, chanoine et maître de la musique de l'église de Paris. II. *Églogues royales sur l'heureuse naissance de l'Achille français d'Orléans* (le second fils de Henri IV et de Marie de Médicis), Paris, 1607, in-12. Outre les églogues, au nombre de cinq, dédiées à la reine, le volume contient plusieurs autres pièces, tant latines que françaises, de Soret et de ses amis, parmi lesquels on distingue le célèbre poète latin Jean Morel, principal du collège de Reims, dans l'Université de Paris. III. *L'Élection divine de saint Nicolas à l'archevêché de Myre, avec un sommaire de sa vie en poème dramatique sententieux et moral*, Reims, Nic. Constant, 1624, in-8°. Cette pièce, plus rare encore que la précédente (1), ne porte sur le titre que les initiales du nom de l'auteur. Il la dédia à son parent, M. Coquilart, vice-lieutenant du conseil politique des habitants de Reims. Elle fut publiquement représentée dans l'église de Saint-Antoine de cette ville, le 9 mai 1624, par des jeunes gens dont les noms se lisent à la fin du volume. Cette pièce singulière n'entre dans les compositions dramatiques que parce qu'elle est à plusieurs personnages. C'est une histoire de saint Nicolas en dialogues et sans distinction d'actes, mais à grand spectacle, et dont la représentation a dû coûter fort cher. « On y voit, dit M. Sainte-Beuve (*Tableau de la poésie franç. et du théâtre franç. au XVI^e siècle*), les évêques rassemblés en conclave et cherchant

(1) Les deux pièces de Soret ont été vendues 80 fr. chez M. de Soleinne : *la Céciliade*, 49 fr. ; *l'Élection divine*, 31 fr. Il en coûte beaucoup moins pour avoir Coignolle, Racine et Molière, bien complets !

vainement sur qui fixer leur choix. Un ange descend, qui les avertit, par l'ordre de Dieu, de choisir le premier homme du nom de Nicolas qui entrera le lendemain matin dans l'église : cet homme est notre saint. On le sacre malgré son refus, et il donne en finissant sa bénédiction à tous les assistants. » Suivant l'abbé Boulliot (*Biogr. ardennaise*), la pièce est précédée de jeux de mots à l'archevêque de Reims, aux Rémois, et d'une oraison jaculatoire. Le bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix) dit que Soret écrivait avec assez de pureté, sinon d'élégance. Voici comment il parlait de Henri IV dans des vers adressés à ce monarque :

D'Alexandre-le-Grand il a l'heur favorable;
De César la valeur, d'Auguste la bonté;
De Théodose c'est la même piété,
Et de Trajan aussi c'est la douceur aimable.

On a encore de Soret des *stances* et *le Reminiscaris des Rochelois*, dédié au roi Louis XIII, Reims, 1628; un poème champêtre sur la naissance du dauphin, etc. B—L—U.

SORET (JEAN), écrivain moraliste très-estimable, s'est surtout distingué en combattant, soit en prose, soit en vers, l'incrédulité et les funestes doctrines de quelques philosophes du XVIII^e siècle. On connaît peu les détails de sa vie. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il était né à Paris, qu'il fut avocat au parlement de cette ville et membre de l'Académie de Nancy. Il mourut probablement vers l'époque de la révolution. Trois fois il remporta le prix d'éloquence à l'Académie française, par des discours sur les sujets suivants : 1^o (en 1748) *Les hommes ne sentent point assez combien il leur serait avantageux de concourir au bien et au bonheur les uns des autres*, imprimé

à Paris, en 1749, in-12, avec plusieurs pièces de poésies dédiées à M^{me} la dauphine (Marie-Josèphe de Saxe); 2^o (en 1752) *De l'indulgence pour les défauts d'autrui...* 3^o (en 1758) *Il n'y a point de paix pour le méchant...* Deux autres de ses discours, dont nous ignorons les sujets, obtinrent, en 1750, le premier, l'accessit à l'Académie française, le second, un prix à l'Académie des belles-lettres de Montauban. Ils furent publiés la même année dans le format in-4^o. Comme on l'a déjà dit dans cette Biographie, Soret fut le principal collaborateur du père Hayer, récollet (*voy.* ce nom, XIX, 522), pour la réimpression de *La Religion vengée*, ou *Réfutation des auteurs impies*, etc., en 21 vol. in-12 (1). Il travailla aussi, avec Boudier de Villemert, au journal intitulé : *La Feuille nécessaire, contenant divers détails sur les sciences et les arts*, Paris, 1759, in-8^o (continué sous le titre d'*Avant-Coureur*, etc.). Voici l'indication de

(1) L'apparition, au commencement de l'année 1757, du 1^{er} vol. de cet écrit périodique, consacré à la défense des principes religieux, courrouça fort les chefs du parti philosophique. Dès le 16 janvier, Voltaire écrivait à D'Alembert pour lui demander le nom du mauvais citoyen, du coquin qui publiait ce pieux libelle contre les pauvres déistes; il le croyait, disait-il, parent de Damiens, etc. D'Alembert répondait, le 23 du même mois, que *La Religion vengée* était l'ouvrage des anciens maîtres de François Damiens, des précepteurs de Châtel et de Ravallac, des confrères du martyr Guignard, du martyr Oldecorne, du martyr Campian, etc.; puis il ajoutait qu'il ne connaissait cette rapsodie que par le titre, ce qui n'était que trop évident. *Voy. OEuvres de Voltaire*, édit. de M. Beuchot, t. LVII, 206 et 212, non 306 et 312, ainsi qu'on le lit au mot SORÉ, de la *Table alphabétique et analytique*, rédigée, pour cette édition, par feu Miger. Nous ne relevons une faute d'impression si peu importante que comme une rareté dans cette *Table*, très-bien exécutée sous tous les rapports.

ses autres ouvrages : I. *Prédications de Momus*, 1752, in-8°. II. *Lettre à une jeune dame sur l'inoculation* (anonyme), 1755 ou 1756, in-12. III. *Essai sur les mœurs*, Bruxelles, 1756, in-12. L'auteur ne mit point non plus son nom à cette première édition de ce livre qui fut jugé très-favorablement par plusieurs critiques, notamment par l'abbé Sabatier de Castres (*voy. ses Trois siècles de la littérature française*, 1^{re} édit.) (2). IV. *Discours de réception à l'Académie de Nancy*, 1756, in-4°. V. *Ode sur le mariage de monseigneur le dauphin* (depuis Louis XVI), Paris, 1770, in-12. VI. *Odes* (deux) *à la philosophie*, Paris, 1782, in-8°. Le style de ces odes, dirigées contre les incrédules, est un peu froid et presque dépourvu d'images poétiques, mais il ne manque pas d'une certaine énergie. Citons-en une strophe :

Est-ce donc qu'une nuit profonde
 Avant eux couvrait l'univers,
 Et que, nés pour guider le moude,
 Eux seuls marchent les yeux ouverts ?
 Mais, quoi ! dévoués au mensonge
 Où leur aveuglement les plonge,
 Et qu'ils n'ont pas même inventé,
 Leur doctrine n'est qu'un mélange
 D'erreurs éparses dans la fange
 De l'antique incrédulité.

VII. *OEuvres*, etc., Paris, 1784, 2 vol. in-12. « Ces deux volumes ne contiennent rien autre qu'une nouvelle édition considérablement augmentée de l'*Essai sur les mœurs* et quatre *Lettres* y relatives. » (*France littér.*, IX, 216.) Quelques personnes, entre autres Desessarts (*Siècles lit-*

tér.), ont attribué à Soret l'opuscule qui a pour titre : *L'Inoculation du bon sens*, Londres, 1761, petit in-12 de 62 pages encadrées dans un double filet : mais les savants bibliographes Barbier et Quérard assurent que cet opuscule, assez piquant et qu'on peut encore lire avec plaisir, est de Sélis.

B—L—U.

SORIA (JEAN-BAPTISTE), architecte, naquit à Rome en 1581, et fit la façade de l'église de la Victoire sur la même idée que celle de Sainte-Susanne, c'est-à-dire avec les mêmes défauts. C'est sur un semblable principe qu'il éleva aussi la façade de Saint-Charles de *Catenari*. Le principal mérite de cet édifice est la grandeur et la richesse des entablements et des sculptures. Le corps de l'église, qui a la forme d'une croix grecque, avec une seule nef, une coupole et la branche du maître-autel plus longue que les trois autres, est dû à Rosato Rosati, sculpteur et architecte de Macerata, qui fit élever à ses frais dans sa ville natale l'église des jésuites. Le cardinal Borghèse, protecteur de Soria, lui fit faire les portiques et la façade de Saint-Grégoire. Les portiques n'ont rien de bien remarquable ; la façade, quoique composée de deux ordres et présentant tous les défauts de l'époque, est cependant svelte et élégante, avantage qu'elle doit à la vaste place qui est au devant, à sa position au sommet du mont Célio et à son élévation au haut d'un escalier immense, mais incommode ; et cependant cette construction n'est encore que la façade feinte de l'église. Après l'avoir passée, on entre dans une cour entourée d'arcades au fond de laquelle se trouve la véritable façade. Ainsi l'artiste a perdu tous les avantages qu'il pouvait tirer de l'espace qui

(2) N'ayant sous la main que cette première édition, nous ne pouvons dire si l'art. SORÉ se retrouve dans les suivantes. M. Collin de Plancy l'a entièrement exclu de l'*Album des trois siècles*, qu'il a donné au public en 1821.

était à sa disposition. Le même défaut de génie se fait remarquer dans deux autres monuments de Soria, le portique de Saint-Chrysogone et l'église de Sainte-Catherine de Sienne sur le Monte-Magnanapoli. Cet architecte mourut en 1651. P—s.

SORIANO (MICHEL), diplomate vénitien du XVI^e siècle, représenta dignement sa république dans plusieurs cours, notamment en Allemagne, près de Ferdinand, roi des Romains, depuis empereur; en Angleterre, près de la reine Marie, fille de Henri VIII; en Espagne, à l'avènement de Philippe II; à Rome, sous deux ou trois papes, et en France, au commencement du règne de Charles IX. Esprit fin, observateur judicieux, très-instruit de l'histoire des peuples et connaissant parfaitement leurs divers intérêts, Michel avait tout ce qu'il fallait pour bien remplir les missions qui lui étaient confiées. On a la preuve de son habileté en affaires dans les relations très-remarquables qu'il a laissées de ses ambassades et dans quelques mémoires diplomatiques échappés à sa plume, sinon élégante, du moins facile et exercée. Ces écrits, qui auraient mérité de voir le jour, sont demeurés inédits, mais notre Bibliothèque nationale en possède des copies dont le docteur Marsand a donné la description dans l'excellent ouvrage qu'il a consacré aux nombreux manuscrits italiens de ce magnifique dépôt littéraire et des autres bibliothèques publiques de la capitale. La plus importante production de Soriano et la plus intéressante pour nous est intitulée : *Commentarii del regno di Francia nel principio della Setta Ugonotta*, etc. (1561). « C'est, dit le « savant que nous venons de citer, « un chef-d'œuvre de politique, de

« prudence, de franchise et de « loyauté (1). » M^{me} Thiroux d'Arconville, qui a publié en 1783 une bonne histoire de François II, ayant eu connaissance des *Commentarii*, et trouvant avec raison qu'ils jetaient un grand jour sur l'époque orageuse dont elle retraçait le tableau, les traduisit en français et fit de cette traduction une sorte d'appendice à son livre. Feu Ed. Mennechet, à qui l'on doit une réimpression de l'*Histoire de l'estat de la France, sous le règne de François II, par Regnier de la Planche* (voy. ce nom, XXXVII, 250), Paris, Techener, 1836, 1 vol. in-fol. ou 2 vol. in-8°, a aussi placé à la suite de cette histoire curieuse, mais souvent dictée par l'esprit de parti, une traduction des *Commentaires* de Soriano, « pour servir, dit-il, « de contre-poids à la sévérité des jugements de Régnier contre les Guises et à la partialité de ses assertions en faveur des protestants... » Il ajoute : « Ce discours d'un étranger catholique, témoin des faits « qu'il raconte et des hommes dont « il parle, nous a paru un document, « sinon entièrement digne de foi, du « moins fort précieux pour l'histoire « de cette époque. Nous avons pensé « que c'était là un complément nécessaire à l'histoire de François II. » Il est assez singulier que Mennechet n'ait pas dit un mot de M^{me} d'Arconville qui, long-temps auparavant, avait eu la même pensée que lui. Des autres pièces laissées par Soriano, nous ne mentionnerons particulièrement que les deux suivantes; elles nous semblent être celles qui doi-

(1) Voy. *I manoscritti italiani della regia biblioteca parisisina*, p. 700. Pour les autres manuscrits de Soriano, voy. son nom à la table de ce vol., et à celle du second vol. ajouté par Marsand, etc.

vent offrir le plus d'intérêt : 1^o le compte-rendu de son ambassade en Espagne près de Philippe II. Il l'a accompagné d'un *sommario di tutte l'entrare e spese particolari di sua maestà catolica* ; 2^o le morceau qui a pour titre : *Relazione dello stato della città di Roma al tempo di papa Pio V^o fatta alla repubblica di Venezia, l'anno 1571*. Michel composa cette relation pendant son séjour à Rome, en qualité de plénipotentiaire de Venise au congrès ouvert pour la négociation d'une ligue générale contre les Turcs. La part très-active qu'il prit à ce congrès (dont il fut aussi l'historien) paraît avoir été le dernier service rendu par lui à sa patrie. — **SORIANO** (*Marc-Antoine*) était, en 1535, ambassadeur de Venise près du pape Paul III. On trouve deux pièces manuscrites de ce négociateur à la Bibliothèque nationale (Marsand, *Manoscritti*, II, 74 et 370). — **SORIANO** (*Nicolas*) fut, en 1583, provéditeur de l'armée vénitienne. La Bibliothèque conserve le rapport qu'il fit au sénat de la république touchant l'état de cette armée (*Manoscritti*, I, 677). Ces deux personnages étaient sans doute de la même famille que Michel. B—L—U.

SORIN ou **SORINUS** (*TANNEGUY*), savant jurisconsulte, était né dans le XVI^e siècle à Lessay, village du Cotentin. En terminant ses études, il prit le doctorat dans la double faculté de droit, et quelque temps après il fut pourvu de la chaire de droit civil à l'Université de Caen. Le présidial de cette ville ayant été rétabli en 1552, il en fut nommé le premier conseiller. Il vivait encore en 1574, mais on ignore la date de sa mort. Une épigramme latine de Sorin est imprimée à la tête de la trad. de *Darès* par Charl. de Bour-

gueville. Cette pièce, la seule qui nous reste de lui, fait connaître, dit Huet, le succès qu'il aurait eu dans la poésie s'il l'eût cultivée (*Origines de Caen*, 2^e éd., 415). Les traités de droit de Sorin sont rares et peuvent encore être consultés utilement. Ce sont : I. *De jurisdictione commentarii, via, arte et ratione docendi descendique confecti*, Caen, 1567, in-4^o de 143 pag. Cet ouvrage est dédié au chancelier de l'Hôpital. II. *De Normanïæ quiritatione quam HARO appellunt liber*, ibid., 1567, in-4^o de 63 pag. III. *De consuetudine Normanïæ gall. et lat., diligenter visa, castigata et commentariis aucta*, ibid., 1568-74, 2 vol. in-4^o. W—s.

SOSILE d'Ilion, historien grec, fut précepteur d'Annibal, et il écrivit en sept livres l'histoire de son élève. Polybe forme des doutes très-sérieux contre la sincérité de cet auteur ; Diodore l'a cependant pris quelquefois pour guide. Il ne nous est rien parvenu de ses travaux. C'est dommage, car nous ne connaissons les détails de la grande lutte entre Rome et Carthage que d'après les récits des vainqueurs ; il serait à désirer que la voix du parti qui succomba n'eût pas été tout à fait étouffée. B—N—T.

SOSTEGNO (le marquis **CHARLES-EMMANUEL ALFIERI**), fils de Robert-Jérôme, premier écuyer du roi Charles-Emmanuel III et de Louise Asinari de Saint-Marsan, naquit à Turin le 19 février 1764. Après avoir fait ses premières études dans la maison paternelle, il suivit les cours de l'Université de Turin et fut reçu licencié en droit en 1782. Vers la fin de cette année, il entra au service comme sous-lieutenant dans les dragons du roi. En 1786, il passa

lieutenant dans le régiment de Suze. En 1787, il fut nommé écuyer de la princesse de Piémont, la sainte Marie-Clotilde de France, qui monta ensuite sur le trône en 1796. En 1790 et 1791, il voyagea dans les Pays-Bas, en Allemagne et dans la Basse-Italie. A son retour à Turin il fut fait capitaine, et, en septembre 1791, il épousa la demoiselle Charlotte-Mélanie Duchi, fille du comte Duchi. Au printemps de 1792, la guerre ayant éclaté entre la Sardaigne et la France, il dut se séparer de sa jeune épouse pour suivre son régiment appelé à garder la ligne des Alpes. Il fut ensuite destiné à servir d'aide-de-camp à son père, nommé commandant - général de Chambéry. Ils venaient, l'un et l'autre, d'arriver dans cette ville lorsque le duché de Savoie fut envahi par les troupes de la République française, le 28 septembre 1792. Le roi de Sardaigne n'ayant pas alors des forces suffisantes pour défendre la frontière de la Savoie, du côté de la France, dut se résigner à abandonner ce pays et se borner à garder le sommet des Alpes. La guerre des Alpes dura trois ans, pendant lesquels les troupes piémontaises, victorieuses ou vaincues, se signalèrent toujours par leur bravoure et leur bonne discipline. Le marquis de Sostegno, son père, major-général, son oncle paternel, colonel de cavalerie, etc., ses deux frères cadets, payaient tous de leur personne pour la défense de la patrie. Il se trouvait, le 8 septembre 1793, avec ses deux frères et deux beaux-frères Duchi, à un fait d'armes près Lantosca, lorsque le comte Alfieri fut blessé à mort et le comte Duchi mortellement frappé. Ce dernier mourut de ses blessures peu de jours

après. Au printemps de l'année 1796, Bonaparte, nommé général en chef de l'armée républicaine des Alpes, violant la neutralité du territoire génois, pénétra dans les plaines du Piémont. Le jeune général, préluquant aux grandes victoires qu'il remporta ensuite, réussit à séparer l'armée autrichienne de l'armée sarde, gagna les batailles de Montenotte et de Mondovi, et poussa son avant-garde jusqu'à Cherasco, où se conclut un armistice qui fut suivi du malheureux traité de paix de Paris. Après cette paix désastreuse, le marquis Alfieri se retira du service militaire et rentra dans la vie privée. En 1798, les menées du général Joubert, qui commandait en chef l'armée française en Italie, contraignirent le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel IV, d'abdiquer la couronne et de quitter les États que ses aïeux avaient gouvernés avec gloire. On créa en Piémont un gouvernement provisoire, et l'on y proclama la République! En 1799, l'armée austro-russe, commandée par Souwarow, gagna la bataille de Novi et força les troupes françaises à évacuer le Piémont. Les membres du gouvernement provisoire, à l'approche des troupes austro-russes victorieuses, firent arrêter, le 2 mai 1799, et conduire en France, comme otages, plusieurs gentilshommes de Turin. Le marquis Alfieri et son père étaient au nombre de ces otages. Ils furent d'abord conduits à Grenoble, puis à Dijon. Le marquis Alfieri a toujours gardé un souvenir reconnaissant du bienveillant accueil qu'il reçut dans ces deux villes, notamment des familles Perrier et de Cordone. Au mois de janvier 1800, il obtint la permission de se rendre de Dijon à Paris; il y alla dans le but de solliciter la

mise en liberté de ses compagnons de captivité. Mais ce ne fut que quelque temps après la bataille de Marengo que cette grâce leur fut accordée. Le Piémont étant retombé sous la domination française, le marquis Alfieri fut envoyé, en mai 1801, comme notable, à Paris, où devait être décidé le sort de ce pays. Il plaida avec une franchise chaleureuse auprès du premier consul la cause du roi de Sardaigne ; mais Bonaparte, meilleur général que prophète, lui répondit que la maison de Savoie avait à jamais fini de régner. Au mois d'octobre de la même année, il retourna à Turin sans avoir pu obtenir que le Piémont restât séparé de la France. Le 18 août 1805, il eut l'immense malheur de perdre son épouse, à peine âgée de 32 ans. En 1808, l'empereur Napoléon envoya comme gouverneur-général au delà des Alpes le prince Camille Borghèse, son beau-frère, et lui créa une cour. Le marquis Alfieri fut nommé grand-maître des cérémonies. Comme il avait déjà obtenu, quelques années auparavant, de ne pas aller siéger au conseil d'État à Paris, et fait dispenser son fils d'entrer dans les pages, il ne crut pas devoir refuser cette charge qui lui permettait de continuer à vivre au sein de sa famille. En 1813, il maria sa fille aînée au marquis Robert Tapparelli d'Azeglio, auditeur au conseil d'État. Mais au printemps de 1814, peu de jours avant la Restauration, il eut la douleur de perdre son père octogénaire, homme de forte et noble trempe, en qui l'on aimait à retrouver un dernier reflet du règne glorieux et bienfaisant du roi Charles-Emmanuel III, dont le peuple a gardé la mémoire. Au retour du roi en Piémont, en 1814, le marquis Al-

fieri fut destiné au poste d'ambassadeur à la cour de France. Il insista pour se faire dispenser de cette honorable charge, parce que les affaires de sa famille réclamaient sa présence en Piémont ; mais il dut obéir aux ordres de Sa Majesté. Il quitta Paris pendant les Cent-Jours, et il y retourna en janvier 1816. Il fut nommé, en 1815, brigadier-général et chevalier grand'croix de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare. En 1807, le marquis Alfieri avait acheté, à l'enchère, et au prix de 36 mille francs, le magnifique château de Gouvon, pour le soustraire au marteau de la bande noire, et dans l'espoir de le rendre un jour à ses anciens possesseurs, les princes de Savoie. Ce château avait appartenu à l'illustre famille de Solar de Govone, qui s'est éteinte. Une partie de ses biens avait été dévolue, par succession, à la famille Alfieri ; le château avait été vendu au roi Victor-Amédée III. Les vœux du marquis Alfieri se réalisèrent. Il fut heureux de pouvoir rendre ce château, au même prix qu'il l'avait acheté, à S. A. R. le duc de Genevois, depuis Charles-Félix, qui lui a toujours su le plus grand gré d'avoir pensé à lui conserver cette belle résidence royale où il avait passé les années de son enfance. En 1822, le chevalier de Radicati, secrétaire du cabinet du roi Charles-Félix, lui annonça confidentiellement que S. M. avait l'intention de le nommer ministre des affaires étrangères. Le marquis Alfieri, modeste et sans ambition, représenta vivement qu'il trahirait sa conscience s'il acceptait, dans des circonstances aussi difficiles, un fardeau qu'il réputait au-dessus de ses forces, et insista pour que son dévouement ne fût pas mis à pareille épreuve. Le roi Charles-

Écix, tout en regardant comme excessive cette défiance de lui-même, qui portait son ambassadeur à refuser une place à laquelle ses services diplomatiques lui donnaient le droit d'aspirer, respecta ses scrupules, dont la sincérité n'était pas douteuse, sans pouvoir s'empêcher toutefois de lui en vouloir un peu. Personne plus sincèrement que M. de Sostegno n'applaudit au choix qui fut fait de S. E. M. le comte de la Tour, pour remplir la place qui lui avait été offerte. En 1823, le marquis eut le bonheur de recevoir, à Paris, de retour de la guerre d'Espagne, S. A. R. le prince de Carignan, qui régna depuis sous le nom de Charles-Albert. Pendant le séjour de près de trois mois qu'il fit dans cette capitale, ce prince apprit à mieux connaître encore les rares qualités de ce diplomate. Le marquis, dès son arrivée à Paris, en 1814, avait voué à la famille de Savoie-Carignan, qui y était établie, un vif et profond intérêt qui ne s'est jamais démenti un seul instant, et dont le prince Eugène de Savoie-Carignan a toujours daigné lui conserver le plus touchant et le plus flatteur souvenir. En 1826, il eut la consolation de voir se réaliser une de ses plus chères espérances par l'union de son fils avec M^{lle} Louise-Irène Costa de la Trinité, issue d'une de ces familles auxquelles des vertus héréditaires concilient l'estime et les sympathies de leurs concitoyens, qui leur savent gré de porter noblement un nom illustre et de faire un honorable usage de leurs richesses. Un fils, Charles-Albert Allieri, est né de cette union, et son grand-père mit dans cet enfant, qui représentait tout l'avenir de sa maison, ses plus douces complaisances. Depuis quelques années le marquis

Allieri souhaitait de pouvoir vivre au milieu de sa famille et ne cessait de solliciter son rappel de l'ambassade. Le roi, cédant enfin à ses instances, lui donna pour successeur, à Paris, le comte de Sales, et le nomma son grand-chambellan en remplacement du marquis de Saint-Marsan, son cousin germain et ami intime, qui venait de mourir. Il quitta l'ambassade dans les premiers jours de décembre 1828, emportant les regrets de tous les membres du corps diplomatique, dont il était devenu le doyen, et dont, par ses belles manières et par son noble caractère, il avait su gagner l'estime et l'affection. Le marquis Allieri prit part aux négociations qui firent rendre au roi la partie de la Savoie que le traité de Paris de 1814 avait laissée sous la domination française, et qui procurèrent à l'université de Turin le recouvrement de sept millions et plus, montant d'une rente et d'arrérages qu'elle avait sur le grand-livre de France, et que le gouvernement français lui contestait. Le roi Louis XVIII et le roi Charles X, auprès desquels il avait été successivement accrédité, lui avaient accordé la plus grande confiance, et le duc et la duchesse d'Orléans, devenus, en 1830, roi et reine des Français, admettaient, avec une bienveillance toute particulière, dans leur intimité, le représentant du roi de Sardaigne, leur beau-frère. En partant pour son ambassade, en 1814, le marquis Allieri était chargé, par ses instructions, de faire valoir les motifs qui n'avaient pas permis au roi de Sardaigne d'admettre dans ses États la Légion-d'Honneur. Le roi avait créé l'ordre militaire de Savoie, et décidé que cette décoration serait donnée de droit en échange aux militaires, redevenus ses sujets,

qui avaient fait les guerres de l'Empire et avaient obtenu celle de la Légion-d'Honneur. Le gouvernement français n'avait jamais cessé de réclamer contre cette défense et avait, par représailles, interdit en France l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare. Sur ce point les deux cours avaient été dans un fâcheux désaccord. Lorsque, à la fin de son ambassade, le roi de France lui fit offrir le cordon bleu, le marquis Alfieri ne jugea pas à propos de l'accepter. S'étant opposé à l'admission de la Légion d'Honneur dans les États du roi, il crut devoir faire sentir qu'il désirait n'être pas dans le cas de refuser une si honorable distinction. Peu de temps après son avènement au trône, le roi Charles-Albert, n'ayant plus les mêmes raisons qui avaient porté ses augustes prédécesseurs à prendre cette mesure, la révoqua. Au commencement de l'année 1831, le marquis de Sostegno fut créé chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade et lieutenant-général. En février de la même année, à l'occasion du mariage de la princesse Marianne de Savoie avec le prince Ferdinand d'Autriche, qui a été depuis empereur, il reçut la grand-croix de l'ordre de Saint-Étienne de Hongrie. Lorsque le conseil d'État fut créé par édit royal du 18 août 1831, il fut nommé conseiller d'État adjoint permanent, et en 1832 décoré du grand-cordon de Saint-Maurice et de Saint-Lazare. En sa qualité de grand-chambellan, il était président et directeur en chef de l'académie royale des beaux-arts. Assisté de M. le marquis d'Azeglio, son gendre, membre de différentes académies, aujourd'hui directeur-général des galeries royales, et profondément versé dans la connais-

sance des beaux-arts, le marquis de Sostegno fit restaurer le palais de l'académie, et introduisit dans ce royal établissement des réformes qui avaient pour but de favoriser les études et d'améliorer le sort des professeurs, des artistes, etc. Ces réformes furent couronnées d'un plein succès. Il ne bornait pas là les soins qu'il donnait à l'académie royale. Il encourageait encore, par ses conseils et de ses propres deniers, les artistes qui avaient du talent, mais qui manquaient de moyens pour le cultiver. Doué d'une infatigable activité et d'une santé des plus robustes, il descendait lui-même pour toute chose dans les plus petits détails et entretenait une vaste correspondance. Il s'occupait depuis long-temps d'embellir son magnifique château de Saint-Martin, et il fit construire à ses frais dans ce pays une très-belle église. En 1839 il reçut un coup terrible dans ses plus chères affections ; il eut le malheur de perdre sa fille cadette, M^{lle} Louise, comtesse de Payria, chanoinesse de l'ordre de Sainte-Anne de Bavière. En 1841, parvenu à l'âge de 77 ans, voulant, comme on dit, mettre un intervalle entre le monde et la mort, il sollicita et obtint du roi sa retraite des affaires. Au mois de mai 1844 il fut atteint d'une grave maladie qui fut d'abord jugée mortelle. Il voyait arriver sa fin prochaine avec un courage imperturbable et avec ce calme que donnent seulement une conscience toujours droite et une vie chrétienne remplie de vertus et de bonnes œuvres. Peu de jours avant sa mort, son fils ayant été placé à la tête de l'instruction publique, la sollicitude paternelle s' alarma de la responsabilité qui allait peser sur lui. Craignant que les travaux et les

préoccupations propres aux carrières qu'il avait précédemment parcourues ne lui eussent pas permis de se préparer à remplir dignement les importantes fonctions auxquelles il se trouvait appelé d'une manière si imprévue, il ne le voyait pas sans quelque inquiétude exposé à devoir lutter contre des exigences et des préventions contradictoires, qui, dans un pays voisin, avaient récemment fait sargir un conflit d'opinions dont la violence était de nature à troubler les consciences plus délicates et timorées. Mais ayant bientôt appris que le public, qui est presque toujours un assez bon juge, avait fort applaudi au choix que S. M. venait de faire, le marquis Alfieri de Sostegno se montra plus rassuré et plus flatté de la marque de haute confiance que le roi avait donnée à son fils. A l'approche de l'hiver la maladie prit un caractère très-grave. La faculté redoubla, pour ainsi dire, tous ses efforts, mais inutilement, pour prolonger encore une existence si précieuse. Le malade reçut tous les secours de la religion avec cette foi si vive qu'il avait constamment professée dans sa longue carrière et avec la plus édifiante résignation. Il conserva toutes ses facultés intellectuelles jusqu'aux derniers instants de sa vie, et le 8 décembre il expira entouré de sa famille qui lui avait toujours prodigué les soins les plus affectueux et qu'il laissa dans la plus grande désolation. Il emporta les regrets de tous ceux qui l'avaient connu. Sa dépouille mortelle fut transportée à Saint-Martin et placée dans un caveau de la belle église qu'il y avait fait construire.

Z.

SOTION ou **SOCION** est le nom de plusieurs personnages anciens qui

ont eu une certaine célébrité. Nous ne nous occuperons que des trois suivants : — **SOTION** d'Alexandrie, dit *l'Ainé*, philosophe, florissait sous le règne de Ptolémée VI Philométor, vers l'an 170 avant J.-C. Comme il ne nous reste de lui aucun ouvrage philosophique, on ne sait à quelle secte il appartenait. Le premier il a écrit en grec une sorte d'histoire de ses prédécesseurs, sous le titre de *Succession des philosophes*. Ce recueil biographique et littéraire, qui n'est point parvenu jusqu'à nous, est souvent cité par Diogène-Laërce, auquel, dit Schœll, il paraît avoir servi de modèle. Il fallait que l'ouvrage fût considérable, puisque Héraclide, fils de Sérapion, crut devoir en donner un abrégé (1). Sotion écrivit aussi un traité, également perdu, intitulé : *Des silles de Timon*, dans lequel il commentait ces poésies satiriques, et cherchait sans doute à venger les philosophes des épigrammes lancées contre eux par le malin sillographe de Phlonte (*voy. TIMON*, XLVI, 86). — **SOTION** d'Alexandrie, dit *le Jeune*, philosophe pythagoricien, a vécu sous Auguste et Tibère. Il tenait à Rome une école que Sénèque fréquenta dans sa jeunesse, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans sa 49^e lettre à Lucilius. Dans la 108^e, il raconte comment Sotion lui expliqua la doctrine de Pythagore et le déterminina à s'abstenir de la chair des animaux, régime qu'il suivit pendant plus d'une année, et dont il se trouva bien tant pour la santé du corps que pour celle de l'âme. Il n'y renonça qu'à la prière de son père et pour des raisons qu'on peut voir dans la

(1) Diogène-Laërce cite aussi plusieurs fois cet abrégé, notamment dans la vie de Pythagore et dans celle d'Épicure.

lettre même. L'inappréciable collection d'extraits ou de fragments d'auteurs anciens, formée par Stobée pour servir à l'instruction de son fils, en contient un certain nombre mis sous le nom de Sotion, sans aucune autre désignation. Quelques-uns sont tirés d'un traité qui avait pour titre : *De la colère*. On attribue généralement ce traité au maître de Sénèque (le disciple, comme on sait, a composé trois livres sur le même sujet). Quant aux autres fragments, on ne peut dire s'ils sont de notre pythagoricien, ou du Sotion son compatriote et son aîné mentionné précédemment, ou enfin d'un troisième SOTION, dont il va être question. — A l'art. *Chardon de la Rochette* (LX, 453), on a vu que la partie inédite des *Mélanges* de ce célèbre philologue renferme une notice sur l'un des Sotion : c'est précisément celui dont nous avons encore à parler. Voici ce que M. Bréghot du Lut dit de cette notice : « Tout ce que les « anciens nous ont appris de celui « des auteurs de ce nom qui vivait « sous Tibère et qui fut un des his- « toriens d'Alexandre s'y trouve « réuni, et y est suivi du texte et de « la traduction française des frag- « ments qui nous restent de son ou- « vrage, *Des faits incroyables sur les « fleuves, les fontaines et les lacs,* « le tout accompagné, suivant l'usage « de notre habile helléniste, d'une « foule d'annotations curieuses et « savantes. » (*Mélanges biogr. et littér.*, p. 312.) Si cette intéressante notice avait été publiée, nous n'aurions qu'à en faire ici l'analyse; mais comme elle n'a pas vu le jour, nous nous bornerons à répéter ce que dit Schœll, en y ajoutant les quelques particularités que nous avons pu découvrir. Le Sotion dont il s'agit était

un philosophe péripatéticien qui vivait effectivement sous Tibère, mais un peu postérieurement au pythagoricien. On ignore quelle était sa patrie, et l'on n'a point de détails sur les événements qui ont pu marquer sa carrière. Plutarque le cite dans la *Vie d'Alexandre*, à l'occasion d'un chien favori que perdit ce conquérant, et en l'honneur duquel il fit, dit-on, bâtir une ville. S'il n'y a que cette raison pour mettre Sotion au nombre des historiens du grand roi, il faut avouer qu'elle n'est pas très-concluante. Cassianus Bassus cite aussi, dans ses *Géoponiques*, un écrivain du nom de Sotion, et il donne quelques passages de ses écrits. Ils proviennent probablement de l'ouvrage sur les phénomènes extraordinaires des fleuves, etc., signalé ci-dessus. C'est probablement encore à cet ouvrage que Théophylacte Simocatta fait allusion, en nommant Sotion parmi les savants et les naturalistes dont il avait compulsé les écrits pour la composition de son *Dialogue*, contenant divers problèmes de physique avec leurs solutions (*voy. THÉOPHYLACTE*, XLV, 348) (2). Sous le n° CLXXXIX de sa *Bibliothèque*, Photius dit quelques mots de l'ouvrage de Sotion, qu'il avait lu tout entier, mais que le temps a détruit en grande

(2) Depuis l'impression de cet art. (en 1826), M. J.-F. Boissouade a donné une bonne édition critique du *Dialogue ou Questions physiques* et des *Lettres* de Théophylacte, avec la version latine de Kime-doncius, et un grand nombre de notes (Paris, Merklein, 1835, in-8°). A la fin de sa préface, le savant helléniste avertit ses lecteurs qu'il existe une traduction française du *Dialogue*, par Frédéric Morel, etc. M. Brunet la mentionne comme assez rare, au mot THEOPHYLACTUS, dern. édit. du *Manuel*. C'est un petit in-8° de 47 pages, imprimé à Paris, en 1603, par Morel lui-même.

partie. Ce qu'il en a épargné a été publié, par Henri Estienne, à la suite du volume intitulé : *Aristotelis et Theophrasti scripta quædam, græce, quæ vel nunquam antea, vel minus emendata quam nunc, edita fuerunt*, Paris, 1557, in-8°, et par Fréd. Sylburg, dans son édition des *OEuvres d'Aristote*. Schœll croit que Sotion est encore auteur de la *Corne d'Amalthée*, espèce de recueil d'histoires variées, dont on doit vivement regretter la perte. Il devait être fort curieux, à en juger par la piquante anecdote sur Laïs et Démosthènes qu'Aulu-Gelle y a puisée (*Noct. attic., lib. I, cap. VIII*). — Dans son petit traité de l'*Amour fraternel*, Plutarque a écrit ces lignes : « Entre les philosophes modernes, Apollonius le péripatéticien a montré la fausseté de cette opinion, que la gloire ne souffrait point de partage, car il éleva la réputation de son jeune frère Sotion au-dessus de la sienne. » Ce jeune frère d'Apollonius est-il le même que le Sotion qui termine notre article ?

B—L—U.

SOTOMAYOR (LOUIS DE), peintre, naquit à Valence, en 1635, et fut élève du célèbre peintre de batailles Étienne March. Rebuté par les caprices et la dureté de son maître, il se vit contraint de l'abandonner, se rendit à Madrid, et entra dans l'école de Jean Carreno. Après avoir su mettre à profit les leçons de son nouveau maître, il revint à Valence et exécuta un grand nombre d'ouvrages, tous remarquables par la pureté du goût, la beauté de la couleur, et surtout par le talent de la composition. Il avait choisi pour censeur des ouvrages votifs qui lui étaient commandés don Étienne de Espadana, membre de l'inquisition de Valence,

amateur des arts qu'il cultivait lui-même avec succès, et qui, par son influence et son exemple, soutenait l'académie de dessin établie dans cette ville. Parmi les tableaux qui contribuèrent à la réputation de Sotomayor dans sa patrie, on cite le *Saint Augustin au milieu de la Vierge et de Jésus-Christ*, qu'il fit pour le couvent des Augustines de Saint-Christophe, ainsi que les deux grands tableaux représentant la *Découverte d'une sainte Vierge*, qu'il exécuta pour les Carmes chaussés. Il revint de nouveau à Madrid, et y mourut en 1673, à l'âge de 38 ans, regretté de tous les professeurs qui voyaient s'éteindre en lui les espérances qu'il donnait de devenir un des plus habiles peintres de l'Espagne. P—s.

SOUBEIRAN-Saint-Prix (HECTOR), conventionnel, était homme de loi à Saint-Peray quand la révolution commença. Il en adopta les principes avec beaucoup de calme et fut nommé en 1790 l'un des administrateurs du département de l'Ardeche, puis l'année suivante député à l'Assemblée législative où il se fit peu remarquer, et à la Convention nationale où il vota la mort de Louis XVI, mais avec sursis à l'exécution jusqu'à l'expulsion de tous les Bourbons. Il avait auparavant voté l'appel au peuple, ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait été compris, en 1816, au nombre des régicides. Ce terrible procès avait cependant commencé de lui ouvrir les yeux, et il s'était séparé dès-lors de la faction de la Montagne. Proscrit par la révolution du 31 mai 1793, à laquelle il s'était opposé, il fut un des soixante-treize députés que l'on mit en arrestation et qui ne furent rendus à leurs fonctions qu'après la chute de Robespierre. Il devint par le sort

membre du conseil des Cinq-Cents, d'où il sortit en 1798. Réélu l'année suivante, il en fut exclu de nouveau par la révolution du 18 brumaire. Il fut alors nommé juge au tribunal criminel de l'Ardèche et remplit ces fonctions jusqu'en 1816 où la loi contre les régicides le força de quitter la France. Il se réfugia en Suisse d'où il fut rappelé, en 1818, par une faveur ministérielle. Revenu dans sa patrie, il y mourut quelques années plus tard. — Deux frères de ce nom étaient grenadiers dans le bataillon des Filles-Saint-Thomas, qui montra un si grand dévouement à Louis XVI dans les journées du 20 juin et du 10 août 1792. L'un des deux fut aide-de-camp de Lafayette et émigra avec lui. Il était revenu à Paris en 1795 et y figura encore avec beaucoup de distinction parmi les sectionnaires qui soutinrent la lutte du 13 vendém. contre la Convention nationale. L'un et l'autre sont morts depuis plusieurs années, après avoir vécu dans une union tout-à-fait exemplaire. M-D J.

SOUBERBIELLE (le docteur), chirurgien à Paris, fut un des plus zélés détracteurs de la méthode inventée par le frère Côme en 1779 pour l'opération de la pierre, et se montra en conséquence fort opposé à la lithotritie inventée par le docteur Civiale. Très-lié avec les principaux meneurs de notre première révolution et surtout avec Robespierre, il se montra fidèle à ces principes jusqu'aux derniers temps de sa vie, et nous l'avons alors entendu dire encore que Maximilien avait été calomnié. Souberbielle est mort à Paris en 1848. Il avait été, en 1793, l'un des jurés du tribunal révolutionnaire, et l'on eut à lui reprocher la mort de

nombreux, entre autres celle de la reine Marie-Antoinette. On a de lui : I. *Recueil de pièces sur la lithotomie et la lithotritie*, 1828-1835, in-8°. II. *Observations sur l'épidémie dysentérique qui a régné à l'école de Mars, au camp des Sablons*, dans l'an II de la république (1793), avec l'indication des moyens employés pour la combattre, 1832, in-8°. III. *Quelques remarques sur les deux derniers écrits de M. Civiale, intitulés : 1° Considérations pratiques sur la méthode suspubienne ; 2° Quatrième lettre sur la lithotritie*, octobre 1833. — *Lettre de M. Souberbielle à l'Académie des sciences, sur la statistique des affections calculeuses présentée par M. Civiale dans la séance du 26 août 1833.* — *Renseignements adressés à l'Académie des sciences sur quelques points de la statistique des affections calculeuses*, 1833, in-8°. — *Encore les chiffres de M. Civiale*, Paris, 1834, in-8°. IV. *Académie de médecine, candidature de M. Souberbielle dans la section opératoire*, 1835, in-8°. Z.

SOUCHU. Voy. RENNEFORT, XXXVII, 356.

SOUHAIT (JOSEPH), député par le département des Vosges à la Convention nationale en 1792, y vota en ces termes la mort de Louis XVI : « Je vote pour la mort en qualité de juge ; c'est l'application de la loi. « Comme mandataire du peuple, je « demande le sursis jusqu'à l'époque « prochaine de la ratification de la « Constitution par le peuple, observant que cette volonté comme mandataire est une invitation à la Convention d'ouvrir la discussion sur « cette question de sursis qui, par « conséquent, est indépendante du « vote comme juge. » Après ce terrible procès, le député Souhait parut

ne s'occuper que très-peu des grandes questions politiques, et siégeant habituellement au centre, parmi ceux que l'on appelait les *crapauds du marais*, il ne parut occupé que de questions de finances et d'administration. Devenu membre du conseil des Cinq-Cents par le sort, en 1795, après la dissolution de la Convention nationale, il y combattit successivement les impôts aux barrières, sur le sel et sur le droit de passe. Le 8 septembre 1796 il fit une sortie violente contre Larivière et le parti clichien qu'il accusa de royalisme. Sorti du corps législatif en 1798, il fut nommé un des receveurs des contributions directes du département du Nord. Il en exerçait encore les fonctions en 1816 lorsque la loi contre les régicides le força de quitter la France. Il se réfugia chez son beau-frère qui demeurait en Suisse, et n'en revint qu'après la révolution de 1830. Il mourut en 1843, laissant un testament assez bizarre, dans lequel on remarque les dispositions suivantes : « Je donne et lègue 400 fr. « de rente à chacun de mes anciens « collègues à la très-haute, très-illus- « tre et invincible Convention na- « tionale, qui n'ont pas un revenu de « 600 francs, et je donne et lègue « 300 francs de rente à chaque dame « veuve d'un ancien conventionnel « qui n'aurait pas un revenu de 400 « francs. » Il existait encore alors quelques veuves de conventionnels dans la détresse. Plusieurs reçurent des secours de la liste civile, dans les premières années qui ont suivi la révolution de 1830; et l'on doit convenir que tant que régna Louis-Philippe les conventionnels régicides et leurs héritiers furent toujours très-bien traités. Il fit à plusieurs de bonnes pensions qu'il paya fort exactement

jusqu'à la fin de son règne. (*Voy. SERGENT* dans ce vol.) M—D j.

SOUHAITY (le père), religieux franciscain, publia, en 1677, un ouvrage intitulé : *Nouveaux éléments du chant*, où il propose de remplacer les notes de plain-chant par des chiffres. En 1743, J. J. Rousseau proposa aussi de substituer des chiffres aux notes musicales, méthode qu'il a rappelée dans son *Dictionnaire de musique*, au mot *Notes*. Cette analogie donna lieu plus tard à une polémique assez vive. Benjamin de la Borde, dans son *Essai sur la musique* (1788), accusa Jean-Jacques de plagiat pour s'être approprié un système dont il n'était pas l'inventeur. Madame de La Tour de Franqueville, ou plutôt le célèbre violoniste Gaviniés (*voy.* ce nom, XVI, 612, note), prit la défense de Rousseau dans un écrit anonyme, intitulé : *Errata de l'Essai sur la musique*. La Borde disait que les deux systèmes n'en font qu'un. On lui répondit que celui du P. Souhaity ne s'applique qu'au plain-chant, tandis que la méthode de Rousseau, dont les signes d'ailleurs sont bien plus simples, se rapporte à la musique. Le citoyen de Genève, prévoyant sans doute les attaques qui seraient dirigées contre lui, avait déjà dit : « C'est bien moins le genre des si- « gnes que la manière de les em- « ployer qui constitue la différence « en fait de systèmes; autrement il « faudrait dire, par exemple, que l'al- « gèbre et la langue française ne sont « que la même chose, parce qu'on s'y « sert également des lettres de l'al- « phabet. » Cette comparaison n'est pas fort exacte; car il y a certainement plus de différence entre l'algèbre et la grammaire, qui sont deux sciences distinctes, qu'entre le plain-

chant et la musique, qui ne sont que deux branches du même art. Il résulterait de toute cette dispute que Jean-Jacques aurait perfectionné, étendu la méthode de Souhaitty, si toutefois elle lui a suggéré un projet analogue; car l'idée d'employer en musique des chiffres au lieu de notes est-elle, assez extraordinaire, assez transcendante pour qu'une fois émise on ne puisse plus la reproduire sous une autre forme et avec des développements nouveaux, sans être accusé de plagiat? P—RT.

SOUHAM (JOSEPH), général français, né le 31 avril 1760, à Lubersac, dans le Limousin, de l'une des premières familles de la bourgeoisie, eut une jeunesse très-dissipée et, à peine sorti du collège, s'engagea dans le régiment de Royal-cavalerie. D'une force, d'une taille prodigieuse (il avait plus de six pieds) et d'une valeur à toute épreuve, il réunissait tous les avantages qui font réussir à la guerre. Cependant il ne servit pas long-temps dans ce corps où les lois du temps lui promettaient peu d'avancement. Il en était sorti lorsque la révolution commença. Séduit par toutes les illusions de cette époque, il s'enrôla dans un bataillon de volontaires nationaux du département de la Corrèze, qui le nomma son commandant. Ce fut à la tête de cette troupe qu'il fit, sous Lafayette et sous Dumouriez, les premières campagnes de cette guerre qui devait être si longue. Il se distingua particulièrement à Jemmapes, puis à Montassel, à Courtray et à Nimègue, dont il s'empara de la manière la plus glorieuse dans le terrible hiver de 1795. Il était alors général de division et lié intimement avec les chefs de cette armée, Pichegru et Moreau; mais, d'un caractère entier et difficile, il

eut plusieurs altercations avec les représentants que la Convention nationale envoyait à toutes les armées avec des pouvoirs souverains. C'est par suite de ces différends qu'il fut envoyé dans la Belgique pendant quelques mois avec un commandement qu'il quitta en 1796, pour être mis à la tête d'une division de l'armée du Rhin, sous Pichegru, puis sous Moreau. La disgrâce de ces deux généraux lui devint bientôt funeste, et il cessa d'être employé sous le gouvernement directorial, jusqu'à ce que Bonaparte, s'étant emparé du pouvoir, le remit en activité; mais il tomba de nouveau en disgrâce lors de la conspiration de Georges Cadoudal, où il se trouva compromis. Renfermé dans la prison de l'Abbaye, il fut tenu long-temps au secret. N'ayant pu le faire condamner sans preuves, Napoléon le destitua de son grade, et il ne consentit à le réintégrer qu'en 1808, pour lui donner le commandement d'un corps d'armée en Catalogne. Souham y battit d'abord les Espagnols à Olot, puis à Valse, et défendit bravement la place de Vich contre O'Donnell, qui commandait un corps beaucoup plus nombreux que le sien. Marchant ensuite en tête de ses colonnes, il fut percé au-dessous de l'œil d'une balle qu'il fit extraire à l'instant sur le champ de bataille, et lorsque les soldats, frappés d'épouvante, le croyaient mort et commençaient à se retirer, il parut soudainement au milieu d'eux, et les conduisit à l'ennemi, qui fut repoussé et mis dans une déroute complète. Cependant à la fin de cette glorieuse journée, Souham s'aperçut de l'irritation que tant de mouvements causaient à sa blessure; il s'arrêta enfin et se fit sérieusement panser; mais elle était à peine cicatrisée qu'il re-

cut l'ordre d'aller rallier les débris du maréchal Soult, qui venait d'essuyer un grave échec en Portugal. Il fit d'abord lever le siège de Burgos, puis, ayant marché contre le duc de Wellington, il le battit dans plusieurs occasions, particulièrement à Torquemada, et à la célèbre position des Aropiles, où le brave Donnadieu se couvrit de gloire à la tête de son régiment. Si Souham eût été secondé dans ses brillantes attaques, c'en était fait de l'armée anglaise; mais le roi Joseph, qui devait le soutenir, resta immobile à Madrid. A la suite d'une discussion très-vive avec ce prince, Souham partit pour la France. C'était à la fin de 1812; Napoléon le chargea aussitôt d'organiser, à Mayence, un corps d'armée qui, bien que composé de conscrits pour la plus grande partie, obtint à Lutzel et sur les rives de l'Elbe, contre l'empereur Alexandre et le roi de Prusse en personne, un succès si complet que Napoléon dit que *depuis vingt ans qu'il commandait des armées, il n'avait pas encore vu autant de bravoure et de dévouement*. Quand il demanda à Souham ce qu'il désirait pour récompense d'un si bel exploit, ce brave général ne voulut pas autre chose que la délivrance du général Dupont, son compatriote et son ami, qui, depuis trois ans, était prisonnier au château de Ham. Cette grâce lui fut accordée avec le titre de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il avait reçu depuis plusieurs années celui de comte. Dans la campagne de France qu'amena l'invasion des alliés en 1814, Souham commanda encore une division, et il se distingua particulièrement à Nogent et à Monttereau où il couvrit la retraite. Il faisait partie du corps d'armée de Marmont à Essone, lorsque ce maré-

chal effectua sa défection pour se rendre à Versailles. Nous ignorons si Souham fit quelques efforts pour le détourner de cette résolution; ou si, comme l'ont dit ses détracteurs, ce fut lui qui donna le premier l'ordre et l'exemple de cette défection. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, arrivées à Versailles, les troupes, ayant reconnu qu'elles avaient été trompées, s'insurgèrent spontanément, et que plusieurs coups de fusil furent tirés sur le général Souham, qui se vit obligé de prendre la fuite. Il se soumit aussitôt après le rétablissement des Bourbons; fut créé chevalier de Saint-Louis et nommé commandant de la 20^e division militaire. N'ayant pas été employé dans les Cent-Jours de 1815 par Napoléon, qui sans doute ne lui pardonnait pas sa conduite à Essone, il fut employé, au retour du roi, comme inspecteur-général d'infanterie, puis comme gouverneur de la 5^e division. Ayant obtenu sa retraite quelques années plus tard, il mourut dans son pays au milieu de sa famille, en 1837. C'était sans contredit un des meilleurs généraux de notre époque; mais il n'avait pas servi sous Bonaparte en Italie ou en Égypte, et il avait, en outre, le tort d'avoir été l'ami de Pichegru, de Moreau et de Dupont. On conçoit qu'il dut en souffrir pour son avancement. M—D j.

SOULANGE-BODIN (ÉTIENNE), horticulteur célèbre, était né à Tours en 1774. Destiné à la médecine, que son père exerçait avec distinction, il fit de très-bonnes études au collège de sa ville natale, et montra une vive prédilection pour l'histoire naturelle et la botanique. En 1794 il entra dans la diplomatie et accompagna le général Aubert-Dubayet dans son ambassade de Constantinople en qua-

lité de secrétaire. On lui confia ensuite quelques missions importantes et, après avoir rempli plusieurs emplois administratifs, il devint en 1807 chef du cabinet d'Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie, qu'il suivit dans ses premières campagnes jusqu'à la chute de l'empire. Revenu en France, il y vécut dans la vie privée, s'adonnant à l'étude de la nature, et chargé de surveiller les beaux jardins de la Malmaison. Il acheta ensuite le château de Fromont, à Ris (Seine-et-Oise), et s'y retira, ne s'occupant plus que de culture et de jardinage. Il fit de cette magnifique terre un véritable Jardin des Plantes, où toutes les familles de fleurs et d'arbustes étaient représentées, où s'étaient les plus rares collections d'arbres forestiers indigènes et exotiques. Les serres renfermaient les plus précieux végétaux. Dans le but d'être utile à la propagation des connaissances horticoles et agricoles et pour en faciliter l'étude, il conçut l'idée de créer à Fromont une sorte d'école d'horticulture théorique et pratique. Cet établissement s'ouvrit en 1829 sous le titre d'*Institut royal horticole*, avec l'autorisation de Charles X, qui l'honora d'une visite et lui fit allouer par le ministère une somme assez forte pour l'entretien de quelques élèves. De savants professeurs y furent attachés et un recueil mensuel rendit compte des cours et des travaux; mais cette belle et utile fondation dura peu; elle fut renversée par la révolution de 1830. Secrétaire perpétuel de la Société centrale d'Agriculture de la Seine, Soulange fut un des fondateurs de celle d'*Horticulture de Paris*, et il y remplit pendant quinze ans les fonctions de secrétaire-général avec autant de zèle que d'activité. Sans cesse occupé

de mesures utiles, il proposa un prix sur les moyens de parvenir à la destruction du ver blanc, et c'est à ses efforts que l'on doit la première exposition florale au Louvre en 1832. En 1839 il fut nommé membre du conseil-général d'agriculture. Il mourut le 23 juillet 1846 à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Napoléon l'avait décoré de la Légion-d'Honneur et de la Couronne de Fer. Il était membre de la Société Linnéenne de Paris et affilié à toutes les sociétés agricoles de la France et de l'Europe. Ses principales publications sont : I. *Catalogue des dahlias nains d'origine anglaise*, pour l'année 1822, in-8°. II. *Notice sur une nouvelle espèce de magnolia*, Paris, 1826, in-8°. III. *Discours sur l'importance de l'agriculture et sur les avantages de son union avec les sciences physiques*, Paris, 1827, in-8°. (Extrait des *Annales de la Société Linnéenne*). IV. *Annales de l'Institut royal horticole de Fromont*, Paris, avril 1829-1834, 6 vol. Ce recueil parut tous les mois par cahier avec planches, sous la direction de Soulange, un des principaux rédacteurs; on trouve les noms des auteurs en tête de chaque volume. V. *Rapport lu à la séance de la Société royale et centrale d'Agriculture du 10 avril 1836*, Paris, in-8°. (Extrait de l'*Agronome*.) VI. *Rapport fait à Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale au nom du Comité d'Agriculture, sur une éducation de vers à soie faite en 1835 par M. Camille Beauvais dans le domaine des bergeries de Senart, près Montgeron*, Paris, 1836, in-8°. Il a revu et annoté le *Traité de la composition et de l'exécution des jardins d'ornement*, extrait de Loudon, par Chopin (1830). Il a donné des articles à beaucoup de publications

scientifiques, entre autres au *Mémorial Encyclopédique*, au *Dictionnaire de l'industrie manufacturière*, à l'*Encyclopédie d'Agriculture pratique* et à celle d'*Horticulture*; le recueil de la *Société centrale d'Agriculture de la Seine* renferme de lui un grand nombre de dissertations et de mémoires, ainsi que le compte rendu des séances de cette Société. Un de ses fils suit la carrière diplomatique.

C—H—N.

SOULIÉ (MELCHIOR), père de Frédéric Soulié, dont l'article suit, était né en 1770; il professait la philosophie à l'université de Toulouse, lorsqu'il s'enrôla en 1792 dans un bataillon de volontaires nationaux. Devenu adjudant-général, il fut forcé d'abandonner la carrière militaire pour cause de santé et entra dans l'administration des finances. En 1808 il fut nommé à un emploi supérieur dans les droits-réunis à Nantes, et passa ensuite à Poitiers. Destitué à la Restauration comme partisan de Napoléon, il fut réintégré bientôt après, et reçut la direction des contributions directes de la Mayenne qu'il occupa jusqu'à sa mise à la retraite en 1824. Alors il vint se fixer à Paris avec son fils qui ne tarda pas à s'y faire une brillante renommée. Après avoir eu la douleur d'assister à sa mort prématurée, il le suivit dans la tombe quelques mois plus tard, le 10 février 1848.

Z.

SOULIÉ (MELCHIOR-FRÉDÉRIC), l'un des auteurs dramatiques et romanciers les plus célèbres de notre époque, était né à Foix (Ariège), le 23 décembre 1800. Il commença ses études à Nantes et fit sa rhétorique au collège de Poitiers, qu'il quitta à la suite d'une discussion avec son professeur. Ayant accompagné son

père dans un voyage qu'il fit à Paris pour réclamer contre sa destitution, il y commença un cours de droit. Dans les désordres qui agitèrent alors la jeunesse des écoles, il ne fut pas un des derniers à figurer dans l'émeute et à signer des pétitions contre le gouvernement royal, ce qui le lit comprendre au nombre des étudiants qui furent envoyés à Rennes pour y terminer leurs études sous la surveillance de la police. Il continua néanmoins de s'occuper de politique; et, affilié au carbonarisme, il établit une correspondance entre les ventes de Rennes et celles de Paris. Ayant achevé son droit, il vint rejoindre son père à Laval, et entra dans ses bureaux. Lorsqu'il fut mis à la retraite, Frédéric profita de cette circonstance pour donner sa démission, ne se sentant aucun goût pour la carrière administrative. Il avait consacré ses loisirs à la composition de quelques essais poétiques, qu'il publia à Paris sous le titre d'*Amours françaises*. On a remarqué que ce volume portait le nom de *F. Soulié de Lavelanet*, ce qui indiquait de la part de l'auteur le désir de se donner une apparence de noblesse, et de faire accueillir ses vers dans les salons de l'aristocratie toujours très-puissante et restée l'arbitre des succès littéraires, quand la monarchie et la religion n'étaient pas attaquées. Ce qui le prouve, c'est que la plupart des poètes devenus célèbres, tels que Victor Hugo, Lamartine, Alfred de Vigny, débütèrent sous ses auspices. Si le véritable public prêta peu d'attention à cette première œuvre de Soulié, il n'en fut pas de même du monde littéraire, qui, à cette époque, était à l'affût des moindres publications poétiques. Une simple pièce de vers,

une élogie, un sonnet, faisaient remarquer l'auteur, et il était admis partout. Dès ce moment Soulié fut connu; il se mit en rapport avec quelques renommées déjà établies, en même temps qu'il se lia d'intimité avec de jeunes poètes comme lui. Casimir Delavigne lui témoigna beaucoup de bienveillance et l'encouragea à persévérer. C'était son plus ardent désir, mais avant tout il fallait vivre, et pour cela il devint directeur d'une scierie mécanique. Au milieu de ses travaux matériels, il n'avait qu'une idée fixe. Ses moments perdus, ses soirées, il les occupait à la lecture des grands auteurs dramatiques; il sentait que là était sa vocation, son irrésistible destinée. Il aimait surtout Shakspeare, et son admiration le porta à entreprendre, pour la scène française, la traduction d'une des plus belles pièces de l'illustre tragique, *Roméo et Juliette*. Ce fut sa première pensée; mais s'étant mis à l'œuvre, il se laissa entraîner par sa propre imagination, et, au lieu de traduire fidèlement, il composa, effaça, ajouta de nouveaux détails, de manière qu'il n'y eut plus que l'action qui au fond resta la même. On l'a beaucoup blâmé de cette licence, sans songer qu'une véritable tragédie peut bien valoir une sèche traduction. Quoi qu'il en soit, elle fut reçue à l'unanimité au Théâtre-Français, mais Soulié n'eut pas la patience d'attendre son tour, et il la retira pour la porter à l'Odéon où elle fut représentée le 10 juin 1828. Un succès un peu contesté couronna ce premier essai; néanmoins par *Roméo et Juliette* Soulié se plaçait d'emblée au premier rang, et un brillant avenir s'ouvrit devant lui. Un an après, il donna à l'Odéon son drame de

Christine à Fontainebleau. Cette pièce était de l'école dite romantique, qui commençait; elle tomba d'une manière si complète que l'auteur sembla dégoûté du théâtre et se fit journaliste. C'est alors qu'il rédigea le *Mercury* et travailla au *Figaro*, sans toutefois abandonner entièrement la carrière dramatique vers laquelle il se sentit toujours un penchant invincible. Le 17 juin 1830 il fit représenter au Vaudeville une comédie en deux actes intitulée : *Une nuit du duc de Montfort*. Toute médiocre qu'elle était, cette pièce obtint quelque succès et rapporta à l'auteur plus d'argent que ses deux tragédies. Toujours fort lié avec le parti libéral, Soulié combattit à la révolution de 1830 le fusil sur l'épaule, ce qui lui valut la croix de juillet que bientôt, comme tous ses confrères, il cessa de porter. Continuant d'écrire çà et là dans les petits journaux, tels que la *Mode* et le *Voleur*, avec MM. de Balzac et Eugène Sue, on vit encore son nom figurer dans tous les recueils ou revues littéraires; la *Pandore*, le *Corsaire*, l'*Artiste*, le comptèrent au nombre de leurs rédacteurs. A cette époque, il fit, en collaboration avec M. Cavé, une comédie en cinq actes, intitulée *Nobles et Bourgeois*, qui tomba d'une façon désespérante. Il ne se rebuta pas, et la *Famille de Lusigny* (en société avec M. A. Bossange), drame en trois actes, joué aux Français le 15 octobre 1831, dont le sujet était pris dans le roman de Lacretelle, le *Fils Naturel*, réussit assez bien. Soulié voulut alors tenter un coup d'éclat, et il se mit à écrire un roman et un drame. Le 11 septembre 1832 eut lieu la première représentation de *Clotilde* au Théâtre-Français; l'action, tirée du *Fazio*

du poète anglais Milman, était des plus dramatiques; grâce à la chaste passion qu'y déployait M^{lle} Mars, le triomphe fut complet, et, malgré les vives attaques de la critique, cette pièce reçut du public des applaudissements véritablement enthousiastes. Le roman des *Deux Cadavres*, qui parut en même temps, est un tissu d'horreurs, de meurtres et de scènes de sang, dénué de mesure, tout à fait dans le goût du jour, mais très-énergiquement écrit. Il eut beaucoup de vogue. Immédiatement après, Soulié publia le *Port de Crète*, recueil de nouvelles détachées; puis fonda un journal intitulé *Napoléon*, qu'il céda presque aussitôt à M. Marco de Saint-Hilaire. Deux pièces qu'il fit alors représenter aux boulevards, l'*Homme à la Blouse* et le *Roi de Sicile*, eurent le même sort; elles tombèrent sans laisser aucune trace. Mais ce fut surtout dans les deux années qui suivirent que Soulié déploya la plus féconde activité. D'abord parut le *Vicomte de Béziers*, puis le *Magnétiseur*, romans bien différents de genres, l'un historique, l'autre tout d'invention, et qui eurent un égal retentissement. *Une aventure sous Charles IX*, comédie (en société avec M. Badon), représentée aux Français le 21 mai 1834, les avait précédés. Vinrent ensuite le *Comte de Toulouse*, puis le *Conseiller d'État*, qui obtint un succès aussi grand que celui des *Deux Cadavres*. C'était une peinture de mœurs pleine de vérité et d'imagination, avec des caractères parfaitement tracés, des situations très-attachantes, mais toujours écrit selon le goût de l'époque en style coloré et dramatique. Ce fut peu de temps avant qu'il donna (en société avec M. Arnoult) les *Deux Reines* à l'Opéra-Comique (6 août

1835), dont la musique d'Hippolyte Moupou eut tous les honneurs. *Un Été à Meudon*, *Deux Séjours: Province et Paris*, *Sathaniel*, romans, datent de 1836. Ce dernier ouvrage et les *Quatre Époques* (les Celtes, les Gaulois, les Romains, les Chrétiens), qui parurent un peu plus tard, forment, avec le *Vicomte de Béziers* et le *Comte de Toulouse*, les *Romans historiques du Languedoc*. Malgré toutes ces publications et le bon accueil qu'on leur fit, Soulié demeurait dans un état de fortune assez précaire, et le maréchal Clauzel, son oncle, en devenant une seconde fois gouverneur de l'Algérie, lui réitéra l'offre qu'il lui avait faite, en 1831, d'un emploi dans l'administration de la colonie. Il refusa obstinément. Pour lui, la littérature était une vocation; il n'accepta pas non plus la proposition que lui fit M. Molé (1837) d'entrer au conseil d'État à condition d'abandonner la carrière littéraire. Ce fut vers le même temps qu'il conçut l'idée des *Mémoires du Diable*, œuvre gigantesque et bizarre, imitée du *Diable Boiteux* de Lesage. Cet ouvrage commença à paraître en feuilletons dans le *Journal des Débats* vers le milieu de 1837, et ne fut terminé qu'en mars 1838. C'est le tableau de la société dans ce qu'elle a de plus hideux, de plus atroce; l'inceste, l'adultère, tous les crimes, toutes les mauvaises passions y sont représentés sous les apparences de la vertu et du bien. Satan vous fait pénétrer dans les plis les plus secrets des cœurs; tel homme jouissant de la considération de tous, d'une haute réputation de probité, n'est au fond que vices infâmes; telle femme, citée pour sa vertu, n'est qu'hypocrisie et débauche. L'immense renommée que fit à Sou-

lié cette nouvelle publication le plaça au faite de l'édifice littéraire. Au même moment on reprit à l'Odéon sa tragédie de *Roméo et Juliette*, et cette fois elle fut accueillie par d'unanimes bravos. Durant l'année 1839, il fit représenter trois pièces au théâtre de la Renaissance : *Diane de Chivry* (9 février), d'après une de ses nouvelles ; le *Fils de la Folle* (11 juillet), tiré de son roman le *Maître d'École* ; enfin le *Proscrit* (7 novembre), en société avec M. Dehay. Comme délassément d'esprit et pour faire contraste à ses grands ouvrages, il donnait de temps à autre des bluettes littéraires sans importance, telles que *Contes pour les enfants*, la *Lanterne magique*, *histoire de Napoléon*, *racontée par deux soldats*, *Petits Contes militaires*, la *Physiologie du Bas-bleu*, où tous les ridicules des femmes auteurs étaient spirituellement dévoilés, le *Tombeau de Napoléon*, à l'occasion de la translation des cendres de l'empereur. A la suite de son grand succès des *Mémoires du Diable* qui furent réimprimés sous plusieurs formes et eurent les honneurs de l'illustration, il se remit à l'œuvre avec une nouvelle fécondité. On compte que de 1838 à 1847 il publia vingt-trois romans et fit représenter sept drames, qui obtinrent plus ou moins de vogue, mais qui tous sont empreints d'un talent incontestable et de la plus fertile imagination. *L'Homme de lettres*, *Six mois de correspondance* : *Diane et Louise*, le *Maître d'École* parurent en 1839 ; un *Rêve d'amour*, *Confession générale*, la *Chambrière* en 1840 ; *Si Jeunesse savait et si Vieillesse pouvait*, les *Quatre Sœurs* en 1841 ; puis vinrent *Eulalie Pontois*, *Marguerite* et le *Château des Pyrénées* ; les *Préten-*

du, le *Bananier*, *Huit jours au château*, *Maison de campagne à vendre* sont de 1843. Dans les quatre années qui suivirent, il fit paraître successivement le *Château de Walsstein*, *Au jour le jour* ; les *Aventures d'un cadet de famille*, les *Amours de Victor Bonsenne* et *Olivier Duhumel* (qui forment une série de romans sous le titre des *Drames inconnus*), la *Comtesse de Monrion*, le *duc de Guise*, et enfin *Saturnin Fichet*. Tous ces derniers ouvrages parurent d'abord en feuilletons, dans la *Presse*, les *Débats* ou le *Siècle*, puis en volumes. En même temps qu'il publiait ces nombreux romans, Soulié faisait représenter à l'Ambigu-Comique des drames pleins d'intérêt et d'émotions : *L'Ouvrier*, le 18 janvier 1840 ; *Gaëtan il Mammone*, le 12 novembre 1842 ; *Eulalie Pontois*, le 18 mai 1843 ; les *Amants de Murcie*, le 9 mars 1844 ; les *Talismans* (féerie), le 30 janvier 1845 ; les *Étudiants*, le 24 mai suivant. La dernière œuvre dramatique de Soulié, la *Closerie des Genêts*, jouée à l'Ambigu le 14 octobre 1846, mit le comble à sa popularité. Atteint bientôt d'une douloureuse maladie de cœur, il supporta de cruelles souffrances durant plus de trois mois. et mourut le 23 septembre 1847, après avoir reçu les sacrements du curé de Bièvre, qui en a laissé le témoignage en ces termes : « M. Frédéric Soulié est mort en bon chrétien, en bon catholique romain, « muni des secours de la religion, « dans toute la plénitude de sa raison. Après lui avoir administré les « sacrements, je lui ai demandé s'il « rétractait avec un esprit soumis à « l'Église tout ce que ses écrits pourraient renfermer de contraire à la « foi et aux mœurs ; il a répondu

« d'un ton ferme : « Oui ; et si, dans
 « mes ouvrages, j'ai pu blesser, je ne
 « dis pas le dogme, que j'ai toujours
 « respecté, mais la morale, je ne l'ai
 « fait que par légèreté. » Six heures
 « avant sa mort, M. Soulié me disait
 « qu'il ne regrettait point la crise
 « qu'il avait éprouvée, parce qu'elle
 « lui avait fait prendre un grand
 « parti qui le rendait très-heureux,
 « celui de revenir à Dieu et de s'y
 « attacher pour toujours. Il n'est pas
 « possible de recevoir les secours de
 « la religion d'une manière plus édi-
 « fiante que ne l'a fait M. Frédéric
 « Soulié. Depuis, toutes ses paroles
 « ont été en harmonie avec l'acte re-
 « ligieux qu'il avait accompli, et
 « qu'il a voulu accomplir sous les
 « yeux de quelques amis et d'autres
 « personnes pour leur donner un
 « exemple d'édification. » Ses ob-
 « sèques eurent lieu à l'église Sainte-
 « Élisabeth-du-Temple, au milieu d'un
 immense concours de peuple ; jour-
 nalistes, littérateurs, artistes, grands
 et petits, accompagnèrent son con-
 voi au Père-Lachaise ; MM. Victor
 Hugo, Paul Lacroix et Antony Bé-
 raud prononcèrent des discours sur
 sa tombe. Il était membre de la So-
 ciété des gens de lettres, de celle
 des auteurs dramatiques, et cheva-
 lier de la Légion-d'Honneur.—On a
 joué à l'Ambigu (15 janvier 1848) un
 drame posthume de Soulié, *Hortense
 de Blangie*, mais il eut peu de suc-
 cès, et l'on a douté que cette pièce fût
 réellement de lui. Il a participé à la
 rédaction de presque tous les recueils
 de ce temps, tels que *Paris moderne*,
le Musée des familles ou *le Journal
 des enfants*, *l'Europe littéraire*, *la
 Mode*, *la Revue de Paris*, *la Chroni-
 que de Paris*, etc. Il a donné des
 articles aux *Cent et un*, aux *Cent et
 une nouvelles*, au *Livre des conteurs*,

aux *Français peints par eux-mêmes*. Dans le moment où nous écri-
 vons, on annonce un roman pos-
 thume de Soulié, *la Queue des Mé-
 moires du Diable* M. Maurice Cham-
 pion a publié *Frédéric Soulié, sa vie
 et ses ouvrages*, Paris, 1847, in-8°.

SOULIÉ (JEAN-BAPTISTE-AUGUS-
 TIN), littérateur et journaliste, né à
 Castres en 1780, fit ses humanités au
 collège de cette ville, dirigé par les
 Oratoriens. Pendant la tourmenteré-
 volutionnaire il suivit la carrière
 commerciale ; mais plus tard il com-
 pléta ses études, et se livra à l'en-
 seignement. Fixé à Bordeaux, il prit
 part au mouvement royaliste qui s'y
 manifesta le 12 mars 1814. Il y avait
 fondé trois journaux : le *Mémorial
 bordelais*, la *Ruche d'Aquitaine* et
 la *Ruche politique*. Vers 1820, il se
 rendit à Paris, où il coopéra à la ré-
 daction de la *Quotidienne*, et quel-
 ques années après il fut nommé con-
 servateur à la bibliothèque de l'Ar-
 senal, par la protection de Martignac
 et de M. de Peyronnet, fonctions
 qu'il continua de remplir après la ré-
 volution de 1830. Soulié mourut à
 Paris, dans la maison des frères de
 Saint-Jean-de-Dieu, le 19 mars 1845.
 Il était membre de l'académie de Be-
 sançon, où Nodier, son ami, l'avait
 fait admettre. Doué de beaucoup de
 goût et d'une instruction variée, il
 n'a cependant laissé aucun ouvrage
 important. Ses productions origi-
 nales sont des *poésies fugitives*,
 insérées dans les Almanachs des
 Muses et dans les Annales roman-
 tiques ; un grand nombre d'articles
 politiques et littéraires dans les qua-
 tre journaux dont nous avons parlé,
 et un opuscule intitulé : *la Mission
 de Bordeaux en 1817*, Bordeaux,
 1817, in-8° ; réimprimé à Lyon, la
 même année, sous ce titre : *Erection*

de la croix de la mission à Bordeaux, le 25 avril 1817. Il a fourni quelques notices, entre autres celle de *Despaze*, au Supplément de cette *Biographie universelle*. Il a traduit de l'anglais en vers français le *Cimetière de campagne*, de Th. Gray, 1812, 1816; des *Poésies de Roberts, Charlotte Smith et James Montgomery*, Paris, 1827; et en prose le second chant du *Ménestrel* de Beattie, imprimé, avec la traduction du premier chant par Chateaubriand, dans le volume intitulé *Poésies anglaises*, 1830, in-18, faisant partie de la *Bibliothèque choisie* publiée par le libraire Bèthune. Soulié a été l'éditeur des *Étrennes royales de la ville de Bordeaux*, de 1814 à 1817, 4 vol. in-18, et du *Keepsake français, ou Souvenirs de littérature contemporaine*, première année, 1830, in-8°. Enfin on lui doit la publication, en 2 vol. in-8°, des *Poésies de Charles d'Orléans*, père de Louis XII, avec une notice sur ce prince et des notes sur les manuscrits consultés; édition complète et bien supérieure à celle qu'avait donnée Chalvet. (*Voy. CHARLES d'Orléans*, VIII, 149.) P—RT.

SOMET (ALEXANDRE), l'un des poètes les plus distingués de notre époque, était né à Castelnau dans une contrée où les poètes abondèrent toujours. Il fit ses études à Toulouse sous un neveu de dom Calmet, se livra d'abord aux sciences mathématiques et subit un premier examen pour entrer à l'École polytechnique; mais son goût inné pour les vers l'entraîna bientôt vers une autre carrière, et un prix qu'il obtint à l'académie des Jeux-Floraux acheva sa vocation: Il se rendit en 1808 dans la capitale, où le besoin de se faire un nom et des protecteurs lui inspira un premier éloge de Napoléon qu'il

publia sous le titre mensonger de *Dithyrambe au conquérant de la paix*; puis un poème intitulé *Le Fanatisme*, qu'il ne faut pas croire écrit dans le sens que l'on donne vulgairement à ce mot. Le poème intitulé *L'Incrédulité*, qu'il publia en 1810, prouve assez qu'il fut toujours attaché aux principes religieux et monarchiques. C'est un de ses meilleurs ouvrages et il fut loué dans tous les journaux. Le jeune poète, alors plein de feu et d'ardeur poétique, ne mettait pas moins de zèle à composer ses écrits qu'à en assurer le succès. Fort lié avec son confrère et son compatriote Treneuil qui lui ressemblait sous beaucoup de rapports, ils visitaient souvent de concert les hommes puissants, et surtout les journalistes qu'ils flattaient et caressaient de leur mieux pour en obtenir des louanges; et, il faut le dire à la honte des lettres, ces moyens réussissaient plus que leur talents qui cependant étaient incontestables. Il était difficile qu'avec ce caractère de vanité et de souplesse Soumet ne se prosternât pas devant l'idole de l'époque, devant le puissant empereur qui dispensait à son gré tous les honneurs et toutes les richesses. Il paya donc successivement son tribut par une *Ode à Napoléon et à Marie-Louise* à l'occasion de leur mariage, et il en reçut une bonne somme d'argent. Il fut également bien payé de l'ode intitulée: *La Naissance du roi de Rome*, qu'il publia l'année suivante (1811), et que l'académie des Jeux-Floraux honora en outre d'un prix extraordinaire. Dans le même temps on le nomma auditeur au conseil d'État; enfin la plus brillante carrière s'ouvrait devant lui quand la chute de Napoléon vint tout à coup renverser ses espérances. Il en

fut extrêmement affligé, et nous l'avons vu à cette époque très-inquiet de son avenir. Mais il connaissait bien peu le gouvernement qui allait succéder à l'empire, et l'on doit convenir qu'il était dans une grande erreur lorsqu'il pensait que quelques hémistiches composés pour le gouvernement impérial pourraient lui nuire dans l'esprit de Louis XVIII. Il se lia alors assez intimement avec la baronne de Staël qui, traitée par ce prince avec une extrême bienveillance, offrait une des nombreuses preuves que les opinions les plus contraires à la monarchie ne lui étaient point désagréables. Ce fut sans doute pour plaire à cette dame qu'il publia une longue dissertation sur les *Scrupules littéraires de madame de Staël*, ou *Réflexions sur quelques chapitres du livre De l'Allemagne* (1814, in-8°). Les amis de la baronne ont dit de cet ouvrage qu'il était plein de justesse dans les aperçus et très-piquant par la forme. Voulant se réhabiliter complètement dans le parti monarchique, Soumet publia ensuite une *Oraison funèbre de Louis XVI*, écrite en prose avec beaucoup de chaleur et toute l'éloquence de la conviction. Il s'occupa en même temps de son poème épique sur *Jeanne d'Arc*, dont il fit paraître des fragments remplis des éloges de l'ancienne France. Cet ouvrage, qui n'a paru qu'après sa mort, est loin sans doute de la perfection qu'il lui eût donnée, s'il eût vécu plus long-temps; mais, tel qu'il est, on ne peut nier qu'il n'ait une grande supériorité sur tout ce qui a été publié dans le même genre. La tragédie de *Jeanne d'Arc* qu'il donna en 1827 n'en est qu'une faible ébauche. Elle eut cependant beaucoup de vogue, et nous la croyons bien supé-

rieure à celle de d'Avrigny. Les autres pièces de théâtre qu'a publiées Soumet ne sont pas moins remarquables. Nous citerons *Clytemnestre*, 1822; *Élisabeth* qui eut un grand succès et qui contribua beaucoup à le porter sur le fauteuil académique, où il parvint en 1824 à la place d'Aignan. Il avait été nommé par le gouvernement de la Restauration bibliothécaire de Saint-Cloud, puis de Rambouillet, et il le fut de Compiègne en 1832 par Louis-Philippe auquel il s'était rallié, comme on disait alors. Il était ainsi dans une fort belle position lorsqu'il mourut le 30 mars 1845. Son poème épique sur *Jeanne d'Arc*, a été publié en 1846, par les soins de madame d'Altenheim, sa fille, à qui il l'avait recommandé en mourant. Le volume est précédé d'un Éloge historique par M. Deumier. La plupart des journaux en parlèrent d'une manière favorable, surtout M. Muret qui lui consacra plusieurs articles dans la *Quotidienne*. « Cet ouvrage, a-t-il « dit, est digne du plus profond examen par la nature du sujet, par « l'importance de l'œuvre et par le « mérite comme par la renommée de « l'auteur.... Un prologue précède le « poème : c'est un double portrait « des deux éternelles rivales, de la « France et de l'Angleterre personnifiées; portrait étincelant de « coloris et d'images, et brûlant du « plus énergique sentiment de nationalité. Certes, les vieilles haines « sans motif sont absurdes et déplorables; mais à force de nous prêcher la confraternité de toutes les « nations, certains docteurs abdiqueraient volontiers leur propre « patrie. L'histoire a des leçons trop « souvent tracées en caractères de « sang et de feu qu'il est bon de ne

« pas oublier. Honorons cette con-
 « viction de patriotisme qui brille au
 « plus haut degré chez Soumet, et
 « qui se traduit avec tant d'éclat. Le
 « premier chant s'ouvre par une fic-
 « tion dont le merveilleux est tout à
 « fait dans l'esprit de l'épopée et
 « dans le caractère du sujet.....»

Outre les ouvrages de Soumet que nous avons cités, on a de lui : I. *Madame de La Vallière, hymne à la Vierge, qui a remporté le prix à l'Académie des Jeux-Floraux*, dédiée à madame Barbier, Paris, 1811, in-8°. II. *Les embellissements de Paris*, pièce qui a obtenu un accessit au concours de l'Institut. Ce fut Millevoye qui obtint le prix, Paris, 1812, in-8°. III. *La Pauvre Fille*, élégie, 1814, in-8°. IV. *La Découverte de la Vaccine*, poème couronné par la seconde classe de l'Institut, le 5 avril 1815. V. *Les derniers moments de Bayard*, poème également couronné par l'Institut, dans la même séance que le précédent. VI. *Saül*, tragédie, Paris, 1822. VII. *La guerre d'Espagne*, ode à S. A. R. Monseig. le duc d'Angoulême, Paris, 1824, in-4°. VIII. *Cléopâtre*, tragédie, 1825, in-8°. IX. *Pharamond*, opéra (en société avec MM. Ancelot et Guiraud), 1825, in-8°. X. *Ode à Pierre-Paul Riquet, baron de Bon-Repos, auteur du Canal du Languedoc, à l'occasion de l'obélisque qui lui est élevé par ses descendants*, Paris, 1825, in-8°. XI. *Le Siège de Corinthe*, tragédie lyrique (avec M. Ballochi), Paris, 1826, in-8°. XII. *Élisabeth de France*, tragédie en cinq actes et en vers, 1828. XIII. *Une fête de Néron*, tragédie en cinq actes (avec M. Belmontet), 1830, in-8°. XIV. *Norma*, tragédie en cinq actes, 1831, in-8°. Soumet avait concouru à la rédaction du *Conservateur litté-*

raire, 3 vol. in-8°, et à un autre recueil littéraire, intitulé *La Muse française*, auquel travaillaient aussi MM. Deschamps et Victor Hugo. M—D J.

SOUQUE (JOSEPH - FRANÇOIS), auteur dramatique, né le 2 septembre 1767, adopta les principes de la révolution et s'attacha au parti de la Gironde. Lorsque ce parti fut proscrit, le 31 mai 1793, il accompagna Brissot (*voy. ce nom*, V, 625), qui en était un des chefs, et qui tentait de passer en Suisse. Arrêtés tous deux à Moulins, ils furent amenés à Paris où Brissot périt sur l'échafaud. Souque ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Le Directoire le nomma secrétaire d'ambassade en Hollande, et, sous l'empire, il devint secrétaire-général de la préfecture du Loiret, puis du gouvernement de Catalogne. Le département du Loiret l'élut deux fois député au corps législatif; il y siégeait en 1814, adhéra à la déchéance de Napoléon, et resta membre de la chambre des députés. Dans la séance du 9 août, il parla en faveur de la liberté de la presse et contre la censure. « Si l'on n'imprime
 « pas en France, dit-il, on imprimera
 « dans les pays voisins. Les censeurs
 « de Bonaparte étaient des hommes
 « éclairés, honnêtes; cependant ils
 « allèrent plus loin que la Sorbonne
 « elle-même. Il le leur reprocha pu-
 « bliquement; mais ils savaient in-
 « terpréter sa pensée, et suivirent
 « toujours la même marche. Vous
 « craignez les brochures! *Le Cabinet*
 « de *Saint-Cloud*, le plus odieux des
 « libelles, n'est-il pas en deux volu-
 « mes?» Dans la séance du 22 octobre, lors de la discussion du projet de loi concernant les biens non vendus des émigrés, il défendit le rapporteur de la commission, M. Bedoch, contre les attaques dont il était l'ob-

jet pour avoir fait au projet ministériel des modifications importantes. A l'époque des Cent-Jours de 1815, Souque fut encore envoyé par son département à la chambre des représentants qui fut dissoute, ainsi que l'ancienne chambre des députés, après le second retour de Louis XVIII. N'ayant pas été réélu, il rentra dans la vie privée et s'occupa de travaux littéraires, particulièrement de compositions dramatiques. Il mourut à Paris le 14 septembre 1820. On a de lui : I. *Le Chevalier de Canolle*, ou *Un Épisode de la Fronde*, comédie en cinq actes et en prose, Paris, 1816, in-8°. Cette pièce, représentée le 27 mai 1816 sur le théâtre de l'Odéon, et sous le pseudonyme de *M. de Saint-Georges*, obtint un immense succès. Les agitations et les intrigues de la Fronde y sont caractérisées avec autant de finesse que d'exactitude. II. *Orgueil et vanité*, comédie en cinq actes et en prose, représentée sur le Théâtre-Français le 1^{er} avril 1819, Paris, 1819, in-8°. Il y a de l'intérêt dans cette pièce, le style en est vif et spirituel, mais elle eut moins de succès que la précédente. Souque a composé une autre comédie intitulée *François II*, qui n'a été ni représentée ni imprimée. P—RT.

SOURDAT (F.-NICOLAS), zélé royaliste, né à Troyes, en juillet 1745, suivit d'abord le barreau au parlement de Paris, alla ensuite exercer cette profession dans sa ville natale, et y fut successivement contrôleur de la monnaie, avocat du roi au bailliage, et enfin lieutenant de police. Il occupait cette dernière place à l'époque de la révolution dont il se montra dès le commencement l'adversaire. Venu à Paris en 1792, le décret du 11 décembre, qui invitait ceux qui voudraient défendre

Louis XVI à se présenter, lui fournit une occasion de témoigner son attachement à ce prince. Il écrivit en conséquence à la Convention nationale, qui ordonna que sa lettre serait remise à Louis XVI, avec toutes celles du même genre. Sourdat, n'ayant point été choisi par le roi, ne continua pas moins à s'occuper de sa défense, et publia, à la demande de Malesherbes, deux mémoires sur cet objet : le premier, intitulé *Vues générales sur le procès de Louis XVI*, fut envoyé le 24 décembre à la Convention ; et le deuxième, ayant pour objet la défense particulière de ce prince au sujet de la journée du 10 août, fut remis aussi à l'Assemblée, le 12 janvier 1793. Sourdat avait publié, en 1790, un pamphlet qui fut inséré dans les *Actes des Apôtres*, intitulé : *Les Champenois au roi*, contenant le parallèle des événements de 1557 et de 1789. On a encore de lui un autre ouvrage, intitulé : *Les véritables auteurs de la révolution de 1789*, Neuchâtel, 1797, in-8°. On trouve dans tous ces écrits des renseignements très-curieux et fort utiles pour l'histoire. Il fut mis sur la liste des émigrés en 1793 et rayé en avril 1800. Sa femme et ses deux filles furent incarcérées pendant onze mois, comme suspectes, en 1794. Nicolas de Sourdat mourut vers 1810. — Son frère (*Charles*) fut, comme lui, un zélé royaliste, et servit long-temps dans les armées vendéennes où il était connu sous le nom de *Carlos*. Venu à Paris en 1796, il y fut attaché aux agences royales. Ayant été chargé de porter des dépêches, il fut arrêté à Calais et comparut dans l'affaire de Lavilleheurnoy. Traduit au conseil de guerre avec ce dernier, il se défen-

dit avec beaucoup de présence d'esprit et fut acquitté. Il se rendit alors en Angleterre, puis retourna dans la Vendée où il servit encore sous les ordres de Bourmont. Lorsque ce général prit du service sous le gouvernement impérial, Charles de Sourdat continua de lui rester attaché, et le suivit en Italie. Doué d'une grande valeur, il se distingua dans plusieurs occasions et parvint au grade de lieutenant-colonel avec le titre d'officier de la Légion-d'Honneur. On doit penser avec quelle joie il vit le retour des Bourbons. Il était employé à l'état-major de la place de Paris en 1817, et il faisait partie du cortège du roi lorsqu'il tomba de cheval et se cassa la jambe. Quinze jours après cet accident, il fut mis à la retraite, et au milieu du triomphe de cette monarchie des Bourbons, que lui et les siens avaient si bien servie, il mourut dans l'oubli et peut-être dans le besoin, *oblitus cunctorum, obliviscendus et illis*. M—D j.

SOURDÉAC (ALEXANDRE DE RIEUX, marquis de), fils de Guy de Rieux, premier écuyer de Marie de Médicis, fut, avec l'abbé Perrin (*voy.* ce nom, XXXIII, 424), l'un des fondateurs de l'opéra en France. Son père, ayant suivi à Bruxelles la reine-mère exilée, vit tous ses biens saisis; mais le cardinal de Richelieu les fit ensuite rendre au marquis. Nous trouvons dans les mémoires de Tallemant des Réaux, qui sont une mine inépuisable pour l'histoire anecdotique du temps, quelques documents curieux sur le caractère et les occupations du marquis de Sourdéac : « Il demeure au château

« par ses paysans, comme on court
 « un cerf, et dit que c'est pour faire
 « exercice. Il a de l'inclinaison aux
 « mécaniques; il travaille de la main
 « admirablement; il n'y a pas un
 « meilleur serrurier au monde. Il lui
 « a pris une fantaisie de faire jouer
 « chez lui une comédie en musique,
 « et pour cela il a fait faire une salle
 « qui lui coûte au moins dix mille
 « écus. Tout ce qu'il a fait pour le
 « théâtre, pour les sièges et les ga-
 « leries, s'il n'y travaillait lui-même
 « lui reviendrait, dit-on, à plus de
 « deux fois autant. Il avait fait faire
 « pour cela une pièce par Corneille,
 « elle s'appelle *les Amours de Médée*;
 « mais ils n'ont pu convenir de prix.
 « C'est un homme riche et qui n'a
 « pas d'enfants (1). » Tallemant écri-
 vait ceci en 1658 ou 1659; mais le
 marquis machiniste et le poète se
 rapprochèrent depuis lors, et *la*
Toison d'Or de Corneille, représen-
 tée avec beaucoup de pompe au châ-
 teau de Neufbourg par la troupe du
 Marais, en 1660, fut ensuite jouée à
 Paris, en présence du roi et de toute
 la cour. Le savant éditeur de Talle-
 mant des Réaux observe avec raison
 que cette tragédie à machines, à
 scènes entremêlées de chants, n'était
 pas encore l'opéra, mais un genre
 intermédiaire. S'il faut s'en rappor-
 ter à ce que dit Voltaire (2), le mar-
 quis de Sourdéac se ruina entière-
 ment pour l'établissement de l'opéra,
 et mourut pauvre et malheureux
 pour avoir trop aimé les arts. Talle-
 mant des Réaux était dans l'erreur
 lorsqu'il dit que le marquis de Sour-

(1) *Historiettes de Tallemant des Réaux*, deuxième édition, Paris, 1840, in-12, tome IX, pages 193 et 194.

(2) *Commentaires sur Corneille, Préface de la Toison d'Or t. m. II*, p. 220, de l'édition de Kehl.

déac n'avait pas d'enfants. De son mariage avec Hélène de Clère, il eut deux fils et deux filles qui furent chanoinesses de Remiremont. Le marquis de Sourdéac mourut le 7 mai 1695.

L—M—X.

SOURDEVAL (ANDRÉ DE), d'une famille de Normandie, naquit au château de Sourdeval, près Mortain, dans les premières années du XVI^e siècle; il fit la plupart des guerres du règne de François I^{er}, et s'y acquit une réputation de bravoure et de talent telle que l'empereur Charles-Quint lui fit faire des offres brillantes pour l'attacher à son service, mais ces offres furent repoussées avec indignation. Après la mort de François I^{er}, il devint gouverneur de Belle-Isle-en-Mer. Sa correspondance avec le duc d'Estampes, gouverneur de Bretagne, a été conservée en partie aux archives de Penthievre, et publiée par dom Morice, en ses *Preuves de l'Histoire de Bretagne*. Elle témoigne des tribulations du gouverneur et des ressources qu'il lui fallait trouver dans son esprit, à défaut de moyens matériels; sans cesse assailli par les Anglais qui se présentaient quelquefois avec des forces imposantes, il les contraignit toujours de se rembarquer et leur brûla nombre de vaisseaux; cependant la garnison sous ses ordres était insuffisante, mal entretenue et mal payée; il semblait même que l'on spéculât sur sa bravoure et son intelligence pour suppléer à la solde: « J'ai baillé comptant 1732 livres tournois, écrivait au duc d'Estampes le trésorier Mallet; j'ai tant de fiance en M. de Sourdeval, qu'il engagera ses arquebusiers à se contenter de cette somme, et qu'il les apaisera. » Pendant qu'André de Sourdeval était ainsi aux prises avec des difficultés de toute

sorte, avec les Anglais qui l'attaquaient sans relâche, avec ses soldats qui se révoltaient faute de paie, et avec les bourgeois de Belle-Isle qui refusaient d'héberger et nourrir les soldats sans argent, on répondait de la cour à toutes ses plaintes, en lui recommandant de faire ramasser sur le rivage des corneilles à bec rouge, et de les envoyer à Paris, pour « l'amusement de madame la royne-mère. » André de Sourdeval reçut le collier de l'ordre de Saint-Michel; il fut député de la noblesse de Normandie aux États de Blois, en 1576, et il mourut peu d'années après dans son gouvernement de Belle-Isle. Le scel apposé à ses lettres, conservées aux archives de Penthievre, a servi de base pour établir, au musée historique de Versailles, l'écusson de Robert de Sourdeval, croisé en 1096. Z.

SOURE (D. JUAN DA COSTA, comte de), général portugais, né en 1610, dans le Portugal, à l'époque où les Espagnols y dominaient, embrassa la profession des armes et s'y fit remarquer par son habileté et son courage. Lorsque l'on conspira, pour soustraire ce pays à la domination castillane et replacer les rois légitimes sur le trône, l'un des principaux conjurés, Dom Antoine d'Almada, lui fit part du complot qui se tramait, et l'engagea à y entrer. Costa repoussa d'abord cette proposition. « Votre entreprise, dit-il, est la plus dangereuse qu'on puisse tenter. Vous n'avez pour la soutenir ni armée de mer, ni armée de terre. Au moindre mouvement que vous ferez, vous serez écrasés de troupes castillanes; le peuple, sur qui vous comptez, vous abandonnera lâchement. Le duc de Bragança lui-même trouvera le moyen de se réconcilier avec la cour de Castille;

« et nous, nous demeurerons les vic-
 « times qu'elle sacrifiera à sa ven-
 « geance sous prétexte d'assurer le
 « repos de l'État. Je regarde donc
 « votre entreprise comme un préci-
 « pice que vous creusez, et dans le-
 « quel vous allez vous perdre infail-
 « liblement. » A ces mots, d'Almada,
 transporté de fureur, traita Costa de
 lâche, d'indigne Portugais. « Ta fausse
 « probité, lui dit-il, m'a séduit ; mais
 « si elle m'a arraché mon secret, il
 « faut que ma main t'arrache la vie. »
 Dom Juan, effrayé de ces menaces,
 promit de faire partie de la conjura-
 tion, et jura qu'il lui garderait un
 inviolable secret. D'Almada s'apaisa.
 Toutefois il lui resta des craintes
 qu'il manifesta aux conjurés, et qui
 pensèrent faire ajourner l'explosion
 du complot. Ces craintes étaient chi-
 mériques ; on ne tarda pas à le re-
 connaître ; car Juan da Costa, fidèle
 à la voix de la patrie, fut un de
 ceux qui montrèrent le plus d'ar-
 deur. Quand les conjurés se rendi-
 rent chez la vice-reine du Portugal
 pour lui annoncer la révolution qui
 éclatait, il se joignit à eux, et con-
 tribua de tout son pouvoir au succès
 de cette révolution. Aussitôt qu'il fut
 monté sur le trône de ses ancêtres
 (1640), le duc de Bragance (Jean IV)
 se hâta de récompenser les auteurs
 de sa fortune. Costa de Soure fut
 créé mestre-de-camp. Le roi d'Espa-
 gne (Philippe IV), ayant appris le
 soulèvement du Portugal, essaya de
 le réprimer ; mais il était trop tard ;
 il n'avait rien su prévoir. Les Castil-
 lans commencèrent les hostilités lors-
 que déjà le légitime roi du Portugal
 avait préparé tous les moyens de dé-
 fense. Les Espagnols, après avoir été
 forcés de lever honteusement le siège
 d'Olivença, venaient de commettre de
 monstrueuses cruautés sur les habi-

tants de Sainte-Eulalie. Le lendemain,
 Juan da Costa, réuni à Alvarès Bar-
 buda, alla les attendre en embus-
 cade. L'ennemi, fier de sa honteuse
 victoire, chantait et dansait aux sons
 des flûtes et des guitares. Costa le
 chargea, le tailla en pièces et le mit
 en fuite. Ce succès enflamma le cou-
 rage des Portugais. Quelques jours
 après les Espagnols, en nombre su-
 périeur, voulant se venger de l'affront
 qu'ils avaient reçu, leur tendirent
 un piège aux environs d'Elvas ; mais
 le prudent Costa sut éviter ce piège
 et s'empara des hauteurs environ-
 nantes, d'où il força l'ennemi à se
 jeter, pour sa sûreté, dans la place
 de Badajoz. Devenu général d'artil-
 lerie, il montra, au siège du château
 d'Alconchel, une rare habileté. Du-
 rant plusieurs jours de suite, il fit
 tirer contre ce château, non qu'il se
 flattât d'y faire brèche, mais parce
 qu'il espérait effrayer les femmes
 et les enfants. Son espoir ne fut pas
 trompé. Par le moyen d'une mine, il
 fit sauter une tour qui incommodait
 fort les Portugais, et qui détermina
 les défenseurs du château à capituler.
 En 1650 il commandait dans la pro-
 vince d'Alentéjo. A cette époque de
 la guerre que les Portugais soutenaient
 glorieusement contre les Es-
 pagnols, il n'y avait aucun général
 qui ne cherchât journellement à si-
 gnaler son dévouement à la cause de
 la patrie et du roi. Costa, voulant
 témoigner le sien par quelque action
 d'éclat, se mit en campagne à la tête
 de deux mille hommes d'infanterie
 et de deux cents chevaux. S'étant
 avancé vers deux collines nommées
 les Deux-Soleils, lesquelles étaient
 également éloignées d'Albuquerque
 et de Badajoz, il fit piller et incen-
 dier les bourgs d'Arrojo et de Mal-
 partida. Comme il s'y attendait, ses

troupes furent poursuivies. Tout d'un coup il sortit d'une embuscade, fondit sur les Espagnols et les mit en déroute. Il les poursuivit ensuite jusque sous le canon d'Albuquerque et ne s'en retourna qu'après avoir commis quelques dégâts aux environs de cette ville. Il n'avait pu attirer l'ennemi au combat. Cependant, après tant d'honorables succès, Costa parut voir, l'année suivante, avec une inexplicable indifférence, les ravages de la province même où il commandait. Cette conduite honteuse ternit sa réputation ; mais il sut bientôt la reconquérir. Sorti de sa léthargie, il rassembla à la hâte mille cavaliers et trois cents fantassins, qu'il envoya, sous la conduite de l'un de ses meilleurs lieutenants, contre Salvaterra. La place fut emportée d'assaut, toute la garnison faite prisonnière et le château démoli. Les troupes de Costa revinrent à Olivença chargées de butin. Ce fut en 1652 que Jean da Costa fut honoré par le roi du titre de comte de Soure. Il sut justifier cette récompense par un nouveau service rendu à son prince ; il dirigea jusque sous le canon de Badajoz une troupe de 1,500 chevaux à laquelle il ordonna d'attaquer l'ennemi. Après quelques instants de combat les Portugais reculèrent ; mais d'autres troupes arrivèrent bientôt qui rétablirent le combat. L'ennemi fut complètement battu. Le général donna des éloges à ceux de ses soldats qui avaient fait leur devoir, et punit avec sévérité ceux qui s'étaient lâchement conduits. Il ne cessa plus de donner des preuves de vigilance, de courage et d'habileté, et souvent encore il se distingua dans d'importantes affaires. Cependant la guerre contre l'Espagne avançait peu. Le roi de Por-

tugal, souhaitant de voir enfin la paix s'établir, défendit à ses troupes d'insulter davantage le territoire espagnol, dans l'espoir que l'ennemi imiterait cette modération. Il résulta de cette mesure des inconvénients que Jean IV s'obstinait à ne point voir. L'armée se débanda, les liens de la discipline se relâchèrent ; les soldats, ne trouvant plus où piller chez l'ennemi, pillèrent dans leur propre patrie. Ils massacraient les paysans et furent massacrés à leur tour. Le comte de Soure vit avec effroi cet état de choses ; il en fit au roi un tableau plein de franchise et de vivacité, et il eut la gloire de le déterminer à révoquer ses funestes ordres. Ainsi Costa savait servir sa patrie par ses conseils comme par sa valeur. Il fut incontestablement l'un des généraux les plus célèbres et les plus utiles du roi Jean IV. Il lui arriva une fois d'oublier les devoirs de général ; mais il répara sa faute en homme de cœur et de tête. En 1659 il fut envoyé en ambassade à la cour de France. Comme la guerre continuait entre le Portugal et l'Espagne, et que le premier de ces États, malgré d'assez brillants succès, se trouvait épuisé d'hommes et d'argent, Costa était chargé de demander au cabinet français un secours de quatre mille soldats et de mille chevaux, et de lui rappeler la promesse qu'il avait si souvent faite de se liguier avec le Portugal contre l'Espagne. Parti de Lisbonne le 13 avril, il arriva le 4 juin suivant à Paris. C'était le temps où le cardinal Mazarin suivait avec l'Espagne une négociation relative au mariage de son maître (Louis XIV) avec l'infante dona Marie-Thérèse, fille de Philippe IV. Costa se présentait dans une circonstance peu favorable.

Il eut néanmoins avec le cardinal une entrevue dans laquelle il lui représenta qu'il était de l'intérêt de la France que le Portugal ne fût pas uni à l'Espagne, appuyant cette assertion de tous les raisonnements propres à ébranler le ministre. Celui-ci, après l'avoir écouté attentivement, lui répondit qu'il était de la dernière importance pour la France de traiter avec l'Espagne; qu'elle avait besoin de la paix pour le rétablissement de son commerce, qu'en tout temps elle s'était intéressée au Portugal, et qu'elle lui en donnerait la preuve en tâchant de lui envoyer le secours demandé, mais de manière à ne se point compromettre. L'ambassadeur, augurant mal de cette réponse, publia, peu de jours après, un manifeste où il s'efforçait de démontrer que la France ne devait point traiter avec l'Espagne sans le Portugal. Ce manifeste, écrit avec véhémence, circula dans le public et obtint des applaudissements. Mazarin en fit exprimer son mécontentement au comte de Soure et le menaça de se plaindre à la cour de Portugal. L'ambassadeur répondit énergiquement qu'en soutenant les droits du roi, son maître, il n'avait pas cru compromettre le repos public. Le cardinal, peu satisfait de cette réponse, adressa d'inutiles plaintes à la reine de Portugal (Louise de Guzman, régente pendant la minorité d'Alphonse VI). Cette princesse approuva la conduite de son ambassadeur. Cependant le comte de Soure suivit Mazarin à Saint-Jean-de-Luz où on allait traiter de la paix avec l'Espagne, pour tâcher d'y faire comprendre le Portugal. Dans une nouvelle entrevue qu'il eut avec le cardinal, il put aisément se convaincre que tous ses efforts seraient

vains pour obtenir l'important objet de sa demande. Il fut transporté d'indignation quand il eut connaissance des conditions ignominieuses auxquelles sa patrie jouirait de la paix dont elle avait tant besoin. Elles portaient que le Portugal serait remis dans la situation où il se trouvait en 1640, que la maison de Bragance serait maintenue dans tous ses honneurs, et que la France interposerait ses bons offices pour procurer aux ducs de cette maison la vice-royauté perpétuelle du Portugal. Le comte de Soure alla trouver le ministre et lui assura que son maître n'accepterait jamais de pareilles conditions. Mazarin lui fit observer qu'on serait peut-être moins difficile à Lisbonne qu'il ne l'était à Saint-Jean-de-Luz, attendu que le Portugal n'avait de secours à espérer d'aucun côté. Telle fut la triste issue de l'ambassade du comte de Soure. Que pouvait-il attendre d'un ministre qui, à l'exemple de tant d'hommes d'État, sacrifiait tout aux intérêts de son ambition? Cependant le cabinet de Versailles permit que six cents officiers accompagnassent en Portugal le comte de Schomberg (*voy.* ce nom, LXXXI, 369) pour y prendre du service. Le comte de Soure revint à Paris pour régler cette affaire; puis il retourna dans sa patrie après avoir reçu des présents du roi et même du cardinal comme un témoignage de leur estime pour sa personne. A son retour à Lisbonne, il fut nommé l'un des gentilshommes de la chambre de l'infant, frère du roi (don Pedro qui régna par la suite sous le nom de Pierre II). Il exerça cette charge pendant deux ans, et mourut à Lisbonne en 1661, âgé de 57 ans. Peu de temps avant sa mort, il avait

subi un exil à Loulé, victime des intrigues de quelques lâches courtisans qui avaient trompé la reine-régente sur son compte. Don Juan da Costa, comte de Soure, laissa en mourant la réputation d'un homme plein d'amour pour son prince et sa patrie, de fidélité dans ses amitiés, de probité, de désintéressement et de religion. Il joignait à ces qualités précieuses une rare vivacité d'esprit, des manières nobles et une élocution facile. On a vu quel courage et quelle intelligence il déployait dans les combats. Ce qui achève de l'honorer aux yeux de la postérité, c'est qu'à l'époque de son ambassade en France il inspira une haute opinion de son mérite à des personnages illustres, parmi lesquels était le grand Turenne.

F—A.

SOURIGUIÈRES de *Saint-Marc* (J.-M.), auteur dramatique, né vers 1767, dans les environs de Bordeaux, vint fort jeune à Paris, où il fréquenta fort assidûment les spectacles. Le 29 septembre 1791 il fit représenter une tragédie sur le théâtre du Marais, où jouaient alors dans des rôles subalternes deux hommes devenus plus tard célèbres (le duc Decazes et le maréchal Gouvion-Saint-Cyr). Cette tragédie, en cinq actes et en vers, était intitulée : *Artémidore, ou le Roi citoyen* (1); mais elle eut peu de succès, quoiqu'elle fût écrite dans les idées du jour. Souriguières était d'ailleurs bien loin d'approuver les excès et les crimes de la révolution. Après la chute de Robespierre, il composa, sous le titre de *Réveil*

(1) Elle avait d'abord été annoncée sous le titre d'*Artémidore, ou la Révolution de Syracuse*; mais elle fut représentée sous celui que nous indiquons ici. Cette pièce n'a pas été imprimée; la première scène seulement a été insérée dans le recueil de la Société nationale des neuf sœurs (1792.)

du peuple, des strophes que Gaveaux (voy. ce nom, LXV, 184) mit en musique, et qui retentirent sur tous les points de la France. On les chantait dans les rues, sur les théâtres, et à ces paroles :

Mânes plaintifs de l'innocence,
Apaisez-vous dans vos tombeaux,

les spectateurs s'agenouillaient en versant des larmes au souvenir de tant de victimes immolées sous la hache de la terreur; et ce fut souvent par opposition aux vers sanguinaires de la *Marseillaise* que le parti de la réaction se livra aux mêmes excès, en prononçant ces deux autres vers :

Et que le cri de la vengeance
Fasse enfin pâlir vos bourreaux.

C'est à cette production bien plus qu'à ses autres ouvrages que Souriguières a dû sa réputation. En 1796 il donna, au théâtre Feydeau, *Myrrha*, tragédie en 3 actes, en vers, et *Céliane*, comédie en 1 acte, en prose, mêlée d'ariettes; mais ces deux pièces réussirent peu. Il fut plus heureux au théâtre Louvois, où une comédie en 1 acte, en vers, imitée de l'allemand, qu'il y fit représenter en 1797, obtint un succès mérité; elle est intitulée : *Cécile, ou la Reconnaissance*, et a été imprimée, Paris, an V (1797), in-8°. Dans le même temps il coopérait, avec Beau lieu (voy. ce nom, LVII, 397), à la rédaction du *Miroir*, journal d'opposition royaliste, qui fut supprimé le 18 fructidor, et dont les rédacteurs furent condamnés à la déportation, mais parvinrent à s'y soustraire. Après le 18 brumaire, Souriguières put reparaître sans danger et continua de travailler pour la scène avec des chances diverses. Il donna au théâtre Feydeau : *Avís au public, ou le Physionomiste en défaut*, opéra-comique en 2 actes (composé avec Désaugiers),

Paris, 1807, in-8°; *l'Enfant prodigue*, en 3 actes et en vers (avec Riboulté), Paris, 1811, in-8°. Ces deux pièces furent bien accueillies. Il n'en fut pas de même de ses tragédies d'*Octavie* et de *Vitellie*, représentées au Théâtre-Français en 1806 et en 1809, et qui tombèrent l'une et l'autre. *Octavie* pourtant est assez bien écrite, et Saint-Prix y jouait admirablement le rôle de Sénèque; elle a été imprimée, Paris, 1806, in-8°; *Vitellie* est restée inédite. Outre des *Chansons patriotiques*, insérées dans plusieurs recueils, on a encore de Souriguières *le Second Réveil du peuple*, qu'il composa en 1814, après la chute de l'empire (in-8° de 8 pages), mais qui n'eut pas le succès du premier; les circonstances étaient toutes différentes. Depuis lors il ne publia plus rien. Les fréquents échecs littéraires qu'il essuya donnèrent lieu à ce jeu de mots épigrammatique :

Tu souris à tes vers, mon pauvre Souriguières,
Mais quand tu leur souris on ne leur sourit guères.

Chénier décocha aussi contre lui quelques traits de satire, et probablement la dissidence d'opinions politiques ne fut pas étrangère à ces attaques. Souriguières, lié avec les premiers acteurs du Théâtre-Français, qu'il fréquentait assidûment, avait acquis une grande expérience dans l'art de la déclamation, et il donnait de bons conseils aux élèves. D'heureuses opérations financières, entreprises avec son ami Riboulté (*voy. ce nom*, LXXIX, 45), lui avaient procuré une certaine aisance; mais il était presque oublié comme homme de lettres, et lui-même ne s'occupait plus de littérature, lorsqu'il mourut à Paris en mars 1837. M—D j.

SOUTHEY (ROBERT), poète lauréat, historien et littérateur anglais, naquit le 12 août 1774 à Bristol, où son père faisait le commerce des toiles. Sa tante maternelle, miss Tyler, prit un soin particulier de son éducation, et lui fit lire de bonne heure les auteurs classiques. Ces lectures lui inspirèrent un goût très-vif pour les belles-lettres et surtout pour la poésie. Il composa dès l'âge de 14 ans d'assez bons vers anglais, mais il réussit mal dans la poésie latine. Après avoir commencé ses études sous un savant ministre aubaptiste (M. Foote) et passé deux ans à l'école de Carston, il entra en 1787 à celle de Westminster; mais d'un caractère insoumis et turbulent, il prit part, en 1792, à l'insubordination des élèves contre le docteur Vincent, leur maître, et fut censuré par les directeurs de l'école. Cependant sa famille, le destinant à l'état ecclésiastique, l'envoya, dans la même année, au collège de Baliol à Oxford. Comme la fortune de son père était dérangée, son oncle, le révérend Hill, et sa tante, miss Tyler, pourvurent à son entretien. Ils avaient l'espoir que Robert Southey deviendrait ce qu'on appelle en anglais un bon *scholar* et l'ornement de l'université; mais il en fut tout autrement. Les principes de la révolution française s'étaient répandus en Angleterre. De graves personnages furent séduits par cette perspective d'égalité, de fraternité, de liberté qu'on leur montrait. Est-il étonnant que de jeunes têtes fussent tournées par cette brillante chimère? Southey et quelques-uns de ses camarades perdirent le goût des études et ne rêvèrent que révolution. Le jeune poète sentit le besoin de jeter sur le papier les nouvelles

idées qui avaient embrasé son imagination et composa le poème dramatique de *Wat-Tyler*, dans lequel il célèbre des insurgés anglais du XIV^e siècle, qui parlent et agissent comme des démagogues de 1793. Le fait est historique, mais la mise en scène appartient à l'auteur. Le roi et un archevêque y jouent des rôles odieux, comme on doit s'y attendre. Cette effusion d'une verve exaltée ne fut point alors rendue publique ; mais vingt ans plus tard, à une époque où Southey professait des opinions toutes différentes, on imprima ce poème à l'insu de l'auteur qui en éprouva un vif déplaisir. Du reste, cette composition ne fut pas le seul effet de son ardeur pour les systèmes révolutionnaires. Il se lia étroitement avec deux de ses condisciples, Coleridge (*voy.* ce nom, LXI, 193) et Lovell, qui étaient animés des mêmes sentiments que lui ; tous trois se jurèrent fraternité jusqu'à la mort, et résolurent de laisser là le collège et les études et d'aller fonder une colonie sur les bords du Susquehannah, dans l'Amérique septentrionale. D'autres camarades devaient les accompagner pour vivre sous cette heureuse république, qui s'appellerait une *Pantisocratie*, c'est-à-dire le *règne de l'égalité universelle*. Cependant ces utopistes de 18 ou 19 ans pensèrent qu'il fallait aussi emmener des femmes d'Angleterre. Southey, ayant fait connaissance avec la famille Tricker, où il y avait trois filles à marier, en demanda une, et ses compagnons Coleridge et Lovell obtinrent la main des deux autres. Mais les parents de Southey, ainsi que M^{me} Tricker, jugèrent le projet d'émigration trop insensé pour ne pas s'opposer à son exécution. Le docteur Hill, chapelain

de la factorerie à Lisbonne, afin de donner d'autres idées à son neveu, s'offrit de l'emmener en Portugal. Southey céda, mais à condition qu'il épouserait d'abord miss Tricker. Toutes les objections qu'on lui fit à ce sujet furent inutiles, et le mariage eut lieu en 1795, le jour même où il s'embarqua avec son oncle à Bristol. Il promit de revenir au bout de six mois, et en effet, les six mois étant écoulés, il se retrouva auprès de sa femme. Dans l'intervalle, ses deux amis étaient devenus ses beaux-frères. Il avait publié avec Lovell un recueil de poésies sous les noms de Moschus et Bion. A son retour, Southey fit paraître le poème de *Jeanne d'Arc*. Son premier voyage lui ayant laissé des souvenirs agréables, il en entreprit un second avec sa femme dans le midi de l'Europe, et parcourut pendant seize mois le Portugal et l'Espagne, voyage dont il donna ensuite la relation. Revenu en Angleterre, il fut nommé en 1801 secrétaire d'Isaac Corry, chancelier de l'échiquier d'Irlande. Son enthousiasme républicain s'était entièrement refroidi, et déjà il était persuadé qu'on peut vivre tout aussi tranquille sous une monarchie constitutionnelle que dans une république. Les devoirs de sa place ne l'empêchaient pas de se livrer à son goût pour la poésie et la littérature ; les circonstances lui permirent bientôt d'y consacrer tout son temps. Isaac Corry ayant quitté ses fonctions, Southey quitta aussi les siennes, et alla s'établir, en 1803, dans une maison de campagne près de Keswick, comté de Cumberland, où il se trouva à la tête d'une colonie bien plus agréable que celle dont il avait voulu jeter les fondements sur les rives du Susquehannah. Lui, sa

femme et les deux sœurs de celle-ci, l'une veuve de Lovell et l'autre mariée avec Coleridge, ainsi que leurs enfants, y vivaient ensemble dans une parfaite union. Au milieu de cette charmante famille, Southey composa sans relâche; il ne prenait, dit-on, jamais son déjeuner sans avoir fait une quarantaine de vers. Le changement qui s'était opéré dans ses idées politiques lui mérita la faveur du ministère, dont il était devenu un des plus ardents défenseurs, et en 1813, après la mort de Pye, il lut nommé à la place assez inutile de *poète lauréat*, que la cour d'Angleterre a conservée comme tant d'autres vieilles coutumes. Ses travaux historiques sur l'Espagne et le Portugal, sur leur littérature qu'il contribua beaucoup par ses traductions à faire connaître dans son pays, ne restèrent pas non plus sans récompense. L'académie espagnole et l'académie royale d'histoire de Madrid l'admirent au nombre de leurs membres. Southey fut un des principaux collaborateurs du *Quarterly Review*, recueil où il défendit chaleureusement le système ministériel contre les rédacteurs de l'*Edinburgh Review*, qui ne montraient pas moins de véhémence à l'attaquer. Dès qu'il se fut mis au service du gouvernement, il demeura constamment en butte aux critiques du parti de l'opposition, qui lui reprocha non-seulement son apostasie politique, mais les sorties violentes qu'il faisait contre ses anciens amis restés fidèles à leurs convictions. Southey continua cette polémique avec persévérance. Il mourut dans son habitation de Keswick le 21 mars 1843. Depuis quelques années il ne jouissait plus de ses facultés intellectuelles. On a de lui : I. *Jeanne d'Arc*, poème épi-

que, 1796, in-4°; 4^e édit., 1812, 2 vol. in-12. Ce poème, fruit de la jeunesse de l'auteur, fut, dit-on, composé en six semaines, vitesse dont le plan et le style paraissent se ressentir. Cependant on y trouve de grandes beautés, et il eut beaucoup de succès en Angleterre, malgré les éloges que Southey y donne à l'héroïne française; mais il avait eu le soin d'y semer les idées républicaines que la révolution française avait propagées dans son pays, et dont lui-même était alors imbu (*voy. JEANNE D'ARC, XXI, 518*). Il a suivi dans cette épopée le mode de versification de Milton; mais dans ses autres ouvrages poétiques il adopta un système métrique différent. II. *Poèmes divers*, 1797, in-8°; 4^e édit., 1809. III. *Lettres écrites pendant une courte résidence en Espagne et en Portugal*, 1797, in-8°. Elles sont piquantes, instructives, et obtinrent un succès mérité. L'auteur y a inséré des fragments de poètes espagnols et portugais traduits en vers anglais. IV. *Anthologie annuelle, ou Collection de poésies diverses*, 1799-1800, 2 vol. in-8°. Southey a composé la plupart des pièces que renferme ce recueil dont il fut l'éditeur. V. *Amadis des Gaules*, trad. de l'espagnol, 1803, 4 vol. in-12. VI. *OEuvres de Chatterton*, 1803, 3 vol. in-8°, publiées au profit de M^{me} Newton, sa sœur (*voy. CHATTERTON, VIII, 286*). VII. *Thalaba le destructeur*, roman en vers, 1803, 2 vol. in-8°; 2^e édit., 1809. Cet ouvrage, écrit dans le goût oriental, peint assez bien les mœurs des Arabes. VIII. *Contes en vers et autres poèmes*, 1804, in-8°. IX. *Madoc*, poème, 1805, in-4°; 2^e édit., 1809. L'auteur a puisé son sujet dans une tradition populaire du pays de Galles, suivant laquelle un prince de cette

contrée, forcé de s'expatrier, aurait découvert l'Amérique au XII^e siècle. Ce poème, dont la *Revue d'Édimbourg* a fait une critique amère, n'est cependant pas sans mérite. X. *Morceaux choisis de poètes anglais modernes, avec des notices préliminaires*, 1807, 3 vol. in-8°. XI. *Palmerin d'Angleterre*, roman traduit du portugais, 1807, 4 vol. in-8°. XII. *Lettres écrites d'Angleterre*, 1807, 3 vol. in-12, publiées sous le pseudonyme de don Manuel Velasquez Espriella. XIII. *Les restes de Henri Kirke White, avec une notice sur sa vie*, 1807, 2 vol. in-8°; 6^e édit., 1815; un troisième volume a paru en 1822 (voy. WHITE, L, 456). XIV. *La chronique du Cid Rodrigo Diaz de Bivar*, trad. de l'espagnol, 1808, in-4°. XV. *Histoire du Brésil*, t. I^{er}, 1810, t. II, 1817, t. III, 1819, in-4°. C'est la première histoire complète d'un pays qui, ayant toujours été subjugué par les Européens, n'a jamais pu se distinguer par ses propres efforts. L'ouvrage de Southey est un précis élégant de la conquête et de la domination des Européens dans cette belle colonie. Le séjour de l'auteur en Portugal l'a mis à même de profiter d'une foule de matériaux peu connus. XVI. *La malédiction de Kehama*, poème, 1811, in-4°; 3^e édit., 1813, 2 vol. in-12. Le sujet de ce poème est tiré de la mythologie des Hindous. XVII. *Omniana*, 1812; 2 vol. in-8°, recueil d'anecdotes pour la plupart bien choisies. XVIII. *Vie de Nelson*, 1813, 2 vol. petit in-8°. Elle est estimée et a été réimprimée plusieurs fois. Une traduction française, faite sur la 3^e édition, a paru sous ce titre : *Vie d'Horace Nelson, commandant en chef des flottes britanniques, baron du Nil*, etc., traduite de l'anglais par

M^{***} F^{***} R^{***}, Paris, 1820, in-8° (voy. NELSON, XXXI, 55). XIX. *Carmen triumphale*, 1814, in-4°, poème sur la chute du despotisme militaire en Europe. XX. *Odes au prince régent, à l'empereur de Russie et au roi de Prusse*, 1814, in-4°. XXI. *Roderick, le dernier des Goths*, poème, 1814, in-4°; 2^e édit., 1815, 2 vol. in-12. L'invasion de l'Espagne par les Maures au VIII^e siècle est le sujet de ce poème. L'auteur, pour y jeter du merveilleux et de l'intérêt, adopte les causes à peu près fabuleuses que les vieilles romances et chroniques espagnoles ont assignées à cet événement (voy. RODERIC, XXXVIII, 357). Il y a sans doute beaucoup à reprendre dans l'ouvrage, mais on y trouve aussi de grandes beautés, des caractères bien dessinés, des pensées nobles, des élans poétiques, qui justifient l'accueil et les éloges qu'il reçut en Angleterre. Ce poème a été traduit en français par Bruguière de Sorsum (voy. BRUGUIÈRE, LIX, 352), Paris, 1820-21, 3 vol. in-12, et par M. Anillet de Sagrie, Paris, 1821, in-8°. XXII. *Le lai du lauréat*, 1816, in-4° et in-12. C'est un épithalame à l'occasion du mariage de la princesse Charlotte, fille du régent, depuis Georges IV, avec le prince Léopold de Saxe-Cobourg, aujourd'hui roi des Belges. XXIII. *L'Angleterre et les Anglais, ou Petit Portrait d'une grande famille*, 1817, 3 vol. in-8°; trad. en français, Paris, 1817, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage renferme une foule d'anecdotes et de traits satiriques contre les mœurs et les coutumes anglaises. XXIV. *Wat-Tyler*, poème, 1817. Nous avons déjà parlé de cette composition démagogique, dont un célèbre chef de révolte est le héros (voy. WAT-TYLER, L, 288).

Elle était restée inédite dans le portefeuille de l'auteur ; mais une copie étant tombée entre les mains de ses adversaires politiques, ils se hâtèrent de la faire imprimer au moment où Southey, devenu le poète de la cour et tout dévoué au gouvernement, s'était constitué le champion du ministère dans le *Quarterly Review*. La publication inattendue de cette œuvre révolutionnaire causa une vive sensation ; il en fut question dans les débats du parlement, et Southey crut devoir exposer lui-même au public, dans une *Lettre à M. Smith* (1817), l'histoire exacte de cette malheureuse production de sa jeunesse. XXV. *Histoire de la guerre de la Péninsule*, 1823, 2 vol. in-4° ; trad. en français par M. Lardier, Paris, 1828, 2 vol. in-8°. Ce récit très-louangeur des exploits de l'armée britannique, pendant les campagnes de Portugal et d'Espagne, et où les Français ne sont pas ménagés, fut fort bien accueilli du public anglais. Walter Scott, pour cette partie de son *Histoire de Napoléon*, a puisé beaucoup de détails dans l'ouvrage de Southey. On a dit, en comparant la manière d'écrire de ces deux auteurs, que Walter Scott faisait des romans historiques, et Robert Southey de l'histoire romanesque. Outre un grand nombre d'articles insérés dans le *Quarterly Review*, on a encore de lui : le *Livre de l'Église*, 2 vol. in-8°, et les *Vindicia ecclesiastica anglicana*, publications par lesquelles il se concilia la bienveillance du clergé anglican ; une *Vie* de Ch. Wesley, fondateur du méthodisme ; plusieurs opuscules en vers, entre autres le *Pèlerinage à Waterloo*, le *Conte du Paraguay*, *Tout pour l'amour* et le *Pèlerin à Compostelle*. Ces deux derniers ont

été réunis et publiés en anglais à Paris, chez Galignani, 1829, in-32. Le même libraire a donné, aussi en anglais, les *OEuvres poétiques complètes de Robert Southey*, en un volume, Paris, 1829, in-8°, avec portrait. Le recueil intitulé *Poésies anglaises*, imprimé en 1830, contient différentes pièces de cet auteur traduites en français. On voit, par cette longue liste d'ouvrages, que Southey fut, sinon un des premiers, du moins un des plus féconds écrivains de la Grande-Bretagne. Historien, poète, romancier, traducteur, il descendit même au modeste rôle de compilateur, et acquit en ces genres divers une assez haute célébrité. Son style en général est agréable, quelquefois sublime, et ses connaissances sont fort étendues. Il est vrai que l'imagination, qualité si nécessaire à un disciple des Muses, ne brille guère dans ses poésies, dont les traits les plus frappants sont empruntés aux littératures étrangères dans lesquelles il était profondément versé ; mais il n'a pas su s'approprier ces beautés exotiques en donnant à l'imitation un caractère d'originalité. Ce n'est souvent qu'une traduction littérale qui laisse trop à découvert la source où il a puisé et qu'un lecteur instruit reconnaît aisément. Les critiques de Southey, guidés surtout par l'esprit de parti, ont relevé ses défauts avec aigreur ; mais, en dépréciant son mérite littéraire, ils n'ont pas toujours rendu justice à ses talents réels. C'était un écrivain distingué, un versificateur élégant, doué de beaucoup de goût, composant avec une grande facilité ; et s'il ne se place pas, sur le Parnasse britannique, à côté de Byron, de Shelley, de Walter Scott, il occupe honorablement le second rang. Z.

SOUVERAIN, né dans le Bas-Languedoc, fut pendant quelque temps ministre calviniste en Poitou; mais son attachement à l'arminianisme le fit déposer par ses confrères dans un synode. Il continua cependant de résider en France, et n'en sortit qu'après la révocation de l'édit de Nantes (1685) pour se retirer en Hollande. Les ministres français réfugiés s'étant rassemblés à Rotterdam, afin de régler quelques points de controverse, Souverain refusa de se soumettre aux décisions du synode de Dordrecht qui avait condamné la doctrine d'Arminius, et fut en conséquence obligé de quitter le pays. Il passa en Angleterre, avec cinq autres ministres qui partageaient ses opinions, et se fit agréger à l'église anglicane, quoique fortement soupçonné de socinianisme. Il mourut à Londres vers la fin du XVIII^e siècle. On a de lui un ouvrage posthume, qui fut publié sous le voile de l'anonyme, et qu'on a quelquefois attribué faussement à Aubert de Versé (*voy.* VERSÉ, XLVIII, 289). Il est intitulé : *Le Platonisme dévoilé, ou Essai touchant le verbe platonicien*, Cologne, 1700, in-8^o, et traduit, dit-on, en anglais et en allemand. Le livre est divisé en deux parties et devait en avoir une troisième, que la mort empêcha l'auteur de donner. Au reste, Souverain prétend que les premiers docteurs chrétiens ont puisé le dogme de la Trinité dans les écrits de Platon. Ce système absurde, que les sociniens accueillirent avec faveur, fut réfuté à la fois par des théologiens protestants et catholiques, entre autres par Baltus, jésuite, auteur de la *Défense des saints pères accusés de platonisme* (Paris, 1711, in-4^o). Souverain laissa encore une *Dissertation sur l'évangile de*

saint Jean; mais elle n'a pas été imprimée. Jean Vogt, dans son *Catalogus libr. rariorum*, la mentionne à tort sous ce titre latin : *Generales quædam super initium sancti Johannis evangelii reflexiones*; car cette dissertation, d'après l'avertissement de l'éditeur du *Platonisme dévoilé*, était écrite en français.

P—RT.

SOUZA (ADÈLE FILLEUL, d'abord comtesse de FLAHAUT, puis baronne de), naquit en 1760, à Paris, d'une famille de bourgeoisie très-honorable et dont Marmontel parle avec éloge dans ses Mémoires. Remarquée dès sa jeunesse par sa beauté et les charmes de son esprit, elle épousa à l'âge de vingt-quatre ans le comte de Flahaut, lieutenant-général des armées du roi, dont elle eut en 1785 un fils qui fut aide-de-camp de Napoléon, puis de Louis-Philippe. Il paraît que cette union ne fut point heureuse. M^{me} de Flahaut voyageait en Allemagne et en Angleterre, lorsque son premier époux mourut sur l'échafaud révolutionnaire en 1793. Elle ne revint en France qu'après la chute de Robespierre, et elle y vécut long-temps dans une grande intimité avec M^{mes} Tallien, Beauharnais (depuis impératrice) et autres dames qui, à cette époque, tenaient le premier rang dans les salons de la capitale. Bientôt distinguée par le célèbre Talleyrand, ce fut dans sa société qu'elle connut le diplomate portugais Souza, qu'elle épousa en 1802 (*voy.* SOUZA BOTELHO, XLIII, 220). Comme les suites de la révolution et la perte de son premier mari l'avaient laissée sans fortune, elle composa des romans dont la publication lui valut quelques bénéfices. C'était alors le seul genre de lecture auquel se livrât le public, et l'on se

rappelle la foule de ces lugubres productions anglaises qui affluèrent à Paris. Les romans de M^{me} de Souza ne sont pas de ce genre sans doute. Ils offrent au contraire une peinture vraie, quoique un peu embellie, des mœurs et des usages de la haute société française du XVIII^e siècle. Il n'est guère possible qu'on les apprécie, ni même qu'on les comprenne aujourd'hui, au milieu de tant d'obscurités et de livres de mauvais goût, dont les feuilletons de journaux se disputent la publication et qui, avec la politique, fixent exclusivement l'attention de toutes les classes de lecteurs. M^{me} de Souza, dont le caractère était si plein de bonté et de douceur, s'est peinte elle-même souvent dans ses écrits, et on l'y reconnaît toujours avec un extrême plaisir. La plupart des journaux et des écrivains de ce temps-là, entre autres Chénier et Legouvé, en parlèrent avec de grands éloges ; et il faut remarquer que ce n'était pas encore le temps des réclames à tant la ligne. Le second mariage de M^{me} de Souza fut très-heureux. Les goûts et les habitudes littéraires des deux époux étaient dans une parfaite harmonie. Elle devint veuve une seconde fois en 1825, et dès lors elle vécut dans une retraite absolue jusqu'à sa mort, arrivée en 1836. Dans une notice publiée à cette époque par M. Casimir Bonjour se trouvent quelques détails qui font assez comprendre ce que furent les derniers temps de sa vie : « La Restauration, y est-il « dit, fut marquée pour M^{me} de Souza « par un triste événement : son fils, « aide-de camp de l'empereur, fut « exilé et long-temps séparé d'elle ! « Depuis cette époque, elle se voua à « la retraite, et vécut uniquement « pour sa famille et pour un petit

« nombre d'amis distingués qu'elle
« charmait par ses spirituelles cau-
« series... Ce fut alors que je la con-
« nus... » ajoute M. Bonjour. Les
ouvrages publiés de M^{me} de Souza
sont : I. *Adèle de Sénange*, ou *Lettres
de lord Sydenham*, avec une préface
par le marquis de Montesquiou, Lon-
dres, 1794, in-8°, 1^{re} édition ; Ham-
bourg, 1796, 2 vol. in-8° ; Paris, 1798,
1805, 1808, 2 vol. in-12 ; *ibid.*, 1827,
2 vol. in-18. « Cet ouvrage, dit Le-
« gouvé, commença et fit la réputa-
« tion de son auteur. Il parut dans
« un temps où l'on était inondé des
« sombres productions des roman-
« ciers anglais qui croient plaire
« avec des spectres et des horreurs,
« et comme il n'a rien d'un si lu-
« gubre appareil, comme tous les
« ressorts en sont simples, il reposa
« agréablement de ces compositions
« tristes et convulsives. Il ne dut
« pas le grand succès qu'il obtint à
« ce seul contraste, il le dut surtout
« à l'intérêt de l'action, à l'ingénuité
« des caractères, à la légèreté du
« style, à l'art des développements et
« aux sentiments délicats dont il est
« orné. » II. *Émilie et Alphonse*, ou
*le Danger de se livrer à ses premières
impressions*, Paris, 1799, 1805, 1823,
3 vol. in-12. III. *Charles et Marie*,
Paris, 1802, 1 vol. in-12 ; il y en a une
traduction espagnole, Paris, 1831,
in-18. IV. *Eugène de Rothelin*, Paris,
1808 et 1811, 2 vol. in-12. V. *Eugé-
nie et Mathilde*, ou *Mémoires de la
famille du comte de Revel*, Paris,
1811, 3 vol. in-12. M^{me} de Blesenski
a publié, sous le titre de *Ladistas*,
une suite à ce roman. VI. *Mademoi-
selle de Tournon*, Paris, 1820, 2 vol.
in-12. Charles Cotolendi avait pu-
blié, en 1678, une nouvelle histori-
que sous le titre de *Mademoiselle de
Tournon*, qui a au moins donné à

M^{me} de Souza l'idée de son roman. *La comtesse de Fargy*, Paris, 1822, 4 vol. in-12. VIII. *La duchesse de Guise*, ou intérieur d'une famille illustre dans le temps de la Ligne, drame en 3 actes, Paris, 1831, in-8°. Les *OEuvres complètes* de cette dame, revues, corrigées et augmentées, ont été publiées par l'auteur en 6 vol. in-8° ou 12 vol. in-12, Paris, 1821-22. M—Dj.

SOWERBY (JAMES), artiste et naturaliste anglais, fut d'abord maître de dessin, et, s'étant appliqué particulièrement à dessiner des plantes, il se fit connaître des principaux botanistes anglais, surtout du docteur Smith, président de la Société Linnéenne, qui l'employa à embellir ses ouvrages et le fit admettre dans cette Société. Ainsi encouragé, Sowerby acquit une connaissance étendue de l'histoire naturelle, et il réunit une superbe collection qu'il communiquait avec beaucoup de libéralité aux personnes qui désiraient l'étudier. Dans cette collection se trouvaient divers météorolithes tombés de l'atmosphère en différentes parties du globe. Il avait fait faire avec l'un de ces aérolithes, tombé à environ 200 milles du cap de Bonne-Espérance, un sabre très-élégamment monté, dont la lame avait deux pieds de long sur deux pouces de large, et qu'il offrit à l'empereur Alexandre, lorsque ce prince se rendit à Londres en 1815; le czar lui envoya une bague d'une riche émeraude, entourée de diamants. Sowerby a publié : I. *Livre de dessin pour la botanique, ou Introduction facile à l'art de dessiner les fleurs d'après nature*, 1789, in-4°; 2^e éd., 1791. II. *Les délices du fleuriste, contenant six figures coloriées, avec des descriptions botaniques,*

1791, in-fol. III. *Les champignons anglais, avec des planches*, 1796, in-fol. IV. *Minéralogie anglaise, ou figures coloriées, avec des descriptions pour éclaircir la minéralogie de la Grande-Bretagne*, 1803, in-8°. V. *Description de modèles pour expliquer la crystallographie*, 1805, in-8°. Sowerby a encore donné quelques morceaux dans les Mémoires de la Société Linnéenne. Z.

SOYER (RENÉ-FRANÇOIS), né en 1769 à Thouarcé dans l'Anjou, était l'aîné d'une famille qui se voua tout entière à la défense de la religion et de la monarchie. Destiné dès l'enfance à l'état ecclésiastique, il venait d'entrer dans les ordres lorsque la guerre civile éclata dans ces contrées en 1793. Tous ses frères entrèrent dans les armées royales, et lui-même les suivit avec un dévouement et un courage admirables, remplissant les fonctions du saint ministère et secourant les malheureux dans toutes les occasions où cela fut en son pouvoir. Après la pacification en 1801, il fut un modeste desservant de la cure de Vihiers, puis grand-vicaire de Poitiers. Cependant, à l'époque de la Restauration, ses services ne furent point méconnus; il devint évêque de Luçon, en 1817, lors du nouveau concordat, fut sacré à Paris, le 21 octobre 1821, et mourut à Luçon le 5 mai 1845, après vingt-quatre ans d'un pontificat plein de fruits et aussi pieusement terminé que l'avaient été les premières années de sa carrière. Trois de ses frères étaient devenus officiers et généraux dans les armées royales de la Vendée. Voici comment ont été racontés, dans la *Biographie des hommes vivants*, en 1819, les prodiges de valeur et de dévouement de cette famille héroïque. Le frère

puîné du prélat (*Jean-Aimé*), était comme lui né à Thouarcé. Enfermé en 1792 au château d'Angers, il s'échappa au moment où il allait être jugé et probablement mis à mort ; il alla joindre les troupes royales. On le nomma d'abord lieutenant d'une compagnie de cavalerie, où figurait la célèbre Bordereau, dite Langevin, qui ne cessa pas de combattre à la tête de l'armée royale. Henri de La Rochejaquelein l'éleva au grade de capitaine sur le champ de bataille. Il devint, après de nombreux exploits, aide-de-camp, colonel, chef de division et major-général. A la bataille de Dol, il fut chargé d'enfoncer une des divisions ennemies, et la mit en fuite après un combat sanglant. Il était déjà couvert de cicatrices quand il fut atteint de trois balles à Chavagne, où il commandait l'aile gauche de l'armée royale. Lorsque les Vendéens, usant de représailles, cessèrent de faire quartier aux prisonniers, le sort de la guerre ayant fait tomber entre ses mains quarante de ceux qui l'avaient persécuté, arrêté, et avaient incendié sa maison, il leur accorda la vie et la liberté, uniquement parce qu'ils avaient été ses ennemis personnels. Le roi lui envoya la croix de Saint-Louis le 1^{er} janvier 1796, et le confirma dans le grade de major-général. Il reçut de S. A. R. MONSIEUR des ordres datés de Londres le 10 mai 1800, qui le chargeaient de commander en second toutes les divisions de l'armée royale. Le prince joignit à ses instructions les marques les plus honorables de sa satisfaction des services de cet officier et de ses deux frères. — SOYER (*François*), colonel, chevalier de Saint-Louis, frère du précédent, a commandé, depuis 1793, une division dans l'armée royale. Brave jusqu'à la témérité, il

a souvent affronté la mort. En 1815 il servit encore sous les ordres du général d'Autichamp. — SOYER (*Louis*), chevalier de Saint-Louis, frère des précédents, a été aide-de-camp de plusieurs généraux, et lieutenant-colonel dans l'armée royale. On cite de lui des traits de la plus rare bravoure. Fait prisonnier à l'affaire de Savenay, il fut conduit au château d'Angers. Pour se soustraire à une mort certaine, il se laissa tomber du faite de la tour, où il était renfermé, dans les fossés du château, après avoir attaché le drapeau blanc au haut de cette tour ; ayant en le bonheur de ne se faire aucun mal, il alla rejoindre l'armée royale, et, comme ses frères, il ne cessa pas d'y combattre jusqu'à la pacification... Nous ignorons ce que fut sous la Restauration et sous Louis-Philippe le sort de ces hommes généreux. M — D j.

SOZZI (LOUIS-FRANÇOIS DE), jurisconsulte et littérateur, naquit à Paris le 4 octobre 1706. Fils d'Angelo Sozzi, de Pistoie, en Toscane, et de Geneviève-Françoise Lecomte, il était par sa grand'mère maternelle petit-neveu de Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches. Dès l'âge de neuf ans il fit avec son père un voyage en Espagne. A son retour il termina ses humanités, puis il étudia la jurisprudence sous le célèbre Alexis Normant, et fut nommé bailli-général du grand-prieuré de France, dont la juridiction s'étendait sur l'enclos du Temple à Paris. Il montra dans ces fonctions un talent supérieur, et les mémoires qu'il eut occasion de publier attestent une connaissance profonde des matières de droit. Reçu avocat au parlement de Paris, il alla plus tard exercer sa profession à Lyon, où l'Académie des beaux-arts l'admit au nombre de

ses membres en 1755. L'année suivante, lors de la réunion des deux académies de cette ville, il fut placé sur le tableau des académiciens ordinaires et se fit remarquer par ses productions scientifiques et littéraires. Il appartenait aussi aux académies de Villefranche, de Nancy, de Berlin et à celle des Arcades de Rome. Sozzi mourut le 11 mars 1780. Parmi ses ouvrages imprimés, dont la plupart sont anonymes, nous citerons : I. *Mémoire où l'on établit l'usage des testaments olographes*, 1743, in-4°. Ce mémoire fut accueilli et recherché avec tant d'empressement par les jurisconsultes que, trois ans après l'affaire qui avait donné lieu à sa publication, il fut réimprimé, ce qui est assez rare pour les écrits de ce genre. II. *Mémoire où l'on établit qu'il n'est dû aucun droit de consignations pour les saisies réelles des biens situés dans la vallée de Barcelonnette*, 1745, in-4°. III. *Consultations sur la mouvance des pairies de France*, 1752, in-4°. Cette dissertation, utile à l'époque où elle parut, obtint beaucoup de succès; elle contient d'ailleurs, ainsi que les autres mémoires de Sozzi, des détails historiques fort curieux. IV. *Avertissement sur l'hiène qui a paru dans le Lyonnais en 1756*, in-12. V. *Discours de réception à l'académie de Nancy*, 1762, in-8°. VI. *Lettre aux auteurs du Journal encyclopédique, au sujet de l'urne antique de plomb trouvée chez les jésuites de Lyon*, 1763, in-12. VII. *Recueil de mémoires et dissertations* qui établissent que c'est par erreur et un mauvais usage que l'on nomme l'auguste maison qui règne en France la maison de Bourbon, et que son nom est de France, Amsterdam et Paris, 1769, in-12. Ce recueil, ré-

digé par Sallo, Réal et Sozzi, fut publié par ce dernier, qui donna ensuite des *Additions au Recueil des mémoires concernant le nom patronymique de la maison de France*, Paris, 1770, in-12. On doit à Sozzi une traduction française des *Olympiques de Pindare*, avec des remarques historiques, Paris et Lyon, 1754, in-12. L'académie de Lyon conserve dans ses cartons une douzaine d'opuscules de cet auteur, dont la bibliothèque de la ville possède aussi plusieurs pièces manuscrites, entre autres une *Vie littéraire de Sozzi*, écrite par lui-même et contenant sa correspondance avec l'impératrice de Russie Catherine II, sur le nouveau Code de cette souveraine.

A. P.

SPAAN (JEAN VAN), ecclésiastique hollandais, qui, après avoir déjà desservi trois cures rurales, fut successivement pasteur à Dordrecht (1752), à Leyde (1755), et à La Haye (1762), et mourut dans cette dernière résidence, vers 1780. Il cultiva avec succès la poésie hollandaise, témoin le recueil de la société poétique de La Haye, sous la rubrique : *Kunstliefde spaart geen vlyt*

(L'amour de l'art ne connaît point de peine),

qu'il contribua à fonder en 1772 et qu'il enrichit de ses productions. Il fut un des commissaires nommés par les États-Généraux des Provinces-Unies pour la rédaction d'un nouveau psautier à l'usage du culte public, et eut une part notable à ce travail publié en 1773. La société de langue et de littérature hollandaises, fondée à Leyde en 1766, l'avait également agrégé au nombre de ses membres. — Son fils *Rerre van Spaan* avait publié et soutenu avec beaucoup de distinction une savante

thèse de *Antiphonte, oratore attico*, sous David Ruhkenius, à Leyde, en 1765. Il fut moissonné à la fleur de son âge.

M—ON.

SPAETH (le chanoine BALTHASAR), né en 1764, dans un village de la Bavière, fut dès son enfance destiné à l'état ecclésiastique, et fit en conséquence de très-bonnes études. Entraîné par son goût pour la science archéologique, il eut à peine assuré son existence par un canonicat dans la cathédrale de Munich qu'il entreprit de longs voyages en Grèce et en Italie. Il y forma de nombreuses et riches collections d'antiquités, et, revenu dans sa patrie, il en fit la description dans de très-bons ouvrages qu'il a publiés. Il légua par son testament au gouvernement bavarois, qui en disposa en faveur de l'école royale des beaux-arts et autres établissements publics de Munich, toutes ses collections d'antiquités et sa riche bibliothèque. Ce digne et savant ecclésiastique mourut à Munich dans le mois de juin 1846.

Z.

SPAGNA (JUAN DE ESPAGNA OU LE), peintre, connu plus particulièrement en Italie sous le nom de Giovanni Spagnuolo, quitta de bonne heure l'Espagne, sa patrie, pour aller étudier sous la direction de Pierre Pérugin. La plupart des disciples étrangers de ce maître repassèrent les monts et allèrent répandre sa manière dans les différentes contrées de l'Europe. Le Spagna ne voulut pas quitter l'Italie, et il avait formé le projet de se fixer à Pérouse; mais les tracasseries que lui suscitèrent plusieurs de ses compatriotes, jaloux de sa réputation, le décidèrent à aller s'établir à Spolète où ses talents et surtout sa conduite lui firent obtenir le droit de cité. Il a laissé dans cette

ville, ainsi que dans Assise, des preuves nombreuses de sa capacité. Il a su, mieux qu'aucun des élèves du Pérugin, rappeler la couleur aimable de son maître. On voit encore dans la chapelle des Anges, près d'Assise, où mourut saint François, le tableau dans lequel il a peint les portraits de quelques-uns des compagnons de ce saint. Aucun autre élève du Pérugin, non plus, excepté Raphaël auquel personne ne peut être comparé, n'a peint le portrait avec autant de supériorité que le Spagna qui travaillait encore en 1524.

P—S.

SPALDING (CHARLES-AUGUSTE-GUILLAUME), historien, né le 10 février 1760, en Poméranie, fit ses premières études et son droit à Greifswald et fut nommé référendaire, puis conseiller de justice à Berlin. Il obtint sa retraite avec une bonne pension en 1823, après quarante ans de service, et se livra dès-lors tout entier à ses travaux littéraires qui lui ont fait en Allemagne une grande réputation. Il mourut le 5 septembre 1830. Ses ouvrages publiés sont : I. *Précis historique sur Pierre-le-Grand, roi de Castille*, Berlin, 1797. II. *Histoire des rois chrétiens de Jérusalem*, 1803, 2 vol. in-8°. III. *Guerre du Canada*, 1821. IV. *Conquête de Naples par Conradin*. Z.

SPANHEIM (GEORGES, comte de) naquit sur la fin du IX^e siècle, et fut rétabli par l'empereur Otton, en 938, dans le comté de Spanheim, que ses ancêtres avaient possédé à titre de souveraineté. Cette illustre maison étendit sa domination pendant plusieurs siècles sur cette partie de l'Allemagne qui avoisine la rive gauche du Rhin, et posséda à diverses époques, et dans ses différentes branches, les comtés et duchés de Spanheim, Heinsberg, Vianden, Veldenz,

Chini, etc. Un grand nombre d'autres terres et seigneuries, parmi lesquelles celle d'Arumont, fut le partage d'une branche cadette, transplantée en France en 1640, et connue de nos jours sous le nom de comte de Schöndall ou plutôt Schonthal d'Arumont. On présume que les comtes de Berlaimont et les princes et ducs de Loss-Corswarem, aux Pays-Bas, sont issus des Spanheim par les femmes; mais la plupart des biens considérables de cette maison sont passés par succession dans celles de Nassau-Saarbrück, Nassau-Dillenburg; celles d'Autriche, de Bade, de Bavière et de Birkenfeld, comtes palatins du Rhin. Sainte Hildegarde, née en 1098, était de la maison de Spanheim. Le comte de Spanheim mourut en 952, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Malmédi, au tombeau de ses ancêtres. Z.

SPELTA (ANTOINE-MARIE), littérateur italien, qui prenait le titre d'historiographe du roi d'Espagne, était né à Pavie le 19 mai 1559, suivant Baillet (*Jug. des Sav.*, V, 138, édit. in-4°), et six ans plus tôt, c'est-à-dire en 1553, suivant Moréri. Ces deux écrivains ajoutent qu'il mourut dans sa ville natale en mars 1632. Tout ce qu'ils nous apprennent de lui, sur le témoignage du Ghilini (*Teatro d'uom. letter.*), c'est qu'il cultivait, avec un certain succès, la poésie latine (1), mais qu'il ne réussissait pas aussi bien dans la poésie italienne. Du reste, ils ne disent point si les vers de Spelta, dans l'une et l'autre langue, ont jamais vu le jour. Ils se taisent également sur ses autres ouvrages en prose. Voici les titres abrégés de quatre de ces derniers,

qui ont été imprimés : I. *Vite de' Ves-covi di Pavia*, Pavie, 1597, in-4°. II. *Aggiunta alla Storia di Pavia del Breventano*, Pavie, 1602, in-4° (*voy.* BREVENTANO, V, 565). III. *Historia de' fatti notabili occorsi nell'universo, ed in particolare del regno de' Goti, de' Longobardi, de' Duchi di Milano*, etc., Pavie, 1603, in-4°. C'est la seconde édition de cette histoire estimée et peu commune. La première avait été aussi imprimée à Pavie, en 1597, in-4°, et l'auteur avait publié, en 1602, un *Supplément*, même ville, même format. IV. *La Saggia pazzia*, etc., Pavie, 1606, in-4°; espèce de facétie assez curieuse, plusieurs fois réimprimée, et traduite en français par L. Garon (*voy.* ce nom, LXV, 157), et par J. Marcel (consultez le *Manuel du libraire*, art. *Spelta*, et n° 25267 de la table méthodique). On cite encore les ouvrages suivants de Spelta écrits en latin, mais nous ne savons pas s'ils ont été imprimés : *Epistolæ, De contextendis epistolis, Enchiridon de primordiis dicendi, Lucubrationes in obitum Benedictæ Bentivolæ uxoris suæ, Encomium de Jacobo Mainoldo senatus præside, Gratulatio de reditu Joannis Fernandi*.

B—L—U.

SPENCE (JOHN), célèbre philanthrope anglais. On a dit avec raison que, depuis plus d'un demi-siècle, tous nos essais de démocratie et de philanthropie ne sont qu'une imitation des Anglais. L'histoire de Spence en est une nouvelle preuve. Né vers 1740, dans une classe obscure, et n'ayant reçu qu'une éducation médiocre, cet homme commença à répandre ses doctrines à Londres en 1775. Sans bien et sans industrie, il imagina de composer des brochures, et il les publia sous le nom de *Respu-*

(1) « On trouvait dans ses vers latins de la douceur et de la gravité tout à la fois. »

blica spencionea, située dans le monde des féeries, entre Utopia et Océana. Dans ce rêve politique, Spence établit exactement le principe de la constitution française de 1793, et ceux qui n'en furent plus récemment qu'une vaine imitation. « L'universalité des citoyens forme, dit-il, le peuple souverain. » Il y a, comme on le voit, identité non-seulement dans le sens, mais dans les termes. Spence, plus franc que nos niveleurs, manifesta hautement des principes que ses imitateurs n'ont pas eu le temps de proclamer. « Toute propriété foncière particulière, disait-il, est un abus qu'il faut abolir pour toujours. Le sol ne peut appartenir qu'au peuple souverain, à la république. Personne ne peut posséder en propre un seul pouce de terrain. Toutes les terres doivent être affermées par baux temporaires d'un an à vingt; le produit doit être distribué également à toutes les familles. » Spence admettait le droit de propriété particulière pour les meubles, l'argent, etc., mais il se flattait que sa loi agraire maintiendrait toutes les fortunes dans une extrême médiocrité. « La force des riches, disait-il, est dans les grands domaines fonciers, comme celle de Samson était dans ses cheveux. Si les Philistins, au lieu de se borner à couper les cheveux à Samson, l'avaient *scalpé* à la manière indienne, ses cheveux n'auraient pas repoussé, ses forces ne seraient pas revenues. Ne commettons pas la même faute des Philistins, *scalpons* les riches ! » Cette expression et quelques autres de la même force valurent à Spence une poursuite judiciaire. Le vertueux lord Kengon, touché d'une fausse pitié, ne le condamna qu'à un an d'emprisonnement

et à une amende de 20 liv. sterling. Sorti de prison, Spence se vit entouré d'une foule de fanatiques de la plus basse populace, et se mit à rédiger, pour cette classe de lecteurs, un pamphlet périodique auquel il donna le titre de *Pig's meat*, c'est-à-dire *nourriture des cochons*, probablement par allusion à une expression échappée à Burke, qui avait qualifié le bas peuple de *multitude cochonne* (*swinish multitude*). Pour colporter cet écrit, il acheta une voiture d'osier, semblable à celle dans laquelle nous avons vu, en 1814, colporter le fameux Mémoire de Carnot. Monté sur ce char, Spence parcourut l'Angleterre pendant deux ans; mais, ne trouvant de soutien que parmi des mendiants comme lui, il finit ses jours dans une extrême misère. Il avait semé les dents du dragon, disait-il. En effet, la graine lève aujourd'hui, chez nous et en Angleterre; plusieurs milliers de petits artisans relisent encore ces écrits, et on les réimprime, on les colporte. L'auteur y conserve encore des admirateurs. La secte *spencienne* existe en Angleterre, elle a même des rapports dans les pays étrangers, et l'on ne peut pas douter qu'elle n'ait eue l'influence sur ce qui s'est passé récemment chez nous. — SPENCE (*William*), président de la Société d'agriculture d'Holderness, possédait près de Hull de vastes domaines sur lesquels il résidait. Il s'est beaucoup occupé d'histoire naturelle, d'économie politique, et il a essayé de combattre, dans quelques brochures, les préjugés qui existent en faveur du commerce et des manufactures au préjudice de l'agriculture. Quoique ses opinions fussent développées avec beaucoup d'art, elles ne firent pas une grande impression. Il

a publié : I. *La Grande-Bretagne indépendante du commerce*, 1807, in-8°. II. *Cause radicale de la détresse actuelle des planteurs des Indes Occidentales*, 1807, in-8°. III. *L'Agriculture, source de la richesse de la Grande-Bretagne*, 1808, in-8°. IV. *Les objections au bill sur les grains réfutées*, 1815, in-8°. M—D j.

SPENCE (Miss ÉLISABETH-ISABELLE), romancière anglaise, née vers 1768, était la fille unique d'un médecin de Durham, grand ami de la littérature et très-proche parent de Spence, l'auteur du *Polymétis*. Sa mère elle-même devait le jour au célèbre docteur Fordyce et partageait le goût de son époux pour les lettres. Tous deux se réunirent pour donner à leur fille une éducation très-soignée; mais tous deux moururent quand à peine elle entra dans l'adolescence. Heureusement elle trouva un refuge à Londres chez un oncle et une tante qui n'avaient eux-mêmes que peu de fortune, mais chez lesquels elle put achever son éducation à peu près sans maîtres, grâce à des études opiniâtres et bien dirigées, grâce aussi à la conversation des personnes instruites et distinguées qui formaient la société de son oncle. Elle acquit ainsi des connaissances très-variées et de la facilité à écrire, et diverses petites compositions où elle essaya son talent trouvèrent entrée dans des recueils dont les éditeurs la payèrent assez bien pour une débutante. Elle y prit goût; elle avait de cette façon réalisé des économies de quelque valeur quand la mort des deux parents avec lesquels s'étaient passées les années de sa jeunesse vint lui faire une nécessité de cette ressource. Elle entra en relations suivies avec

Londres et publia successivement, à partir de 1799, des romans, des nouvelles, des impressions de voyages. Toutes ces productions furent favorablement reçues du public, et quelques-unes eurent un véritable succès d'estime. Miss Spence pouvait d'ailleurs prétendre à la considération par la solidité de son caractère et l'aménité de ses manières. Le produit de ses ouvrages et la sagesse avec laquelle elle administrait ses finances la mettaient à même de vivre à Londres (dans une des rues retirées du West-End) et de voir la meilleure compagnie de la capitale, tant sous le rapport du rang et de la naissance que sous celui de l'esprit. Parmi les personnes qu'elle voyait fréquemment étaient les Bentham, les Fordyce, l'alderman Birch, lady Marguerite Bland Burges et sa sœur lady Aune Barnard, miss Benger, les deux miss Porter. Cet attrait qu'elle exerçait sur ce qui l'environnait se prolongea en dépit de l'âge, et, joint au renom paisible et pur que lui avaient conquis ses productions, faisait toujours désirer sa société, notamment par les jeunes femmes, qui elles aussi visaient à se faire une position et un nom parmi les notabilités littéraires: ainsi, par exemple, on vit la brillante improvisatrice miss Landou rechercher sa conversation et son suffrage. Miss Spence fut enlevée en 1832 à la suite d'une violente attaque de paralysie qui n'avait point altéré ses facultés, mais qui, dès le commencement, avait agi si fortement sur son physique qu'elle avait quitté Londres pour aller respirer un air meilleur à Chelsea; rien ne put lui rendre la santé, et sa mort eut lieu le 27 juillet. Voici la liste des ouvrages qu'on lui doit: I. *Hélène Saint-Clair*, ro-

man, Londres, 1799, 2 vol. in-12. II. *Noblesse de cœur*, roman, Lond., 1804, 3 vol. in-12. III. *Le jour de la noce, ou les effets de la jalousie*, Londres, 1807, 3 vol. in-12 (trad. en français par M^{me} Périn). IV. *Voyage d'été (Summer Excursions) dans une partie de l'Angleterre et du pays de Galles*, Londres, 1809, 2 vol. in-8°. V. *Esquisse des mœurs et coutumes actuelles de l'Écosse et des sites de ce pays*, Londres, 1811, 2 vol. in-12. VI. *Impressions et souvenirs (Commemorative feelings)*, Londres, 1812, in 8°. VII. *Le curé et sa fille*, nouvelle cornouaillienne, Londres, 1813, 3 vol. in-12. VIII. *La guitare espagnole*, nouvelle, Londres, 1815, in-12. IX. *Récit de voyageur*, Londres, 3 vol. in-12. X. *Lettres des Highlands du nord*, Londres, in-8°. C'est un de ses ouvrages les plus estimés. XI. *Récits gallois (Tales of welsh society and scenery)*, Londres, 2 vol. in-12. XII. *Vieilles histoires*, 2 vol. in-12. XIII. *Comment on se débarrasse d'une femme*, Londres, 2 vol. in-12. XIV. *Dame Rebecca Bernes*, Londres, 3 vol. in-12. P—OT.

SPENCER (GEORGES-JOHN, vicomte *Althorp*, comte), appartenait à la branche cadette d'une famille dont l'aînée prend le titre de duc de Marlborough, et remonte, quoique l'orthographe du nom soit un peu différente, jusqu'à Hugues *Spenser* ou *Le Despenser*, favori d'Édouard II (voy. ÉDOUARD, XII, 504). Né le 1^{er} septembre 1758, il commença ses études à l'école de Harrow et alla les terminer au collège de la Trinité dans l'université de Cambridge. Il voyagea ensuite sur le continent, et, revenu en Angleterre, il fut député à la chambre des communes par le comté de Northampton. Il était alors connu sous le nom de

vicomte *Althorp*. Après la mort de son père (1789), il hérita du titre de comte Spencer et entra à la chambre des pairs, où il professa les doctrines des whigs dans lesquelles il avait été élevé. Mais lorsque les principes de la révolution française parurent se propager en Angleterre, lord Spencer, à la sollicitation de W. Pitt, quitta les rangs de l'opposition, en 1794, et fut nommé président de l'amirauté. C'est pendant son administration que l'amiral Jervis, comte de Saint-Vincent, battit la flotte espagnole en 1797; que la même année Duncan captura celle des Hollandais, et que Nelson gagna la bataille d'Aboukir (1798). Partageant les idées de Pitt, qui ne voulait pas que l'on fit la paix avec la France, il sortit en même temps que lui du ministère en 1801. Il y reentra avec lui en 1805, et obtint le portefeuille de l'intérieur; mais, après la mort du premier ministre, il donna sa démission. A cette époque lord Spencer fut un des commissaires choisis par Georges III pour examiner la conduite de la princesse de Galles, sa bru, et leur rapport lui fut favorable (voy. CAROLINE, LX, 205). Devenu grand-maître des postes et inspecteur-général des forêts, il fut nommé plus tard conseiller privé, l'un des gardiens du Musée britannique et gouverneur des archives. Lord Spencer mourut en 1834. Il était chevalier de l'ordre de la Jarretière, membre de la Société royale de Londres et de celle des Antiquaires. Il était revenu, dans le parlement, sur les bancs de l'opposition. La littérature et surtout la bibliographie occupaient ses loisirs. Possesseur de deux belles bibliothèques d'une valeur immense et où les savants avaient toujours un libre accès, Spencer ne reculait de-

vant aucun sacrifice pour les enrichir de livres rares et précieux. Il avait passé deux ans en Italie, afin de se procurer les plus anciennes éditions des auteurs célèbres de ce pays. C'est ainsi qu'il acheta, pour des sommes considérables, une édition de Dante de 1472, une de Boccace de 1473, etc. M. T.-F. Dibdin a publié, sous le titre de *Bibliotheca spenceriana, or a descriptive*, etc. (Londres, 1814-15, 4 vol. in-8°), le catalogue raisonné des livres de lord Spencer, qui lui-même avait rédigé un recueil des variantes qui se trouvent dans les meilleures éditions des classiques grecs, latins et italiens. Sa collection était la plus riche peut-être qu'aucun particulier ait jamais formée. — *Jean-Charles* SPENCER, son fils aîné, fut envoyé à la chambre des communes par le comté de Northampton. En 1815 il demanda qu'on examinât l'emploi des cent mille livres sterling accordées au prince-régent pour payer ses dettes ; mais cette motion fut rejetée. Z.

SPENCER (sir BRENT), général anglais, naquit au comté d'Amtrim, en Irlande, vers 1761, d'une des meilleures familles du pays. Il entra au service comme enseigne en 1778, eut part en 1782 comme lieutenant à l'énergique et pourtant inutile défense du fort de Brimston-hill dans Saint-Christophe attaqué par les Français, et se trouva, au commencement de la guerre contre la révolution française, chargé, en qualité de major, du commandement du 13^e de ligne à la Jamaïque. Il y déploya infiniment de bravoure, de sang-froid et de coup-d'œil dans les opérations qui se succédèrent sur les côtes de Saint-Domingue, et principalement dans l'attaque dirigée par White sur Port-au-Prince. On le vit, au milieu

d'un des plus épouvantables orages qui jamais aient sévi aux Antilles, s'emparer, par une charge à la baïonnette, d'une des positions les plus importantes. Toutefois l'armée anglaise dans ces parages n'était pas de force à l'importer sur l'exaltation des noirs, alors arrivée au plus fiévreux paroxysme, et bientôt il fallut se résigner à la retraite et se borner à conserver les postes de la côte. Les services de Brent Spencer n'en furent pas moins récompensés par le grade de lieutenant-colonel au 40^e en 1794, et peu après il revint en Angleterre, où Georges III non-seulement le fit colonel, mais le nomma un de ses aides-de-camp et le comprit parmi ceux qu'il honorait d'une faveur toute particulière. Il suivit en 1799 le duc d'York dans sa malencontreuse campagne de Hollande, et l'on vanta sa défense du village de Saint-Martin et sa belle conduite à l'assaut d'Oude-capel, le 21 septembre. Dix-huit mois après il prenait part à l'expédition d'Égypte, et à peine avait-il mis le pied sur la plage, que le général Moore lui communiquant la nécessité de déposter, pour que le débarquement réussît, les formidables batteries françaises assises sur un monticule de sable voisin de la côte, le chargeait de s'emparer de ce poste. C'était là une de ces opérations suivant le cœur de Spencer : la baïonnette était son arme favorite ; se plaçant à la tête du 23^e de ligne et de quatre compagnies du 40^e, il s'élança sur les retranchements français, tandis que tous les débarqués avaient les yeux sur cette attaque dont dépendait en quelque sorte le succès de l'entreprise. Ce fut vraiment un instant dramatique que celui où les deux armées pouvaient se deman-

der qui l'emporterait. Finalement l'impétuosité des assaillants triompha, et il n'y a pas d'exagération à dire que dès ce moment tout devint comparativement facile. On vit ensuite Brent Spencer combattre, les 13 et 21 mars, avec les troupes britanniques, attaquer et prendre Rosette, et repousser (le 5 septembre) devant Alexandrie, à la tête de 200 hommes seulement, une colonne de 600 hommes que Meouu envoyait pour le déloger de sa position. La paix d'Amiens suivit bientôt; Spencer ne fut nommé major-général qu'en 1805, et ne reparut sur les champs de bataille qu'en 1807. Ce fut lors de l'expédition de Copenhague, sous lord Cathcart. Le réembarquement des troupes anglaises, après le perfide bombardement de la capitale danoise, offrait surtout des difficultés, et l'on craignait une insurrection de la population au désespoir. Brent Spencer eut une part essentielle aux mesures qui furent prises alors pour prévenir toute collision, et telles furent la discipline et l'attitude des troupes que rien ne fut tenté. L'année suivante vit Napoléon ravir la couronne d'Espagne à son possesseur légitime pour la mettre sur le front de Joseph. Le cabinet de Saint-James prépara aussitôt une expédition, probablement pour faire main-basse sur Ceuta, et Spencer fut désigné pour commander une armée de 6,000 hommes. Mais à peine arrivait-il à Gibraltar que déjà l'Espagne s'était levée contre l'usurpation. La destination de l'armement britannique fut soudain changée, et Spencer offrit ses secours à ceux contre lesquels, s'ils eussent accepté la domination étrangère, il n'eût pas manqué d'agir. Mais les Espagnols déclinaient ses offres; et après avoir un

moment, d'accord avec l'escadre, secondé, par diverses évolutions le long de la côte, les premières opérations des insurgents, il alla en Portugal se mettre, lui et son corps, sous les ordres de sir Arthur Wellesley. La jonction de toutes les forces anglaises permit alors à ce général de commencer énergiquement les hostilités contre les Français que commandait Junot. Brent Spencer joua un rôle important dans les journées de Vimieira et de Roleia, si funestes à la suprématie napoléonienne, et dans la capitulation de Cintra qui suivit. On sait pourtant avec combien de force l'opinion s'éleva en Angleterre contre la facilité prétendue avec laquelle, disait-on, le général vainqueur avait abandonné une partie de ses avantages. Brent Spencer, pendant le séjour qu'il fit ensuite dans sa terre natale, fut appelé en témoignage sur ces événements. Sa déposition servit beaucoup à faire apprécier plus sainement ce qui s'était passé. Wellesley, devenu lord Wellington, ne tarda pas à être mis à la tête d'une nouvelle armée britannique, destinée à contrarier, à faire cesser l'occupation du Portugal par les armées françaises, et Spencer lui fut donné comme commandant en second (1810). La tâche était loin d'être facile. Numériquement les Français l'emportaient de beaucoup, et Masséna les commandait. Les deux généraux n'en acceptèrent pas moins la rude charge que leur confiait le ministère. Leur réapparition anima singulièrement les troupes, qui les appréciaient et les aimaient. Jugeant bien vite ce qu'ils pouvaient et ce qu'ils ne pouvaient pas, ils s'appliquèrent surtout à n'entreprendre rien qui excédât leurs forces; et d'abord ils ne visèrent qu'à deux choses, se

maintenir et relever les Portugais par leur exemple. De là les lignes de Torres Vedras que les Français ne purent jamais forcer; de là la bataille de Busaco que Wellington ne pouvait avoir l'espoir de gagner, si gagner la bataille c'est rester le maître du terrain sur lequel on la livre, mais qui pouvait passer pour une victoire dès qu'elle assurait aux Anglais la possibilité de retourner à leurs retranchements. Spencer fut, après Wellington, l'âme de toute cette stratégie, dont le résultat fut l'évacuation du Portugal par les Français l'année suivante. De retour en Angleterre à l'issue de cette campagne, il n'en sortit plus. D'ailleurs la paix générale ne se fit pas longtemps attendre; et dès lors il partagea ses heures entre les délices de la vie rurale et la société d'amis choisis. Sa mort eut lieu le 29 déc. 1828. P—OT.

SPENCER (sir ROBERT). *Voy.* CA-VENDISH, LX, 331.

SPERGES (JEAN, baron de) et de Palentz, chevalier de Saint-Étienne, né à Inspruck en 1726, appartenait à une famille noble du Tyrol. Après avoir fait ses études de philosophie et de jurisprudence à Saltzbourg, il fut nommé procureur fiscal à Trente et à Roveredo, et acquit une profonde connaissance de la littérature italienne. Les hommes lettrés du Tyrol, comme ceux de la Lombardie autrichienne, ressentirent les effets de sa bienveillance. Il obtint, par son mérite, la place de conseiller impérial et royal de la chancellerie privée d'État et celle de référendaire des affaires d'Italie à la cour impériale. L'académie des Riches, à Vienne, lui dut sa fondation, et celle des Beaux-Arts trouva en lui un généreux protecteur. Les diverses fonctions politiques qu'il remplit ne ra-

lentirent point son zèle et son amour passionné pour les belles-lettres. En correspondance avec les grands seigneurs et les savants, il s'attira l'estime et l'affection des uns et des autres; l'abbé Bettinelli (*voy.* ce nom, IV, 413) lui dédia son livre *Delle lettere e dell'arti mantovane*, Mantoue, 1774. Le baron de Sperges mourut à Vienne le 26 octobre 1791. Les lettres, les poésies et les inscriptions qu'il a laissées témoignent que l'auteur s'était formé sur les meilleurs modèles. Ces différents écrits ont été réunis et publiés sous ce titre : *Johannis Spergesii Palentini centuria litterarum ad Italos, cum appendice trium decadum ad varios, carmina juvenilia et inscriptiones*, Vienne, 1792, in-8°. Dans le recueil intitulé : *De monetis veronensibus, præsertim sub Ezelino constatis, Epistolæ* (Vérone, 1779), on trouve une lettre curieuse de Sperges sur une monnaie de Vérone, avec une lettre de J.-B. Verzi et deux autres de J.-J. Dionisi (*voy.* ces noms, XLVIII, 163, et LXII, 498) sur le même sujet. Toutes sont écrites en latin; elles ont été réimprimées, avec une traduction italienne en regard, dans le recueil de Guido Zanetti : *Delle monete e zecche d'Italia* (*voy.* ZANETTI, LII, 111).

P—RT.

SPERLET ou SPERLETTE (JEAN), professeur de philosophie, naquit à Mouzon-sur-Meuse, suivant dom Calmet, qui ne dit pas en quelle année. Il entra dans la congrégation de Saint-Vannes, en 1676, et y fit profession le 28 mai 1679, en changeant, selon l'usage, son prénom en celui de Romnald. On ne sait trop par quels motifs, en 1687, il quitta ses confrères et se retira en Hollande, où il demeura deux ans, entièrement appliqué à l'étude des ouvrages de Des-

cartes, dont il était grand admirateur. En 1689, il fut appelé en Prusse par l'électeur de Brandebourg, depuis roi sous le nom de Frédéric I^{er}. Ce prince chargea Sperlette d'enseigner la philosophie aux fils des réfugiés, en grand nombre alors à Berlin. L'ancien bénédictin remplit avec distinction cet honorable emploi et se fit généralement aimer de ses disciples. Il rédigea pour eux un cours complet et très-méthodique de philosophie, en quatre parties, qu'il fit imprimer, chacune séparément, en 1696. Il les revit ensuite, les compléta, et les publia, réunies, sous ce titre : *Opera philosophica in quatuor partes, logicam, physicam, metaphysicam et moralem, nunc conjunctim editas, distributa; editio altera emendatior*, Berlin, 1703, in-4°. Dans son *Recueil de littérature, de philosophie et d'histoire*, Ch.-Ét. Jordan (voy. ce nom, XXII, 5) dit, page 67 : « La philosophie « que M. Sperlette a donnée au public est toute pillée. Sa logique est « presque traduite mot à mot de « l'*Art de penser*, et je sais de bonne « part que le reste n'est autre chose « que ce que dictait à ses écoliers « dom Robert Desgabets, de la congrégation de Saint-Vannes. » L'*Art de penser*, dont parle Jordan, est sans doute la Logique de Port-Royal. En ce cas, il faut convenir que Sperlette pouvait plus mal choisir. Quant à dom Desgabets, si ses ouvrages, restés à peu près inédits, ont été mis à profit par l'auteur du cours de philosophie, il n'a fait en cela qu'imiter le célèbre Régis et plusieurs autres. On a encore de Sperlette les deux écrits suivants, qui paraissent avoir été inconnus à dom Calmet : *De hypothesisibus astronomorum dissertatio*, Halle (en Saxe), 1697, in-4°, et

Dissertatio physico - astronomica de natura cometarum et eorum influentibus, ibid., 1701, in-4° (voy. la *Bibliog. astron.* de Lalande). Bayle, au rapport de Jordan lui-même, estimait beaucoup Sperlette. Nous ne connaissons pas l'époque de la mort de ce dernier.

B—L—U.

SPIEL (GEORGES-HENRI), littérateur allemand, naquit à Nordheim dans l'électorat de Hanovre en 1786, et fit de très-bonnes études. Il occupa ensuite plusieurs places importantes et jouit d'une grande considération ; mais ce qui fixa principalement les regards sur lui, ce fut un recueil périodique intitulé : *Vaterlandische Archive* (les Archives de la patrie) pour servir à la connaissance du royaume de Hanovre, qu'il publia depuis 1819 jusqu'à sa mort. Spiel était encore un des collaborateurs de Gruber pour sa grande Encyclopédie. Il mourut à Hanovre en 1822.

B—H—D.

SPIELMAN (le baron de), diplomate autrichien, élève et confrère de Thugut, concourut comme lui à donner à la politique du cabinet de Vienne ce caractère d'ambition et de duplicité qui dans les guerres de la révolution eut des résultats si funestes. Après avoir été auprès de différentes cours secrétaire et conseiller d'ambassade, il devint ministre de cour et d'État, avec le titre de référendaire privé. Ce fut en cette qualité qu'il accompagna en 1791 l'empereur Léopold aux conférences de Pilitz, où il contribua beaucoup à faire adopter le système de temporisation qui fut d'abord repoussé par le roi de Prusse. Ce prince voulait que l'on déclarât sur-le-champ la guerre à la France, afin, disait-il, de ne pas donner au parti révolutionnaire le temps de se préparer à

la résistance. Mais ce système ne fut point admis par le circonspect empereur, qui s'était déjà mis en rapport avec le parti constitutionnel de France. Ce fut Spielman qui rédigea la déclaration vague et insignifiante que signèrent les deux souverains et qui termina les conférences. On voit dans le tome 1^{er}, page 377, des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, où se trouvent expliquées les causes et les conséquences de ce mémorable événement, que ce fut encore le baron de Spielman qui, lorsque la guerre fut décidée, fit écarter les princes français de la direction des opérations militaires que le roi de Prusse avait d'abord consenti à leur accorder, sur la demande de ces princes assistés du marquis de Bouillé. Les princes de Colloredo et de Hohenlohe, conseillers autrichiens eux-mêmes, y avaient accédé, mais le baron de Spielman fit changer cette partie du plan, en soutenant que les opérations des émigrés devaient dépendre du mouvement des armées combinées, et qu'il fallait les soumettre au plan général. Malheureusement ce système avait été suggéré au cabinet autrichien par le baron de Breteuil, envoyé secret de Louis XVI, à qui l'on avait inspiré de la défiance sur les intentions de ses frères. Ainsi les royalistes français furent divisés en trois corps séparés et qui restèrent en réserve sur les derrières, ce qui eut une grande influence sur les événements, comme on peut le voir à l'article DUMOURIEZ (LXIII, 154), et rendit impossible l'invasion qui devait être tentée par le duc de Brunswick avec de si grands moyens de succès. Ce qui prouve d'ailleurs que ce n'était ni dans les intérêts de Louis XVI ni dans ceux des émigrés royalistes

que l'Autriche s'était réunie à la coalition, c'est qu'au moment où l'armée coalisée se mit en mouvement, le baron de Spielman, Thugut et Merci-d'Argenteau furent envoyés à sa suite, et qu'ils vinrent en Lorraine jusqu'à Verdun comme commissaires autrichiens chargés de procéder au partage des provinces qui devaient échoir à l'Autriche dans le démembrement de la France. Nous avons vu la preuve de ce fait dans un mémoire du prince de Nassau-Siegen, alors envoyé de l'impératrice Catherine auprès des armées coalisées. On peut juger de ce que fut le désappointement des commissaires impériaux lorsque la retraite du duc de Brunswick vint déjouer tous leurs plans de partage. Ils comprirent sans peine qu'ils avaient été joués par la Prusse; mais l'Autriche sut bien prendre sa revanche l'année suivante dans la campagne des Pays-Bas. Quant au baron de Spielman, sa haute faveur dura peu, et quoique l'Autriche ne cessât point de suivre son système, il fut sacrifié au commencement de l'année suivante à l'ambition de Thugut, qui réussit à se faire nommer *directeur-général du bureau des affaires étrangères*. Voulant écarter du pouvoir le baron, on lui offrit une modeste place d'adjoint au ministre d'Autriche à la diète de Ratisbonne; mais vivement piqué d'une telle proposition, il demanda sa retraite qui lui fut accordée avec une bonne pension; et il alla dans ses terres où peu de temps après il mourut oublié et fort mécontent.

M—D j.

SPIERA ou SPERA (FRANÇOIS), juriconsulte du XVI^e siècle, ne doit une sorte de célébrité qu'à la faiblesse de son caractère et à la mobilité de ses sentiments religieux. Né

à Cittadella, ville du territoire de Venise, il paraît qu'il enseigna la jurisprudence à Padoue. D'abord très-bon catholique, il se laissa peu à peu séduire par les idées nouvelles que la Réforme répandait clandestinement en Italie, et il embrassa avec ardeur le protestantisme ; mais bientôt, soit par suite de remords véritables, soit par crainte des dangers qu'il courait, et surtout par la frayeur que lui causait l'inquisition, il se rendit à Venise près de Jean Della Casa, légat du saint-siège, lui avoua sa faute et rétracta ses erreurs. Le légat ne se contenta point de cette abjuration secrète, il exigea un désaveu public. Spiera le fit, mais il en conçut tant de chagrin, qu'il tomba dangereusement malade. Ramené à Padoue, une horrible agitation s'empara de son esprit ; les secours de la médecine lui furent inutiles, il mourut presque désespéré et doutant de la miséricorde divine. Cependant le fameux Pierre-Paul Vergerio, évêque apostat, qui était venu tout exprès de Venise pour assister et consoler le moribond, se vante, dans une espèce de relation apostolique, qu'il publia, en italien, de la vie et de la mort de Spiera, se vante, disons-nous, d'être parvenu à ranimer le courage de ce malheureux dans les derniers moments. Trois autres écrivains, Mathieu Gribaldi (voy. ce nom, XVIII, 472), Sigismond Gélénius et Henri Scrimger (dit *Scotus*, par ce qu'il était né en Écosse), composèrent, en latin, des notices en forme de lettres, sur le jurisconsulte de Cittadella. Elles parurent séparément, puis on les réunit à une version latine, faite par François Negro (voy. ce nom, XXXI, 39), de la relation de Vergerio, pour en former le recueil intitulé : *Fran-*

cisci Spieræ qui, quod susceptæ semel Evangelicæ veritatis professionem abnegasset damnassetque, in horrendam incidit desperationem, historia, à quatuor summis viris summa fide conscripta, Bâle, 1550, in-8°. Ce recueil, dont Calvin fit la préface, eut pour éditeur Cæl.-Secund. Curion, et fut traduit et imprimé en anglais la même année. Les auteurs que nous avons cités et les protestants en général présentent Spiera comme un illustre pénitent, attribuant les orages qui troublèrent sa fin à un regret profond d'avoir renié leur foi ; mais ces orages ne s'expliqueraient-ils pas tout aussi bien par la honte qu'il devait éprouver de sa double apostasie ? Un zélé calviniste, qui ne s'est désigné que par les initiales J. D. C. G., a mis au jour la pièce suivante : *François Spera, ou le Désespoir, tragédie* (en 5 actes, en vers, sans distinction de scènes, et avec des chœurs, un sonnet et un argument), dédiée à Claude Boucart, ci-devant professeur de philosophie à Lausanne. Cette pièce, fort mauvaise, mais très-injurieuse à la cour de Rome, est de la plus grande rareté. M. de Soleinne n'en possédait qu'une copie manuscrite.

B—L—U.

SPIERS (ALBERT VAN), peintre, né à Amsterdam en 1666, fut élève de Van Ingen. Il passait pour le meilleur élève de ce maître, et avait déjà la réputation d'un artiste habile, lorsqu'il se rendit en Italie pour y étudier les ouvrages des grands maîtres et notamment ceux de Raphaël, de Jules Romain et du Dominiquin. Il s'appliqua à copier leurs tableaux, et fit, de tous ceux qu'il ne put peindre, des dessins très-soignés et linis. Après avoir étudié à Rome la science du dessin, il se rendit à Venise pour

se faire initier au secret de la couleur. Paul Véronèse fut l'objet de son admiration, et les conseils de Carlo Loth ne furent pas non plus sans influence sur son talent. Il eut de fréquentes occasions de se faire connaître, et il aurait pu trouver à Venise un emploi avantageux de son pinceau, si l'amour de la patrie ne l'eût rappelé en Hollande où il retourna en 1697. A son arrivée, il fut chargé de peindre plusieurs grands plafonds et tableaux d'histoire, où il déploya la correction de dessin et la sagesse de composition des grands maîtres d'Italie, qu'il n'imita jamais cependant d'une manière servile. Les nombreux travaux qu'il fut chargé d'exécuter et l'excès du travail lui occasionnèrent une maladie de poitrine à laquelle il succomba en 1718.

P—s.

SPORK (JEAN, comte de), général de cavalerie au service d'Autriche, naquit, en 1597, à Dalbourg, dans le duché de Paderborn. Son père était gentilhomme, mais très-pauvre. Les moyens de sa famille et son humeur inquiète, guerrière, ne lui permirent de recevoir aucune instruction; il ne savait ni lire ni écrire, ce qui accrédita un bruit assez commun de son temps, qu'il était fils d'un paysan westphalien. Aussitôt qu'il put porter les armes, il s'engagea dans un régiment de cavalerie, au service de Maximilien, électeur de Bavière, qui, pendant la guerre de trente ans, se mit à la tête du parti catholique en Allemagne. A l'âge de 23 ans, Spork se trouvait à la bataille de la Montagne-Blanche, près de Prague, et, à l'âge de 40 ans, il s'était, par sa bravoure, élevé jusqu'au rang de colonel. On lit dans les chroniques du temps, à l'année 1639, que « Spork et ses partisans étaient des hôtes à

l'approche desquels tout le monde tremblait. » Les soldats lui étaient dévoués pour la vie et la mort. Voyant qu'il était sorti de leurs rangs, qu'il ne s'était élevé au-dessus d'eux que par sa bravoure et la justesse de son coup d'œil, ils avaient une entière confiance en lui. Il était partout avec eux et tombait comme l'éclair sur ceux qui le croyaient bien éloigné. Un de ses exploits les plus hardis et les plus heureux fut celui qu'il exécuta, en 1643, près de Tuttelingen. L'armée française avait pris Rothweil d'assaut; le maréchal de Guébriant avait été dangereusement blessé. Le jour même où il mourut (24 novembre 1643), Spork, se glissant à travers les bois et les redoutes, reconnut les cantonnements de l'armée française et prévint les alliés commandés par le général Mercy. Tombant lui-même sur le quartier-général établi dans le village de Geissen-gen, il fit prisonniers 120 officiers supérieurs avec 7,000 hommes, et s'empara du parc d'artillerie. Le général Rantzau, qui avait succédé à Guébriant, n'eut que le temps de monter à cheval et de se sauver (*voy.* GUÉBRIANT, XIX, 7, et RANTZAU, XXXVII, 85). Le 6 mars 1645, Spork se trouva dans les plaines de Jankowitz, en Bohême, en présence de Torstenson, un des grands capitaines suédois élevés à l'école de Gustave-Adolphe (*voy.* TORSTENSON, XLVI, 294). Spork était partout, et, par ses efforts, il balança long-temps les succès; mais ayant été dangereusement blessé et les autres généraux n'étant point d'accord entre eux, Torstenson remporta la victoire. Après sa guérison, Spork se trouva dans une position difficile, et la conduite qu'il crut devoir tenir a laissé des taches sur sa

mémoire. L'électeur de Bavière, Maximilien, qui jusque-là avait été à la tête du parti catholique en Allemagne, découragé par les défaites que ses armes venaient d'éprouver, pensa que les circonstances l'autorisaient à rompre les traités qu'il avait conclus avec l'empereur; il lit avec les ennemis de l'empire un armistice qui comprenait sa personne, ses États et son armée. Spork, Jean de Wert, son fidèle compagnon d'armes (*voy.* WERT, L, 386), et d'autres chefs prirent la résolution de séduire leurs soldats et de passer avec eux au service de l'empereur Ferdinand III. Le projet fut découvert; les soldats bavarois restèrent fidèles à leur prince, et les chefs eurent à peine le temps de gagner le camp des impériaux. Ferdinand, pressé de tous côtés, reçut ces transfuges à bras ouverts. L'électeur avait mis leurs têtes à prix; mais s'étant bientôt repenti des engagements pris si légèrement avec les Suédois, il dénonça l'armistice qu'il avait conclu. Spork, que Ferdinand avait nommé général et baron de l'empire, contribua puissamment à chasser les Suédois de la Bavière, et les services qu'il rendit le réconcilièrent avec l'électeur. Le traité de Westphalie (1648) mit fin à la guerre de trente ans, et Spork fut forcé de passer quelques années dans le repos. Il en sortit pour accompagner le corps de troupes qu'en 1658 l'empereur Léopold envoya contre les Suédois au secours de Frédéric III, roi de Danemark. Il prit part à la victoire que les alliés remportèrent le 24 novembre 1659; la paix signée à Oliva en 1660 termina la campagne. Peu après éclata la guerre contre les Turcs. Spork, nommé feld-maréchal-lieutenant, commandait une division.

Les commencements de la campagne ne furent point heureux; l'armée autrichienne ayant perdu, le 7 août 1663, la bataille de Barkan, on fut contraint de céder aux vainqueurs Neuhausel, Neutra, Novigrade, Freistadt et d'autres places de la Hongrie. Montecuccoli (*voy.* ce nom, XXIX, 479) reprit sa revanche à la bataille de Saint-Gotthardt, le 1^{er} août 1664. Au premier choc, les troupes de l'empire, composées de nouvelles levées, lâchèrent pied, et ce ne fut qu'avec la plus grande peine que le général en chef rétablit l'ordre. Kinperli (XXII, 542) ne cessait de jeter de nouvelles hordes par un gué que la Raab lui offrait. Ne pouvant enfoncer le centre de l'armée chrétienne, il donna ordre de la tourner et de l'envelopper. Il fallait détourner le coup; de là dépendait le sort de la bataille. Le général en chef charge Spork de tomber sur les spahis qui commençaient à inonder son flanc droit et de les rejeter dans la Raab. Le général se met à la tête des deux régiments de cavalerie, Spork et Montecuccoli; levant son sabre plein de sang, il leur crie : *La victoire ou la mort!* Après un choc meurtrier, les spahis qui échappèrent au sabre de ces braves se jetèrent en désordre dans la Raab; ne trouvant point le gué, ils furent emportés par les flots et très-peu regagnèrent l'autre rive. Le combat dura sept heures et la victoire fut décidément du côté des Autrichiens. Kiu-peru humilié, ayant montré le désir de traiter, on négocia, et le 10 août, peu de jours après la bataille, la paix fut signée à Temeswar. La moitié du royaume de Hongrie avec la ville d'Ofen étaient demeurées au pouvoir des Turcs, et les magnats étaient insurgés. Spork, nommé

comte et général de cavalerie, resta en Hongrie pour commander l'armée. Parmi les généraux qui servaient alors sous ses ordres, on en remarque deux qui s'illustrèrent dans la suite par leurs exploits, le prince Charles de Lorraine et le prince Louis de Bade. Les magnats n'étant point d'accord, il les attaqua séparément; la plupart furent pris les armes à la main et décapités. La Hongrie étant pacifiée en apparence, l'empereur Léopold I^{er} donna au général Spork une autre destination. Le comte de Souches, qui commandait l'armée autrichienne dans les Pays-Bas, ayant perdu, le 11 août 1674, la bataille de Senef, et, par suite de cet échec, levé le siège d'Oudenarde, l'empereur le rappela et envoya à sa place Spork, qui, par la prise de Dinan, justifia le choix du monarque. Il fut ensuite attaché à l'armée de Montecuccoli qui, en 1675, tâchait d'arrêter Turenne sur les bords du Rhin. Quoique âgé de 78 ans, Spork observait avec la plus grande attention tous les mouvements de ces deux grands capitaines. La campagne fut, selon lui, une des plus remarquables et des plus instructives que présente l'histoire de la guerre. Turenne étant tombé, Montecuccoli et son vieux compagnon d'armes quittèrent l'armée. Spork se retira dans ses domaines en Bohême où il mourut, le 6 août 1679, laissant deux fils et deux filles. L'aîné, François-Antoine, fut un des hommes les plus remarquables de son siècle (*voy.* SPORK, XLIII, 313). Le père fut placé dans la grotte où est le tombeau de la famille. A côté de lui repose un nain qui, attaché au service de sa personne, lui était extrêmement dévoué. Pendant la guerre de Hongrie, les magnats, qui

détestaient Spork, avaient pris la résolution de l'assassiner. Le nain, ayant eu connaissance du projet pour lequel on avait voulu probablement le corrompre, en instruisit son maître. Spork ordonna, en mourant, que celui à qui il devait la vie eût la première place d'honneur à côté de lui dans le tombeau. On va visiter ce monument dans le couvent de Kukus, comté de Kraulitz, dans le cercle de Konigsgratz, à une lieue de Josephstadt. Le fils aîné fonda dans ce couvent, sous l'administration des *Frères de la Miséricorde*, 100 places pour les pauvres de ses domaines; les soldats revenus de la guerre mutilés y ont les premiers droits. Lorsque l'hôtel des Invalides à Prague fut établi, une partie des revenus destinés à la fondation de Kukus furent joints à ceux de l'hôtel. Le général Spork n'avait rien appris; il ne connaissait que le service de la cavalerie. Comme il avait toujours été heureux, il méprisait les autres armes. Un jour, il dit sérieusement à l'empereur Léopold : « Défaites-
« vous de votre infanterie, de votre
« artillerie; employez votre argent
« à lever de beaux régiments de ca-
« valerie, et vous aurez bientôt fini
« toutes vos guerres. » Au moment où la bataille de Saint-Gotthardt allait s'engager, il descendit de cheval, se mit à genoux, à la tête de ses braves; ôtant son casque et levant les mains vers le ciel, il s'écria : « Très-puis-
« sant généralissime qui demeures
« là-haut, si tu ne veux pas nous
« aider, nous chrétiens, qui sommes
« tes fidèles enfants, au moins ne
« donne aucun secours à ces chiens
« de Turcs; alors tu verras comme
« je les arrangerai, tu en seras con-
« tent. » — Après cette prière, il remonte à cheval, tire son sabre et fait

sonner la charge. Quand il eut été élevé à la dignité de comte et nommé général de cavalerie, étant obligé de signer au moins les actes les plus importants, il s'impatientait. « Qu'est-ce qu'on a besoin de voir mon nom ? » disait-il avec humeur. Il lui fallut apprendre à écrire les lettres de son nom, et il signait : *Spork graf* (le comte). Un de ses adjudants lui ayant fait remarquer qu'il devait, selon l'usage, écrire *graf*, ou comte de *Spork* : « Tais-toi, lui dit-il, j'ai été *Spork* avant d'être comte; mon nom vaut mieux que celui d'un comté, » et il continua à griffonner *Spork graf*.

G—Y.

SPRENGEL (KURT-POLYCARPE-**JOACHIM**) naquit le 3 août 1766, à Boldewow, près d'Anklam, petite ville de la Poméranie. Cet homme, que la médecine compte parmi les savants les plus distingués, eut pour père un ecclésiastique, membre de l'académie des sciences de Gœttingue. Ce digne curé possédait de grandes connaissances en histoire naturelle et surtout en botanique; aussi voulut-il enseigner de bonne heure à son fils les premiers éléments de ces sciences. Le jeune enfant se plaisait à écouter les leçons paternelles; d'ailleurs de nobles exemples de famille l'encourageaient dans la voie de l'érudition et du travail. Deux de ses oncles jouissaient en Allemagne d'une grande réputation. L'un d'eux, Conrad Sprengel, avait fait d'importantes découvertes en agriculture et en botanique; l'autre, appelé Jean-Christien Adelung, était un des littérateurs les plus érudits. Tous deux devaient être surpassés par leur jeune neveu qui manifestait déjà une prédilection toute particulière pour les langues orientales. Il tra-

duisait sous les yeux de son père les auteurs grecs en hébreu. Sans leçons préalables, et muni seulement d'un dictionnaire et d'une grammaire, il était parvenu en six mois à comprendre la langue arabe. Cependant l'étude de la botanique était sa plus chère occupation. Accompagné par une de ses sœurs cadettes, il prenait plaisir à rechercher à travers les champs ou dans les bois des fleurs inconnues pour lui. Plus tard, parvenu à la vieillesse, il ne put se rappeler sans une douce et profonde mélancolie ces pérégrinations enfantines et la douceur de ces premières émotions. Il n'avait alors que 14 ans. Son zèle, sa persévérance dans le travail, secondèrent sa merveilleuse facilité, et il devint précepteur à un âge où généralement on ne pense pas encore à quitter les banes de l'école. Sa 16^e année venait de s'accomplir lorsqu'il reçut des propositions d'une noble famille qui habitait près Greifswald. Il se chargea de l'éducation du jeune homme qui lui fut présenté et dont il aurait pu être le camarade. Cette nouvelle position lui permit de se perfectionner dans l'étude des sciences dont son père lui avait donné les premiers principes. Après deux années entièrement écoulées au sein d'une existence si paisible, il quitta son élève pour suivre des cours publics. Le but de ses travaux était alors le professorat. La théologie et la médecine entrèrent dans le cadre de ses études. Ses progrès furent si rapides, qu'à la suite d'un examen passé devant le consistoire de Greifswald il reçut l'autorisation de parler en public. Bientôt il abandonna la théologie pour embrasser exclusivement la médecine vers laquelle le portaient les premières études de son enfance. Il devint un des étudiants les plus laborieux de l'acadé-

nie de Halle, où il assista pendant deux ans aux leçons de Meckel, de Goldhagen et de Kemme. Deux années plus tard, Kurt Sprengel se présentait devant ses maîtres et soutenait une thèse pour obtenir le titre de docteur. Ce travail, intitulé *Rudimentorum nosologiæ dynamicae prolegomena*, est une étude consciencieuse et savante du vitalisme. Sprengel s'y distingue par la vaste érudition et l'étendue des recherches qui caractérisent la plupart de ses ouvrages. Devenu docteur, il visita pendant quelque temps les malades de son confrère Daniel; il essaya lui-même de faire de la médecine pratique, mais sa clientèle fut toujours fort peu nombreuse; ses goûts le portaient préférablement vers les études du cabinet; aussi le vit-on bientôt mettre au jour la traduction des *Aphorismes d'Hippocrate*. Il fit des cours publics de médecine légale et commença des recherches afin d'écrire l'*Histoire de la médecine*. En 1789, il fut jugé digne du professorat; mais, comme on sortait des règles ordinaires pour la création de cette nouvelle place, on décida que le jeune professeur n'aurait pas d'appointements. Sprengel était pauvre et sans clientèle; aussi n'avait-il pour vivre que les modestes bénéfices que lui créaient ses publications. En 1792 il fit paraître le premier volume de l'*Histoire de la médecine*. Le succès de cet ouvrage nouveau contribua beaucoup à faire nommer Sprengel, en 1795, professeur ordinaire à l'université de Halle, avec 500 thalers d'appointements. Le *Manuel de pathologie générale* qu'il publia vers la même époque ne l'empêcha pas de poursuivre ses recherches sur la botanique, son étude favorite. La place de directeur du jar-

din botanique de Halle étant devenue vacante, Kurt Sprengel fut désigné pour la remplir. Cette nouvelle position, qui devait seulement lui donner chaque année la modique somme de 40 thalers, devint pour Sprengel la réalisation de tout ce qu'il avait rêvé. Maître de l'administration du vaste jardin placé sous sa surveillance tutélaire, il put se livrer entièrement à cette branche de la médecine qui avait été l'étude de toute sa vie. Ainsi s'explique le refus qu'il opposa aux offres brillantes du roi de Prusse et de l'empereur de Russie qui lui avaient proposé dans leurs États une position beaucoup plus lucrative. Le voyage qu'il fit en 1812 à Berlin ne put lui faire oublier sa chère université de Halle, où il revint bientôt. Depuis 1817, Sprengel professa plus particulièrement la botanique, fit des découvertes qui lui valurent l'admiration des savants de son époque et des distinctions honorifiques dont il ne tira jamais vanité. Nommé chevalier de l'Aigle-Rouge de Prusse, de l'Étoile-Polaire de Suède et du Lion de Hollande, il était en outre membre correspondant ou titulaire de presque toutes les académies et les sociétés savantes de l'Europe. De tous les ouvrages qu'il publia, le plus remarquable sans contredit est l'*Histoire de la médecine*, dont les premières éditions furent épuisées en peu de temps. Ce beau travail est un des plus consciencieux du siècle dernier; c'est celui qui contribua davantage à l'immense réputation de son auteur. Sprengel divise son grand ouvrage en huit parties bien distinctes: 1° Expédition des Argonautes, 1263 avant J.-C. Premières traces de la médecine grecque. 2° Guerre du Péloponèse, 404 avant J.-C. Médecine d'Hippocrate.

3° Établissement de la religion chrétienne, 30 ans après J.-C. Écoles des méthodistes. 4° Émigration des hordes de barbares, 430-530. Décadence de la science. 5° Croisades, 1096-1230. La médecine arabe au plus haut point de splendeur. 6° Réforme de Luther, 1517-1530. Rétablissement de la médecine grecque et de l'anatomie. 7° Guerre de trente ans, 1618-1648. Découverte de la circulation et réforme de Van Helmont. 8° Règne de Frédéric-le-Grand, 1740-1786. Haller. L'origine de la médecine remonte au berceau du monde, sa première histoire se perd dans les récits des temps antiques. Les maladies furent considérées d'abord comme un châtement des dieux. Les hommes, pour voir la fin de leurs souffrances, allaient dans les temples offrir les prémices de leurs troupeaux. Les dieux visitaient les malades pendant leur sommeil et leur indiquaient les remèdes propres à les guérir. Les prêtres furent honorés comme médecins; leurs études, les recueils de quelques pratiques médicales, le récit de certaines cures merveilleuses déposés dans les temples par la piété des fidèles en firent des hommes que la superstition populaire se plut à consulter. Le malade guérissait par les ressources d'une nature vierge et que n'avaient pas encore affaiblie la corruption des mœurs et le désir effréné du luxe; s'il ne guérissait pas, c'est parce qu'il n'avait pas exactement rempli toutes les conditions du traitement, ou parce que, châtié par la colère du ciel, il était maudit. L'application première des médicaments fut l'effet du hasard ou de cet instinct qui porte l'homme et les animaux vers ce qui peut leur être utile. Là chirurgie précéda la médecine pro-

prement dite, et les premiers peuples s'attachèrent à soulager les souffrances qui se trahissaient à leur vue par un défaut d'ensemble dans l'harmonie du corps humain, avant d'apercevoir et de suivre avec les yeux de l'esprit la marche des maladies internes. Après la découverte de l'écriture sur les feuilles du papyrus, les Égyptiens dressèrent une espèce de code médical auquel les prêtres-médecins étaient obligés de se conformer sous peine de mort. Dans ce livre se trouvaient les principaux signes des maladies; c'est là le rudiment de la séméiologie. Apis était vénéré par les Égyptiens comme le dieu de la médecine, et les prêtres se chargeaient du soin d'apaiser la colère de la divinité et de fournir les remèdes mystérieux qui donnaient la guérison. Il existait un médecin pour chaque maladie. L'art de guérir chez les Hébreux remonte au temps de Moïse; tout le monde connaît les malheurs qui assaillirent sa naissance et la manière miraculeuse dont il fut sauvé. Confié au soin des prêtres par la fille de Pharaon, il apprit d'eux la médecine. Plus tard, ce grand législateur des Hébreux traça les signes du diagnostic de la lèpre, donna des préceptes d'hygiène à son peuple et transmit comme héritage ses connaissances médicales aux nombreux lévites qui devaient en perpétuer la religieuse tradition. Le roi Salomon connaissait toutes les plantes de son temps et on lui attribue même un traité sur les maladies. Après ce grand homme, les prophètes Élie, Élisée se distinguèrent également par leurs connaissances des plantes. Aux Indes, la médecine, remontant à une haute antiquité, était pratiquée par les brahmes, hommes d'une sobriété incroya-

ble et menant une vie contemplative. Des magistrats étaient chargés de surveiller les malades et de présider à la sépulture des morts; toutefois il n'existait ni traités ni livres, et tous les préceptes se transmettaient par tradition. Au milieu d'un assemblage de cérémonies bizarres, on trouve dans l'esprit de ces peuples la croyance d'un Dieu en trois personnes, la révolte des anges déchus, la distinction de l'âme et du corps. Les maladies sont causées par les mauvais génies; on ne peut donc les guérir que par les purifications et les paroles magiques: tel fut le principe de la médecine théurgique qui, après avoir régné en Perse et en Syrie, devait rayonner plus tard d'une immense splendeur sur l'école d'Alexandrie. Les brames avaient des connaissances étendues en botanique, ordonnaient le riz dans le choléramorbus, qui moissonnait déjà tant de nos semblables il y a 5000 ans. Leur médecine consistait surtout dans le régime et la diète; ils saignaient peu, exploraient le pouls, et traitaient avec quelque succès la variole et les maladies vénériennes. En Grèce on adorait le médecin Esculape, et Orphée, qui ressuscita Eurydice. Le dieu de la médecine était Apollon, fils du Soleil, et Diane, la sœur d'Apollon, avait son culte comme déesse de la médecine et de la chasse. Le centaure Chiron, le sage Nestor, Hercule lui-même pratiquaient l'art de guérir. Plus tard, aux bords des fontaines d'eaux minérales, on éleva des statues aux dieux médecins. On faisait des sacrifices, on immolait un coq ou un bélier. Une pratique pieuse consistait à graver sur des tables ou des colonnes d'airain le nom et les caractères de l'affection qui avait été guérie. Souvent l'exercice de la médecine

était un héritage de famille comme dans celle des Asclépiades. Rome, cette fille des conquêtes, reçut les premières notions médicales des Étrusques. Les livres sibyllins et le culte d'Apollon étaient confiés aux vestales qui invoquaient le dieu en disant : *Apollo medice*. Dans la suite les Grecs, devenus esclaves, furent les médecins des vainqueurs et s'établirent dans des boutiques appelées *medicinæ*, où ils vendaient des médicaments et donnaient des consultations. Les sages-femmes elles-mêmes venaient de la Grèce. La médecine des Chinois, basée sur l'observation du pouls et la pratique de l'acupuncture, se montre à peu près telle qu'elle était il y a 3000 ans. Mais voici que tout à coup surgit de l'antiquité la plus belle réputation médicale et la plus méritée. Hippocrate vient de naître; membre d'une famille qui cultivait la médecine, il recueillit les tablettes votives du temple d'Esculape, arrêta la peste d'Athènes, et refusa les présents d'Artaxerce Longue-Main. C'est lui qui dépouilla la médecine de toutes les pratiques superstitieuses de l'antiquité. Il traça les premières notions d'hygiène publique, qui font encore l'admiration des savants de nos jours. Ses descendants pratiquèrent la médecine avec succès. Alexandre-le-Grand, par ses voyages, par la protection spéciale qu'il accorda à Aristote et les curiosités qu'il lui envoyait sans cesse, fournit à ce philosophe les moyens d'étudier avec succès l'anatomie comparée et l'histoire naturelle. Après la mort d'Alexandre, la médecine, protégée par Ptolémée, brilla d'un vif éclat dans Alexandrie; c'est alors qu'eut lieu la division en médecine, chirurgie et pharmacie. Philoxène, le premier chirurgien cé-

lèbre, eut pour successeurs des hommes habiles qui, sous le nom de lithotomistes, pratiquaient l'opération de la taille avec un rare bonheur. L'un d'eux, nommé Ammonius, brisait dans la vessie les calculs d'un trop gros volume. Les ouvrages de ces hommes illustres furent perdus dans l'incendie de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, où brûlèrent 400,000 volumes. Vers la fin de la république romaine, une école fameuse prit naissance à Rome; son fondateur fut Asclépiade de Pruse, en Bithynie; il fut le chef de l'école des asclépiades, qui, avec l'école éclectique, précéda celle de Galien. Cet homme, le plus grand médecin après Hippocrate, avait étudié à Alexandrie l'anatomie, sa science favorite, mais n'avait pu observer qu'un squelette de voleur; il fit la découverte des muscles, écrivit sur les fonctions des sens et se vit de son vivant presque révééré comme un dieu. Dans les premiers siècles qui suivirent la mort de Jésus-Christ, la médecine fut pratiquée par les chrétiens, et l'Église, qui soulage tout ce qui souffre, sortit peu à peu des catacombes, et vint dans la personne de ses ministres s'asseoir au chevet des malades. Les principaux médecins d'une ville étaient chargés de la surveillance de leurs confrères. Les premiers hôpitaux datent du VI^e siècle; ils étaient desservis par des moines qui espéraient, par un pénible service, y faire leur salut. Du VI^e au X^e siècle, en Grèce, et au milieu des disputes théologiques, des guerres et des épidémies, la médecine poursuit sa marche, représentée par Alexandre de Tralles, partisan de Galien. Mais après lui la médecine semble disparaître et s'éteindre avec la puissance de l'empire d'Orient. Le peu d'habileté des

médecins grecs était passé en proverbe et a été immortalisé par la verve satirique de Pétrarque. Aux médecins grecs succédèrent les médecins arabes. Avant la prise de Constantinople, l'imagination de l'Arabe, la soumission à la volonté de Dieu, les punitions infligées dans l'autre monde aux philosophes retardèrent la pratique de la médecine qui n'était qu'un empirisme accompagné de beaucoup de superstition. Après la conquête, les chrétiens vaincus traduisirent les ouvrages de médecine en arabe. Il y eut un collège de médecine à Bagdad; on créa des hôpitaux et des pharmacies publiques. Les califes protégèrent les sciences, l'académie de Cordoue fut fondée; toutefois l'amour du merveilleux s'empara de beaucoup de médecins arabes qui en imposèrent au public par mille jongleries. Des noms plus recommandables, tel que Rhazès, le plus célèbre professeur de Bagdad, Avicenne, qui écrivit le premier sur le camphre, Averrhoës, le botaniste, jetèrent un certain éclat sur la renommée scientifique du peuple mahométan. — *Exercice de la médecine par les moines.* — Depuis le VI^e siècle les moines exerçaient la médecine comme une pratique pieuse; ils avaient recours aux prières, à l'eau bénite, aux reliques des martyrs. S'ils ne furent pas de véritables médecins, ils eurent néanmoins le mérite d'entretenir le flambeau de la science. La médecine, sous le nom de physique, fut enseignée dans plusieurs cathédrales. On trouve dans les lois de Théodoric, roi des Visigoths, que
 • lorsqu'un médecin est appelé pour
 • traiter une maladie ou panser une
 • plaie, il faut qu'aussitôt après avoir
 • vu le malade, il fournisse une cau-
 • sion et convienne du prix dont on

« paiera ses soins, mais qu'il ne
 « pourra rien exiger dans le cas où
 « le malade viendrait à mourir. Si
 » un médecin vient à blesser un gen-
 « tilhomme, il paiera une amende de
 « cent sous, et si le gentilhomme
 « meurt des suites de l'opération, il
 « sera livré aux parents du mort, qui
 « pourront le traiter comme bon
 « leur semblera. Lorsqu'un médecin
 « se charge d'un élève, celui-ci doit
 « lui donner douze sous pour son ap-
 « prentissage. » Deux écoles de mé-
 decine brillèrent d'un grand éclat
 au moyen âge. La première, fondée
 par les bénédictins sur le mont Cas-
 sin, reçut ses premiers règlements
 de saint Benoît; la seconde, plus
 célèbre encore, est celle de Salerne.
 Le climat de cette ville, favorable-
 ment située, soulagea beaucoup de
 malades qui venaient invoquer saint
 Mathieu, patron du couvent, et ob-
 tenaient la guérison par ses reliques
 et la science des moines. Les croisa-
 des eurent cette influence en Europe
 qu'elles y répandirent la lèpre avec
 une telle intensité qu'il y avait en
 France 2000 léproseries, et en Eu-
 rope 19,000. Cette maladie, si connue
 au XIII^e siècle, disparut peu à peu
 au XV^e, et donna lieu par sa dégéné-
 rescence, dit Sprengel, à la maladie
 syphilitique. Le XVI^e siècle est re-
 marquable par sa tendance générale
 vers les sciences. Depuis que la voix
 mélodieuse de Dante et de Pétrarque
 avait cessé de se faire entendre, l'Ita-
 lie était restée presque silencieuse,
 mais au XVI^e siècle elle brilla d'un
 nouvel éclat. Elle eut pour protec-
 teurs des lettres les papes Léon X et
 Clément VII, héritiers du nom des
 Médicis. On revint aux idées d'Hip-
 pocrate, on remit ses œuvres en
 honneur; André Vésale cultiva et
 enseigna l'anatomie avec succès;

Ambroise Paré venait de naître. Pa-
 racelse donna à la syphilis le nom
 de mal de Vénus et lui appliqua le
 traitement mercuriel; Forestus, Pros-
 per Alpini, Fernel concouraient éga-
 lement aux progrès de l'art de gué-
 rir. Les temps étaient venus où la
 médecine allait prendre une nouvelle
 direction. Botal déclara qu'il fallait
 saigner souvent et dans beaucoup de
 maladies. Cette opération était très-
 rarement pratiquée avant lui, aussi
 la Faculté de Paris déclara-t-elle sa
 méthode hérétique et fort dange-
 reuse. L'alchimie, la magie, l'astro-
 logie et toutes les sciences réputées
 démoniaques préparèrent et firent ac-
 cueillir la méthode de Paracelse, qui
 attribuait aux astres une grande in-
 fluence sur la production des mala-
 dies. C'est l'époque où on se livra avec
 le plus de patience à la recherche de
 la pierre philosophale. Luther, ainsi
 que beaucoup d'autres, regardait
 les maladies comme les funestes pré-
 sents du diable, qui lui apparaissait
 souvent sous la forme d'un moine, et
 dont les membres se terminaient par
 des griffes. Ce moine lui posait des
 syllogismes. Les médecins eux-mê-
 mes y croyaient, et Ambroise Paré
 n'en était pas exempt. Paracelse n'est
 pas digne de sa réputation : il fit dé-
 rriver les maladies des combinaisons
 chimiques mal faites dans notre or-
 ganisme, mais il eut le mérite de
 donner une bonne direction à l'em-
 ploi des médicaments. Au XVI^e
 siècle vivait, en Italie, Jean de
 Vigo, contemporain d'Ambroise Paré.
 Le chirurgien français est le premier
 qui soutint que les plaies d'armes
 à feu n'étaient point envenimées et
 qu'on ne devait point les traiter
 comme des gangrènes. Il pratiqua la
 ligature des artères inconnue avant
 lui. Fallope (Gabriel), célèbre accou-

cheur de l'Hôtel-Dieu, Philippe Ingrassias, professeur à Padoue, forme une chaîne qui lie le XV^e avec le XVII^e siècle. Nous touchons aux temps modernes de la médecine; c'est l'époque des grandes découvertes; Sprengel y consacre les six derniers volumes de son Histoire. Nous ne pouvons entrer dans des détails que ne comporte pas la nature de cet ouvrage, et nous passerons rapidement sur ces choses si dignes cependant de l'admiration des savants. Nous voyons un irrésistible penchant pour l'anatomie caractérisé dans Vésale, Eustache, Gabriel Fallope, Constantin Varole, et surtout l'immortel Harvey, qui annonce une des plus importantes découvertes, la circulation du sang. Les travaux de Harvey, combattus et adoptés tour à tour, engagèrent les médecins célèbres de son époque à s'occuper particulièrement de la circulation, et furent cause d'une suite non interrompue d'expériences qui devaient, deux siècles plus tard, faire tant d'honneur à l'école de Paris. Descartes, Riolan, Winslow et enfin Haller sont les hommes qui s'occupent avec le plus de succès de l'étude de la physiologie. Bientôt les meilleurs ouvrages abondent, les plus habiles médecins travaillent de concert, et la médecine devient pour ainsi dire un art nouveau. Dans les derniers volumes, Sprengel examine différents systèmes ou opinions médicales remarquables, tels que les systèmes de Sthal et d'Hoffmann, l'irritabilité de Haller; il passe en revue l'état de la médecine dans ses différentes branches, trace l'histoire des grandes découvertes, comme la vaccine; apprécie, en remontant à leur naissance, les différentes opérations chirurgicales, telles que le trépan, la taille, l'opération césarienne,

et enfin il termine son neuvième volume par une table analytique de l'histoire de la médecine, pour faciliter les recherches des savants. L'ouvrage de Sprengel est d'une lecture agréable: il présente surtout une multitude de renseignements sur la physiologie, mais il contient trop de détails sur un grand nombre de personnalités qui ne se recommandent au souvenir de la science par aucune œuvre sérieuse et que Sprengel a fort inutilement tirés de l'oubli. Si nous nous sommes étendus sur cette histoire de la médecine, c'est qu'elle est sans contredit l'œuvre capitale de l'auteur qui passa 14 ans à l'écrire, et qu'elle suffirait toute seule à consacrer d'une manière ineffaçable la réputation scientifique d'un écrivain. L'existence de Sprengel fut modeste. Savant consciencieux, il s'était créé un monde peuplé par les médecins de tous les temps. Ce monde c'est celui où il a véritablement vécu. Il ne faut donc pas demander à la vie de Sprengel un intérêt qu'elle ne peut fournir par elle-même, mais il faut suivre avec l'auteur, à travers les siècles, l'histoire scientifique des peuples éteints et des royaumes disparus. Sprengel avait une taille petite, une mémoire étonnante et une facilité de travail incomparable. L'exercice perpétuel et la tension permanente de l'organe encéphalique brisèrent l'instrument chétif qui fonctionnait depuis tant d'années. Le 15 mars 1833, Sprengel mourut d'une apoplexie cérébrale. Il était âgé de 67 ans. Ses ouvrages sont nombreux; voici la liste des principaux: I. *Mémoire sur l'histoire du poulx* (en allem.), Leipzig, 1787, in-8°. II. *Pyrétologie de Galien* (allem.), Breslau et Leipzig, 1788, in-8°. C'est une traduction du traité des différences des fièvres, de

Galien, avec des notes. III. *Apologie d'Hippocrate et de sa doctrine* (alle.), Leipzig, 1789, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage contient, outre une introduction, une traduction des Aphorismes d'Hippocrate, de son traité du régime dans les maladies aiguës, et de celui des airs, des eaux et des lieux, avec des explications très-étendues. IV. *Essai d'une histoire pragmatique de la médecine* (alle.), Halle, 1792-1799, 4 vol. in-8°; 2^e édition, Halle, 1800-1803, 5 vol. in-8°; 3^e édition, 1821-1828, 5 vol. in-8°. Le docteur Rosenbaum a commencé en 1844 la publication d'une nouvelle édition de cet ouvrage, avec des notes étendues et une partie bibliographique. Le docteur Geiger a donné en 1809 et 1810 une traduction française des deux premiers volumes. Elle est inexacte et pleine de fautes et n'a pas été continuée. Le docteur Jourdan en publia une bonne traduction complète, Paris, 1815-1822, 9 volumes in-8°; cette traduction est faite sur la 2^e édition. Il serait à souhaiter qu'on en publiât une nouvelle, faite sur la 3^e édition, à laquelle on ajouterait les additions très-importantes de M. Rosenbaum. L'histoire de la médecine de Sprengel a été traduite en italien par Arrigioni, Venise, 1812-1816, 11 vol. in-8°. Il en a paru une nouvelle édition, accompagnée de notes et d'une continuation jusqu'à l'époque actuelle, par François Freschi, Florence, 1839-1842, 6 vol. in-8°. Sprengel n'a donné l'histoire de la médecine que jusqu'en 1800. Le docteur Burkard Ebble, de Vienne, l'a continuée jusqu'en 1825. Cette continuation a paru à Vienne, de 1837 à 1840, 2 vol. in-8°. V. *Mémoires sur l'histoire de la médecine* (alle.), Halle, 1794-1796, 3 parties; in-8°. Cet ouvrage contient un grand

nombre de dissertations très-savantes sur divers points de l'histoire de la médecine dans l'antiquité et au moyen âge. Quelques-unes de ces dissertations ne sont pas de Sprengel, mais de Bœttiger, de Harles et de quelques autres savants. VI. *Manuel de pathologie* (alle.), Leipzig, 1795-1797, 3 vol. in-8°. Le 1^{er} volume de cet ouvrage contient la pathologie générale, les deux autres renferment la pathologie spéciale; il en a paru une 4^e édition en 1814. VII. *Antiquitatum botanicarum specimen 1*. Leipzig, 1798, in-4°, fig. VIII. *Manuel de séméiotique* (alle.), Halle, 1801, in-8°. IX. *Aperçu critique de l'état de la médecine dans les dernières années*, Halle, 1801, in-8°. Ce volume se joint à l'histoire de la médecine de l'auteur; il forme le tome VI de la traduction française de cet ouvrage par Jourdan. X. *Guide pour l'étude de la botanique, écrit en forme de lettres* (alle.), Halle, 1802-1804, 3 vol. in-8°; 2^e éd., Halle, 1817, 3 vol. in-8°. La 3^e partie de cet ouvrage, qui contient les plantes cryptogames, a été traduite en anglais en 1807. XI. *Abrégé de l'Histoire de la médecine* (alle.), Halle, 1804, tom. I^{er}, in-8°. Ce volume contient les trois premiers volumes du grand ouvrage de l'auteur. Le tome II de cet Abrégé n'a pas paru. XII. *Histoire des principales opérations en chirurgie*, Halle, 1805-1819, 2 vol. in-8°. Le tome II de cet ouvrage est de Guillaume Sprengel, fils de l'auteur. On le joint à l'histoire de la médecine, et il forme les tomes VII, VIII et IX de la traduction de Jourdan. XIII. *Floræ halensis tentamen novum*, Halle, 1806, in 8°, fig. Il en a paru une nouvelle édition en 1832. XIV. *Historia rei herbariæ*, Amsterdam, 1807-1808;

2 vol. in-8°. Cette histoire de la botanique fait beaucoup d'honneur à l'érudition de Sprengel; il en a donné lui-même une traduction allemande, Leipzig, 1817, 2 vol. in-8°. XV. *Institutiones medicæ*, Amsterdam, 1808-1810, 6 vol. in-8°; réimprimé à Milan, en 1816, 11 vol. in-8°. Cet ouvrage contient des traités de physiologie, de pathologie générale, de pathologie spéciale, de pharmacologie, de thérapeutique générale et de médecine légale. Il n'a pas eu le même succès que l'Histoire de la médecine; la plupart des traités qui le composent ont vieilli. XVI. *Gazette d'horticulture* (alem.), Halle, 1804-1806, 4 vol. in-8°. XVII. *Traité sur la structure et la nature des plantes* (alem.), Halle, 1811, 1 vol. in-8°. XVIII. *De germanis rei herbariæ partibus*, Munich, 1813, in-8°. XIX. *Plantarum minus cognitarum pugillus primus*, Halle, 1813, in-8°; *Pugillus alter*, Halle, 1815, in-8°. XX. *Species umbelliferarum minus cognitæ*, Halle, 1818, in-4°. XXI. *Annales de la botanique* (alem.), Berlin, 1818-1820, in-8°, publié de concert avec Schrader et Link. XXII. *Nouvelles découvertes en botanique* (alem.), Leipzig, 1819-1822, 3 vol. in-8°. XXIII. *Histoire des plantes de Théophraste, traduite du grec en allemand, avec des notes*, Altona, 1822, 2 vol. in-8°. XXIV. *Dioscoridis Anazarbei de materia medica libri quinque, emendavit et commentario illustravit K. Sprengel*, Leipzig, 1829-1830, 2 vol. in-8°. Cette édition de Dioscorides fait partie de la collection des médecins grecs publiée par Kuhn. XXV. *Litteratura medica externa recentior, seu enumeratio librorum plerorumque et commentationum singularium ad doctrinas medicas facientium qui extra Ger-*

maniam ab anno inde 1750 impressi sunt, Leipzig, 1829, in-8° de 630 pages à 2 colonnes. Cette bibliographie médicale des ouvrages publiés hors de l'Allemagne avait été composée par le docteur Louis Hain; elle a été revue, augmentée et mise en ordre par Sprengel. Elle est très-incomplète, remplie d'erreurs, et tout à fait indigne du savant professeur qui y a attaché son nom. XXVI. *Opuscula academica, collegit, edidit, vitamque auctoris breviter enarravit*, J. Rosenbaum, Leipzig, 1844, in-8°. Le docteur Rosenbaum a réuni dans ce volume 25 dissertations académiques de Sprengel; nous n'avons pas donné les titres de quelques-unes dans cette notice; plusieurs de ces dissertations ont pour objet d'éclaircir différents points de l'histoire de la médecine ou des sujets d'érudition. Sprengel a traduit en allemand un grand nombre d'ouvrages français anglais, italiens, suédois et hollandais. Ainsi il a traduit du français la *Nouvelle mécanique des mouvements de l'homme et des animaux*, de Barthez; de l'anglais, la *Médecine domestique*, de Buchan; le traité des *Fièvres de la Jamaïque*, de Jackson; le *Code de santé et de longue vie*, de Sinclair; la *Vie de Laurent de Médicis*, par Roscoe; de l'italien, le traité *Des maladies du cœur*, de Testa, et celui des *Maladies vénériennes*, de Perenoti di Cigliano, auquel il a joint des additions importantes; du suédois, le *Voyage au Japon*, de Thunberg; du hollandais, la *Description de l'Archipel*, de l'amiral Kinsbergen (voy. ce nom, LXVIII, 526). Il fit cette traduction conjointement avec J.-R. Forster, professeur à l'université de Halle, qui mourut en 1798 et dont Sprengel prononça l'é-

loge (*voy. FORSTER*, XV, 285). Il a traduit de l'allemand en latin la *Médecine clinique*, de Selle. Il a aussi ajouté des préfaces et des notes à plusieurs traductions ou autres ouvrages dont il n'était pas l'auteur. Enfin il a publié différents articles ou dissertations dans divers journaux. — SPRENGEL (*Guillaume*), fils aîné du précédent, naquit à Halle, le 14 janvier 1792, servit d'abord en qualité de chirurgien dans les armées prussiennes, publia en 1812 une traduction allemande des mémoires de Louis Sacco sur la vaccine, fut reçu en 1816 docteur en médecine à l'université de Halle, et y soutint une thèse intitulée : *Animadversiones castrenses*. En 1818 il fut nommé professeur ordinaire de chirurgie à l'université de Greifswald, et fit paraître l'année suivante la continuation de l'*Histoire des principales opérations de chirurgie*, commencée par son père. Il mourut en 1828; il venait alors d'entreprendre la publication d'un grand traité de chirurgie dont il n'a paru que le premier volume. Il a encore traduit de l'anglais en allemand les *Observations pratiques sur le traitement des maladies de la glande prostate* d'Év. Home, et les Remarques de Henner sur les principaux sujets qui ont rapport à la chirurgie militaire.

L—D—É.

SPRENGTPORTEN (Joram-Magnus, baron de), général suédois, né en Finlande vers le milieu du XVIII^e siècle, entra fort jeune au service et parvint rapidement aux premiers grades de l'armée suédoise. Particulièrement distingué par le roi Gustave III et naturellement porté à se mêler d'intrigues politiques, il concourut activement au rétablissement de ce prince dans le

pouvoir dont le sénat s'était emparé; mais, se croyant trop peu récompensé de tels services, il entra bientôt dans d'autres intrigues contre ce monarque lui-même, et l'on a dit qu'il fit partie d'une conspiration où il ne s'agissait de rien moins que de le livrer à la czarine Catherine II. Cette trame ayant été découverte, Sprengtporten fut obligé de s'enfuir. Il se réfugia d'abord en Hollande, puis en Russie où il dirigea encore plusieurs complots pour soulever la Finlande et livrer à la Russie cette province qu'elle convoitait depuis si longtemps. Excités par lui, les Finlandais envoyèrent à Saint-Pétersbourg une députation en tête de laquelle était un gentilhomme nommé Jagerhorn, qui demanda follement pour souverain le jeune prince Constantin Paulowitz. Mais ces projets d'envahissement étaient encore loin de leur maturité, et ce n'est que plus tard qu'ils furent repris. Tombé en disgrâce dans les dernières années du règne de Catherine II, Sprengtporten resta cependant au service de Russie, et s'y trouvait encore à l'avènement de Paul I^{er}. Ce prince, connaissant toute sa dextérité en diplomatie, l'envoya à Paris auprès du premier consul Bonaparte. Il eut une grande part aux conventions secrètes qui furent alors arrêtées entre le czar et Napoléon, et que la mort de Paul I^{er} ne tarda pas à rompre. Ce général était encore au service de Russie en 1809 lors de la révolution qui renversa de son trône le jeune roi Gustave IV (*voy. ce nom*, LX, 310), et il est bien sûr que par les relations qu'il avait conservées dans sa patrie il ne manqua pas de concourir à cette révolution, que ce fut même à ses machinations que bientôt après la Russie dut la conquête

de la Finlande, dont il fut nommé gouverneur-général. Depuis on n'a plus parlé de Sprengtporten, et il est mort dans l'oubli et peut-être le remords de ses trahisons. M—D j.

SPURINNA. Voy. VESTRICIUS, XLVIII, 323.

SPURZHEIM (GASPARD), médecin, associé aux travaux du docteur Gall (voy. ce nom, LXV, 47), naquit à Longwich, près de Trèves, le 31 décembre 1776; étudia la médecine à Vienne, et partit en 1805 de cette ville avec son ancien maître pour parcourir l'Allemagne. A Paris, où ils se rendirent en 1807, ils commencèrent de concert la publication de leur grand ouvrage : *Anatomie et physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier*. Les premiers volumes sont annoncés sous les deux noms; mais les deux collaborateurs se brouillèrent en 1813 par un excès de susceptibilité trop commune parmi les savants. Ils se séparèrent, et Spurzheim se rendit en Angleterre, puis en Irlande et en Écosse, où ses leçons de phrénologie trouvèrent de nombreux auditeurs. En Angleterre, il publia en anglais, en 1815, l'ouvrage intitulé : *Système physiognomonique des docteurs Gall et Spurzheim*; puis un abrégé du même ouvrage; son *Traité sur la folie* et ses *Principes élémentaires de l'éducation*, etc. De retour à Paris, en 1817, il n'y revit pas son ancien maître, et ce fut en vain que des amis communs cherchèrent à les réconcilier. Spurzheim composa et publia seul de nouvelles *Observations sur la folie, sur la phrénologie*, et un *Essai philosophique sur la nature morale et intellectuelle de l'homme*; enfin ses ouvrages sur *l'anatomie, la physiologie et la pathologie du*

cerveau, et sa thèse soutenue en 1821, intitulée : *Du cerveau sous le rapport anatomique*, lui avaient fait conférer le grade de docteur de la faculté de Paris. Il y avait peu de mois qu'il était passé en Amérique, et qu'il professait à Boston avec le plus grand succès les doctrines de Gall, lorsqu'il mourut du typhus, après quinze jours de maladie, le 10 novembre 1832. Voici comment un écrivain judicieux, après avoir étudié ce nouveau système en a parlé à l'occasion des derniers écrits de Spurzheim : « La manière
« dont Gall désignait d'abord les ca-
« ractères a fait beaucoup rire et
« crier; il y avait en effet de quoi.
« Comment s'abstenir de railleries
« ou de plaintes sur une science qui
« désignait un homme pour un vo-
« leur ou pour un libertin, parce que
« tout le monde lui voyait la protu-
« bérance du vol ou du libertinage?
« Le penchant le plus insignifiant
« avait sa petite protubérance, et
« l'on ne voyait pas où cette suite
« d'émiences finirait. Bref la crâ-
« niologie avait atteint un degré de
« ridicule qui touchait à la naïsse-
« rie. Il nous semble que Spurzheim
« a rendu à cette science le service
« de l'avoir relevée en considérant
« les organes du cerveau, découverts
« par son maître, sous un point de
« vue plus élevé, et d'une manière
« plus philosophique. Il établit d'a-
« bord une nouvelle division des
« facultés de l'âme auxquelles il as-
« signe des organes dans le cerveau;
« il les partage en facultés affecti-
« ves, qui comprennent les pen-
« chants et les sentiments, et en fa-
« cultés intellectuelles. Toutes ces
« facultés, au nombre de trente-cinq,
« ont chacune un organe particulier.
« Pour les penchants, il a cru de-

« voir créer de nouveaux mots qui,
 « nous l'avouons, auront de la
 « peine à obtenir le droit d'admis-
 « sion dans le dictionnaire de l'Ac-
 « démie. Le penchant à détruire est
 « devenu la *destructivité*; le désir
 « d'avoir, la *convoitivité*; le pen-
 « chant à cacher, la *secretivité*, etc.
 « Ces mots sont destinés à couvrir de
 « leur *étrangeté* ce que les objets
 « qu'ils expriment peuvent avoir de
 « fâcheux. Le docteur Gall admet,
 « par exemple, un organe du vol.
 « Mais Spurzheim, en généralisant
 « l'idée, pense que cet organe indi-
 « que la *convoitivité* ou le désir
 « d'avoir; ce penchant n'a rien de
 « reprehensible en soi : il ne le de-
 « vient que par l'abus. C'est, comme
 « on voit, une modification impor-
 « tante du système crâniologique.
 « Spurzheim en a fait autant pour
 « l'organe que Gall a appelé celui
 « de l'ambition. Son disciple n'y re-
 « connaît que l'amour de l'approba-
 « tion, penchant qui également ne
 « devient blâmable que par l'excès :
 « en sorte que là où le maître voyait
 « des organes de vices et de vertus,
 « l'élève voit des dispositions qui,
 « selon l'application qu'on en fait,
 « conduisent aux uns ou aux autres.
 « Il observe au reste, pour discul-
 « per son maître, que la découverte
 « de l'organe d'un vice ne prouve-
 « rait rien contre la moralité d'un
 « homme, puisque sa conduite est le
 « résultat non pas d'une seule fa-
 « culté, mais de toutes ses facultés
 « combinées, en sorte qu'un mau-
 « vais penchant, à côté d'autres pen-
 « chants qui sont louables, peut
 « produire de bonnes actions; à peu
 « près comme une substance, qui
 « seule est un poison, devient un re-
 « mède lorsque son virus est neu-
 « tralisé par le mélange de substan-

« ces salutaires. A l'égard des *facul-
 « tés perspectives*, Spurzheim a suivi
 « à peu près la division et les déno-
 « minations de son maître, mais il
 « appuie de nouveaux exemples
 « ceux qui se sont présentés au doc-
 « teur Gall et à lui-même, dans le
 « cours de leurs observations com-
 « munes. On sait qu'ils se sont livrés
 « tous deux à une étude assidue du
 « cerveau, et que la crâniologie n'est
 « qu'une partie de leurs découver-
 « tes. Il serait possible que cette
 « nouvelle science subît encore,
 « dans la suite, de plus grandes mo-
 « difications que celles auxquelles
 « Spurzheim vient de l'assujettir dans
 « son ouvrage. Mais il restera tou-
 « jours à ces deux savants l'honneur
 « d'avoir frayé une route inconnue,
 « pourvu que cette route conduise à
 « un but utile. • Les ouvrages que
 Spurzheim a composés et publiés
 sans le concours de Gall sont : I. *Ob-
 servations sur la folie ou sur le
 dérangement des fonctions morales
 et intellectuelles de l'homme*, Paris,
 1818, publié en anglais à Londres
 l'année précédente. II. *Observations
 sur la phrénologie ou la connais-
 sance de l'homme moral et intellec-
 tuel fondées sur les fonctions du sys-
 tème nerveux*, Paris, 1818, in-8°. III. *Essai philosophique sur la na-
 ture morale et intellectuelle de
 l'homme*, Paris, 1820, in-8°. IV. *Du
 cerveau sous le rapport anatomi-
 que*, Paris, 1821, in-8°. C'était une
 thèse de l'auteur pour son doctorat.
 V. *Essai sur les principes élémen-
 taires de l'éducation*, Paris, 1822,
 in-8°. VI. *Précis de phrénologie
 contenant l'explication du buste*;
 Paris, 1825, vol. in-12, avec le buste
 en plâtre. VII. *Manuel de phréné-
 logie*, Paris, 1832, in-12, avec une
 lithographie. Z. 3

SQUARCIALUPI (ANTONIO), célèbre musicien italien, florissait dans la seconde moitié du XV^e siècle. On ne connaît ni le lieu ni la date de sa naissance, non plus que de sa mort. Il surpassa, dit-on, tous ses prédécesseurs dans la théorie et dans la pratique de son art. Laurent de Médicis, à la cour de qui il brilla long-temps, avait composé un poème à sa louange. Valori rapporte qu'un jour on critiquait, en présence de Laurent, le talent d'Antonio : « Si vous saviez, répondit-il aux censeurs, combien il est difficile d'exceller dans quelque art que ce soit, vous parleriez de lui avec plus de respect. » (Voy. *Vie de Laurent de Médicis*, par Roscoe, II, 139, trad. de Thurot.)—**SQUARCIALUPI** (Marcel), savant du XVI^e siècle, a publié : *De Cometa in universum, atque de illo qui visus est anno 1577*, in-4^o, dissertation réimprimée dans des recueils sur les comètes (voy. la *Bibliogr. astron.* de Lalande, p. 104, 110 et 261). Ce savant est probablement le même que le docteur Marcello Squarcialupi de Piombino (*Plumbinensis*), à qui l'on attribue une violente satire contre un médecin socien, de Lucques, satire que Peignot qualifie de *chef-d'œuvre de la licence la plus effrénée*, et qui est devenue presque introuvable, soit qu'elle ait été exactement supprimée, soit, comme le pense M. Brunet, que,

vu son peu d'étendue et le lieu de l'impression, elle ait dû naturellement rester fort rare dans le midi de l'Europe. Elle est intitulée : *Simonis Simonii lucensis, primum romani, tum calviniani, deinde lutheriani, denuo romani, semper autem athei, summa religio; authore D. M. S. P., Cracovic, Alex. Roderic, 1588*, in-4^o. Pour plus de détails sur cette satire et sur celui contre qui elle est dirigée (1), voy. le *Dict.* de Bayle, art. SIMONIUS; l'*Hist. litt. de Genève*, par Senebier, II, 107; la *Bibliogr. instruct.*, de Debure, n^o 789; le *Dict. des livres condamnés au feu*, par Peignot, t. II, p. 127, et le *Manuel du libraire*, dern. édit., IV, 292. Le nom du docteur de Piombino se trouve encore sur le titre de l'ouvrage suivant, cité par Haym (*Bibliot. italiana*, Milan, 1803, IV, 292) : *Difesa contro la Peste, di Marcello Squarcialupi medico, etc., coretta da Gherardo Borgogni, Milano pel Tini, 1576*, sans indication de format.

B—L—U.

(1) Simon Simoni, qui changea plusieurs fois de religion, se retira en Pologne après avoir enseigné la médecine et la philosophie à Genève, à Heidelberg, à Leipzig et même à Paris, si l'on en croit Gui Patin (*Lettres*, t. II, p. 337, de l'excellente édition publiée par M. Reveillé-Parise). Simoni est auteur de plusieurs ouvrages de médecine et de controverse tout-à-fait oubliés.

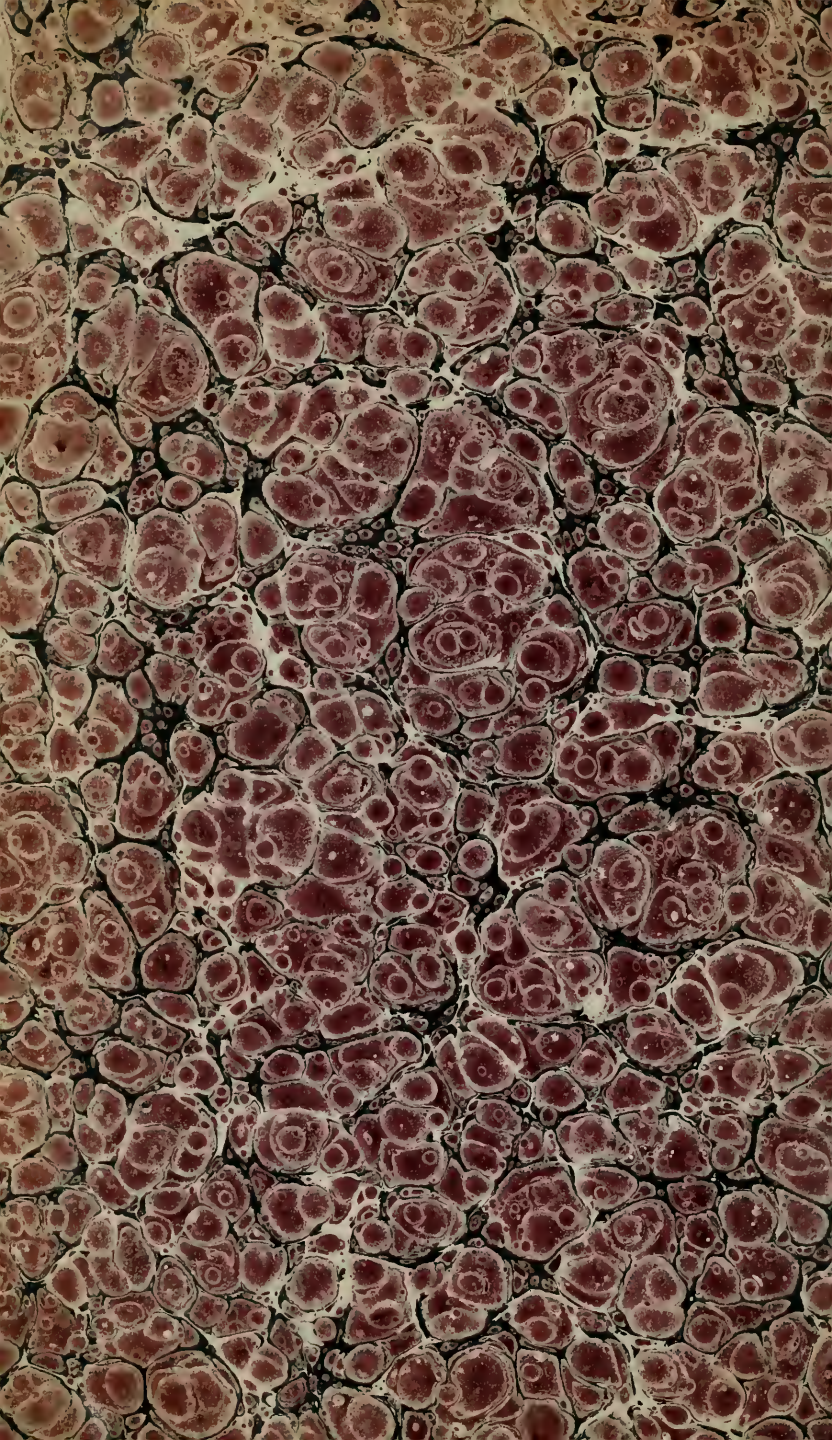
On trouve au même Bureau les Notices suivantes, extraites de la
Biographie universelle, et qui se vendent séparément.

VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE NAPOLEON BONAPARTE, par L.-G. MICHAUD, ancien capitaine d'état-major, principal rédacteur de la *Biographie universelle*; seconde édition. revue, corrigée et augmentée d'une Notice historique sur le général Roguier. Un vol. in-8°, grand papier, avec deux portraits. Prix : 5 fr. et 6 fr. franc de port.

HISTOIRE DU SAINT-SIMONISME ET DE LA FAMILLE DE ROTHSCHILD, ou *Biographie de Saint-Simon et de Bazard*; par MM. MICHAUD et VILLENAVE, suivie de la biographie de *Mayer-Anselme ROTHSCHILD* et de *Nathan*, son fils. (Extrait de la *Biographie universelle*, tom. LVII et LXXX.) Vol. in-8°, grand papier, avec portraits. Prix : 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port.

BIOGRAPHIE, ou VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE **LOUIS - PHILIPPE D'ORLÉANS**, *ex-roi des Français, depuis sa naissance jusqu'à la fin de son règne*, par L.-G. MICHAUD, l'un des auteurs et éditeur de la *Biographie universelle*. Vol. in-8° de 550 pages, avec cartes et gravures, destiné à former un complément à la *Biographie universelle*, et imprimé dans le même format. Prix : 7 fr. et 8 fr. franc de port.

Bien qu'il ait écrit dans des circonstances récentes, et pour l'explication de ces circonstances, l'auteur de ce volume ne s'est en aucune façon écarté de l'exactitude, de l'impartialité dont la *Biographie universelle* a fait preuve à toutes les époques. Aucun livre ne jette plus de clarté sur l'histoire contemporaine. Rien n'y est exagéré ni dissimulé, quoi qu'on en puisse dire; et l'auteur porte à tous les détracteurs le déli le plus formel d'en *démentir* un seul fait, d'en nier une seule assertion. C'est l'histoire telle qu'elle sera écrite dans un siècle, telle que la postérité doit la connaître.



CF



a39003 006985070b

B I O G R A P H I E U N I V E R S E L L E

